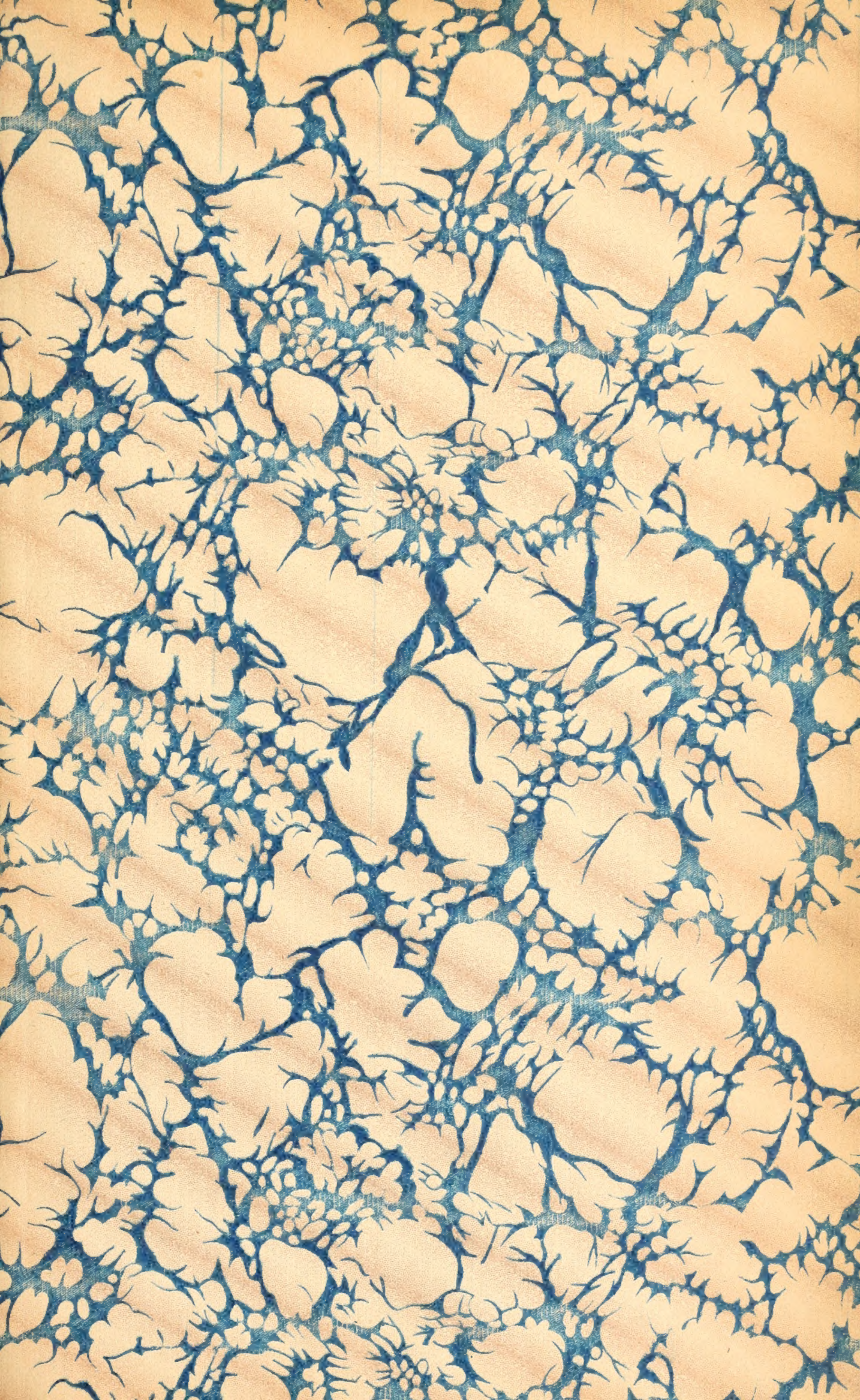








HISTOIRE

DE L'ANTIQUITÉ

HISTOIRE

DE L'ANTIQUITÉ

EDUARD MEYER

HISTOIRE
DE L'ANTIQUITÉ

TOME II

L'ÉGYPTE JUSQU'A L'ÉPOQUE DES HYKSOS

TRADUIT PAR

ALEXANDRE MORET

CONSERVATEUR DU MUSÉE GUIMET
DIRECTEUR ADJOINT A L'ÉCOLE DES HAUTES-ÉTUDES

PARIS
LIBRAIRIE PAUL GEUTHNER
13, RUE JACOB, VIe

1914

DÉDIÉ A ADOLF ERMAN

en témoignage d'une vieille amitié

PRÉFACE

La première partie de mon *Histoire de l'Antiquité*, dont j'ai donné une nouvelle édition remaniée, au commencement de l'année 1909, retrace le développement de tous les peuples connus dans l'histoire et des civilisations propres au groupe des peuples méditerranéens, jusqu'au seizième siècle avant Jésus-Christ. A partir de cette époque, les rapports entre les pays divers s'accroissent et se multiplient tellement qu'une étude d'ensemble s'impose au lieu de l'étude séparée de ces peuples distincts, qui jusqu'ici avaient suivi leur développement particulier, non sans exercer toutefois l'un sur l'autre une influence réciproque. Cette façon d'ordonner notre sujet offre un premier avantage : les nombreux problèmes qui se rattachent aux origines historiques de chaque peuple, en particulier les questions connexes, relatives à l'ethnographie et à la civilisation, sont abordés dans le présent volume et n'encombreront plus la suite de cette Histoire. Cette division du sujet nous permet encore d'embrasser ces civilisations diverses sous un point de vue d'ensemble : à savoir, comment se sont accomplis les progrès de l'humanité et comment s'est développée la vie historique, question sur laquelle je reviens au dernier chapitre, pour

resserrer le lien entre cette partie et la précédente, où j'ai examiné en théorie les grandes questions générales.

Dans la préface du premier volume, j'ai déjà montré quelles nombreuses recherches de détail exigeait ma tâche. Sans les nombreux matériaux que m'ont livrés les bibliothèques et les collections précieuses des musées royaux (de Berlin), je n'aurais pu mener à bien cet ouvrage. Pour l'aide qui m'a été prêtée dans la seconde édition, pour les multiples suggestions que j'ai reçues dans la correction des deux premiers volumes, je dois des remerciements spéciaux à MM. H. Ranke, A. Ungnad, et surtout à L. Messerschmidt, si prématurément enlevé, en 1911, à une carrière pleine de promesses et à une activité scientifique en progrès continu. Dans les chapitres qui concernent la civilisation égéo-crétoise, j'ai été aidé de la même manière par MM. F. Noack et R. Zahn; dans ceux qui traitent des Indogermains et des Aryens par mon cher collègue W. Schulze. Avec G. Steindorff, j'ai discuté en détail les problèmes de la transcription des noms égyptiens et, en outre, je lui dois beaucoup de remarques précieuses dont j'ai tiré parti dans le premier livre. Mais, cette fois encore, je dois une gratitude particulière à Heinrich Schæfer avec qui j'ai examiné, sous toutes leurs faces, les problèmes généraux qui sont abordés dans les deux premiers livres; il a mis constamment à mon service son érudition abondante et sûre, qui s'étend à tous les domaines de l'antiquité orientale.

Ce qui précède est emprunté à la préface de ma seconde édition (4 novembre 1908).

Sur ces entrefaites, l'édition a été épuisée, malgré un fort tirage, plus tôt qu'on n'avait prévu. Ces dernières années

ne m'ont pas permis d'achever, comme je l'avais espéré, la refonte de mon ouvrage : j'ai été appelé en Amérique pendant l'hiver 1909-1910, à titre de professeur d'échange ; puis, à mon retour, mes fonctions de doyen ont absorbé mon activité à tel point qu'il m'a fallu, après ce surmenage, prendre un temps de repos. Ce n'est que l'automne dernier que j'ai pu me remettre à ma besogne. J'ai commencé par remanier à nouveau le présent volume, et, désormais, je l'espère, rien ne m'empêchera de poursuivre la tâche entreprise.

Dans cette nouvelle édition, j'ai essayé de rassembler et d'utiliser tous les documents nouveaux qui entre temps étaient venus au jour, et, pour le reste, de soumettre à un nouvel examen, de vérifier encore une fois toutes les questions importantes. Force m'a donc été d'introduire de nombreux changements et des développements nouveaux ; aussi le premier livre (sur l'Egypte) contient-il 24 pages, le second livre (sur Babylone et les Sémites) 51, et le troisième livre (peuples de l'Orient et du Nord) 16 pages, de plus que dans l'édition précédente. Néanmoins, il a été possible de conserver sur tous les sujets importants la division ancienne des chapitres et l'ordre des paragraphes, en déplaçant légèrement les phrases du texte ou en intercalant des paragraphes additionnels (1).

En Égypte, les documents d'une réelle nouveauté n'ont pas surgi en très grand nombre dans les quatre dernières années ; exception faite pour la Nubie et ses anciennes nécropoles que nous connaissons aujourd'hui plus exactement (§ 165 a), il n'y a guère à mentionner que les décrets de Koptos pour avoir augmenté notablement notre savoir

(1) Je fais remarquer que les §§ 287 a et 426 a existaient déjà dans la précédente édition.

(§ 268 n) ; à ce propos, j'exprime mon vif regret de n'avoir pu utiliser à temps les mémoires de Gardiner (*PSBA*, 34, 258 *sq.*), de A. Moret (*Journ. asiatique*, juillet-août 1912) et de Sethe (*Gött. Gel. Anz.*, 1912, 705 *sq.*), qui, à plusieurs reprises, confirment mes propres idées. En revanche, les documents nouveaux sont très nombreux pour la Babylonie; je citerai surtout la liste nouvelle des rois, dressée par Scheil (§ 329 n) et toutes les découvertes que publient non seulement Scheil, mais aussi, avec un zèle infatigable, Thureau-Dangin dans chaque numéro de la *Revue d'Assyriologie*. En outre, Kugler est arrivé à fixer une date astronomique (§ 328) qui établit, sur une base nouvelle, la chronologie des temps anciens jusqu'au début de l'époque des Kosséens. Il a donc fallu ici remanier complètement les troisième et quatrième parties de ce livre, et une grande part de la cinquième; même, j'ai dû, au cours de l'impression, transformer encore une fois le chapitre concernant le royaume d'Akkad en prenant pour base nouvelle des documents communiqués par Poebel (§ 397 n). En outre, j'ai cru nécessaire de m'arrêter plus longuement que je n'avais fait auparavant sur l'histoire de l'Elam, quels qu'en soient encore les lacunes et le décousu.

Nos renseignements sur l'Assyrie ancienne continuent à manquer de suite et de cohésion sur tous les points importants et jusqu'au milieu du deuxième millénaire; chaque trouvaille nouvelle nous place devant une énigme nouvelle, notamment cette date qu'on a retrouvée pour les tablettes d'argile provenant de la colonie assyrienne en Cappadoce (§ 435) (1).

(1) J'ai malheureusement oublié de signaler la tablette cappadocienne publiée par Sayce dans les *Babyloniaca* (éd. Virolleaud), IV, 1911, 66; elle nous montre un sceau du Sarrou(kin) (avec déterminatif du dieu), patesi de Asir, du fils de I(kounoum), patesi de Asir, sur lequel est gravé, comme le texte l'explique, le dieu de la lune assis, avec un prêtre (?) et un orant (ce

Aussi comprendra-t-on que dans cette nouvelle édition, je me sois tenu dans une réserve plus grande que dans l'édition précédente : essayer de dresser, avec des notes sans lien, un tableau d'ensemble eût été une entreprise prématurée. Il en va de même pour toute l'histoire de la Mésopotamie et pays avoisinants, dans la première moitié du deuxième millénaire ; mais nous devons nous attendre à ce qu'un avenir prochain nous apporte ici des documents tout à fait nouveaux. En revanche, notre satisfaction est d'autant plus grande à constater que l'histoire de la Babylonie au troisième millénaire se raccorde toujours plus étroitement et gagne en intensité de vie ; il nous est permis d'envisager avec certitude l'accroissement continu de trouvailles qui compléteront les lacunes encore existantes.

A vrai dire, j'avais compté insérer à cette place d'importants suppléments tirés des fouilles entreprises à Warka par la *Deutsche Orientgesellschaft*, au cours des mois derniers; mais cet espoir ne s'est pas réalisé. Le directeur des fouilles, agissant en opposition formelle avec les intentions de ceux qui l'envoyèrent en mission, s'est entêté, avec une obstination à peine concevable, à exhumer des édifices de l'époque des Séleucides et des Parthes, ce qui lui a fait négliger tout le reste. Après cette négligence, il faut s'attendre sûrement à ce que les fouilles clandestines reprennent de plus belle : elles nous ont rapporté ces derniers temps beaucoup de précieux documents de Warka ; elles mettront encore au jour bien d'autres monuments de l'époque de l'empire de Sumer et d'Akkad et des dynasties antérieures de Ourack, que le fouilleur allemand aura dédaigné de chercher.

Dans le troisième livre, les chapitres sur la Crète ont eu

sceau est donc dans le style des cylindres de l'empire de Sumer et d'Akkad). A reporter au § 463 n.

besoin d'être remaniés de fond en comble, car, fourvoyé par la fâcheuse terminologie d'Evans, j'avais, dans ma précédente édition, donné une interprétation tout à fait fausse du Minoéen moyen III. Ici, j'ai eu recours à plusieurs reprises à Hugo Prinz, mais je lui dois surtout de la gratitude pour m'avoir fourni une série de suggestions et de remarques précieuses sur les monuments des Chétites.

J'ai été heureux d'avoir l'aide d'Hubert Schmidt qui a revu le chapitre concernant les commencements de la civilisation en Europe et le chapitre de la fin, et je sais gré à F. von Luschan des corrections qu'il m'a proposées pour le § 600. Quant aux chapitres qui ont trait aux Indo-Germains et Aryens, il y a eu peu de chose à y ajouter, sauf l'interprétation correcte de Varouna donnée par Lüders (§ 586).

Berlin-Lichterfelde, le 12 juin 1913.

Eduard Meyer.

TRANSCRIPTION

Rendre les sons d'une langue étrangère par les lettres de notre alphabet courant, et de telle sorte que le lecteur les comprenne et qu'il puisse se figurer approximativement la prononciation correcte du mot étranger, c'est une tâche que la science regarde comme insoluble. Toute langue étrangère, en effet, possède de nombreux sons qui nous manquent; or nous-mêmes nous imaginons par une illusion bizarre que nous écrivons comme nous parlons, tandis qu'en réalité nous écrivons avec un alphabet étranger, qui est purement conventionnel, qui s'est adapté tant bien que mal à notre langue, mais qui n'en peut rendre certains sons qu'imparfaitement, ou même pas du tout. Par exemple, nos sons allemands *ch* et *sch*, nous ne pouvons les représenter que par une combinaison arbitraire de plusieurs lettres, et, chose particulièrement néfaste, nous n'avons point de signe en allemand pour l'*s* sonore (*s* doux) si familier à notre langue, et nous l'exprimons, comme l'*s* sourd, par le même *s*. De même, nous manquons de signes pour rendre des sons qui sont courants dans les mots étrangers : tels que le son du *j* français et de l'anglais *ch*, tandis qu'en revanche nous possédons plusieurs signes pour d'autres sons : *f* et *v*; *k* et *q*; *c* = tantôt *ts*, tantôt = *k*; à ce défaut s'ajoute une interprétation des voyelles et diphtongues qui est tantôt insuffisante, tantôt à rebours. Le résultat est celui-ci : quelle que soit

notre transcription, le lecteur, s'il ne connaît pas la langue étrangère, prononcera toujours de travers ; aussi toute transcription que nous employons sera-t-elle insuffisante et se prêtera, non sans raison, à la critique.

A vrai dire, c'est une chose assez indifférente en soi que d'écrire ou prononcer un mot étranger de telle ou telle façon, pourvu qu'il ne puisse y avoir aucun doute sur la personne ou la localité dont il s'agit. Mais pour la recherche scientifique, et dans un livre comme celui-ci, il y a nécessité absolue à employer une transcription aussi exacte que possible, car c'est par là seulement qu'on connaîtra avec certitude le nom étranger, sa signification, etc., c'est ainsi qu'on préviendra les erreurs et les confusions et qu'on se placera sur un terrain propre à étendre le champ des combinaisons. Il est clair qu'à la base du présent travail, il devrait y avoir un alphabet de transcription unique et que celui-ci devrait se fonder sur la vocalisation des langues sémitiques et de l'égyptien, à laquelle la vocalisation des langues indogermaniques aurait à s'adapter. A cause de cette raison, la transcription en usage parmi les sanscritistes, si pratique soit-elle pour rendre les textes indiens, était pour nous inutilisable ; d'ailleurs, d'une façon générale, elle serait inappropriée à un ouvrage qui ne s'adresse pas aux seuls spécialistes, car elle se base sur la prononciation anglaise des lettres, et elle donne aux signes *c*, *ch*, *j*, *y* une valeur à laquelle nul lecteur allemand ne saurait s'accoutumer, s'il n'a pas appris le sanscrit.

Toutefois, aucune transcription ne peut éviter certains écarts entre elle et la valeur allemande des lettres. L'emploi de la lettre *z* par exemple s'est partout généralisé pour représenter le son de la sifflante sonore (notre *s* initial et intervocalique) comme en français et en anglais, tandis que la lettre *s* désigne toujours la sifflante « dure » et sourde. En outre, les sons emphatiques, dans lesquels la consonne est émise avec force, sont représentés par un point qu'on

place sous cette consonne (*ṭ*, *ḍ*, *ṣ*, *ḥ*,) ; ce n'est que pour le *k* que nous disposons d'un signe renforcé correspondant, le *q*. Notre son de *sch*, je le note par *š* (= *ṣ* des sanscritistes ; la palatale *s* des Aryens, presque toujours rendue par *ç*, je la transcris par *ś*), tandis que pour la spirante vélaire nous pouvons, sans hésiter, garder notre *ch* familier. Quant à l'explosive glottale, l'*aleph* sémitique, qui est toujours, mais très faiblement, prononcé en allemand, quoiqu'il ne soit pas marqué dans l'écriture — lacune qui est souvent très regrettable dans les composés — on la transcrit le plus souvent par l'esprit doux ' ; pour le but que nous avons en vue, on peut l'omettre dans le commencement des mots, tandis qu'à l'intérieur des mots, et aussi pour plus de clarté, nous le représentons par un tiret —. Ce même son renforcé, le ʿ*ain* sémitico-égyptien, est représenté par ʿ. Pour la spirante palatale, le *j* français, j'ai adopté la transcription *ž* ; par conséquent, pour ce son combiné avec une explosive (le *j* anglais) j'ai adopté *dž*, et souvent aussi *dj* (l'écriture populaire en est généralement *dsch*) ; la ténue correspondante est rendue par *tš* ; quant à *v* et *w*, il faut les prononcer comme en anglais ; *v* a le son du *w* allemand, et *w* celui de *ou* consonne.

Certes, cette transcription ne peut s'appliquer à tout sans exception, car il y a beaucoup de noms qui ont conquis droit de cité chez nous, sous des formes toutes spéciales ; il serait par exemple de bien mauvais goût de vouloir écrire Šaʾûl, Dawîd, Šlômô ; quant à ces formes monstrueuses qu'ont créées les Masorètes, Tiglatpileser, Sanherib, Assarhaddon, Neboukadnezar, Ninive, etc., nous ne pouvons songer à les abolir, puisqu'elles ont été adoptées par Luther (et dans une mesure plus large encore par les réformateurs anglais), et encore qu'il nous soit pénible de ne pouvoir employer les si belles transcriptions grecques, telles que Σενναχήριβος et Ναβουκοδρόσορος. En revanche, quand il s'agit de noms rares et peu connus, il n'y a plus de raison pour ne pas les transcrire

correctement. C'est le procédé que j'ai appliqué largement aux noms bibliques, et, comme je l'avais déjà fait dans ma première édition et dans mes autres ouvrages, partout où dans les Septante les formes correctes nous sont conservées, j'ai employé celles-là au lieu des formes masorétiques. En effet, pour presque tous les noms étrangers qui ne lui étaient pas très familiers et pour un nombre considérable de noms indigènes, la vocalisation masorétique de nos bibles en hébreu forge des monstres épouvantables, car les auteurs de cette vocalisation avaient perdu tout souvenir de la tradition. Apparemment, ils ont, de façon tout arbitraire, équipé les consonnes des noms propres avec des voyelles, de sorte que c'est pur hasard lorsque, une fois ou autre, ils ont à peu près rencontré la forme correcte. Si on se livrait à une étude des transcriptions dans les Septante (et aussi dans Josèphe, Philon, etc.), cette étude donnerait, non seulement au point de vue historique, mais encore au point de vue linguistique, les résultats les plus intéressants; il est étrange qu'un sujet si exceptionnellement fécond n'ait encore tenté aucun travailleur.

Vis-à-vis des noms grecs, nous sommes dans la même situation que pour les noms hébraïques, depuis que par un idéal de classicisme, d'ailleurs très peu pratique, on a abandonné la vieille habitude de remplacer les noms grecs par leurs équivalents latins. On a créé ainsi une confusion à laquelle il n'y a point de remède, car, conserver entièrement et intégralement les formes grecques, il faut y renoncer une fois pour toutes; en outre, toute transcription, même la plus correcte, n'aboutit en somme qu'à une prononciation qui est aussi éloignée, plus éloignée même, de la vraie que la transcription latine. La limite où le savant doit s'arrêter en pareil cas dépend uniquement de son tact; elle sera donc parfois incertaine et nous exposera par conséquent à des objections justifiées, mais inévitables.

A ces difficultés d'ordre général viennent s'ajouter les

problèmes extrêmement complexes que présente la transcription de l'égyptien. Je ne décrirai pas ici tout au long les étapes douloureuses de la transcription des hiéroglyphes ; je remarquerai seulement que la théorie démontrée par Brugsch, dès 1857, à savoir que l'alphabet égyptien était à l'origine, comme l'alphabet sémitique, pure écriture de consonnes, a dû se frayer lentement son chemin ; elle a été adoptée par une partie au moins des égyptologues allemands, d'abord en théorie, puis dans la pratique, mais ils sont encore nombreux ceux qui continuent à se cabrer opiniâtrément contre l'évidence des faits (cf. § 149 n). Néanmoins cette question ne touche encore qu'à une partie du problème ; car il s'agit, en outre, de savoir comment on prononcera ce squelette de consonnes en y intercalant des voyelles ; or, quelles sont les voyelles correctes, nous ne le savons que dans un petit nombre de cas.

J'ai discuté longuement ces problèmes avec Ad. Erman, H. Schæfer et surtout avec G. Steindorff : nous nous sommes trouvés d'accord sur les principes, mais dès qu'on aborde l'application pratique à tel ou tel cas particulier, les questions deviennent si complexes, le point de vue où il faut se placer si varié et si différent, que bien souvent une règle uniforme n'est plus possible à appliquer. Moi-même, je l'ai constaté notamment en dressant mon index, je n'ai pu être rigoureusement conséquent avec mes principes ; en réalité et, pour arriver du moins à une graphie uniforme (encore resterait-il à savoir si elle serait la plus correcte), il faudrait avoir déjà la totalité des mots chacun à leur place et parcourables d'un coup d'œil.

Les principes fondamentaux que nous avons à considérer sont les suivants :

En général, j'ai transcrit les consonnes comme les transcrivent Erman, ses élèves, et l'*Aegyptische Zeitschrift;* toutefois il a bien fallu employer ici, au lieu des signes spéciaux à l'égyptologie, les signes d'un usage général que nous

avons énumérés plus haut. C'est pourquoi j'écris pour ◎ *ch* (et non pas *ḫ*) (1) et j'ai introduit pour ⟹ (*ṯ*) la transcription *z*; pour ⟹ (*ḏ*) la transcription *ẓ* (2). En réalité, la seule différence c'est que je rends ⟹ par *ṭ* et non par *d*, car la dentale médiane a été dès les origines inconnue à l'égyptien, et la prononciation de ce signe semble vraiment se rapprocher du sémitique ט, alors même que dans certains cas il apparaisse équivalent au *d* sémitique ד.

La plus grande difficulté est de rendre ⟹. Pour nous le sigle d'*ỉ* d'Erman est naturellement inutilisable. Dans beaucoup de cas, il s'agit sûrement d'un *j* et c'est pourquoi je l'ai rendu ainsi. Toutefois, je n'ai pu me résoudre à le transcrire partout par *j*, puisqu'il est certain que dans beaucoup d'exemples tels que Atoumou, Amon, Apôpi, Atôti, Anubis, ebôṭ (le mois), amentit (l'ouest), etc., et déjà dans les temps anciens, il n'avait pas la valeur du *j*, mais celle d'un aleph. Aussi n'ai-je employé le *j* que là où il est probable ou certain que ce son était prononcé (par exemple, dans *jo'ḥ*, lune, *jotrou*, *jo'er* = דאר « Nil » etc.; c'est pourquoi j'écris aussi *jeb*, « cœur », *jarou*, *jerzet*, etc.) ; dans les autres cas, j'ai traité ⟹ comme un aleph, c'est-à-dire je l'ai laissé non accompagné de signe (ou à l'occasion, je l'ai accompagné d'un ' comme le véritable aleph ⟹), et j'ai intercalé comme voyelle *a* ou *e*. C'est ainsi que j'écris par exemple le nom du réformateur égyptien Echenaton (3) (correctement : 'Ech-n-'aton), et non pas Jechenjeten (Jechouenjeten), et, de même, Akeouḥor, etc. au lieu de Jekeouḥor, Asosi au lieu de Jessej, etc.

(1) Quant aux signes ⟹ *ḥ*, et ⟹ *s*, je ne les ai différenciés de ◎ (*ḫ*) *ch* et de ⟹ *s*, avec lesquels ils se sont confondus de bonne heure, que dans les cas peu nombreux où la qualité spéciale du son a une importance.

(2) Non pas *ṣ*, comme dans la première édition.

(3) Dans la première édition, Chenenaten ; j'ai exclu le [illegible] sur le désir de Steindorff, quoique, à l'origine, il existât du moins dans la première partie du composé.

2° Là où nous possédons des transcriptions grecques, soit dans des inscriptions, soit dans Manéthon, etc., celles-ci ont été conservées. C'est pourquoi j'écris Ramses, Thoutmosis, Achthoes, Amenophis, Menes, Cheops, etc., et de même, Thouth, Anubis, Tefênet ; dans ma première édition, au contraire, j'avais donné pour ces noms la transcription usuelle de leurs signes hiéroglyphiques, qui a le défaut d'être incertaine dans sa vocalisation. Dans le détail, il est naturellement difficile de fixer la limite qu'il ne faudrait pas franchir; aussi ai-je conservé pour Ounas, Pepi, etc., la forme traditionnelle, au lieu des formes de Manéthon : Onnos, et Phios ou Phiops.

3° Dans tous les autres cas, il faut que nous complétions par des voyelles le squelette hiéroglyphique des consonnes, voyelles fournies soit par le copte, soit par l'analogie; parfois les transcriptions de l'assyrien ou de l'hébreu nous donnent un point d'appui, par exemple pour le nom de Šošenq (le Sesonchis de Manéthon s'explique probablement par la métathèse des voyelles dans la prononciation de la basse époque). Là où ne s'offre aucun secours, la vocalisation reste arbitraire, et l'on en vient inévitablement au procédé commode de farcir de voyelles *e* l'intérieur du mot. Sur ce sujet, nous nous trouvons naturellement en présence d'opinions fort divergentes. STEINDORFF est le protagoniste de la méthode qui consiste à intercaler des *e* dans le squelette des consonnes, et c'est ainsi qu'il appelle le pays de l'encens *Pewenet*. A mon avis, au contraire, lorsqu'une forme de nom, si arbitraire qu'elle soit, est déjà passée dans l'usage, et devenue populaire, nous ne devrions pas la remplacer par une forme nouvelle, tout aussi arbitraire (à moins que le maintien de cette forme traditionnelle ne devienne une source d'autres erreurs). Ainsi, par exemple, il est extrêmement probable que le pays de l'encens ne s'appelait ni Pount, ni Pewenet, ni Pouanit comme Maspero l'écrit; c'est pourquoi je m'en suis tenu au Pount traditionnel. Autre-

ment, nous nous exposons au danger d'avoir à opérer, d'ici quelques années, d'autres bouleversements, soit qu'on vienne à découvrir la prononciation correcte, soit que surgisse une théorie différente sur les principes qu'il faut appliquer ; et je tiens que ces changements, aussi longtemps qu'on ne peut les considérer comme définitifs, causent plus de trouble et de confusion que le maintien d'une forme sans doute très problématique, mais qui ne saurait être remplacée que par une forme, à la vérité plus systématique, mais à peine plus correcte. Jusqu'à ce que nous ayons acquis en quelque sorte une base de certitude, ce sont les considérations pratiques qu'il faut envisager avant tout. C'est pourquoi j'écris Pount, Ti, Ai, etc. ; par contre, j'ai remplacé, par exemple, le Rouzenou (Routhenou) traditionnel par Rezenou, car ici, le *ou* de la première syllabe pourrait induire le lecteur en erreur et lui donner l'illusion qu'il existe quelque raison pour cela dans l'écriture égyptienne.

Il va de soi que, vu l'état actuel de la question, un certain arbitraire se glissera toujours dans les détails.

La transcription des noms cunéiformes nous offre infiniment moins de difficultés. Un seul fait nous cause quelque embarras (1) ; c'est que les Assyriologues rendent maintenant d'une façon générale les sons de *s* d'après la prononciation de Babylone (qui est conforme avec l'étymologie sémitique) alors que l'*s* et l'*š* assyriens ont modifié leur prononciation (cf. § 395). Je transcris par conséquent les noms assyriens (et aussi les noms d'autres peuples transmis par les Assyriens) d'après la prononciation, non d'après l'écriture, et j'écris en babylonien *šamaš* et *šoum*, mais en assyrien *samas* et *soum ;* de même j'écris *Assour*, etc. En outre,

1) Le signe qu'on écrit avec A - A a sûrement le son de -ai, quoique les assyriologues le rendent dans la plupart des cas par -â. — Pour le mot « fils » dans les noms propres, je garde la forme traditionnelle qui dérive des transcriptions תגלתפלאסר, אסנפר, מרדכבלאדן, Ναβοπαλάσσαρος, Σαρδανάπαλος, c'est-à-dire que je traduis par *pal* ou *bal*, bien qu'à l'origine et notamment à la fin des mots, on le prononçât aplou (*ablou*) et apil (*abil*).

il faut remarquer que dans le babylonien sémitique l'*m* du milieu des mots s'est transformé comme on sait en *w*, et déjà à l'époque ancienne; aux transcriptions étymologiques *šamaš*, *amelou*, etc., correspond par conséquent la prononciation *sawas*, *awelou*.

Quant à la transcription de l'aryen, il en a été question plus haut, p. xiv, *sq*.

ABRÉVIATIONS

Annual	*Annual of the British School at Athens.*
Ann. du serv.	*Annales du Service des antiquités de l'Égypte.*
A. E. . . . . =	*Ancien Empire.*
A. Z. . . . . =	*Zeitschrift für aegyptische Sprache und Altertumskunde.*
B. C. H. . . . . =	*Bulletin de Correspondance Hellénique.*
Breasted *Anc. Re*	J. H. Breasted, *Ancient Records of Egypt* § 158.
'Εφ. ἀρχ.	Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική.
Forsch	Ed. Meyer, *Forschungen zur alten Geschichte*, 2 vol., 1892-1899.
J.	*Journal.*
J. As.	*Journal asiatique.*
J. Hell. Stud.	*Journal of Hellenic Studies.*
J. R. As. So . . . . . . =	*Journal of the Royal Asiatic Society.*
Israeliten. . . . . =	Ed. Meyer, *Die Israeliten und ihre Nachbarstämme*, 1906.
K. A. T.: Schrader *K. A. T.²* . =	Ed. Schrader, *Die Keilinschriften und das alte Testament*, 2ᵉ édit. 1883.
Winckler *K. A. T.* et Zimmern	= Les deux parties de l'ouvrage composé par Winckler et Zimmern : *Die Keilinschriften und das Alte Testament*, 1903, le titre porte par erreur qu'il s'agit de la 3ᵉ édition de l'œuvre de Schrader.
L. D. . . . . =	Lepsius, *Denkmäler aus Aegypten, Nubien und Aethiopien*, en 6 Abteilungen.
M. A. I.	*Mitteilungen des archäologischen Instituts, athenaische Abteilung.*
M. D. O. G.	*Mitteilungen der Deutschen Orient-Gesellschaft.*

M. E. . . . . = *Moyen Empire.*
N. E. . . . . = *Nouvel Empire.*
P. S. B. A. . . . . = *Proceedings of the Society of Biblical Archeology.*
I. R.—*V. R.* . . . . . . = RAWLINSON, *Cuneiform Inscriptions of Western Asia*, 5 vol.
Rec. . . . . = *Recueil de Travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes.*
R. T. . . . . = PETRIE, *Royal Tombs* (§ 206 n.).
Tr. . . . . = *Transactions*; *Tr. S. B. A.* = *Transactions of the Society of Biblical Archeology*, 7 vol.
Z. . . . . = *Zeitschrift.*
Z. Ass. . . . . = *Zeitschrift für Assyriologie und verwandte Gebiete.*
Z. D. M. G. . . . . . . = *Zeitschrift der Deutschen Morgenlandischen Gesellschaft.*

Voir en outre le tableau de la littérature : pour l'Égypte, §§ 154 n, 158, 169 n. ; pour la Babylonie, §§ 314 n., 318 n., 322 n., 383 n. ; pour la Crète et la mer Egée, § 504 n.

J'ai cité les tablettes d'Amarna soit d'après WINCKLER (*Keilinschriftliche Bibliothek*, herausgegeben von E. SCHRADER, vol. V, 1896), soit d'après KNUDTZON (*Die El-Amarnatafeln*, parues par livraisons depuis 1907).

LES PLUS ANCIENNES CIVILISATIONS HISTORIQUES

L'ÉGYPTE JUSQU'A LA FIN DE L'ÉPOQUE DES HYKSOS

SOURCES POUR L'HISTOIRE DE L'EGYPTE

Le déchiffrement des hiéroglyphes.

148. A partir du triomphe du christianisme, vers la fin du troisième siècle après J.-C., l'intelligence de l'écriture « sacrée » de l'Égypte se perd, et on ne comprend plus les hiéroglyphes, ni sous leur forme monumentale, ni sous la forme parallèle, l'écriture cursive dite « hiératique » ; même l'écriture « démotique », dérivée de celle-ci dès le premier millénaire, mais plus abrégée encore et utilisée pour les affaires, les lettres et les récits populaires, cesse d'être en usage après le triomphe de la religion nouvelle. Les chrétiens la remplacent désormais par les divers dialectes où s'est divisée la langue populaire de l'époque impériale — et qu'on désigne sous le nom de copte ; ils l'écrivent avec un alphabet dérivé du grec et produisent une littérature assez considérable, presque exclusivement religieuse. Après le dix-septième siècle, le copte est à son tour complètement supplanté par l'arabe ; à peine s'il parvient à subsister péniblement comme langue d'église, entendue tout juste par quelques prêtres. Cependant, la mémoire des grandioses

monuments de la vallée du Nil s'était toujours conservée ; d'autre part, les pierres, couvertes d'hiéroglyphes, rapportées çà et là en Europe, les relations de voyages et les reproductions, d'ailleurs infidèles, des monuments indigènes, avaient provoqué à plusieurs reprises, depuis le dix-septième siècle, des essais de déchiffrement, qui furent infructueux. On abordait alors toutes les créations de l'antique Orient avec des idées préconçues et fantaisistes ; on y cherchait l'oracle d'une antique et mystérieuse sagesse, que des symboles profonds voilaient aux yeux profanes ; aussi considérait-on cette écriture figurée égyptienne, si dissemblable en apparence de toutes les autres écritures, comme un mystère, et invoquait-on comme preuve les témoignages des écrivains grecs, qui reposaient eux-mêmes sur les badinages de l'écriture de la basse époque égyptienne, et sur des interprétations à moitié fausses. On n'eut une base solide pour les recherches qu'après l'ouverture de la vallée du Nil par l'expédition de Napoléon, grâce au grand recueil de monuments paru sous le nom de *Description de l'Égypte*, et ensuite après la découverte, à Rosette, d'une pierre portant un décret rendu par les prêtres à Ptolémée V et gravé dans la langue et l'écriture hiéroglyphique, démotique et grecque. Après les essais tâtonnants et infructueux de plusieurs érudits, un Français de génie, François Champollion, réussit, en 1822, à lire correctement les noms propres grecs écrits en hiéroglyphes (ce qui lui donna la clef des autres) ; en même temps, par une intuition du génie qui, certes, se fondait sur une préparation méthodique et une connaissance approfondie des matériaux, il sut pénétrer le sens de tous les papyrus et inscriptions qui lui étaient alors accessibles, au moins dans leurs points essentiels. L'histoire des sciences n'offre guère d'exemple d'un travail comparable ; lorsqu'au retour d'une expédition scientifique en Égypte, il fut enlevé, en 1832, par une mort prématurée, il avait une vision claire et correcte non seule-

ment des traits principaux de la langue, mais aussi de l'histoire de l'ancienne Egypte.

Champollion n'a pu publier de son vivant qu'une partie fragmentaire de ses travaux ; le reste n'a été publié que tardivement et encore incomplètement, après sa mort. Hermine Hartleben vient d'écrire sur lui une excellente biographie (*Champollion, Sein Leben und sein Werk*, 2 vol., 1906) qui nous fait connaître le champ énorme de ses investigations et suivre les étapes laborieuses de son déchiffrement. Très instructif pour nous est le contraste entre certaines de ses théories sur l'écriture, d'ailleurs fausses mais dont il n'est jamais arrivé à se détacher, et sa vision étonnante des réalités, cette divination rapide qui fut chez lui le résultat d'une longue série de travaux antérieurs. — Les inscriptions et documents recueillis pendant son voyage (*Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, 4 vol. 1835 sq.) ont été publiés en même temps par son disciple et compagnon de voyage, l'Italien Rosellini (*Monumenti dell'Egitto e della Nubia*, 3 parties, 1832). Citons encore : Champollion : *Lettres écrites d'Egypte et de Nubie*, et *Notices descriptives*, dont la publication, commencée par son frère, Champollion-Figeac, a été continuée par E. de Rougé et G. Maspero (1844-1879).

149. L'Égyptologie, ainsi fondée par Champollion, a été consolidée, enrichie et élevée au rang d'une science, par les travaux de la génération suivante. Richard Lepsius (depuis 1835) et Emmanuel de Rougé (à partir de 1848) non seulement étendirent considérablement son domaine par leurs recherches de détail, mais surtout, en fondant une méthode rigoureuse, ils éliminèrent la fantaisie et le dilettantisme, qui menaçaient de s'emparer de la jeune science comme d'une nouvelle proie. Lepsius établit les bases des recherches ultérieures par ses excellentes publications de textes, par son exploration systématique de l'Egypte et de la Nubie, où il conduisit une expédition prussienne de 1842 à 1845, et enfin par la publication d'un énorme recueil de matériaux, classés par ordre chronologique (*Denkmäler*, 1849 sq., en 6 parties *in-folio*). Ce recueil considérable s'augmenta dans les années suivantes grâce

aux fouilles nombreuses exécutées par A. Mariette. D'autre part, de Rougé, Chabas et Goodwin s'essayaient avec une brillante perspicacité à nous ouvrir la compréhension des papyrus hiératiques et de la littérature poétique et juridique qui y est conservée. H. Brugsch qui réussit dès 1849 à lire le démotique[1], les surpassa tous en génie et en activité variée et fructueuse ; il mériterait d'être placé à côté de Champollion pour sa puissance énorme de travail et ses dons brillants de synthèse, s'il n'avait associé à ces qualités une fantaisie aventureuse, qui domina sa vie privée et influença ses travaux scientifiques. En 1866, la découverte d'une nouvelle stèle bilingue, un décret des prêtres de Canope, sous Ptolémée III Evergète 238 av. J.-C. fut faite à Tanis par Lepsius ; elle mit fin aux controverses sur la façon de lire l'écriture, en confirmant absolument le système de lecture préconisé par Champollion. A partir de ce moment, a commencé le développement scientifique de l'égyptologie. Ce qui importait le plus c'était, à présent, de fixer rigoureusement les bases de la grammaire, de distinguer les périodes par lesquelles était passé le langage au cours de son développement, d'établir par la philologie l'interprétation détaillée des textes : tel fut le but des travaux d'Adolf Erman, à partir de 1878. Comme complément à ses recherches, d'importants matériaux ont été réunis en vue de la rédaction d'un grand Dictionnaire, qui est près d'être achevé. Grâce à cette même méthode historique appliquée au domaine de la civilisation, Erman, dans son *Aegypten und aegyptisches Leben im Altertum*, a pu discerner les traits caractéristiques des trois époques principales. Une école nombreuse de jeunes savants continue les travaux d'Erman : G. Steindorff, K. Sethe, H. Schaefer, L. Borchardt, W. Spiegelberg, J. H. Breasted. En même temps, on a persévéré de façon méthodique à exhumer les trésors inépuisables que cache le sol de l'Egypte ; nous signalerons les fouilles de Fl. Petrie et de Ed. Naville pour la société de l' « Egypt Exploration Fund », les travaux de

GRIFFITH et les grandes entreprises dirigées par G. MASPERO. Depuis 1867, G. MASPERO a élargi nos connaissances par ses études sur la civilisation et la littérature, le développement politique et religieux de l'Égypte; il a montré dans les fonctions de directeur des antiquités égyptiennes un zèle intelligent et des vues larges; il a publié l'œuvre posthume de MARIETTE sur les Mastabas; le premier, il a publié et traduit les textes des Pyramides; aussi son nom restera-t-il lié aux principales découvertes de ces dernières années.

Pour l'histoire de l'Égyptologie à sa première période, consulter l'étude d'ensemble de G. EBERS: *Richard Lepsius, ein Lebensbild*, 1885. Le mérite de BRUGSCH a été la sûreté de son intuition et l'étendue de son savoir considérable; il s'est toujours efforcé de travailler avec une méthode rigoureuse, mais sans y réussir toujours. L'étrangeté qu'il y avait dans son caractère et qui ressort de sa vie, a aussi influencé ses travaux; c'est pourquoi il fut si antipathique à LEPSIUS, d'un tempérament tout différent. Cette inimitié eut une conséquence funeste. Lorsque BRUGSCH publia, en 1857, un livre qui aurait dû ouvrir les voies aux recherches: *Geographische Inschriften*, où il avait parfaitement fixé dans ses traits essentiels la valeur phonétique des caractères hiéroglyphiques, uniquement composés de consonnes, LEPSIUS s'éleva avec force contre cette théorie dans son *Königsbuch*, 1858. LEPSIUS a retardé ainsi de plus d'un quart de siècle une pénétration plus efficace dans la grammaire et la connaissance plus exacte de la langue. Même, en 1874, lorsqu'il dut reconnaître que l'écriture hiéroglyphique distingue bien plus de sons que le copte ou que le système de transcription proposé par CHAMPOLLION, il appliqua lui-même une transcription fertile en erreurs, comportant des signes dépourvus de sens: ȧ, ä, t', etc., et qui est encore assez souvent utilisée. L'entreprise de LEPSIUS a grevé d'une nouvelle difficulté l'établissement d'une transcription rationnelle, compréhensible à tous, et que nécessitaient déjà les lacunes de l'alphabet hiéroglyphique, en particulier les variantes bizarres de l'époque des Ptolémées, ainsi que l'absence de notation des voyelles. Sous l'influence de cette vieille tradition égyptologique, et par manque d'une discipline linguistique, plusieurs savants, surtout en France et en Angleterre, s'en tiennent encore aux transcriptions les plus bizarres.

Monuments et Écrivains.

150. A partir de 660 av. J.-C., lorsque, sous Psammétique Ier et ses successeurs, de nombreux Grecs arrivèrent en Égypte, d'abord comme mercenaires, ensuite comme marchands, la vallée du Nil et son antique civilisation éveillèrent en eux un vif intérêt. Celui-ci s'accrut encore, lorsqu'au cours du VIe siècle av. J.-C., l'esprit scientifique faisant son apparition, des voyageurs avides de s'instruire voulurent augmenter leur savoir en parcourant le monde. Cette civilisation totalement différente de toutes les autres, isolée et formant par elle-même un tout complet, se maintenait, croyait-on alors, en cette stabilité parfaite depuis des milliers d'années ; elle présentait le contraste le plus marqué avec l'effervescence et la diversité de la culture grecque ; aussi fit-elle sur les Grecs une impression puissante, et marqua-t-elle fortement son influence sur leur philosophie rationaliste et leur théosophie mystique. Ils sollicitèrent des informations, non seulement sur les monuments, l'histoire, la religion, la sage philosophie des habitants du Nil, mais aussi sur leurs propres origines ; leur esprit de critique rationaliste, qui commençait à s'éveiller, leur montrait dans la tradition des points contradictoires et des faits inadmissibles qu'ils tâchaient de concilier ; ils cherchaient des lumières sur l'origine de leurs dieux et de leurs cultes, sur la guerre de Troie, sur Io, Protée, Hélène, etc., et les Egyptiens, qui s'entendaient à s'entourer d'une auréole de mystérieuse sagesse et à reculer bien loin au delà des réalités l'âge de leurs traditions, n'étaient guère embarrassés pour fournir aux étrangers des réponses capables de leur plaire. De là, des anecdotes et récits où se fait jour l'interprétation toute grecque des événements étrangers : par

exemple la légende des constructeurs des Pyramides, celle de Rhodopis, de la Dodécarchie, des castes, et aussi les contes d'origine réellement égyptienne, mais remaniés à la manière grecque, qui se rattachent à des figures historiques (Moeris, Sesostris, Rhampsinit). Quant aux malentendus purs et simples, ils ne manquent point. Les interprètes de profession qui servaient de guides aux étrangers, ont orné et embelli la tradition. Ainsi naquirent beaucoup de fables, du genre de celles qui aujourd'hui encore concernent l'Orient et hantent les voyageurs ordinaires et les Européens mal informés ou incompétents. C'est sur de tels matériaux et de telles intuitions personnelles que se fonde la courte esquisse du pays, de ses institutions et traditions, qu'Hékatée de Milet nous a tracée (vers 520) ; maintes notices nous en ont été conservées, en particulier dans la description écrite par Hérodote, vers 430. Ces œuvres ne donnaient des renseignements sûrs que pour la dernière période de l'histoire égyptienne (XXVIe dynastie), dont les Grecs établis dans le pays avaient conservé une tradition authentique. Même les légendes de l'époque éthiopienne (XXVe dynastie) ne laissent pas que d'avoir une valeur historique ; en revanche, tout ce qui précède ne peut pas même servir à tracer à grands traits un tableau d'histoire. La chronologie des principales époques elles-mêmes, y est intervertie de la pire façon : les constructeurs des pyramides sont placés après le Nouvel Empire, immédiatement avant les rois éthiopiens ; chiffres et dates des règnes sont absolument à rejeter. Les choses ne s'améliorent pas chez les successeurs d'Hérodote jusqu'à Ephore, ni dans la littérature très considérable des époques ptolémaïque et romaine. Tous ces écrivains, qui se croyaient si supérieurs aux naïfs chroniqueurs de l'ancien temps, n'ont réussi en somme qu'à transposer dans un style historique plus moderne les anciens récits, tout en continuant à les défigurer ; ainsi a fait Hékatée d'Abdère (300 av. J.-C.), qui avait une forte tendance à idéaliser tout ce

qu'il touche : il fut la source principale de Diodore dans son Ier livre, qui traite de l'Egypte. Ces auteurs ne nous fournissent de données importantes que là seulement où il s'agit de choses vues : coutumes, religion, mythologie ; encore sont-elles imprégnées de spéculations grecques et d'influences gréco-égyptiennes qui s'élaboraient à Alexandrie. Au contraire sont pour nous de grande valeur les descriptions du pays que nous ont laissées des voyageurs intelligents, doués d'observation perspicace, et d'intuitions personnelles. Ici se placent au premier rang d'abord les observations d'Hérodote si souvent attaqué, par les anciens et les modernes, et bien à tort, car il se tire de l'épreuve à son avantage chaque fois qu'il nous rapporte sa propre expérience ; puis l'excellente description de Strabon, qui visita l'Égypte en l'an 25 av. J.-C.

Pour l'ensemble, cf. Gutschmid, *De rerum aegypt. scriptoribus graecis*, dans *Philologus*, X, 522. = *Kleine Schriften*, I ; en outre, le tableau synoptique des écrivains grecs, d'après Wiedemann, *Aeg. Geschichte*. Sur Hékatée et Hérodote, consulter Diel, *Hermes XXII* et mes *Forschungen*, I, 183 sq., 192 sq. Sur Hékatée d'Abdère, voir Schwarz, *Rhein. Mus.*, 40, et Jacoby, ap. Pauly-Wissowa, VII, 2751. Sur les rédactions postérieures des légendes égyptiennes et ce qu'elles doivent à Apion, voir Wellmann, *Hermes*, 31, 221 sq. D'après Diodore, I, 96, les ἀναγραφαὶ αἱ ἐν ταῖς ἱεραῖς βίβλοις selon le témoignage même des prêtres, racontaient que Orphée, Musée, Melampe, Dédale, Homère, Lycurgue, etc., étaient venus en Égypte. Les Grecs nous livrent sur certains monuments d'excellentes remarques historiques fondées sur la traduction des inscriptions (ainsi le paragraphe sur les obélisques dans Pline, 36, 64 sq., et celui d'Hermapion, dans Ammien Marcellin, 17, 4 ; une indication sur Ramses dans Tacite, *Ann.*, II, 60 ; la description par Diodore du tombeau d'Osymandyas, c'est-à-dire du Ramesseum (I, 47), etc. ; ajoutons encore les noms de Charbryes et de Mencherinos (c. 64, 1 et c. 64,6) ; de même la liste des rois thébains par Ératosthène). Les Grecs pourtant n'ont jamais essayé de grouper ces données éparses en un tableau d'histoire.

151. Dans le but de discréditer tous ces récits, un prêtre

égyptien, Manéthon de Sebennytos, qui vivait sous le règne de Ptolémée II Philadelphe, entreprit, vers 280 av. J.-C., d'écrire une histoire de son pays (Αἰγυπτιακὰ ὑπομνήματα) formant trois livres (τόμοι) en s'appuyant sur les traditions indigènes. Pourtant, cette œuvre historique est passée inaperçue des Grecs, tandis qu'au contraire d'autres écrits de Manéthon sur la religion égyptienne exercèrent sur la littérature postérieure une influence dont les traces sont souvent visibles. En revanche, elle fut accueillie par les Juifs avec d'autant plus d'intérêt qu'ils cherchaient, dans ces traditions authentiques de la vieille Egypte des témoignages sur l'origine et l'ancienneté de leur peuple ; et s'il ne leur plaisait guère que Manéthon les fît descendre de lépreux, du moins se glorifiaient-ils d'identifier leurs ancêtres avec les Hyksos et de retrouver leur Exode dans l'expulsion de ces derniers. Grâce à ces circonstances, maints fragments, soit de Manéthon lui-même, soit d'un abrégé (Epitomé, une liste de rois, accompagnée parfois de brèves remarques), qu'on tira de bonne heure de son œuvre, pénétrèrent dans la littérature apologétique des Juifs. Défigurés en maints endroits, amplifiés d'éléments étrangers, ils subsistent encore dans le plaidoyer pour les Juifs que Josèphe écrivit contre Apion. Plus tard, les chronographes chrétiens se sont efforcés d'accorder les chronologies des peuples orientaux avec la Bible : ainsi nous ont-ils conservé l'épitomé de Manéthon. La rédaction en est passable chez le fondateur de la chronographie chrétienne, Jules l'Africain (dont la chronique s'étend jusqu'à l'an 217 après J.-C.) ; elle est, pour l'ensemble, bien inférieure dans la chronique d'Eusèbe (qui va jusqu'en 327 ap. J.-C.). Plus tard encore, on a fabriqué sous le nom de Manéthon des résumés de même genre adaptés à une chronologie (παλαιόν χρονογραφεῖον, *livre de Sothis*) et le chronographe Panodore s'en est servi (vers 400 ap. J.-C.) ; comme le Syncelle a cru que le livre de Sothis était du Manéthon authentique, beaucoup de savants, jusqu'assez

tard dans le XIXe siècle, se sont laissé induire en la même erreur.

Des autres écrivains qui ont conservé la tradition égyptienne, nous ne connaissons que Ptolémée de Mendès dont nous avons gardé une notice sur la destruction d'Aouaris par Amosis; quelques données éparses, qui ne sont pas empruntées à Manéthon, nous ont été transmises par les Excerpta conservés par Josèphe et les chronographes. Pour Eratosthène et sa liste de rois, voir plus bas § 161 n.

Sur Manéthon, voir aussi W. Otto, *Priester und Tempel im hellen. Aegypten*, II, 215, 288 sq. La polémique de Manéthon contre Hérodote est signalée dans Josèphe, *contre Apion*, I, 14, 73 et fr. 85 (*Etym. magn.* s. v. λεοντοκόμος). L'épitomé de l'Africain est conservé par le Syncelle, jusqu'à la XVIe dynastie, dans ce qu'on appelle les *Excerpta Barbari* (publié par Schoene, dans son édition d'Eusèbe et Frick, ap. *Chronica minora I*), où les désignations pour les dynasties XII à XVII (c'est-à-dire XIII à XVIII), proviennent d'une autre source (voir § 309 n.). L'épitomé d'Eusèbe est conservé dans la traduction arménienne et dans Le Syncelle. Eusèbe a conservé correctement quelques noms (I, 8 Oubienthes ; II, 2 Kechôos; XII, 4 Lamares) et peut-être çà et là une date ; en outre, la liste des dynasties avant Ménès et l'Éthiopien Ammeris au commencement de la XXVIe dynastie de même, la notice sur Tahraqa a. Abr. 1306, et peut-être les dates des XXIIIe et XXIVe dynasties qui diffèrent de celles de l'Africain ; pour le reste, sa liste n'est qu'une reproduction aggravée d'erreurs de celle de l'Africain.

J'ai montré dans ma *Chronologie* (1), 71, cf. *Nachtr.* 34,5 (*trad.* p. 103) que Josèphe n'a pas tiré ses Excerpta directement de Manéthon, et qu'il les a souvent altérés et combinés avec des éléments étrangers ; c'est ainsi que le 1er roi de la XVIIIe dynastie qui a expulsé les Hyksos, est appelé par lui Τέθμωσις au lieu de Ἄμωσις. Des remaniements postérieurs de Manéthon nous ont été conservés dans ce qui reste de la littérature antisémite en Égypte et à laquelle appartiennent, outre Apion, des fragments de Lysimaque et de Chérémon, dans Josèphe, *Contra Apion.*, I, 32, 34, et dont Tacite a subi l'influence, *Hist.* V, 3. — Ptolémée de Mendès, tiré d'Apion *Aegypt.* I, 1 ; Tatian, *adv. graecos*,

(1) Dans les citations relatives à l'*Aegyptische Chronologie* de Ed. Meyer, les premiers chiffres renvoient à l'édition originale allemande ; la rubrique *trad.* renvoie à la traduction française de A. Moret, parue dans les *Annales du Musée Guimet, Bibliothèque d'Études*, t. XXIV, 2, 1912. (Note du trad.)

38 et ses emprunteurs. — Ce qui reste de la littérature nationale se trouve dans les notices déjà citées de Josèphe et de Barbarus, et aussi dans celle d'Eusèbe (*Praep. ev.*, IX, 27, 3) d'après le philosémite Artapanos, concernant le roi Chenephres. (Voir § 301, n.) — L'influence des écrits théologiques de Manéthon est reconnaissable en maints endroits de la littérature grecque. De même que Ptolémée Ier se servit de lui pour établir le culte de Sérapis (Plutarque, *De Is.*, 28), il devint pour les générations suivantes le représentant de la doctrine égyptienne; cela explique qu'on ait composé sous son nom le poème astrologique bien connu, les ἀποτελεσματικά qui, en réalité, se fonde sur des doctrines babyloniennes et non point égyptiennes, et que dans l'Inde, Jâvana Manittha, c.-à.-d. « le Grec Manéthon » passe pour une autorité astrologique. Une influence du même genre a été exercée par Bérose. § 320. Recueil des fragments de Manéthon (insuffisant, et d'ailleurs incomplet pour les écrits religieux) dans Müller, *F. H. G.*, II, 511 sq. (un fragment sur Boechoris et l'agneau dans les *proverb. Alexandrin.*, 21 : ÄZ 46, 135). Parmi le nombre considérable d'études sur Manéthon, dont beaucoup sont fantaisistes et n'ont aucune valeur scientifique, signalons celles d'une valeur durable : Boeckh, *Manetho und die Hundsternperiode*, 1845 (se trouve également dans la *Zeitschrift f. Geschichtswissenschaft*, II, 44 avec Supplément) ; Unger, *Chronologie des Manetho*, 1867. Sur les travaux de Lepsius, voir § 158 ; pour la liste des rois, ma *Chronologie* et *trad.* — Sur la chronographie chrétienne et la tradition qu'elle contient, voir (outre plusieurs études de Gutschmid dans ses *Kl. Schriften*) surtout Gelzer, *Sextus Julius Africanus und die byzantin. Chronogr.*, 2 vol., 1880-1885. J'ai essayé d'analyser cette tradition en détail dans ma *Chronologie*. — Le livre de Sothis utilise Eusèbe (*Chronologie*, p., 82, 2, 3 ; 84 ; *trad.* p. 117, 124) ; les noms des rois sont présentés arbitrairement soit d'après Manéthon, soit d'après une autre liste égyptienne de rois (*Chronologie*, p. 82, 2 ; *trad.*, p. 117, 1).

152. Manéthon a réparti les rois d'Égypte en XXX dynasties, depuis Menès jusqu'à la dernière conquête de l'Égypte par le roi perse Artaxerxes III (343 av. J.-C.), mais l'epitomé ajoute une dynastie, la XXXIe, depuis les derniers rois perses jusqu'à Alexandre. La valeur de ces listes fut mise en pleine lumière dès que Champollion eut lu les noms de rois sur les monuments antérieurs à l'époque ptolémaïque. Par contre, les renseignements grecs sur l'époque avant Psammétique se révélèrent sans valeur, tandis que Manéthon se

fondait réellement sur une tradition authentique. Ses dynasties formaient le cadre dans lequel se classaient chacun à leur rang les rois signalés sur les monuments. CHAMPOLLION fit ce classement depuis la XVIII[e] dynastie et LEPSIUS pour les dynasties antérieures en remontant jusqu'à la quatrième (les trois premières ont été révélées par les fouilles récentes) ; et c'est peut-être le chef-d'œuvre de LEPSIUS que la classification de ses monuments dans un ordre chronologique presque entièrement exact. Manéthon, ayant ainsi prouvé qu'il était un guide indispensable, on s'est trop fié par la suite à son autorité : on a cru à l'infaillibilité non seulement de sa liste de rois, mais aussi des nombres d'années qu'il leur attribue, et là où la tradition ne concordait pas avec les dates qu'on trouvait, on corrigeait la tradition, pour ne pas faire mentir Manéthon. A cela s'ajoutait l'illusion que ses dynasties ne se suivaient pas l'une après l'autre, mais devaient en plusieurs cas avoir régné parallèlement ; de cette manière, on croyait pouvoir réduire à un total raisonnable le nombre d'années certainement très excessif obtenu en additionnant les nombres partiels des dynasties. Ces théories ont dominé les travaux de LEPSIUS; elles l'ont conduit à remanier les chiffres avec un parfait arbitraire, et sans tenir compte équitablement des données que lui fournissaient les monuments mêmes qu'il publiait. On a complètement renoncé aujourd'hui dans la science à cette façon d'en user avec Manéthon. Il est notoire que non seulement ses données ont été altérées par la tradition, mais encore qu'elles contenaient, dès l'origine, beaucoup d'erreurs, particulièrement dans les chiffres, qui sont souvent inadmissibles, et aussi dans les noms et la suite des rois. Même son récit historique — comme le prouvent les fragments conservés par Josèphe — n'a jamais été une histoire authentique de l'Égypte, et ne se présentait point sous la forme d'une chronique qui serait exacte dans ses principaux traits, telle qu'était, au moins pour les temps récents, l'histoire

de Bérose ; au contraire, il intercale dans une liste de rois, qui déjà diffère notablement des données antérieures, un grand nombre de traditions populaires, comparables, par leur style vague et emphatique, aux légendes du même genre que nous a conservées la littérature indigène (§ 157). Aussi Manéthon fournit-il la preuve que l'histoire est un genre qui ne s'est pas réellement développé chez les Égyptiens. En dépit de tous ces défauts, ses indications ne sont pas à dédaigner, surtout lorsque les monuments ne nous disent rien ou peu de chose ; mais il faut toujours s'en servir avec une extrême prudence.

Il apparaît maintenant par les travaux de H. Hartleben (§ 138 n.) que Champollion, avant sa mort, avait parfaitement reconnu la place réelle des rois de la XIIe dynastie ; mais il ne put publier ses découvertes et c'est à Lepsius qu'il faut attribuer l'honneur d'avoir ouvert les voies. (*Über die zwölfte Dynastie*, *Abh. Berl. Ak.*, 1852). — On fait un excès de confiance à Manéthon là où manquent les documents authentiques : cela se remarque à plusieurs reprises même dans Sethe, *Untersuchungen zur Geschichte Aegyptens*.

153. Bien que la liste des dynasties présentée par Manéthon soit critiquable en plusieurs points, elle est tellement entrée dans nos habitudes que nous l'employons comme cadre dans toutes nos histoires. Les XXVI dynasties qui s'étendent de Menes à la conquête d'Égypte par Cambyse (525 av. J.-C.) se répartissent en plusieurs groupes. Nous y distinguons trois époques principales : l'Ancien Empire (les constructeurs des Pyramides de Memphis), IVe et V^e dynasties ; le Moyen Empire, de la XIe à XIIIe dynasties (thébaines) ; le Nouvel Empire (thébain), de la XVIIIe à la XXe dynasties. Ajoutons une quatrième époque, celle de la Restauration sous la XXVIe dynastie (Psammétique et ses successeurs). Entre ces sommets de l'histoire égyptienne s'espacent des siècles de décadence pendant lesquels l'état est démembré ou passe sous diverses dominations étrangères. Avant l'Ancien Empire se placent les commencements de l'empire pharaonique, avec

les Ire et IIe dynasties thinites. Menes et ses successeurs, dont les monuments nous ont été révélés dans les deux dernières décades. Cette période DU PLUS ANCIEN DÉVELOPPEMENT DE L'EGYPTE qui embrasse plus d'un millénaire, est souvent désignée par le terme erroné et trompeur de « préhistorique ou prédynastique » ; grâce aux fouilles et aux analogies qu'on peut tirer des temps postérieurs à Menes, nous pouvons nous former une idée vivante de cette époque : même nous pouvons la subdiviser en plusieurs périodes : les deux royaumes des adorateurs d'Horus, qui précèdent l'empire pharaonique de Menes, et, tout au début, un royaume très ancien en Basse-Egypte, sont devenus de tangibles et grandes réalités historiques. L'histoire de l'Egypte se répartit donc en les périodes suivantes (pour les dates, voir § 163) :

1. Les origines.

2. Le plus ancien royaume de Basse-Egypte (vers 4240 av. J.-C.) et les deux royaumes des adorateurs d'Horus.

3. Les Thinites, Ire et IIe dynasties, de 3315 à 2895 av. J.-C.

4. L'Ancien Empire, IIIe à Ve dynasties, 2895 à 2540 av. J.-C.

5. La fin de l'Ancien Empire et la période de transition :

a) VIe à VIIIe dynasties, les derniers Memphites, 2540 à 2360 av. J.-C.

b) IXe à Xe dynasties, les Hérakléopolitains, de 2360 à 2160 av. J.-C.

6. Le Moyen Empire, XIe et XIIe dynasties, de 2160 à 1785 av. J.-C.

7. Démembrement et domination étrangère :

a) XIIIe dynastie, les derniers Thébains du Moyen Empire, 1785 à environ 1680 av. J.-C.

b) L'époque des Hyksos, XIVe à XVIIe dynasties, d'environ 1680 à 1580 av. J.-C.

8. Le Nouvel Empire, XVIIIe à XXe dynasties, 1580 à 1100 av. J.-C.

9. L'Égypte sous les mercenaires Libyens, sous les Éthiopiens et les Assyriens, XXIe à XXVe dynasties, 1100 à 663 av. J.-C.

10. La Restauration, XXVIe dynastie, 663 à 525 av. J.-C.

11. L'époque perse, XXVIIe à XXXIe dynasties, 525 à 332 av. J.-C.

12. La domination macédonienne (Ptolémées) 331 à 30 av. J.-C.

154. Les trois grandes périodes de floraison nous ont laissé des monuments en quantité, et même ceux de l'époque thinite sont assez nombreux ; nous avons conservé des tombes avec leurs accessoires, et des débris de mobilier qui remontent à des âges encore plus reculés. Les inscriptions hiéroglyphiques se rencontrent pour la première fois au temps des dernières générations qui ont précédé Menes; sous les Thinites, l'écriture (monumentale et cursive) est déjà d'un usage général pour l'administration de la cour et de l'État. De nombreux textes littéraires qui nous ont été conservés dans des monuments postérieurs (par exemple, les textes des Pyramides, des légendes comme celle de la destruction du genre humain, des écrits sur la médecine) remontent à cette époque, peut-être même au delà de Menes. Des actes officiels contemporains (pièces de comptabilité de la maison du roi) nous ont été conservés à partir de la Ve dynastie. Des décrets royaux, etc., sous forme d'inscriptions, sont encore plus anciens. Pour le reste, il nous faut chercher nos renseignements dans les brèves indications qui se trouvent sur les ustensiles, amphores à vin, sur le matériel de tout genre, les bijoux, les stèles funéraires, etc., ainsi que sur les tables-annales des plus anciens temps (§ 223). A partir de la fin de la IIIe dynastie, les tombes riches s'ornent davantage d'inscriptions et de courtes notices ; on y énumère les fonctions et titres des défunts ; on ajoute les formules relatives aux offrandes et à la vie future ; nous

y rencontrons aussi parfois des biographies assez détaillées; des allusions aux honneurs conférés par le roi, à qui le défunt doit l'équipement de sa tombe; des dispositions testamentaires pour fonder le culte funéraire, etc. Les monuments du Moyen et surtout du Nouvel Empire présentent une plus grande variété, car maintenant s'ajoutent aux tombeaux de formidables temples de pierre, où les inscriptions royales nous conservent en certains cas des renseignements historiques; au contraire, des temples de l'Ancien et du Moyen Empire, quelques-uns seulement nous sont parvenus, et dans un état fort délabré. Signalons encore les inscriptions dédicatoires des monuments, les mentions gravées sur des parois de rochers au passage des expéditions, les biographies dans les tombes; à toutes ces inscriptions s'ajoutent, en nombre qui va toujours croissant, les documents, lettres, textes littéraires écrits sur papyrus, et même parfois sur cuir ou sur des tessons de poteries. C'est du hasard que dépend, à vrai dire, la quantité de matériaux que nous lègue une époque et la plus grande partie des papyrus que nous possédons, et qui nous viennent du Nouvel Empire, appartiennent à la fin de la XIXe et de la XXe dynastie. Une source d'un tout autre ordre et de la plus haute valeur, a été révélée en 1887 par la correspondance de la cour d'Egypte avec les rois et vassaux d'Asie; elle est écrite en cunéiformes sur des tablettes qui proviennent des archives d'Echenaton à Tell-el Amarna (après 1400 av. J. C.). Par contre, très rares sont les sources pour les temps de décadence entre l'Ancien et le Moyen, comme entre le Moyen et le Nouvel Empire, c'est-à-dire de la fin de la VIe jusqu'à la fin de la XIe, et de la fin de la XIIIe jusqu'à la fin de la XVIIe dynastie. C'est seulement au cours des 25 dernières années que nous avons trouvé des monuments et inscriptions appartenant à la première de ces époques. Si pour la XIIIe dynastie, nombre de monuments, en particulier de statues royales, sont connus depuis longtemps, en revanche il ne nous reste presque

rien du temps des Hyksos. Beaucoup plus importants sont les monuments et inscriptions appartenant aux temps postérieurs, de la XXI à la XXX dynasties, en dépit de la décadence et de la domination étrangère : sous la XXVI dynastie, leur nombre augmente encore notablement, mais ils n'offrent pourtant à l'histoire qu'un maigre butin, en raison de la forme spéciale qu'a revêtue la civilisation en ce temps-là. Ainsi, d'une part, la tradition historique, telle que la présentent les monuments et les papyrus, offre une série de lacunes et se révèle au gré du hasard ; d'autre part, tout essai d'une histoire d'Egypte se heurte à une grave difficulté : c'est que les monuments ne se sont guère conservés que dans la Haute-Egypte : le sol fluide du Delta ne nous en a gardé que fort peu (qui, presque tous, sont localisés à Tanis et à Bubastis). Quant aux constructions de Memphis, qui fut de beaucoup la plus importante des cités égyptiennes, les matériaux en ont été presque entièrement employés à construire le Caire ; rien ne subsiste plus que la nécropole immense, et vraiment inépuisable, qui, comme celle de Thèbes, nous fournit de façon ininterrompue des trouvailles importantes. Tandis que, pour les Grecs, le Delta et Memphis étaient au premier plan, pour nous c'est toujours du point de vue de la Haute-Egypte que nous embrassons l'ensemble de l'histoire et de la culture égyptienne : en vain nous efforçons-nous de nous dégager de ce cadre, nous n'y réussirons jamais complètement, puisque, pour la Basse-Egypte, les documents authentiques nous manquent presque totalement et qu'ils nous manqueront toujours. Les informations provenant de peuples étrangers (en particulier des monuments éthiopiens, puis des Israélites, des Assyriens et ensuite des Grecs), ne se rencontrent que dans les derniers temps de l'Egypte, après la fin du Nouvel Empire.

Résumé des principales publications de monuments. — Les grands ouvrages d'ensemble de CHAMPOLLION, ROSELLINI, LEPSIUS (voir § 148 et

sq. Autres ouvrages anciens : Lepsius, *Auswahl der wichtigsten Urkunden*, 1842. Prisse d'Avennes, *Monuments égyptiens*, 1847, et *Histoire de l'art égyptien*, Atlas, 1878 ; les recueils d'inscriptions de Young, Burton, Wilkinson par exemple, ne peuvent être qu'à peine mentionnés. En outre Brugsch, *Recueil de mon. égypt.* 1862 sq. (dont les parties I et II comprennent un choix de textes historiques.) Puis, les publications de Mariette et de Dümichen ; le *Thesaurus inscr. aegypt.* 6 vol., 1883 et sq. par Brugsch (textes concernant l'astronomie, le calendrier, la géographie, la religion et l'histoire et accompagnés de commentaires) ; Piehl, *Inscr. hiérogl.*, 3 séries, 1886 sq. ; enfin les séries de publications de la société « Egypt Exploration Fund » ; les Mémoires de la Mission archéologique française au Caire, continués par les Mémoires de l'institut français d'archéologie orientale au Caire ; les volumes du Catalogue général des Antiquités égyptiennes du musée du Caire, ainsi que les Revues : *Zeitschrift für aeg. Sprache* ; *Recueil de travaux* ; *Proceedings of the Society of Bibl. Arch.* ; et, depuis 1900, les *Annales du Service des Antiquités de l'Égypte*. Un grand recueil d'inscriptions historiques, *Urkunden des aegypt. Altertums*, a été entrepris sous la direction de Steindorff ; elles se présentent sous forme de textes collationnés à nouveau, coupés par phrases et accompagnés de remarques explicatives ; ont paru jusqu'ici : *Urkunden des Alten Reichs* ; *Urkunden der achtzehnten Dynastie* ; *Hierogl. Urkunden der griechisch-römischen Zeit*, qui ont été publiées par Sethe ; *Urkunden der älteren Aethiopienkönige*, publiées par Schaefer. Dans les *Archæological report* de l'Egypt Explor. Fund, paraît chaque année un excellent compte rendu par Griffith des découvertes et travaux scientifiques accomplis dans l'année. Voir encore : *Auswahl von Texten* (trad. par H. Ranke) et *Abbildungen* par Gressmann, *Altoriental. Texte und Bilder zum Alten Testament*, 1909.

155. Aujourd'hui, grâce aux fouilles toujours accrues et surtout grâce à la compréhension toujours plus exacte des textes, il nous est possible de dessiner, du moins dans ses grandes lignes, l'histoire de certaines périodes de l'Egypte, quelquefois même avec quelques traits de détail. Mais, même lorsque nous disposons de documents considérables, notre tâche se réduit à la description des institutions établies ; leur développement historique nous échappe ; c'est à nous, en général, de deviner comment elles se sont formées, comme elles ont disparu. La seconde difficulté,

c'est que les indications fournies par les monuments sont toujours partiales, et souvent peu dignes de foi. Il ne s'agit jamais que de commemorer des evenements glorieux, de placer, pour la postérite, le roi, ou le possesseur du tombeau, dans la plus flatteuse lumiere ; tout le reste est sommairement indiqué et tout ce qui est désavantageux est absolument passé sous silence. Les rois du Nouvel Empire, en particulier ceux des XIXe et XXe dynasties, se sont contentés souvent de reproduire des textes anciens (par exemple les énumérations des peuples vaincus) ; même, ils ont usurpé les monuments de rois antérieurs et fait graver leurs propres noms en surcharge. De plus, les inscriptions des temples et des tombes sont rédigées dans ce style égyptien compassé qui, dédaignant d'entrer dans les petits détails mesquins de la réalité quotidienne, en évite soigneusement le langage et se meut par conséquent toujours dans les lieux communs de la rhétorique et de la poésie. Comparés aux Annales des Babyloniens, Assyriens et Ethiopiens, qui restent si sobres dans leurs parties historiques, aucun de ces textes égyptiens ne nous fournit un récit cohérent et purement historique ; mais on cherche toujours à mettre en lumière certains épisodes et à les magnifier. Il n'y a d'exception qu'avec les Annales de Thoutmosis III, certaines biographies trouvées dans des tombes d'officiers ou de fonctionnaires, ainsi que maintes inscriptions rupestres laissées par de grands personnages officiels. Une grande circonspection s'impose donc dans l'emploi de ces documents, lorsqu'il s'agit de dégager la vérité des faits ; toutefois il ne faut pas tomber dans l'excès contraire, comme l'ont fait quelques savants modernes, tels que W. M. MÜLLER qui, dans sa méfiance à l'égard des données fournies par les monuments, a dépassé le but.

156. Pour compléter les données fournies par les monuments, il serait indispensable de posséder un récit suivi de l'histoire d'Egypte ; mais nous ne l'avons point et il n'en a

jamais existé. En revanche, des notices historiques s'étendaient jusque dans l'époque précédant Menes. A cette catégorie appartiennent ces tableaux (gravés sur palettes à fard qui sont les premiers stades de l'écriture (§ 200), ensuite les tables-annales d'ivoire et d'ébène de plus en plus nombreuses à partir de Menes ; on y consigne les noms de rois et les événements importants de l'année. On connaissait les noms et la suite des rois jusque bien avant Menes, mais il nous est impossible de déterminer à partir de quel moment la liste en est fidèle. Ces matériaux ont servi de fort bonne heure à la compilation d'annales officielles ; la pierre de Palerme (v. § 206) nous a conservé un fragment d'une chronique de ce genre provenant de la deuxième moitié de la V[e] dynastie (sous le règne de Neweserrê') et qui était gravée sur une grande pierre, probablement dans un temple (peut-être celui d'Héliopolis). Les indications qu'on y trouve sont conformes au caractère du royaume pharaonique, et concernent principalement les fêtes des rois et des dieux, les constructions de temples et donations faites à ces derniers, etc. ; mais les mentions ne manquent pas non plus sur l'administration, les guerres et les expéditions maritimes. Toute la période à partir de Menes est ici consignée, année par année ; elle était précédée d'une liste des rois appartenant aux dynasties antérieures, sans divisions par années, et, au-dessus de cette liste, on avait très probablement gravé, comme cela se rencontre dans toutes les traditions postérieures, un résumé de l'histoire légendaire commençant au règne des dieux sur la terre, à partir de Rê' ou de Ptah. On a continué à rédiger de pareilles annales (*gnwt nt zrtjw*, « annales des ancêtres ») pendant des milliers d'années à la cour du roi ; elles se trouvent assez souvent mentionnées dans les inscriptions royales ; elles remontaient jusqu'aux temps des « adorateurs d'Horus » (V. par exemple, LD, III, 5a, 15 ; SETHE, *Urkunden der XVIII[e] Dynastie*, p. 86), ou « au temps de Rê' », LD II, 118 d ; GOLÉNISCHEFF, *Hammamat*,

S I, 6; LD, III, 193,27). Sur les expeditions militaires de Thoutmosis III, des annales étaient redigees par un de ses scribes; il en existe encore un court abrégé gravé sur un mur du temple de Karnak (cf. BREASTED, *Ancient Records*, II, 391 sq.), et dès la V[e] dynastie, dans le temple de Sahouré (voir § 253), nous voyons qu'on a représenté la déesse de l'histoire enregistrant les faits d'armes du roi. C'est encore à ces annales royales qu'est puisé le tableau résumé du règne de Ramses III, qu'on a mis dans sa tombe avec la liste détaillée de ses fondations en l'honneur des dieux ; ce rouleau de papyrus (le grand papyrus Harris) conservé jusqu'à nous, devait servir au roi de pièce de légitimation pour entrer dans le monde des dieux. De même, les affaires de chaque jour, les décisions administratives et judiciaires du roi, furent rédigées régulièrement et conservées dans les archives d'état. Tous les bureaux, cours de justice, temples, possédaient aussi leurs archives que l'on pouvait consulter afin de connaître la jurisprudence ou les précédents historiques; nous avons encore des liasses de ces actes provenant du Moyen et du Nouvel Empire. Naturellement, on enregistrait aussi les règlements, les instructions administratives, etc. ; ainsi la tombe de Rechmerê', sous le règne de Thoutmosis III, nous a conservé l'instruction donnée au vizir. Pourtant tous ces documents, si nombreux soient-ils, ne furent jamais coordonnés en vue d'écrire une histoire ; dans la pratique, il suffisait de consulter ces annales continues des pharaons pour s'orienter soit en chronologie, soit dans la connaissance des faits passés. Il semble bien que les temples aient eu aussi leurs annales propres ; les inscriptions des temples de basse époque nous ont conservé les récits de leur fondation, qu'on faisait remonter jusqu'à la plus haute antiquité — (que cette origine soit vraie ou non, c'est une autre question). Pas davantage ne savons-nous si ces annales des règnes ont été tenues au courant pendant les périodes de décadence ou d'anarchie ; si nous les possedions en leur

entier, nous discernerions certainement beaucoup de différences dans l'art de les rédiger aux diverses époques. Il suffisait, pour les besoins ordinaires des bureaux, d'avoir un bref résumé, une simple liste des rois portant l'indication exacte de la durée de chaque règne, ce qui était indispensable pour se reconnaître dans les dates consignées dans les sources. Une de ces listes nous est parvenue, fragmentaire, il est vrai, et avec des lacunes, par l'intermédiaire d'un bureau administratif, vers la fin de la XIX[e] dynastie. Elle commence au règne des Dieux et énumère à partir de Menes les noms et chiffres de règne de tous les rois, classés par dynasties : c'est le papyrus royal de Turin (§ 162), qui fut rédigé dans la Basse-Egypte, au dos d'un manuscrit de comptabilité, où le scribe calcule les revenus de l'oasis sous le règne de Ramses II. Sans doute quelques erreurs ont pu se glisser dans cette liste, mais elle paraît tout à fait exacte dans l'ensemble, autant qu'il nous est possible de la contrôler, et elle peut par conséquent servir de modèle pour dessiner le squelette de l'histoire égyptienne. Toutes les autres listes de rois qui nous sont parvenues sont probablement d'origine analogue, même celle de Manéthon, où la tradition des noms et des chiffres est en maints endroits fort altérée.

Hérodote nous raconte (II, 100 ; cf. 142) que les prêtres (peut-être ceux de Memphis?) lui ont lu dans un livre les noms de 330 rois, cf. Diodore, I, 44, 4 ; 46, 7). La remarque suivante sur les rois éthiopiens et les reines existant parmi eux (dont mention est faite par Diodore un peu différemment, I, 44, 2 sq.), rappelle la notice du même genre que semble avoir reproduite le papyrus de Turin, col. 2,8 sur les rois précédant Menes (*Chronologie*, p. 120, *trad.* p. 165).

157. Il y a contraste marqué entre ces documents officiels et la littérature populaire des Egyptiens. Elle s'est complu à conter des histoires au sujet des anciens rois, et nous a légué maints de ces récits : l'histoire de Cheops et des commencements de la V[e] dynastie, qui provient du Moyen Empire ;

l'histoire d'un roi Hyksos, Apophis, et d'un prince thébain, Seqenjenrê ; l'histoire de la conquête de Jaffa par un officier de Thoutmosis III ; l'histoire en démotique de Petoubastis. Appartiennent à cette même littérature populaire les récits de Manéthon sur l'invasion des Hyksos, sur Osarseph et les lépreux, qui pourraient être écrits avec les mêmes termes dans un papyrus ; et de même caractère sont ces brèves notices qui accompagnent les noms des très anciens rois dans l'Epitomé déjà cité. A travers ces récits, on démêle encore les faits historiques, mais transformés en légendes, associés avec des thèmes populaires, des contes merveilleux, qui les entraînent dans le domaine du mythe. Les histoires d'Hérodote sur le trésor de Rhampsinit, sur la reine Nitokris, sur les conquêtes de Sesostris, et d'autres de ce genre, relèvent également des fables populaires. A côté de celles-ci, nous avons des textes poétiques inspirés par des événements réels ou des circonstances historiques ; citons dans la littérature classique du Moyen Empire: les aventures de Sinouhet, et dans la littérature populaire: les aventures du marin et du roi-serpent. Lorsque ces récits glorifient un dieu, il arrive qu'on les grave sur pierre : ainsi la prétendue stèle de Bentrès sous Ramses II, ou cette inscription des temps ptolémaïques sur la grande disette et les fondations du roi Zoser, en l'honneur de Chnoum d'Eléphantine (§ 230) ; enfin un papyrus nous a conservé en grec l'histoire du rêve de Nektanebos. Il y a, enfin, un genre spécial de littérature, appartenant à toutes les époques égyptiennes : ce sont les prophéties, écrites en hiératique, démotique ou grec, qui contiennent beaucoup d'allusions à des événements historiques (§ 297). Cette littérature a pour nous une très grande valeur, d'abord parce qu'elle nous présente sur le vif la pensée des Egyptiens, leur façon de saisir les événements, et aussi parce que, sous un aspect fabuleux, elle décèle des faits historiques que la critique peut et doit utiliser comme sources. En même temps, elle nous prouve qu'à part les annales officielles, l'Egypte, non

plus que l'Inde, n'a connu la véritable histoire : toute tradition s'orientait aussitôt dans le domaine du merveilleux et servait aux récréations de l'esprit, comme les sujets tirés des légendes divines ou de la fable. Les Égyptiens n'ont pas eu d'autre ambition historique ; en revanche, ils cherchaient devant les étrangers à faire valoir le plus possible l'antiquité et la véracité de leurs sources historiques. Ceci nous explique que les Grecs, malgré le vif intérêt que pendant des siècles ils témoignèrent à l'Égypte, n'arrivèrent jamais à saisir son histoire sous son aspect réel, ni même dans ses contours les plus vagues. En effet, une œuvre comme celle de Manéthon ne pouvait leur offrir aucun enseignement historique ; quant aux légendes égyptiennes, elles servaient seulement à illustrer la pensée et les mœurs de ce merveilleux pays, ou ne faisaient que satisfaire la curiosité, sans qu'il fût nécessaire d'y découvrir un enchaînement des faits.

La plupart des légendes citées plus haut ont été recueillies par Maspero, dans *les Contes populaires de l'Égypte ancienne*, 4e édit., 1912. Pour la stèle de Bentresh, voir Erman : *Aegyp. Zeitschrift*, 21, 1883. L'histoire de Thoutmosis IV et du sphinx offre un caractère bien romanesque Erman, *Berl. Ak.*, 1904, 428 sq. ; cf. 1063 mais d'après Spiegelberg, *Orient. Lit. Zeit.*, VII, 1904, 288 sq., 343), elle serait peut être un monument authentique du roi, restauré par Sethos Ier. Pour Petoubastis, v. Spiegelberg, *Der Sagenkreis des Konigs Petubastis*, 1910. — Sur le rêve de Nektanebos, voir Wilcken, dans les *Mélanges Nicole*, 1906. — Les légendes sur Cambyse (fragments d'une rédaction copte, ap. : Schäfer, *Ber. Berl. Ak.* 1899, 727) et le roman gréco-égyptien d'Alexandre, ressemblent à tous ces récits et sont d'inspiration analogue.

158. Les premiers travaux sur l'histoire d'Egypte qui furent faits après la découverte des hiéroglyphes (par Champollion-Figeac, le frère du grand savant ; par Rosellini, par Bunsen qui écrivit un livre fantaisiste *Ægyptens Stellung in der Weltgeschichte*), n'offrent plus qu'un intérêt

de bibliographie. LEPSIUS a jeté les premières bases d'une histoire par sa classification des monuments et plusieurs monographies sur la XIIe dynastie (*Abh. Berl. Ak.*, 1852); sur la XXIIe dynastie (*Abh. Berl. Ak.* 1856); *Königsbuch der alten Aegypter*, 1858, cf. § 161 n.). A côte de lui, il faut citer avant tout E. DE ROUGÉ, *Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manethon*. Mémoires de l'Acad. des Inscr. 25. 1866. Je renvoie au § 149 pour le développement ultérieur de l'égyptologie et l'accroissement des publications. BRUGSCH, dans son *Histoire d'Égypte*, 1877, et le supplément paru en 1878, a donné une traduction des inscriptions les plus importantes, où son esprit génial a souvent deviné juste. A. WIEDEMANN, dans *Ægyptische Geschichte*, 1884 (supplément 1888) nous a donné un riche répertoire de toutes les inscriptions contenant des noms de rois. PETRIE, dans *A History of Egypt*, 3 vol. 1894-1905, a fourni un répertoire analogue pour les monuments. Entre temps, G. MASPERO, dans son *Histoire ancienne des peuples de l'Orient* (1re éd., 1875; § 147), a dressé pour la première fois un tableau vivant du développement de l'Egypte, fondé sur sa connaissance étendue des monuments, et plus tard élargie et complétée par d'autres travaux; sa grande *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique* (3 vol. 1895 sq.) présente un résumé de ses investigations, § 147. Les travaux d'A. ERMAN ont puissamment stimulé cette marche en avant, surtout son livre *Ægypten und aegyptisches Leben im Altertum*, 2 vol., 1885 sq., où pour la première fois l'histoire de l'administration et de la civilisation égyptiennes a été tracée en fermes contours. J'ai cherché moi-même à atteindre ce résultat dans mon ouvrage : *Geschichte des alten Ægyptens* (1885-87), paru dans la collection Oncken, où j'ai pu dépasser les conclusions de la première édition du présent volume (1884). Depuis lors, chaque année a vu paraître de nombreuses publications sur les diverses fouilles entreprises, ou les inscriptions (mentionnons ici surtout PETRIE et GRIFFITH et

leurs rapports annuels dont nous avons parlé § 154 n.), ainsi que des articles de revues. Parmi les travaux plus étendus, citons le très suggestif livre de W. M. Müller, *Asien und Europa nach altaegypt. Denkmälern*, 1893, qui aurait besoin actuellement de subir une révision et un remaniement et les *Untersuchungen zur Geschichte und Altertumskunde Aegyptens*, 1896 sq., de Sethe ; mais surtout ceux de Breasted : *Ancient Records of Egypt*, 5 vol., 1906, élaborés au cours de longues années de préparation et qui nous donnent la traduction et le commentaire de toutes les inscriptions historiques. L'ouvrage a été complété par son *History of Egypt*, parue en 1905.

Ajoutons à cette bibliographie : Wilkinson, *Manners and customs of the ancient Egyptians*, 1837 sq ; 2e édition par Birch 1878, 3 vol. ; Rawlinson, *History of Ancient Egypt* est sans valeur et Budge, *History of Egypt*, 9 vol. n'en a guère davantage. — Le Königsbuch de Lepsius, excellent pour son temps et qui est un recueil de tous les noms de rois apparaissant sur les monuments, est en voie d'être complété par Gauthier : *le Livre des rois d'Égypte*, Mém. des membres de l'institut français d'arch. XVII, XVIII, très documenté, mais malheureusement sans une claire vue d'ensemble. Un livre indispensable et riche en intuitions brillantes et combinaisons hardies est le *Dictionnaire géographique* de Brugsch, 1878 sq. (c'est un remaniement de ses *Geographischen Inschriften*, 1857 sq.). Un ouvrage inachevé de Dümichen *Geschichte Aegyptens*, 1878 (coll. *Oncken*), contient un résumé de la géographie d'Égypte qu'il ne faut employer qu'avec prudence ; de Brugsch, citons encore *Die Aegyptologie* qui nous donne une vue d'ensemble d'après les recherches exposées dans son *Thesaurus*. — H. Schneider dans *Kultur und Denken der alten Aegypter* (Entwickelungsgeschichte der Menschheit, 1907), a entrepris de nous présenter dans son ensemble le développement de l'Égypte et de sa culture ; c'est une œuvre pleine de réflexion et de mérite, mais qui s'égare trop souvent dans les spéculations théoriques ; on ne doit par conséquent la consulter qu'avec prudence.

Chronologie.

159. Dans le calcul de temps (§ 136 sq.), les Égyptiens ont abandonné de très bonne heure (§ 195 sq.) le mois lunaire et l'année intercalaire qui en dérivait ; ils ont cherché à créer une année solaire nouvelle, indépendante du cours de la lune, et composée de trois saisons (l'inondation, le temps des semailles ou hiver, le temps des récoltes), chacune comprenant 4 mois de 30 jours ; il y avait, en plus, 5 jours complémentaires (*épagomènes*). En réalité, c'est une année vague ; elle est en retard tous les 4 ans d'un jour par rapport à l'année julienne de 365 jours 1/4, et d'environ 3/4 d'heure par rapport à la véritable année solaire (grégorienne). Malgré cela, les Égyptiens s'en sont tenus à l'année de 365 jours ; c'est Auguste qui le premier, après un essai infructueux de Ptolémée III Evergète en l'an 238 av. J.-C. (décret de Canope), a introduit en Égypte l'année julienne (année alexandrine, commençant le 29 août 25 av. J.-C.). Naturellement, les Égyptiens se rendaient parfaitement compte du déplacement de leur année par rapport au soleil et à la position des saisons. Pour eux, le commencement de la véritable année solaire (le « commencement de l'année ») se distinguait du premier de l'an de l'année civile et coïncidait avec le lever de Sothis, la planète Sirius ; celle-ci entre sous le parallèle de Memphis le 19 juillet julien (qui correspond, en l'an 4241 av. J.-C., au 15 juin grégorien, vers le solstice d'été). Au 5e et au 4e millénaire, ce lever coïncida avec le commencement de la crue du Nil ; c'est pourquoi Sothis fut considérée comme annonçant l'inondation. Par suite de son mouvement indépendant et de la précession des équinoxes, le lever de Sirius, pendant des milliers d'années, a marché d'accord avec l'année julienne, de sorte que

c'est celle-ci, et non la véritable année solaire, qui fut regardée comme l'année normale.

Certes, on remarqua au cours des siècles, le retard de l'écliptique, des solstices et des équinoxes et celui du commencement de l'inondation par rapport à l'année de Sirius : mais on n'en tirait aucune conséquence : on se contenta, à partir de la XXVIe dynastie, de déplacer la fête « de la naissance du dieu solaire », Mésou-Rê' (qui se rattachait dans l'année normale au solstice d'été), et de la reculer du premier mois de l'année vague au dernier mois de l'année précédente. Au cours d'une période Sothiaque, c'est-à-dire au cours de 1461 années civiles (= 1460 années de Sirius), le jour de l'an et les mois du calendrier civil parcourent par conséquent le cercle complet des saisons ; cette période terminée, le jour de l'an civil tombe de nouveau, pendant 4 ans, au jour du lever de Sirius, le 19 juillet julien. Lorsqu'on créa le calendrier égyptien, son jour de l'an (plus tard appelé le 1er Thout) tomba naturellement le 19 juillet, et parmi les années où cette coïncidence a pu se produire : 4241/0 — 4238/7 ; 2781/0 — 2778/7 ; 1321/0 — 1318/7 av. J.-C. et 140/1 — 143/4 ap. J.-C., — c'est la première seule, l'année 4241/0 av. J.-C., qui peut être celle où l'on a introduit le calendrier, puisque celui-ci était déjà en usage depuis longtemps sous l'Ancien Empire.

Pour une étude d'ensemble, v. mon *Aeg. Chronologie* complétée par les matériaux récemment apportés par GARDINER, ÄZ 43, 1907, 136 sq. et cf. mes *Nachträge zur Aeg. Chronologie*, Abh. Berl. Ak., 1907. Ces suppléments ont été fondus dans le corps du livre dans la traduction française par A. MORET, *Chronologie Égyptienne* (Annales du musée Guimet, Bibliothèque d'études, t. XXIV, 2). A la base des travaux sur le calendrier sont les ouvrages de BIOT, *Sur l'année vague des Égyptiens*, Mém. de l'Acad. des Sc. XIII, 1835, et ceux de LEPSIUS, *Chronologie der Aegypter*, 1849, continué par son *Königsbuch*. Comme CHAMPOLLION, ils prenaient par erreur la saison *šomou* pour celle de l'inondation, et en déduisirent des conclusions fausses sur l'époque d'introduction du calendrier. La vraie traduction fut établie par BRUGSCH en 1856. Les

mois égyptiens ont reçu plus tard des noms appartenant à des fêtes, et que nous employons sous leur forme grecque et copte. Leur succession n'a été fixée définitivement qu'à une époque tardive (auparavant, les fêtes étaient toutes célébrées un mois plus tôt et portaient en partie d'autres noms); on les a classées dans l'ordre suivant : Saison de l'inondation (*echet*) : Thout, Paophi, Athyr, Choiak. Saison des semailles ou hiver (*projet*) : Tybi, Mechir, Phamenoth, Pharmouthi. Saison des récoltes ou été (*šomou*) : Pachon, Payni, Epiphi, Mesori ; il faut ajouter les 5 *épagomènes*. Ces données égyptiennes sont complétées par le décret de Canope et par les écrivains grecs (Hérodote, II, 4, qui s'y connaît si mal en astronomie et chronologie, qu'il prend l'année de 365 jours pour une année fixe ; Geminos, *Isag. in phaenom.* c. 8, p. 106, éd. Manitius ; Censorin, 18, 10). Les astronomes grecs (Ptolémée par ex.) calculent toujours d'après l'année vague égyptienne, de sorte que leur position par rapport à l'année julienne reste constante. Les essais toujours renouvelés de prouver l'existence d'une année égyptienne fixe (le plus ingénieux est celui de Bunsen dans son *Thesaurus* et ailleurs) sont tous insoutenables, de même que l'hypothèse d'une interruption dans le cours régulier de l'année vague. Toutes les indications qui concernent le lever de Sirius et la période sothiaque sont calculées par cycles, c'est-à-dire selon l'équation : 1461 années civiles = 1460 années de Sirius, sans préoccupation des différences entre localités (qui s'élèvent, pour un degré de latitude, à un jour environ) et sans tenir compte du lent déplacement, par suite duquel le lever de Sirius à Memphis, dans le premier siècle av. J.-C. n'eut lieu réellement que le 20 juillet julien. C'est à tort qu'Oppolzer et Mahler, et d'autres, ont pris ces dates empiriques pour bases de leurs calculs. Les obscurités et les surprises que nous offrent encore si souvent les textes égyptiens proviennent principalement de ce fait que leurs données sont théoriques et se fondent sur l'année normale, commençant au jour du lever de Sirius, par exemple : les tableaux horaires des culminations d'étoiles, dans les tombeaux de Ramses VI et de Ramses IX ; le plafond du Ramesseum ; le calendrier d'offrandes de Ramses II et de Ramses III à Médinet-Habou, et encore les représentations des saisons dans l'Ancien Empire) : au moment où ces documents furent tour à tour rédigés, l'année civile commençait en réalité dans une saison toute différente. (Mahler a encore méconnu ceci *Ä. Z.* 48, 89). Quant aux épagomènes, il n'en est tenu aucun compte dans ces données purement théoriques et schématiques, et ils n'apparaissent ni dans les tables horaires thébaines, ni dans le calendrier du papyrus Ebers (de même, les Babyloniens et les Grecs ont toujours

employé dans leurs calculs le mois de 30 jours, quoique leurs mois lunaires fussent alternativement de 29 et 30 jours; leur année théorique était de 360 jours, quoiqu'ils n'aient jamais eu dans la pratique une année de 360 jours. — GINZEL, dans son *Handbuch der math. und techn. Chronologie*, I, 190 (cf. § 146 n.), n'arrive pas à résoudre toutes les difficultés que présente la chronologie égyptienne. LEHMANN HAUPT (*Klio*, VIII, 225) a avancé une affirmation bizarre, à savoir que le jour du lever héliaque ne peut se déterminer rigoureusement par la simple observation (GINZEL, p. 26, s. 182) : or les astronomes grecs donnent souvent des dates exactes de levers d'étoiles; ainsi est démentie cette affirmation, qui d'ailleurs ne s'applique pas à un climat comme celui de l'Egypte et à une étoile aussi brillante que Sirius; de plus, on connaissait parfaitement à quelle place de l'horizon elle devait se lever.

160. Pour l'administration de l'État, ce n'est pas l'année civile du calendrier qui est adoptée comme unité, c'est l'année de règne du roi, commençant au jour de l'intronisation; le début de cette année change par conséquent avec chaque règne. A l'origine, ces années royales, comme à Babylone, reçoivent une désignation officielle, empruntée à des noms de fêtes, édifices, recensements en vue d'impôt (§ 223). Puis, peu à peu, on désigne les années de règne par leur chiffre, et, à partir de la fin de l'Ancien Empire, ce comput supplante complètement les anciens dans les dates officielles. Cette méthode a un inconvénient : le premier jour de l'année de règne est variable et, lorsqu'il s'agit d'évaluer une longue période, il faut connaître et additionner exactement non seulement le nombre des années, mais aussi celui des mois et des jours; dans les temps troublés, ou dans le cas de co-régence, cela cause des erreurs qui sont presque inévitables. De bonne heure les Égyptiens ont cherché à concilier ces systèmes : l'année civile, dans laquelle un roi montait sur le trône, devenait la première année de son règne (on lui attribuait par conséquent l'excédent de mois et de jours vécus par son prédécesseur) et, au jour de l'an de l'année suivante, commençait sa deuxième année de règne. Cette

méthode de calcul, nous la trouvons déja en vigueur dès la II[e] dynastie ; elle réapparait sous la XII[e] et la XXVI[e] ; on l'emploie encore pour compter les années des empereurs romains. Mais, à toutes les autres époques, autant que nous en pouvons juger, on calcule par vraies années de règne. Il n'arrive qu'une seule fois, dans une inscription de Tanis, sous Ramses II, qu'une autre ère soit mentionnée : elle se rattache à l'introduction par les Hyksos du culte de Seth à Tanis (§ 305) ; encore est-ce une ère de temple, qui ne parait pas avoir eu grande signification, même si le passage des *Nombres* (12, 22) s'y rapporte, comme il semble.

Sur les dénominations d'années aux temps anciens, Sethe, *Beiträge zur ältesten Gesch. Aeg.* (Unters. zur Gesch. Aeg. III) ; mon *Chronologie*, p. 185 sq., *trad.*, p. 268 sq. Une preuve que dans l'esprit des Égyptiens l'année de règne commençait théoriquement au premier jour de l'an, le 1[er] Thout, même lorsque dans la réalité l'avènement au trône avait lieu un autre jour, nous est donnée par l'inscription bien connue de Hatšepsout, publiée par Naville, *Deir el-Bahari*, III, 63 (Breasted, *Records*, II, 232 sq. ; *Nachträge Chronologie*, 9 n. 1 ; *trad.*, p. 309 n. 1). Il s'agit là d'une fiction analogue à celle des calendriers de l'année civile, qui commencent au jour de l'an de Sirius (§ 159 n.). D'ailleurs, Amasis, sous la XXVI[e] dynastie (*Rec.* 21,3 sq. l. 4, 14) calcule d'après les vraies années de règne et non d'après les années civiles ; il ne me semble pas impossible que dans bien des cas on ait employé à la fois l'un et l'autre comput d'années, de même qu'on se servait soit de la coudée ordinaire soit de la coudée royale ; d'après le caractère du document, on savait de quelle année il était question. Dans les temps féodaux, à la fin de l'Ancien et au commencement du Moyen Empire, on date, dans les nomes, d'après les années du nomarque, v. § 279. Pour l'ère de Tanis à partir de l'an 400, v. *Chronologie*, 66 sq., *trad.*, p. 95.

161. Pour établir la chronologie égyptienne et ramener à notre ère moderne les dates des règnes, il nous faudrait posséder la liste complète et authentique des rois égyptiens avec la durée de leurs règnes. Quand on s'est servi pour la dresser des fragments de Manéthon, on s'appuyait sur de fausses hypothèses (§ 152) ; Manethon peut citer çà et là une

date correcte (par exemple pour Ramses I et II) mais la plupart sont absolument erronées, par exemple pour la IVe et la Ve dynasties ; même dans les périodes d'apogée comme la XIIe et la XVIIIe dynasties, la tradition y est très précaire, les noms et la suite des rois sont souvent fort altérés. Les chiffres sont souvent tout à fait inacceptables : ainsi, pour le total des 17 rois des dynasties Ire et IIe, il compte 565 ans ; pour l'intervalle entre l'Ancien et le Moyen Empire, entre la VIIIe et la XIe dynasties, 783 ans ; entre le Moyen et le Nouvel Empire de la XIIIe à la XVIIe dyn., l'Africain dans son Épitomé nous donne même 1590 ans. Il est donc impossible de se servir de Manéthon pour reconstituer une chronologie égyptienne, et, même pour les derniers temps de l'histoire égyptienne, à partir de la XXIe dynastie, il ne faut le consulter qu'avec la plus grande circonspection. On comprend que les égyptologues aient été longtemps réduits à se résigner et qu'ils aient renoncé à fixer avec précision aucune date, osant tout au plus compter vaguement par générations. Ils s'appuyaient en cela sur les listes de rois fournies par les monuments, qui sont les listes des rois défunts auxquels le pharaon régnant ou un particulier apporte des offrandes. Le classement adopté par toutes ces listes est plus ou moins correct ; les souverains illégitimes ou insignifiants sont omis (par exemple, tous les Hérakléopolitains et tous les Hyksos) et il s'y trouve beaucoup d'arbitraire. Donc, si précieuses que soient ces listes pour reconstituer la succession des rois, elles n'en sont pas moins insuffisantes pour établir la chronologie. Importantes pour l'histoire sont les trois listes suivantes :

1. La liste de Sethos Ier à Abydos (découverte en 1864), complètement conservée avec 76 noms. La liste de Ramses II, connue bien auparavant, mais fort mutilée, n'en est qu'une copie (elle se trouve à Londres).

2. La liste provenant du tombeau de Zelej (Tounroi) à Saqqara, sous Ramses II (découverte en 1860) comprenait

58 noms, dont 47 sont conservés. Là où elle diffère de la liste d'Abydos, elle concorde très souvent avec le papyrus de Turin ; tous deux nous donnent la tradition de la basse Égypte, tandis que la liste d'Abydos et celle de Karnak conservent celle de la haute Égypte.

3. La liste de Thoutmosis III, à Karnak aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale de Paris, très mutilée, et d'un classement très arbitraire, comprenait 61 noms, appartenant surtout à la XIIIe dynastie.

Ceux qui ont tiré le meilleur parti des dates de Manéthon sont Boeckh et Unger (§ 151 n.); mais les dates de Manéthon, ainsi restaurées, ne sont pas historiques, encore que Boeckh admettait lui-même que les nombres de Manéthon sont gouvernés par une loi chronologique (la période sothiaque), ce qu'on ne peut démontrer. Lepsius, dans son *Königsbuch*, a essayé en 1858, d'établir la vraie chronologie à l'aide de Manéthon, mais sa démonstration pèche par trois erreurs fondamentales : 1) la durée des 30 dynasties, fixée à 3.555 ans, somme empruntée au *Livre de Sothis* (Sync., p. 98), il l'attribue à tort au Manéthon authentique ; — 2) il met à part un certain nombre de dynasties sous le nom de dynasties secondaires, distinction qui n'apparaît ni dans Manéthon, ni sur les monuments (je ne conteste pas, bien entendu, que dans plusieurs cas les dynasties aient empiété l'une sur l'autre et que pour les dynasties VIII à XI, XIII à XVII, XXII à XXVI, des rois de maisons différentes aient parfois régné simultanément, bien que la tradition leur donne des règnes successifs ; mais Lepsius a mis à part comme secondaires, les dynasties : VI, IX à XI, XIII, XV, XVI, XXV, XXVII) ; — 3) il modifie arbitrairement les dates données par la tradition, et n'arrive ainsi à rétablir ni les dates manéthoniennes, ni les dates historiques. Les autres systèmes proposés méritent à peine une mention. Les protagonistes de la Skepsis sont Brugsch et Maspero. J'ai essayé dans la première édition de cet ouvrage d'arriver à des dates minima pour les principales périodes, et j'ai montré que ces résultats peuvent être dépassés, dans ma *Chronologie* *Abh. Berl. Ak.*, 1904, et *Nachträge*, 1907. Pour les listes des rois : n° 1, voir : *Ä. Z.*, II, 1864 ; Mariette, *Abydos*, I, 53 ; n° 2 : Rev. arch. nouvelle série X ; Mariette, *Mon. div.*, 58 ; toutes deux reproduites dans ma *Chronologie* ; n° 3 : Lepsius, *Auswahl*, et *Abh. Berl. Ak.*, 1852 (sur la XIIe dynastie) ; Sethe, *Urk. der achtzehnten Dynastie*, 608 sq. (cf. § 298 n.). C'est d'une liste analogue que provient probablement la liste des

38 rois thébains, avec traduction des noms, conservée sous le nom d'Eratosthène ; elle a servi de source au pseudo-Apollodore qui y a ajouté 53 autres noms ; Le Syncelle l'a prise ensuite à Apollodore et nous l'a transmise. Elle nous donne au commencement (du n° 1 au n° 22) un choix qui n'est pas sans valeur des rois des 6 premières dynasties ; ensuite vient une très étrange liste de noms, pour la plupart impossibles à interpréter (n° 23 à n° 38). (Cf. *Chronologie*, p. 99 sq., *trad.* p. 139 sq.

162. Les monuments ne permettent d'évaluer la durée des périodes, avec quelque rigueur, que pour les points culminants de l'histoire égyptienne (Dynasties IVe à VIe — XIIe, XVIIIe et XIXe). Un moyen de contrôle précieux nous est fourni par des généalogies qui apparaissent souvent dans les inscriptions et nous permettent d'évaluer par générations une longue période de temps. Mais nous avons pu faire un grand pas de plus, grâce au papyrus royal de Turin (§ 166). Si nous le possédions en entier, nous pourrions, malgré quelques légères erreurs, fixer avec certitude l'ensemble d'une longue période s'étendant de Menes à Ramses II. Tout mutilé qu'il est (son état de détérioration est tel que la plupart des savants ont hésité à s'en servir par crainte et scrupules exagérés), ses fragments nous livrent encore beaucoup de dates précieuses. De la IIe à la VIe dynastie (d'après le système de Manéthon), les chiffres sont pour la plupart conservés, ainsi que pour la XIIe ; mais de la XIIIe à la XVIIe, les fragments très nombreux nous offrent un grand secours. En outre, le papyrus nous a conservé quatre totaux d'années (je laisserai de côté les mois et les jours en excédent) :

1° Pour les rois des dynasties VI à VIII de Manéthon un total de 181 ans.

2° Pour les rois de l'Ancien Empire, de Menes à la fin des Memphites (VIIIe dynastie), un total de 955 ans.

3° Pour les 6 rois de la IIe dynastie : 160 ans.

4° Pour la XIIe dynastie : 213 ans.

Il ne manque donc que la mention des Herakléopolitains, IXe et Xe dynasties, pour lesquelles le papyrus compte 18 rois. Si nous évaluons cette période à 200 ans, en chiffres ronds, nous obtenons entre Menes et la fin de la XIIe dynastie une somme ronde de 1528 ans, qui peut être considérée comme reellement historique, avec un jeu possible de cent ans, en plus ou en moins. Ces dates du papyrus sont complétées et confirmées, du moins pour les temps les plus anciens, par la pierre de Palerme, qui nous a conservé un fragment de chronique (§ 206). En ce qui concerne le Nouvel Empire à partir de la XVIIIe dynastie, les monuments et le synchronisme comparé de Babylone nous permettent de fixer des dates précises. Par contre, nous manquons de données positives pour l'intervalle entre le Moyen et le Nouvel Empire (de la XIIIe à la XVIIe dyn., y compris la domination des Hyksos) où les documents sont peu nombreux. Tout ce que nous pouvons avancer avec certitude, c'est que cette période a été *beaucoup* plus courte que ne prétend Manéthon (§ 161). Dans la première édition de cet ouvrage j'avais évalué cette période à 400 ans ; en réalité, nous le savons maintenant (§ 163), elle ne comporte guère plus de 200 ans.

Les fragments du papyrus de Turin ont été découverts par Champollion en 1824, excellemment rassemblés en fragments plus gros par Seyffarth en 1826, publiés de main de maître par Lepsius (*Auswahl der wichtigsten Urkunden*) et édités de nouveau avec le verso, par Wilkinson : *Hieratic Papyrus at Turin*, 1851. Une révision sur l'original serait à désirer. L'écriture du papyrus est de la Basse-Égypte : v. Pieper, Ä. Z. 47, 161. Ont proposé un meilleur classement et apporté des explications de détail : Hincks (*Transact. Soc. of Literature*, 2e série, III, 1850) ; Lauth, *Manetho und der Turiner Papyrus*, 1865, qui, à côté de choses excellentes, renferme beaucoup d'arbitraire et d'erreurs, malheureusement reproduites par Unger dans sa *Chronologie des Manetho* ; de Rougé (*Six prem. dyn.*) ; j'ai traité ce sujet en détail dans ma *Chronol.* et *Nachtr.*, 105 sq., *trad.*, p. 147 sq.). J'ai repris autrefois une hypothèse avancée par Brugsch : le total d'années donné par le papyrus pour la

dynastie résulterait de l'addition des chiffres attribués aux règnes séparés ; on n'aurait pas tenu compte des co-règnes (les années leur correspondant seraient donc comptées doubles) ; cette hypothèse ne s'est pas vérifiée (v. § 281 n.). Pour les généalogies des particuliers, v. surtout Lieblein, *Dictionnaire des noms hiéroglyphiques*.

163. Pour arriver à établir des dates absolues, nous nous servons aussi de plusieurs dates sothiaques : elles indiquent qu'en telle année Sirius s'est levé à tel jour du calendrier civil ; en se basant sur la période sothiaque (§ 159), on peut donc les calculer, avec un jeu possible de 4 ans. Pour la basse époque, nous connaissons : le lever de Sirius au 1er Payni, en l'an neuf de Ptolémée III Evergète (décret de Canope) le 19 juillet 238 av. J.-C., et une donnée de Censorin (21,10) qu'une nouvelle période sothiaque a commencé en l'année 139 ap. J.-C. (plus exactement, qu'une période sothiaque a pris fin, v. *Chronol.*, p. 13, *trad.*, p. 15). Le mathématicien Théon (*Chronol.*, p. 29, *trad.*, p. 37) désigne la période sothiaque qui précéda la période, commençant le 19 juillet 1321 av. J.-C., sous le nom de ère « ἀπό Μενόφρεως », ce qui est probablement le nom d'un roi égyptien. Malheureusement, nous ne pouvons pas identifier ce nom, et voilà une donnée inutilisable pour la chronologie (peut-être faut-il y reconnaître Menpeḥtirêʿ Ramses Ier). Voici en revanche des documents qui établissent des dates certaines :

1° Le calendrier du papyrus médical, dit pap. Ebers : en l'an neuf du roi Amenophis Ier (XVIIIe dyn.), le lever de Sothis tomba le 9 Epiphi, c'est-à-dire entre 1550/49 et 1547/6 avant J.-C. Il s'ensuit que nous pouvons fixer l'expulsion des Hyksos et le commencement du Nouvel Empire entre 1580 et 1575 avant J.-C.

2° Une liste d'offrandes, provenant d'Eléphantine et du règne de Thoutmosis III (L. D., III, 43e ; Sethe, *Urkunden der achtzehnten Dynastie*, p. 827) qui fixe la fête du lever de Sirius au 28 Epiphi. Par conséquent les années 1474/3-1471/0 appartiennent à ce pharaon. D'autres indications dans les annales

du roi, se rapportant à la nouvelle lune (c'est-à-dire à la première apparition du croissant et non à la nouvelle lune des astronomes), nous permettent de placer avec vraisemblance le règne de Thoutmosis III entre les années 1501 et 1447. Ces résultats sont pleinement confirmés par les synchronismes entre l'histoire égyptienne et l'histoire assyro-babylonienne pour la période décrite par les tablettes d'El-Amarna, et qui comprend les règnes d'Amenophis III et d'Amenophis IV (§ 326); la mort d'Amenophis III tombe, d'après ces documents, en 1380 av. J.-C. D'autres données égyptiennes nous permettent d'établir que Ramses II a régné env. de 1310 à 1244, Ramses III env. de 1200 à 1169. On peut donc considérer comme certaine la chronologie de l'apogée du Nouvel Empire, avec un jeu possible d'une décade en plus ou en moins. Il résulte de tout ceci que nous pouvons fixer l'avènement au trône de Šošenq Ier (XXIIe dyn.) à 940 av. J.-C., en concordance avec la Bible qui nous le montre contemporain de Rehabeam. D'ailleurs, Manéthon lui-même, si embrouillées que soient ses dates dans le détail, nous donne pour le commencement de la XXVe dynastie 930 ou 926 av. J.-C. selon les chiffres de l'Africain.

3° Pour la XIIe dyn., nous savons que la fête du lever de Sirius eut lieu le 16 Pharmouthi en l'an sept de Sesostris (Borchardt, *Ä. Z.*, 37, 99 sq.). L'année en question était donc l'une des années 1882/1-1879/8 av. J.-C., et la dynastie, dont nous connaissons quelques dates avec certitude, a duré de 2000/1977 à 1788/5 av. J.-C. Ceci nous est confirmé par une date agricole tirée de la tombe du nomarque Thoutnacht à Berše (v. Griffith, *El-Bersheh*, II, pl. 8 et p. 22; cf. *Nachträge Chronol.*, p. 18 sq., *trad.*, p. 76 sq.). Ce prince vivait aux environs de 1940, et la récolte du lin, qui a eu lieu au début du mois d'avril grégorien, commença le 23 Choiak, c'est-à-dire le 15 avril julien (le 26 mars grégorien) de l'an 1940. L'intervalle entre le Moyen et le Nouvel Empire, entre les dynasties XIII et XVII, se réduit par conséquent à un total

de 200 ans, chiffres ronds, ce qui s'accorde complètement avec ce qui reste des monuments contemporains.

Quant à la période avant la XIIe dynastie, elle ne nous a pas fourni jusqu'ici une seule date positive. Si nous utilisons les dates du papyrus de Turin (§ 162), et si nous fixons à 200 ans la durée de la dynastie hérakléopolitaine, nous arrivons à placer l'avènement de Menes à 3315 av. J.-C. En d'autres termes, nous pouvons dire avec certitude que Menes a régné entre 3400 et 3200 av. J.-C. C'est sur cette base que j'ai établi au § 153 mon tableau des dynasties avec leurs dates.

Plusieurs savant sont supposé qu'il faut faire remonter la XIIe dynastie à la période sothiaque précédente, soit de 3460 à 3248; cette hypothèse est complètement insoutenable ; elle exige entre le Moyen et le Nouvel Empire l'existence d'un intervalle de 1670 ans, plus considérable encore que celui qu'indique Manéthon ; or cette période n'a laissé presque aucun monument, ni apporté aucun changement quelconque dans le domaine de la civilisation, de la langue ou de l'art. Petrie a proposé à plusieurs reprises pour Menes : 5.546 av. J.-C.; pour la XIIe dynastie : 3579 à 3366 ; pour le commencement de la XVIIIe dynastie : 1587; il a cherché depuis à justifier ses hypothèses dans *Historical Studies* (British School of Archaeology in Egypt, Studies, vol. II, 1911). Les dates que je propose pour les anciennes dynasties sont pleinement confirmées par plusieurs inscriptions qui concernent les travaux dans les carrières, mines, etc., v. *Chronol.*, p. 178, *trad.*, p. 254 ; Sethe est arrivé de son côté à des résultats presque en tous points semblables dans ses *Beitrage zur altesten Geshichte*, 103 sq. Ces inscriptions ne permettent pas de déduire aucune date positive, mais elles peuvent servir à étayer les résultats acquis au moyen d'autres procédés plus sûrs. Pour l'époque entre les dynasties XIIIe et XVIIe, v. *Chronol.*, p. 60, *Nachtr.*, *trad.*, p. 79. Pour les dates des dynasties prises séparément, consulter l'excellent tableau de Breasted, *Ancient Records*, I, 58 sq.

I

COMMENCEMENTS DE LA CIVILISATION ET DE L'HISTOIRE DE L'ÉGYPTE

Les Égyptiens et leurs voisins. Les races du Nord de l'Afrique.

164. L'immense désert, composé tantôt de sol rocheux et aride, tantôt de masses de sables mouvants, qui s'étend au nord du continent africain, ne laisse place qu'au nord-ouest à une région sillonnée de montagnes et de torrents et apte au développement d'une civilisation avancée ; ce sont les pays appelés aujourd'hui Maroc, Algérie, Tunisie. Plus à l'Est, dans les Syrtes, le désert de sable s'avance jusqu'au bord de la Méditerranée. A l'est de la grande Syrte, s'abaissant par gradins vers le delta du Nil et vers le Sahara, les hauts plateaux de Barka et de Marmarika étalent leurs surfaces rocheuses, où l'herbe a pu croître, grâce à une couche suffisante de sédiments, et où abonde le gibier ; des races nomades de chasseurs peuvent donc y vivre ; par contre, la vie sédentaire n'a pu s'établir que sur le flanc de ces plateaux, dans la région de Cyrène et de Barka. Au milieu du désert, il y a de nombreuses dépressions, dont quelques-unes au-dessous du niveau de la mer ; nous les appelons encore, d'un vieux mot égyptien, des « oasis ». Les sources qui jaillissent de la nappe d'eau souterraine ont

créé ici une végétation luxuriante : les hommes ont pu y élever le palmier et cultiver la terre, tout en faisant de ces oasis des lieux d'étapes pour les caravanes qui trafiquent à travers le désert. Mais ils ont à lutter constamment contre le sable envahisseur ; l'eau qui se rassemble dans des petits lacs et des mares se charge d'une proportion de sel toujours accrue, en sorte que la surface des terres cultivables s'amoindrit, lentement mais continuellement. C'est encore une oasis, mais plus vaste, que nous présente la longue et étroite vallée du Nil ; déversoir des grands lacs de l'Afrique centrale, puis augmenté des masses d'eaux issues des montagnes neigeuses de l'Abyssinie, le fleuve s'est frayé un passage à travers le plateau désertique. Sur un long parcours, il n'est bordé que d'une bande étroite de terre cultivable : c'est lorsqu'il traverse le plateau gréseux de la Nubie ; alors il décrit de grandes courbes, se creuse un lit profond et rencontre des bancs de granit, qu'il force en de nombreux rapides, appelés Cataractes. Autrefois, ces cataractes avaient un volume d'eau plus grand et leur chute était plus impétueuse qu'aujourd'hui ; le niveau du fleuve était beaucoup plus élevé à cet endroit ; il était supérieur de 8 mètres, à la deuxième cataracte, vers le temps du Moyen Empire, d'après des inscriptions rupestres qui indiquent la hauteur de l'inondation (§ 293). Aussi, sous la VIe dynastie, trouvait-on encore, en Nubie, des forêts et des bois de construction. Mais dans l'antiquité même, la terre cultivable qui ne comporte aujourd'hui, de Khartoum à la première cataracte, sur un parcours de 215 milles, qu'une surface de 50 milles carrés, n'a pas dû être beaucoup plus considérable qu'à présent. Ce n'est qu'au-dessous de la première cataracte de Syène (Assouan), après que le Nil a coupé la chaîne gréseuse de Silsilis, que le pays commence à changer d'aspect. Le fleuve étale en aval un lit plus large à travers le calcaire tendre ; semé d'îles, divisé en bras et en canaux, il arrose un pays de culture, qui mesure en moyenne 1 mille et demi à 2 milles et

demi de largeur, sur 100 milles de long. Au-dessous du Caire, le désert recule encore des deux côtés, et laisse à la culture un delta irrigué par les innombrables bras et canaux où se divise le fleuve. Ce pays, à la fois le plus petit et un des plus peuplés de la terre (il n'a qu'une superficie de 530 milles carrés sur une longueur de 120 milles) c'est « la terre noire » *Kêmet*, appelée Egypte par les Grecs et tout simplement « le pays » *to* ⟹ par ses habitants : là vivent les hommes *romiez*, plus tard *rôme*) par opposition au pays « rouge » *ṭèsret*) des « montagnes désertiques » (*chaśet*, ⌓⌓ à la fois montagne, désert et pays étranger) qui bordent chaque rive du fleuve ; là n'habitent que de misérables barbares qui attendent de la pluie et des puits parcimonieux du désert les quelques gouttes d'eau nécessaires à leur existence. « L'Egypte », déclare avec raison l'oracle cité par Hérodote (II, 18), « est le pays que le Nil arrose, et les Egyptiens sont tous les habitants du pays au-dessous d'Eléphantine, qui boivent l'eau du Nil ».

Le mot oasis (ὄασις, Hérodote, III, 26, mais ordinairement αὔασις) est en égyptien *ouaʾh*, en copte *ouahe*, en arabe *ouaḥ* (Sethe, Ä. Z., 41, 48). — Sur les oasis et leurs habitants, voir : Rohlfs, *Drei Monate in der lib. Wüste*, 1875 ; Dümichen, *Die Oasen der lib. Wüste*, 1877 ; Brugsch, *Reise nach der gr. Oase el Khargeh*, 1878 ; Steindorff, *Durch die lib. Wüste zur Amonsoase*, 1904 ap. *Ber. sächs. Ges. phil. Cl.*, 1904. — Le nom Αἴγυπτος (chez Homère il signifie primitivement le fleuve, mais déjà dans la Télémachie, il désigne aussi le pays) a une origine obscure : dans les tablettes d'Amarna, 53, 37, éd. Winckler ou 84, éd. Knudtzon, le nom sacré de Memphis Ḥa(t)tka-ptaḥ apparaît sous la forme Chikuptach (lettre du prince de Byblos) ; ceci donnerait un regain de vraisemblance à l'hypothèse autrefois émise par Brugsch, que le nom Αἴγυπτος viendrait de là. Obscure aussi est l'origine du mot Νεῖλος qui apparaît pour la première fois chez Hésiode, *Theog.*, 338. En égyptien, le Nil s'appelle Ḥaʿpi (*hʿpr*) ou simplement : *jotrou*, plus tard jo'er fleuve ; en hébreu יאר, en copte *eioor* (prononcez *joor*) ; en assyrien *jaru'û* — égyptien *jo(t)rʿô* « le grand fleuve ». Les Sémites appellent le pays *Musr*, *misr* ; en hébreu avec le locatif מצרים, d'origine également inconnue. On trouvera une excellente description géogra-

phique de l'Égypte moderne, accompagnée des meilleures cartes, dans le guide Baedeker *Aegypten*, par Steindorff.

165. Si l'intérieur de l'Afrique est habité par des races nègres, en revanche tout le littoral du nord appartient à des familles de la race caucasienne étroitement apparentées entre elles, et que nous désignons sous le nom de Hamites, emprunté au tableau des races de la Genèse. Le désert et la région du nord-ouest sont occupés par les tribus libyo-mauresques (y compris les Guanches des îles Canaries), que les Egyptiens rassemblent sous la dénomination *Zemhou*. A ces peuples appartiennent les habitants de Zeḥenou ou Marmarika, les Libyens (en égyptien *Rbou*, pron.: *Libou*) qui habitent le plateau de Barka, et dont les Grecs de Cyrène ont étendu le nom à toutes les tribus apparentées et à tout le continent; plus loin vers l'ouest, dans la région de Syrte, les Mas̄aouas̄a, (Maxyens des Grecs). Ensuite, nous trouvons les Egyptiens, et au sud-est de l'Égypte, jusque vers le pays des Somalis, de nombreuses tribus nomades et guerrières, parmi lesquelles il faut mentionner surtout les Maẕoi (plus tard Matoi), habitants du plateau gréseux de Nubie et qui sont les ancêtres des modernes Bischarin ou Bedja (Βεγα, Βουγαειται, [illegible] des inscriptions d'Axoum). A eux se rattachent plus loin les habitants de Pount, le pays de l'encens, qui s'étendait probablement sur la côte des Somalis; ils sont toujours représentés comme très ressemblants aux Egyptiens, de couleur ocre foncé comme ceux-ci, avec une chevelure ou perruque luxuriante et une courte barbe au menton, celle que portaient les Egyptiens depuis la première dynastie. Il faut les considérer comme les ancêtres ou les plus proches parents de ces races hamites (Somalis, Gallas, Masai, etc.) que l'on trouve aujourd'hui installées aux abords du haut plateau abyssin et plus loin encore, au sud de ce dernier; souvent mélangés avec la race noire, ils ont parfois réagi à leur tour sur le type nègre. Enfin, appartiennent encore aux Hamites les

Iountiou ou 'Aountiou (qu'on lisait autrefois Anou). A la basse époque, ce nom désigne de misérables troglodytes dans la région appelée désert arabique, à l'est de l'Égypte ; aux temps antérieurs, ils apparaissent comme un peuple guerrier, contre lesquels les Egyptiens eurent souvent à combattre. Il semble donc que ce nom désignât à la fois les habitants du désert à l'est et les peuplades apparentées du sud de l'Egypte, en Basse-Nubie.

Depuis la précédente édition de cet ouvrage, les problèmes ethnographiques, au lieu de gagner en clarté par l'accroissement des documents, se sont plutôt compliqués. Dans le temple de Saḥouré' (Borchardt, *Grabdenkmal des Königs Sahure*, vol. I, p. 8) et dans celui de Neweserre' (Borchardt, *Grabdenkmal des Königs Neweserre*, p. 58) nous voyons un griffon (lion ailé avec tête d'oiseau) représentant le roi qui, dans une attitude typique, renverse les ennemis de l'Égypte : or, à ses pieds, gisent non seulement des Sémites et des Libyens, mais aussi des personnages qui présentent de grandes affinités avec le type égyptien (ils portent aussi des bracelets caractéristiques en pierre rubanée) : nous croyons qu'il s'agit d'habitants de Pount, car sous le Nouvel Empire, ces derniers sont décrits ou représentés sous des traits à peu près identiques. La même coupe des cheveux et de la barbe se retrouve chez le serviteur, appelé du nom de Neḥesi (cf. § 165 n.), qui accompagne un fils de Cheops Harzesi (L. D, II 23) ; ce serait un serviteur amené du pays de Pount, d'après l'interprétation d'Erman et de W. M. Müller (*Aegypten* et *Asien und Europa*, 109, 670). Borchardt adopte la même interprétation pour les personnages aux pieds du griffon ; mais elle ne s'impose pas avec une certitude absolue. Ces personnages pourraient, comme me le suggère le Dr Möller, être tout aussi bien des Iountiou ou Troglodytes. La légende du griffon de Saḥouré' porte : Le dieu « Thout, seigneur des Iountiou » et le dieu « Soptou, seigneur des pays étrangers, qui renverse les Senziou » (v. 227 n.). Dans une autre représentation (Borchardt, p. 11), nous voyons plusieurs dieux amener des prisonniers ; parmi eux, Sèth d'Ombos avec un Libyen et un de ces prétendus habitants de Pount, et le « seigneur des pays étrangers », Soptou, avec deux Sémites ; la légende explique qu'on amène au roi « tous les Senziou avec leurs denrées » et « tous les pays étrangers de l'ouest et de l'est, avec tous les Iountiou et tous les Menziou (v. § 227) qui habitent dans tout pays étranger ». Il est vrai que ce texte n'est pas en relation précise avec les trois peuples, qui appa-

raissent sur le bas-relief, d'autant moins que les Libyens ne sont pas nommés; — il faut remarquer que dans la liste des peuples des Neuf Arcs (§ 227) les habitants de Pount ne sont pas mentionnés; pourtant leurs rapports avec les Égyptiens nous sont attestés par les documents depuis la Ve dynastie, et remontent certainement encore plus haut; en revanche, la liste cite les Iountiou, les Menziou et les Zehenou. Or comme on s'attend à trouver la Nubie du nord dans cette liste, il est vraisemblable qu'à elle s'applique le nom des Iountiou; cette désignation est confirmée par le nom de la forteresse Ouronarti (§ 287 n.). — Je suis, presque sur tous ces points, en désaccord avec Naville, *Les Anou*, ap. *Rec. de tr.*, 32.

165 *a*. La seule communication entre le littoral du nord et l'intérieur de l'Afrique est fournie par la vallée nubienne du Nil, un territoire fort étroit mais encore propre à la civilisation : le pays est appelé par les Égyptiens Kenset ou Toseti (ancienne lecture : *Khent*). Plus haut, vers les vastes territoires du Soudan, au delà de l'embouchure de l'Atbara, et déjà sous le régime des pluies tropicales, nous trouvons installées les races nègres. Celles-ci se sont avancées à travers la Nubie jusqu'à la frontière de l'Égypte et même au delà, et, depuis les temps de l'Ancien Empire, ont pénétré en Égypte en nombre toujours croissant, soit comme captifs devenus esclaves, soit comme serviteurs, soldats, gendarmes (§§ 254, 274) ; aussi ont-elles fortement altéré le type égyptien. La partie méridionale de l'Égypte, cette étroite vallée qui ressemble déjà à la vallée nubienne, entre la barrière rocheuse de Silsilis et la première cataracte, est la région où, dans l'antiquité comme de nos jours, a prédominé une population négroïde : le nomarque Pepinacht d'Éléphantine (sous Pepi II, § 265) est représenté dans son tombeau avec le type nègre et la peau d'un brun foncé. Ce territoire, qui géographiquement a le caractère de la Nubie, fut certainement un pays frontière, annexé et colonisé par les Égyptiens ; aussi porte-t-il le même nom *To-seti* que la Nubie propre. Au contraire, à l'époque la plus ancienne, le type nègre ne se rencontrerait pas, si l'on accepte les ré-

sultats des recherches anthropologiques dans les nombreux tombeaux de Basse-Nubie : les cadavres exhumés présentent les mêmes particularités physiques que ceux de l'Égypte primitive : sous l'Ancien Empire seulement et à partir de la IIIe dynastie environ, commence le mélange de sang nègre, qui ira toujours et très vite en augmentant. Ces tombes de Basse-Nubie sont semblables à celles qu'on trouve en Égypte à la même époque, sauf que la civilisation, comme il est naturel, y apparaît moins développée qu'en Égypte ; il semble donc bien qu'à l'origine, ce soit une population homogène, de type physique et de civilisation analogues, qui habitât l'Égypte et la Basse-Nubie, jusqu'à la hauteur de la 2e cataracte environ ; mais ceux qui résidaient en Nubie s'appelaient peut-être les Iountiou, et les nègres du Sud n'ont commencé à se mêler à eux que depuis le début du troisième millénaire. Ce fait expliquerait pourquoi les textes des Pyramides nous parlent si souvent du pays de Nubie (*Kenset*) et de son dieu Tetwen, tandis que les Nègres n'apparaissent ni dans ces textes, ni dans la liste des Neuf peuples de l'Arc (§ 227), ni dans d'autres représentations plus anciennes. Ce n'est pas à dire que les rapports avec le peuple nègre aient jamais fait défaut ; même au temps dit « préhistorique », on peut trouver des exemples isolés de mélange de races ; mais à cette époque les nègres résidaient beaucoup plus loin dans le Sud, et n'étaient point connus encore comme des voisins ennemis. Depuis le commencement du 3e millénaire jusqu'à nos jours la vallée nubienne du Nil est devenue, partout où elle se prête à la civilisation, le séjour des Nègres, tandis que les tribus hamites ou Bedjas menaient une vie nomade sur le plateau désertique et attaquaient, pour les piller ou pour les soumettre, les laboureurs du pays cultivé. Aussi, à partir de ce moment les Égyptiens les combattent-ils sans cesse. Ils appellent les nègres « Neḥesiou » et les représentent avec leur type caractéristique et leur peau noire (cf. L. D. III.

117) : ces représentations, nombreuses sous le Nouvel Empire, méritent d'autant plus d'attention qu'elles n'apparaissent nullement dans les temps antérieurs, par exemple dans le poncif qui nous montre le lion ailé ou griffon, symbole du roi (§ 165 n.), jetant à terre ses ennemis : c'est que ces poncifs furent inventés dans un temps où les Nègres n'étaient pas encore en guerre avec les Égyptiens. Ils se divisent en de nombreuses petites tribus, par exemple les Ouaouat, les Jerzet; depuis le Moyen Empire, on nous parle surtout des Koushites (*Ka'-ous*, *Kôs*), dont le nom fut plus tard appliqué à la Nubie tout entière; les Grecs leur ont ensuite donné le nom d'Éthiopiens, emprunté à la mythologie. Ils sont les ancêtres des Nubades des temps postérieurs, les Nubiens et Berbérins d'aujourd'hui, qui ont conservé leur langue dans la vallée du Nil, de Napata à la frontière d'Égypte et dans le Kordofan : mais ils se sont tellement mélangés avec les Sémites et les Hamites, qu'ils ont perdu en partie le type noir pur. Dans l'antiquité, ils s'étendaient jusqu'à Aloa sur le Nil bleu, en amont de Khartoum. En Nubie, ils sont devenus des laboureurs ; ils habitent de misérables villages sur les hauteurs de la berge, et vivent de culture, d'élevage, ainsi que de métiers primitifs, tel que le tressage de corbeilles et de nattes, qu'ils font avec beaucoup de goût. Pendant longtemps, néanmoins, ils ont gardé un tempérament guerroyeur ; aussi les Égyptiens de l'Ancien et du Moyen Empire recrutaient-il chez eux, de force ou de gré, des soldats, tels que les Bedja ou Mazoi. Le maître étranger était suivi docilement, faute de pouvoir lui résister ; il avait ainsi à sa disposition une colonie d'esclaves. D'ailleurs, leur pays, tout pauvre qu'il est, a de tout temps attiré les envahisseurs : l'ivoire et les peaux de ses fauves (lions et léopards), étaient un article très recherché, non moins que l'ébène qu'on importait du sud, et l'or que l'on trouve dans les montagnes orientales du plateau gréseux.

Pour les origines de l'histoire et de la civilisation de la Basse Nubie

consultez les nombreux documents qu'offre *The archaeological Survey of Nubia*, Report for 1907-1908 (Cairo 1910) ; le vol. I de l'*Arch. Report* de Reisner ; le vol. II du *Report on the human remains* par Elliot Smith et W. Jones. D'après ces rapports, la Basse-Nubie dans les temps primitifs, est, au point de vue culture et anthropologie, complètement analogue à l'Égypte ; mais tandis que celle-ci continue à progresser, la civilisation nubienne sous l'Ancien et Moyen Empire reste stationnaire (à signaler seulement un progrès isolé dans l'art de décorer les poteries) et en même temps l'infiltration de l'élément nègre est toujours plus forte. On trouvera un résumé dans : Roeder, *Die Geschichte Nubiens und des Sudan*, *Klio*, XII. — Elliot Smith nous dit *loc. c.*, II 34 que pour les races prédynastiques, les cadavres exhumés à Naga ed Dêr en particulier (en face de Girgeh) sont dans une proportion de 2 p. 100 absolument négroïdes, mais qu'en dehors de cette proportion on ne peut prouver de mélange de sang nègre qui, au contraire, se rencontre très fréquemment à partir de la IIIe dynastie. — La dénomination *nehesiou* s'applique peut-être à l'origine à l'ensemble des peuples du Sud, car on l'emploie aussi pour désigner les habitants de Pount (§ 165 *b*) et aussi W. M. Müller *Asien u. Europa*, p. 112 ; néanmoins il est certain que dans les textes de l'Ancien Empire, le mot a déjà la signification de « nègre ». — Lepsius dans sa *Nubische Grammatik*, 1880, nous guide à travers les races de Nubie, mais avec des hypothèses aventureuses sur l'ethnographie de l'Afrique : ses équations Pouna (correctement Pounti) et Poeni ; Kefa (correct. Kefti) et Κηφεύς, etc., ne se prêtent même pas à une discussion. Lepsius n'admettait pas que les Kouschites, qui fondèrent après le huitième siècle le grand royaume éthiopien de Napata et de Méroé, fussent des Nubiens ; il les tenait pour des Bedja et croyait que les inscriptions « méroïtiques » en hiéroglyphes, en cursive ou en lettres grecques doivent s'interpréter à l'aide de la langue bedja. Mais, depuis 1906, on a trouvé des manuscrits en langue nubienne, contenant des textes chrétiens écrits en caractères grecs (H. Schaefer et K. Schmidt, *Berl. Ak.*, 1906, 774 ; 1907, 602 sq.) et H. Schaefer a montré que les inscriptions de Nubie et d'Aloa, qui sont rédigées en caractères grecs et en dialecte indigène, appartiennent à la langue nubienne ; il est donc presque certain que le nubien a été la langue des Kouschites et du royaume éthiopien et le fait est confirmé par les inscriptions hiéroglyphiques des premiers rois éthiopiens où apparaissent de nombreux mots nubiens. D'ailleurs, le type nègre se rencontre, toujours plus accentué, dans les monuments du royaume éthiopien, à partir de Tahraqa. Griffith, qui a commencé avec succès le déchiffrement des inscriptions méroïtiques (en

hiéroglyphes et en une cursive spéciale), nous fixera avec certitude sur cette question des langues. Pour les tribus Bedja (Mazoi, Matoi, dénomination ancienne d'où est dérivé Bedja d'après l'hypothèse de SCHAEFER), cf. l'ouvrage de celui-ci : *Die aethiopische Königsinschrift des Berliner Museums*, p. 38, 41 sq. 136. — Le nom Kouš est écrit à l'origine K'š, et même parfois K's (§ 287 n.) plus tard Kš, dans les tablettes d'Amarna 97,9 ; 137,15 Kaši, hébreu כוש, babyl. Kûšou ; assyrien Kûsi. Ce mot a été introduit à tort par SETHE dans une inscription de la VI[e] dynastie (*Urk. des A. R.*, 140 n° 29) ; l'inscription donne plutôt *Kbn* (Byblos) (v. SETHE, *Ä. Z.*, 45, 10). Le tableau des races, dans la tradition jehoviste de la Genèse, 10,8, fait de Kouš le père de Nemrod et le transporte de Lybie à Babylone (sans doute à cause des Kosséens, comme il est dit dans la Gen. 2,13) ; de plus, le code des prêtres attribue à Kuš la paternité de beaucoup d'autres tribus arabes (en contradiction avec la *Gen.* 10, 28 : 29 ; 25,3) ; aussi ce nom des Kouschites a-t-il été pendant longtemps l'écueil néfaste de tous les anciens ethnographes ; il exerçait sur les dilettantes une attraction irrésistible : aujourd'hui, on est devenu plus raisonnable. — Les populations sémitiques (Ge'ez) du haut plateau de l'Abyssinie, du royaume d'Aksoum, qui n'apparaissent nulle part avant l'époque chrétienne et n'ont pas été connues des Égyptiens, ont usurpé plus tard, comme on sait, le nom d'Éthiopiens ; c'est une dénomination qu'il faut se garder d'employer avec ce sens dans l'histoire ancienne.

166. Les races du nord de l'Afrique, ou Hamitiques, sont proches parentes des Sémites, ainsi qu'en témoigne leur langue. On incline donc à penser que dans les temps anciens ils émigrèrent en Afrique, soit en une, soit en plusieurs expéditions, comme le devaient faire les Arabes, des millénaires plus tard ; l'hypothèse contraire, que les Sémites soient originaires d'Afrique, paraît peu vraisemblable. Au point de vue historique, seul importe le fait suivant : l'immense zone désertique, qui s'étend de l'Océan Atlantique au golfe Persique, parsemée çà et là de territoires propres à la civilisation, est habité par des peuples proches parents, qui se divisent en un rameau africain, les Hamites, et en un rameau asiatique, les Sémites. D'après ERMAN, il faudrait attribuer à l'influence d'une autre race (celle des Nègres) l'altération profonde et continue que la langue

égyptienne — comparée aux langues sémitiques — montre dans sa vocalisation et ses formes grammaticales, et qui est déjà visible dans les monuments les plus anciens ; c'est là une hypothèse ingénieuse, qu'ERMAN a développée avec sagacité ; mais elle est à peine défendable. Même si elle devait se vérifier, elle nous reporterait à des événements qui se perdent dans des temps si lointains que nous n'en avons aucune notion historique. Lorsque, pour la première fois, on a mis au jour les plus anciens monuments de la royauté égyptienne, et ceux du temps dit « préhistorique », on a émis aussitôt l'hypothèse que les Égyptiens avaient immigré dans le pays peu avant Menes, et que la fondation de la monarchie pharaonique signifiait le triomphe des conquérants asiatiques (« la race dynastique ») sur un peuple africain plus anciennement établi ; mais cette hypothèse ne reposait que sur des impressions trompeuses. Les Égyptiens étaient établis dans la vallée du Nil au moins un millier d'années avant Menes (ce qui n'exclut pas l'arrivée d'un autre flot envahisseur, ni même la pénétration par une autre famille de race libyenne) ; leur culture est autochtone ; elle a grandi sur ce sol et n'a point été importée de l'étranger ; les premières étapes de son développement nous apparaissent précisément dans ces monuments « préhistoriques et prédynastiques » (§ 169). Ils se présentent dans l'histoire comme un peuple d'une unité absolue, dont le type, d'après les monuments, offre un contraste frappant avec celui des peuples voisins. Les nègres de Nubie à la peau noire, d'une part, et, d'autre part, les Sémites de la presqu'île du Sinaï et de la Palestine, avec leur peau jaune, exhibent dans les plus anciennes représentations ces particularités physiques qu'ils ont conservées jusqu'à nos jours ; au contraire, les Égyptiens et les habitants du pays de Pount ont, dans les peintures, la peau d'un rouge foncé (jaune clair chez les femmes, qui vivent surtout à l'intérieur des maisons) ; ils montrent des traits fortement modelés, aux pommettes sail-

lantes, mais sans aucun rapport avec le facies nègre ; les hommes Bedja, par contre, sont bruns, les femmes plus jaunâtres, et se rapprochent davantage du type nègre : les Libyens ont la peau claire avec les yeux bleus et les cheveux blonds, type qui se rencontre assez fréquemment chez les Maures — peut-être y a-t-il chez ces Libyens un mélange d'un élément hami-sémitique avec une population primitive venue d'Europe (ou d'Espagne ?). En tout cas, ces contrastes prouvent que les Hamites formaient une race profondément différenciée des autres et dont l'établissement en Afrique remonte par conséquent à des temps très anciens.

La parenté des langues égyptienne et sémitique a déjà été reconnue par Benfey, Brugsch, etc. ; Erman l'a démontrée, en s'appuyant sur les plus anciennes formes verbales et de nombreuses ressemblances dans le vocabulaire très ancien ; voir ses dissertations dans ZDMG 46, 92 sq. ; *Die Flexion des aegyptischen Verbums* dans *Ber. Berl. Ak.*, 1900. — Schack-Schackenburg, *Aegyptol. Studien*, I, 209, a signalé entre l'égyptien et le nubien des concordances de lexique, qui ne prouvent pas grand'-chose. — R. Hartman, *Z. f. Ethnologie*, I, montre que les Égyptiens d'aujourd'hui sont un peuple africain authentique ; Virchow (*Die Mumien der aeg. Könige*, *Ber. Berl. Ak.*, 188, etc.) prouve que le type égyptien est totalement différent de celui du nègre, vue qui semble confirmée par toutes les recherches faites depuis. — Naturellement, les Égyptiens se regardaient comme un peuple autochtone et ont fait naître tous leurs dieux dans la vallée du Nil. L'opinion de Diodore, III, 3, que ces dieux viennent d'Éthiopie, s'explique parce qu'on croyait que la vallée inférieure du Nil ne s'était formée par alluvions qu'à une époque historique récente (Hérodote II, 4) et ensuite parce que dans les royaumes éthiopiens de Napata et de Méroé, à la basse époque, le sacerdoce prit un caractère beaucoup plus important qu'en Égypte. — Les imaginations de Hommel (*Geog. und Gesch. des alten Orients*, 2e éd., 1904) sur l'origine babylonienne des Égyptiens, de leur langue de leur culture et de leur religion, ne sauraient se prêter à une discussion sérieuse. — Sous le Nouvel Empire, nous voyons souvent des représentations des quatre races : Égyptiens, Libyens, Sémites et Nègres, en particulier dans la tombe de Sethos I, *L. D.*, III, 136.

167. Si ces races diffèrent par le type physique, en

revanche elles se ressemblent par les mœurs, le costume et les armes, et leur civilisation primitive présente des analogies frappantes. La similitude est telle entre les Libyens et les Égyptiens qu'on peut incliner à croire que les ancêtres de ces derniers, ou du moins l'élément arrivé au pouvoir en Égypte, fut à l'origine un peuple libyen à peine distinct de ses voisins de l'ouest et du désert, et qui pénétra dans la vallée du Nil. D'autre part, certaines coutumes égyptiennes ne se rencontrent pas seulement chez les autres Hamites et chez les Sémites, mais aussi chez les nègres de Nubie. Par exemple, le matriarcat et le mariage aux liens relâchés se rencontrent fréquemment chez les peuples libyens, les Troglodytes et les Kouschites ; de même chez les Égyptiens, la femme jouit d'une situation libre et possède un droit personnel de propriété (voir § 10 n.) ; les enfants mentionnent d'ordinaire après leur nom la filiation maternelle, et, jusqu'au quatrième siècle, nous voyons subsister à côté du mariage patriarcal, une forme de mariage dans laquelle c'est la femme qui se choisit un époux, et peut le répudier, moyennant payement d'une indemnité. C'est pour cette raison que le mariage entre frères et sœurs est passé à l'état de coutume. En Égypte, à l'époque primitive, les hommes sont absolument nus, ou jettent sur leurs épaules, comme les nègres, une peau d'animal (qui s'est conservée plus tard dans le costume des prêtres). Les Libyens, au contraire, portent, comme les Sémites, une longue robe en laine, de couleurs bigarrées ; nous la rencontrons aussi, parfois, chez les Égyptiens de la monarchie primitive. A leur puberté, les jeunes adultes consacrent le membre viril par la circoncision (cf. § 8), et à partir de ce moment ils dérobent leur sexe aux regards profanes au moyen d'une poche de cuir, suspendue par une corde autour des reins. Cette coutume de l'Égypte ancienne — qui subsiste encore dans les tribus nègres du Soudan occidental — a été conservée par les Libyens jusqu'à une époque tar-

dive. Vers la fin de l'époque « préhistorique », la poche où se cache le phallus est remplacée peu à peu par un pagne, que nous voyons porté aussi par les Nubiens ; ce pagne est fait, à l'origine, de brindilles de roseaux (d'où dérive plus tard le pagne cannelé que porte le roi) ; il devient ensuite une sorte de tablier de lin blanc. Les femmes, au contraire, s'enveloppent, depuis l'époque la plus reculée, dans un étroit fourreau de lin, qui moule leurs formes. Les Libyens ont l'habitude de se tatouer ; en Égypte, cette pratique est resté isolée et ne se rencontre qu'aux temps préhistoriques, et seulement sur les figurines de femmes (esclaves) que l'on dépose dans les tombeaux auprès du défunt ; en revanche, hommes et femmes ont pour habitude d'orner leur corps de chaînes, bracelets, anneaux et diverses amulettes et de l'enduire avec des couleurs, de l'huile et des corps gras. Les yeux surtout sont entourés de fard, qui les fait ressortir avec plus de force et d'éclat ; on enduit de noir les sourcils et les paupières et l'on trace une touche verte au-dessous des yeux. Les femmes portent les cheveux longs et brillamment lustrés par un corps gras ; les hommes les portent assez courts et frisés au fer chaud, mais seulement jusqu'à la Ire dynastie, car alors apparaît l'usage de se raser la tête et de porter une perruque. Les Libyens redressent une mèche au-dessus du front et rassemblent généralement leurs longs cheveux en une natte, plus tard remplacée par une tresse bouclée. Celle-ci fut sans doute également en usage chez les Égyptiens primitifs, car elle est devenue plus tard la coiffure des jeunes garçons. Les Bédouins sémites ont la même façon d'arranger leur chevelure et ils la retiennent au moyen d'un cordon passé autour de la tête. Les Égyptiens, les Libyens et les nomades sémites ont toujours les lèvres rasées — cependant, sous l'Ancien Empire, on rencontre parfois la moustache ; — sur les joues et le menton, la barbe est généralement taillée courte et en pointe — les Sémites sédentaires la portent au contraire

longue et ondulée, et, plus tard, ils ont aussi la moustache. — Mais à partir de la Ire dynastie, les Égyptiens se rasent complètement, sauf une barbiche au menton (§ 216), que nous trouvons également chez les habitants de Pount, avec une luxuriante chevelure bouclée. Sur la tête, les guerriers égyptiens, libyens et Kouschites nubiens plantent des plumes d'autruche ; chez les Somalis, on a droit à une plume par ennemi tué ; plus tard, ces plumes d'autruche deviennent la marque caractéristique des Libyens, tandis qu'elles sont abandonnées par les Égyptiens depuis le Moyen Empire. Les armes principales de tous ces peuples sont : une arme de jet en bois recourbé (le boomerang), signe employé dans l'écriture pour désigner les peuples étrangers, et spécialement les Sémites (*Amou*) ; et l'arc, avec flèches de roseau munies d'un silex à l'arête tranchante, et plus rarement d'une pointe. Outre cet arc, simplement fait d'une branche souple, que l'on voit plus tard aux mains des nègres, les Égyptiens manient déjà, dans les plus anciennes représentations, un arc plus perfectionné (*pizet*) dont la fabrication exigeait beaucoup de travail, et le maniement beaucoup de vigueur et d'adresse exercée. C'est avec le signe de cet arc que les Égyptiens désignent, dans la plus ancienne liste des peuples, l'ensemble des peuples à eux connus. Deux flèches qui se croisent et un bouclier (plus tard le signe) forment le symbole de la grande déesse guerrière Neit, de Saïs à l'ouest du delta, appelée « celle qui ouvre les chemins » (*oupt-ouaout*). A l'origine, le bouclier était long et étroit, avec deux courbes convexes et une partie rentrante, comme le bouclier mycénien, et sans doute, consistait-il aussi en une peau de bœuf tendue sur un cadre en bois. Le bouclier employé dans la haute Égypte, au contraire, avait la forme d'un rectangle arrondi par le haut ; accompagné de la massue, il sert à écrire le mot « com-

battre », par exemple dans le nom d'Horus de Menes [1]. Cette massue de guerre, avec une lourde tête de pierre qui fracasse le crâne des ennemis, fut l'arme principale des soldats qui fondèrent la monarchie pharaonique, et, en même temps, l'arme royale par excellence, l'attribut du dieu de la guerre de la Haute-Egypte, de « celui qui ouvre les chemins », Oupouaout de Siout, le dieu-loup. Pour s'assimiler sa force, nous voyons des guerriers égyptiens — gravés sur une très ancienne palette à fard — attacher des peaux de loup à leur pagne, avant de partir pour la chasse. De même, le roi porte toujours une queue d'animal ; elle caractérise aussi les chefs libyens dans le temple funéraire de Saḥourê', et Pharaon nous apparaît toujours, soit sur les monuments, soit dans les surnoms qui lui sont donnés, comme « un taureau puissant » ou un « lion dont les griffes jettent à terre les ennemis » (c'est pourquoi le roi a pour symbole le sphinx et le griffon ailé, qui ont le corps d'un lion). Outre la massue, on fait toujours usage d'une lance à hauteur d'homme, dont la pointe est en pierre ou en os (plus tard en métal) ; isolément, apparaît aussi une hache de guerre à tranchant de cuivre.

Sur le mariage égyptien, un contrat de mariage publié par SPIEGELBERG (Papyrus Libbey, *Schriften der wiss. Ges. in Strasburg* I, 1907), a apporté des éclaircissements. Ses explications sont confirmées par Diodore I, 27, *νομοθετῆσαι τοὺς Αἰγυπτίους παρὰ τὸ κοινὸν ἔθος τῶν ἀνθρώπων γαμεῖν ἀδελφάς... καὶ παρὰ τοῖς ἰδιώταις κυριεύειν τὴν γυναῖκα τἀνδρός, ἐν τῇ τῆς προικὸς συγγραφῇ προσομολογούντων τῶν γαμούντων ἅπαντα πειθαρχήσειν τῇ γαμουμένῃ*. — Cf. aussi pour l'*ἄγγραφος γάμος* : SPIEGELBERG, ap. *Recueil*, 28, 30. — Sur la représentation des peuples étrangers dans les temples funéraires de l'Ancien Empire, v. § 165 n. La représentation la plus ancienne d'un Sémite fait prisonnier (il porte le pagne, tandis que les Sémites sédentaires portent en général la robe longue), dans PETRIE, *Royal Tombs* I, pl. 12 et 37 (fin de la Ire dynastie) ; cf. ma dissertation : *Sumerer und Semiten* (*Abh. Berl. Ak.*, 1906, p. 20 sq.). On trouve de

1. Il est étrange que dans les représentations les plus anciennes de combats, les Egyptiens ne portent jamais le bouclier.

semblables représentations sur les reliefs du Sinaï. Dans la tombe de Benihassan (L.D. II 133, NEWBERRY, *Benihassan*, I, pl. 28, 31) les Sémites ont au contraire une chevelure noire coupée à la nuque (comme chez Chammourapi) et formant un chignon en bourrelet; cf. Hérodote, III, 8; Chocrilos, ap. Jos. *c. Ap.* I, 173; Jerem, 25,23 = 9,25 49, 32. Des coutumes semblables se rencontrent souvent chez les peuples sémitiques; en Ḥadramût et chez les Abyssins du Nord, c'est encore aujourd'hui une obligation religieuse de se raser la moustache (communic. de E. LITTMANN). La tresse caractérise les Bédouins du Sinaï (*Menzion Satet*) v: *Pyr. Teti* 352, *Neferkerē* 174; de même, la longue tresse portée près de l'oreille par les Libyens et la tresse bouclée des jeunes Égyptiens. — Sur les Libyens, v.: BORCHARDT, *Grabdenkmal des Neuserrē*, p. 46-48, *Grabdenkmal des Sahurē* I, p. 17. (Dans mon ouvrage: *Aegypten zur Zeit der Pyramidenbauer*, p. 37, les chefs lybiens portent au front une uraeus au lieu d'une houppe de cheveux, par suite d'une erreur d'interprétation des photographies. Les hommes amenant le tribut et les prisonniers, du temps de Menes dans PETRIE, *Royal tombs* I, pl. 4 qui portent une robe longue et bigarrée, avec tresse de cheveux et barbe en pointe, sont des Libyens, car ces portraits concordent avec ceux de la tombe de Sethos Ier; Libyen aussi, par conséquent le prisonnier à la tresse (ivoire incrusté dans un meuble) retrouvé à Hierakonpolis, pl. II, avec une poche enfermant le phallus. De même, dans Neweserrê' et le Libyen de bronze du N.-E. publié par BÉNÉDITE (*Monum. et mém. de l'Acad. des Inscr.* IX, 1903); de même, les figures à tresses sur la massue-sceptre d'Hierakonpolis pl. 26 A; cf. les Zeḥenou de Narmer, (*ibid.*, pl. 15,7). — Pour les nègres de Nubie, v. surtout L D III 117, où le chef est originaire de Me'am=Ibrim. — L'histoire du costume égyptien a été exposée correctement pour la première fois par ERMAN, *Aegypten*, 1888; ses suppositions sur le costume primitif, tirées du costume de l'époque postérieure et de la parure royale, ont été largement confirmées et complétées par les trouvailles faites depuis, en particulier par les palettes à fard et les figurines de Negade publiées par NAVILLE, *Rec.* XXII, pl. 46 (CAPART, *Débuts de l'Art en Égypte*, p. 44) et aussi par les peintures de la tombe très ancienne de Hierakonpolis, (pl. 75). La poche à phallus en cuir est très visible dans *Hierakonpolis*, pl. 7, 8, 10 et 11 et *Rec.* XXII, pl. 6, et dans la figurine d'ivoire (avec manteau) d'époque un peu plus récente: AYRTON and LOAT, *Predynastic Cemetery of el Mahasna*, pl. XI. (D'après NAVILLE, cette poche est appelée *qernet*, dans l'inscription de Merneptah concernant la guerre avec les peuples de la mer; mais cette hypothèse est insoutenable,

ce mot signifiant sûrement le prépuce). La poche est d'usage régulier chez les Libyens, comme l'a montré justement Luschan, *Globus*, 79, 1901, 197 sq., et particulièrement chez les Mobas, dans le nord du Togo. Nous la voyons plus tard portée encore par le dieu Nil, qui est figuré sur le trône de Neweserrê' (Borchardt, *Grabdenkmaler*, Pl. 16, p. 89), et aussi par le dieu de la terre Geb, au N. E. La ceinture à laquelle elle est attachée s'appelle *mzh*, et c'est à partir du moment où il prend le *mzh* que l'adulte commence sa carrière d'homme (Inscription d'Ouna, l. 2, et Erman, *Ä. Z.*, 20, 2). La prise de la ceinture coïncide donc avec la circoncision, qui avait lieu dans la quatorzième année (et qu'on pratiquait aussi pour les filles); voir Gunkel et Wendland, dans *Archiv für Papyrusforschung*, II, 13 sq. ; ils réfutent l'hypothèse de Reitzenstein (*Zwei religions geschichtlich. Fragen*, 1901) d'après laquelle cette opération se bornait aux prêtres. [A une époque plus récente, les garçons subissent cette opération de très bonne heure, vers 2 et 5 ans : *Archiv für Papyrusforschung*, V, 435.] Déjà sur la palette à fard (B. C. H., XVI, pl. I, Steindorff, *Aegyptiaca*, p. 129, Capart, p. 234 sq.), qui nous montre un taureau renversant deux guerriers nus, ceux-ci sont circoncis. Ce n'est point par pudeur que l'on cache le phallus, car l'art antique montre nettement les parties génitales comme les autres parties du corps. — Sur le développement du pagne et du tablier, v. Erman, *Aegypten*, 282 sq. : la forme primitive nous en est donnée par les guerriers de la palette à fard du Louvre (voir plus bas) et celle de Hierakonpolis, pl. 46. Sous la Ire et la IIe dynastie, le roi porte souvent une robe (de même l'homme conduisant un prisonnier, sur la palette à fard : Capart, p. 232) et lors de la fête Set, il porte une tunique toute spéciale. Le tatouage ne se rencontre que sur les figurines de femmes de *Naqadah u. Ballas*, pl. 59, plus tard, à l'état d'exception, par exemple chez une chanteuse d'Amon, Erman, *Aeg.*, 298, 316, et sur la momie d'une prêtresse d'Hathôr au Caire, du Moyen Empire (communiqué par le Dr G. Möller). La coupe primitive de la barbe et de la chevelure s'est conservée chez les paysans *secheti* (non pas : habitants des marais) souvent figurés sous l'Ancien Empire comme bergers ou oiseleurs, Erman, p. 60, 583 ; en outre, comme l'a reconnu H. Schaefer, chez le dieu Soptou dans le temple solaire de Newserrê' et chez les dieux Nil de Tanis, sous le Moyen Empire (Perrot et Chipiez, *l'Art dans l'antiquité*, I, 621). Sur les guerriers égyptiens à l'époque la plus ancienne — W. M. Müller, *Asien u. Europa*, p. 2, et Petrie, *Medum*, p. 29, ont mal interprété ces signes hiéroglyphiques par « mercenaires libyens ». — voir surtout : la palette de schiste du Louvre (en partie à Londres) chez Steindorff, *Aegyp-*

liaea, 126, et plus complètement chez CAPART, pl. I, p. 222 ; LEGGE, *P. S. B. A.*, XXII, pl. 2 (l'un des guerriers porte, outre l'arc, une hache à deux tranchants ou plutôt un marteau de pierre) ; plus tard, voir encore le cylindre de Hierakonpolis, pl. 15, et plusieurs monuments de la Ire dynastie. Pour l'arc, voir aussi le vase du « scorpion », § 207, *Hierakonpolis*, pl. 19. — L'étude des diverses variétés de l'arc antique a été traitée à fond par v. LUSCHAN ap. *Festschrift für Benndorf*, p. 189 sq., surtout p. 194 n. 3. Le signe pour *To-Seti* (Nubie) peut difficilement passer pour un arc (M. BORCHARDT). Un tableau de Beni-Hassan nous montre très clairement comment on tend l'arc : MONTET, *Bull. de l'inst. fr. d'arché. orient.*, IX, 1911, pl. III. — Pour la forme primitive du signe de Neit (cf. NEWBERRY, *P. S. B. A.*, 28, 68 sq. dont je n'accepte pas toutes les conclusions, cf. § 199) voir : Stèle de Meritneit, PETRIE, *Royal Tombs*, I, front. et tablette de Menes, cf. II, 10 — Pour Oupouaout (dans Diodore I, 18 Μακεδών) voir mon article *A. Z.*, 41, 97 sq. (et aussi pour les représentations à l'époque romaine, v. BISSING, *Rec.*, XXVII, 249, sq.). — Sur le graissage de la chevelure : SCHWEINFURTH, *Annales du Serv.*, VIII, 184 sq.

La plus ancienne civilisation dans la vallée du Nil.

168. Dans le désert et sur le plateau libyque, les territoires propres à nourrir, quoique parcimonieusement, l'homme et le bétail n'étaient pas dans l'antiquité aussi limités qu'aujourd'hui : non seulement les Libyens viennent, par bandes nombreuses, faire des incursions répétées sur le sol cultivé de l'Égypte, ou se louent comme mercenaires aux Égyptiens, mais nous apprenons encore que Sahourê[1], marchant contre eux, rapporte un riche butin de brebis et de chèvres, ainsi que de nombreux troupeaux d'ânes et de bœufs (§ 263), qui, aujourd'hui, ne pourraient plus vivre en ces lieux. Néanmoins, les domaines cultivables qui pouvaient exister alors, ne suffisaient pas au développement d'un État et d'une civilisation avancés. En Nubie, de même, la partie cultivable est trop étroite et trop

isolée pour donner naissance à une civilisation fortement constituée. L'intérieur de l'Afrique, au contraire, pourrait fort bien offrir les conditions d'un développement historique, mais les Nègres se sont montrés incapables d'utiliser les possibilités que leur accordait la nature. Pas davantage, les tribus mauresques n'ont-elles su créer, par leurs propres moyens, une civilisation durable. C'est donc uniquement à la vallée inférieure du Nil que le continent africain est redevable d'avoir joué son rôle dans l'Histoire. Certes, à l'état de nature, le pays ne devait guère posséder d'attraction pour des tribus de nomades et de chasseurs. Il était coupé par de nombreux bras du fleuve et, au temps de l'inondation, transformé en un grand lac, des mois durant. Les marais et les fourrés de roseaux abritaient les échantillons les moins rassurants de l'espèce animale : crocodiles, hippopotames, serpents — même des éléphants, qui étaient communs dans le pays, ainsi que les girafes, au temps des plus anciens monuments — et enfin des autruches, des lions, des panthères qui, du désert, venaient s'abreuver au fleuve. Bien plus favorables à un établissement sédentaire étaient les hauteurs bordant les deux rives ; à cette époque, l'herbe et les arbres y poussaient en maint endroit, formant des refuges giboyeux ; ce n'est qu'à l'époque historique qu'elles devinrent inhabitables, soit par déboisement devenu peu à peu complet, soit par l'envahissement et la fixation des sables jusque dans la vallée du fleuve. Descendant de ces plateaux, les ancêtres des Egyptiens s'avancèrent dans la longue vallée et pénètrèrent dans les marécages du delta. Une fois là, la nature même du terrain les obligea à déployer une activité énergique, à endiguer et régulariser les bras du fleuve, à convertir les marais et les fourrés en terrain cultivable, à bâtir des villages plus élevés que le niveau du fleuve, pour les mettre à l'abri de l'inondation, et reliés entre eux par des digues « chemin », *ouat*, une digue bordée de chaque côté par un fossé où croissent des buissons et des arbres —

tâches impossibles à mener par un colon isolé, ou par une tribu dont les liens de solidarité seraient relâchés, et qui exigeaient au contraire une forte organisation civile. Les Égyptiens devinrent donc un peuple de cultivateurs sous un fort gouvernement monarchique ; alors seulement s'ouvrirent pour eux les sources du bien-être d'où put jaillir une civilisation plus avancée et qui a fait de la vallée inférieure du Nil un des pays les plus fortunés de la terre.

Il est hors de doute qu'en Afrique, comme dans le Turkestan, le désert est allé s'élargissant ; par conséquent le chiffre de la population des Libyens, par exemple, a diminué depuis l'antiquité. Dans la vallée même du Nil, la lutte se poursuit sans relâche entre le désert et la culture ; la même lutte encore, en Babylonie et en Syrie. Sur les confins du désert, la végétation, dans les temps anciens, a dû être certainement beaucoup plus luxuriante qu'aujourd'hui (voir les scènes de chasse dans les tombeaux avec les nombreux animaux représentés) ; Erman a attiré mon attention sur ce point. L'emplacement des plus anciennes cités, comme Abydos, Memphis, etc., est aujourd'hui en plein désert. A une époque encore plus reculée, aux temps paléolithiques, le plateau désertique lui-même a été habité en plusieurs endroits par des hommes qui nous ont laissé des débris de silex en énormes quantités, mais cette époque reste bien au delà du domaine de toute histoire (voir l'argumentation probante de Schweinfurth, *Z. für Ethnologie*, 35, 1903, 708 sq. ; 36, 1904, 766 sq. *Annales du service*, VI, 9 sq.) et v. Luschan, *ib.*, 36, 317 sq.). — Pour le signe hiéroglyphique du « chemin », voir Petrie, *Medum*, p. 30.

169. Le roi Menes, qui fut plus tard considéré par les Égyptiens comme le premier roi dans la longue série des pharaons, a régné dans la vallée du Nil vers 3300 av. J.-C. Mais, beaucoup de siècles avant lui, les Egyptiens avaient dépassé les premières étapes de la civilisation humaine ; depuis un millénaire déjà, en 4241 av. J.-C., on avait introduit dans la Basse-Égypte un calendrier, qui n'a jamais été changé par la suite. Les Égyptiens formaient donc un peuple civilisé à une époque où partout ailleurs sur le globe, même en Babylonie, la nuit de l'inconnu recouvre la vie de peuples

qui n'ont pas de civilisation, et partant pas d'histoire. Longtemps on a cherché en vain des monuments datés du temps de Menes même, ou de ses successeurs jusqu'au commencement de la III[e] dynastie; mais depuis les vingt dernières années, on a trouvé en Haute-Égypte de nombreuses nécropoles et des restes de cités, qui remontent à une époque antérieure à Menes, s'échelonnent sur une durée plus longue certainement qu'un millénaire et nous offrent ainsi une vivante image de la civilisation des premiers âges dans son aspect extérieur. Le Delta ne pourra guère fournir de pareilles trouvailles, car les anciennes habitations des hommes ont été envahies et désagrégées par l'eau ; mais la religion, la légende et la tradition historique nous livrent, sur le grand rôle qu'a joué la Basse-Égypte dans le développement de la civilisation primitive, des témoignages qui n'en sont que plus probants. D'ailleurs, les révélations des monuments qui appartiennent à la « préhistoire » ont grand besoin d'être complétés — en ce qui concerne la marche interne de ce développement — par la connaissance de l'état de choses ultérieur. Ces deux sources de nos renseignements s'accordent en général d'une façon parfaite ; les faits tangibles, que les fouilles récentes mettent devant nos yeux, ne font le plus souvent que confirmer l'exactitude des déductions que l'on avait tirées auparavant. Naturellement, il n'est pas toujours possible de montrer les chaînons intermédiaires, car les trouvailles qu'on a faites sont muettes sur ce qui constitue le développement politique et religieux ; par induction historique, on peut bien définir le courant général d'un développement, mais non les formes particulières qui dépendent des circonstances et du moment, et qui constituent la substance même de l'histoire vécue. Ainsi, par exemple, nous ne pouvons déterminer quelle forme de civilisation, parmi les plus anciennes, concorde avec le moment où naissent les deux royaumes des adorateurs d'Horus, ni comment se formèrent les premiers rudiments

d'Etat, encore plus anciens, ou les premieres organisations provinciales. De même, sur les problemes ethnographiques, des documents non accompagnes d'inscriptions ne peuvent presque jamais fournir une réponse sûre. Aussi ne peut-on pas exclure l'hypothèse qu'à l'époque d'où proviennent nos documents les plus reculés, la vallée du Nil était occupée par une autre race et que les différences les plus anciennes dans le style et le genre des poteries s'expliquent parce que la race aussi a changé. Mais ceci seul est certain : d'une part, la race des Egyptiens s'est établie de fort bonne heure dans la vallée du Nil et y a franchi les étapes d'un long développement (cf. § 166) — l'histoire des commencements de la religion égyptienne en est la meilleure preuve — ; d'autre part, les monuments qui appartiennent aux derniers temps de la période « préhistorique » ont un caractère authentiquement égyptien ; les dessins tracés sur les poteries et autres documents de ce genre, représentent les premières étapes de l'art égyptien postérieur et de l'écriture hiéroglyphique, dont on a si longtemps cherché les origines. S'agit-il de fixer une estimation chronologique, elle ne saurait se faire non plus avec certitude ; tout ce qu'on peut dire sans hésitation c'est que la couche la plus ancienne des trouvailles remonte pour le moins très avant dans le cinquième millénaire av. J.-C.

Voir une reconstitution de la préhistoire dans mon *Histoire d'Egypte* et dans *Aegypten* d'Erman, et, surtout pour la religion, Maspero, *Études de mythol. et d'archéol. égypt.*, II. — Les trouvailles pour la période préhistorique et les trois premières dynasties commencèrent en 1894. Leur caractère était si étrange que Petrie crut qu'il s'agissait des productions d'une « new race », qui était pour lui une race de Libyens, ayant pénétré en Egypte entre l'Ancien et le Moyen Empire. C'est Steindorff qui le premier a correctement interprété plusieurs des monuments les plus importants de cette période (*Eine neue Art der Aegypt. Kunst*, dans les *Aegyptiaca, Festschrift für Ebers*, 1897), tandis que de Morgan présentait une riche, mais peu exacte, collection des documents (*Rech. sur les Origines de l'Egypte* : l'Age de la pierre et des

métaux, 1896; II, Ethnographie préhistorique, 1897 ; cf. la critique de Von Bissing dans l'*Anthropologie*, IX, 1898). De Morgan présentait aussi cette hypothèse, qui fut très vite abandonnée, que les monuments préhistoriques étaient l'œuvre d'une population primordiale, tandis que la formation de l'État et les monuments historiques étaient celle d'une race « conquérante », la « race dynastique ». La découverte des tombes royales à Abydos (§ 206) a depuis 1897 levé tous les doutes. — Sur les documents qui nous restent de la période avant Menes (tableau d'ensemble par Capart, *les Débuts de l'art en Égypte*, 1904) voir : Petrie et Quibell, *Nagada and Ballas*, 1896 (encore entièrement sous l'influence de la théorie de la « new race ») ; Petrie, *Diospolis parva* (Hou), 1900 ; Maciver et Mace, *El Amra and Abydos*, 1902 ; Ayrton and Loat, *Predynastic Cemetery of el Mahasna* près d'Abydos, 1911 ; d'autres fouilles ont été publiées par Quibell, *Elkab*, 1898 ; Quibell, *Hierakonpolis*, 1900, sq. ; Petrie, *Abydos*, I, 1902 ; II, 1903, III, 1904 ; Garstang, *Mahasna and Bet Khallaf*, 1903. Les cimetières des premières dynasties à *Naga-ed-Dêr* (en face de Girge, près d'Abydos) vol. I, par Reisner, 1908, et vol. II, par Mace, 1909. Sur la Basse-Nubie, v. *Archeol. Survey*, § 165 n. Ajoutez trois statues de Minou à Coptos (fouilles de Petrie et Hogarth, *Koptos*, 1896, non reproduites par pruderie, mais publiées par Capart, l. c., 217 sq.). Il existe une très riche collection de ces trouvailles au Musée de Berlin ; il faut y ajouter les fouilles de la Deutschen Orientgesellschaft (G. Möller, *Mitt.*, 30, 1906) à Abousir el Meleq, à l'est de l'entrée de Fayoum, et provenant d'une période peu avant Menes. — Les palettes de schiste ont été réunies par Legge, *P S B A*, 27, 1900, 125 sq. et par Capart, *l. c.* ; de même, Bénédite a publié : *Une nouvelle palette en schiste*, Mon. et Mém. de l'Acad. des Inscr., X, 1904. — On trouvera dans Petrie, *Diospolis parva*, 22 sq., un tableau systématique des trouvailles classées selon leur développement artistique et accompagnées d'une chronologie relative de « sequence dates » (de 30 à 80). Petrie évalue à 2.000 ans la période de préhistoire « néolithique » s'étendant jusqu'à Menes, tandis que Maciver, *El Amrah*, 30 sq., croit pouvoir lui assigner seulement une durée de 500 à 1.000 ans, à cause de l'exiguïté relative des nécropoles situées près d'Abydos ; Reisner, *Naga-ed-Der*, I, 126 sq., partage cet avis. Cependant, c'est là une estimation qui est peut-être trop faible pour la durée de ce long développement. D'ailleurs, il est à noter qu'il s'agit souvent de tombes anciennes, déjà réutilisées une seconde fois dès la période dite préhistorique (G. Möller). Petrie, *Diospolis parva*, 28 sq., admet un changement de race entre les couches de ces trouvailles.

170. Les plus anciennes habitations, dont il nous reste des débris, sont placées vers l'endroit où le Nil se rapproche le plus de l'est et d'où les routes du désert viennent aboutir à la Mer Rouge ; ce sont les sites de Negâde et de Ballâs, sur la rive occidentale du fleuve, en face de Qûs (Apollinopolis parva) et de Koptos ; plus en aval, le site de Hôu (Diospolis parva), et la région d'Abydos où, sur la lisière du désert comme sur la rive orientale, on continue à exhumer de nombreuses agglomérations serrées l'une contre l'autre, et enfin la région de Memphis. Les habitations sont pour la plupart des huttes en joncs ou en palmes tressées, dont on a consolidé les murs avec de la terre battue, pour les recouvrir ensuite de nattes et de peaux. A l'usage des familles aisées, on construisait des maisons plus solides avec des briques rectangulaires, fabriquées avec le limon du Nil et séchées au soleil ; on renforçait les murs au moyen de poutres de bois. Les rondins qui soutenaient le plafond étaient parfois étayés par des piliers de bois, au milieu de la pièce où l'on habitait. Très probablement, les villages se retranchaient toujours derrière un mur de terre. Tout à côté s'étendaient les cimetières ; on y trouve les cadavres enfouis dans des fosses circulaires ou rectangulaires, accroupis dans la position qu'on prend pour dormir ; souvent ils sont cousus dans une peau d'animal, un linceul de cuir ou de toile, ou bien cachés dans un grand vase d'argile. On enterrait fréquemment plusieurs cadavres dans la même tombe, et après qu'ils étaient tombés en poussière, on recueillait soigneusement les os et on les disposait en bon ordre, coutume encore pratiquée en maint endroit de l'Afrique. Il arrive souvent que, grâce au sable sec du désert, ces cadavres se soient conservés intacts pendant des millénaires. De bonne heure, les gens aisés se firent creuser, dans le sol d'argile ou de cailloux, une fosse rectangulaire recouverte d'un toit formé de fibres tressées ou de poutres. Sur les vases déposés à côté des cadavres, il y a des peintures qui nous montrent les

grandes barques sur lesquelles le cadavre passait le Nil pour être conduit à son tombeau : au-dessus de ces barques, des pleureuses élèvent leurs mains. A côté du mort, on trouve des vases pleins d'aliments et des boîtes d'onguents en albâtre ; il tient dans sa main une bourse de cuir et il est muni également de la palette en schiste sur laquelle on broie le fard (§ 167). On trouve aussi des vivres, des reproductions d'ustensiles de ménage, couteaux, aiguilles, harpons pour attraper le poisson, jeu d'échecs et autres accessoires ; parfois aussi à côté du mort il y a des petits modèles de maisons et de petites barques d'argile, des poupées de pierre ou d'argile, figurant des serviteurs et surtout des femmes ; celles-ci en général n'ont pas de pieds, sans doute pour les empêcher de se sauver. Au moment de la mort, l'âme vivante sous la forme d'un oiseau (*bai* 𓅡) abandonne le corps, mais l'énergie spirituelle de ce corps, son moi, continue à subsister à l'état de fantôme dans la région des esprits et reste en relation avec le cadavre (cf. § 58 sq.) : cette croyance était, déjà à cette époque, réalisée et vivante. Non moins ancienne est la croyance que l'homme est accompagné par une image de lui-même, image spirituelle pleine de force magique, l'esprit *Ka* 𓂓, qui grandit et vit avec lui, qui le protège, et lui confère — avec la nourriture — ce qui constitue la force vitale personnelle ; après la mort, il continue de pourvoir à son existence, et réside par conséquent près du tombeau. Les funérailles s'accompagnaient aussi certainement de formules magiques, qui permettaient au mort de jouir des dons qu'on lui offrait et de s'éveiller à une nouvelle vie artificielle, lui et les figurines déposées à son côté. Certes, c'était là une existence d'un genre plutôt spectral ; et c'est pourquoi l'on pouvait se contenter de grossières imitations des vraies barques et de poupées d'argile. Il est certain qu'à l'origine, on immolait sur la tombe du riche ses serviteurs et ses femmes ; mais aucune trace positive de cette coutume ne se retrouve plus en Egypte.

Sur les habitations égyptiennes : Maspero, *Archéologie égyptienne*, p. 2. Restes d'un ancien village à Alawnije près d'Abydos : Garstang, *Mahasna and Bet Khallaf*, 5 sq. (on voit encore dans les huttes des fours et autres ustensiles). Ancien modèle de ville : Petrie, *Diospolis parva*, pl. 6, tombe 83 ; Capart, *Débuts de l'art ég.*, 195. L'usage de brûler les cadavres, dont de Morgan avait cru trouver un exemple dans la tombe de Menes à Negâde ne s'est jamais vérifié. — Petrie a cru aussi trouver à Negâde et à Ballâs des traces d'anthropophagie, mais il a fait erreur (Maciver and Mace, *El Amrah*, p. 7). Sur l'usage de découper le cadavre en rassemblant les os dans un ordre systématique (usage qu'on retrouve à Babylone), dans les tombes anciennes réutilisées par une autre génération v., outre *Naqada a, Ballas*, les notes de *El. Amrah*, p. 7, sq. Une survivance de cette pratique se retrouve, semble-t-il, dans la légende du démembrement d'Osiris et dans les formules correspondantes du *Livre des Morts*. Petrie a soutenu, *Royal Tombs*, *I*, 14, que dans la tombe du roi Qa-sen de la Ire dynastie, les serviteurs enterrés avec le roi ont été sacrifiés sur sa tombe, mais cette hypothèse est sans fondement. — Des figures de pleureuses se trouvent par exemple sur le vase publié par Capart, p. 118. C'est à Le Page Renouf, et surtout à Maspero, que nous devons l'hypothèse aujourd'hui dominante que le *Ka*, est un « double » de l'homme, son sosie, et qu'il réside dans les statues placées dans les tombeaux. Cette hypothèse a été combattue par Steindorff, Ä. Z., 48, 152 sq., peut-être avec raison, car le Ka, lorsqu'il est figuré, n'a pas le même aspect que les statues ; pour Steindorff, le Ka est plutôt un esprit protecteur qui naît en même temps que l'homme (ou le dieu) et qui lui survit (cf. Spiegelberg, Ä. Z., 126 où *Ka* est rendu par le grec ἀγαθὸς δαίμων). De ses bras levés (d'où le signe ⊔) il protège l'homme et lui prête sa force. Mais Steindorff a tort lorsqu'il conteste l'importance du Ka dans le culte des morts. Elle se vérifie justement dans les temps anciens par le nom sous lequel on désigne constamment le prêtre des morts : *ḥm-ka* « serviteur du Ka » ; par la chapelle du tombeau appelée « maison du Ka » ; par l'épithète donnée au mort appelé *ka jachou*, « Ka glorieux » sur les stèles funéraires de l'époque thinite (Petrie, *Royal Tombs*, I, pl. 32). Plus tard cette importance s'atteste encore dans la formule des offrandes par laquelle les mets sont transmis au Ka du défunt. Maspero a récemment soutenu sa première hypothèse, en réponse à Steindorff, ap. *Memnon*, VI, fasc. 2-3, 1912. Von Bissing (*Versuch einer neuen Erklarung des Kai*, *Ber. Mün. Akad.*, 1911), a raison de rattacher le Ka au mot *Kaou*, mets. Erman explique, Ä. Z., 43, 14,2 que le Ka est en effet « la force vitale qui est

conférée à l'homme à sa naissance et lui est continuée par la nourriture » ; grâce aux rites funéraires et à la formule de l'offrande, le Ka apporte au mort sa nourriture par une voie magique, lui assurant ainsi la continuation de son existence. Mais il ne faut pas chercher de la logique dans les conceptions de ce genre.

171. La civilisation qui s'offre à nous dans ces tombes, ne se distingue guère, dans les plus anciens gisements, des manifestations analogues chez les autres peuples qui commencent à se dégager de l'état de barbarie primitive. Les matières qui servent à fabriquer outils, armes, ustensiles, sont le bois, la pierre, l'os — très souvent aussi on rencontre l'ivoire — et leurs reproductions sont faites en argile. On a donc raison d'appliquer à cette civilisation l'épithète « âge de pierre » — nom qu'on donne aussi à la civilisation « troyenne » — en dépit du fait qu'on rencontre parfois, même dans les plus anciens tombeaux, des outils en cuivre et des objets de parure en or. C'est que, pendant une longue période, et même sous les premières dynasties, le métal reste au second rang ; exception faite de quelques haches de guerre en cuivre (§ 167) on n'assiste à aucune tentative de remplacer par du cuivre les armes et les instruments de pierre et d'os. Bien au contraire, à partir de la couche médiane des gisements, qui correspond à une sorte d'apogée de la culture « préhistorique », la technique de la pierre atteint à un degré de perfection qu'aucun autre peuple à l'âge de pierre n'a jamais égalé. C'est un des traits caractéristiques et originaux de cette vieille culture égyptienne. Les couteaux de silex sont taillés avec la plus extrême délicatesse, d'une épaisseur uniforme, d'un poli finement aiguisé, avec un tranchant découpé en dents de scies, et, de même travail sont les pointes de lances, les flèches, les harpons ; quant aux haches en rognons de silex et aux têtes de massues, elles sont polies à plat. Mais la production la plus étonnante, ce sont les vases de pierre. On arrive, avec la pierre la plus dure, à lui donner une rondeur uniforme, à la polir ;

puis, au moyen de sable et d'outils en pierre, qu'on fait pénétrer à l'intérieur par une étroite ouverture, on parvient, au prix d'un labeur infini, à user d'une façon égale et à amincir la paroi tout autour. A côté de grandes cruches et de mignonnes coupes et écuelles en albâtre translucide, on en fait d'autres en granit, en schiste, en pierres de nature et de couleurs variées. Les poignées, les anses pour suspendre, les becs d'écoulement, sont exécutés à la perfection. Souvent ces vases imitent des formes d'animaux — par exemple, l'un représente un chameau accroupi, comme en avaient les Bédouins qui visitaient l'Egypte ; — parfois ils reproduisent en pierre les corbeilles de jonc tressé : on trouve également des animaux sculptés en pierre ou en ivoire, aux formes correctes, étudiées soigneusement par un œil observateur. Ou bien la partie plate d'un peigne recevra comme décoration un oiseau, et la palette de schiste, sur laquelle on broie le fard, reproduira la forme d'un animal. Mais vers la fin de cette période les formes disparaissent sans que la technique excellente change sous les premières dynasties. La fantaisie artistique se donne libre cours dans la fabrication d'objets précieux, tels que cassettes à bijoux en ivoire ou en ébène, chaises et lits de repos montés sur des pieds d'animaux en ivoire ciselé, palettes à fard richement ornées de scènes historiques (§ 200 sq.), têtes de massues pour sceptres royaux, enrichies de scènes analogues ; enfin, colliers pour hommes et pour femmes, travaillés en or et en pierres précieuses telles que améthyste, lazulite, turquoise, que l'on retirait très probablement des mines du Sinaï, déjà exploitées par les Égyptiens (§ 212). Parfois même, on s'est enhardi à des œuvres plus ambitieuses ; témoin, les trois colossales statues en calcaire de Minou de Koptos (§§ 169 n., 180) idoles géantes aux bras grossièrement ébauchés et au phallus puissant ; sur leur dos sont gravés le signe symbolique du dieu et une troupe de bœufs et d'éléphants gravissant une montagne.

172. L'industrie de l'argile ne présente pas un développement moins riche, mais ici les formes sont plus indécises. Les plus anciens vases d'argile présentent une technique primitive assez spéciale : une fois le pot façonné avec la main et poli avec une pierre, on le plonge, l'ouverture en avant, dans un tas de charbons brûlants ; cette partie par conséquent se carbonise et devient noire, tandis que la moitié inférieure, non léchée par les flammes, tourne au rouge vif. Plus tard, on expose les vases à un feu homogène ; les meilleurs exemplaires sont décorés de rayures rouges, brunes, ou noires. Peu à peu s'introduit ensuite l'usage du tour à potier, grâce auquel on peut donner aux vases une rondeur égale. Pour les formes, c'est au début, toute la variété et le désordre de l'imagination primitive (§ 96) : vases bizarrement accouplés, ou reproduisant des silhouettes animales, etc. ; puis, peu à peu, un certain nombre de formes simples deviennent prépondérantes. A un moment, les parois extérieures se décorent — comme on a ciselé l'os et le bois — de dessins, gravés, ou rehaussés de noir et blanc, dont le modèle est donné par le décor des ouvrages de vannerie ou la trame des tissus : lignes simples, triangles, spirales, enroulements en zig-zag, déroulements de rubans et mailles de filets, et parfois, au milieu de tout cela, des branches de palmiers et de grossières représentations de quadrupèdes. Quelques-uns de ces vases ressemblent à ceux qui étaient en usage, à la même époque, sur les bords de la mer Égée et que nous ont révélés des fouilles abondantes dans les couches les plus anciennes, « néolithiques », de la Crète (§ 509). Les échantillons en sont assez rares : ce sont de petits vases, ou des lignes tracées en blanc, sur un fond noir, forment des damiers (black incised pottery, *Nagada and Ballas*, pl. 30 ; *El Amrah*, p. 43 ; Capart, p. 104) ; nous pouvons peut-être y ajouter les écuelles à fond rouge, les coupes ornementées de plantes ou de lignes tracées en blanc (*Nagada and Ballas*, pl. 28, 29 ; *El Amrah*,

pl. 15; Capart, p. 103). Mais il est encore douteux qu'on puisse les expliquer par une importation de la Crête, quoiqu'il soit presque certain que la navigation sur mer ait été pratiquée dès ces temps très anciens. — Vers le milieu de la période « préhistorique », cette décoration géométrique fait place sur les vases à des dessins, qui empruntent leurs motifs soit au règne végétal et animal (rosaces, branches de palmiers, buissons, troupes d'oiseaux aquatiques, crocodiles, hippopotames, éléphants, girafes, antilopes, autruches) soit à l'activité humaine; c'est surtout le mouvement des bateaux sur le Nil qui est le thème traité de la façon la plus vivante. Cette nouvelle mode n'a pas eu non plus une longue durée; vers la fin de cette période, ce sont les vases simples non décorés, à l'imitation des cruches de pierre. Dans le même temps, un tombeau à Hierakonpolis (pl. 75 sq.) nous offre pour la première fois des peintures murales; celles-ci reproduisent en grand les scènes qui n'étaient figurées jusqu'ici que sur les parois des vases d'argile.

Sur les tessons de poterie néolithique trouvés en Crète et qui sont identiques à ceux de l'Égypte, v. par exemple Mackenzie, *J. Hell Stud.*, 23 (1903), p. 157 et tabl. IV. — Je considère comme un échec complet les tentatives toujours renouvelées de Petrie de ramener les signes linéaires, qu'on trouve sur les tessons de poterie égyptienne de tous les temps (période préhistorique, Ire, XIIe et XVIIIe dynasties) à une sorte d'alphabet primitif, pour établir un rapport entre celui-ci et l'écriture crétoise et pour montrer que beaucoup de ces signes se sont conservés dans l'alphabet ultérieur usité en Carie, en Espagne et en Libye (*Kahun, Gurob and Hawara*, pl. 27; *Illahun*, pl. 16; *Naqada*, p. 44; *Royal Tombs*, I, p. 31 sq., etc.; voir aussi Capart, p. 141 sq., et au contraire, Weill, *Rev. Arch.*, 1903, I, 213 cf. sq.). Il s'agit là bien plutôt de marques de fabrique; cf. Daressy, *Ann. du service*, VI, 103; voir Junker, *Grabungen auf dem Friedhof in Turah* (Deutsch. Wien. Ak., 55, 1912, p. 44 sq.). — C'est à M. Burchardt que je dois l'explication concernant les poteries exposées au feu pour les rendre rouges au bord inférieur et noires au bord supérieur. Cf. aussi v. Bissing, *Praehistoriche Töpfe aus Indien und aus Aegypten*, Ber. Münch Ak., 1911, 7; voir spécialement p. 10 sq., le très instructif article de Jagor sur la ma

nière dont on fabrique ces pots dans l'Inde. — Cette poterie primitive, de même que la forme de la tombe primitive, se rencontre parmi le bas peuple en Haute-Égypte jusque sous le Moyen Empire, et en Nubie (avec des variétés locales qui se développent depuis l'Ancien Empire) partout jusque sous le Nouvel Empire ; on la retrouve aussi dans les nombreuses tombes que les Anglais désignent sous le nom de « pan-graves »; voir les matériaux rassemblés par Weigall, *Antiquities of Lower Nubia*, 1907, et Reisner, *Archeol. Survey* (§ 165 n.) ; en outre, v. Garstang et ses fouilles à Kostamne et aussi *Ann. du serv.*, VIII, 132 sq. Weigall attribue ces tombes, sans aucune raison sérieuse, aux mercenaires nubiens qui étaient nombreux en Egypte ; sans doute cette matière et cette forme de tombe étaient-ils aussi en usage chez eux, comme chez les pauvres parmi les Égyptiens. De même, les dessins de girafes, éléphants, hommes et barques, etc., qu'on trouve sur les parois de rochers en Nubie et qui sont de style archaïque (Weigall, pl. 33, 1 ; 37, 38, 50, 27, 67, 75) n'appartiennent qu'en partie à la période préhistorique : la plupart de ces dessins ainsi que les inscriptions qui les accompagnent, proviennent de la Ve dynastie et du Moyen Empire, même parfois du Nouvel Empire, par exemple les chevaux, pl. 37, 9.

173. A travers ce développement artistique, nous pouvons suivre une tendance particulière qui est restée durable et propre à la culture égyptienne : pour l'homme du commun, on ne fabrique plus que des articles à bon marché, d'un art médiocre et pauvre, et si la main-d'œuvre et le goût artistique vont en se perfectionnant, c'est au bénéfice des grands seigneurs et surtout du roi, de ses femmes et de sa maison. Alors le sens artistique, servi par une technique accomplie, crée un style plein d'émotion et de finesse et un langage bien défini pour l'expression esthétique. C'est pourquoi, à toutes les époques, nous trouvons en Égypte côte à côte des formes qui, au premier coup d'œil, sembleraient appartenir à des temps absolument différents. Ce n'est que peu à peu que les productions réservées à l'élite et, en même temps, les idées qu'elles représentent, pénètrent dans la masse et deviennent le bien commun de tout le peuple, tandis que des formes nouvelles sont adoptées à ce

moment-là par les hautes classes. Puis, à mesure que la culture progresse, l'esprit conservateur qui est inhérent à toute culture, se développe de plus en plus : on garde avec ténacité les formes une fois acquises et les idées qui les ont produites. L'incohérence des formes et du style décoratif pendant la période qui précède Menes et ses premiers successeurs, prouve les tâtonnements d'une civilisation en voie de devenir; mais ensuite les formes se fixent ; il naît un sens du style qui se précise et ne laisse plus place à l'hésitation ; désormais on ne fera plus que modifier les résultats acquis, sans changer les principes adoptés une fois pour toutes pour l'avenir. De même, la perfection du style à l'âge de pierre, et la lenteur avec laquelle l'emploi du cuivre et la technique du métal ont gagné du terrain, sont des particularités nettement égyptiennes. Souvent cette ténacité, comme une armure magique, a protégé la culture égyptienne, l'a empêchée à plusieurs reprises de retomber dans la barbarie ; mais nous lui devons aussi la lourdeur et l'uniformité et cette prépondérance de l'élément traditionnel, qui dominent l'art égyptien. Ce n'est qu'en s'adaptant aux formes établies que les idées nouvelles pourront faire leur chemin, transformer lentement les conceptions anciennes et ouvrir au progrès de nouvelles voies.

174. En dehors de l'aspect extérieur de la vie, nous apprenons par les fouilles le développement de l'industrie. Mais la masse du peuple vivait des travaux agricoles, du labourage, de l'élevage. Outre les immenses troupeaux de chèvres et de brebis, que possède également le nomade — ils étaient beaucoup plus nombreux qu'à présent et pouvaient paître dans des régions aujourd'hui recouvertes par le désert — les Égyptiens élevaient des oies et autres oiseaux aquatiques, des ânes qui servaient de monture et de bêtes de somme (le cheval étant encore inconnu) ; mais le principal élevage était celui du bœuf, le facteur par ex-

cellence de la civilisation et qui a fait des Égyptiens un peuple de paysans. L'agriculture se présente déjà à nous sous la forme qu'elle a revêtue dans la vallée du Nil et qu'elle y a gardée, dans ses traits essentiels, jusqu'au dix-neuvième siècle après J.-C. On travaille le sol avec la pioche ou bien une charrue rudimentaire, qui est plutôt un hoyau de bois sans roues, avec un timon tiré par deux bœufs, et que le laboureur dirige par les poignées. On cultive le froment, en particulier l'espèce appelée *triticum amyleum*, l'orge, l'épeautre, le dourah ; c'est tout de suite après l'inondation que l'on jette la semence dans le sol ramolli ; on l'y enfonce, en la faisant piétiner par des béliers ou des porcs ; le grain est battu dans l'aire sous les pieds des bœufs et ensuite conservé dans des greniers coniques, construits en argile, ou bien dans de grands vases en terre. On brasse l'orge pour en faire de la bière, on fait aussi du vin ; on cultive encore le dattier et maints légumes. De bonne heure, on a su cultiver et travailler le lin pour en faire de la toile et tresser des cordes et des nattes avec les tiges de papyrus. On se livre avec ardeur à la pêche, on sait attraper les oiseaux, faire la chasse au gibier, fort abondant sur la lisière du désert, et aux fauves, dont on utilise la peau pour des couvertures et des vêtements.

Sur l'agriculture, cf. Erman, *Aegypten*, 366 sq. et H. Schaefer, *Altaeg. Pflüge, Joche u. andre landwirtschaftliche Geräte*, *Annals of the British School at Athens*, X, 1904 (tombeaux des prêtres dans le temple funéraire de Neuserre, p. 165 sq. ; *ibid.*, p. 152 sq., Schweinfurth, parle des plantes qui nous sont parvenues). Pour la bière et le Triticum amyleum, v. § 200 n.

175. Il est à peu près hors de doute que, dès les temps les plus reculés, les Egyptiens étaient en majorité des paysans qui n'étaient ni libres, ni propriétaires du sol. La plupart étaient des domestiques au service des grands seigneurs et en particulier des chefs (les rois), et c'était pour leurs mai-

tres qu'ils cultivaient les champs et faisaient paître les troupeaux. L'industrie même était souvent aux mains des serfs, quoiqu'il y ait toujours eu dans les villes une population libre exerçant les divers métiers et le commerce. — Un trafic animé relie les localités séparées ; il se pratique le long des digues (§ 168), où l'on se sert d'un traîneau pour le transport des matières lourdes, telles que briques et pierres, mais surtout sur le fleuve et les innombrables bras et canaux qui en dérivent. Le modèle de barque le plus ancien, que l'on trouve reproduit en argile parmi les accessoires des tombeaux (§ 170), consiste en tiges de papyrus liées entre elles et se manœuvre à l'aide de rames ou de perches ; on retrouve le même type de nos jours en Abyssinie, aux bords du lac Tsana. De bonne heure, on sut construire également des bateaux plus grands, en bois, à fond complètement plat et à poupe relevée verticalement, qu'on tirait à terre et lançait à l'eau avec facilité. Ces barques sont manœuvrées à l'aide de rames nombreuses et courtes et de deux rames plus longues qui servent de gouvernail ; au centre, s'élèvent deux hautes cabines, l'une pour les passagers, l'autre pour les marchandises. Elles sont surmontées d'une longue perche, qui peut servir aussi de mât à voile et qui porte une enseigne héraldique : nous y distinguons tantôt un éléphant ou un faucon, le plus souvent un morceau de bois taillé d'une série d'encoches, analogues à nos marques de maisons, ou aux marques de propriétaire en usage chez les Bédouins ; cet insigne est consolidé au moyen de bandes qui pendent comme des banderoles. Les peintures sur vases et celles de la tombe d'Hierakonpolis (§ 172) reproduisent souvent des barques de ce genre ; elles servent au propriétaire du sol pour transporter au marché les produits de ses champs et de l'industrie locale, et ce sont ses domestiques qui forment l'équipage. Le trafic par eau s'étendait très probablement au delà de la mer Méditerranée (cf. § 172), et il se pratiqua de tout temps avec la

basse Nubie, où les fouilles dans les tombeaux nous ont révélé une civilisation analogue, quoique moins développée. On exploitait les mines de cuivre et de turquoise de la péninsule du Sinaï (§ 171), et le commerce avec les pays de Syrie se faisait par l'intermédiaire des caravanes de Bédouins.

Barques et pavillons : *Naqada and Ballas*, pl. 66-67 ; *Diospolis parva*, pl. 4. *Hierakonpolis*, pl. 75 sq. et ailleurs ; Capart, p. 109. 116, 204. Barques à voiles : Graffitis de Ṣalt er Rigâl, DE Morgan, *Rech.*, I. 164.

Les Nomes, états indépendants, et les Dieux des Nomes.

176. La première manifestation historique du peuple égyptien, la plus durable aussi, c'est-à-dire la mise en culture de la vallée du Nil, est antérieure aux plus anciennes traditions de l'histoire ; elle fut l'œuvre de ces générations dont nous avons appris l'existence par leurs tombeaux. C'est à cette époque que s'ébauchent les fondements de l'état égyptien. Nous avons déjà montré combien la vallée du Nil était impropre à la colonisation isolée et à la vie par tribus séparées, mais posait au contraire des problèmes qui ont suscité de nouvelles formes d'organisation sociale. C'est pourquoi nous ne trouvons en Egypte aucune trace de ces groupements humains que nous rencontrons partout ailleurs au début des sociétés et qui sont restés en usage chez les autres peuples hamitiques : nous n'y voyons ni tribus (*Stämme*), ni même des noms de tribus — d'ailleurs les Égyptiens n'ont même pas un nom pour désigner l'ensemble de leur peuple (§ 164) — nous ne trouvons ni alliances de familles (1), ni vengeance du sang (2), ni culte de clan (3). La vieille organisation ma-

(1) *Geschlechtsverbände.*
(2) *Blutrache.*
(3) *Geschlechtscults.*

triarcale (§ 167) continue, il est vrai, à subsister dans l'usage très fréquent du mariage entre frère et sœur, et aussi dans l'usage d'indiquer la filiation du côté de la mère; la femme mariée occupe en tant que « maîtresse d'une maison » une situation très indépendante et, au point de vue juridique, son droit de propriété est égal à celui de son époux ; mais le mariage (exception faite pour le souverain) est toujours monogame et la majeure partie de la fortune, du moins aux temps historiques, appartient, dans les grandes familles, aux hommes; ceux-ci la transmettent à leurs fils, qui héritent en même temps de leur position sociale. Si antique que soit la civilisation égyptienne et si primitive que nous la sentions parfois, surtout dans le domaine de la religion, elle est déjà loin de ses origines, même lorsqu'elle a encore son aspect le plus ancien ; comme les civilisations de Chine, de Babylone et même du Mexique, nous l'apercevons à un stade qui a dépassé de beaucoup les toutes premières formes des groupements humains. L'Égypte nous offre d'une part un état puissant, fortement ordonné et fondé sur la religion ; d'autre part, ni groupements ni clans, mais des individus divisés en classes par leur profession et leur position sociale. Ces classes elles-mêmes ne ressemblent pas à des corporations indépendantes ayant des privilèges spéciaux, et les familles non plus n'ont pas ce caractère, quoiqu'on les voie conserver pendant des siècles leurs richesses et leur rang. Les noms de famille manquent totalement, les ancêtres ne sont jamais nommés dans les inscriptions (sauf pour les familles féodales depuis la fin de l'Ancien Empire) ; même le nom du père n'est cité que rarement. La profession est, en général, héréditaire, et, vu le caractère stable de la société, il s'offre peu d'occasions d'en changer ; mais l'homme qui, par son propre mérite, par chance, ou par la faveur du souverain, arrive à s'élever au-dessus de la condition où il est né, celui-là peut gravir jusqu'aux plus hautes fonctions de l'échelle sociale. L'unique division que connaisse l'état égyp-

tion est purement territoriale; ce n'est pas le peuple qui est divisé par groupes, c'est le pays qui est sectionné en districts (nomes); par la naissance, l'Égyptien se rattache à « sa ville », à son nome d'origine, et par là aussi à la région d'influence du dieu de son pays.

On ne saurait assez insister et mettre les gens en garde contre le danger qu'il y a à transporter en Égypte les conceptions sur les groupements, clans, etc. (facteurs constamment mis en avant par exemple par Reitzenstein, *Zwei religionsgeschicht. Fragen* (§ 167 n.); on confond le fait de la profession héréditaire avec le groupement par familles. Celui-ci, dans l'Égypte la plus ancienne, y est aussi inconnu qu'il l'est chez les Juifs de la basse époque, où cependant le sacerdoce a continué d'être une profession héréditaire. En Égypte, la noblesse héréditaire que nous voyons aux temps féodaux n'est pas une institution primitive, mais elle est sortie vers la fin de l'Ancien Empire, de la classe des fonctionnaires que créa la monarchie absolue. (Cf. § 243 et § 243 n.)

177. A l'époque historique, les nomes (égyptien *ḥsp*, grec νομός) ne sont point des organismes politiques indépendants, mais des districts administratifs. En réalité, ils ont une signification beaucoup plus large : ce sont des unités locales; chacune s'est séparée des unités voisines par la religion, les mœurs, un développement historique particulier, et a conservé ce caractère d'une façon accusée et durable. Elles se sont gardées vivantes à travers toutes les transformations de l'histoire égyptienne, et chaque fois que le pouvoir central de l'état s'affaiblit, le royaume retombe à sa division par districts. Chaque nome a son dieu particulier qui réside dans la capitale, et les groupements autour des sanctuaires ont formé les villes; le nom du nome s'écrit avec d'antiques signes symboliques dont la signification est en partie religieuse, et, supporté par des enseignes, il sert d'armoiries au nome. Celui-ci se subdivise à son tour en sections; par exemple, s'il s'étend sur les deux rives du fleuve, il comprend une partie orientale et une partie occidentale; ou bien, il y

a une partie sud et une partie nord, qui sont séparées par un canal. Ces subdivisions, à leur tour, possèdent leurs étendards, autour desquels se rassemblent — comme nous le voyons dans les scènes gravées sur les anciennes palettes et les monuments royaux — les hommes qui partent pour la guerre, qui vont chasser le lion ou les bêtes fauves, ou qui se rendent à la fête du dieu (alors apparaissent aussi les enseignes de certains dieux, en particulier du dieu guerrier Oupouaout, § 167). Les conceptions religieuses fondamentales sont les mêmes dans toute l'Égypte, mais les divinités (1) et leurs emblèmes, leurs noms et leurs attributs, les animaux sacrés, les fêtes et les interdictions alimentaires, varient avec chaque nome ; il y a autant de religions qu'il y a de nomes et de villes dans le nome ; ces religions entretiennent souvent des rapports d'amitié (à cause de fêtes qui sont communes et des visites réciproques qu'échangent les dieux), mais parfois aussi elles se trouvent en état d'hostilité aiguë ; même à l'époque de la domination romaine, il y avait de véritables guerres de religion entre nomes voisins. Ces nomes d'Égypte étaient en relation si étroite avec la religion populaire que la chute de celle-ci a entraîné la chute de ceux-là ; fit la victoire du christianisme redisparait la division du pays en nomes. Le dieu principal du nome s'annexe souvent plusieurs dieux parèdres, en particulier, une femme et un enfant ; souvent il absorbe aussi d'autres sanctuaires et divinités situés dans les villes moins importantes de la région. Ainsi les nomes ont été les cellules primitives d'où sont sortis les états plus grands ; ils correspondent aux cités de l'ancienne Babylonie, qui formaient à elles seules des états distincts, et aux agglomérations des tribus, chez les peuples qui sont encore au début de la civilisation. Il faut admettre l'hypothèse que dans des temps très anciens plu-

(1) Dans le cas où le même dieu est adoré en plusieurs nomes, le peuple de chaque nome reconnaît en lui un dieu spécial « Seigneur de sa ville et de son nome » : la même chose se passe pour les saints catholiques.

sieurs tribus proches parentes pénètrèrent dans la vallée du Nil et s'installèrent dans les diverses régions du pays, soit sous la protection de leurs divinités ancestrales, soit en adoptant les nouvelles divinités de leur lieu d'élection. Mais il fallut en outre l'intervention d'autres facteurs historiques : guerres et migrations, conquètes et dissolution d'états plus importants, pour donner naissance aux nomes particuliers.

Celui qui a fondé la géographie de l'Egypte est Brugsch, *Geographische Inschriften altaeg. Denkmaler*, 3 vol., 1857, remaniées dans son *Dictionnaire géographique de l'anc. Égypte*, 1879 (voir encore J. de Rougé, *Rev. archéol.*, 2 sér., XI sq., et, sur les monnaies des nomes à l'époque romaine, *Rev. numismatique*, XIV ; Dümichen, *Geographische Inschriften*, 2 vol. et l'*Histoire d'Égypte* de la collection de Oncken). Vue d'ensemble ap. Brugsch, *Die Aegyptologie*, 440 sq. Le guide Baedeker pour l'Égypte, par Steindorff, contient aussi de précieuses indications.

A partir de Thoutmosis III, les inscriptions des temples nous ont conservé en grand nombre des listes de nomes, auxquelles il faut ajouter les indications fournies ailleurs par d'autres inscriptions, ainsi que par Strabon et Ptolémée. (Avant Thoutmosis III, quelques noms de la liste des nomes sont conservés dans le sanctuaire de Rê' de Neweserrê' et nous voyons quatre dieux personnifiant quatre nomes dans les bas-reliefs du temple funéraire de Mykerinos). Au cours des temps les divisions particulières des nomes se sont modifiées. Tous ceux de la Haute-Égypte sont aujourd'hui reconnus (certains détails, par exemple, où était situé le douzième nome, celui du mont-serpent, Hiérakonpolis, près de Der el-Gebrawi, ont été fixés après Brugsch) ; pour les nomes du Delta, beaucoup de détails restent malheureusement encore problématiques. Une carte historique de l'Égypte dressée avec précision nous fait encore complètement défaut ; celle qu'a donnée Brugsch dans son *Histoire* n'est plus suffisante ; on trouvera les cartes de quelques nomes dans Dümichen, *Geschichte*, et dans Maspero, *Hist. anc.* ; les plus instructives sont encore les cartes de Baedeker. Steindorff vient d'augmenter considérablement nos informations en publiant : *Die ägyptische Gaue und ihre politische Entwickelung*, *Abh. sächs. Ges. phil. Cl.*, 27, 1909, 863 sq. Il remarque avec raison que les signes des nomes ne sont pas des armoiries, ce qui était mon avis, mais leurs noms mêmes écrits ; ils étaient souvent dérivés du nom local primitif comme plus tard les noms grecs des nomes (toutefois, je conserve la déno-

mination traditionnelle des nomes d'après leurs emblèmes, parce qu'elle est pratique pour l'usage courant). C'est à tort cependant que Steindorff regarde les nomes comme étant exclusivement des districts administratifs ; en dépit des changements qu'ils ont subis, ils ont gardé, ceux du moins qui étaient les plus importants, une existence indépendante, qui se concentre autour de leur dieu et de leur capitale. C'est pourquoi je n'ai rien changé dans le développement des paragraphes qui vont suivre. — Sur la rivalité des nomes et des cultes, voir : Hérod. II, 69, 71 ; Diod., I, 89. Plut., *De Is.*, 71 : guerres religieuses à l'époque romaine, ap. Plut., *De Is.*, 82 ; cf. Aelian, *Hist. an.*, XI, 27 ; Juvénal, *Sat.* 15 (cf. § 181 n.). — Les enseignes que nous voyons sur les palettes portées par les guerriers partant pour la chasse, celles qui sont gravées sur la palette du taureau, et sur la palette et le sceptre de Narmer, etc., sont nettement des enseignes de nomes, tout au moins en partie ; il en est de même sur la palette représentant la destruction de quelques villes (§ 201) ; les enseignes de l'est et de l'ouest, qui apparaissent aussi à cette occasion, répondent bien à la division en nomes qui nous est fournie par Thouthotep (Beršе) ; voir § 282. Plusieurs nomes de la IVe dynastie sont mentionnés ap. Sethe, *Urk. d. A. R.*, p. 17 (L D., II. 15 a) ; d'autres sont cités dans la tombe de Meten et ailleurs (v. § 243 n.) et enfin dans le décret de Neferkeouḥor (§ 267 n.).

178. Il est certainement impossible d'admettre que les nomes cités ordinairement dans les listes, 22 pour la Haute-Égypte et 20 pour la Basse-Égypte, aient formé autrefois autant d'états autonomes ; plusieurs, au contraire, furent créés uniquement pour des besoins administratifs. C'est ainsi par exemple, que le nome du Sycomore, en Haute-Égypte, fut divisé en deux parties : une antérieure, une postérieure (13 = Siout, 14 = Kousae) ; de même, le nome du Palmier comprend deux régions (20 = Herakléopolis, 21 = Nilopolis), et il en est souvent ainsi dans le Delta. Pour établir avec clarté ce qu'étaient les limites anciennes des nomes et les chevauchements qu'ils ont subis, il faudrait tout d'abord procéder à des investigations sérieuses sur les commencements de la religion égyptienne, sur le lieu d'origine des dieux principaux et sur leur diffusion ; les documents se présentent en abondance sur ce sujet, excepté pour le Delta où

la pénurie des renseignements se fait douloureusement sentir. En l'état actuel des recherches, nous devons nous contenter de brèves indications. A l'ouest du Delta, dans les nomes 4 et 5, on adore partout la grande déesse guerrière Neit de Saïs (§ 167), dont le culte s'est étendu à toute l'Égypte dès le temps de la première dynastie. Plus au nord, dans le nome du Harpon, qui englobe le lac Bourlous et sa population de pêcheurs, et dont la capitale est Bouto (Tep), réside le serpent venimeux, l'uraeus Ouazit (Bouto) (§ 198). Vers l'est, nous arrivons à Ṭeṭet (Mendès), qui est le domaine d'un dieu bouc, et, au sud de cette région, se place Ṭeṭou (Busiris), le lieu d'origine du grand dieu de la végétation Osiris, premier-né du dieu de la terre Gèb ; il habite dans les profondeurs du sol et en fait jaillir les plantes, et les arbres, par lesquels son âme se manifeste à la lumière. Son fétiche est ici, comme dans les cultes analogues de l'Asie-mineure (§ 484) un tronc d'arbre branchu, comme un mât 𓊽, où les théologiens voient l'épine dorsale du dieu ; chaque année le fétiche est érigé en grande pompe, car c'est le garant de la stabilité éternelle de l'univers. Lorsque les flots de l'inondation recouvrent le pays, c'est que le dieu se noie ; mais ses femmes, Isis et Nephthys, sauvent son cadavre, qui s'éveille à une vie nouvelle par l'effet de la magie et parce que son père, le dieu de la terre, en a ordonné ainsi ; désormais, il stimulera du fond de sa tombe la croissance et la fertilité des plantes. Ces péripéties sont reproduites dans les cérémonies du culte, aux fêtes d'Osiris, en particulier lors de la procession funèbre qui commémore son trépas. D'après le mythe osirien, on raconte qu'Osiris régna autrefois sur la terre et y répandit ses bienfaits ; mais il fut assassiné par son frère, le méchant Sêth (Setech) et, depuis lors sa demeure est la tombe ; toutefois, ce dieu mort « dont le cœur ne bat plus », peut être ranimé par la magie et doué de puissance génératrice. Il a engendré avec la déesse du ciel Isis un fils, Horus ; pour le dérober aux persécutions de son oncle, la mère s'est enfuie avec l'enfant dans les ma-

récages qui sont à l'ouest du delta, vers Bouto. Parvenu à l'âge d'homme, Horus vengea son père et reconquit son royaume, grâce à la protection de son grand-père Gèb, qui l'institua son héritier. Cet Horus a sa patrie dans plusieurs localités du delta. A Bouto, on adore surtout l'Horus enfant (Harpocrate) ; au sud de la fourche du Nil, à Sechem (Letopolis), il est plutôt connu sous sa forme adulte, « Horus l'aîné » (Harouêris), frère d'Osiris et de Sèth. A la frontière orientale, dans le district de Phakousa (aujourd'hui Saft-el-Henne, 20[e] nome, Arabie = Gosen, à l'entrée de Wadi Tûmilât), on a identifié à la basse époque le dieu-faucon de la localité, Sopṭou, le seigneur des peuples étrangers de l'est, avec Horus.

Notre connaissance de la religion égyptienne et de son histoire a fait de notables progrès grâce à Maspero, *Études de myth. et d'archéol. égy.*, II, 1893, et plus tard, *Hist. anc.*); les recherches nouvelles ont toujours confirmé que les dieux principaux des systèmes postérieurs étaient pour la plupart originaires du delta ; cela est vrai surtout pour Osiris et son cycle. On trouvera dans le *Lexicon der griechischen und römischen Mythologie* de Roscher des articles détaillés et instructifs de Roeder sur les dieux, à partir de la lettre S, et, en particulier, sur Set, Schow et Sobk. Junker dans son mémoire *Der Auszug der Hathor-Tefnut aus Nubien*, *Abh. Berl. Ak.*, 1911, a tiré des textes ptolémaïques et rassemblé les légendes se rapportant à l'expédition pour ramener la grande déesse, qui est identifiée à l'œil du soleil ; Sethe a fait la critique des textes analogues dans : *Zur altaeg. Sage vom Sonnenauge, das in der Fremde war*, *Unters. zur Gesch. Aeg.*, V, 1912. — Bibliographie continuée au § 182 n. — Sur le caractère d'Osiris, voir H. Schäfer, *Ä. Z.*, 41, 107 et aussi, par exemple, le texte publié par Erman *Ä. Z.*, 38, 30 sq.); on sait que le mythe d'Osiris, sous sa forme développée, nous est connu surtout par Plutarque, *De Iside*. — Très instructive est l'édition critique, par Erman, d'un texte théologique sur Ptah (§ 272 *Ein Denkmal memphitischer Theologie*, paru ap. *Ber. Berl. Ak.* 1911, 916 sq., qui contient la version la plus anciene du mythe d'Osiris et raconte qu'Osiris périt dans l'eau. De là se forma plus tard la légende que le cercueil ou le cadavre d'Osiris se perdirent en mer et furent rejetés à Byblos (§ 357). Osiris, à l'origine, n'est pas davantage un dieu solaire qu'un Dieu du Nil, mais il est, comme le Pluton grec, un dieu qui préside à la germination mystérieuse de la terre et dont les fonctions se rapprochent

de celles de son père Gèb. A l'origine, il n'a rien à voir non plus avec « l'Occident » ; il n'est devenu le « souverain de l'Occident » que lorsqu'on l'a comparé, vers la fin de la IVe dynastie, avec le dieu chien Chonti amentiou d'Abydos ; voir mon étude dans *Ä. Z.*, 41, 1904, 97 sq. Mentionnons aussi Frazer qui, dans *Adonis Attis Osiris*, 2e édition 1907, s'occupe surtout de la forme la plus récente du culte d'Osiris et en donne une interprétation tout à fait juste.

179. Beaucoup d'autres divinités qui jouent un rôle dans la religion égyptienne ont eu leur berceau dans le delta. Ainsi : le dieu ibis Thout (*Zhouti*, plus tard *Thouti*, grec Hermes ; il y a deux Hermopolis, l'une au nord-ouest, l'autre au nord-est du delta) ; nous rencontrerons encore ce dieu dans la Haute-Égypte ; tel encore le dieu crocodile Sobek (Sûchos), qui est adoré notamment dans les marécages de l'ouest et qui, à cause de cela, est appelé par les plus anciens théologiens, fils de Neit (*Ounas*, 1, 627). Très répandus sont les dieux lions ; apparemment il dut y avoir aux temps anciens beaucoup de lions dans les jungles du delta ; citons Sow (Sosis) qui commande au royaume de l'air, et son épouse Tefênet, probablement originaire de Leontopolis ; puis, la sanguinaire Sechmet, qui est adorée dans la région de Memphis et aussi ailleurs. C'est, au contraire, une déesse bienfaisante que la déesse-chatte Bastet à Bubastis (au sud-ouest de Busiris) dont les fêtes sont de joyeuses orgies. On adore également dans le delta des vaches et des taureaux qui semblent avoir été souvent les emblèmes des nomes. Mais c'est Atoumou, le dieu local de la ville d'Onou, Héliopolis (à l'entrée du delta et à la lisière du désert oriental) qui semble avoir conquis plus d'importance que tous les autres. Nous ne savons rien sur son caractère à l'origine, car les prêtres l'ont assimilé de très bonne heure au dieu du soleil Rê', le souverain du monde.

180. En amont du delta, dans la région qui devint plus tard Memphis, nous trouvons installés côte à côte plusieurs

dieux locaux : Sokar, « celui de Tonent », Ptah, auxquels il faut ajouter le bœuf Apis ; leur importance ne s'accrut que lorsque Memphis devint la capitale du royaume (§ 210). En remontant le fleuve, nous trouvons sur la rive droite le sanctuaire d'une vache (l'Aphroditopolis inférieure, aujourd'hui Atfiḥ, 22e nome), qu'on identifia avec la déesse du ciel Ḥatḥòr, et à l'ouest, dans le nome du palmier (20,21), le sanctuaire d'Heracleopolis (Henensou, plus tard Aḥnâs) qui appartient au dieu bélier Heršef (celui qui est sur son lac »). Dans l'oasis du Fayoum, qui fut de bonne heure occupée par les Égyptiens, et qui avait pour capitale Seṭet, (Krokodilopolis), on adore le dieu crocodile Sobek (§ 179) qui possède également un autre grand sanctuaire à Ombos, au-dessous de la première cataracte. En amont du Fayoum, s'étend une grande région qui va de la vallée au pied des collines orientales voisines du fleuve ; elle embrassait les nomes de Sepa (18, Hipponon), de Kynopolis (17) et du mont Serpent (12 Hierakonpolis) ; c'est là que régnait le dieu-chien Anubis. Entre les deux derniers nomes s'intercalaient, à partir de la rive gauche, le nome de la chèvre (16, capitale Ḥebenou) et celui du dieu ibis, Thout (15 Chmounou, auj. Ešmounein, Hermopolis) que nous avons déjà connu dans le delta. Dans le nome du mont Serpent, on adore également une déesse-lionne appelée Metit. En face de ce nome, se placent les deux nomes du Sycomore avec la grande ville de Siout (13, auj. Siout, Lycopolis). C'est ici la patrie du dieu-loup que nous avons déjà rencontré (§ 167) sous la forme du dieu-guerrier Oupouaout, « celui qui ouvre les chemins » ; il est aussi adoré plus loin en amont, à Abydos, dans le nome de Thinis ou This (8). La proximité de ces dieux parents, chien et loup, indique nettement l'unité primitive de cette région. L'un et l'autre dieu ne protègent pas seulement les vivants avec lesquels ils vivent en rapport étroit (cf. les guerriers ceints de peaux de loup, § 167), mais aussi les morts : Oupouaout ouvre les chemins dans le monde des esprits

et Anubis accorde de bonnes funérailles et une existence heureuse dans le royaume de l'occident. Nous reconnaissons là clairement la conception primitive, qu'après la mort, l'esprit de l'homme va rejoindre les dieux qui ont été ses protecteurs sur terre et qu'il revêt lui-même la forme animale sous laquelle les dieux se revèlent aux hommes et vivent au milieu d'eux. C'est une unité du même genre que connut la région embrassant le 9e nome, celui de Chemmis (Panolis, auj. Achmim) en face du nome de Thinis, et le nome contigu de Koptos (5). Dans ces deux nomes, on adore Minou, un dieu puissant de la force génératrice et de la fertilité. Son fétiche (et par suite le blason provincial du nome de Chemmis) est un morceau de bois incisé d'une encoche ⊲⊙⊳, sa résidence est dans une pierre pointue, flanquée de deux cyprès. De très anciennes images de pierre à Koptos nous le représentent (§ 169, 171) comme une idole colossale avec une tête barbue, et un phallus qu'il érige dans l'acte d'auto-fécondation; les représentations postérieures le montrent brandissant en outre un fléau de la main droite et coiffé de deux grandes plumes. Évidemment, il fut à l'origine, comme Priape et les Hermès, un de ces pieux qu'on érige dans le voisinage des champs. Il a pour proche parent un autre dieu ithyphallique, Amon de Thèbes (4e nome), qu'on adore aussi sous la forme d'un bélier. Sur la rive gauche du Nil, entre Koptos et Abydos, s'étend le domaine de la grande déesse vache Hathôr de Tentyra (Dendera, nome 6, 7, cf § 181) que l'on regarde comme la déesse du ciel, et, en amont de Thèbes, à Nechab (Eileithya auj. El Kab, nome 3) demeure une déesse-vautour, de même nom que sa ville (§ 198). Dans la région frontière, de bonne heure colonisée (nome 1, § 165 n.), on adore, outre le crocodile Sobek d'Ombos, déjà mentionné, le dieu-bélier Chnoumou (Chnoubis) à Éléphantine et les déesses Satet et 'Anouqet dans les îles des cataractes.

Sethe, *Unters.*, V, 142 sq. a montré que vraisemblablement Enhour

Onouris), qui apparaît plus tard comme le dieu principal du nome de Thinis, n'est pas à l'origine un dieu local : c'est plutôt un produit importé de la théologie (peut-être « celui qui alla chercher la lointaine », c'est-à-dire la déesse de l'œil du soleil) et qui est identique au dieu de l'atmosphère Sow (§ 179).

181. Parmi les sanctuaires de ces dieux, sont disséminés par toute la Haute-Égypte ceux de Sèth et Horus, qui ont pris une signification universelle (178). Ici, en Haute-Egypte, ces deux dieux n'ont rien à voir à l'origine, avec Osiris et Isis, mais ils forment un couple de frères ennemis, Sèth étant le dieu des ténèbres et de la destruction et Horus, le dieu de la lumière qui se manifeste parmi les constellations et vole au ciel sous la forme du faucon dont les yeux sont le soleil et la lune. Il fait éternellement la guerre à Sèth, sans que ses continuelles victoires arrivent jamais à supprimer l'adversaire. Quand la lune s'obscurcit, au « jour de la détresse », Sèth arrache l'œil d'Horus, et celui-ci les testicules à son adversaire (cf. Plut. *de Is.*, 55) ; mais ensuite Horus inflige à Sèth de sanglantes défaites, et Thout le dieu-ibis d'Hermopolis, qui apparaît ici comme le dieu de la lune, guérit les blessures et réconcilie les ennemis. Alors chacun d'eux s'en va régner dans son royaume, soit qu'ils se partagent le gouvernement de l'Egypte, soit que l'Egypte échoie à Horus et le désert (le pays rouge) à Sèth. A ces mythes, dont l'histoire sacrée offre plusieurs variantes, se rattachent des traits issus de cultes locaux (de même y trouve-t-on des reflets des mythes du delta et surtout des allusions à Horus de Bouto, qui semble avoir été un faucon dès l'origine). Dans ces épisodes, le caractère universel du mythe s'efface complètement derrière les faits particuliers se rapportant aux puissances divines localisées en tel ou tel lieu. Un fait s'impose avec évidence : c'est que de très bonne heure, Sèth a été un des principaux dieux adorés dans la vallée supérieure du Nil. Sa capitale est surtout Ombos, en face de Koptos, juste au milieu entre les

antiques nécropoles de Negâde et de Ballas, par conséquent en plein centre de la plus ancienne civilisation égyptienne : c'est ici qu'il porte le titre de « Seigneur du pays du sud ». On l'adore sous la forme d'un animal fantastique (plus tard stylisé ; à l'origine, l'animal est en marche, avec une flèche en guise de queue). Wiedemann a peut-être raison de voir dans cet animal fantastique une reproduction de l'Okapi, que nous avons découvert dans la région supérieure du Congo, et qui a peut-être existé en Égypte aux temps anciens. Nous le trouvons en outre dans le nome de Seshotep (11e nome), au sud de Siout, et tout à fait vers le nord dans le nome de l'Oxyrynque (19e nome), où l'animal sacré qui est adoré est un poisson « au museau pointu ». La capitale d'Horus est Edfou dans le 2e nome, où le faucon est devenu un dieu solaire et dont le symbole est le disque du soleil, muni de deux ailes puissantes et d'uraeus qui retombent de chaque côté (§ 191). Chaque jour il renaît à l'horizon et s'engendre à nouveau lui-même dans le sein de sa sœur-épouse, la vache de Dendera, transformée en déesse du ciel ; celle-ci, par suite, reçoit le nom de Hathôr : « maison d'Horus ». Mais la diffusion du culte d'Horus est encore plus large. Non seulement nous le trouvons dans la ville qui sera plus tard la ville royale de Nechen (Hierakonpolis, cf. § 198) en face d'El-Kab, mais aussi dans le nome de Koptos (5e nome) qui a pour armoiries deux faucons, et, en outre, dans le nome de la montagne du serpent (12e nome) et dans le nome de la chèvre (16e nome). Il faut admettre ici l'intervention des événements politiques. Horus doit sa diffusion en Haute-Égypte aux conquêtes des adorateurs d'Horus (§ 199) : le culte de ce dieu de la Basse-Égypte (de Bouto ?) fut probablement importé à cette époque, parce que Horus était le dieu royal qu'on identifia ensuite avec le dieu local d'Edfou. Des événements du même genre, appartenant à une époque encore plus reculée, mais que nous ne saisissons pas exactement, expliqueraient la diffusion du culte de Sèth dans

la Haute-Égypte. Le caractère de ces dieux a été fortement altéré par le fait que les adorateurs d'Horus se divisèrent en deux royaumes, et c'est alors que les mythes prirent la forme que nous leur connaissons plus tard. Peut-être aussi l'inverse est-il possible : le culte de Sèth aurait été importé dans le delta, où il n'était connu auparavant que par son rôle dans le mythe d'Osiris, mais où il ne jouissait d'aucun culte propre. Ce sont là des questions que des recherches approfondies pourraient seules résoudre.

Il est urgent pour l'histoire de la religion égyptienne qu'on nous présente une analyse critique des mythes et du culte d'Horus et de Sèth. Ma dissertation de jeunesse sur Set-Typhon (1875) a naturellement vieilli et a été dépassée sur plusieurs points. (Cf. encore § 109.) Consulter dans le *Lexicon* de Roscher l'article de Roeder sur Set, où des matériaux nombreux sont ordonnés avec beaucoup de clarté. Loret dans *Horus-le-faucon, Bull. de l'inst. fr. d'archéologie au Caire*, III, 1903, a démontré que l'animal d'Horus n'est pas l'épervier, mais le faucon. — Le culte de Sèth à Tanis, et à Avaris n'a été fondé qu'au temps des Hyksos. Le sanctuaire d'Ombos du dieu Sèth (qu'autrefois on identifiait par erreur avec l'Ombos de Sobek) a été trouvé en 1896 par Petrie, *Naqada and Ballas;* c'est depuis cette découverte que la quinzième satire de Juvénal nous est devenue intelligible.

La religion égyptienne.

182. A la base de la religion populaire de l'Égypte, nous retrouvons ces divinités locales dont nous venons de voir les principales. Leur trait caractéristique, c'est d'avoir une région d'influence bien localisée et déterminée, où elles sont prépondérantes ; ces dieux sont reconnus « seigneurs » de tel sanctuaire, de telle ville, de tel nome ; par conséquent, ce n'est pas une tribu seulement, comme chez les peuples primitifs, qui relève de leur pouvoir, mais tous les habitants nés

sur leur domaine, qui grandissent et subsistent sous leur protection. A côte du dieu principal, on trouve partout un grand nombre d'autres divinités, dont l'importance est variable et qui partagent son culte à titre d'épouse, de fils ou de fille, ou reçoivent un culte indépendant comme puissances locales. Ainsi, pour ne citer que des divinités qui prirent une certaine importance, nous trouvons : à Abydos, une déesse-grenouille, Ḥeqt : à Hipponon, un héron (*benou*), Phénix) ; à Thèbes, auprès d'Amon, une déesse-vautour la « grande Mère » Mout ouert), et, en outre, les dieux Chonsou (la lune) et Montou (§ 275), ainsi qu'une déesse (hippopotame Tèpe ; ailleurs, une déesse-scorpion Salqet et ainsi de suite. L'existence et l'influence de ces dieux sont limitées à leur sanctuaire et aux formes de leur culte ; à cela se borne leur caractère. Ils ont pour fonction principale de pouvoir accorder (ou aussi refuser) à leurs adorateurs les choses nécessaires à la vie de la communauté, des particuliers, et surtout du souverain : « vie, sante, durée, force, victoire et prospérité. » Au fond, ils sont tous de même nature et ne se distinguent entre eux que par leurs sanctuaires, par les objets qui les symbolisent, par le protocole avec lequel on les approche, par les fêtes où on les célèbre et par leurs noms particuliers. Ces derniers sont souvent des créations secondaires, dérivées de leurs attributs, et l'Egypte nous offre aussi des exemples de dieux qui ne sont pas arrivés à acquérir un nom véritablement personnel (cf. § 51) ; on dit par exemple « celui de Tonent » (près de Memphis) ; « le bouc de Ṭeṭet (Mendes) ; « celle de Nechab » (El Kab), une déesse-vautour ; « celui qui est sur son lac » (Ḥeršef d'Herakleopolis) ; « celui qui est sous son olivier », ou le dieu des morts « le premier parmi ceux de l'occident », Chonti Amentiou (un dieu-chien très proche parent d'Anubis) et enfin « le grand dieu (dans l'occident) » ; ces deux derniers ont été plus tard identifiés à Osiris. Le nom « Oupouaout », celui qui ouvre les chemins, n'est pas un véritable nom propre (car un

de ces dieux-loups a porté le nom propre de Set, qui a de bonne heure disparu.

Les temps ne sont plus, heureusement, où l'on voulait voir dans la religion égyptienne un système de théologie et de philosophie et chercher ses origines à travers les formules théologiques de la basse époque. On partait de celles-ci, éparses et sans lien, pour échafauder un système selon la manière des théosophes grecs (par exemple celle de Plutarque dans le *De Iside*) et des néo-platoniciens, ou bien l'on dissertait à la suite de Max Müller sur un « hénothéisme primitif » (par exemple Le Page Renouf, *Lectures on the origine and development of the Egyptian religion*, et Brugsch, *Religion und Mythologie der alten Aegypter*, 1884, et beaucoup d'autres auteurs. (Voir, par contre, l'excellente esquisse de Pietschmann, *Der Aegyptische Fetischismus und Götterglaube*, *Z. f. Ethnologie*, 1878, 153 sq. De même, on a renoncé à la manie de faire venir de l'étranger les conceptions et les divinités égyptiennes, et de les confondre pêle-mêle avec les cultes sémitiques ; Les conjectures fantaisistes de Winckler et d'autres sur « une philosophie babylonienne ou orientale » sont un retour à cette idée. Dans mon *Histoire d'Égypte*, j'ai exposé en détail mes opinions sur ce sujet, et ce sont ces idées générales contenues dans la première moitié du volume I, § 45 sq. que je place ici à la base de mon développement. Nous sommes redevables à Maspero (*Études de Mythol. et d'archéol. ég.*, 2 vol., 1893), de solutions précieuses (178 n.). Erman, dans *Aegypten* [2] et *Die aegyptische Religion*, 2 édition, 1909, nous présente avec clarté les faits concrets concernant la religion égyptienne aux diverses époques et leur rôle dans la vie populaire. On trouvera un choix de textes religieux, traduction de Grapow, ap. Edw. Lehmann, *Textbuch zur Religionsgeschichte*, 1912. Suite de la bibliographie au § 178 n. Cf. aussi l'article de Roeder, *Das aegyptische Pantheon* ap. *Arch. f. Religionswiss.*, XV, 1912.

183. Les dieux sont des êtres déterminés, qui sont arrivés à une forme fixe et durable en se dégageant des formes innombrables du monde des Esprits ; ceux-ci jouent un grand rôle, en Égypte comme ailleurs (§ 190) et ressortissent à la magie, qui eut, à toutes les époques, une grande influence sur la conception de la religion. Parmi les nombreuses apparences sensibles sous lesquelles se manifestent

ces esprits divins, il faut signaler en première ligne, les animaux. Ce sont, d'une part, des animaux domestiques, qui vivent en compagnie de l'homme et lui rendent de constants services : au premier rang le bœuf et la vache, et aussi le bouc et le bélier (chez ces animaux, c'est seulement le mâle que les dieux semblent élire comme domicile), parfois encore les oies ; mais aussi bien des fauves redoutables, tels que lion, crocodile, hippopotame, serpent venimeux, scorpion, qu'on cherche à se concilier par des sacrifices et à exploiter à cause de leur force et leur puissance. En outre, on adore des loups et des chiens qui sont étroitement associés avec l'élevage du bétail, l'un comme ennemi, l'autre comme défenseur ; des chats, et d'autres animaux inoffensifs par eux-mêmes, mais en qui réside, pour quelque raison, certaine force magique et mystérieuse, comme beaucoup de singes, de poissons et d'oiseaux, l'ibis, le héron, le faucon, le vautour et même la grenouille. Le culte des arbres n'est pas rare non plus ; c'est ainsi que le sycomore est le domicile de Neit et de Ḥatḥôr ; le cyprès celui de Minou (§ 180), et nous connaissons déjà le dieu qui réside dans l'olivier (§ 182). Lequel parmi ces êtres deviendra, dans un domaine donné, le siège d'une divinité et sera adoré comme tel, cela dépendra des circonstances qui, en chaque lieu, ont déterminé le développement particulier de la religion. Le trait commun à tous, c'est que leur espèce tout entière est considérée comme sacrée et remplie de l'esprit divin, mais que l'on choisit un individu comme type, pour le transporter dans un sanctuaire où il est soigné et entretenu comme l'incarnation véritable de la divinité. De même qu'après la mort du roi, on en sacre un autre à sa place, dépositaire de cette puissance divine qui vit dans la royauté, de même, après la mort de l'animal sacré, l'esprit divin se transporte dans un autre animal, que l'on reconnaît à certains signes, et qu'on introduit alors dans le sanctuaire. Jusqu'à quel point a-t-on tiré les extrêmes conséquences du fait que

l'espèce entière était sacrée, cela dépendit des besoins et des nécessités inéluctables de la vie, et la religion, ici comme ailleurs, a dû se résoudre à un compromis. Dans nombre de cas, du moins à la basse époque, tuer un exemplaire de l'espèce était un sacrilège puni de mort. Pareille règle est facile à suivre quand on ne mange pas la chair de ces animaux, comme cela a lieu pour le chat et le chien ; en revanche, on a toujours abattu des moutons, des chèvres et des bœufs, mais on ne tue pas les vaches, qui donnent le lait ; cet expédient se retrouve aussi dans l'Inde. Dans les nomes qui adoraient le crocodile, on n'a jamais, du moins à la basse époque, tué de crocodiles, mais ils étaient pourchassés avec ardeur dans les autres nomes, et on ne s'est jamais fait scrupule de chasser le lion.

Sur les théories qui expliquent le culte des animaux par la croyance que les âmes des ancêtres continuent à vivre dans les animaux (Totémisme) voir § 54 sq., 62. Je remarque aussi que les animaux dont la chair est défendue sont précisément ceux qui ne sont pas sacrés, par exemple le porc en Égypte et chez les Sémites : ils sont impurs et inspirent l'horreur, non parce qu'ils sont divins, comme le prétend la théorie totémique, mais parce qu'au contraire ils ne sont nullement divins. — Les hommes vivants cherchaient, par le moyen du déguisement et à l'aide de procédés magiques, à prendre l'aspect de l'animal sacré ; la queue d'animal que porte le roi, et la peau de loup dont s'affublaient les guerriers aux temps très anciens (§ 167) sont une survivance de cet usage, qui aura été à l'origine encore plus répandu en Égypte (cf. par ex. les ἄρκτοι, etc.) ; c'est ainsi que les esprits des morts peuvent avoir adopté, entre autres aspects, celui de l'animal sacré. Mais ce n'est pas là l'origine du culte des animaux, comme le prétend le totémisme ; c'est, tout au rebours, une conséquence du culte des animaux déjà existant. — La mythologie égyptienne ne présente pas, que je sache, des exemples où les hommes sont engendrés par les dieux. — Le culte des animaux en Égypte n'a excité tant de surprise que parce qu'il s'est maintenu, sans changements, jusqu'à un stade très avancé de la religion, prenant ainsi l'apparence d'un Mystère. On sait que dans la dernière période de l'histoire égyptienne, à partir de la restauration de la XXVIe dynastie, le culte des animaux, comme tous les autres usages religieux, fut remis en honneur et fut pratiqué avec beaucoup plus de scrupule qu'auparavant.

184. Mais la divinité ne se lie jamais à une seule des formes de la nature (§ 56). Comme l'homme, elle possède une âme sous forme d'oiseau *bai* (c'est-à-dire un élément vivant qui, pour un temps, a pris domicile dans un corps ; elle a aussi un esprit *ka* (§ 170) qui lui confère, vie et force, et se tient derrière elle, disposant des ressources de la magie ; mais, à la différence de l'homme, la divinité peut, à tout moment, et, à son gré, abandonner son corps et se transférer dans un autre (§ 54) car elle-même n'est pas soumise à la mort (exception faite pour les dieux comme Osiris). La divinité est présente partout où elle fait sentir son approche et son pouvoir ; elle réside donc en même temps dans les objets les plus variés, dans les animaux et aussi par exemple dans des pierres et des pieux en bois, comme Minou à Koptos et Osiris à Busiris (§ 178) ; selon le langage religieux de l'Egypte, chaque dieu possède par conséquent un grand nombre d' « esprits » (*ka*) « et d'âmes (*bai*) » qui se meuvent en liberté, même lorsque lui-même réside dans son fétiche principal. Aussi est-il possible, par des moyens magiques, de le charmer et le capter dans tel ou tel objet tangible, et finalement de le réduire par la force. C'est pourquoi on trouve dans tout sanctuaire égyptien, outre l'animal sacré, un objet mystérieux que l'on conserve enfermé dans une châsse (presque toujours c'est une figurine de pierre ou d'argile) ; elle passe pour être le véritable siège de la divinité, la demeure où celle-ci a été enfermée par magie dans les temps anciens, lors de la consécration du temple. Il existe en outre de nombreuses reproductions de sa forme animale et de la forme sous laquelle on se représente son esprit : un corps d'homme, surmonté d'une tête d'animal. Ces images des dieux sont traitées comme les souverains, habillées, ointes, ornées de nombreuses amulettes ; aux grandes fêtes, elles « apparaissent » (en particulier la châsse voilée du dieu) devant le peuple, placées dans une barque qui sert à leurs navigations, et qui est portée sur les épaules

de leurs serviteurs, les prêtres. A ces traits se sont naturellement ajoutés d'autres détails, à mesure que s'est développée la religion ; mais nous pouvons considérer comme très anciennes ces enseignes des dieux que nous trouvons à côté des enseignes des nomes ; elles portent l'image de l'animal sacré ou tout autre emblème divin, et précèdent le peuple dans les processions et à la guerre.

Les Égyptiens attachaient une haute importance au fait que les dieux possédaient plusieurs *kas* et plusieurs *bai's* ; ceci nous est confirmé par les textes des Pyramides et par les nombreux noms de rois et de particuliers qu'on forme avec *ka* et *bai*. — Les auteurs grecs ont connu l'importance des enseignes divines (Diod., I, 86 ; *De Is.*, 72 ; cf. Hérodote, II, 65 et Polyaen. VII, 11) ; ils ont cherché parfois dans ces enseignes l'origine du culte des animaux.

185. Le pouvoir des dieux se manifeste dans la vie par tous les faits extérieurs qui échappent à la volonté de l'homme ; ils agissent alors en chefs et en rois, selon leur humeur et leur caprice ; toutefois, ils sont assujettis aux lois de la nature, à son cours régulier, au cycle de ses phénomènes. Les dieux égyptiens, eux aussi, participent d'une double nature (§§ 69, 75) : ils apparaissent comme des volontés libres et éternelles, et, d'autre part, comme des puissances naturelles, asservies au retour perpétuel des mêmes phénomènes ; ils sont donc passifs autant qu'actifs. Leur vie se déroule dans le cycle des lois naturelles : la fécondation de la terre par le fleuve, la floraison, la maturité et la mort des plantes et des semences, la vie sexuelle et la fécondation des animaux et des hommes ; ou bien, comme c'est le cas pour Horus et pour Sèth, l'alternance de la lumière et des ténèbres, les vicissitudes des astres lumineux, et enfin surtout la lutte entre les forces créatrices et bienfaisantes et les forces néfastes et destructrices. Leur vie se passe donc dans une série ininterrompue de luttes et de transformations, qui se reproduisent régulièrement, année par année. Les hommes s'intéressent très vivement au sort

changeant de ces dieux sur qui repose leur existence, leur prospérité, et ils cherchent à leur venir en aide, autant qu'il est en leur pouvoir. Voilà les idées sur lesquelles repose le cycle des fêtes, que nous offre la religion de chaque nome, et des cérémonies fixées par la tradition. Une croyance très répandue est que tel ou tel dieu naît à un certain jour de l'année (ou aussi après des périodes de deux ou plusieurs années) ; ces fêtes de la naissance d'Anubis, de Oupouaout, de Minou, etc., jouent un grand rôle sur les monuments des premières dynasties. On croit encore qu'à tel autre jour il vainc, ou abat ses ennemis et parvient à la royauté pour « apparaître rayonnant » (*cha*), en toute sa splendeur, devant le peuple, porté sur la barque divine (c'est ainsi que sous les premières dynasties on se représentait Sokar, mais aussi tous les autres dieux). Pour Osiris de Busiris, qui demeure, depuis sa mort, dans les profondeurs de la terre, mais qui continue à y vivre par la force magique de l'esprit qui habite les morts, c'est l'épisode de la mort qui est passé au premier plan, parce que c'est celle-ci qui a recréé son pouvoir. Aux fêtes des dieux, les habitants du même nome défilent en procession solennelle, sous la conduite de leur chef, ou roi, et, de ceux qui savent les rites, les « serviteurs du dieu » (§ 189), afin de saluer cette apparition du dieu et de lui rendre hommage ; aux luttes des dieux, ils combattent pour lui avec des armes et des gourdins, ils se lamentent sur sa défaite et sa mort ; ils remplissent l'« œil d'Horus » par des offrandes (§ 181) ; ils saluent la réapparition ou la naissance du dieu, ils intronisent son fétiche ou relèvent le pilier d'Osiris (§ 178), ils le conduisent quand il se marie, vers la déesse voisine, ou lui amènent une femme dans le temple.

Notre principale source d'informations pour les fêtes des dieux sont les nombreuses allusions contenues dans les inscriptions des temples et les calendriers des fêtes, et, en outre, les descriptions très vivantes d'Hérodote (II, 89 sq.). Pour la fête funèbre d'Osiris, v

H. SCHAEFER, *Die Mysterien des Osiris in Abydos* (Unters. zur Gesch. Aeg., IV, 1904).

186. Malgré ces transformations fatales et ces vicissitudes régulières, les dieux sont cependant des puissances éternelles, toujours vivantes et agissantes, soit qu'elles succombent ou meurent à nouveau, ou bien soit qu'elles renaissent. Il n'est pas de moment où l'on puisse se passer de leur protection; constamment ils restent auprès de leurs adorateurs, en pleine possession de leur pouvoir, et l'on peut à tout instant invoquer leur aide et leur faveur. La croyance religieuse n'est pas troublée par l'antinomie qu'il y a entre ces deux conceptions, car la foi est toujours liée aux besoins du moment qui l'ont fait naître. Ce désaccord pourtant conduit à ce résultat : les événements, auxquels se rattachent les fêtes, sont bien provoqués par le spectacle présent offert par la nature; toutefois ils sont rapportés, par l'imagination, à un temps très reculé, où le dieu, entrant en scène pour la première fois, acquit ou manifesta le caractère qu'il a toujours conservé. Les circonstances présentes se transformèrent ainsi en fêtes commémoratives des grands exploits ou des souffrances, qu'accomplit ou que subit le dieu pour le bien de l'humanité, et dont dépend l'ordre de l'univers. Les rites de ces fêtes, qui s'accompagnent de tant d'instruments, attributs divins et symboles divers, demandent aussi une explication : ces pratiques, nées de l'inspiration du moment, souvent à la suite d'incidents bizarres, le rituel les conserve aveuglément, mêmes après qu'elles sont devenues parfaitement incompréhensibles; elles prennent par cela même un caractère mystérieux, d'autant plus efficace. D'où la nécessité des récits de la mythologie, qui prétend expliquer ces usages et en même temps la figure et le caractère du dieu, par des événements qui se seraient passés dans les temps très anciens; elle les transmet aux fidèles comme des secrets divins, auxquels on s'initie par une consécration

rituelle (en particulier en observant les règles de la pureté rituelle dans l'aspect physique, dans les aliments prescrits, dans la vie sexuelle), et aussi par la consécration que confère la circoncision (§167). Ces récits, ces informations touchant les dieux, leur nature, leurs destinées, leurs noms mystérieux, prêtent à qui les connaît une force magique, car on peut ainsi mettre les dieux en son pouvoir et les forcer à servir des buts magiques. Les mythes se prêtent à un développement plus approfondi du caractère de chaque dieu, qui est déjà fondé sur sa forme extérieure, son animal sacré et ses fêtes particulières. Tout dieu jouit auprès du cercle de ses fidèles d'une influence universelle ; néanmoins, il existe des domaines déterminés où son action se fait sentir plus vivement et qui lui appartiennent en propre ; c'est par là que la religion particulière à tel nome continue à se différencier de la religion du nome voisin. Ainsi, Minou (ou Amon) est spécialement le dieu de la procréation et de la fécondité ; la vache Hathôr et la chatte Bastet sont les déesses de la vie amoureuse : Oupouaout et Neit sont des divinités de la guerre ; le chien Anubis est un dieu préposé aux tombeaux et aux funérailles ; Thout se manifeste dans la lune ; Horus, dans le soleil ; Hathôr dans la voûte céleste, etc. Ensuite, il y a des divinités qui n'entrent en action que dans des situations déterminées ; tels sont : la déesse des moissons Renenoutet, ou les déesses qui aident aux naissances, ou le chien Chonti Amentiou (§182) qui règne sur les morts. Ainsi s'esquissent les premiers traits d'une théologie ; à côté des dieux locaux, seigneurs des nomes, il y a d'autres divinités qui peuvent partout entrer en action, à des occasions déterminées ; elles sont tantôt subordonnées aux premières, — alors se forme un cycle complet, se composant le plus souvent de neuf dieux, (à Hermopolis de huit), ayant à leur tête le dieu du nome, — tantôt elles exercent une action indépendante. Voilà ce qui a rendu possible aux divinités locales de s'étendre bien loin au delà de leur domaine primitif, de pénétrer dans d'autres

nomes, grâce parfois à des événements politiques, et de fonder des succursales de leur culte, auxquelles à l'origine elles furent complètement étrangères

187. Une circonstance qui a stimulé ce développement, c'est que les Égyptiens, eux aussi, reconnaissaient, à côté des puissances locales, les grandes forces qui agissent de façon régulière dans toute la nature et qui embrassent l'univers (cf. § 51). A leur tête se place le dieu du soleil, Rêʿ ; ensuite le dieu de la lune Ioʿḥ (à Thèbes Chonsou, le « voyageur ») et les étoiles, parmi lesquelles beaucoup se signalent de façon significative : Sirius (Sopṭet), Orion (Saʾḥou), l'étoile du matin. Un autre groupe est formé par le ciel et la terre, celle-ci étant toujours du sexe mâle, tandis que le ciel est une femme, Nout ; au contraire l'eau primitive Nounou, dont est sortie Nout la déesse de la voûte céleste, est du sexe masculin. Nout est fécondée par son frère le dieu de la terre, Gêb, « le plus haut fonctionnaire (*rpaʿti*) des dieux » (cf. § 222 n.) ; mais désormais, Gêb gît à ses pieds, géant enchaîné, car leur embrassement a été rompu par le père de Nout, le dieu de l'air Sow (§ 179) ; c'est lui qui, se plaçant entre eux, a dressé la voûte céleste qu'il soutient de ses bras. La même conception se présente dans la légende du dieu de la végétation, Osiris, et de son épouse, la déesse du ciel, Isis (§ 178), qui sont les enfants de Gêb et de Nout ; ils engendrent à leur tour, le dieu du soleil, Horus, qu'on appelle souvent « Horus de l'Horizon », *Hor echouti*. D'autres mythes montrent la réunion du ciel avec le dieu du soleil. D'abord, c'est le ciel qui enfante le soleil : « du sein de Nout, dit un texte des Pyramides, sort Rêʿ en marche ; elle enfante Rêʿ chaque jour ». Mais ensuite le dieu solaire s'élève, dans sa gloire ; il féconde la déesse du ciel, s'engendrant ainsi lui-même dans le sein de sa propre mère. Souvent, on le conçoit aussi comme un scarabée (*Chéperer*) ; celui-ci, d'après la croyance égyptienne, engendre ses petits, sans l'intervention d'un autre sexe, dans la

boule de fumier qu'il pousse devant lui ; de même, le dieu roule son œuf, le soleil, devant lui, à travers le giron de la déesse du ciel. La même idée se fait jour également dans les noms que portent les déesses célestes : Ḥatḥôr, « la maison d'Horus » ; Isis, « le siège » (du dieu du soleil) ; peut-être aussi Nebtḥet l'épouse de Sêth (Nephthys), la « souveraine de la ville ». Voici ce qu'on raconte de Rê' : fils de l'océan céleste, Nounou, il est d'abord apparu à Herakleopolis, ou Hermopolis, sur un tertre de limon qui s'éleva de l'eau primitive ; il livra de grands combats à ses ennemis, en particulier au serpent géant, 'Apopi ; il détruisit à Herakleopolis les hommes rebelles, à l'aide de la déesse-lionne Sechmet, puis reforma une nouvelle humanité. La légende raconte encore que son œil, devenu par la suite une déesse indépendante, douée de pouvoirs magiques, et qu'on identifie plus tard avec Ḥatḥòr, Tefênet, etc., — s'en est allé au loin et que Rê' doit aller le chercher et le ramener. Enfin, Rè régna de longues années sur la terre jusqu'à ce que, devenu vieux, il commanda à son fils Sow de dresser dans les airs la grande vache céleste ; alors il se retira sur son dos, et ainsi, tous les jours, il parcourt l'espace dans une barque ou sur un traîneau. La cosmologie d'Hermopolis, que nous ne comprenons pas encore très bien, a fourni une autre légende : le monde aurait été créé par huit puissances primitives ayant la forme de cynocéphales, et que la théologie interprète deux à deux, mâle et femelle, comme des forces cosmiques abstraites (eau primitive, éternité, ténèbres, puissance, etc.). D'elles a tiré son nom la villa de Chmounou (aujourd'hui Esmounein), c'est-à-dire « la ville des Huit ». A leur tête se place le patron du nome, l'ibis Thout, le dieu de la lune, qui a créé la mesure du temps et par conséquent toute mesure et tout ordre, qui a inventé aussi la langue et l'écriture, le dessin et la peinture, qui a créé le droit et qui l'applique aussi est-il, dans ce système, le vizir de Rê' et l'époux de Ma'at, la

déesse de la justice). Il existe un autre dieu de la nature qui est Ha'pi, le Nil, un homme vigoureux et barbu, aux mamelles puissantes; d'après une autre conception, les dieux, en particulier Rê' et Isis, font surgir l'eau du Nil de sa source cachée dans les tourbillons de la première cataracte, et la conduisent pour susciter la crue en sa saison. — Les dieux ont sinon créé le monde, puisque la matière a toujours existé et n'est pas œuvre divine, du moins l'ont façonné, ont réglé le cycle des saisons et le cours des étoiles, la vie de la végétation et des sexes ; ils ont fait de l'Égypte le centre de la terre, car elle fut elle-même le théâtre de leurs hauts faits, et ils l'ont entourée du désert, habité par les peuples barbares, et de la mer qui ceint tout l'univers. A ces régents du monde, les grands dieux ancêtres de la famille divine, se rattachent la foule des dieux du culte et les légendes auxquels ceux-ci ont donné naissance. La lumière venant de l'est, c'est à l'orient qu'on place le « pays des dieux », leur véritable patrie et domicile, tandis que l'occident, le royaume des ténèbres, est celui d'Osiris et des esprits des morts. Ces idées se croisent sans cesse avec cette autre que la vallée du Nil elle-même reste toujours le théâtre de la vie des dieux et le foyer de leur influence.

La légende de Rê' et de ses enfants nous est racontée surtout dans le livre d'Apophis, que nous a conservé un papyrus de l'année 311 (Budge, *Facsimiles of Egypt. Hieratic papyri*, 1910), traduit par Grapow, § 182 n. et Ranke, § 154). — La plupart des nécropoles dans la Haute-Égypte sont situées précisément à l'ouest, au bord du désert libyque, mais ceci n'aura joué qu'un rôle insignifiant dans la formation de la croyance à un royaume d'Occident. Le fait serait dû plutôt à des causes locales, surtout à la nécessité d'épargner le terrain cultivable et de ne pas s'en servir pour des cimetières. Même en Haute-Égypte, il y a un grand nombre de nécropoles très importantes qui sont situées dans les montagnes de l'est, et cependant les morts enterrés là appartiennent au royaume d'Occident.

188. Les grands dieux de la nature, si fortement qu'ils agis-

sent sur l'homme, n'ont pas été, en Égypte pas plus qu'ailleurs (cf. § 51), l'objet d'un culte développé, précisément parce que leur action est d'un caractère absolument universel et régulier. Ne font exception que les phénomènes qui semblent mettre en péril l'ordre de l'univers, comme les éclipses (§ 181), ou ceux-là dont le retour est régulier, mais entraîne la transformation et la souffrance du dieu, qui a par conséquent besoin qu'on lui vienne en aide par des fêtes et des offrandes : il en est ainsi pendant les phases de la lune et, pour cette raison, elles se prêtent très bien aux opérations magiques. D'ailleurs, il y a aussi des dieux locaux qui, dès l'origine, participent au caractère des forces universelles ; tels sont Osiris, le dieu de la terre et de la végétation, qui réside dans le sanctuaire sacré de Busiris, ou bien le dieu de la Haute-Égypte, Minou. Autrement, ils ne peuvent devenir l'objet d'un culte qu'en se transformant en dieux locaux. Chez les Grecs et chez d'autres peuples indo-germaniques, ce culte a été possible, en particulier pour le dieu du ciel, parce qu'on en a fait le père des tribus ou des groupements consanguins (1), qui reste en rapport direct et immédiat avec ses descendants ; certains lieux déterminés, en particulier la cime des hautes montagnes, passent pour être sa résidence. Chez les Egyptiens, l'évolution s'est faite le plus souvent à rebours ; c'est un dieu local qu'on a élevé dans la sphère des puissances universelles et identifié avec elles (on rencontre plus d'un cas analogue chez les Sémites, par exemple Jahwe d'Israel, Mardouk de Babel, etc.). Dès l'origine, comme nous l'avons remarqué, les dieux locaux ont une tendance innée à se transformer en forces cosmiques, car, aux yeux de leurs fidèles, leur domaine d'action est illimité et le cycle de leurs fêtes, avec les légendes qui s'y associent, se rattache au cycle naturel des saisons ; aussi les deux cercles d'idées se chevauchent constamment. C'est apparemment par ce procédé que l'ibis

(1) *Stämme* et *Blutsverbände*.

Thout de Hermopolis est devenu de bonne heure un dieu de la lune et une puissance cosmique (§ 187) ; il en fut de même pour Neit de Saïs et pour la vache Ḥatḥòr de Dendera, toutes deux déesses des arbres, résidant dans le sycomore, et qui devinrent des déesses du ciel (cf. § 199). Pour d'autres dieux, surtout dans le cas d'Horus et de Sêth, on ne peut définir avec certitude jusqu'à quel point ils furent à l'origine dans les cultes divers, soit des dieux-animaux locaux, soit des forces cosmiques, ni si leurs noms, empruntés à la mythologie cosmique, n'ont pas été peut-être reportés sur des dieux locaux, qui à l'origine n'avaient pas reçu de nom. Il y a un autre procédé qui fut décisif pour le développement ultérieur de la religion égyptienne, et qu'adoptèrent les prêtres de Héliopolis (On) (cf. § 193) : ils déclarèrent que leur dieu local Atoumou était une manifestation du dieu du soleil Rê῾ ; ils l'adorèrent sous le nom d'Atoum-Rê῾ et reportèrent sur lui toutes les légendes relatives à Rê῾.

La croyance à un souverain de l'univers Rê῾ remonte à la plus haute antiquité ; preuve en sont les textes des Pyramides et beaucoup de noms anciens (dans les noms de rois, Rê῾ apparaît sous la IIe dynastie, avec le nom de Neferkerê῾I) ; néanmoins il n'a jamais eu de culte nulle part (sauf sous sa forme locale d'Atoum-rê῾), avant d'être élevé au rang de dieu de l'empire, sous la Ve dynastie. Pas davantage n'ont reçu de culte Nounou, Nout, le dieu du Nil Ha῾pi ni même le dieu de la lune, sauf dans les fêtes lunaires (et sauf pour les cultes locaux de Thout et de Chonsou à Thèbes) ; je ne peux avancer aucune preuve non plus pour le dieu de la terre Gêb. De même Isis, si puissante qu'elle ait toujours été, depuis les temps anciens, dans le mythe et dans la magie, n'a acquis que très tardivement une importance dans le culte ; quant à sa sœur, Nephthys, elle n'a pour ainsi dire jamais eu de culte. Les recherches sur l'histoire de la religion ont fort injustement négligé ces points, qui ont grand besoin d'être étudiés spécialement et à fond.

189. Le culte a créé entre l'homme et les dieux une association indissoluble, qui comporte pour les deux parties des

obligations égales, parce que l'existence de toutes deux en dépend. En échange de la protection qu'elle accorde, la divinité reçoit de ses fidèles tout ce qui lui est nécessaire, pain, viande, lait, bière, vin, vêtements et parures, fleurs et encens, ou, comme on dit plus tard dans les formules de l'offrande : « toutes les choses bonnes et pures qui viennent sur la table d'offrandes et dont le dieu vit » ; il faut y ajouter les cérémonies des fêtes, l'entretien du sanctuaire et une large part de tout ce que les dieux font gagner aux fidèles. Il est bien entendu qu'on doit observer avec ponctualité le cérémonial dont la divinité demande à être entourée, tout comme le souverain terrestre. Il existe beaucoup de choses « que le dieu a en horreur », avant tout la chair de certains animaux ; pour approcher le dieu, il faut être pur, surtout n'avoir sur soi aucune souillure ni impureté provenant des relations sexuelles (la circoncision appartient à ce genre de prescriptions). Ce que le dieu réclame, l'homme initié le reconnait aux signes qu'il manifeste. La connaissance de ce rituel, qui va toujours s'amplifiant, ce sont les « serviteurs du dieu » (les prêtres) qui la possèdent ; la communauté les a installés pour garder la maison du dieu, nourrir et habiller l'image du dieu et les animaux sacrés, guider les fêtes et les processions ; ils possèdent aussi l'art de deviner la volonté du dieu, et de lui arracher par des oracles des instructions pour l'avenir, ainsi que des jugements sur des questions ou des faits en litige. A côté de ces « serviteurs du dieu » (nom que les Grecs ont traduit par « prophètes ») et de leurs aides, il y a une classe nombreuse de « purs » qui se séparent de la masse du peuple, et sont appelés ainsi d'après des rites de purification par l'eau, comme le montre l'écriture de leur nom (*ouêb*). Ils se divisent en quatre groupes (*phylai*) qui se relayent, au cours de l'année, pour prendre part aux fonctions sacerdotales et aussi par conséquent aux revenus du temple. Nous trouvons déjà cette classification sous l'Ancien Empire, et elle remonte probablement à des

temps beaucoup plus anciens. Il est vraisemblable qu'à l'origine tout habitant du nome avait accès auprès de la divinité et participait aux offrandes et aux autres biens des dieux ; puis ce droit s'est restreint aux seuls habitants de la localité, et finalement à une classe privilégiée et héréditaire, tandis que la masse du peuple ressortissante au dieu était obligée de recourir à l'intermédiaire des prêtres. Il est possible aussi que ceux qui n'étaient pas nés dans la classe sacerdotale, pussent néanmoins y entrer à de certaines conditions (peut-être par une investiture de la part du roi) ; de cette façon, cette classe n'a pu devenir une caste tout à fait fermée, comme chez les Hindoux, les Perses et les Israélites.

Les quatre *phylai* de ce sacerdoce laïque ne nous étaient connues jusqu'ici que par le décret de Canope, l. 24 sq. ; elles se sont retrouvées les mêmes dans les archives du Moyen Empire étudiées par Borchardt *A. Z.*, 37, 89 sq. ; cf. 40, 113 ; 41, 34 ; c'est lui qui le premier a jeté quelque clarté sur leur caractère et leur organisation. Pour l'Ancien Empire, v. par exemple Sethe, *Urk. des A. R.*, p. 58. Cf. encore le décret de Pepi, *A. Z.*, 42, p. 10 l. 21 et 24 (§ 244 n.). Pour les éléments étrangers qui se sont introduits plus tard dans ces *phylai* de prêtres, cf. W. Otto, *Priester und Tempel im hellenist. Aegypten*, I, 222 sq.

190. On cherche par tous les moyens à s'assurer la bienveillance de la divinité, à la « satisfaire » (*shetep*). Lorsque son courroux pesait lourdement sur le peuple, ou lorsqu'on voulait gagner son appui pour des entreprises difficiles, on lui a, dans les temps primitifs, immolé des hommes. A l'origine, ces sacrifices ont dû avoir lieu également à l'occasion des luttes entre les dieux et des fêtes funèbres ; plus tard, nous voyons que ceux qui jouent là le rôle des ennemis du dieu étaient presque assommés à coups de gourdins (Hérodote, II, 63) et que les autres participants, hommes et femmes, se frappaient jusqu'au sang (Hérodote, II, 61, 132 ; cf. § 487) ; la même chose se passa probablement à l'origine, pour les hommes dans le culte funéraire privé. L'usage de

marquer les animaux du sacrifice par un sceau représentant un homme lié au poteau de torture, et qui a le couteau sur la gorge, est un rappel des anciens sacrifices humains. De même nous trouvons sur les parois des temples, jusqu'à la plus basse époque, des représentations stéréotypes, où le roi assomme les prisonniers enchaînés qu'on lui amène; le sphinx royal ou le griffon jette à terre ses ennemis et les déchire, ou encore, un peu plus tard, dans un tableau purement symbolique, le roi saisit par la chevelure tout un groupe d'ennemis et les frappe de sa massue ou de son glaive recourbé; tout ceci démontre qu'ici, comme chez les Sémites, on avait coutume d'immoler en l'honneur de la divinité les ennemis faits prisonniers. Les monuments les plus anciens nous offrent plusieurs tableaux de ces massacres et montrent les cadavres des prisonniers amoncelés (§§ 201,208). Quant aux figurines qu'on dépose auprès du défunt, elles sont là évidemment pour remplacer les femmes et les serviteurs qu'on immolait autrefois à côté du cadavre (§ 170). D'autre part, nous savons que lorsque le dieu ne se laissait pas fléchir, lorsque un vent brûlant, la maladie ou d'autres fléaux ne voulaient pas cesser, on s'en est pris, jusqu'à la plus basse époque, à son animal sacré ; « on le conduisait en silence et secrètement dans l'obscurité, on cherchait d'abord à l'effrayer par des menaces et si cela ne réussissait pas, on le punissait en le dévouant et en le tuant » (Plut. *de Is.*, 73). On fait intervenir aussi la magie, qui, de tous temps, a joué un grand rôle en Egypte, tant la magie officielle, qui complétait le culte, que les opérations illégales et défendues. La magie s'attache, non seulement aux fantômes innombrables qui habitent le monde des esprits, mais aussi aux divinités locales et surtout aux grands dieux, car c'est surtout grâce à leur art magique que ceux-ci sont arrivés à la puissance et à la victoire sur leurs ennemis ; ils s'accompagnent de nombreux serviteurs qui, soit par leur nature, soit par leur nom, parfois aussi par leur extérieur —

combinaison terrifiante des animaux les plus divers — (cf. § 200) ne se différencient en rien des fantômes horribles. Connaître leurs qualités propres, leurs noms, leur mythe, telle est l'arme principale de la magie ; par elle on peut les contraindre à vous servir et produire pour son compte personnel les mêmes effets qu'ils obtinrent autrefois par les mêmes moyens.

D'après Manéthon, cité par Plut., *De Is.*, 73, des hommes typhoniens furent brûlés autrefois à Eileithya (El Kab), au cœur de l'été et leurs cendres furent dispersées au vent (cf. Diod., I, 88) ; d'après ce même auteur, cité par Porphyre, *De Abst.*, II, 55, c'est Amosis (en l'an 1570) qui remplaça le premier par des figurines de cire les hommes qu'on sacrifiait à Héliopolis en l'honneur d'Hera (mais quelle est cette divinité ?). Chaque jour on lui sacrifiait trois personnes et on reconnaissait les victimes à certaines marques sur leurs corps. Cette date n'a pas un caractère historique ; du moins, ne pouvons-nous signaler dans la suite d'autres sacrifices humains en Égypte (ils se sont conservés en Grèce très tard et de là ont passé à Rome, et nous ne parlons pas des Phéniciens ni des autres peuples (cf. Hérod., II, 45). En revanche, on a pu connaître des sacrifices rituels d'ennemis, comme à Rome, dans les triomphes ; cf. Junker, *A. Z.*, 48, 70 (il cite Procope, *Pers.* I, 19, 36, d'après lequel on a sacrifié des hommes au soleil, à Philae, jusqu'à l'époque de Justinien ; or Procope dit expressément que cette coutume ne se pratiquait que chez les Blemmyes). Les temps anciens, peut-être encore après Menes, ont certainement connu les sacrifices humains (cf. Sethe, *Beitrage zur altesten Gesch.*, 172 sq.). Cf. aussi Seleukos ἐν οἷς περὶ τῆς παρ' Αἰγυπτίοις ἀνθρωποθυσίας ἀφηγεῖται (*Athen.*, IV, 172 d). Kastor cité par Plut., *De Is.*, 31, décrit le sceau qu'on imprimait sur les animaux du sacrifice et que nous connaissons par les monuments. Comparez avec Plutarque, *De Is.*, 71, la menace des dieux dans un papyrus de basse époque, *Archiv fur Papyrusforschung*, V, 441 et Porphyre, *ad Aneb.*, 27. D'après la pyramide d'*Ounas*, 508 sq., *Teti*, 312 sq., le défunt fait son repas des hommes et des dieux ; il les capture et les fait cuire, afin de manger « leurs forces magiques et leurs âmes ». N'y a-t-il pas là une réminiscence de l'anthropophagie qui exista aux temps très anciens (comme en Arcadie au Lykaion) et un effet magique du repas sacrificiel ?

191. D'une façon générale, la religion primitive des Egyptiens a un caractère sombre. La plupart des dieux sont des

êtres méchants, et toujours inspirant l'inquiétude ; à côté des animaux domestiques, comme le bœuf et le bélier, ceux qu'on adore le plus dévotement sont précisément les plus sauvages et les plus malfaisants. Dans les prières des morts comme dans les formules magiques qui servent pour la vie courante, le monde terrestre, comme le monde des esprits, est peuplé de puissances malignes. Cette croyance pénètre toutes les légendes des dieux ; elles sont imprégnées de sang et d'actes de violences. Le maître de la terre Rê', a lui aussi, fait détruire les hommes autrefois (§ 187), par la déesse lionne Sechmet (dans la version conservée de ce mythe, on explique qu'elle est « l'œil de Rê' » et on l'identifie avec Ḥatḥôr ») ; même, il ne put mettre un frein à sa rage destructive qu'en préparant avec le sang de l'homme un breuvage qui l'enivra. Rê' porte au front, comme le roi, un serpent venimeux, l'uraeus redoutable qui crache le feu. Tous ces traits nous rappellent les mythes et les cultes mexicains et d'autres analogues, et nous montrent qu'en Égypte aussi, au commencement de la civilisation, les progrès de la religion ont eu pour premier résultat d'en accuser les côtés sombres (cf. § 67 sq.). Nous n'en sommes que plus surpris de voir à quelle hauteur de civilisation les Égyptiens sont arrivés lorsqu'ils se présentent à nous, en plein développement, sous l'Ancien Empire. D'ailleurs, ces faits témoignent en faveur d'une longue et intense période de culture, qu'ils auraient traversée auparavant, et aussi en faveur d'une influence bienfaisante : celle que l'élevage du bétail, la culture des champs et le développement commercial qui en résulte, ont exercée sur l'ordre et la justice dans l'état. Les rites farouches d'autrefois furent partout abandonnés et s'effacèrent au point de devenir des actes symboliques. Déjà, à l'époque « préhistorique », les antiques sacrifices humains qui accompagnaient le culte des morts ne se survivent plus que par ces poupées que l'on dépose dans les tombes, et aussi par cette coutume, que les courtisans

des rois Thinites sont enterrés avec eux dans la même tombe, et ceux des rois Memphites, tout autour de la tombe royale. Les sacrifices égyptiens se souviennent si peu que les dieux autrefois avaient soif de sang, qu'après l'immolation des animaux devant le temple, les mets du sacrifice (viandes, boissons, gâteaux, fleurs, etc., et surtout l'encens) ne font que passer sur la table d'offrandes devant la divinité : ce sont les prêtres, les « purs » qui les mangent. A vrai dire, on continue à raconter les vieux mythes (car les Egyptiens ne parviennent jamais à rejeter une tradition), et ils servent de prétexte, après comme avant, à mainte opération de magie légale ou illégale ; mais, par-dessus ces mythes, se forme une conception purifiée de la divinité et, dans les rapports entre les hommes, règne une morale policée, une justice et un ordre bien établis. Cela aussi est un don des dieux, et, quoique n'étant pas eux-mêmes des êtres moraux, ils sont les protecteurs de l'ordre moral et ils punissent ceux qui offensent cet ordre comme ceux qui transgressent les commandements de pureté physique. Cette règle éternelle, cette justice sur quoi repose toute civilisation, toute association pacifique des hommes, on l'incarne de fort bonne heure dans la figure d'une déesse de la « justice » (*Ma'at*, grec : Thémis, que l'on rend parfois par « vérité », mais en se trompant complètement sur le sens du mot) — la fille du maître du monde Rê' et l'épouse de Thout, l'initiateur de toute civilisation.

Du moins, nous pouvons reconnaître dans leurs traits essentiels les circonstances extérieures qui ont présidé à ce développement progressif de la civilisation égyptienne.

Les sacrifices par le feu ne se rencontrent en Egypte qu'à la basse époque (Hérod., II, 39 sq., cf. Erman, *Aegypt. Religion*, 49 sq., 200 ; J[illegible] Ä. Z., 48, 69 sq.), et sont par contre étrangers à toute la période classique, excepté dans les cas « où l'on sacrifie à un dieu lointain et à qui on ne peut pas déposer des mets » (Erman, *Aegypt.* [illegible] sq. Lorsque les temples du Nouvel Empire nous montrent qu'on offre au

dieu un vase contenant des charbons et des morceaux de viande spécialement des canards et d'où s'échappent des flammes (Erman, p. 59; Jéquier, *Rec.*, 32, 1, 66), il ne s'agit nullement ici de sacrifices par le feu, ce que la forme des vases suffirait à prouver; cela signifie seulement qu'on fait rôtir la viande (c'est aussi l'opinion d'Erman). Cf. Kyle, *Rec.*, 31, 49 sq., qui souligne avec raison que dans le temple du soleil de Neweserrê' l'autel ne montre aucune trace de feu et n'est pas du tout construit pour des sacrifices par le feu; on peut dire la même chose de tous les autres autels.

II

LES ÉTATS PRIMITIFS DE L'EGYPTE
LES ROYAUMES DES ADORATEURS D'HORUS

La tradition.

192. D'après la tradition égyptienne, l'état égyptien a été créé par les dieux, de même que l'univers et ses lois. Ils ont régné sur l'Égypte dans les commencements, en plusieurs dynasties, qui se sont succédées dans l'ordre établi par l'arbre généalogique des dieux (§ 193). Les dieux, toutefois, n'ont pas été immédiatement suivis par les dynasties pharaoniques qui commencent avec Menes ; avant ce roi, il y a eu plusieurs dynasties humaines d'autres rois. Qu'on ne voie pas ici par hasard une fiction inventée seulement après coup ; cette tradition remonte à la plus haute antiquité. Le papyrus royal de Turin (§ 162), dont nous n'avons que des fragments, fait, semble-t-il, succéder aux dieux une dynastie qui régna plus de mille ans, puis 20 rois embrassant 1.110 ans, puis encore 10 rois, dont on a perdu le nombre d'années de règne, et d'autres dont on n'a conservé, pour le nombre d'années, que le chiffre 330 ; ensuite viennent 10 rois, embrassant plus de mille ans, puis 19 rois de Memphis ne comptant que pour 11 ans, 4 mois, 22 jours, et 19 rois du pays du Nord avec plus de 2.100 ans ; en dernier lieu, la dy-

nastie des « adorateurs d'Horus » qui régna plus de 13.420 ans. Chez Manéthon, nous voyons qu'à la troisième dynastie des dieux, ou plutôt des demi-dieux, succède, d'abord un certain nombre de souverains embrassant 1.817 ans, puis 30 rois de Memphis avec 1.790 ans, 10 rois de Thinis comptés pour 350 ans, enfin les « Mânes » qui correspondent aux adorateurs d'Horus (le grec νέκυες ἡμίθεοι part d'un contre-sens) : ceux-ci auraient régné 5.813 ans. Sauf quelques différences de détail, le schéma général, comme on voit, est le même. Il est particulièrement significatif que dans les deux listes, les adorateurs d'Horus (mentionnés aussi, assez fréquemment, par les monuments égyptiens comme étant les prédécesseurs de Menes et les rois des temps anciens) soient précédés de plusieurs autres dynasties de rois humains; parmi ceux-ci on remarque, à la fin, les rois de Memphis et du pays du Nord. Nous n'avons conservé que neuf noms de ces rois de la Basse-Egypte (reconnaissables à leur couronne rouge); ils sont mentionnés dans le fragment de la 1re ligne de la chronique de la pierre de Palerme (§ 206), qui énumérait un à un tous les rois avant Menes. L'ancien Empire a donc possédé sur cette période des renseignements beaucoup plus complets que ceux que nous trouvons au papyrus de Turin et dans Manéthon. Les chiffres fournis par ceux-ci sont nettement contraires à l'histoire, car ils attribuent à la plupart de ces hommes primitifs une existence de beaucoup plus de cent ans; quant à la tradition fournie par la pierre de Palerme il a pu s'y glisser aussi, dans la succession des dynasties, quelques changements arbitraires, liés à certaines croyances mythiques. Du moins, le tableau général que nous tirons de ces renseignements sur la plus ancienne histoire d'Egypte, est-il parfaitement d'accord avec les faits que nous apprennent d'autres témoignages, et les noms des rois de Basse-Egypte conservés par la pierre de Palerme ne semblent nullement inventés de toute pièce. Evidemment, l'Ancien Empire a connu non seulement une tradi-

tion, mais encore les monuments et les faits historiques d'une époque de beaucoup antérieure à Ménès, sur laquelle nous-mêmes avons beaucoup appris par les fouilles. C'est sur ces matériaux, qui s'accompagnent de légendes et de conceptions mythiques, que se fonde la tradition des origines.

Pour les données du papyrus de Turin et celles de Manéthon, conservées seulement par Eusèbe dans la *Chron.*, I, 134, v. ma *Chronologie*, 118 sq., 203 s. et trad. p. 164, 291. — Sethe, *Beitr. zur ältesten Gesch. Aegyptens* (*Untersuchungen zur Gesch. Aeg.*, III, 1903) a porté la lumière sur ces « adorateurs d'Horus, *Šemsou Ḥor* ». Les textes funéraires en parlent souvent comme de morts bienheureux, c'est-à-dire comme les esprits des rois défunts, qui régnèrent aux origines, mais dont le caractère historique est tout à fait relégué à l'arrière plan ; d'où la traduction νέκυες ἡμίθεοι donnée par Manéthon. Les noms conservés sur la pierre de Palerme peuvent difficilement se transcrire (à peu près : Ska, Tjou, Zeš, Ouazʿanz, etc.) ; les années des règnes ne sont pas indiquées.

Le royaume le plus ancien de Basse-Égypte.
Le développement de la religion. Le calendrier.

193. Quelles étaient les limites exactes de la souveraineté des anciens rois de Basse-Egypte ? Aucune hypothèse ne peut l'établir à l'heure actuelle ; mais il est très probable que d'autres royaumes ont existé en même temps dans la vallée du Nil. La prédominance de la Basse-Égypte, aux commencements de l'histoire égyptienne, est nettement reconnaissable par la religion. C'est ici le lieu d'origine de la plupart des cultes qui ont pris un caractère universel et se sont étendus à toute l'Égypte ; c'est ici qu'on a fondé la théologie, ordonné le système des dieux et de l'histoire sacrée, sur la base de conceptions originaires de la ville d'On (Héliopolis) et de Busiris, à l'entrée et au centre du delta. Nous avons déjà vu qu'à Héliopolis, on identifia le dieu local Atoumou avec le roi des dieux, Rêʿ (§ 188). Rêʿ fut engendré par l'océan

primitif Nounou ; son fils est le dieu de l'air Sow qui a dressé en l'air la vache céleste, en la soutenant de ses bras. A ce cycle de dieux se rattache celui de Busiris : Osiris est le fils du dieu de la terre Gêb et de la déesse du ciel Nout, qui deviennent les enfants de Sow et de Tefênet, et Osiris a pour frère Sèth et pour sœurs Isis, mère du jeune Horus qui vengea son père, et Nephthys. Nounou n'est pas compté ici et Atoumou, n'ayant point d'épouse, engendre ses descendants par auto-génération ; aussi Horus, le fils d'Isis, ne fait-il plus, dans ce système, partie des grands dieux primitifs. Ainsi se forme un cycle de neuf dieux, à la tête duquel est Atoumou (Rê'); c'est la « grande neuvaine d'On » que toute l'Égypte adopte et qui représente le cycle des grands dieux cosmiques; plus tard les grandes capitales de l'empire essayeront d'y introduire de force leurs propres dieux : Ptah à Memphis, Amon à Thèbes.

Tandis que Erman, *Aegypten*, 32, s., que j'ai suivi dans mon *Histoire d'Égypte*, tient les villes et les cultes de Basse-Égypte pour plus récents que ceux de la Haute-Égypte, Maspero (§ 178 n.) a démontré que le culte d'Osiris est au contraire issu de Busiris, et il a analysé en détail la signification et l'importance de l'Ennéade d'Héliopolis. Voici comment elle se compose, d'après la pyram. de Merenrê', 205 = Neferkerê' 665, et d'autres sources: Atoumou, Sow, Tefênet, Gêb, Nout, Osiris, Isis, Sêth, Nephthys. Si on a pu relier et concilier des éléments à l'origine dissemblables, c'est parce que Nounou, le père du dieu du soleil, et Nout, la mère d'Osiris, ne sont que des variantes de la même idée fondamentale et que par conséquent Nout est aussi la mère de Rê' (§ 187), de même qu'Isis est aussi la déesse du ciel. De plus, la terre et le ciel sont les enfants du dieu de l'air, parce que celui-ci, dans la légende où il dresse dans les airs la vache céleste, était déjà le fils de Rê'; la progression naturelle pour le mythe de Gêb et de Nout eût été, au contraire, que Sow, qui vient rompre leur réunion primitive, fût leur fils. Un fait qui est aussi très caractéristique, c'est que Horus n'appartient pas à l'Ennéade, de même qu'il ne prend pas place auprès d'Atoumou-Rê' comme dieu du soleil; il est clair que lui aussi est un intrus admis plus tard. Pour les autres détails, cf. maintenant Sethe, Ä. Z., 44, 26, 1.)

194. Parmi les sanctuaires de la Haute-Égypte il n'y en eut que deux aux temps anciens qui prirent une importance générale, et tous deux appartiennent à ce secteur nord qui forme environ un tiers de la longue vallée du Nil, et qui était évidemment en relation étroite avec la Basse-Égypte : c'étaient Ḥenensou (Ahnâs, Herakleopolis), en amont du Fayoum, et plus haut encore, dans le nome du Lièvre, Chmounou (Ešmounein, Hermopolis). Dans ces deux villes, on disait que Rê' y avait surgi de l'océan primitif (§ 187) ; c'était près du temple d'Herakleopolis qu'Horus avait vaincu Sêth et ses compagnons (cf. § 199). Sèth est le dieu du nome du Sceptre qui confine au sud avec celui d'Oxyrynche. La cosmogonie d'Hermopolis et son dieu Thout sont complètement indépendants de celle d'Héliopolis, comme nous l'avons déjà vu (§ 187) ; cette doctrine a toujours gardé un caractère local ; mais pour tout le reste les deux systèmes de conceptions se sont souvent pénétrés. C'est ainsi que Hermopolis adopte le mythe de Šow élevant le firmament, tandis que Thout, par l'intermédiaire duquel s'établit l'ordre, s'introduit partout dans les légendes qui racontent les combats des dieux. Il est le vizir de Rê' ; il réconcilie les frères Horus et Sèth, guérit leurs blessures par la salive de sa bouche, il partage la terre et assigne à chacun son royaume ; il se fait l'avocat d'Horus fils d'Osiris, et d'Osiris lui-même contre Sèth lors du procès pour l'héritage de Gèb, qui est débattu devant le tribunal de la grande Ennéade d'Héliopolis, et il aide la parole d'Horus, « à établir son bon droit » (*sma'a chrouf*) ; après quoi Horus devient roi, mais c'est Thout qui lui succède sur le trône, et, après lui, son épouse Ma'at.

195. La plus importante conquête de la civilisation dont on soit redevable à l'ancien royaume de Basse-Égypte, et qui, en outre, confirme et fixe chronologiquement les résultats historiques acquis jusqu'ici, c'est le calendrier. Il est hors de doute qu'à l'origine, les Égyptiens ont calculé le temps

par lunaisons, alternativement de 29 et de 30 jours ; cet usage a laissé des traces dans les cérémonies des fêtes de la lune et dans le nom « mois » (*ebot*) qui marque la subdivision de l'année. Mais, pour un peuple d'agriculteurs, le cours du soleil et l'alternance régulière des saisons sont bien plus importants à observer ; la lune a beau fasciner l'imagination, exciter la superstition par ses aspects changeants, elle n'exerce aucune influence sur la vie pratique. Toutefois, il n'est pas possible, en partant du mois lunaire, d'arriver à établir une année solaire fixe et, par conséquent, d'assigner une date par le calendrier aux travaux agricoles ; on n'arrive qu'à obtenir une année mobile, avec tantôt douze, tantôt treize mois (de 354 à 384 jours) et qu'il faut sans cesse compléter par des jours intercalaires. Les Égyptiens ont probablement essayé d'abord cette méthode ; mais celle-ci entraîne tant de confusions et d'irrégularités presque inévitables qu'un tel calendrier finit par ne répondre ni aux positions de la lune ni à celles du soleil (§ 137). Aussi les Égyptiens furent-ils amenés à une initiative hardie : ils renoncèrent, pour établir leur calendrier, à tenir aucun compte de la lune et adoptèrent l'année purement solaire ; on devrait peut-être dire plus correctement : une année rurale qui serait d'une durée invariable. Ils avaient un point de repère fixe dans l'inondation du Nil, qui est le grand régulateur de la vie égyptienne et dont dépend le cours de tous les travaux des champs. Par l'inondation, l'année est divisée en trois saisons d'égale longueur : le temps de la crue, *echet*, de la mi-juin à la mi-octobre du calendrier grégorien (c'est-à-dire, d'après la position actuelle de nos mois par rapport au soleil) ; les semailles ou hiver, *projet*, de la mi-octobre au commencement de février ; la moisson ou été, *somou*, de la mi-février à juin. Le début de la crue du Nil, après que le fleuve a atteint en mai son niveau le plus bas, a, pendant neuf mille ans, coïncidé avec la première apparition de Sirius égyptien *Soptet*, Sothis), au crépuscule du matin ; c'est ce

qu'on appelle le premier lever de Sirius, qui, pendant tout le cours de l'histoire nationale d'Egypte, jusqu'assez tard dans le premier millénaire avant Jésus-Christ, eut lieu, sous la latitude de Memphis et de Héliopolis, le 19 juillet (julien), et, par conséquent, au quarante-troisième siècle avant Jésus-Christ, le 15 juin (grégorien). Ce jour fut donc considéré comme le premier de la saison de l'inondation et avec lui commença le nouveau calendrier. A partir de ce moment, on attribue à chacune des trois saisons quatre mois égaux de 30 jours, abandonnant ainsi toute idée de rapport entre le mois et la lune. Or l'année solaire comprend environ 365 jours, et on avait dû le remarquer depuis longtemps ; on intercala donc régulièrement, entre chaque année de douze mois et la suivante, cinq jours supplémentaires (*épagomènes*) qui restent officiellement en dehors des mois et par conséquent en dehors de l'année (§ 159).

196. L'année de 365 jours ainsi obtenue n'est pas identique avec la véritable année solaire. Au contraire, au bout de quatre ans, le premier lever de Sirius tombait déjà en retard, au deuxième jour de l'année, et, à partir de ce moment, continua tous les quatre ans à retarder d'un jour. Néanmoins, on ne modifia plus le calendrier ; on ne voulait pas s'exposer une fois encore à l'embrouiller par de nouvelles intercalations. D'ailleurs, ce déplacement s'effectue d'une façon si lente et si régulière que l'inconvénient qui en résulte est à peine perceptible dans la vie de l'individu et dans celle d'une génération. Au cours des siècles, cependant, le début de l'année et les « saisons » des calendriers se déplacèrent, par rapport au lever de Sirius, à l'inondation du Nil et à la véritable position des saisons, le long de toute l'année solaire ; de même, les saisons du calendrier arrivèrent à se détacher complètement de leur base naturelle et ne furent plus, comme les mois, que des subdivisions arbitraires de l'année calendérique. Ce n'est qu'au bout de 1.461 années

civiles que la fête de Sirius, la fête sacrée du premier de l'an, coïncida de nouveau, pendant quatre années, avec le premier de l'an de l'année civile ; c'est ainsi que se forma l'équation 1.461 années vagues civiles de 365 jours = 1.460 années de Sirius, ou juliennes de 365 jours 1/4. A vrai dire, l'année solaire véritable (grégorienne) ne s'accorde pas exactement avec ces chiffres ; elle est, comme on sait, un peu plus courte. Mais, soit par la précession des équinoxes, soit par le mouvement propre de Sirius, le lever de celui-ci a également subi pendant ce temps, et par rapport à l'année solaire absolue, le même déplacement que l'année julienne ; c'est pour cela que pendant des milliers d'années, le lever de Sirius est tombé à la même date julienne, à Memphis, le 19 juillet (1), et qu'il a continué à avancer dans l'année solaire absolue (2). Ceci explique comment les Égyptiens purent croire qu'ils avaient trouvé l'année solaire absolue avec cette année de Sirius de 365 jours 1/4 ; mais celle-ci n'existait toutefois qu'en théorie et non dans la pratique, et ne se réalisait que tous les quatre ans, grâce au déplacement de la fête « du premier de l'an » ou fête de Sirius.

197. Il saute aux yeux qu'on n'a pu introduire le calendrier égyptien que dans une année où le premier de l'an civil (appelé plus tard le premier Thout) est tombé le jour du lever de Sirius, le 19 juillet julien. Ce cas se produisit dans les années : 4241/0 à 4238/7 ; 2781/0 à 2778/7 ; 1321/0 à 1318/7 avant Jésus-Christ et 140/1 à 143/4 après Jésus-Christ. Or, sous la IVe dynastie, qui arriva au trône vers 2840 avant Jésus-Christ, nous constatons déjà que le calendrier égyptien et les 5 épagomènes qui le caractérisent sont entrés dans l'usage courant ; dans les tombeaux, les formules d'offrandes

(1) Depuis le Ier millénaire avant Jésus-Christ, l'année de Sirius devient peu à peu plus longue que l'année julienne ; le lever de Sirius se déplace donc vers le 20 juillet et continue à avancer.

(2) En l'an 4241, le 19 juillet julien correspond au 15 juin grégorien ; en 2781, au 26 juin ; en 1321, au 6 juillet grégorien.

citent régulièrement les deux fêtes du nouvel an, celle de l'année civile et de l'année de Sirius. Les textes des Pyramides mentionnent également cette année, ainsi que le mythe qui rattache les épagomènes à la naissance des dieux; preuve certaine que l'année de Sirius remonte bien plus haut que la belle époque de l'Ancien Empire. Par conséquent, elle n'a pu être introduite qu'en l'an 4241 avant Jésus-Christ; et ceci est confirmé par le fait qu'à ce moment les saisons du calendrier s'accordaient parfaitement, dans l'année normale, avec les saisons naturelles, et que le lever de Sirius, le 19 juillet julien, coïncida véritablement avec le début de l'inondation (15 juin grégorien). Nous devons tenir compte aussi du fait que le jour du lever de Sirius se déplace en moyenne d'un jour par degré de latitude; il n'a pu tomber le 19 juillet julien que sous le 30e degré de latitude; il en résulte que le calendrier a été créé dans le sud du royaume de Basse-Egypte, dans la région de Memphis et de Héliopolis. D'ailleurs, il se rattache étroitement par les mythes aux divinités du cycle osirien : Sirius, dont le premier lever amène l'inondation, passe pour être l'étoile d'Isis, la grande déesse de la nature qui, en versant une larme tombée dans le fleuve, détermine l'inondation; le jour de l'an est en même temps le jour de naissance de Rê', le soleil; il coïncidait presque avec le solstice d'été. On explique l'origine des 5 épagomènes en disant que Nout, enceinte des œuvres de son frère Gèb, avait été maudite par Rê' et ne pouvait plus enfanter en aucun mois, ni en aucune année; alors, Thout, qui l'aimait, joua au trictrac avec la lune et lui gagna un soixante-dixième de tout le temps où elle brillait; il en forma cinq jours qu'il ajouta aux 360 jours de l'année; c'est pendant ces jours-là que Nout mit au monde tour à tour ses cinq enfants, Osiris et ses frères et sœurs, auxquels on est obligé d'ajouter, pour conserver ce nombre indispensable de cinq, Horus « l'aîné », qui est probablement originaire de Letopolis (c'est-à-dire qui est le frère de Sèth et non le

fils d'Isis, § 178). Ce récit très ancien (que Plutarque nous a transmis, *De Is.*, 12, et dont il est question déjà dans la Pyramide de Neferkerê', l. 754) n'est pas un mythe inventé par l'imagination populaire ni sorti des croyances religieuses ; c'est une fiction destinée à expliquer au peuple l'aspect bizarre de l'année, à lui faire accepter la réforme hardie par laquelle on introduisait cinq jours supplémentaires restant en dehors des mois et de l'année, et à donner à cette nouveauté une consécration religieuse. On a fait de ces cinq jours (surtout du premier et du dernier) des jours de fêtes solennelles. C'est ainsi qu'ils ont pu s'introduire dans l'usage et s'y maintenir. Le calendrier nous confirme donc tant la tradition d'un ancien empire de Basse-Égypte, que les hypothèses qu'on peut tirer de la religion pour les appliquer à celui-ci, et donne en même temps une date fixe comme point de départ.

Le 19 juillet (julien = 15 juin grégorien) de l'année 4241 avant Jésus-Christ, jour où le calendrier de 365 jours fut introduit en Basse-Égypte, est la plus ancienne date certaine de l'histoire du monde ; c'est aussi, pour une longue période de temps, la seule qui soit certaine.

Les adorateurs d'Horus et les deux royaumes.

198. La dernière dynastie avant Ménès est appelée par la tradition celle des « adorateurs d'Horus ». On désigne sous ce nom les souverains des deux royaumes dont la réunion sous un seul roi constitua l'empire pharaonique. Il nous est facile dès cette époque de saisir la physionomie de ces deux royaumes, celui du « Sud (*res*), ou « pays du Sud » (*to šema'*) et le « pays du Nord » (*to mehi*), car, après la réunion des deux états, leurs institutions respectives se sont

maintenues encore pendant des siècles dans la pratique, et n'ont jamais cessé d'exister en théorie. Ils offrent dans leur configuration une similitude très frappante. Leur frontière passait par Dahshour (Akanthos) à la frontière sud du nome de Memphis, environ à cinq lieues en amont du delta. Les deux capitales, au contraire, sont voisines des frontières extérieures de chaque empire ; chacune d'elles est coupée par le fleuve en deux villes, dont l'une adore la déesse protectrice du royaume, l'autre le dieu Horus. La capitale du Sud était dans le troisième nome, là où la vallée supérieure du Nil se rétrécit, et un peu en aval d'Edfou, sanctuaire principal d'Horus en Haute-Égypte : c'est Nechab (Elkab), dont le grand mur d'enceinte, bâti en briques crues, remonte peut-être jusqu'à cette époque. Sur la rive orientale était la résidence de la déesse-vautour, Nechbet (grec : Eileithya) ; en face, à l'ouest, sur une colline de sable, soutenue par un mur elliptique (d'où le signe ou qui désigne la ville) s'élevait Nechen (Hierakonpolis), la ville d'Horus, adoré ici sous la forme d'un faucon accroupi. Quant aux rois du Nord, ils résidaient au nord-ouest du delta, dans le pays marécageux situé au sud du lac de Burlus ; leur capitale était Ṭep (Bouto), le siège de la déesse-serpent Ouazit (aux temps antérieurs), et la cité voisine Pe, ville d'Horus. L'importance ancienne de ces deux capitales du Nord et du Sud se survit dans ce fait que le « comte de Nechen et prêtre de Nechbet », le « juge de Nechen », ainsi que le « seigneur de Pe », sont au nombre des plus hauts fonctionnaires de l'Ancien Empire (§ 222). Le Sud a pour blason une plante liliacée , , ; son roi porte le titre de *souteni* (?) et il a comme couronne un haut casque blanc (peut-être de cuir) . Les armes du Nord sont le papyrus ; le souverain, *biti* , porte une calotte rouge et plate, redressée à l'arrière, et munie d'un bizarre fil métallique . On peut faire remonter à cette époque une

grande partie de l'appareil administratif de l'empire pharaonique, avec sa cour, ses fonctionnaires, ses magasins et trésoreries, et aussi les nombreux attributs du roi, la houlette, le fléau, les différents sceptres, ses titres protocolaires, etc.

Pour les Semsou Hor, v. § 192 n. SETHE a montré que sous la forme de mânes bienheureux où ils continuent à se survivre, on les invoque encore à Hierakonpolis et à Bouto. Sur la forme de l'Horus de Hierakonpolis, v. *Hïerak*, pl. 41, 42, 46, 47. Les textes des Pyramides font constamment allusion aux villes royales Nechen et Pe et à leur importance dans les deux royaumes. — Dans la pyramide de Pepi, un texte (I. 684) mentionne les « bitiou de Pe » (rois de la Basse-Égypte); cf. SETHE, Ä. Z., 38, 64. — Sur les noms des deux royaumes, v. SETHE, Ä. Z., 44. Le royaume du Sud s'appelle plus tard, avec l'article, *patoris;* assyr, paturisi, hébreu פחרם ; le nom du pays du Nord, avec l'article, *patomeh*, semble contenu dans les גפחחים, au tableau des peuples de la Genèse, 10, 13, à moins qu'il ne faille chercher plutôt dans ce mot, avec SPIEGELBERG, *Oriental Literaturztg.* 1906, n° 5, le sens de « ceux du delta » (ég. *nathou ;* assyr. *nathû*, Hérod., II, 165, ναθῶ). Les propositions de Sethe concernant la prononciation du titre du roi en Haute-Égypte, *Ä. Z.*, 49,15 sq., pour lequel il préconise la lecture *nj-swt*, me paraissent très problématiques.

199. Ce parallélisme qui se poursuit entre les deux états éveille l'idée que c'est une race déterminée qui a conquis la vallée tout entière du Nil et a fondé les deux états, et cette race doit avoir adoré Horus comme patron, ce que confirme le nom donné à ces souverains par la tradition. En fait, ce culte d'Horus est la caractéristique propre des deux royaumes : c'est par eux qu'Horus est passé au rang de plus ancien dieu national de l'Égypte. Il a conservé la même importance sous les Thinites et on lui dédiait, tous les deux ans, une grande fête, célébrée par le roi. Dans la Haute-Égypte, nous l'avons déjà vu (§ 181), il ressort clairement qu'il n'est souvent qu'un intrus et qu'il y a peut-être supplanté un patron plus ancien, Sêth (peut-être après batailles livrées près de Herakleopolis et d'Oxyrynchos, cf. § 194); peut-être aussi le

dieu local d'Edfou n'est-il devenu l'Horus solaire, du disque ailé, que depuis l'installation des adorateurs d'Horus. Il est donc possible que les royaumes des adorateurs d'Horus soient issus du delta occidental. Dans les doubles capitales, ce sont les cités d'Horus qui sont évidemment les villes où réside le roi et où il est couronné ; elles ont une origine politique, elles sont des sanctuaires du dieu royal, fondées à côté de la capitale du nome, beaucoup plus anciennes et plus importantes. Dans le royaume du Sud, sur lequel nous sommes un peu mieux informés par les monuments de l'époque, le souverain est un dieu véritable sous forme humaine, une incarnation d'Horus, et, comme tel, il porte un nom particulier, précédé du faucon Horus, dressé sur le plan du palais royal, qui sert de cadre aux hiéroglyphes du nom du roi. Il n'en allait pas autrement sans doute dans le royaume du Nord. Sur son bandeau royal ou sur la pièce d'étoffe qui retient sa chevelure, le roi porte, comme le dieu du soleil, une agrafe en forme de serpent uraeus (§ 191) ; sur les couronnes, l'uraeus n'apparaît que beaucoup plus tard ; c'est ce même serpent que nous voyons suspendu au disque solaire ailé, qui représente Horus d'Edfou. De façon générale, Horus est le dieu type de cette époque, et le faucon sert par conséquent à désigner dans l'écriture, non seulement le roi, mais tout autre dieu (*nouter*) en général. Toutefois, cet Horus n'est pas le fils d'Isis et d'Osiris, mais le grand dieu de la lumière, qui lutte éternellement avec Sèth sans arriver jamais à le réduire. Ainsi la plénitude de la puissance sur la terre n'est réalisée que par ces deux dieux réunis. Cette réunion s'opère dans la personne du roi qui, de son palais, dirige les destinées des peuples, et répand sur eux les faveurs ou les châtiments, la bénédiction ou la ruine. Il siège donc dans son palais comme l'incarnation de « Horus-Sèth », désignation qui s'est conservée dans un titre très ancien de la reine : « celle qui voit l'Horus-Sèth ». Cette divinité du roi, dont les premiers traits se sont esquissés proba-

blement à une époque beaucoup plus ancienne, joue un rôle capital dans la civilisation qui se forme à cette époque. La pensée de l'État, concentrée dans une volonté unique, devient toute-puissante et trouve dans cette divinité du roi une expression tangible : cette personnalité, dont dépendent la vie et la prospérité de tous les autres hommes, n'est pas humaine comme ceux-ci, mais, au contraire, elle est d'essence surhumaine et douée de force magique comme les dieux. Il y a un dieu de l'empire, éternel, dont l'esprit est venu résider dans le roi, comme il réside ailleurs dans son animal sacré ou son fétiche ; quand l'animal meurt, cet esprit se transporte dans un autre ; de même, après la mort du souverain, il passe dans le successeur de celui-ci, qu'il a lui-même engendré et que les déesses ont nourri de leur lait. A côté d'Horus et de Sèth, les cultes qui se sont les plus répandus sont ceux de Neit et de Ḥatḥôr, la première provenant du Nord-Ouest, l'autre du Sud. C'est pourquoi ces deux déesses, de caractère si différent à l'origine, ont été assimilées l'une à l'autre : toutes deux sont devenues les « maîtresses du sycomore », et, sous l'Ancien Empire, les femmes distinguées leur rendent un culte commun, « dans tous leurs sanctuaires ».

L'Horus, qui désigne le nom du roi, se place à l'origine sur un morceau de bois recourbé en forme de croissant ; il perche ainsi dans le « Scorpion », *Hierakonpolis*, pl. 19, et aussi dans les enseignes représentées sur le sceptre de ce roi, pl. 26 c, 5 ; de même pl. 34 (cf. l'article de NEWBERRY, *PSBA*, 34, 295 sq.), mais je ne puis tenir pour juste son opinion d'après laquelle l'épervier dans le titre du roi serait à l'origine le signe d'une tribu (totem), puis le signe du nome, et désignerait le roi comme étant le « chef » du district d'Horus (opinion soutenue aussi par LORET, *l'Égypte au temps du totémisme*, 1906). NEWBERRY veut expliquer de la même façon le signe de Neit dans Neithotep (§ 209 n. — Sous les rois Narmer et Menes, ce morceau de bois est placé sur la porte du palais, mais, chez leurs successeurs, le croissant est remplacé par une ligne droite. — Sur l'uraeus dans la parure royale des temps anciens, v. SCHÆFER, *Ä. Z.*, 41, 62 sq. — Sur le roi considéré comme

« Horus-Sêth » (cf. *Pyr. d'Ounas*, l. 214 et 68 sq. v. ma *Chronologie*, p. 133, *trad.*, p. 182; Sêth est employé comme titre pour Perjebsen; le double nom des deux dieux n'apparaît que pour Cha'sechemoui de la IIe dynastie (§§ 213, 215); partout ailleurs le titre du roi est seulement Horus. C'est une opinion très répandue que dans ce titre l'un et l'autre dieu représentent l'un et l'autre royaume (qu'il y a par conséquent en opposition, un royaume d'Horus et un royaume de Sêth); cette opinion est erronée. Il est vrai qu'elle s'est formée déjà chez les Egyptiens de la basse époque; mais ce qui prouve qu'elle n'avait qu'une importance secondaire, c'est qu'ils assignaient tantôt le Sud à Horus, tantôt le Nord à Sêth, ou inversement. — Sur l'expansion du culte d'Ḥathòr, cf. aussi la palette de Narmer, *Hierakonpolis*, pl. 29 et *Royal Tombs*, I., 11, 13 = 27,71; il existe à Berlin une pièce d'ornement dans le même genre.

200. Le royaume du Sud nous a laissé plusieurs monuments datant de sa dernière époque et qui ne servent pas seulement à illustrer l'état de civilisation de ce temps, mais doivent être considérés comme des monuments historiques, au sens précis du mot. Ce sont pour la plupart des palettes à fard, en schiste, ayant appartenu de toute évidence aux rois eux-mêmes, et richement décorées de représentations figurées. Ces monuments montrent d'abord maintes ressemblances extérieures avec les plus anciens monuments de Babylone, par exemple, la manière de rendre les scènes de combats, le dessin des animaux, etc. Cette ressemblance s'explique par celle de la culture, par la gaucherie inhérente aux premiers efforts pour reproduire des scènes vivantes; il en est d'ailleurs de même pour les nombreuses analogies entre l'écriture hiéroglyphique d'Égypte et celle de Babylone. Mais entre ces monuments il y a d'autres points de contact: parmi les animaux apparaissent des monstres hybrides et fantastiques, griffons ailés, lions allongeant des cous de serpent, etc.; or, ces animaux, et d'autres encore, s'opposent pour la plupart l'un à l'autre avec symétrie (par ex. ce sont des chiens qu'on place aux deux bords de la palette), ou bien on les fait s'enlacer l'un à l'autre; or ces formes passent, à bon droit, pour caractériser Babylone. On a donc admis sur

ce point une influence de Babylone sur l'Égypte et soupçonné que ce sont des conquérants asiatiques qui pénétrèrent dans la vallée du Nil, apportant avec eux les idées et les formes d'art de leur patrie. Mais, s'il est un sujet qui se prête le moins à parler d'origine étrangère, c'est bien celui des adorateurs d'Horus, de leur culte, de leur État ; il n'y a pas de dieu qui soit plus authentiquement égyptien qu'Horus, quoiqu'il n'ait pénétré qu'assez tard dans plusieurs parties de l'Egypte. En revanche, il est hors de doute qu'il ait existé des relations de culture entre l'Égypte et la Babylonie depuis l'origine de la civilisation. Il ne faut pas écarter non plus l'introduction d'éléments étrangers, par exemple de mercenaires, aux temps les plus anciens comme plus tard ; l'histoire de la Babylonie montre à quelle antiquité remontent parfois ces mélanges de peuples. Toutefois, on ne peut relever en Egypte aucune trace d'un pareil mélange, et si l'on examine d'un peu plus près les monuments, ils ne confirment point l'hypothèse d'une importation étrangère. En effet, l'ordonnance symétrique des figures (que l'on retrouve d'ailleurs en Egypte à toutes les époques) s'explique plus simplement par l'obligation où était l'artiste de décorer une palette ovale qui comportait, en son milieu, une dépression circulaire ; on l'emploie pour le fard, ce qui est typiquement égyptien et en usage dans la vallée du Nil depuis la plus haute antiquité. Quant aux monstres fantastiques, la mythologie en use couramment et il est tout naturel qu'on s'en serve pour dépeindre le monde surnaturel. Mais lorsque ces monuments reproduisent des plantes et des animaux réels, ceux-ci sont tout à fait égyptiens et représentés depuis longtemps par l'art égyptien ; le style même, en dépit de quelques analogies extérieures, a un caractère tout autre que dans l'art babylonien. Ajoutons, comme argument tout à fait décisif, que la culture babylonienne est beaucoup moins ancienne que celle d'Egypte, de sorte que, s'il fallait admettre une influence de l'une sur l'autre, on devrait au contraire la faire

venir d'Égypte. Reste à savoir si la culture de la Babylonie dans ses commencements, fut dépendante de l'Égypte : la réponse ne sera possible que lorsque l'on aura tout d'abord déterminé les formes les plus anciennes de l'écriture babylonienne, et cela avec une précision suffisante pour établir une comparaison des signes minutieuse et approfondie (cf. § 229).

Les palettes de schiste dont il est question (cf. § 169 n.) sont, ap. *Hierakonpolis* pl. 28 ; Legge, *PSBA*, 22, pl. 3 ; Capart, p. 224 sq., la palette des girafes, Legge, pl. 7 ; le recto de la palette de Narmer (§ 208), planche publiée par Bénédite, *Monum. de l'Ac. des inscr.*, X, et en outre d'autres petits objets, dans Legge, pl. 8 ; le manche de couteau ap. de Morgan, *Recherches*, II, pl. 5 ; Petrie, *Diospolis*, 20, 20 ; Capart, pp. 68, 90. Sur la palette des soldats aussi (§ 167) il y a deux taureaux dont les parties antérieures se combinent en une figure fantastique que l'on retrouve sur un morceau d'ivoire du Moyen Empire et sous forme de hiéroglyphe (Naville, *Rec.*, 22, 109). Quelques-uns des cylindres les plus anciens portent de ces monstres hybrides (Newberry, *Scarabs*, p. 49 ; sur ce point encore, Evans, *J. Hell. Stud.*, 17, 1897, admet l'influence babylonienne) et on les voit souvent sur les sceaux en forme de boutons à partir de la VI dynastie (§ 291) : comme ces figures de fantaisie se prêtaient très bien en effet à faire des marques de propriété, on les a toujours gardées dans l'art de Crête, d'Asie Mineure et de Babylone. En Égypte au contraire, on les a vite abandonnées, sauf le griffon et le sphinx. Sur le griffon ailé de l'Égypte, qui a un corps de lion, une tête d'oiseau et des ailes, et qui diffère absolument du griffon-lion de Babylone (dont la tête est d'un lion et la partie postérieure d'un oiseau) et du griffon-serpent, v. Prinz, art. *Gryps* dans Pauly-Wissowa, VII ; après l'époque de Menes, on ne trouve plus que très rarement des figures fantastiques de ce genre, par exemple isolément à Benihassan ; nous exceptons naturellement les textes magiques et funéraires. — Les assimilations qu'on a tentées autrefois entre les hiéroglyphes de l'Égypte et ceux de Babylone, entre les pyramides et les tours des temples à Babylone (et nous passons sous silence les essais de Hommel pour identifier les mythes et les dieux) nous montrent avec quelle prudence on doit poser la question des dépendances historiques. Il serait aussi aventureux, par exemple, de comparer l'éléphant représenté à *Hierakonpolis*, pl. 6, 6 = pl. 16, franchissant les cimes des montagnes, et à Koptos gravé au revers des statues de Min

(§ 171), avec les figures analogues que nous connaissons en Asie Mineure ; entre celle-ci et les premières il n'y a naturellement aucun lien. Cf. aussi § 202 n. — Il y a matière à un rapprochement sûr dans le fait (démontré par Hrozny, *Über das Bier im alten Babylonien und Aegypten*, (*Anzeiger der Wien. Ak. Phil., Cl.* 1918, Dez.) que les Babyloniens comme les Égyptiens connaissaient depuis très longtemps la bière, et la préparaient de la même façon avec la drèche de malt morcelée et mise à fermenter dans l'eau ; Hrozny indique aussi une sorte de bière dont le nom sémitique est *hiqou*, ce qui concorde avec l'égyptien *ḥqt* ; il montre de même que l'égyptien *botet* « épeautre » est identique avec le babylonien *boutouttou* ; mais sa conclusion, d'après laquelle ce seraient les Égyptiens qui ont emprunté aux autres (il prétend que *hiqou* dérive de *hâqou*, « mélanger ») n'est nullement prouvée.

201. Aux scènes de la vie réelle, gravées sur les palettes à fard, s'ajoute la représentation, que j'ai déjà plusieurs fois mentionnée, des guerriers partant pour la chasse (§ 167). Nous faisons un pas en avant avec une autre palette de schiste, décorée, sur un côté, de deux girafes, et sur l'autre, d'un champ de bataille. Des cadavres de guerriers nus, dont la plupart portent des chaînes, gisent à terre ; l'un est dévoré par un lion, l'autre est la proie de vautours et de corbeaux ; au-dessus, apparaît un Égyptien à robe longue (c'est probablement le roi, la tête a disparu) qui conduit un prisonnier nu et enchaîné, auquel on a attaché une pierre au cou. Plus haut encore, nous voyons des enseignes portant le faucon Horus et l'ibis, et ces enseignes allongent des bras et des mains pour saisir les prisonniers nus. Cette tablette, évidemment, est déjà un monument commémoratif de certaine grande victoire. Nous sommes également en pleine histoire avec le fragment d'une autre pierre dont le revers montre des troupes d'animaux au pâturage : bœufs, ânes, béliers, parmi lesquels s'élèvent des arbres ; sur l'autre face, on voit sept murs d'enceinte couronnés de créneaux ; ils renferment, outre des masses carrées qui sont des maisons, les armes héraldiques de certaines villes : un hibou, une plante, deux hommes qui luttent, deux bras qui

se lèvent (le signe syllabique *ka*), etc. ; et voici que des animaux héraldiques, munis de hoyaux, sont occupés à démolir ces murs ; de ceux-ci, on a conservé le faucon, le lion, le scorpion, deux faucons sur des enseignes. C'est là une description purement symbolique d'une guerre, où un certain nombre de nomes alliés — on distingue à ses deux faucons celui de Koptos — ont conquis et détruit sept localités. Une troisième palette à fard exhibe sur ses deux faces un taureau, symbole du roi victorieux, qui perce à coups de corne un ennemi renversé à terre ; cet adversaire est distinctement un Égyptien portant le costume décrit plus haut (§ 167). Au-dessous, on voit d'un côté deux murs d'enceinte, avec le nom de la ville ; de l'autre côté, cinq enseignes munies de mains (deux loups, ibis, faucon, et le symbole de Minou de Panopolis) empoignent une corde au bout de laquelle un ennemi est amené ; le reste du morceau manque. Telles sont les plus anciennes sources de l'histoire d'Egypte ; il s'en ajoute d'autres qui portent déjà des noms de rois et de véritables signes d'écriture (§ 207) ; elles nous ont conservé les noms de quelques rois qui furent les derniers souverains du Sud.

Les palettes de schiste dont il vient d'être question sont : 1. Legge, *PSBA.*, 22, pl 7 ; Capart, pp. 230-233 ; 2. Steindorff dans les *Ægyptiaca*, p. 123 — de Morgan, *Recher.*, II, pl. 3 — *PSBA.*, 22, pl. 5 — Capart, *l'Art égyptien*, p. 228 s. ; 3. Steindorff, p. 126 — *BCH.* XVI, pl. 1 — de Morgan, II, pl. 2 — *PSBA.*, 22, pl. 4 — Capart, p. 234 sq.

La formation de l'écriture.

202. Les derniers monuments que nous avons examinés témoignent d'un progrès : au lieu d'employer dans un but purement décoratif des figures et des scènes empruntées à la vie, comme sur les peintures des vases préhistoriques (§ 172),

on a essayé d'exprimer des symboles par ces images, de fixer par elles tout le développement d'une action et d'en faire saisir le sens au spectateur. Ce sont ces derniers essais qui préparent l'écriture égpytienne, et celle-ci a été inventée sous le règne des adorateurs d'Horus, puisque, à l'époque de Menes, nous la trouvons déjà pleinement développée.

L'écriture est en germe dans ces images très anciennes, dans ces dessins symboliques au trait où nous avons déjà reconnu des reproductions de bateaux, des blasons de nomes et de localités, puis encore des amulettes, etc. ; quant à ces combinaisons de lignes variées que l'on trouve à toutes les époques sur les tessons des poteries (§ 172 n.), ce sont aussi probablement des marques de propriété. Vers la fin de l'époque préhistorique, on emploie, comme sceaux, des cylindres ; ils sont ornés de figures animales et humaines (parmi lesquelles parfois des monstres fantastiques), de branches et de traits ; on les imprime, en faisant rouler le cylindre sur l'argile molle qui sert de bouchon aux cruches de vin, d'huile, etc. On utilise aussi comme signes symboliques les attributs, sceptres et couronnes des dieux et des rois, et les représentations figurées de la divinité en général. Dans tous ces cas, en effet, l'objet figuré sert en même temps à personnifier une idée, et c'est dans le symbole que réside sa signification. Cela devient très clair lorsque l'on met entre les mains du dieu ou du roi l'hiéroglyphe de la vie ☥ ou d'autres signes pris comme amulettes. Voilà les idées qui ont conduit aux représentations que nous avons vues sur les palettes de schiste ; elles prétendent moins reproduire un événement que provoquer par leurs images une traduction en paroles ; autrement, elles n'auraient pas de sens. Elles ressemblent aux débuts de l'écriture chez les Indiens. Ce genre de représentations symboliques, qui ne sont pas les images d'événements réels, mais qui cherchent à exprimer une pensée, s'est maintenu en Égypte à toutes les époques ; il y en a des exemples nom-

breux : ainsi la scène où Pharaon frappe de son glaive les représentants de peuples étrangers, jetés à terre, ou celle de la réunion des deux pays, etc. Les signes syllabiques que comporte l'écriture développée ont également la même origine. On représente un mot (ou une idée) par l'image d'un objet ou d'une action qui désigne ce mot ou cette idée ; par exemple, « aller » s'exprime par des jambes en mouvements Λ, une action violente, l'idée de force, etc., par un homme qui frappe ; le faucon d'Horus désigne Horus, mais aussi « dieu » ou « roi » (§ 199). Ensuite, on emploie les images pour désigner d'autres mots qui contiennent les mêmes sons, par exemple l'oie *set* s'emploie aussi pour le mot *se* « fils » ; l'œil *irt* s'emploie aussi pour *ir* « faire » ; le panier *nebt* pour *neb*, « seigneur » ; la maison *per* pour *prj*, « sortir dehors ». Les hiéroglyphes de villes, qui sont sur les palettes de schiste, contiennent sous une forme héraldique, les commencements de l'écriture des syllabes et des mots ; celle-ci est aussi en germe dans l'écriture des noms de rois les plus anciens.

On croyait autrefois que ce cylindre, percé d'un trou et attaché à un lien, qui servait à imprimer les sceaux, était caractéristique de la Babylonie, mais il apparaît maintenant qu'il remonte en Égypte à un temps pour le moins aussi ancien. Les sceaux en forme de scarabées n'entrent en usage que peu à peu sous le Moyen Empire. Sur ce sujet en général, cf. le grand recueil systématique de Newberry : *Scarabs*, 1906. Le mot égyptien qui veut dire sceau, *chtm*, a été, il est vrai, en usage, chez les Sémites occidentaux, mais comme il diffère complètement du mot babylonien *kounoukkou*, il n'y a aucune raison de croire à un emprunt de la part des Egyptiens. Les sceaux les plus anciens, ornés de représentations figurées (v. par ex. Petrie, *Royal Tombs*, II, 13, 94 sq., 14,101 sq.) font place peu à peu, sous les premiers rois, à des sceaux gravés de signes d'écriture. — Représentation de la fabrication d'un cylindre, qu'on perce d'un trou, sous la Ve dynastie, dans Newberry, *PSBA*. 27,286. Il est plus aisé maintenant de se rendre compte de la manière dont s'est formée l'écriture égyptienne et de la combinaison de deux principes opposés, grâce d'une part aux textes des Pyramides, qui nous présentent la forme la plus ancienne d'une écriture à peu près

purement phonétique, grâce d'autre part aux monuments les plus anciens, qui donnent la première forme de l'écriture syllabo-symbolique, où la valeur phonétique n'est que sous-entendue. Au temps de Menes, le système d'écriture est déjà complet.

203. En suivant cette voie, les Egyptiens auraient pu arriver à une écriture composée uniquement de signes-mots, dans le genre de l'écriture chinoise ; en réalité, le progrès n'est pas grand depuis les images dessinées sur les palettes de schiste jusqu'à ces représentations, sur les tables-annales de Menes et de ses successeurs (§ 206), où les mots ne sont encore écrits qu'en partie et où presque tout est indiqué par signes symboliques. Cette manière d'exprimer par signes l'idée principale seulement, et non point le son complet des mots d'une phrase, continue d'être employée, mêlée à de véritables signes d'écriture, dans une écriture hiéroglyphique abrégée, telle que celle employée, par exemple, dans la chronique de la pierre de Palerme, dans les courtes légendes des tableaux des temples et des tombeaux, dans les titres protocolaires, les formules des offrandes, etc. ; elle s'est maintenue en usage jusqu'à la plus basse époque. Néanmoins ce n'est pas ainsi que s'est développée l'écriture propre des Egyptiens ; bien plutôt elle se fonde sur une des plus grandes découvertes, une des plus riches en conséquences qu'il ait été donné à l'homme de réaliser. Ils ont reconnu que tout langage humain est constitué par la combinaison d'un petit nombre de sons et qu'il suffisait par conséquent d'attribuer à chaque son, un signe déterminé, pour pouvoir écrire chaque mot et chaque phrase. A vrai dire, ils n'ont choisi de signes, 24 en tout, que pour figurer seulement le squelette des mots, les consonnes, qui, en égyptien comme en sémitique, sont les supports essentiels de la signification du mot. Les signes-images employés pour cela sont tantôt des mots, qui ne renferment qu'une consonne, tantôt des figures assez arbitrairement choisies ; et il

faut que le lecteur ajoute, d'après le contexte, les voyelles qui manquent et qui servent surtout à exprimer les nuances grammaticales (1). Avec ces signes on peut donc écrire tous les mots. Toutefois, on n'a jamais employé l'écriture alphabétique pure. Pour beaucoup de mots et syllabes, on use, soit en même temps, soit exclusivement, d'autres signes représentant des combinaisons phonétiques plus complexes, et, en outre, on ajoute à la fin des mots, pour rendre leur sens plus précis, des signes destinés à l'œil (déterminatifs), qui représentent soit l'image de l'objet lui-même, soit indiquent tout au moins à quelle catégorie d'idées ces mots appartiennent. Ces idéogrammes qui, dans l'écriture abrégée, peuvent s'employer à la place des signes phonétiques, sont issus de l'écriture symbolique dont nous avons déjà parlé, de même que la plupart des signes syllabiques. Peu à peu, ils ont pénétré en nombre toujours plus grand même dans l'écriture employée pour les livres, parce qu'ils facilitaient beaucoup la compréhension du sens. Les signes-images ont continué d'être employés sur les matières dures, bois, ivoire, pierre, sceaux, et ils sont exécutés souvent avec un art minutieux. Au contraire, pour les besoins de la vie courante, pour écrire sur cuir, sur argile et surtout sur papyrus (et aussi pour les inscriptions au trait, ou peintes sur poteries, etc.), s'est développé une cursive, dans laquelle les signes-images sont indiqués par des traits abrégés ; c'est l'écriture que nous appelons hiératique.

Une écriture cursive tracée à l'encre, existe déjà sur les tessons de poteries, *Royal Tombs* I, 10 ; *Bet Khallaf*, pl. 28. On peut citer dans ce genre les tessons de Ka (§ 211), *Royal Tombs*, II, 13, *Abydos*, I, 1-3.

(1) Au temps le plus ancien et dans l'écriture abrégée, les consonnes servant à exprimer les nuances grammaticales, les prépositions, etc., sont souvent omises ; souvent aussi le squelette consonantique du mot est lui-même abrégé.

Le plus ancien développement du culte des morts.

204. Le culte des morts lui aussi, sous la forme typique où il s'est maintenu pendant une période de civilisation égyptienne qui a duré 35 siècles, est en germe dès l'époque des adorateurs d'Horus. Nous avons étudié plus haut (§ 170), les formes anciennes de la sépulture. L'ensevelissement s'associait déjà à des croyances précises : on pensait que les esprits continuaient à vivre dans l'au-delà, dans le royaume du « premier de ceux qui vivent à l'occident », c'est-à-dire de Chonti-amentiou, le dieu-chien, et on parlait des beaux champs Jarou où les défunts continuent leur vie terrestre, cultivent des champs dont la fertilité est centuplée, naviguent sur les canaux, se promènent sur des chemins ombreux. En même temps, l'âme (*bai*) et l'esprit (*ka*) restent actifs auprès de la tombe : ils désirent retourner dans le corps du défunt, reprendre possession des membres et des os disjoints ; ils voudraient manger, boire, se réjouir et s'en aller rôder sur la terre, avec toute la liberté de l'esprit qui peut « revêtir toutes les formes qu'il lui plaît ». Des formules magiques devaient aussi accompagner la mise en terre. Toutes ces croyances se révèlent avec une force encore plus grande lorsqu'il s'agit d'un souverain, surtout à partir du moment où nous nous trouvons en présence d'États développés comme ceux des adorateurs d'Horus. Puisque le roi est, de son vivant, un dieu sur terre, le dieu de la lumière Horus, il ne peut pas partager après la mort le sort des autres mortels ; au contraire, il va rejoindre dans le ciel lumineux les dieux auquel il est pareil ; puisqu'ils l'ont engendré et protégé, comment l'abandonneraient-ils dans l'avenir ? Les portes du ciel lui sont ouvertes et, dans le firmament nocturne, il apparaît comme une étoile parmi d'autres

étoiles ; même, il est parmi les astres « impérissables », les constellations circumpolaires qui ne descendent jamais sous l'horizon (§ 226); ou bien, il entre dans la barque solaire de Rê', et il vogue tout le long du jour sur l'océan du ciel. Certes, dans ce sombre royaume de la mort et des ténèbres, bien des dangers le menacent de la part des malins, des fantômes et des dieux jaloux ; aussi faut-il songer à le pourvoir de formules magiques de toutes sortes, d'amulettes, de charmes et de rites qui lui confèrent un pouvoir sur tous les dieux. Ces formules se rapportent toujours aux mythes des dieux, et se complaisent pour le reste à des descriptions toujours renouvelées du monde des esprits et de ses mystères.

205. A ces idées se mêle une autre influence, celle qu'exerce déjà la légende d'Osiris, sous la forme qu'elle vient d'acquérir (§ 193, sq.). Le dieu mort de Busiris avait été transformé depuis longtemps en un roi puissant qui avait régné dans l'antiquité, et tout le monde connaissait ses aventures merveilleuses, qu'on mettait en scène à ses jours de fête, ainsi que le pouvoir bienfaisant et mystérieux qu'il exerçait du fond de sa tombe. Si Osiris a succombé à la perfidie de Sêth et a dû descendre dans le royaume de la mort, il en ira de même de son successeur, le roi terrestre. Mais Osiris a un fils, que, d'après une version de cette légende, il engendra d'Isis, dans son tombeau même, après sa mort ; cet Horus a vaincu les ennemis de son père, fait triompher la cause d'Osiris avec l'aide de Thout, a rassemblé les lambeaux du cadavre démembré et leur a rendu la vie par la magie. Aussi, Osiris règne-t-il désormais, justifié et triomphant, non seulement dans le royaume des esprits (c'est pour cela qu'on l'a confondu plus tard avec Chonti-amentiou), mais aussi sur terre, où il déploie une activité nouvelle, quoiqu'il ait les apparences d'une momie et d'un dieu mort. Chaque année, à Busiris, on érige à nouveau le pilier qui

symbolise la colonne vertébrale du dieu et qui est pour le monde un gage de durée et d'ordre éternel. Les choses se passeront de même pour le roi défunt, à condition que l'on connaisse les formules et les rites employés autrefois pour Osiris et qu'on les applique à son successeur ; alors le roi triomphera de tous les ennemis et de tous les dangers et mènera pour l'éternité, dans le monde des esprits, une existence bienheureuse. C'est pourquoi on s'adresse au roi défunt en disant « cet Osiris », et, dans les formules magiques, on l'introduit comme l'Osiris véritable, par fraude pour ainsi dire, parmi les dieux. Ces conceptions se mêlent avec celles que nous avons déjà exposées sur l'admission du roi défunt dans le monde des astres ; par la suite celles-ci ont été complètement imprégnées des croyances relatives à Osiris. C'est d'elles encore que sont issus les textes magiques et le rituel qu'on récitait sur le cadavre du roi défunt ; ils nous ont été conservés dans les pyramides d'Ounas et de plusieurs autres rois de la VIe dynastie et nous les appelons « textes des Pyramides ». Plus tard, ils furent récités aussi pour le commun des mortels, et complétés pour eux par des formules appropriées. Ce pas fut-il franchi dès l'époque des adorateurs d'Horus ? Cela est très douteux, mais ce qu'il y a de sûr, c'est que les premières formules de ces textes tout au moins remontent à un temps bien antérieur à Menes. Il est à remarquer que ce sont les croyances et les cultes de la Basse-Égypte qui prédominent dans les mythes et figures de dieux dont il est question dans ces textes ; ceux-ci corrigent donc dans une certaine mesure le caractère incomplet de nos sources, qui se réduisent presque toujours aux seuls documents de la Haute-Égypte.

Les textes des Pyramides ont été découverts depuis 1880, publiés et traduits par Maspero, *Rec.*, III sq. (*Les inscriptions des Pyramides de Sakkara*, 1894) ; depuis, des parties détachées ont été étudiées par beaucoup, en particulier par Erman et Sethe ; celui-ci en a publié récemment une nouvelle édition critique (*Pyramidentexte*). Ces textes

ont fait la lumière sur la longue période qui prépare le culte des morts en Égypte, et ils ont montré que leur point de départ n'est nullement la doctrine osirienne, mais que celle-ci, au contraire, n'est qu'une des formes diverses du culte, qui a étouffé peu à peu toutes les autres, et même d'autres idées plus anciennes. Une partie de ces textes remonte à des temps très reculés, jusqu'aux adorateurs d'Horus (§ 148 n.), tandis que d'autres sont beaucoup plus récents et rédigés seulement sous les Memphites. (cf. Erman, *A. Z.*, 29,39). Nous pouvons sans hésiter attribuer à l'époque des adorateurs d'Horus les conceptions fondamentales. Plusieurs textes, quoique inscrits dans les tombes royales, ne peuvent s'appliquer à un roi, par exemple le texte sur le défunt justifié. Erman, *A. Z.*, 31 75, (cf. « il n'a pas outragé le roi », et aussi la mention qui est faite du dieu de « la ville », patrie du mort). Au contraire, une grande part des chapitres fut composée exclusivement pour le roi. De même le souci d'équiper le cadavre avec des amulettes, etc., ne peut se rapporter à l'origine qu'au roi (H. Schæfer, *A. Z.*, 43,66). Je reconnais que l'opinion de Sethe, contre laquelle j'ai résisté pendant longtemps, est absolument juste, savoir : ces textes et les idées qu'ils contiennent ont pour objet à l'origine le roi seul, en particulier son identification avec le bienheureux roi Osiris, et aussi sa réapparition sous forme d'étoile : c'est seulement plus tard que ces privilèges furent appliqués aux grands favorisés par le souverain, puis à tout le reste du peuple. — Pour savoir comment les textes osiriens se sont mêlés avec d'autres, auxquels l'idée osirienne était complètement étrangère à l'origine, cf. par exemple Erman, *Die Sprüche von der Himmelsgöttin*, dans les *Egyptiaca*, p. 16 sq.

III

L'ÉGYPTE SOUS LES THINITES

Les prédécesseurs de Menes.

206. Le roi Menes, originaire de Thinis en Haute-Égypte et fondateur de la première dynastie, est regardé par toute la tradition comme le premier souverain d'Egypte qui ouvre la série continue des pharaons. Comme il fallait trouver une raison pour expliquer une entrée dans l'histoire aussi marquante, on supposa que c'était lui qui avait « réuni les deux royaumes », et pour la première fois associé sur sa tête la couronne rouge et la couronne blanche. Présentés sous cette forme, les faits ne sont probablement pas exacts, car un certain roi Narmer, qui porte déjà les deux couronnes, fut probablement un prédécesseur de Menes ; mais il se peut que l'évolution commencée sous ce règne ait été menée par Menes à bonne fin. La réunion fut l'œuvre du Sud ; c'est pourquoi, dans le protocole, le royaume du Sud est toujours nommé avant celui du Nord. Des doutes sur la réalité historique de Menes et de ses successeurs immédiats, furent souvent exprimés autrefois ; rien ne les justifiait, pas même le fait, qu'en dépit des recherches, on ne découvrit, pendant longtemps, aucun vestige des premières dynasties et que les plus anciens monuments, alors connus, ne

remontaient pas, sauf la pyramide à degrés du roi Zoser, au delà de Snofrou et de la IVe dynastie. Les choses ont changé depuis 1896 ; dès lors, on a ramené à jour de nombreux restes des premières dynasties et du roi Menes lui-même. Entre autres, on a trouvé beaucoup de petites tablettes d'ébène ou d'ivoire portant mention des événements advenus en certaines années (cf. § 160), fêtes, guerres, constructions, et qui servaient, en même temps, à désigner l'année. Une chronique sur pierre, de la Ve dynastie, dont nous avons déjà parlé au § 192, et dont un fragment est conservé à Palerme, donnait à partir de Menes, une liste complète de ces notices annuelles, et, si la pierre eût été conservée intacte, nous aurions en elle un résumé continu de l'histoire des premières dynasties. Là donc, nous sommes sur un terrain solide, quelles que soient encore les lacunes de notre savoir, nous voyons se dessiner devant nous, en traits palpables et historiques, l'antique silhouette de l'empire égyptien.

La découverte des monuments des deux premières dynasties commence avec les fouilles d'Amélineau dans la plus ancienne nécropole (Umm el Gaab) située dans le désert, en arrière d'Abydos (1895 sq.) ; c'est là que plus tard on venait adorer le tombeau d'Osiris dans le tombeau du roi Chent (§ 211). Les fouilles d'Amélineau ont été mal conduites, et publiées de façon tout à fait insuffisante (*Le tombeau d'Osiris*, 1899 ; *Les nouvelles fouilles d'Abydos*, I, II 1899, 1902). C'est Petrie qui, en recommençant les fouilles, nous a fait connaître ces matériaux, du moins ceux qui n'avaient pas été détruits entre temps. (*Royal Tombs*, I, II, 1900 s.; suppléments dans Abydos I-III, 1902 sq.). Les fouilles d'Abydos ont été complétées par la découverte de la tombe de Menes à Negade, par de Morgan *Recherches sur les origines*, III, 1897 ; compte rendu par Borchardt et Dörpfeldt, Ä. Z., 36, 87, sq. ; cf. Garstang, Ä. Z., 42, 61sq.), et les fouilles de Quibell à *Hierakonpolis* (publiées en 1909 sq). Il existe une autre nécropole de cette époque à Nag'a ed Der près de Girge § 169 n., et une autre à Toura, au sud du Caire (près des grandes carrières de pierre) ; v. Junker, *Grabungen aus dem Friedhof in Turah*, *Denksch. Wien*, *Ak. phil.* Cl. 56, 1912. Les premiers noms de rois ont été trouvés par Sethe (Ä. Z., 35), L. Borchardt (*Ber.*

Berl. Ak., 1897, 1054). Maspero, etc. : la liste complète donnée par Petrie, *Royal Tombs*, a été révisée par Sethe (*Beitr. zur altesten Ges. Aegp. Unters*, IV), 1903; cf. aussi ma *Chronologie*, 129 sq., *trad.* p. 177 sq. — La Chronique de Palerme a été publiée par Naville, *Rec.*, 21, 25, et en une étude fondamentale, par H. Schaefer, Ein Bruchstuck altaeg. Annalen, *Abh. Berl. Ak*, 1902 ; pour la reconstitution, cf. Sethe, *Beitr. zur altesten Gesch. Aeg Unters.*, III) et ma *Chronol.*, 181 sq., *trad.*, p. 262 sq. Traduction par Breasted, *Anc. Rec.*, I, 89 sq. On en a trouvé un nouveau fragment, mais il n'est pas encore publié.

207. Le plus ancien monument égyptien qui porte un nom de roi est une de ces grandes têtes de massue en calcaire (pommeaux de sceptres royaux) qu'on a trouvés dans la ville royale d'Hierakonpolis en Haute-Egypte. Elle nous montre l'image d'un roi, précédé de deux hiéroglyphes, une rosette et un scorpion; le scorpion, surmonté d'un Horus (dans sa forme la plus ancienne (§ 199 n.) s'est retrouvé sur un vase de calcaire et plusieurs autres vases. Nous avons donc affaire à un souverain de la Haute-Egypte dont le nom s'écrit avec l'image du scorpion. Sur le sceptre, le roi célèbre la fête de « piocher le sol », trait caractéristique pour le souverain d'un peuple de laboureurs et qui relève peut-être d'une cérémonie de fondation : dans ses ornements royaux, coiffé de la couronne blanche en forme de casque, ceinturé du pagne et de la longue queue de lion, le roi se tient au bord d'un canal, la pioche en main, tandis qu'un serviteur lui tend une corbeille. Des hommes travaillent dans une île, sur le fleuve qui porte un navire; dans l'île se dresse un palmier. Les enseignes défilent devant le roi, derrière lui se tiennent deux serviteurs qui l'éventent avec de grands éventails de palmes. Non loin de là, dans les roseaux de papyrus, on remarque les litières où sont les enfants royaux. A la partie supérieure du pommeau, on avait représenté une longue série d'enseignes de nomes (ne sont conservés que Sêth, répété deux fois, Minou, une montagne (est-ce le XII[e] nome ?), un loup, un Horus, par conséquent presque tous les nomes situés au

centre du royaume du Sud et, au bas de ces enseignes, flottent, suspendus à des cordes, soit des vanneaux morts, soit des arcs. Les premiers symbolisent les hommes égyptiens (*rechit*, les « sujets »), les seconds, les peuples étrangers. Cette scène paraît donc commémorer une victoire remportée par le roi, à la tête d'un certain nombre de nomes du centre de la Haute-Égypte, sur d'autres Égyptiens et sur des peuples étrangers. Sur le vase de calcaire, on voit aussi, outre le Scorpion plusieurs fois répété et surmonté d'un Horus, l'arc et le vanneau entre deux oies. Le nom du roi est écrit à l'encre, sur un tesson de cruche d'argile trouvé dans un tombeau de la nécropole de Tourah, en face de Memphis, ce qui indique que sa souveraineté s'étendait en tous cas jusqu'au delta.

Monuments du « scorpion » : *Hierakonpolis*, pl. 26, c. CAPART, p. 242 s. 19, 1 = 20, 1 (CAPART, p. 99) ; 34, associé avec le signe de ka ; en outre, une petite plaquette d'ivoire trouvée dans les tombes royales d'Abydos : *Royal Tombs*, II, 3. 19. Tessons de Toura : JUNKER (§ 206 n.), p. 8 sq. : Faut-il lire les signes à la suite du nom d'Horus : « roi de la Haute-Égypte P » ?, et P désigne-t-il le nom personnel du roi ? Cela n'est pas du tout sûr. C'est MASPERO qui a interprété la scène principale du sceptre comme se rapportant à la fête *Chebs to*. La rosette, accompagnée d'un autre signe, sert de titre au porteur de sandales de Narmer, *Hierak.*, pl. 26 b. 27. Autres vases et poteries décorés de scorpions, et scorpions en pierre qui semblent représenter, non pas le roi, mais l'animal sacré, dans : *Hierak.*, pl. 12, 2 ; 17, 1 ; 18, 15 ; 19, 15 = 20, 10 ; 21, 4 = 22, 4 ; 32, 1.

208. Ces monuments du Scorpion sont étroitement liés avec ceux d'un autre roi ; son nom, qui s'inscrit presque toujours dans la porte du palais royal, sur laquelle perche Horus, est figuré par deux signes qui se lisent à peu près Na'r-mer. Nous possédons de lui une grande palette à fard et une masse d'armes provenant de Hierakonpolis. La première se rattache directement aux palettes plus anciennes et, au point de vue technique, représente l'apogée et la fin de cette pro-

duction artistique. Aux deux bords supérieurs, elle est décorée de têtes de vaches, symboles d'Ḥatḥôr (§ 199 n.), entre lesquelles s'inscrit le nom du roi; sur la face antérieure, au centre, nous voyons deux animaux fantastiques amenés à la corde par des Égyptiens, et dont les cous s'allongent et s'enlacent autour de la petite cavité à fard. Sur la face postérieure, le roi, coiffé de la couronne de Haute-Égypte, s'avance d'une puissante allure, suivi de son porteur de sandales, silhouette plus petite. Le roi a saisi par la chevelure un ennemi tombé à terre, et l'assomme de sa massue, et cet ennemi est désigné par les signes du harpon et du lac qui indiquent un représentant du VIIe nome de Basse-Égypte, où était située la ville de Bouto, au sud-ouest du lac de Bourlous. Au-dessus, il y a une scène dont le sens symbolique est poussé encore plus loin : le faucon Horus tient une corde qu'il passe à travers la lèvre supérieure d'une tête qui surgit du sol; cette tête signifie, comme en témoignent les chiffres, inscrits à côté, 6.000 ennemis. Au bas de la palette gisent deux hommes assommés et nus, et, à côté d'eux se trouvent les noms de leurs lieux d'origine. Revenons à la face antérieure: au bas, on voit le taureau royal fouler aux pieds un ennemi et, en même temps, défoncer, avec ses cornes, le mur d'une forteresse. En haut, on célèbre son triomphe : le roi porte ici la couronne de la Basse-Égypte qu'il a gagnée à la guerre; à ses côtés se tiennent son vizir et son porteur de sandales, et on porte devant lui quatre enseignes dont deux sont le faucon Horus, une autre le loup, une autre un fétiche en forme d'outre; en avant de ces enseignes, s'alignent des rangées de cadavres, dont la tête, détachée du tronc, a été placée entre les jambes. Au-dessus, un faucon détruit à coups de bec les harpons suspendus à une barque du Nil, tandis qu'un autre s'attaque à un panneau de porte: ce sont les emblèmes des nomes vaincus. Des scènes de la même guerre sont gravées sur la masse d'armes; celle-ci, du reste, le cède au sceptre du Scorpion

pour la grandeur et le soin de l'exécution. Ici encore, Narmer, porte la couronne de Basse-Égypte. Il trône sous un dais placé sur une haute estrade; au-dessus de lui plane Nechbet, la déesse-vautour de Haute-Égypte; il est entouré par toute sa cour, et son fils est dans une litière; quatre enseignes se dressent devant lui. On nous dénombre encore le butin: 400.000 bœufs, 1.422.000 chèvres, 120.000 prisonniers; on sent la joie naïve qui inspirait aux Égyptiens primitifs de telles exagérations. Ces monuments nous permettent de suivre avec assez de clarté les événements historiques: Narmer est un roi de Haute-Égypte qui a conquis le delta occidental, abattu ses forteresses et gagné la couronne rouge — le pommeau du sceptre représente sans doute la scène du couronnement — et sa victoire a été suivie d'une répression sanglante. Les Libyens, voisins des habitants de Basse-Égypte, les ont aidés dans le combat; en effet un petit cylindre d'ivoire nous montre le nom du roi surmonté du faucon Horus et du vautour de Nechbet; ce nom, d'après les principes de l'ancienne écriture idéographique, allonge des bras et frappe avec un bâton sur des files de prisonniers nus qui portent les cheveux à la mode libyenne, et que l'inscription désigne sous le nom de « Zeḥenou », c'est-à-dire Libyens de Marmarica (§ 165). Il existe d'autres cylindres où l'on voit les Égyptiens empoigner par les cheveux des prisonniers nus pour leur défoncer le crâne; ils se rapportent sans doute à cette même guerre. Un autre fait à retenir de ces scènes, c'est que les anciens Égyptiens comme les Babyloniens, retiraient toujours les vêtements à leurs prisonniers et aux hommes tués. Outre les reliques d'Hierakonpolis, on trouve des tessons au nom de Narmer (parmi eux un fragment d'une table-annale qui mentionne le nom de la forteresse royale) çà et là à Abydos, dans les tombes royales les plus anciennes, et à Negade, dans le tombeau de Menes; ceci prouve que Narmer est chronologiquement très proche de Menes.

Narmer se rattache directement au scorpion et il est plus ancien que l'Horus 'Aḥai et les successeurs de celui-ci; le caractère de ses monuments nous le prouve de façon indubitable; mais l'hypothèse avancée en même temps par Sethe et par Garstang, savoir : que Narmer serait le nom d'Horus de Menes et qu'il aurait pour successeur 'Aḥai est peut-être juste. — Monuments de Narmer : *Hierakonpolis*, pl. 15 (§ 167 n., cf. pl. 14), 26 b (massue, Capart, p. 239 s.), 29 (palette à fard, Capart, p. 236 s; v. Bissing-Bruckmann, *Denkmäler aegyptischer Skulpturen*, pl. 2) dans Abydos, *Royal Tombs*, I, 4, 2; 112,3, 4 (= 10, 1), 6; 52, 359. Amélineau, *Nouv. fouilles*, I, p. 42. Il me semble à peine douteux que *ṯt* sur le sceptre et la palette à fard soit l'ancienne écriture pour *ṯati* « vizir », et cela, en dépit du costume qui diffère un peu de celui que le vizir porte plus tard. — Sethe (*Untersuchungen*) que j'ai suivi dans ma *Chronologie égyptienne*, a fait de Narmer le successeur de Menes parce qu'il règne déjà sur les deux royaumes. A cette opinion opposons ces faits : le principal monument de Narmer est une palette à fard et celle-ci n'est plus en usage à l'époque suivante; les monuments de Narmer se lient étroitement à ceux du Scorpion les tessons parsemés à Abydos et à Negade témoignent qu'il est plus ancien que les rois qui y sont enterrés. — Il y a un troisième pommeau de sceptre à Hierakonpolis, pl. 26 a, malheureusement très mutilé; il offrait probablement des scènes analogues : le roi assis sur un trône, sous un dais, portant la couronne de Basse-Égypte et entouré de Libyens qui lui apportent des présents, ou exécutent des danses. Le nom du roi a disparu, et, comme il ne porte pas de barbe, il doit être plus récent que Narmer et que Menes. Il y a enfin une autre tête de massue au British Museum, décorée de serpents enlacés parmi lesquels volent des oiseaux, v. Budge, *Hist.*, I, 75. — Sethe a montré (*Beiträge zur ältersten Gesch.*, 30 sq.) que Petrie en plaçant d'autres rois (Zoser, Sma, Ro) avant l'époque de Menes, s'est appuyé sur des hypothèses erronées; sur le roi Ka, v. § 211 n.

Le roi Menes et la première dynastie.

209. Les entreprises commencées par Narmer, son successeur immédiat, qui est probablement Menes (voir cependant § 208 n.), a pu les achever et peut-être a-t-il opéré la

réunion définitive des deux royaumes » en un seul état : cette raison amena plus tard les Egyptiens à faire commencer avec lui une époque nouvelle. D'après Manéthon, Menes et sa dynastie étaient originaires de Thinis (This), la capitale du VIII[e] nome de la Haute-Egypte. La ville elle-même était située dans les terres cultivées et n'a pas encore été retrouvée ; d'autant plus connue est la nécropole du nome, au bord du désert, Abydos (Aboṭou) et son sanctuaire de Chonti-amentiou. C'est ici que les autres rois de la dynastie sont ensevelis avec leur cour. Les tombes d'Abydos sont classées sur le terrain par séries qui se font suite, et leur architecture témoigne aussi d'un progrès. En avant, on trouve une file de tombes très simples, qui appartenaient peut-être à une génération plus ancienne de dynastes locaux, ancètres de la maison royale. C'est parmi celles-ci qu'on aimerait à chercher la tombe de Menes, d'autant plus qu'on a trouvé ici, en assez grand nombre, des tablettes portant l'indication d'événements qui se passèrent dans les années de son règne, des cruches dont le bouchon porte son sceau, etc. Or il existe à Negade, localité préhistorique connue, un tombeau bien plus vaste et plus beau (§ 217) ; d'après son style, on serait tenté de le ranger dans une époque beaucoup plus récente que les tombes d'Abydos ; pourtant on y a trouvé aussi des objets nombreux, entre autres une table-annales, au nom de Menes, et d'autres, au nom de Neitḥotep, probablement son épouse. Il est bien invraisemblable de supposer que la reine est enterrée ici, et le souverain, son époux, enterré à Abydos, dans une des tombes tout à fait simples ; à moins qu'il n'ait eu deux tombeaux (comme ce fut le cas par la suite, pour d'autres pharaons), celui d'Abydos contient probablement les restes d'un de ses parents ou familiers. Mais quelle raison lui a fait choisir pour son tombeau le site complètement isolé de Negade ? cela demeure un point encore obscur. D'après une coutume qui fut constante chez les anciens pharaons, nous devrions chercher sa résidence dans

le voisinage de la tombe : est-ce que sous son règne — mais rien ne nous confirme cette hypothèse — le véritable siège du gouvernement était situé dans le nome de Koptos (peut-être dans la ville d'Horus, Qùs, Apollinopolis parva, en face de Negade), et cette capitale fût transférée, seulement sous ses successeurs, dans la ville des ancêtres ?

Sur la tombe de Negade, v. §§ 206 n. et 217. Neithotep y est désignée à plusieurs reprises comme étant une reine. (De Morgan, *Rech.*, II, 167) et de même aussi à Abydos (*Royal Tombs*, II, 2, II, 12 ; peut-être en outre dans Abydos I, 4, 6). Newberry, *PSBA*, 34, 298, croit qu'il s'agit d'une princesse de Saïs, et qu'elle a pour titre le signe de Neit, qui correspondrait à l'Horus du roi de la Haute-Égypte ; cf. § 199 n. Θὶς, πόλις Αἰγύπτου πλησίον Ἀβύδου· ὁ πολίτης Θινίτης. Ἀλέξανδρος Αἰγυπτιακῶν πρώτῳ (Mention de Menes), Steph. Byz ; νομὸς Θινίτης Ptol., IV, 5, 66.

Sur les monuments aussi, c'est toujours le nom de Thinis (Égypt. : *Zini*) qui désigne le nome et le prince du nome ; mais la ville des morts, Abydos, est tellement passée au premier plan à cause de son importance religieuse et de ses nombreux monuments, que nous sommes toujours enclins à lui attribuer un rôle politique qu'elle n'a jamais eu. La désignation de Menes comme Thinite chez Erastothène est aussi une interpolation tirée de Manéthon

210. Le règne de Menes et la fondation du royaume uni tombent vers 3315 av. J.-C., en tout cas entre 3400 et 3200. Comme tous ses successeurs, Menes porte le double titre de *souteni et biti*, seigneur des couronnes de Nechbet et de Ouazit, et, comme Narmer l'avait fait avant lui, un nom particulier qui désigne en lui l'incarnation d'Horus (§ 199) : c'est « Aha le guerrier », nom qui s'encadre dans la porte du palais, surmontée de l'épervier, et qui généralement est employé seul sur les sceaux et dans les tables-annales. Celles-ci mentionnent, autant que nous pouvons en saisir le sens, « la prise de possession ou la réception du Sud et du Nord » — Il s'agit, probablement, moins d'un événement historique que d'une cérémonie qu'on renouvelait à des intervalles déterminés ; — elles mentionnent également une « victoire sur les Nubiens (Seti) ». D'autres plaquettes en

ivoire nous montrent des files de prisonniers, dont les uns sont certainement des Égyptiens, et les autres des Libyens ; puis voici des Égyptiens et Lybiens apportant le tribut, ils s'approchent courbant la tête, et tenant à la main le rameau des suppliants : les Libyens ont la chevelure tressée, la barbe courte, et s'enveloppent dans un grand manteau de laine bigarrée (§ 167). Menes a donc régné, non seulement sur l'Égypte tout entière, mais encore au delà de ses frontières du sud et du nord-ouest. D'autres tablettes mentionnent la construction d'un temple de Neit (la grande déesse de Basse-Égypte d'après laquelle se nomme l'épouse de Menes), puis on cite les fêtes des dieux, les barques des dieux, les barques du Nil, les domaines et la forteresse royale qu'il a construite ; la plupart de ces détails nous restent encore incompréhensibles. D'après la tradition d'Hérodote, c'est Menes qui a rendu la région de Memphis habitable, en construisant, au-dessous du Fayoum, la grande digue qui protège encore les terres cultivées contre l'inondation du bras occidental du Nil (bahr Jusuf), et il bâtit la ville de Memphis et son temple de Ptaḥ. A vrai dire, le nom de Memphis est d'origine beaucoup plus tardive ; mais la vieille enceinte fortifiée, appelée le « mur blanc », au sud de laquelle s'appuyait le temple d'un dieu local, Ptaḥ, et qui a donné son nom au nome, peut avoir été réellement fondée par Menes, car nous lisons plus tard dans une inscription : le « Ptaḥ de Menes », à côté du Ptaḥ de Ramses II. Dès l'époque de Menes et ses successeurs, et malgré les tombes et forteresses royales d'Abydos, cette forteresse, située près du temple de Ptaḥ, dans le nome le plus méridional du royaume du nord, à la frontière des deux pays, aura été la vraie capitale de l'empire. On s'explique ainsi le rôle important que jouent sous les Thinites, dans les fêtes officielles, la procession de la barque de Sokar, le dieu de Sakkara près de Memphis, et la considération dont a joui de bonne heure le taureau Apis (Ḥapi) adoré à Memphis ; l'unité de l'empire et l'auto-

rité sur le delta n'auraient pu à la longue se maintenir, si le roi avait régné à quelque distance, au fond de la Haute-Égypte. Il est donc logique que nous rencontrions dans la région de Memphis de nombreuses tombes détruites, appartenant aux dynasties thinites, et des vestiges du culte de leurs rois défunts. Une règle semble s'établir : puisque le roi réunit deux couronnes, devient par là un double roi et un double dieu, il faut qu'il se construise deux tombeaux, l'un en Basse-Égypte, près de Memphis, l'autre dans sa patrie de Haute-Égypte, à Abydos, du moins sous les successeurs de Menes.

Tables-annales de Menes (cf Sethe, *Beitr.*, 61 sq.) provenant de Negade, Borchardt, *Ber. Berl. Ak.*, 1897, 1054 = de Morgan, *Rech.*, II, 167, elle est maintenant complétée et publiée tout entière, et accompagnée d'un duplicata, par Garstang, *A. Z.*, 42, 61 sq.; c'est la seule où paraisse le nom personnel de Menes, Mn « salle du seigneur des deux couronnes Men » ; (interprétation combattue à tort par Naville, *A. Z.*, 47, 65 s.) provenant d'Abydos dans ; *Royal Tombs*, II, pl 3. 3a = 10. 11) (les deux grandes tables sont identiques, la dernière ligne donne le même texte que celle de Negade et ce même texte est employé pour Ousaphais, *Royal Tombs*, I, 15, 16 (*Duplicata*, II, 7a, 4) — *Abydos*, I, 11, 7 et 18. Une tablette en ivoire, dans *R. T.*, II, 3, 3 contient les mêmes données que II, 3, 2, 4, 6. Autres monuments : *R. T.*, I, 4, 1 ; II, 3, 4, 14 ; *Abydos*, II, 4 = 5, 1 et dans le tombeau de Negade. — Eusèbe nous dit d'après Manéthon Μήνης... ὑπερόριον στρατείαν ἐποιήσατο καὶ ἔνδοξος ἐκρίθη ; le renseignement qui suit, conservé aussi par l'Africain, à savoir que Menes périt par un hippopotame, est une variante de Diodore, I, 89, qui raconte comment il échappa à la mort dans le lac Mœris et fut miraculeusement sauvé par un crocodile. — Construction de Memphis : Hérod., II, 99 ; Josèphe, *Arch.*, VIII, 6, 2, 155 d'après Manéthon, c'est le fils de Menes, Athothis, qui aurait bâti le palais royal ; d'après Diod., I, 50, Memphis fut bâti par Ouchoreus (c'est le nom que Bocchoris reçoit à son couronnement). — Sur le « Ptaḥ de Menes », v. Erman, *A. Z.*, 30, 43, en outre, Sethe, *Beitr. zur ältesten Gesch.*, 121 sq. dont les spéculations sont parfois très hardies et qui explique que le « mur blanc » était une citadelle élevée par les rois du Sud pour maîtriser le pays du Nord. Le dieu Ptaḥ, les documents ont été rassemblés par Stolk, *Ptah* (Diss., Leipzig, 1911) s'efface complètement aux temps anciens derrière Sokar,

avec lequel on l'a plus tard identifié. A partir de l'Ancien Empire, il devient le dieu principal et officiel du pays (§ 247 cf. 272) ; à cause des monuments et des œuvres d'art de l'époque memphite, il est devenu le dieu des artistes (d'où le nom que lui ont donné les Grecs : Hephaistos), l'auteur du monde, et le démiurge primitif. Mais, à l'origine, il fut un dieu local fort insignifiant. Nous ne connaissons pas un seul mythe qui raconte son histoire. Il a un aspect très particulier : la tête chauve comme un prêtre, momiforme, un gland pend derrière sa nuque ; il ne possède donc aucun attribut caractéristique. Il ne revêt jamais une forme animale, et si on l'associe avec Apis, c'est là également une identification tardive. (Serait-il copié sur le modèle d'Osiris, avec qui on l'a certainement identifié de bonne heure ? et est-ce à cause de cette relation qu'on appelle Memphis « la maison de l'esprit (*ka*) de Ptah » ?)

211. A en croire les listes de rois établies plus tard, le successeur de Menes fut son fils Atôti Ier, auquel les listes égyptiennes (ainsi qu'Eratosthène) font succéder deux autres rois du même nom, tandis que Manéthon appelle ces deux rois Kenkenes et Ouenephes. Il est impossible que ces noms soient identiques avec Atôti II et Atôti III ; il semble plus probable que l'unité de l'empire s'est de nouveau dissoute pour un temps et que les listes diffèrent dans le choix des rois estimés légitimes. Il est encore actuellement plus difficile d'identifier sûrement ces rois avec ceux que nous font connaître les monuments. A Abydos, la première tombe qui soit réellement une tombe royale est celle d'un souverain dont le nom d'Horus se prononce à peu près Chent ; il s'agit probablement du premier ou du deuxième Atôti. Son règne a fait époque dans l'histoire de la civilisation égyptienne ; c'est alors que les costumes, le dessin des figures (et des hiéroglyphes) reçoivent cette forme arrêtée qu'ils ont gardée jusqu'à la fin de la vie nationale (§ 216). Son successeur, sans doute Atôti II ou III, écrit son nom d'Horus avec le signe du serpent, qui se prononce à peu près Ẕet. Les tables-annales et les sceaux de ces deux rois nous font connaître les noms des forteresses royales, et de plusieurs

fonctionnaires, nous parlent des fêtes, etc. On a trouvé près de Memphis un second tombeau de Ẕet qui ressemble à celui de Negade ; il est entouré, comme les tombes royales d'Abydos, d'une quantité de petites chambres funéraires appartenant aux familiers de sa cour : ce double tombeau prouve que Ẕet a régné sur toute l'Égypte. Pourtant nous ne possédons des renseignements certains qu'avec son successeur Ousaphais.

Avec l'œuvre fondamentale de Petrie, *Royal Tombs*, il est nécessaire de comparer sans cesse les *Beiträge* de Sethe. En fin de compte, Petrie a peut-être raison d'identifier avec Atôti Ier et Atôti II les signes 'At et 'Atj que l'on trouve parfois placés à la suite du nom d'Horus Chent (car le signe qui sert à écrire le nom est *hnt* et non point *Zer* comme on le lisait autrefois) et du nom d'Horus Ẕet; Atôti Ier est écrit dans la liste d'Abydos Ttj et Atôti II est écrit dans cette même liste 'Atj. (Quant à Atôti III, la liste d'Abydos l'écrit 'Ata). D'autre part, Weill, *Rec.*, 29, 35 a rendu vraisemblable l'hypothèse que le roi Ka (*R. T.*, II, 13 ; *Abydos*, I, 1-3 ; cf. Sethe, *Beitr.*, 32 s.), dont le nom apparaît sur de nombreux tessons, est identique avec l'Horus Chent. Ceci concorde avec le fait que chez Ka la ligne tracée sous l'Horus est une ligne droite dans la grande majorité des cas, tandis que c'est un croissant pour le Scorpion, Narmer et Menes (cf. § 199 n.). Sur le culte d'Atôti Ier à l'époque perse, Erman, *Ä. Z.*, 38, 22. D'après Manéthon, il aurait bâti le palais de Memphis et composé des ouvrages d'anatomie, et c'est Ounephes qui aurait bâti les pyramides de Kochome (Sakkara), ce qui est sûrement inexact. Monuments de Chent : *R. T.*, II, 1, 5 s. ; 12, 3 ; 15 sq. ; 26-29 ; *Abydos*, I, 4, 5-14 ; II, 1. Son tombeau a été pris plus tard pour celui d'Osiris. — Sur le roi Ẕet (roi-serpent) : *R. T.*, I, 4, 4 s. ; 10, 8-11 ; II, 1-2 ; 18 s. ; 31-34 ; II, 7, 1-4 ; 16, 12-130. Sa magnifique stèle funéraire qui est au Louvre a été publiée de façon excellente par Bénédite, *la Stèle dite du roi-serpent*, fondation Piot, XII, 1905. Sethe a prétendu, p. 29, qu'un même fonctionnaire a été en activité sous le règne de Chent, de Zet et même d'Ousaphais (*R. T.*, II, 16, 121 sq. ; I, 19, 10 ; 20, 12-19 ; II, 17, 132), mais cela n'est pas exact, car nous avons ici affaire à un titre, non à un nom de personne. Un tombeau de Ẕet (ou du moins de son époque) à Nezlet Batran, à 2 kilomètres et demi au sud de Gizeh : Daressy, *Annales du service*, VI, 99 sq. ; publié par Petrie, *Gizeh and Rifeh*, 1908.

212. Le roi Ousaphais, dont le nom d'Horus est Ten, apparait sur toutes les listes au cinquième rang. Abydos nous a conservé de lui beaucoup de vestiges, outre sa tombe qui se distingue par un pavement de granit et dont les dimensions sont bien plus vastes que celles de ses prédécesseurs et de ses successeurs immédiats. Parmi les autres monuments, signalons une table-annales, où le roi est représenté coiffé du casque de guerre et brandissant sa massue sur un Asiatique, dans un pays de montagnes. Au-devant de lui s'érige l'enseigne du loup de Oupouaout; à côté, se trouve une légende : « la première fois de battre les peuples de l'Est ». La scène se joue probablement dans la péninsule du Sinaï, où nous trouvons, aux siècles suivants, tant de bas-reliefs rupestres gravés de scènes analogues. Bien longtemps sans doute avant Ousaphais, les Egyptiens avaient occupé les mines de cuivre du Wadi-Maghara (§ 171) qui fournissaient aussi en abondance de la pierre verte (malachite, égyptien, mafkat); aussi appelait-on le pays « escaliers (terrasse) de malachite », *chetiou mafkat*. Un « écrasement des Iountiou », des Troglodytes (§ 163) signalé dans la chronique de la pierre de Palerme, a lieu sous un autre roi, peut-être sous le successeur de Ousaphais, Miebis. Ce Miebis (nom d'Horus 'Anz-jeb) paraît être monté sur le trône grâce à l'influence de sa mère, Meritneit, qui occupe à côté d'Ousaphais un grand tombeau avec une stèle funéraire, comme en ont les rois. Le souverain suivant (dont le nom d'Horus est Smerchet) et dont le nom propre correspond probablement au Semempses de Manéthon, a détruit les noms de Miebis et de Meritneit sur les vases de pierre et les cruches de vin. C'est de lui que provient le premier tableau commémoratif d'une victoire, que nous voyons au Sinaï : le roi est reproduit en triple exemplaire, et, tandis qu'il assomme un Asiatique, le « comte général » est debout devant lui, vêtu du costume égyptien ordinaire et tenant à la main un grand arc de guerre. Le souverain suivant, Sen (Senmou ? Horus Qa'a), lui aussi, plu-

sieurs fois fait mutiler le nom de son prédécesseur. Le nom Sen n'apparaît sur aucune liste royale, et nous rencontrons à sa place un roi Qebḥou dont nous ne possédons aucun monument ; Manéthon l'a encore passé sous silence, et il fait du roi suivant, Beounouter-Oubienthis, le dernier roi de la Ire dynastie. De celui-ci, non plus, nous n'avons aucun monument ; pas plus que Qebḥou il ne paraît avoir eu de tombeau à Abydos. Dans leur ensemble, tous ces rois, à partir de Menes, ont régné sur l'Égypte environ 200 ans (environ de 3.300 à 3.100).

Ousaphais : *R. T.*, I, 5, 8-12 ; 10, 11-14 ; 11, 3-11 ; 14-17 ; 12, 4, 7 ; 14-16 ; 24 sq. ; II, 7 ; 17-20 ; *Abydos*, I, 11, 8 ; A. Z., 35, 3 ; Amélineau, *Nouv. fouilles*, pl. 42. Tableau de victoire : Amélineau, I, pl. 33 ; Spiegelberg, A. Z., 35, 8. Cf. Weill, *Sphinx*, VIII, 181. Je ne vois pas de raisons qui justifient les scrupules de Weill, *Rec.*, 29, 26 sq., qui n'accepte pas la lecture des signes [hiéroglyphe] comme donnant le nom personnel du roi (signes dont est dérivée la graphie récente du nom, sous une forme défigurée). Pour le reste, Weill a apporté de nouvelles preuves, spécialement p. 51 sq., à l'appui du classement des rois proposé par Petrie et Sethe. On a signalé de différents côtés que Meritneit n'était pas un roi, comme le supposait Petrie, mais l'épouse du roi Ousaphais. — Sur Miebis : *R. T.*, I, 5, 9, 11, 12 ; 6 ; 11 ; 13 ; 26 s. ; 34 ; II, 46, 7 ; 47, 31 ; 48, 102. Amélineau, II, 21, 4. Sethe suppose que Miebis est le roi au long règne, qui est signalé à la ligne 3 de la pierre de Palerme. — Semempses : *R. T.*, I, 7 ; 11, 18 ; 12, 1 ; 17, 26 ; 28 s ; 36 ; II, 8, 5 ; 55. *Abydos*, I, 5, 2-4, 11, 9. — Tableau de victoire au Wadi Maghara : Weill, *Rev. arch.*, 4 sér., II, 1903, 230 ; Weill, *Rec. des inscr. égyp. du Sinaï*, p. 97. — Petrie, *Researches in Sinai*, Abb., 45-47. — Horus Qaʿ Sen : *R. T.*, I, 8 s ; II, 12 ; 12, 2, 5, 12 (= 17, 30) ; 29 ; 30 ; 36 ; II, 8 ; 12, 5, 6. — *Abydos*, I, 11, II. Weill soutient à faux (*Mon. et hist. des IIe et IIIe dynasties*, p. 35, 2), que les prêtres du culte de ce roi venaient dans les mastabas ; ces prêtres sont des prêtres du dieu Hor-qaʿ, dont il est question assez souvent à cette époque, et dont le nom s'écrit avec un pieu placé devant le signe d'Horus. (L. D., II, 27, 2 q., 48, 89 c. — Mariette, *Mastabas*, D. 19 et 37. — La fête Set a été célébrée par Ousaphais, *R. T.*, I, 11, 5 = 14, 12 ; Semempses, I, 7, 5-8 ; Sen, I, 8, 6-8, et par le roi mentionné à la ligne 3 de la pierre de Palerme, c'est-à-dire peut-être Miebis. Cette fête était un jubilé trentenaire, mais il ne faudrait point croire qu'on ne

LISTE DES ROIS DE LA PREMIÈRE DYNASTIE

Cf. *Chronologie*, p. 124, *trad.* p. 170

(T = *Papyrus de Turin ; S = Table de Sakkara ; A = Table d'Abydos ; pour Manéthon je n'indique que les dates de l'Africain : Er = Eratosthène, qui n'a retenu dans sa liste que 5 rois de la Ire dynastie.*)

MONUMENTS	LISTES ROYALES ÉGYPTIENNES		MANÉTHON		ANNÉES
			Ire Dynastie. 8 Thinites.		
Scorpion					
Narmer.					
Horus 'Aha, roi Menes.	Menes T. A.	1	Μήνης (Er)		62
	Atòti I. T. A.	2	Ἄθωθις (Er)		57
— Chent (roi Ka ?) . .	Atòti II. T. A.	»	Ἄθώθης II (Er)		
	Atòti III. T. A. . . .	»	. . . .		
— Zet	. . . .	3	Κενκένης		31
	. . . .	4	Οὐενέφης		23
— Ten, roi Ousaphais.	Ousaphais T. A. . .	5	Οὐσαφαῖς		20
— Anz-jeb, roi Miebis.	Miebis T. S. A. . . . (âge 70 ans)	6	Μιεβίς (Er)		26
— Semerchet, roi Semempses.	Semempses ? T. A. (âge 72 ans)	7	Σεμέμψης (Er)		18
— Qa', roi Sen (Sennou ?)	Qebhou T. S. A. . . (âge 63 ans)	»	. . . .		
	Beoumouter T. S. . . (âge 95 ans)	8	Οὐβιένθης écrit chez l'Africain Βιηνεχής		
			Total. . . .		253
			Total correct. .		263

la célébrât régulièrement que dans la trentième année du règne : pour la chronologie, on ne peut donc s'en servir qu'avec prudence ; cf. *Nachträge zur aeg. Chronol.* 138, *trad.*, p. 321. Nous voyons par exemple que Thoutmosis IV a fêté au moins par deux fois la fête Seṭ, d'après les inscriptions du temple d'Amada (Breasted, *The temples of Lower Nubia*, *Amer. J. of Semit. Lang.* XXIII, 1906, 51), et pourtant d'après l'examen anatomique de son cadavre, il avait au maximum 25 ans lorsqu'il est mort (*Ann. du serv.* IV, 113 sq.). — La pierre de Palerme attribuait à la première dynastie (lignes 2, 3) une durée d'environ 210 ans, v. *Chronol.* 197, sq., *trad.* p. 283 sq. Cf. la liste des rois ci-dessus.

Deuxième dynastie.

213. Au lieu de Beounouter (Oubienthis), le dernier roi de la Ire dynastie, la table royale d'Abydos nomme un roi qu'ont omis les autres listes égyptiennes : Baẕaou, et celui-ci apparaît chez Manéthon, sous le nom de Boethos, comme fondateur de la IIe dynastie, qui est également thinite. Il est probable qu'il y eut alors des compétitions pour le trône et de nombreux prétendants, et c'est pourquoi telle liste adopte le dernier souverain de l'ancienne famille royale, telle autre le premier de la nouvelle, tandis que Manéthon adopte les deux, mais saute, en revanche, le nom de Qebḥou. Le nome de Baẕaou se trouve mentionné, à côté de rois de la IVe et de la Ve dynastie, sur une tablette de scribe de Gizeh, au nord de Memphis ; c'est là que se trouvait peut-être son tombeau. Pour ses successeurs, les listes égyptiennes sont en gros d'accord avec Manéthon ; en revanche il a été absolument impossible de découvrir jusqu'ici le moindre rapport entre ces noms et les noms de rois donnés par les monuments de cette époque, monuments, il est vrai, rares et isolés ; seul le troisième roi, Binothris, est cité partout. Comme monuments, nous ne possédons de lui que quelques fragments de poterie provenant de la tombe d'un de ses successeurs à Abydos. Par contre, la chronique de la

pierre de Palerme nous a conservé un fragment important des annales de son règne ; il n'y est question, néanmoins, que de levées d'impôts, de fêtes, etc., comme sous les deux règnes qui suivent. Il semble donc que sous ces rois l'ordre ait régné à nouveau et que les années se succédèrent, l'une pareille à l'autre, suivant l'ordre établi pour l'administration et le culte. On a relevé aux environs de Memphis les vestiges des tombeaux de Binothris et de ses deux prédécesseurs, mais aucun de leurs tombeaux ne s'est retrouvé à Abydos, non plus que pour un certain roi Perenma'at (prénom Sechemjeb), dont le nom revient assez souvent, comme empreinte de sceau, sur les bouchons de cruches à vin, trouvées dans un vieux fort d'Abydos et dans le tombeau du successeur de ce roi. Ce successeur, Perjebsen, ne prend jamais le titre « Horus » et n'a pas non plus de « nom d'Horus » ; son nom, inscrit dans la porte du palais, est surmonté, non pas du faucon Horus, mais de l'animal de Sèth, et, sur le sceau d'un de ses fonctionnaires, nous lisons : que « Noubti (le Sèth de Ombos) a transmis les deux pays à son fils, le roi de la Haute et de la Basse-Egypte, Perjebsen ». Serait-ce là le signe d'une réaction contre les rois Horus ? Le centre de gravité de l'empire étant maintenant à Memphis, protestait-on contre ce déplacement, en s'appuyant sur le dieu de la Haute-Egypte Sèth, et en rappelant que le roi était son incarnation ? Perjebsen recommence à se faire bâtir un tombeau à Abydos, construction très simple composée d'une chambre en briques, en bordure des tombeaux de la Ire dynastie ; nous avons conservé ses deux stèles funéraires portant chacune l'inscription : « Sèth Perjebsen ». Il a régné néanmoins sur toute l'Egypte, car non seulement il porte le titre *souteni biti* et « seigneur des deux couronnes », mais nous trouvons son culte encore célébré à Sakkara près de Memphis, sous la IVe dynastie, et associé avec celui du roi Sethenes (Senṭi), le cinquième roi des listes, qui est vraisemblablement son successeur.

R. Weill, *les Monuments et l'histoire des IIe et IIIe dynasties*, 1908, a étudié les monuments de cette époque en détail et avec soin, mais aussi avec parti pris (il laisse, par exemple, complètement de côté dans son exposé historique, les rois Bazaou, Senti, Nebka et Houni) ; par suite il n'a pas réussi à établir sa thèse que les listes monumentales et celle de Manéthon étaient sans valeur ; nos matériaux offrent beaucoup trop de lacunes pour se prêter en aucune façon à des déductions de ce genre. Les trois noms d'Horus : Hotepsechemoui, Nebrê' et Nouteren (c'est-à-dire Binothris) sont inscrits sur l'épaule d'une statue archaïque agenouillée, celle d'un haut fonctionnaire (au Caire, Grébaut, *le Musée égyptien*, I, pl. 12, 13 ; J. de Morgan, *Rech.*, II, pl. IV, p. 293 ; Capart, p. 251 ; Borchardt, *Statuen von Königen und Privatleuten*, Catalogue général du musée du Caire, nº 1). Ces noms apparaissent dans le même ordre sur des fragments de vases, au tombeau de Perjebsen à Abydos *R. T.*, II, 8, 8, 13. Les deux premiers noms figurent aussi sur une coupe en silex dans le temple de Mykerinos : Borchardt, *Klio*, IX, 488. Bouchons de cruches à vin, au nom des deux premiers (et provenant aussi de leurs tombes détruites) dans un tombeau près de la pyramide d'Ounas : Maspero, *Ann. du serv.*, III, 182 sq. ; Weill, *l. c.* p. 154 sq. ; mêmes sceaux pour Nouteren à Gizeh : Petrie, *Gizeh and der Rifeh*, pl. V ; Weill, *l. c.*, p. 438 sq. On ne peut pas savoir si l'Horus Hotepsechemoui est identique avec le roi Bazaou. Tablette de Gizeh avec le nom de Bazaou : Reisner, *Ä. Z.*, 48, 113. Nouteren (cité aussi sur la pierre de Palerme, ligne 4) doit être certainement = Binothris (Benouterou) le troisième roi de la liste. Weill a montré (*Rec.*, XXIX, 5 sq.) que l'Horus Sechemjeb n'est pas identique avec le roi Perjebsen, mais est son prédécesseur. Horus Sechemjeb, avec le nom propre Perenma'at : *R. T.*, II, 21, 164 à 172. *Abydos*, III, pl. 9, 3. Sceaux dans Petrie, *Hist.* I[2], 24 = Weill, p. 7. — Sèth Perjebsen : *R. T.*, II, 21, 173-177, 22, 178-190 ; 31. Garstang, *Bet Khallaf*, X, 8 ; avec les titres royaux du protocole (sans nom d'Horus), *R. T.*, I, 4, 7, 29, 87 sq. ; II, 22, 190. Weill a expliqué, p. 117, la légende du sceau, déjà citée. Perjebsen avec Senti (= Sethenes) dans la tombe de Šeri à Sakkara : Mariette, *Mastabas*, 92 sq. Lepsius, *Auswahl*, 9. Fragment d'une coupe de diorite à son nom, dans le temple de Chephren : Hölscher, *Grabdenkmal des Chephren*, p. 106. Senti apparaît également dans le papyrus méd. Brugsch, *Rec. des Inscrip.*, pl. 99 (après Ousaphais) et sur le bronze de Berlin, nº 8433 de basse époque.

214. S'il n'y a pas à Hierakonpolis de monuments provenant des successeurs de Narmer, pendant toute la durée de

la Ire dynastie et la première moitié de la IIe, nous en trouvons, en revanche, plusieurs d'un roi qui a pour nom d'Horus Chaʿsechem. Ce sont : deux statuettes assises, en schiste et en calcaire, représentant le roi vêtu d'un long manteau royal avec la couronne du Sud, puis des vases de pierre et des fragments de stèles. A l'exception d'une stèle qui se rapporte à une victoire sur les Nubiens, elles sont toutes destinées à commémorer dans la vieille ville royale les victoires remportées sur les rebelles du pays du Nord. Des monceaux de cadavres nus gisent au pied de son trône ; d'après une inscription sur une des statues, il y aurait : 47.209 ; sur l'autre 48.205 ; l'exagération est la même que pour Narmer (§ 208). Sur les vases, on voit la déesse-vautour d'El kab réunissant pour lui les plantes symboliques des deux pays avec une légende « Année de la victoire sur les rebelles du Nord ». Ainsi, ces monuments confirment que l'unité de l'empire s'était rompue pour un temps, et que Chaʿsechem a reconquis le royaume du Nord ; mais alors de nouvelles révoltes eurent lieu. Ce fait contribuerait à expliquer les divergences entre les noms de rois sur les listes et sur les monuments. Le nom propre de Chaʿsechem nous étant inconnu, nous ne pouvons l'identifier avec aucun roi donné par les listes ; à en juger par la forme de son nom d'Horus et le style des monuments, il appartiendrait à la fin de la IIe dynastie. Jusqu'ici nulle autre trace de lui ne s'est trouvée ailleurs en Égypte.

Monuments : *Hierakonpolis*, pl. 36-41 ; 48 ; sur cette stèle, les ennemis sont représentés, comme chez Narmer, au moyen du signe du pays d'où surgit une tête, et le signe *stj* indique qu'ils sont des Nubiens ; mais on ne saurait affirmer si ce sont des nègres ou des Hamites (v. § 165 n.). CAPART, p. 258 et d'autres, attribuent à tort ces statues à Chaʿsechemoui. La déesse-vautour est représentée sur les vases, tenant un anneau à sceller qui enferme les lettres *bš* ; est-ce là le nom propre du roi ? Cela est douteux. Pour le reste, le nom d'Horus Chaʿsechem ne peut être séparé des noms de même type : Hotepsechemoui, Sechemjeb, Chaʿsechemoui, c'est-à-dire des autres rois de la IIe dynastie.

215. Le papyrus de Turin nous a conservé les chiffres des années de règne et de vie des quatre derniers rois de la dynastie; à l'en croire, aucun d'eux ne serait arrivé à un âge bien avancé. Pas un monument de ces rois ne nous est parvenu; par contre, nous connaissons un certain Horus Chaʿsechemoui dont le nom personnel ne peut encore se lire avec certitude. La pierre de Palerme mentionne, parmi les noms d'années, l'année de sa naissance, qui se place sous un des derniers rois de la dynastie; il s'agissait donc d'un héritier légitime du trône. C'est le seul pharaon qui porte toujours le double titre « Horus et Sêth »; il réunit donc en sa personne la puissance de Sèth-Perjebsen (§ 213) et celle des adorateurs d'Horus. Il a un autre point de commun avec Perjebsen: c'est que, avec ce dernier, il est le seul roi de cette dynastie qui se soit fait construire un tombeau à Abydos; situé par delà les tombes royales plus anciennes, ce tombeau offre, pour la première fois, une chambre funéraire bâtie en pierre et entourée de cellules de brique, qui appartiennent aux fonctionnaires de sa cour. Le roi se construisit également une forteresse à Abydos, et on a trouvé à Hierakonpolis des fragments importants d'un montant de porte en granit, qui porte son nom, ainsi qu'une liste (illisible) de peuples vaincus. Son épouse Nemaʿatḥapi est la mère du roi Z̲oser; c'est avec ce roi que le papyrus de Turin, faisant pour la première fois une coupure, commence une dynastie nouvelle, qui correspond à la IIIe dynastie memphite de Manéthon. Comment expliquer que ce papyrus, de même que la table d'Abydos, donne comme dernier roi de l'ancienne lignée un roi Nebka (avec une durée de règne de 19 ans et sans indication d'âge)? Cela reste tout à fait obscur. Manéthon ne nomme pas Nebka, mais à sa place, met en tête de la troisième dynastie, comme premier roi et prédécesseur de Z̲oser, un roi Necherophes. Ce dernier correspondrait-il à Chaʿsechemoui et Nebka serait-il le dernier représentant d'une lignée plus ancienne? Il serait facile de faire des hypothèses à tort et à travers, mais

LISTE DES ROIS DE LA DEUXIÈME DYNASTIE
(Cf. § 212, n.)

MONUMENTS	LISTES ROYALES ÉGYPTIENNES	MANÉTHON	
		IIe Dynastie, 9 Thinites	ANS
Horus Ḥotepsechemoui	Bazaou A., manque T. S.	1 Βοχθός	38
Horus Nebrê'	Kekaou T. S. A. (âge non indiqué).	2 Σεχῶος	39
— Nouteren	Benouteren T. S. A. 95 ans d'âge	3 Βίνωθρις	47
Horus Sechemjeb, roi Perenma'at	Ouznas T. S. A. 70 ans d'âge	4 Τλάς	17
Sêth Perjebsen	. . . .	. . . .	.
Roi Senṭi	Senṭi T. S. A. âge perdu	5 Σεθένης	41
	. . . .	6 Χαίρης	17
— Cha'sechem	Neferkerê' I. T. S. âge 70 ans	7 Νεφερχέρης	25
	Neferkesokar T. S. règne 8 a., 3 m. 10 j. âge 20 ans. 10 jours.	8 Σέσωχρις	48
	Houzefa T. S. règne 11 ans, 8 m. 4 j. âge 34 ans.		
	Zazai T. S. A. règne 27 ans, 2 m. 1 j. : âge 40 ans.	9 Χενερής	30
— Cha'sechemoui	Nebka T. A. règne 19 ans ; âge illisible.		
		Total.	302
		IIIe Dynastie, 9 Memphites	
	. . . .	1 Νεχερωφής et var.	28
— Neterchet roi Zoser	Zoser T. S. A. 19 ans, début d'une nouvelle dynastie.	2 Τόσορθρος	20

les documents actuels ne permettent d'arriver à aucune solution assurée. Une seule chose semble claire, c'est qu'il y eut alors autour du trône maintes compétitions et querelles. Zoser a peut-être, le premier, restauré l'unité de l'empire et rompu en même temps, d'une manière définitive, avec les anciennes traditions des Thinites (vers 2900 av. J.-C.).

Monuments de Cha'sechemoui (son nom personnel s'écrit à peu près « Neteroui (?) wonef-ḥotep » ce qui à la rigueur, pourrait être identifié avec Νεχερωφής) : *R., T.* II, 9, 23 sq. ; *Hierakonpolis*, pl. 2, 23 ; 59, 8 ; *Abydos*, III, 9-8 ; forteresse royale de Shounet ez-Zebîb : Petrie, *Abydos*, II, p. 3 : Nema'athapi s'appelle sous ce roi : « mère des enfants royaux », *R. T.*, II, 24, 210 ; sous Zoser, « mère du roi », Garstang, *Bet Khallaf*, 10, 7 ; elle jouit d'un culte funéraire près de Memphis ; sur les biens de ce culte, Snofrou attribua une rente à Meten, *L. D.*, II, 6. D'autres sceaux de Cha'sechemoui, de Nema'athapi et de Zoser, provenant du monument d'Abydos, ont été publiés par Newberry, *Annals of Archaeol. and Anthropol. Liverpool*, II, pl. 22-25. Le roi Nebka qui nous est connu par les monuments est probablement le roi de la IIIe dynastie (§ 231). La pierre de Palerme attribue aux lignes 4-5 IIe dynastie (y compris peut-être le commencement de la IIIe dynastie), environ 240 ans : le papyrus de Turin attribue aux 18 premiers rois jusqu'à Zoser (exclus), environ 420 ans (= environ de 3.315 à 2.895 av. J.-C.), au lieu de 565 ans donnés par Manéthon. Pour la liste des rois, voir le tableau.

La civilisation de l'époque thinite. L'art.

216. Les maisons royales de Thinis ont siégé sur le trône d'Horus pendant plus de 400 ans (environ de 3300 à 2900). Si nous ne pouvons saisir de leur histoire que des moments isolés (en particulier, la deuxième dynastie nous reste encore très obscure), du moins la culture et l'état de la monarchie prennent pour nous un relief assez sensible. Les monuments nous ont révélé cette chose surprenante que c'est en grande partie sous les premiers rois de cette

première dynastie thinite que les formes essentielles de la civilisation et de la monarchie egyptiennes, ont revêtu l'aspect que nous leur connaissons plus tard et qui est resté immuable à travers les transformations de l'histoire. Nous avons déjà vu que sous le roi Chent (§ 211) le costume archaïque et ce style ancien qui, à première vue, nous semble à peine égyptien, font place à des formes nouvelles qui s'imposèrent désormais. Ce changement est très perceptible dans un bracelet qu'on a trouvé sur le cadavre de l'épouse du roi Chent : il y a là des figures d'Horus en turquoise (faites avant l'introduction du nouveau style et qu'on ne pouvait remplacer à cause de la matière), où l'on a représenté d'après l'ancien style un faucon accroupi ; d'autres Horus en or, montrent, au contraire, un faucon dressé et stylisé. De même nous voyons toutes les figures s'amincir et des règles s'établir pour le dessin des contours : il faut, par exemple, que la tête et les jambes soient de profil tandis que le buste et les yeux sont de face ; une figure dessinée correctement doit regarder à droite ; un bras ou une jambe qu'on tend en avant doit s'opposer au bras ou à la jambe du spectateur, etc. Ousaphais, sur sa tablette d'ivoire, annonce déjà tout à fait, malgré son caractère archaïque indiscutable, les effigies royales que nous verrons par la suite. On abandonne aussi l'ancienne mode de porter les cheveux et la barbe ; on se rase la tête complètement. Le roi et les personnes distinguées portent désormais une perruque (on a trouvé dans le tombeau de Chent des mèches de cheveux postiches) et une barbe pointue au menton, (qui parait également être postiche) (§ 167) ; par contre, les paysans ont gardé longtemps encore l'ancien costume. Quant à cette variété des formes, constatée dans les vases de pierre et d'argile archaïques, elle disparait et fait place à un petit nombre de modèles simples ; les palettes à fard sont aussi abandonnées, quoique l'on continue à se farder les yeux.

Parures trouvées dans la tombe de Chent : *R. T.*, II, 1. Mèche de cheveux : *Abydos*, I, 4 (en outre d'autres, par exemple à Berlin). Portrait de Chent sur un sceau : *R. T.*, II, 15, 108, d'Ousaphais, *R. T.*, I, 10, 13, 14 et sur la tablette de victoire (§ 212). — Il y a eu, comme il est naturel, un développement ultérieur dans tous les domaines, mais, d'une façon générale, il apparaît que nous avons fait autrefois beaucoup trop de théories et d'hypothèses sur ce sujet ; nombre de choses, que l'on croyait, il y a peu d'années, provenir de l'époque la plus récente, s'avèrent aujourd'hui comme tout à fait anciennes.

217. Les règles adoptées n'entraînent aucune raideur dans l'art ; au contraire les morceaux qui restent de cette vieille époque sont pleins de mouvement et de vie ; ils disent la joie qu'éprouvait l'artiste à travailler et à créer. Tandis que les anciennes formes se survivent encore dans la masse du peuple, et que les objets que l'on trouve dans les tombes ordinaires gardent longtemps encore le caractère des objets « préhistoriques », à la cour, il y a un progrès continu. Il s'étend d'abord du roi aux grands qui l'entourent, puis va pénétrant lentement dans les couches inférieures (§ 173). Ainsi s'expliquent les brusques à-coups qui dans les fouilles semblent interrompre la continuité parfaitement discernable du progrès : un roi puissant introduit une nouveauté ; ses successeurs manquent de moyens pour la maintenir, ou s'en désintéressent ; plus tard survient un autre roi qui reprend le vieux modèle, jusqu'à ce que le goût en soit épuisé. Les tombeaux illustrent clairement cette évolution Sous les premières dynasties, la presque totalité des Egyptiens se fait encore enterrer dans des fosses de terre, à l'ancienne et simple mode ; ou bien on les cache sous le couvercle de grands vases d'argile ; dans les tombes plus riches on mure le puits avec des briques crues. Quant aux fonctionnaires de la cour, leurs corps sont rangés dans des cellules murées, autour de leur maître qui possède déjà une vaste chambre funéraire. Dès le début s'érige à nos yeux la tombe imposante de Menes à Negade : c'est une construc-

tion isolée, dont les chambres sont entourées d'un mur de briques massif, qui, à l'extérieur, se décore de saillants et de rentrants comme la porte du palais du roi. D'autre part, les tombes d'Abydos montrent des formes beaucoup plus simples : elles ne sont d'abord que des grandes chambres funéraires, murées dans la terre et creusées de niches : le pavement est en bois, la toiture faite de grosses poutres, sur lesquelles on a élevé, avec le sable du désert, un tertre funéraire. Chez Ousaphaïs, nous trouvons pour la première fois un pavement de granit et, pour descendre à la chambre funéraire, un escalier ; celui-ci s'est conservé chez ses successeurs de la Ire dynastie qui, cependant, n'emploient plus la pierre pendant des siècles. Puis, Perjebsen a de nouveau une tombe très simple. Par contre, Chasechemoui marque un progrès essentiel : il s'est fait bâtir une chambre funéraire en pierre, entourée de couloirs, avec des niches en briques pour les gens de sa cour. A cette innovation correspondent les portes de pierre à Hierakonpolis (§ 215) ; la chronique de Palerme signale aussi à cette époque la construction d'un monument en pierre (lignes 5-2). Mais c'est seulement à partir du règne de Z̲oser que commence une nouvelle époque ; alors on réunit le tombeau en briques de Menes, qui est une construction isolée, avec la chambre souterraine d'Abydos au moyen d'un grand escalier ; cette architecture devient, sous la IIIe dynastie, le type qu'adoptent pour leurs tombes les riches particuliers, tandis que le roi se fait ériger maintenant un tombeau de pierre, massif comme une tour, d'où se dégagera la forme de la pyramide (§ 230). — Nous pouvons suivre, à travers ce développement des tombeaux, les progrès de l'architecture. A l'époque ancienne dominent encore complètement les matériaux tels que la brique et le bois, et notre admiration s'émeut à la vue de ces puissantes solives de bois, peut-être déjà importées de Syrie, qui, soutenues par des piliers, s'étendaient au-dessus des grandes chambres funéraires et portaient le poids du sable entassé par dessus.

Sous la IIIe dynastie, on commence à employer la voûte pour les escaliers et les couloirs. L'architecture de pierre qui, dans notre imagination, paraît inséparable des monuments égyptiens, ne s'est développée que très lentement et même avec timidité. Ce qui hâta son progrès, c'est la rareté du bois et le peu de solidité que présente l'argile en général ; elle exige un effort beaucoup plus considérable en hommes et en travail, et témoigne par conséquent du progrès croissant de l'organisation administrative.

Sur Negâde, v. : BORCHARDT und DÖRPFELD, *A. Z.*, 36,87 sq. ; sur Abydos : PETRIE, *Royal Tombs* ; sur la IIIe dynastie, GARSTANG, *Mahasna and Bet Khallaf*, et surtout GARSTANG, *Tombs of the Third dynasty*. Pour les tombeaux de la classe moyenne et des classes pauvres, il faut citer aujourd'hui et avant tout, les nécropoles de Toura (§ 207 n.) et de Naga ed-Der (§ 169 n.) ; nous ne possédons encore que des brèves notices sur les fouilles de Reisner dans le cimetière de Gizeh). Nous constatons ici encore, sur tous les points, la scission caractéristique qui se produit avec les commencements de la Ire dynastie : les palettes à fard disparaissent, les poteries d'argile dégénèrent, tandis que le travail sur pierre atteint son apogée et que la variété de formes des anciens vases fait place à un petit nombre de modèles simples. Au lieu des fosses de sable et des petites tombes en briques, on commence à construire des tombes plus grandes, entourées de chambres pour les offrandes, et, avec la IIIe dynastie environ, apparaissent les chambres voûtées et les tombes en forme de puits auquel on accède par un escalier. En Basse-Nubie, au contraire, l'ancienne civilisation s'est conservée stable (§ 165 n.), de sorte que cette région se sépare lentement de l'Égypte, et reste en arrière pour la civilisation.

218. Dans les tombes de l'ancien style et dans les cimetières du commun, on ne trouve aucune inscription. A la cour, au contraire, on a pris l'habitude, depuis Menes, de « faire revivre le nom du défunt », et de l'inscrire sur une tablette de pierre, afin que le défunt soit assuré de continuer son existence individuelle au delà de la mort. Cet usage s'applique d'abord au roi, qui désigne en même temps pour

le service de son esprit *ka* un grand nombre de serviteurs chargés de lui rendre un culte regulier et lui apporter des offrandes. Mais il veut aussi dans l'au-delà jouir de son entourage, et c'est pourquoi les personnes de sa cour sont enterrées près de lui et bénéficient en même temps de la survivance de leurs noms. A leurs funérailles, il est donc probable qu'on exécute désormais les rites réservés d'abord au roi, et que les textes magiques inséparables de ces rites (§ 205) sont lus à leur intention par un « récitant » (*chriheb*) spécialement chargé de ce soin. Les stèles funéraires des rois sont travaillées avec art, celles du roi Zet en particulier (comme celles de la reine Meritneit) offrent d'admirables exemplaires de la technique ancienne des tailleurs de pierre et du dessin des hiéroglyphes ; mais, pour les fonctionnaires et les femmes du harem, on n'exécute que de petites tablettes de calcaire fort grossières, où les hiéroglyphes sont mal dessinés, tracés à la hâte, souvent même à peine lisibles ; la différence des situations se manifeste donc de façon caractéristique dans l'au-delà comme sur terre. Le portrait en petit, quand on en fait un, n'est pas moins sommairement dessiné ; ce n'est que pour les nains et les chiens, car on les admet eux aussi à l'immortalité, qu'on soigne la ressemblance des silhouettes. La façon très différente dont on exécute les inscriptions et les dessins sur les vases de pierre, les cylindres pour les sceaux, les plaquettes d'ivoire et d'ébène, prouve que l'art et l'artiste étaient encore chose rare et précieuse, dont on n'usait pas à la légère. Nous avons de petites figures, ciselées en ivoire, qui témoignent d'un don très vif pour l'observation de la nature, et qui nous rappellent les productions de l'art paléolithique, à l'époque magdaléenne (§ 597). Ainsi, une petite statuette royale représente un roi vieilli avec un réalisme et une fidélité que ne déparent point quelques fautes, comme par exemple l'oreille beaucoup trop grande, et que nous ne retrouverons pas plus tard, quand on sculptera ce dieu qui a pris l'effigie

du roi. De même style sont des figurines d'ivoire représentant des femmes avec un enfant sur le bras. Ajoutons à ces preuves d'autres productions des arts mineurs, ciselures magnifiques des meubles et des cassettes à bijoux en ivoire, bijoux de femmes trouvés dans le tombeau de Chent (§ 216), outils de pierre, vases en pierre dure et en albâtre, d'une technique merveilleuse. On commence déjà à façonner aussi des vases et des figurines en terre colorée et vernissée (faïence). Cependant, les figures humaines qu'on essaye de tailler en pierre restent pendant longtemps empreintes de gaucherie ; on ne se servait encore que d'outils en pierre et du sable pour les exécuter. Peu à peu on se risque à donner aux figurines des dimensions plus grandes. Dès la IIe dynastie, les statuettes de Chaʿsechem, en calcaire et en schiste (§ 214) montrent que l'on a commencé à vaincre ces difficultés ; il y a certes de la raideur dans la pose de ces figures assises, et les fautes n'y manquent pas, mais l'artiste a réussi le rendu du visage juvénile, empreint de gravité, et en a fait un portrait bien individuel. Plus maladroits encore sont les premiers essais d'employer la pierre dure pour les statues : citons, par exemple, la statuette en granit noir d'un fonctionnaire agenouillé, qui porte sur l'épaule les noms des trois premiers rois de la IIe dynastie (§ 213 n.).

Stèles funéraires de nains : *Royal Tombs*, I, 35, 36, 37 ; II, 28, 58 (Capart, p. 247). *Abydos*, I, 4, 11. Statuette de roi : *Abydos*, II, 2, 13, Capart, p. 154 (la reproduction est loin d'être satisfaisante et prête à des jugements erronés à cause d'effets de lumière factices, comme le prouve la vue de l'original qui est au British Museum.) Cf. les autres figurines d'ivoire, provenant du temple le plus ancien, dans *Abydos*, II, et dans von Bissing, *les Débuts de la statuaire en Égypte*, *Rev. archéol.*, 1910, pp. 255 et 259. Voir dans Petrie, *Migrations*, *J. of the anthrop. Institute*, XXXVI, 1906, pl. XIX, une tête de roi, probablement de cette époque, et dont l'art rude et vigoureux est saisissant. Statue primitive, en calcaire, d'un fonctionnaire agenouillé, et qui porte encore la barbe : *Hierakonpolis*, pl. I ; 2, 1 (Capart, p. 249) ; puis encore 57 : outre les figures exécutées en granit, que nous avons

citées, celles de Meten (début de la IV[e] dynastie) et d'autres trahissent la même maladresse.

L'Etat. — Royauté et administration.

219. La royauté est le cœur de la vie de l'Égypte. Les titres protocolaires, le double nom du roi, celui d' « Horus » et celui de « roi des deux pays », le costume royal et le cérémonial de la cour sont déjà complètement développés chez les Thinites, et prolongent sans doute, en les élargissant, les formes en usage dans le royaume de Haute-Égypte. Le roi, incarnation d'Horus et de Sèth (§ 199) est allaité par Sechmet, déesse à tête de lionne, et il est lui-même un lion (sphinx ou griffon) qui renverse les peuples d'un coup de ses griffes ; sous une forme humaine, c'est un dieu vivant, qui agit de pair avec les dieux. Comme ceux-ci, il est le maître de la vie et de la mort, et il dispose de ses sujets avec une liberté sans limites qu'exprime bien une des formules magiques de la pyramide d'Ounas ; il s'agit de rendre au souverain défunt l'usage de tous ses organes, et l'on dit : « qu'il prend les femmes où il veut, les enlevant à leurs époux, lorsque son cœur s'émeut de désir » (l. 629). Ainsi faisait le roi de son vivant, à peine retenu en réalité par les barrières que certaines obligations persistantes, surtout envers les grands, opposaient à son plaisir. On s'approche de lui en tremblant, avec l'effroi mystérieux qu'inspire une image divine ; on baise la poussière à ses pieds, — et seuls quelques élus, qui se vantent ensuite, dans les inscriptions funéraires de l'Ancien Empire, de cette faveur insigne, sont dispensés de baiser la poussière et embrassent ses genoux ; — on lui apporte des présents, on cherche à se concilier sa bienveillance, on l'appelle toujours « le dieu » et on évite de proférer son nom véritable; de bonne heure on a remplacé ce nom par la périphrase : « la grande maison » (*parʿo*, Pharao).

Le roi allaité par Sechmet, le roi dans la compagnie des dieux, le lion royal, etc., nous sont représentés dans les reliefs de Newoserrê' (Ve dynastie), mais ces idées ont une origine beaucoup plus ancienne. Ainsi, par exemple, les tables-annales de la Iere dynastie nous donnent déjà, sous forme abrégée, une représentation de la fête Set, et les tableaux du Sinaï commémoratifs de victoires nous montrent le roi écrasant les peuples étrangers.

220. Si le roi est un dieu, il est à son tour lié, comme les dieux, par le cérémonial qui règle ses rapports avec les sujets, et la consécration divine qui s'incarne en lui. Sa tâche est de pourvoir à la gloire et à la puissance de l'Etat, à la sécurité et à la prospérité des habitants, et de maintenir l'ordre et la justice institués par Ma'at. Si l'Etat est fait pour lui, il est fait pour l'État. Certes, l'Egypte, elle aussi, a connu des oublis périodiques de la tradition, et elle a eu recours à des expédients comme l'usurpation et la rébellion, (cf. § 28), mais cette divinité même, qui assure au roi une consécration suprême, constitue le frein solide de la royauté. Si le souverain se dérobait à l'observance ponctuelle des règlements établis, il ne serait plus un dieu ; les dieux ne voudraient plus le reconnaître, ni les hommes lui obéir. Ainsi le roi, dans son apparence extérieure comme dans toutes ses actions, est lié à un rituel immuable. Dès son avènement au trône, il accomplit la « réunion des deux pays », figurée par un enlacement des plantes symboliques des deux régions, et la « course autour de la muraille ». A des années déterminées, il « apparaît » comme les dieux, dans une procession, soit en roi du sud, soit en roi du nord, soit avec les deux couronnes. Il célèbre avec une pompe particulière la fête Set, un jubilé trentenaire, mais qui ne prend pas forcément comme point de départ l'avènement au trône ; aussi tombe-t-il souvent avant la trentième année du règne (cf. § 212 n.) ; après cette fête, le roi commençait pour ainsi dire un second règne. Il semble donc résulter de cette fête très ancienne qu'à l'origine la royauté n'était donnée

que pour un temps déterminé, coutume qui se retrouve aussi chez d'autres peuples. Les sources grecques nous apprennent que cette limitation existait aussi pour le taureau Apis, que les prêtres devaient tuer lorsqu'il dépassait la vingt-cinquième année après son intronisation. Lors de la fête Seṭ, on dresse une haute estrade à laquelle conduisent deux escaliers ; deux trônes, surmontés de dais, sont placés sur l'estrade ; le roi siège sur l'un avec la couronne blanche, sur l'autre, avec la couronne rouge, tenant à la main la houlette des pasteurs et le fléau, et vêtu d'un maillot particulier. Les prêtres conduisent la cérémonie, en présence de la cour, des enseignes des dieux, et des enfants royaux portés dans des litières. Il y a un grand nombre d'autres fêtes, les grandes fêtes des dieux, que le roi est tenu de célébrer. Au premier rang se place toujours la fête du dieu royal Horus, « l'adoration d'Horus ». Sous les Thinites, elle a lieu régulièrement tous les deux ans ; cependant, il y a un roi de la Ire dynastie, peut-être Miebis (pierre de Palerme, l. 3) sous lequel, chose étrange, elle n'a jamais été célébrée (cf. aussi § 213, à propos de Perjebsen). Ensuite viennent les fêtes des dieux principaux des deux pays, qui, de plus en plus, deviennent dieux de toute l'Egypte ; en conséquence, on leur bâtit parfois de nouveaux sanctuaires ; mais ceux-ci, comme le palais royal, ne sont que des édifices légers en clayonnage, où se mêlent le bois et les briques crues. On cite les fêtes de Neit à Saïs, de Sokar à Memphis, l'anniversaire de naissance de Minou, d'Anubis, de Oupaout et des dieux-loups de la même famille, de la déesse-chatte (?) Mafṭet et d'autres divinités en partie inconnues ; puis encore la « course circulaire du taureau Apis », « le tiré de l'hippopotame », la fête Ẕet, d'autres encore. Beaucoup de ces fêtes se renouvellent sous le même règne. Nous avons déjà parlé d'autres cérémonies, comme l'ancienne fête agraire du labourage des champs, la fête de « piocher le sol » (§ 207), et « l'érection du pilier d'Osiris » (§ 178). Le roi fait souvent des visites aux princi-

paux sanctuaires du pays ; la chronique de la pierre de Palerme mentionne à diverses reprises sa présence dans diverses villes, sans doute à l'occasion des grandes fêtes.

Sur ces fêtes qui se sont conservées, avec des transformations variées, jusqu'à la plus basse époque et sont reproduites dans les temples, et sur le rôle du roi à cette occasion, voir A. Moret, *Du caractère religieux de la royauté pharaonique*, 1902 ; Kees, *Der Opfertanz des aeg. Konigs*, 1912. Bien entendu, ni les Ptolémées ni les Césars (et peut-être même bien des Pharaons des époques antérieures) n'ont eu l'idée de célébrer ces rites en personne. L'explication que nous venons de donner des pratiques de la fête Seṭ a été aussi exposée par Petrie, *Researches in Sinaï*, 1906, p. 181 sq., mais il croit à tort qu'il s'agit là d'une fête cyclique.

221. Chaque roi se construit une nouvelle capitale-résidence, une ville entourée d'un mur à créneaux, où est son palais. Le nom de cette ville et ceux de ses fonctionnaires sont très souvent mentionnés sur les tables-annales et sur les vases. On délimite l'emplacement, on se prépare à la construction, etc., par des cérémonies particulières. C'était une règle, semble-t-il, de ne commencer la construction d'une nouvelle résidence que dans la quatrième année du règne, et d'en édifier une autre également dans la quatrième année après la fête Seṭ; c'est pourquoi mention nous est faite, pour les rois qui eurent un long règne, de « deux maisons », c'est-à-dire deux résidences ou palais. Sur la stèle funéraire de Ẕet (§ 211 n.) est gravée une porte qui représente clairement la forme du palais; il a deux portes placées l'une à côté de l'autre, et encadrées de poutres de cèdre ; elles correspondent aux deux royaumes que gouverne le roi. Sous les premières dynasties, la plupart de ces résidences étaient probablement situées dans le nome thinite, près d'Abydos, mais il y en avait sûrement d'autres dans la région de Memphis (cf. § 210). Peut-être l'existence simultanée de deux tombes pour le même roi (§ 210) est-elle liée à cette double résidence, puisque la tombe royale est toujours à côté de la ville royale.

La coutume pour chaque roi d'avoir sa « ville » propre s'est conservée jusqu'à la fin de l'Ancien Empire et n'a pas encore tout à fait disparu sous le Moyen Empire ; ces nouvelles constructions n'entraînaient pas grands frais, puisque maisons, palais, murailles d'enceinte étaient construits en matériaux légers, briques crues et clayonnages. Des domaines du roi, nous ne connaissons que les vignobles, d'où viennent les cruches de vin qu'on dépose dans sa tombe ; mais il possédait aussi, à n'en pas douter, de grandes terres dont les produits nourrissaient sa cour, ses nombreux fonctionnaires et serviteurs.

La résidence du roi est représentée tantôt comme une forteresse, tantôt comme une maison, et toujours désignée d'un nom qui a un caractère éphémère (cependant la « maison Qetḥotep » apparaît aussi bien sous Chent *R. T.*, II, 12, 3, que sous Miebis I, 6, 8) ; cette résidence nous est connue pour la plupart des rois dont nous savons quelque chose : Narmer, *R. T.*, II, 2, 4 ; Menes, II, 11, 1 ; Chent II, 5, 2 ; 12, 3 ; Ẕet, I, 18, 4 ; Miebis, I, 6, 8 (mentions d'une autre résidence, peut-être encore dans *Abydos* I, 5, 1) ; Qa'Sen, I, 8, 11 sq. ; 9, 1, sq., II, 8, 7 ; Ḥotepsechemoui, II, 8, 8-10 ; Ẕoser, *Bet Khallaf*, 8, 2. D'autres renseignements, encore dans la pierre de Palerme, recto, 2, 7, 3, 6-8, 4, 2, 11, 6, 4. Sur la double porte, v. Breasted, *Anc. Records*, I, 148 n. Plusieurs de ces vieilles résidences nous sont conservées dans les « forts » exhumés par Petrie, *Abydos*, III. — Sur les vignobles des différents rois, v. Weill, *Rec.* XXIX, 26 s. et *Mon. des IIe et IIIe dynasties*.

222. Nous n'avons que peu de renseignements sur l'administration de l'Égypte à cette époque ; notre source principale, ce sont les sceaux des fonctionnaires qui ont laissé leurs empreintes sur les bouchons des cruches d'argile, contenant du vin ou des vivres, dans les tombes royales. Nous lisons déjà sur ces empreintes les mêmes titres dont nous retrouverons une multitude d'exemples à la belle époque de l'ancien empire memphite ; ils fournissent la preuve que déjà la monarchie de Menes n'était pas une oligarchie de famille nobles, mais un état composé de fonctionnaires. Les fonc-

tionnaires ont beau pour la plupart être issus des grandes familles et leurs charges être transmissibles de père en fils (ce qui se voit encore souvent par la suite), il n'en est pas moins vrai que le facteur décisif dans la vie de l'Egyptien, ce n'est pas son origine, c'est la faveur que lui témoigne le roi, c'est-à-dire son rang dans la hiérarchie de la cour. Une preuve caractéristique, c'est que sur ces sceaux d'offices le nom du fonctionnaire n'est jamais indiqué, mais seulement le nom de sa fonction et celui du roi. A ces fonctionnaires appartient d'abord la grande classe des *semer* que nous pouvons rendre à peu près par « chambellans », titre qui s'associe souvent avec celui de « conseiller privé » (*ḥri sešta*); ensuite viennent les « connus du roi », ceux qui « sont proches de son cœur », ceux qui « louent chaque jour le dieu (c'est-à-dire le roi) », etc. Le plus haut titre de la hiérarchie semble avoir été *ḥetiʿo*, « le grand commandant en chef » ; c'est celui que porte par exemple le « chef d'armée » de Semempses (§ 212) ; d'après la signification que prend ce titre à partir de la VIe dynastie, la meilleure façon de traduire serait « comte ». Parmi les fonctionnaires de l'administration, nous trouvons notamment les chefs de l'administration du nome (*ʿanez*, « bailli », § 242) qui correspondent à peu près aux préfets d'un département ; ensuite les directeurs des « maisons du roi », c'est-à-dire des magasins et bureaux, les « scribes royaux », etc. Sous l'empire memphite, l'administration est encore dualiste, à cause des deux royaumes, qui, dans l'administration comme dans les titres royaux, ne trouvent leur unité que dans la personne du roi ; cet état de choses remonte à Menes, et c'est à cette époque que s'organisent déjà les deux trésoreries (§ 225), les doubles magasins et arsenaux, etc. A la tête de ces administrations séparées des deux royaumes se placent probablement les deux hauts fonctionnaires que l'on appelle, d'après les anciennes villes royales, « celui de Nechen » et « celui de Pe ». Il n'est pas rare que ces deux fonctions soient

confiées à un même personnage, car cette survivance de la vieille tradition dualiste recule en fait devant les progrès de l'unité monarchique. Le grand chef de l'administration centralisée, le vizir *zati*, se tient dès les temps les plus anciens, aux côtés du roi, et, sur les monuments de Narmer, nous le voyons représenté à côté du porteur de sandales (§ 208 n.). Après lui viennent deux chanceliers, qui portent le sceau royal et administrent le trésor, le « chancelier du Dieu », c'est-à-dire du roi de Haute-Égypte, et le « chancelier du *Biti* », c'est-à-dire du souverain du Nord.

Nos matériaux actuels ne permettent pas d'esquisser, même en ses traits généraux, l'histoire de l'administration sous les premières dynasties. C'est par pur hasard que telle ou telle fonction se rencontre sous nos yeux, et il est hors de doute qu'il faut attribuer à l'époque thinite beaucoup plus que nous ne pouvons démontrer. Les textes des Pyramides font constamment allusion à la dualité de la monarchie. — Sous Sechemjeb, on trouve, *Royal Tombs* II, 21, 164, le titre [hiéroglyphes] (WEILL, *Rec.* XXIX, 20), qui correspond évidemment au titre employé plus tard : [hiéroglyphes] ; — *eri Nechen* se rencontre sous Ousaphaïs, *Royal Tombs*, I, 14, 11, et réuni avec *eri Pe*, sous Zoser, *Bet Khallaf*, 24, 7. Le même personnage s'appelle aussi *ḥe'ti'o*, *cherheb* et *semer*, le titre *ḥe'ti'o* est déjà porté par le général de Semempses. Par contre je ne relève avant la IVe dynastie aucune trace du titre *rp'ti*, quoique son origine doive être très ancienne, car c'est le titre courant donné au dieu Gèb. Ce qu'il signifie, nous l'ignorons. Une seule chose est certaine, c'est qu'à l'origine, ni *he'ti'o*, ni *rp'ti* n'avaient pas le moindre rapport ni avec l'administration du nome, ni avec la noblesse (les égyptologues les plus savants ont commis sur ce point une erreur qui semble irréductible). Ces deux titres sont au contraire des titres de cour, très élevés, et lorsqu'on appelle Gèb « *rp'ti* des dieux », cela veut dire que lorsque le roi des dieux tient sa cour, Gèb est placé au premier rang. La stèle funéraire de Sabef, sous le règne de Sen, *R. T.*, I, 30, 36, 48, contient de nombreux titres de la Ire dynastie. SETHE a réuni les titres connus sous la IIIe dynastie, ap. GARSTANG, *Tombs of the third Egypt. dynasty*, p. [illegible].

223. Un droit civil bien établi, accompagné d'une procédure régulière, la fixation par écrit des principales ordon-

nances et des arrêts rendus par l'administration et la juridiction, telles sont les marques d'un état civilisé : cette organisation et cette juridiction existent sous l'empire thinite. A vrai dire, rien n'est parvenu jusqu'à nous de ces règles du droit civil et du droit pénal que la tradition faisait remonter jusqu'aux dieux, mais il est hors de doute que dès cette époque, ces règlements étaient codifiés dans des livres de lois. Dans chaque ville siège un tribunal *zazat*, composé des plus hauts fonctionnaires : c'est lui qui dans le mythe osirien connait du procès intenté contre Sèth à propos de l'héritage de Gèb, et qui prononce l'arrêt; c'est lui aussi qui dirige l'administration du district. Sous les Thinites, ont existé aussi certainement ces grands tribunaux de l'Ancien Empire dont les juges étaient en même temps les prêtres de la déesse de la justice, Ma'at. Toutes les questions administratives se traitaient par écrit ; preuve en est le registre tenu année par année de la hauteur qu'atteignait l'inondation mesurée au nilomètre, installé en des temps très anciens dans l'île de Roda, au-dessous de Memphis : la pierre de Palerme nous a conservé ces cotes annuelles. On comptait les années par années royales, et celles-ci recevaient un nom officiel d'après certains événements, tels que la fête de l'avènement au trône, celle du culte d'Horus, de la naissance d'Anubis, de la fête Seṭ, etc., soit d'après la construction d'édifices, parfois d'après les guerres (§ 160). Sous la Ire dynastie, on a compté les années à partir du jour de l'avènement au trône ; sous la IIe au contraire, on a fait commencer à la nouvelle année civile une nouvelle année royale, procédé très pratique, mais qui n'a pas été maintenu sous les rois suivants. De ces registres officiels sont sorties ces annales de la monarchie dont la pierre de Palerme est un extrait. Dans les sanctuaires importants, il est probable qu'on a tenu aussi des annales de ce genre.

Dans les actes de procédure du Nouvel Empire (Erman, *Aegypten*. I,

204) se trouve la formule : « Ces grandes peines de mort dont les dieux disent : applique-les à lui. » — D'après la liste des législateurs égyptiens donnée par Diodore, I, 94, le premier législateur humain venant après les dieux et les héros, c'est Μνεύης, c'est-à-dire évidemment Menes, qui attribue l'invention de ses lois à Hermès (Thout). — Sur les nilomètres, cf. Borchardt, *Nilmesser und Nilstandsmarken*, Abh. Berl Ak., 1906. Sethe, *Beiträge zur ältesten Geschichte*, 103 sq. ; sur les désignations d'années et leur développement, v. Sethe, *Beiträge* § 160.

224. A partir de la II dynastie, nous remarquons que chaque deuxième année de règne, on procède à des « recensements » ; souvent on spécifie qu'il s'agit de « recensement de l'or et des champs », par des « scribes royaux » qui vont de maison en maison, évidemment pour évaluer le montant des fortunes, en vue d'établir l'assiette de l'impôt. Donc, sous cette dynastie, on n'a pas connu seulement l'impôt foncier, mais aussi un impôt sur la fortune consistant en la possession du métal noble, car, sans doute, on entend aussi par « or », toute espèce d'objets précieux. Ce recensement, renouvelé à de courts intervalles, témoigne d'une technique très développée dans l'organisation de l'impôt, et, en outre, du souci qu'on avait d'adapter l'impôt, de la façon la plus juste, aux oscillations de la propriété ; il démontre aussi, qu'à cette époque, une grande partie du sol était propriété libre aux mains de la population ; aussi est-il probable que la plupart des grandes tombes particulières, qui n'ont pas d'inscriptions, auront appartenu à ces propriétaires fonciers. Les pauvres gens, ouvriers et habitants de cabanes, étaient probablement des serfs, au service du roi, des sanctuaires ou des grands ; mais il est hors de doute qu'il y a eu aussi, dans les villes, des artisans et des commerçants libres, dont la fortune est précisément soumise à l'impôt par le recensement de l' « or ». Un fait qui nous frappe, c'est que sous la IV[e] et la V[e] dynasties, la formule ancienne fait place à une nouvelle : « le recensement des bœufs et du bétail » ; c'est plutôt l'inverse que nous aurions attendu, mais ceci s'ex-

plique si, sur ces entrefaites, la presque totalité de la propriété foncière est passée aux mains du roi, des dieux et de quelques grands privilégiés (§ 244). D'ailleurs, il va de soi que ces impôts ne furent jamais les seuls existants ; dès ces temps anciens, comme plus tard, on a payé d'autres redevances, par exemple sur le trafic des marchés, sur l'industrie, sur les puits et les arbres, ou les impôts par tête d'habitants, etc. : mais nous ne possédons aucun document écrit qui confirme ces probabilités.

Les recensements nous sont connus aussi sous la Ve dynastie, par les dates inscrites sur la pierre de Palerme, v. SETHE, *Beiträge*, 75 sq. La pierre de Palerme énumère ces recensements à la suite l'un de l'autre sous chaque règne ; ils servent à dater l'année, tous les deux ans, sous Binothris, ligne 4, et, sous le premier règne, à partir de la ligne 5 ; mais ils ne sont pas mentionnés sous son successseur, nous ne savons pourquoi. Le fait qu'ils ne désignent plus l'année ne prouve en rien qu'ils n'aient pas eu lieu.

La civilisation matérielle. Littérature et science.

225. Nous avons déjà constaté le progrès matériel de la civilisation thinite dans le développement de l'art, la première apparition d'un édifice en pierre, le raffinement du costume et des mœurs. La technique des vases de pierre atteint maintenant son apogée, mais, pour cette même raison, les produits à bon marché, les vases d'argile, se simplifient, se dépouillent d'ornements, et leur technique dégénère. Peu à peu, à côté de ces matières connues, le métal commence à prendre rang. Le cuivre, rarement en usage jusqu'ici, prend plus d'extension (surtout depuis qu'on exploite les mines du Sinaï) ; à côté des armes et des vases fabriqués en pierre comme autrefois, en voici d'autres en cuivre. A la belle époque de l'ancien Empire, ce métal est d'un emploi généralisé. L'or, que l'on retire principalement

des mines du plateau gréseux nubien, est très répandu, comme nous l'apprend la perception de l'impôt, dans les mains des particuliers, sous forme de parures, et c'est la matière la plus précieuse que l'on connaisse. A côté de l'or, l'article de luxe le plus demandé c'est la série des pierres précieuses ; par contre, l'argent est encore très rare, et quant au fer (cf. § 258 n.), il ne semble pas encore être connu. Le commerce est purement un trafic d'échanges ; au marché, on apprécie les marchandises en les comparant l'une à l'autre et on fait le troc ; de même, se payent en nature les redevances que les fonctionnaires de l'administration et de la cour ont charge de recueillir, et leurs salaires qui consistent surtout en vivres « de la table du roi », et aussi en vêtements, parures, bétail, esclaves ou terres. Déjà cependant, on commence à évaluer la fortune d'après un certain poids de métal noble ; l'impôt prélevé sur l'or en est la preuve. Déjà aussi, pour les trafics courants, on a dû calculer les marchandises d'après leur poids en or ou en cuivre ; sous l'ancien Empire, on fond le métal dans ce but, on en fait des anneaux d'or que l'on pèse ensuite au moyen de pierres assez grossièrement taillées pour servir de poids, lesquels valent 3, 4, 6, 50 « anneaux ». L'unité pour un « anneau » semble avoir été un poids d'environ 15 grammes.

Ce lent progrès dans l'adoption du cuivre, nous est rendu sensible par les fouilles de Toura (§ 206 n.) ; v. Junker, p. 54 sq. Sur le trafic par échanges au marché, v. par ex., Erman, *Aegypten*, 654 sq. Sur les poids pour peser les anneaux d'or, v. Schaefer, Ä.Z., 43, 70 s. ; Griffith, *PSBA*, 14, 442 sq. ; 15, 303 s. ; Weigall, *ib.* 23, 378 sq. ; Borchardt, *Grabdenkmal des Neferirkere'*, p. 79. D'après de Morgan, on mélange déjà l'étain avec le cuivre dès l'Ancien Empire ; d'où vient l'étain, nous l'ignorons complètement. Les signes qui servent à écrire « argent » sont gravés au-dessus d'une barque, sur une coupe de pierre de l'époque thinite : *Abydos*, II, 12. 27 g. — Sethe, *Beitr. zur ältesten Gesch. Äg.*, 126 s., remarque avec raison que si les maisons du trésor sont appelées « maisons blanches » (*R. T.*, I, 22, 35 s., et souvent ailleurs cela ne signifie pas « maisons de l'argent », car ce nom fait allusion à la cou

leur nationale du Sud, en opposition à la « maison rouge » du royaume du Nord (*R. T.*, II, 23, 191, 192, 196, 24, 206 ; *Bet Khallaf*, 9,6). Sur les mines d'or en Nubie, v. SCHWEINFURTH, *Ann. du serv.*, IV, 268 sq. On a trouvé à Naga-ed-Der (§ 169 n.) de beaux objets en or de l'époque thinite.

226. Parmi les conquêtes techniques des temps les plus anciens, il faut citer aussi les sciences pratiques. Nous avons déjà vu à quelle époque ancienne remonte la fixation du calendrier ; il faut reporter au même temps l'art de s'orienter en observant le firmament, les noms donnés aux constellations importantes, la distinction des étoiles fixes en celles « qui ne s'en vont pas » (les étoiles circumpolaires) et celles « qui ne restent pas », et la désignation des planètes, etc. Toutefois, ces connaissances n'ont pas reçu le développement qu'elles ont pris par exemple à Babylone. Sans doute, dans les textes des Pyramides, les étoiles jouent un rôle important : c'est en elles que réapparaissent les esprits des rois défunts au cours de leurs pérégrinations (§ 204) ; mais leur rôle est nul dans la religion et le culte, et leur signification peu importante dans la conception égyptienne de l'univers. Le culte proprement dit des astres, l'astrologie et l'astronomie sont des choses qui restèrent complètement étrangères aux Égyptiens. Ils réalisèrent des progrès bien plus considérables dans les arts du calcul et de l'arpentage, qui étaient enseignés dans les écoles de scribes aux futurs fonctionnaires ; de bonne heure, on composa sur ces matières des livres d'école d'un caractère pratique, qui contenaient les éléments des mathématiques appliquées. Mais c'est surtout dans la médecine que les Egyptiens accomplirent de remarquables progrès dès les temps anciens. La profession médicale s'est développée très tôt, dans les temples, et il y eut une littérature médicale abondante, qui conservait par écrit des observations pratiques sur le traitement des maladies internes et externes, sur les remèdes et les opérations. Certes, on a aussi recours à des

moyens magiques, à des incantations qui nous causent souvent une extrême surprise, mais ce qui l'emporte, ce sont les leçons d'un empirisme sain et de l'observation directe. Dans l'anatomie, les médecins égyptiens ont eu des connaissances assez étendues. Les documents médicaux que nous avons conservés font remonter l'origine de certaines recettes, et même de chapitres étendus, aux rois les plus anciens, Ousaphaïs, Senti, Cheops, et la tradition recueillie par Manéthon cite encore à ce sujet les noms de Atòti Ier et de Zoser. On trouve ce caractère archaïque, pour le fond comme pour la langue, dans de nombreux documents ; on en peut donner comme preuve la haute situation qu'avaient acquise à la cour les médecins sous l'Ancien Empire. On fait remonter aux mêmes rois très anciens nombre de textes magiques qui font partie du Livre des morts, et, à la basse époque, on leur attribue aussi les plans des temples ; il est hors de doute que ce fut aussi en ce temps-là que l'on consigna par écrit la plupart des textes des Pyramides que nous avons conservés, et aussi un grand nombre de légendes, d'hymnes et de rituels. Pourtant, une chose manque à cette littérature, comme à toute la culture scientifique des Egyptiens, c'est le goût de la théorie. Le sens pratique les domine exclusivement ; il ne leur vient jamais à l'esprit de rechercher un problème pour lui-même, et quand, par hasard, ils s'élèvent jusqu'à la sphère de la spéculation, celle-ci se meut toujours dans le domaine du mysticisme et de la théologie.

Rapports des Egyptiens avec leurs voisins

227. Le royaume d'Egypte unifié n'embrassait pas seulement la vallée égyptienne du Nil, mais débordait aussi de tous côtés. Au nord-ouest, les Libyens de Marmarica (*Zehenou*) avaient été vaincus ; les oasis voisines de l'Egypte

reconnaissaient dès cette époque la suzeraineté du Pharaon, car leur bien-être dépendait essentiellement de leur trafic avec la vallée du Nil ; entre autres marchandises, on tirait de Libye une huile parfumée que l'on prisait fort. A l'est, les Égyptiens, après avoir soumis les Troglodytes (§ 212), les avaient placés sous le gouvernement d'un « administrateur des montagnes du désert » (*Abydos*, III, 9, 8) ; de même ils s'assujettirent les Sémites nomades (*Menziou*) établis près des mines du Sinaï. La route très ancienne qui conduit de la vallée du Nil en Syrie à travers le désert du Sinaï, était appelée « les chemins d'Horus », parce qu'Horus avait poursuivi Sèth jusqu'en Asie, et infligé une défaite aux habitants du désert ; cette route passe sur « le pont du pays » à El-Qantara, entre les lacs Menzâleh et Ballâch. Ici s'élevait la forteresse de Zarou (à l'époque romaine *Sile*), qui était la capitale du quatorzième nome de Basse-Egypte, la « pointe de l'orient ». Il y avait, plus à l'écart, une seconde route d'accès en Égypte : elle partait plus au sud du lac Timsâh, et conduisait à travers l'oasis de Wâdi Tûmilât (colonisée bien plus tard seulement) vers Gosen (Saft el Henne) et Bubastis. Cette route, elle aussi, était aux temps anciens protégée par une forteresse, que l'on appelle plus tard le « mur du prince pour repousser les Asiatiques (*Setiou*) » ou bien « pour ne pas laisser rentrer les Sémites (*'Amou*) en Egypte ». — Quant à la Nubie, nous avons déjà mentionné plusieurs expéditions qui eurent pour résultat d'incorporer à l'empire tout au moins la région de la cataracte. Ici s'élevait dans une petite île, au-dessous des rapides du fleuve, la « ville de l'ivoire », Jêb (Éléphantine), la ville frontière de l'Égypte proprement dite, siège de l'administration du nome le plus méridional (§ 165 n.), et, en même temps, entrepôt pour le trafic d'échanges avec la vallée nubienne. De tous ces peuples, qui sont soumis ou censés soumis aux rois d'Egypte, on a fait dans les temps très reculés une liste de *Neuf* peuples, caractérisés par le port de l'arc de guerre (§ 167) et à la

tête desquels se placent les sujets Égyptiens eux-mêmes, le royaume du sud et le royaume du nord.

Cette liste des « Neuf peuples de l'arc » a été étudiée par Brugsch, *Die altaegyp. Völkertafel*, Abh. des Berl. Orientalistenkongresse, III, 75 sq., d'après les interprétations des temps postérieurs dont maintes ne méritent aucune confiance ; puis, par W. M. Müller, *Asien und Europa*, p. 11 sq., qui cherche à retrouver leur signification primitive, et avance, à cette occasion, des hypothèses par trop hardies. Cette liste, qui n'apparaît pas avant le Nouvel Empire, est extrêmement ancienne ; son contenu même l'indique, ainsi que les nombreuses allusions qu'y font les textes des Pyramides. — On n'a pas encore identifié les Peṭtiou-Šou ni les Šatiou (en Nubie?) ; les sept autres peuples sont : le pays du Sud, le pays du Nord, les Iountiou (Troglodytes) de Nubie, les Menziou de Setet (c'est-à-dire d'Asie), les Ẕeḥenou, les habitants des oasis (*Sechetiou am ?*) et les Ḥanebou (§ 228). Les Nègres et les habitants de Pount ne paraissent pas dans cette liste (cf. §§ 165 n. et 165 n.) *Setet* désigne l'Asie comme dans les temps postérieurs ; preuve en est, malgré l'opinion contraire de W. M. Müller et de Naville, la légende inscrite sur une figurine en ivoire trouvée dans le tombeau de Sen, *R. T.* I, 12 = 17 (§ 167 n.), qui représente un Asiatique dont les traits sont absolument sémitiques. Les habitants de la péninsule du Sinaï s'appellent sous Cheops *LD*, II, 2 c « Troglodytes (Iountiou) » : sous Sahourêʿ, *LD*, II, 39 sq., Newoserrêʿ, *LD*, II, 152 a, et Pépi I, *LD*, II, 116 a, « les Menziou de tous les pays étrangers » ; de Snofrou, *LD*, II, 2 a, et d'Asosi, Sethe, *Urk. des A. R.*, p, 56, on dit seulement : « celui qui vainc tous les peuples étrangers ». Sur le texte qui accompagne les prisonniers, au temple funéraire de Sahourêʿ, nous lisons à la suite du nom de peuple Menziou, l'autre nom Senziou, déterminé par les mêmes signes ; il en est de même dans l'inscription du griffon où Sopṭou assomme les prisonniers ; ceux-ci viennent par conséquent de l'Orient, v. § 165 n. ; y a-t-il là deux peuples différents, ou s'agit-il d'une variante dans l'écriture ? Ou bien les Senziou appartiendraient-ils aux pays civilisés de Syrie, du côté de la Palestine ? — Küthmann (*Die Ostgrenze Aegyptens* ; Diss. Berlin, 1911) a fait la lumière complète sur ces problèmes relatifs à l'Orient. Contrairement à l'opinion très répandue, qui repose sur de fâcheuses méprises, que, dans l'antiquité, la Mer Rouge s'étendait jusqu'au lac Timsâh (voir ce tracé dans les cartes de Sieglin et dans le *Bibelatlas* de Guthe, 1911), Küthmann a démontré que la configuration de l'isthme dans l'antiquité était, sauf quelques modifications apportées par le canal de Suez, exactement la même

qu'aujourd'hui ; de plus le nome du Harpon oriental (nome 8), celui de Pithom-Sukkoth, est d'origine plus récente ; la Wâdi Tùmìlât n'a été colonisée qu'après le Moyen Empire ; enfin, Zarou est situé près d'El-Qantara (ruines de Abou Sêfe) et s'identifie avec l'emplacement de la garnison romaine Sile. C'est près de Zarou que sont les « chemins d'Horus », v. Erman, *Ä. Z.*, 43, 72 s., mais Erman situe Zarou près d'Isma'îlîje de même que Dümichen et Schäfer, *Klio*, IV, 159); cela est contredit par Küthmann. — La pyramide de Teti, 274 sq., donne les noms de cinq mers (cf. Erman, *Ä. Z.*, 29, 44) *Kemouèr* : les lacs amers (en particulier le lac de Timsàh); *Ouazouèr*, la mer Rouge ; *Senouèr*, l'océan (Indien ?) ; *Teben pšr Hanebou*, « le cercle qui entoure les Hanebou », la Méditerranée, et *Šen'o sek*, « le Grand Océan », c'est-à-dire, sans doute, cet océan universel qui, d'après les conceptions égyptiennes, entoure la terre (cf. à ce sujet H. Schäfer dans *Klio*, IV, p. 162, dont l'hypothèse se trouve en partie justifiée par l'interprétation donnée par Erman du conte du Naufragé, *Ä. Z.*, 43). Le nom *Kemouèr* est déterminé par un mur de forteresse ; il faut croire que cette fortification, qu'on rencontrait à la sortie du Wadi Tùmìlât, au bord du lac de Timsàh (près d'Isma'îlîje) était très ancienne ; elle est mentionnée d'ailleurs à maintes reprises (*Sinouhet* ; *Papyrus de* Golenischeff à Pétersbourg, *Ä. Z.*, 14, 110 ; *Rec.*, 15, 89, § 280 n.).

228. Aux races citées par la liste des peuples appartiennent les Hanebou (prononciation incertaine) peuple du nord, habitant les îles de la Méditerranée. On est tenté de penser tout d'abord à la Crète, dont nous avons déjà vu les rapports extrêmement anciens avec l'Egypte (§ 172), peut-être aussi à Chypre, etc. Entre ces régions et l'Egypte, il a toujours existé un commerce par mer qui, déjà sous les Thinites, a pour point de départ le delta, mais, inversement, nombre d'habitants de ces côtes lointaines venaient aussi vers l'Egypte soit comme pirates, soit en marchands pacifiques ; ces derniers rendaient hommage au Pharaon en lui apportant des présents. Les tombeaux de Chent, Ousaphais et Semempses à Abydos contiennent beaucoup de débris de vases d'argile qui n'ont point un caractère égyptien ; ils sont tantôt d'un rouge brun, tantôt d'un brun tirant sur le jaune mat, et décorés de lignes rouges et de triangles remplis d'un

semis de points. Il est probable qu'ils venaient des centres de culture de la mer Égée et que ce sont les Ḥanebou qui les importèrent en Égypte.

A la basse époque, on désigne les Ioniens (Grecs) sous le nom de Ḥanebou ; la preuve qu'ils habitaient la Méditerranée est dans le nom même que porte celle-ci en égyptien (§ 227 n.). Sur la poterie égéenne, v. Petrie, *R. T.*, II, 54 et p. 46 ; *Abydos*, I, 8 et p. 6 ; pour les vases noirs *Abydos*, pl. 12, 267 sq., 42, 20 sq. ; cf. pp. 28 et 38. Les vases de pierre égyptiens que l'on trouve encore assez souvent dans l'île de Crête et qui datent parfois de l'Ancien Empire, ne proviennent pas, comme le croyait Evans, des anciennes couches minoénnes, mais de couches beaucoup plus récentes (aux environs de 1600) ; elles ne peuvent donc servir de témoignage en faveur de rapports très anciens ; cf. Fimmen, *Zeit und Dauer der kretisch-mykenischen Kultur*, p. 58 sq.

229. La liste des Neuf peuples est loin d'embrasser toutes les régions qui sont connues à l'époque thinite. Si déjà le roi Snofrou envoyait des vaisseaux en Syrie pour y chercher les poutres de cèdre nécessaires à ses constructions (§ 232), il est probable que ses prédécesseurs en avaient fait autant ; le port où on embarquait le cèdre était cette ville de Byblos, au pied du Liban, déjà familière aux Égyptiens depuis des temps anciens (§ 357). Les résines et l'encens, dont on avait besoin pour le service des dieux et le culte des morts, faisaient l'objet d'un commerce régulier d'échanges, mais il est probable qu'on ne s'en est pas tenu à ces produits. Ce n'est pas par ouï-dire seulement que les Égyptiens connaissaient le pays d'origine de ces aromates, Pount, sur la côte des Somalis (§ 165), le lointain « pays des dieux » (§ 187), leurs vaisseaux y firent certainement quelques visites. Il est vrai que nous en entendons parler pour la premièref ois sous la Ve dynastie ; mais c'est par hasard, car nous voyons déjà un homme de Pount parmi les serviteurs d'un seigneur de la quatrième dynastie (LD, II, 23, § 167 n.). L'Égypte, pays des dieux et de la civilisation, se croyait située au centre du monde, qu'elle imaginait entouré d'un océan, où

le Nil lui-même, au dire de quelques Égyptiens, prenait source. En face des autres peuples étrangers, l'homme d'Égypte se considère comme le seul être civilisé ; sans doute, les autres lui pouvaient apporter tels et tels produits qui ne croissent pas dans la vallée du Nil ; mais combien inférieure était leur race de Barbares ! Eux-mêmes, ces étrangers, en ont conscience : dès l'époque thinite, les nomades des pays du désert, les nègres de Nubie, les pirates de la mer, et même les tribus de Syrie et les habitants de ses cités, auront regardé l'empire d'Égypte avec des yeux pleins d'admiration, tout en préférant ne pas échanger leur liberté contre la domination du Pharaon.

Au delà de ces régions s'étendait la Babylonie, et, vers l'époque thinite, commença de s'y développer une civilisation arrivée à peu près au degré où en était l'Égypte au temps des deux royaumes des adorateurs d'Horus. Il est hors de doute que les rapports de la monarchie pharaonique s'étendaient jusque-là, car de tous temps, Égyptiens et Babyloniens ont dû se rencontrer sur les marchés de Syrie et dans les tentes des chefs Bédouins. Comme Hrozny l'a montré, on a fait de la bière, en Égypte comme en Babylonie, depuis les temps les plus anciens, avec le malt provenant de l'orge germée, que l'on brise en morceaux pour les faire fermenter dans l'eau ; le mot *ḥqt*, qui en égyptien signifie bière, s'emploie également pour désigner une autre espèce de bière qu'on fait à Babylone, *ḥîqou*. De même, on trouve dans les deux langues un mot identique pour désigner l' « amidonnier », le genre de froment très répandu dans le pays ; égyptien *botet* ; babyl. *boutouttou*. Avec les progrès de la science on découvrira certainement beaucoup d'autres rapports entre les deux pays, et on pourra également déterminer, dans chaque cas particulier, lequel des deux pays a donné ou emprunté à l'autre (cf. § 200). La priorité est du côté des Égyptiens : cela ressort dès à présent de la chronologie : cela n'empêche pas qu'ils aient

pu faire beaucoup d'emprunts à l'étranger, aux temps anciens comme aux temps plus récents ; mais dire que toute la culture égyptienne vienne de Babylone, c'est là une chimère créée par quelques cerveaux fantaisistes de notre temps. Au contraire, s'il est un point sur lequel on puisse se prononcer catégoriquement, et qui soit bien établi historiquement, c'est qu'à tous leurs moments décisifs, ces deux civilisations se sont développées en une parfaite indépendance l'une de l'autre.

Sur Byblos (qu'on retrouve aussi maintenant dans l'histoire de Sinouhet : Gardiner, *Ber. Berl. Ak.*, 1907, 148 et *Rec.*, 32, 21 s. cf. § 289 cf. Erman, *A. Z.*, 42, 109, qui souligne avec raison que la traduction tout à fait archaïque du nom indigène Goubal par *Kpnj* prouve l'origine très ancienne de ces rapports (ils sont mentionnés aussi, comme on sait, dans le papyrus Ebers). Sethe, *Ä. Z.*, 45, 7, interprète aussi le vieux mot *kbnt* (sous le Nouvel Empire, *kpnt*) « bateau de mer » dans le sens de « bateau de Byblos » et il admet comme la forme la plus ancienne du mot égyptien *Kbn* le mot *Koubl :* sémit. *Goubl ;* comme preuve il cite des cercueils de la XIIe dynastie ; « Ḥatḥôr (maîtresse de Kbn (Byblos) qui tient le gouvernail de ces navires (les barques des morts) ; cf. aussi §§ 253, 265. Sur la bière et l'amidonnier (1), v. l'étude très suggestive de Hrozny, *Uber das Bier im alten Babylonien und Aegypten*, Anzeiger Wien. Ak. phil. Cl., Dez, 1910 ; nous avons déjà parlé de cet ouvrage par anticipation (au § 200 n.).

(1) D'après A. de Candolle *Emmer = amidonnier*. Donc au § 200 n. (p. 126) corrigez la traduction « épeautre » en « amidonnier. »

IV

L'ANCIEN EMPIRE

La troisième dynastie.

230. La troisième dynastie qui arrive au trône avec le roi Zozer (§ 215) est désignée par Manéthon sous le nom de memphite ; par conséquent, le centre de gravité de l'empire est définitivement transféré à la frontière sud du Delta. En corrélation avec ce fait, nous voyons disparaître des annales de l'empire la fête de l'adoration d'Horus, que les Thinites avaient héritée de leurs prédécesseurs. Nous constatons aussi, dans d'autres domaines, le progrès qui s'est accompli sous les Thinites et qui nous saute aux yeux sous Zoser ; nous approchons de l'apogée de la vieille civilisation égyptienne. Il est certain que Zoser a régné sur la totalité de l'Egypte. Il existe de lui un bas-relief, commémoratif d'une victoire, près des mines du Sinaï, et une tradition, qui vient de la basse époque, mais contient un fond de vérité, raconte ceci : le Nil n'ayant pas inondé les terres pendant sept ans, il y eut en Egypte une grande famine ; alors Zoser, pour rentrer dans les faveurs du Nil, qui s'échappe des cataractes, fit présent au dieu Chnoumou d'Eléphantine du « pays des douze lieues » (Dodécaschène), qui s'étend sur les deux rives du Nil, en amont de la pre-

mière cataracte. Le dieu propriétaire de ce domaine était libre de l'impôt sur les champs, et avait le droit au contraire de prélever la dîme sur la chasse et la pêche, sur les produits des carrières et toutes les importations de la Nubie. D'après cette tradition, Zoser aurait incorporé à son empire le pays frontière de Nubie jusqu'à Hierasykaminos. Nous pouvons supposer qu'il existe quelque relation entre ces événements, les expéditions précédentes de Cha'sechem (§ 214), celles qu'entreprendront plus tard Snofrou (§ 232) et ses successeurs, et le fait que les Nègres commencent à pénétrer dans la Basse-Nubie (§ 165 n). Le nom de Zoser, celui de sa mère (§ 215) et des fonctionnaires de sa cour sont inscrits sur un grand nombre de bouchons, fermant des cruches d'argile, qu'on a trouvés dans un grand tombeau au-dessous d'Abydos (près de Bet-Challâf) ; cette construction marque un progrès considérable sur les tombeaux de la IIe dynastie (cf § 217). Le cadavre a été enfoui profondément dans le sol rocheux où on a ménagé une chambre funéraire ; sur cette chambre on a élevé un grand édifice massif, en briques, dont les côtés ont une inclinaison oblique (c'est la forme primitive du *mastaba* de l'époque postérieure) ; on a creusé en outre plusieurs puits par lesquels, le cadavre une fois déposé dans sa tombe, on faisait descendre de grands blocs de pierre, afin d'obstruer l'escalier souterrain, qui donnait accès à la chambre funéraire. Il semble que ce tombeau ait été construit pour le roi lui-même ; mais il se fit édifier un autre tombeau d'un genre tout différent, sur le plateau désertique de Sakkara, près du sanctuaire de Sokar de Memphis. D'après son aspect extérieur, il se compose de six mastabas pareils à celui que nous venons de décrire, mais superposés et en retrait l'un sur l'autre à mesure qu'il gagne vers le haut ; seulement, au lieu d'être bâti en briques, il est en blocs de calcaire. A l'intérieur, on trouve une chambre funéraire creusée sous la terre ; le nom du roi décore une porte recouverte de briques en faïence, de couleurs

variées. C'est là ce que nous appelons la pyramide à degrés qui annonce les véritables pyramides construites plus tard. Zoser inaugure donc brillamment une époque nouvelle. Sans doute, nous avons vu précédemment des essais isolés d'édifices en pierres (§ 217) ; pourtant ce n'est pas à tort que les Egyptiens ont attribué plus tard l'invention des édifices en pierre à Zoser et à son architecte, qui était en même temps le prêtre de son culte funéraire, Imḥotep, qui fut adoré avec ferveur, aux derniers siècles de l'histoire égyptienne, comme un thaumaturge doué de grands pouvoirs magiques : il passait aussi pour avoir été fils de Ptaḥ et l'auteur d'ouvrages sur la médecine et la magie. Il y a dans le delta une forteresse qui porte le nom de « Porte d'Imḥotep » ; sans doute elle est aussi son œuvre.

Pour l'ensemble de la IIe et la IIIe dynasties, voir le livre de Weill déjà mentionné au § 213 n. — Monuments de Zozer (dont le nom d'Horus est Neterchet) : bas-relief du Wadi Maghara, Bénédite, *Rec.* XVI, 404 ; étude plus complète dans Weill, *Rev. arch.*, 4e série II, 235 = Weill, *Rec. des insc. du Sinai*, p. 100, et Weill, *IIe et IIIe dyn.*, p. 128 s. ; Sceaux ap. *Hierakonpolis.*, 70,3 ; ostraka d'Abydos, *R. T.*, I, 4, 3 ; d'autres empreintes de sceaux, § 215 n. Tombeau de Bet-Khallâf : Garstang, *Mahasna and Bet Khallaf*, 1903 (dans le voisinage se trouvent encore plusieurs tombeaux plus petits appartenant aux fonctionnaires de cette époque). Pyramide à degrés : *L. D.*, II, 2 ; *Aegyptische Inschriften des Berliner Museums*, I, 1 ; cf. Brugsch et Steindorff, *Ä. Z.*, 28, 110 ; Borchardt, *Ä. Z.*, 30, 83, 87 sq. ; les doutes qu'on pouvait avoir sur l'ancienneté de l'inscription sont désormais sans fondement. Zoser apparaît avec le nom de Zoser-noub, formé évidemment avec le suffixe Rêʿ noub (Jéquier conteste ceci à tort, *Rec.*, 30, 45), qui s'ajoute à son nom d'Horus, dans une inscription, sur un bloc de pierre de Sakkara, citée par Gauthier, *Bull. de l'inst. français du Caire*, V, 41 s. ; après, viennent les noms de Teti (sans doute Zoser II) et d'Ouserkaf (Ve dynastie). L'adjonction Rêʿnoub (Rêʿ d'or, ou bien « Rêʿ et Noubti-Sêth » ?) semble bien être un prototype du titre Ḥornoub qui apparaît pour la première fois avec Chaʿba, et régulièrement à partir de Snofrou. Ce titre, qui est traduit dans l'inscription de Rosette par ἀντιπάλων ὑπέρτερος, est d'ordinaire expliqué : « Horus qui est victorieux de Noubti-Sêth » ; est-ce exact ? cela est très douteux : cf. Moret, *Royauté pharaonique*, p. 23 sq. et ap.

Sphinx, XI, 30. Sur le don de la Dodékaschène, d'après l'inscription ptolémaïque de Sehel, v. Sethe, *Dodekaschoenos* (Beitr. zur Gesch. Aegyptens II) ; il a retiré, dans ÄZ. 41, 58 sq., son explication précédente du « pays des douze lieues » (contestée par Loret dans *Sphinx* VII ; et Wilcken, *Archiv fur Papyrusforschung*, II, 176 s.) ; cf. aussi Schaefer, *Ä. Z.*, 41, 147, au sujet de Takompso, et Schubart, *Ä. Z.*, 47, 154 sq. Sur Imhotep (grec Ἰμούθης) v. Sethe, *Imhotep* (Beitr. II) qui retrouve avec raison ce nom dans Manéthon. — Foucart et Weill (*Sphinx*, VIII, 186) ont raison d'adopter pour *sebi n Imhotep*, dans l'inscription d'Ounas, le sens : « Porte de Imhotep » ; mais la porte ne rappelle pas le nom du roi éphémère de ce nom (§ 235 n.), c'est celui d'un particulier, donc probablement l'architecte du roi Zoser.

Statue de Zoser par Sesostris II : *Aegyptische Inschriften des Berl. Mus.* (III) 144. Sur son culte aux temps postérieurs : Erman, *Ä. Z.*, 38, 115 sq. Dans Manéthon, Zoser s'appelle Tosorthos ; dans l'Africain, le nom est écrit par erreur Τόσορθρος ; dans Eusèbe, Sosorthos. Au jugement des anthropologues, un type de crâne nouveau devient dominant dans les tombeaux de Gizeh et de Toura et d'une façon générale dans ceux de la IIIe dynastie ; il diffère du type ancien et montre un développement plus marqué : Derry ap. Junker, *Friedhof in Turah* § 206 n., cf. p. 86 sq. On pourrait donc penser que l'Égypte a été envahie à cette époque par des conquérants étrangers ; nous savons trop peu de choses sur cette époque pour repousser absolument cette hypothèse, mais il est impossible que toute la population indigène ait disparu après l'arrivée des conquérants ; après comme avant, elle forme nécessairement l'élément le plus nombreux dans ces cimetières des familles pauvres. L'apparition du nouveau type de crâne doit donc pouvoir s'expliquer autrement.

231. Le roi Zoser a régné 19 ans ; son successeur fut Zoser II, avec le surnom d'Atòti (Teti) IV, et il régna 6 ans, mais nous ne possédons de lui aucun monument. Après lui, toutes les listes royales égyptiennes mentionnent encore deux rois à qui elles donnent des noms très dissemblables ; Manéthon au contraire énumère après Zoser 7 rois (Eratosthène, 6) qui portent des noms encore tout différents. Il semblerait donc que l'unité de l'empire se soit de nouveau dissoute. L'un de ces rois est Nebka II (Nebkerê'), dont le culte funéraire est mentionné dans un ancien tombeau près

de Memphis à Abousir ; peut-être est-il identique avec l'Horus Sanacht, dont le nom apparaît dans un tombeau près de Bet Challâf, et sur un bas-relief de victoire au Sinaï, associé avec celui de Ẕoser. En tout cas, le dernier souverain de cette dynastie fut Ḥouni, qui, d'après le papyrus de Turin, aurait régné 24 ans. C'est à lui sans doute que nous devons attribuer la plus méridionale des deux grandes pyramides de pierre de Dahšour (au sud de Memphis), dont les pans en retrait se superposent à des angles différents, formant ainsi la transition entre la pyramide à degrés et la vraie pyramide. Pour les dimensions et la hauteur, il y a peu de pyramides qui la surpassent.

Au total, les 4 rois de la IIIe dynastie n'ont régné, d'après le papyrus de Turin, que 55 ans (environ de 2895 à 2840 avant J.-C.) ; sur la pierre de Palerme, du moins sur le fragment que nous en avons conservé, leurs noms ne se retrouvent pas, mais l'intervalle qui leur serait réservé peut sembler moindre que cette évaluation, et en tout cas, pas plus grand. Par conséquent, le chiffre de 186 ans attribué par Manéthon à Ẕoser et à ses 7 successeurs, est quatre fois trop fort.

Culte funéraire de Ẕoser II, Atôti IV (cf. § 230 n.) à l'époque perse : Erman, Ä. Z., 38, 117. L'ordre dans lequel se suivent Ẕoser, Nebka, Snofrou est établi par le papyrus Westcar (§ 249) ; le papyrus Prisse dit aussi que Ḥouni fut le prédécesseur immédiat de Snofrou. — Nebka : *LD.*, 39 a. b. ; *Aegypt. Inschriften des Berl. Mus.* I, p. 30. Village ayant reçu son nom : Borchardt, *Grabdenkmal des Ne user-re*, p. 79. — Horus Sanacht : Garstang, *Bet Khallaf*, pl. 18 s, où le nom propre, dans le fragment 19, 7, peut-être complété par Nebka ; Petrie, *Res. in Sinai*, Abb. 48, 49 ; Weill, *II et III dynasties*, 136 sq., 133 sq., qui préfère l'identifier avec Neferka. — Ce nom de roi Neferka est lu, par Borchardt (*l. c.*, 79, 1), Kaḥor ; mais Neter-ka serait peut-être plus exact. Il apparaît gravé superficiellement, sur des blocs de pierre d'une grande pyramide qui s'élève sur le plateau désertique de Zawijet-el-Arjan ; celle-ci n'a jamais été achevée et ne porte pas de nom ; elle est située au sud de Gizeh, derrière une autre pyramide ruinée, également sans nom, v. Maspero et

LISTE DES ROIS DE LA IIIe DYNASTIE

MONUMENTS	PAPYRUS DE TURIN [1]		LISTES D'ABYDOS ET SAKKARA	MANÉTHON			
				IIIe Dynastie, 9 Memphites			
				1	Νεχερωφής	28 ans	(cf. § 215).
Horus Neterchet, roi Zoser.	Zoser II,	19 ans	Zoser I S. A.	2	Τοσορθρος	29	—
— Cha'ba.	Zoser II, Atoti,	6 ans	Zoser II, Atoti S. A.	3	Τυρεις	7	—
	... Zefa.	6 mois	Sezes A.	4	Μέσωχρις	17	—
— Sanacht, roi Nebka			Nebkerē' S.	5	Σώυφις	16	—
— — roi Neferka?							
(peut-être Kaḥor ou Neterka)			Neferkerē' H. A.	6	Τοσέρτασις	19	—
roi Ḥouni	Ḥouni.	24 ans	Ḥouni S.	7	Ἄχης	42	—
				8	Σήφουρις	30	—
				9	Κερφέρης	26	—
					Total...	214 ans	
				IVe Dynastie, 8 Memphites			
Snofrou	Snofrou		Snofrou.	1	Σῶρις		

1. Le papyrus de Turin ne mentionne plus ici l'âge et les années de règne. Zoser Atoti pourrait [être] Τοσέρτασις, Neferkerē' H. — Κερφέρης. La liste d'Erastothène mentionne 7 noms de rois, qui correspondent peut être à la IIIe dynastie.

Barsanti, *Ann. du serv.*, VII, 257 sq. ; Weill, *l. c.*, 483 sq. : ce nom de Neferka serait, dans ce cas, identique avec Neferkerê' II, le dernier roi de la dynastie sur la liste d'Abydos; toutefois rien n'est certain en ces matières. — Il faut rattacher ici l'Horus Cha'ba, dont le nom se lit sur un sceau de Hierakonpolis, pl. 70, 1, sur une coupe du Musée de Berlin, sur un sceau de Petrie (Weill, *IIe* et *IIIe dyn.*, p. 92) et sur une coupe en pierre dans le temple funéraire de Sahourê', auprès de coupes de Snofrou (Borchardt, *Grabdenkmal des Sahure*, I, 114). Par contre, Nefersahor (*Aeg. Chronol.*, p. 154) est identique avec Pepi I (§ 262). Le nom de Houni se trouve, avec son écriture la plus ancienne de « roi (*souteni*) H » à Éléphantine (Borchardt, *Ä. Z.*, 46, 13) ; sa « maison » est mentionnée dans le nome de Letopolis (*LD.*, II, 3 ; Sethe, *Urk. des Alten Reichs*, p. 2), au tombeau de Meten (où le nom se lisait autrefois Souhten ou roi Heten ;) son culte funéraire est mentionné aussi sur la pierre de Palerme, *verso*, l. 5. — Autres tombeaux de cette époque à l'ouest d'Abydos, ap. Garstang, *Tombs of the third dyn.*, 1904 ; ils ne contiennent pas d'inscriptions, mais témoignent de l'évolution continue vers les mastabas de la IVe dynastie. Les « tombeaux à escalier » que nous voyons à El kab et ailleurs remontent parfois à cette période. — Les deux pyramides en pierre de Dahšour sont certainement plus anciennes que celles de Cheops; celle qui est au nord appartient à Snofrou; donc la pyramide à pans en retrait ne peut guère être attribuée à un autre roi que Houni (cf. Petrie, *Pyramids and Temples of Gizeh*, p. 56 s. ; *A season in Egypt*, p. 26 sq. ; Borchardt, *Ä. Z.*, 32, 94). — Ruines d'une pyramide à degrés près de Sila dans le Fayoum (derrière Meidoum) : Borchardt, *Ann. du serv.*, I, 211 sq. Pour la liste des rois, voir le tableau, p. 189.

IVe dynastie.

232. Le successeur de Houni, Snofrou, correspond, dans Manéthon, à Soris, premier roi de la IVe dynastie, originaire pareillement de Memphis. Avec lui commence l'époque que nous appelons l'Ancien Empire : désormais, dans les nécropoles du nom de Memphis, les tombes des grands s'orneront de tableaux et d'inscriptions, et la vie égyptienne, la civilisation du pays deviendront sensibles à nos yeux. Cependant, nous n'apprenons encore que peu de détails sur l'histoire intérieure et extérieure de l'Égypte sous ces diffé-

rents règnes, et c'est une exception quand nos sources signalent, par hasard, un événement historique bien précis. La pierre de Palerme nous a conservé les annales de trois années du règne de Snofrou : elles relatent une expédition contre la Nubie et au cours de laquelle « le pays nègre (*to nehesi*) fut haché (c'est-à-dire les champs saccagés), et des prisonniers emmenés, au nombre de 7.000 hommes et femmes et 20.000 bœufs et moutons » — en fait de chiffres, Snofrou ne se montre pas moins hâbleur que ses prédécesseurs (§§ 208, 214). La même année, on signale l'arrivée de 40 navires chargés de bois de cèdre, qui ne peut provenir que du Liban (§ 229). Le cèdre s'emploie (concurremment avec le bois de Meri, dont nous ignorons l'essence propre et le lieu d'origine) pour construire les grands navires et les portes du palais royal, sans doute aussi pour les plafonnages et les lambris. Pendant ces trois ans, les annales nous parlent à plusieurs reprises des constructions édifiées par le roi. Près des mines du Sinaï, une stèle commémorative célèbre une victoire sur les Bédouins. Enfin, le roi a élevé des forteresses en Égypte même, probablement dans le voisinage de la grande « place d'armes » (*chri 'aḥa*), sur la rive droite du Nil au-dessous de Memphis, emplacement du Caire moderne, que les Grecs appelaient Babylone.

Les documents connus antérieurement sur l'Ancien Empire (dynasties IV-VI) ont été étudiés par E. DE ROUGÉ dans son ouvrage fondamental : *Recherches sur les monuments des six premières dynasties*, Mém. de l'Ac. des insc., 25, 2e partie, 1866. Depuis lors, les matériaux se sont considérablement accrus, notamment grâce à MARIETTE, *Les mastabas de l'ancien empire*, édité par MASPERO en 1883. Une nouvelle et brillante édition des textes les plus importants a été donnée par SETHE, *Urkunden des alten Reiches*, 1903. Snofrou a été le prédécesseur (probablement même le père) de Cheops : cela est établi par les monuments, en particulier par l'inscription du tombeau de Meritatefes (DE ROUGÉ, *Pr. dyn.* 36, ; *Inscr. hiérogl.*, 62) qui passe du harem de Snofrou dans celui de Cheops et qui vivait encore sous Chephren. Snofrou inaugure l'ère des monuments et des inscriptions ; son nom et son culte sont mentionnés

à plusieurs reprises sous les rois qui suivent, tandis qu'on fait à peine mention de son prédécesseur Ḥouni : c'est la preuve qu'avec lui commence véritablement la nouvelle dynastie. Donc, il ne peut correspondre qu'au Soris de Manéthon et non point à Sephouris (Dynastie III, 8), comme le croyait LEPSIUS. Il y a un graffito à Elkab, SAYCE, *PSBA*, 21, 108 ; 26, 93 ; GRIFFITH, *ib.* 25, 115, qui porte à côté du nom de Cheops (?) un nom inconnu ; Sayce l'interprète comme étant Ṡarou et croit y reconnaître le nom de Soris, ce qu'on admettra difficilement.) Les indications de la pierre de Palerme sur les cèdres ont été reconnues par BREASTED, *Anc. Rec.*, I, 146. Monument de Wadi Maghara : *LD.*, II, 2 ; à l'époque postérieure, le roi est adoré ici comme dieu à côté de Ḥatḥòr et d'Horus Sopṭou : *LD.*, II, 137 g, 144 p q. ; cf. WEILL, ap. *Sphinx* VIII, 183 sq. ; *Rec. des insc. du Sinaï*, p. 131, 141, 147, 240. Sceau de Snofrou ap. *Hierakonpolis*, pl. 70, 2 ; *Abydos*, II, 16 : à Beqaqna : GARSTANG, *Tombs of the third dynasty*, pl. 25. — L'inscription d'Ouna, l. 21, mentionne un « *ouart* de l'Horus Nebma'at » (c'est-à-dire Snofrou), avec la « Porte d'Imhotep » (§ 230) et « l'île du nord » ; c'est le lieu de concentration de l'armée pour les campagnes contre l'Asie. L'histoire de Sinouhet mentionne une « île de Snofrou » près de Babylone, cf. WEILL, *Sphinx*, VIII, 185 sq.

233. En dehors de ce qui précède, nous ne connaissons de Snofrou que ses monuments funéraires, et dans leur voisinage, ceux de ses courtisans et descendants. Comme la plupart de ses prédécesseurs, Snofrou a eu deux tombeaux : ce sont deux pyramides, portant le nom de *Cha' Snofrou*, « Snofrou brille ». L'une, située à Medoum, dans le nome le plus septentrional de la Haute-Égypte, affecte encore la forme d'une pyramide à degrés, destinée, semble-t-il, à être revêtue d'un parement incliné obliquement. L'autre, située à Dahšour, au nord de la pyramide aux pans en retrait (§ 231), nous fournit le premier exemple de la pyramide parfaite. Ces édifices colossaux s'élèvent sur le plateau désertique, au pied duquel étaient construites les villes royales, où le roi résidait avec sa cour et qui recevaient leur nom des pyramides ; on a trouvé sur le mur de la ville de la pyramide nord, près de Dahšour, un décret du roi Pepi I renouvelant les privi-

lèges accordés aux habitants des deux villes. Dès le commencement de son règne, le roi fixait l'emplacement et le nom de ses tombeaux et ceux des résidences royales qui s'y rattachaient. Les pierres qui servirent à construire les deux pyramides venaient des carrières de Rojou (Troja, auj. Ṭoura) dans les collines du Mokattam, près de Memphis. On a supposé que Snofrou et ses successeurs employaient pour ces carrières et pour les pyramides un nombre limité de tailleurs de pierre exercés, occupés pendant toute l'année, qui étaient au service du temple de Ptaḥ à Memphis et sous les ordres du grand-prêtre : pendant le temps de l'inondation, tous travaux cessant dans les champs, on convoquait en service de corvée les paysans de l'Égypte entière, et ils chargeaient les pierres, les transportaient sur le fleuve, les amenaient par des rampes gigantesques jusqu'au niveau du plateau désertique. Les dimensions des édifices s'accroissaient d'ordinaire avec la durée du règne, et le noyau primitif allait s'augmentant par des couches de maçonnerie qui formaient des revêtements successifs. Aux pyramides se relient des temples extérieurs pour le culte funéraire du roi. Les proportions de ces édifices sont si colossales que sous Snofrou, par exemple, ils ont dû absorber en grande partie la main-d'œuvre de l'Égypte tout entière, pendant un règne qui dura 24 ans (ce chiffre est donné par le papyrus de Turin).

Pyramide et tombeaux de Medoum (notamment du prince Ra'ḥotep et de son épouse Nofret) ap.: MARIETTE, *Mon. div.*, 16-20 ; PETRIE, *Medum* 1892 ; d'après la planche 29,6, c'est ici que serait située une localité Tet-Snofrou, mentionnée aussi au papyr. Westcar. Dahšour ap.: MASPERO, *Mém. de la mission au Caire*, I, fasc. 2 ; DE MORGAN, *Fouilles à Dahchour*, 2 vol. ; BARSANTI, *Ann. du serv.*, III, 198 sq. Le tombeau de Meten à Abousir date aussi de l'époque de Snofrou, *LD.*, II, 3 sq. Décret de Pepi Ier : BORCHARDT, Ä.Z., 42, 1 sq. — La théorie de Lepsius sur l'accroissement des pyramides par couches successives a été combattue par MASPERO, PERROT et CHIPIEZ, et par PETRIE, *The pyramids and temples*

of Gizeh, mais elle a été reconnue comme juste en son ensemble par Borchardt, Ä.Z., 30, 31, 35 ; v. en outre ses publications sur les temples funéraires des rois de la V[e] dynastie (§ 249) et son ouvrage : *Die Pyramiden, ihre Entstehung und Entwickelung*, 1911. Il existe aussi des pyramides qui sont inachevées (ceci va contre l'opinion de Lepsius) et il arrive souvent que les parties plus récentes sont exécutées avec beaucoup moins de soin que les parties anciennes. Cf. aussi v. Bissing, *Diodors Bericht über die Pyramiden*, 1901.

234. Le successeur de Snofrou, Cheops, a laissé lui aussi un monument dans la péninsule du Sinaï. Une petite statuette d'ivoire, trouvée à Abydos, rend d'une façon vivante les traits énergiques de ce souverain. Au contraire de Snofrou, il a reculé sa résidence à environ 10 kilomètres au nord de Memphis à Gizeh, en face du Caire et il y a construit une pyramide, qui est le plus formidable édifice qui soit sur terre. On y discerne nettement le progrès qui s'est accompli dans le développement de la pyramide et qui explique les trois chambres funéraires qu'elle contient. La chambre supérieure renferme le cercueil du souverain ; elle est revêtue de granit, et plafonnée de dalles de granit énormes. En avant de la pyramide, nous voyons, comme toujours, le temple funéraire, aujourd'hui en ruines, et trois petites pyramides construites pour la famille du souverain. Toutefois, Cheops et ses successeurs ont renoncé à l'antique coutume de se faire bâtir deux tombeaux. Cheops régna 23 ans. Son successeur, Ṭeṭefrê', a reculé sa résidence encore plus au nord, vers Abou Roâš ; la pyramide qu'il y a commencée ne fut jamais achevée. Il ne régna d'ailleurs que 8 ans. Quel lien y avait-il entre lui et Cheops, nous ne le savons pas ; en revanche, son successeur Chephren (Cha'oufrê') était fils de Cheops. Chephren est revenu s'installer à Gizeh et y a construit la seconde pyramide ; son fils Mykerinos (Menkeourê') a construit la troisième pyramide, beaucoup plus petite. Les proportions de la pyramide de Cheops n'ont été reprises par aucun de ses successeurs, mais Ṭeṭefrê' a

employé pour le revêtement extérieur de sa pyramide le granit, qui est plus coûteux et plus difficile à travailler : Chephren a employé le granit pour les deux assises inférieures, et Mykerinos pour le revêtement des côtés à mi-hauteur. Nous connaissions déjà, par des fouilles antérieures, le portique de granit bâti par Chephren dans sa résidence royale de la plaine ; il est soutenu par de gigantesques piliers monolithes, et un couloir couvert le relie avec le temple funéraire proprement dit, bâti par-devant la pyramide. On avait trouvé dans ce portique neuf statues du roi plus ou moins complètes, et sculptées soit dans le diorite clair ou sombre, soit dans le schiste vert. Aujourd'hui, on a déblayé tout l'ensemble du portique : il est construit uniquement en granit, mais le pavement est en dalles d'albâtre ; les fouilles ont ramené au jour beaucoup d'autres fragments de statues. Non loin de ce portique s'avance en éperon un énorme rocher : les Égyptiens y ont taillé une figure gigantesque, le fameux Sphinx, qui représente le roi Chephren lui-même dans toute sa gloire. Enfin, l'on vient d'exhumer le temple funéraire de Mykerinos avec le portique qui s'y rattache, et on y a trouvé de superbes morceaux de sculpture ; l'édifice était fort loin d'être terminé lorsque survint la mort du roi. Son successeur fit achever le monument à la hâte, sur des proportions réduites, et en briques crues.

Le nom complet de Cheops est Chnoum-cha'oufou (dans Manéthon Σοῦφις, c'est-à-dire Šoufou avec le passage régulier du *ch* à l'š). Pour le Wadi Maghara : *LD.*, II, 2 c. ; Statuette d'Abydos : Petrie, *Abydos*, II, 13 ; 14 ; Capart, p. 261 ; à Bubastis (de même pour Chephren) : Naville, *Bubastis*, pl. 8, 32. En outre, les noms de Cheops et de ses successeurs se rencontrent parfois sur des sceaux, etc., notamment à Abydos. Il y a une localité dans la Moyenne-Égypte qui s'appelle : Me'nat-Choufou, « nourrice de Cheops »; cette dernière y possédait peut-être un domaine. — La pyramide de Ṭeṭefre à Abou Roaš a été fouillée par Chassinat (cf. Gauthier, *Bull. de l'Institut français du Caire*, IV, 256 sq.).

Tête de Tetefrê : von Bissing-Bruckmann, *Denkm. aeg. Skulpturen*, pl. 10. Son nom se trouve sur une palette de schiste à Zaouiet-el-Aryan: *Ann. du serv.*, VII, 261. Son culte funéraire et les localités dont il a fait don, sont mentionnés à plusieurs reprises dans des inscriptions de l'ancien empire. Pour les noms de Chephren et de Mykerinos, Diodore, I, 64, donne de bonnes variantes : Χαβρύης et Μεγχερῖνος — Chephren, fils de Cheops : papyr. Westcar. — Sceau de Mykerinos : *Ann. du serv.*, III, 134 ; Newberry, *Scarabs*, pl. V. Les dates pour Chephren et Mykerinos ne sont pas conservées dans le papyrus de Turin ; absurdes sont les chiffres de Manéthon : Cheops, 63 ans ; Chephren, 66 ; cf. les indications analogues dans Hérod., II, 127 sq. et Diod., I, 63 s.). Sur les pyramides de Gizeh : Vyse, *Pyramids of Gizeh*, 3 vol., 1840, complété par les recherches de Perring sur les autres pyramides ; Petrie, *Pyramids and temples of Gizeh*, 1883 ; Borchardt, A.Z., 30, 35, 36, cf. § 233 n., Borchardt a reconnu que le monument appelé autrefois temple du Sphinx est le portique de Chephren. Les résultats des fouilles dans le temple funéraire de Chephren ont été excellemment publiés par Hölscher, *Grabdenkmal des Konigs Chephren* (publications de la 1re campagne de E. v. Sieglin,) I, 1912. Reisner a déblayé le temple de Mykerinos, mais nous n'en possédons de compte rendu que par Borchardt, *Klio*, IX, 483 sq., XI, 124 s. Les neuf premières statues de Chephren, ap. Borchardt, *Statuen von Königen...* (catalogue du Caire) nos 9-17 ; une autre plus petite en albâtre, no 41. A côté des grandes pyramides, il y en a de petites pour les femmes. Tombeau d'une reine, peut-être la mère de Chephren, au sud du Sphinx : Daressy, *Ann. du serv.*, IX, 41 sq. Les dégradations à l'intérieur des pyramides sont l'œuvre de voleurs des temps anciens qui dévalisaient les tombeaux (tel n'est pas l'avis de Petrie, que j'ai suivi dans ma *Geschichte Aegyptens*). Les légendes grecques sur le caractère de Cheops et de Chephren oppresseurs de l'Égypte, sur la pitié de Mykerinos, etc., sont des fables inventées par les guides qui conduisaient les étrangers ; elles ont pénétré aussi dans l'Épitomé tiré de Manéthon ; l'Africain raconte en outre qu'il s'est procuré « le livre sacré » de Cheops. — Borchardt vient de retirer les doutes qu'il avait exprimés sur la date ancienne des statues de Chephren et du Sphinx (A.Z., 36, I sq. ; *Ber. Berl. Ak.*, 1897, 752 sq.) ; quant à Mykerinos, son sarcophage de pierre, dont la décoration reproduit le plan du palais, est d'une ancienneté certaine ; par contre, l'inscription sur son cercueil en bois ne remonte qu'à la XXVIe dynastie (Sethe et Borchardt, A. Z., 30, 94 sq.). Sur l'ancienneté du Sphinx, cf. aussi Daressy, *Bull. de l'inst. égyptien*, III, 35 s. Sur les légendes postérieures, cf. § 157 n. ; le sphinx passe pour être l'image du dieu du

soleil, Harmachis ; en fait, il en est ainsi dans une inscription, au nom de Cheops, rédigée sous la XXVI[e] dynastie environ, qui mentionne la fille de Cheops et la pyramide qu'elle fit bâtir. (Mariette, *Mon. div.*, 53 ; Daressy, *Rec.* 30, 1.)

235. A Mykerinos succèdent encore quatre rois de la dynastie, mais seul, le troisième, Šepseskaf, est reconnu comme roi légitime par ses contemporains et par la postérité. Les trois autres ne sont nommés sur aucun monument de leur époque ; il faut donc admettre que leurs monuments et tombeaux ont été détruits de façon systématique et ils sont passés sous silence dans les biographies contemporaines, que nous rencontrons dans les tombeaux ; la chronique de la pierre de Palerme a tenu compte de leurs années de règne, mais n'a consigné ni leurs actes, ni leurs fondations et a laissé ici un espace vide. Nous devinons que le royaume vient de traverser encore une fois une crise grave qui n'a pris fin qu'avec l'avènement d'une nouvelle dynastie, deux ans après la mort de Šepseskaf. Naturellement, il n'est pas possible pour nous de combler cet intervalle. Il se peut que Šepseskaf soit un fils de Mykerinos et qu'il ait été l'héritier légitime du trône ; si la durée de son règne sur l'Égypte entière n'a guère surpassé quatre ans, il a pu être reconnu, beaucoup plus tôt, comme le souverain d'une partie du pays. Peut-être est-ce à lui que nous devons attribuer une pyramide, située au sud de la rampe de Chephren, mais qui n'a jamais reçu qu'un commencement d'exécution ; en tout cas nous savons par la chronique de la pierre de Palerme que, dès la première année de son règne, il avait fixé l'emplacement de sa pyramide. A la différence de ce qui se passe pour ses puissants prédécesseurs qui vont de Snofrou à Mykerinos, son nom et son culte sont à peine mentionnés par la suite. — Au total, la IV[e] dynastie est restée sur le trône environ 160 ans, de 2840 à 2680 avant Jésus-Christ.

Les trois rois illégitimes ont été cités par Manéthon, et ils existaient.

aussi sur la table de Sakkara où, malheureusement leurs noms ont été détruits. Eratosthène a conservé deux noms Ῥαύωσις et Βιύρης. La pierre de Palerme, qui nous a conservé la première année du règne de Sepses kaf, fournit une autre preuve que son règne a été de courte durée et qu'il appartient à la fin de la dynastie, comme dans Manéthon (Σεβερχέρης). Cf. *Aeg. Chronologie*, 140 sq., 195 (*trad.* p. 192). Sceau de Sepseskaf dans *Abydos*, I, 55 ; et au Musée de Berlin. On a supposé que le Thamphtis de Manéthon était identique à un certain roi Imhotep mentionné au Wadi Ḥammàmàt, *LD.*, II, 115 h. ; mais un fait écarte tout de suite cette hypothèse, c'est que ces carrières n'ont pas été exploitées avant la fin de la Ve dynastie. — Sur Nefersahor, que j'avais voulu tout d'abord insérer à cette place, v. § 262 n.

Les tombeaux de l'Ancien Empire.

236. Les pyramides de Memphis ne sont pas seulement le symbole extérieur de l'Ancien Empire ; elles en expriment le caractère le plus intime. L'Etat tout entier se concentre dans la personne du « dieu grand » — c'est ainsi qu'on appelle le pharaon sur les bas-reliefs de victoire du Sinaï, sous l'Ancien Empire, tandis que plus tard on dira constamment « le dieu bon » § 252 — et la tâche suprême de l'Etat se réduit à ceci : assurer au souverain, après sa mort, la continuation de sa puissance pour l'éternité. La religion, avec son fatras magique, en montre le chemin ; le progrès de la civilisation permet la réalisation par des moyens techniques et matériels de plus en plus perfectionnés. Tout de suite après son avènement au trône, le nouveau dieu choisit le site où il établira sa résidence terrestre comme sa résidence éternelle, et il lui donne un nom ; pendant toute la durée de son règne, le royaume entier travaille à l'édifice gigantesque ; par des donations importantes, le roi pourvoit à son entretien, et ses serviteurs les plus dévoués, ses courtisans les plus élevés en dignités, assument le service journalier des offrandes et la recitation des formules magiques

LISTE DES ROIS DE LA IV[e] DYNASTIE

(*Dans le cas où les noms ont été détruits sur le papyrus de Turin et la table de Sakkara, mais où nous pouvons les rétablir avec certitude, j'ai ajouté les lettres T et S entre parenthèses.*)

LISTES ÉGYPTIENNES				MANÉTHON IV[e] DYNASTIE, 8 MEMPHITES	
Snofrou (T. S. A.)	24 ans.	1.	Σῶρις	29	ans
Cheops (T. S. A.)	23 ans.	2.	Σοῦφις	63	»
Ṭeṭefrê (T. S. A.)	8 ans.				
Chephren (T.) S. A.	X ans.	3.	Σοῦφις	66	»
Mykerinos (T. S.) A.	X ans.	4.	Μενχέρης	63	»
X (T. S.)	X ans.	5.	Ῥατοίσης	25	»
X (T. S.)	18 (28).	6.	Βίχερις	22	»
Ṡepseskaf (T. S.) A.	4 ans	7.	Σεβερχέρης	7	»
X (T. S.)	2 ans.	8.	Θαμφθίς	9	»
			Total	277	ans

(L'addition des chiffres partiels donne 284 ans.)

dans le temple funéraire: ils assurent ainsi à son esprit une vie éternelle.

Je signale encore une fois que le culte des morts en Égypte ne consiste pas du tout dans l'adoration d'un dieu dont on espère la protection et le secours, ou dont on cherche à apaiser le courroux (comme le prétend la théorie qui fait venir la religion du culte des ancêtres) ; bien au contraire, il s'agit toujours de ranimer, par des moyens artificiels, un esprit qui est en soi-même impuissant, que l'on veut rendre pareil aux dieux, mais qui, après tout, n'en est pas un. Ce n'est qu'à partir du Nouvel Empire que quelques rois défunts, peu nombreux (tel qu'Amenophis Ier) et certains autres hommes (tels Imhotep et le « sage » Amenophis) se sont parfois mués en dieux secondaires. — J'ai présenté une esquisse de l'Ancien Empire et de sa civilisation dans mon mémoire *Aegypten zur Zeit der Pyramidenbauer*, 1908.

237. Comme déjà sous les Thinites, de même chez les Memphites, les épouses et enfants du souverain, ses courtisans et les plus hauts fonctionnaires de son royaume sont admis à ce privilège de l'immortalité. Le roi leur donne un emplacement pour leur tombeau, soit auprès de sa propre pyramide, soit près de la pyramide d'un de ses prédécesseurs, dont ils assurent le culte; il donne l'ordre au grand-prêtre de Ptah (§ 233) de leur livrer dans ce but des stèles de pierre; il lui prescrit quelles offrandes il faudra présenter au défunt « à tous les jours de fête de l'année et chaque jour », sous le nom d' « offrandes du roi », par l'entremise d'Anubis, le seigneur des tombeaux, par celle du dieu-chien de l'occident et d'Osiris; le roi accorde aussi à ces privilégiés les amulettes, qui à l'origine étaient réservées à lui seul. Les riches, à leur tour, s'occupent de construire et d'équiper leurs propres tombeaux; tout comme le roi, ils se choisissent des « serviteurs de *Ka* », et établissent avec l'autorisation du roi, pour le service des offrandes funéraires, des fondations à perpétuité qui comprennent des terres et des gens. Si le vivant a négligé ces précautions ou n'a pu achever sa tâche, c'est au fils qu'il incombe, par piété filiale,

de s'occuper du défunt. Tout autour des pyramides s'étendent ainsi des nécropoles où tombeaux après tombeaux s'alignent en rues régulières. Sous la IIIe dynastie, la pyramide royale avait la forme d'un tertre gigantesque en pierre (§ 230); c'est cette forme primitive de la tombe royale qu'adoptent maintenant les gens de la cour. Le cadavre est enfoui dans un puits recouvert d'un amas de terre amoncelée; le tertre de forme oblongue, avec des côtés obliques, est ceint d'un revêtement de pierres; les Arabes lui ont donné le nom de *mastaba* « banc ». Sur le côté est de ce tertre, on introduit dans la maçonnerie une grande stèle de pierre qui a la forme d'une porte de maison fermée (c'est ce qu'on appelle la fausse-porte); elle donne accès dans le monde des Esprits; par-devant cette porte s'étendait à l'origine une cour entourée d'un mur de briques, ou bien s'élevait une chapelle pour le service funéraire. Bientôt chapelle et porte sont reportées dans l'intérieur même du mastaba et, peu à peu, cette chambre primitive a donné naissance à un système de chambres de plus en plus nombreuses.

C'est Mariette qui a le premier employé le terme de *mastaba*, pour désigner une grande construction, près de Sakkara, dont la destination reste encore énigmatique, et qui s'appelle *Mastabat el-Fir'aoun*, « banc du Pharaon ». Les spéculations fantaisistes de Krauss, *ZDMG*, 66, 281 sq., s'écroulent donc devant cette explication. — Hölscher, *Grabdenkmal des Chephren*, p. 15, fait remarquer que le portique dans la vallée, qui se relie au temple funéraire des rois, est issu de la forme du mastaba.

238. De génération en génération, on équipe la tombe avec un luxe toujours croissant. Ce qu'on désire tout d'abord c'est protéger le cadavre contre la corruption ou la destruction par violence, et lui assurer, grâce au culte des morts, une nourriture abondante pendant toute l'éternité. On embaume donc le cadavre pour le conserver, on le cache au fond d'un sarcophage en bois ou en pierre, qui a la forme

d'une maison, et on l'enfouit dans un puits inaccessible, obstrué de pierres énormes. En outre, on enferme dans le tombeau la statue du défunt, en bois, en calcaire ou en schiste (celle du roi est souvent en pierre dure). S'il s'agit d'un mastaba, on place cette statue dans une chambre spéciale (arabe = *serdab*), communiquant avec la chambre funéraire par une ouverture étroite, où passe la fumée des sacrifices. S'il s'agit d'une pyramide, la statue se place dans le temple funéraire; l'esprit du défunt pourra à son gré venir résider dans cette statue; mais, bientôt, on trouve qu'une seule statue ne suffit pas et qu'on procédera plus sûrement en en faisant fabriquer un grand nombre; c'est ce qui explique la multitude des statues dans le temple de Chephren. Pour les offrandes, on place devant le mort des trépieds, des vases, des tables munies de cavités pour recevoir les onguents et les liquides. Les temples royaux ont comme annexes de grands magasins. Le portrait du défunt est souvent reproduit sur la fausse porte du mastaba, tantôt sculpté en ronde bosse, tantôt gravé à la façon d'un bas-relief; on ajoute son nom et son titre, ainsi que les formules des offrandes; parfois, on nous donne encore d'autres détails sur la carrière du défunt, les charges qu'il a remplies, le tombeau qu'il s'est fait construire et les fondations qu'il a faites pour son culte. Mais cela ne suffit pas encore : celui qui habitera cette tombe désire vivre un jour dans sa « maison d'éternité » comme il vivait dans sa maison terrestre, entouré de sa famille, de nombreux serviteurs et de tout le confort possible; il veut contempler, dans sa vie future, ses serfs travaillant aux champs, paissant ses troupeaux, chassant les oiseaux ou pêchant le poisson; il veut les voir exerçant leurs métiers, construisant des barques, naviguant sur le Nil; il veut voir les paysannes de ses domaines apporter à leur seigneur les redevances dont on fera offrande au mort, et ses valets abattre sous ses yeux des chèvres et des bœufs; lui-même entend, comme autre-

fois, s'asseoir pour ses repas aux côtés de son épouse, servi par ses enfants, et se distraire en chassant dans le désert ou dans les marécages du Nil. Les murs des chambres funéraires se décorent donc, de plus en plus, de tableaux qui mettent sous nos yeux la vie et les faits et gestes des gens distingués et de leurs serviteurs. Aussi ces tombeaux sont-ils pour nous une source abondante de renseignements ; ils nous font connaître dans tous ses détails la vie à cette époque. Cette décoration funéraire n'arrive à son plein développement que sous les derniers rois de la IV[e] et surtout sous ceux de la V[e] dynastie ; néanmoins la tombe de Meten, sous Snofrou, nous en fournit déjà les formes essentielles qui se multiplient et s'enrichissent dans le tombeau à peine plus récent de Ra'ḥotep, à Medoum, et dans plusieurs tombeaux de Gizeh, datant du règne de Cheops et de Chephren.

239. Toutefois l'intention qu'on poursuit en décorant les tombes cache mal un désaccord qui gouverne toute la vie morale de l'Egypte. Nulle part ailleurs sur la terre, on n'a déployé tant d'énergie et d'opiniâtre persévérance pour essayer de rendre possible l'impossible, pour faire de notre brève vie humaine et de ses plaisirs une existence prolongée jusqu'à l'éternité. Que cela fût réalisable, les Egyptiens de l'Ancien Empire ont dû en être imperturbablement convaincus, sans quoi comment, génération après génération, aurait-on orienté toutes les ressources de l'Etat et du progrès vers ce but ? Pourtant, derrière cette conviction, nous découvrons le sentiment, que toute cette splendeur de vie future n'est qu'apparence, que tous ces formidables moyens par lesquels on la garantit ne parviennent, en mettant les choses au mieux, qu'à créer une ombre, un fantôme d'existence, et qu'en réalité notre sphère humaine reste ce qu'elle est. Tous les procédés magiques ne font pas que le cadavre redevienne vivant, recommence à se mouvoir et puisse prendre de la nourriture. Donc on pourra se contenter

d'avoir une statue à la place du cadavre, ou un simple portrait sur les murs du tombeau ; au lieu d'offrandes réelles et de serviteurs du culte, on aura des images peintes sur les murs, ou bien on déposera près du mort des figurines, qui représenteront, par exemple, des femmes occupées à moudre ou à cuire les repas; il suffira même, en principe, de réciter les formules de l'offrande et de les inscrire sur les montants de la porte du tombeau. Cependant on n'arrive pas encore, il s'en faut même de beaucoup, à tirer les conséquences extrêmes de cette façon de voir; on ne nie pas positivement la réalité des actes du mort; les formules, le monde illusoire peint sur les murs, sont une manière de donner au mort ce qui lui manque, de lui garantir une compensation éventuelle. En même temps, on atteint un autre but : on assure une survie non seulement au défunt, mais encore à ses serviteurs peints et sculptés dans sa tombe, surtout si on inscrit leurs noms. En réalité, l'idée de vie future qui anime et guide l'Égyptien cultivé diffère totalement des croyances bizarres qui dominent dans les formules magiques du culte funéraire et que les *Chriheb* (§ 218) continuent à développer avec zèle. Certes, il se réjouit en faisant bâtir son tombeau de voir reproduit son domaine, et il espère bien qu'un jour il le verra, par les yeux de sa statue ou de son image gravée sur le mur, et qu'il le contemplera avec un sentiment de joie ; mais, par ailleurs, quand il prie les dieux des morts, ce qu'il leur demande, c'est d'arriver à « une longue et belle vieillesse en état de dévotion vis-à-vis de tous les dieux » (ou « vis-à-vis du dieu grand ») et il implore encore « un beau lieu de sépulture dans la nécropole de l'occident »; cela veut dire qu'il parle de son tombeau comme peut le faire un homme vivant et non du point de vue d'un mort. Il sait que dans l'au-delà il aura à rendre compte de ses actions devant « le dieu grand, le seigneur du tribunal » et que c'est uniquement par une vie faite de piété et de justice qu'il peut se promettre une survie heureuse. Alors

son espoir sera de « se promener en paix dans les beaux sentiers du royaume de l'occident, où se promènent les hommes pieux devant le dieu grand », et de contempler les dieux dans leur gloire. Ces formules, que nous voyons répétées constamment depuis la fin de la IVe dynastie, prouvent bien que, même en Égypte, en dépit du fatras des superstitions qui environnent les morts, ce sont des vues saines et limitées par une sage appréciation des conditions terrestres, qui prévalent dans la masse des hommes cultivés. Les représentations sur les murs des tombeaux prennent alors le sens de tableaux de la vie réelle; elles servent à fixer la mémoire du disparu et à rappeler les événements qui ont rempli son existence.

240. Mais — et c'est là un trait important pour l'histoire politique et l'étude de la civilisation — le culte des morts, à la belle époque de l'Ancien Empire, n'a pris cette forme que dans l'entourage du Pharaon, dans sa ville royale et à sa cour. Pyramides et mastabas sont en relation étroite : on ne les trouve que dans la nécropole immense qui, sur une longueur de plus de quatre lieues, d'Abou-Roâš à Dahšour, occupe le rebord du plateau désertique, à l'ouest de Memphis, comme au sud de cette région, vers Medoum et la pyramide de Snofrou. Les hauts fonctionnaires eux-mêmes, ceux qui administraient les nomes et y possédaient de grands domaines, adoptent pour dernier lieu de repos le voisinage de la cour; si la forme de tombeau qu'ils choisissent est un mastaba, décoré de sculptures et d'inscriptions, nous sommes sûrs que ce mastaba sera installé près de la pyramide du roi régnant ou d'un de ses prédécesseurs. Toutefois, dans le reste du pays, l'ancienne forme de sépulture prévaut encore : ce sont, pour les classes moyennes et pour les pauvres, des tombes sans apparence où le cadavre est enseveli dans une position accroupie; parfois nous rencontrons isolément, pour des personnages riches et distingués, la tombe à escalier de la IIIe dynastie, mais sans aucune

sculpture et sans inscriptions. Les quelques exceptions qu'on peut rencontrer confirment la règle : partout ailleurs en Égypte, où se présente par hasard un mastaba de la IVe ou de la première moitié de la Ve dynastie, il sera sommairement décoré, le plus souvent sans reliefs ni inscriptions, rarement pourvu de statues, souvent même inachevé. Tout cela montre avec quelle lenteur les innovations de la cour ont pénétré dans le reste du pays ; d'ailleurs quand la bonne volonté ne manquait pas, c'étaient les moyens d'exécution qui étaient insuffisants. Cet état de choses ne se modifiera qu'avec la fin de la Ve dynastie ; le changement est en rapport étroit avec la transformation des conditions politiques et sociales qui s'opérera à ce moment. La concentration des tombeaux autour de Memphis exprime de la façon la plus tangible, le caractère politique de l'Ancien Empire : chez les morts comme dans la vie réelle, nous constatons la centralisation complète d'un état, composé de fonctionnaires, autour d'un pharaon omnipotent.

On a trouvé des mastabas de la IVe et V^e^ dynasties, en assez grand nombre, à El Kab (éd. Quibell, 1898), mais presque tous sans inscription. Les plus anciens mastabas, au dehors de la nécropole de Memphis, sont sans doute ceux, pour la plupart inachevés, qu'on a trouvés à Teneh (au nord de Minje, Fraser, *Ann. du serv.*, III, 1902, 67 sq., 122 sq.) ; c'est dans l'un d'eux, du début de la Ve dynastie, qu'on a découvert un acte important de fondation qui se rapporte au culte d'Ḥathor et des morts (Maspero, *ib.*, 131 sq. ; Sethe, *Urk. des Alten Reichs*, 23 sq.). Les mastabas de Dešaše, Der el Gebrâwi, Dendera, les hypogées de Schech Saïd et Zawijet el Meitin, etc., ne remontent guère au delà du milieu de la Ve dynastie. Il est à supposer qu'on en découvrira encore d'autres, et peut-être même un tombeau de la IVe dynastie ; néanmoins les nouvelles découvertes ne changeront rien au fait que, sous la IVe dynastie, le mastaba pleinement développé se rencontre dans un seul endroit : près de la résidence de la cour. — La pyramide d'El-Koula, près de El Kab, qui appartient à l'Ancien Empire présente encore une énigme (Baedeker, 4e éd., fr., 1914, 336). Dans la nécropole d'Abydos, les tombes qui datent de cette époque ont conservé les formes anciennes.

État et administration sous l'Ancien Empire.

241. Sous les rois de l'Ancien Empire, l'Égypte reste encore un royaume double, unifié sous le sceptre d'un souverain ; nous voyons subsister comme auparavant les doubles bureaux, les doubles magasins, les doubles titres des fonctionnaires. En réalité, cependant, ce dualisme n'est plus qu'une fiction ; toute l'administration est centralisée et comporte des règlements uniformes ; les mêmes fonctionnaires sont envoyés tantôt dans le Sud, tantôt dans le Nord. Depuis la III[e] dynastie, le centre de gravité de l'empire est exclusivement dans la région du « Mur Blanc », qu'on appellera plus tard Memphis. Là, en plein pays de culture, autour du temple de Ptaḥ, une ville populeuse s'est développée, mais les rois n'y demeurent pas ; ils ont installé leurs résidences ambulantes au pied du plateau désertique, au-dessous de leurs pyramides. Nous connaissons déjà les attributs du roi, le caractère de son pouvoir, et aussi les traits principaux de l'organisation du royaume, la hiérarchie des titres de cour, toutes choses que nous voyons à présent arrivées à leur point de perfection. La volonté du roi est toute-puissante, et, dans toute affaire d'importance, on doit recourir à sa décision ; celle-ci est alors publiée dans un édit écrit, scellé en sa présence, puis expédié aux fonctionnaires. Son premier agent est le « vizir et juge de la grande porte » parfois désigné aussi sous le nom du « directeur de tout le pays, du Sud et du Nord », ou encore de « conseiller privé du ciel (c'est-à-dire du roi), qui contemple le secret du ciel ». Les pharaons de la IV[e] dynastie semblent, d'une façon régulière, avoir investi de cette fonction un prince de leur maison ; sous la V[e] dynastie, elle est restée pendant quelque temps le privilège héréditaire d'une famille ; puis, son titulaire a varié très fréquemment. En général, ce titre est réuni à un autre, celui de « chancelier (garde du sceau)

du roi de Basse-Égypte », à qui ressortissait l'administration des finances et la rédaction des décrets. Il y avait encore deux « chanceliers du dieu » (c'est-à-dire du roi de la Haute-Égypte, cf. § 222) ; ils semblent avoir été ce que nous appellerions les intendants généraux de l'armée ; aussi portent-ils souvent le titre de « chef des soldats » et « directeur des magasins d'armes » ; ils dirigeaient en même temps la construction des édifices, l'exploitation des carrières, etc. Une charge distincte est celle de « directeur des travaux », sorte de ministre des Travaux publics ; il administre les bâtiments et semble être comptable des dépenses. — Le maintien de l'ordre dans le pays est assuré par des soldats et des gendarmes (§ 254), recrutés parmi les nègres de Nubie ; les contingents de guerre sont levés parmi les paysans des nomes et ceux qui appartiennent aux domaines des temples.

C'est ERMAN qui, dans son *Aegypten*, a posé les bases de nos connaissances sur l'organisation de l'État ; j'ai développé certains détails dans ma *Geschichte Aegyptens*, et il faut ajouter les contributions de MASPERO (*La carrière administrative de deux hauts fonctionnaires*, ap. *Études égypt.*, II, 2 *Journal asiatique* 1890, et plusieurs autres travaux) et celle de SETHE, dans son étude sur le vizir, *Ä.Z.*, 28, 1890. Depuis, on n'a guère fait de travail systématique sur ce sujet, et pourtant il y aurait de beaux résultats à attendre d'une étude méthodique de ces matériaux qui sont nombreux mais aussi d'un maniement délicat. Maints titres resteront toujours obscurs. J'ajoute tout de suite ici la remarque que MARIETTE a attribué une date erronée à la plupart des mastabas de Sakkara ; beaucoup de ceux qu'il attribue à la IVe dynastie appartiennent à la Ve, et le plus grand nombre date de la seconde moitié de la Ve dynastie, époque où les rois établissaient leurs pyramides à Sakkara. Nos connaissances ont été beaucoup accrues par la découverte d'édits royaux de la Ve, VIe et VIIe dynasties ; d'abord le décret de Pepi Ier sur la ville de Snofrou à Dahšour : ap. BORCHARDT, *Ä.Z.*, 2, 1 sq. ; puis trois décrets d'Abydos : ap. PETRIE, *Abydos*, II, 18 (Neferrerkere', aussi ap. WEILL, p. 67 sq.), 17 (Teti), 19 (Pepi II), traduits par Griffith ; puis encore sept décrets de Koptos (cf. A.-J. REINACH, *Rapports sur les fouilles de Coptos*, 1910) ; l'un est de Pepi Ier, trois autres de Pepi II, trois autres de la VIIIe dynastie ; ils ont été étudiés en détail par WEILL : *les Décrets royaux de l'Ancien Empire*, 1912. Un décret

mutilé de Neferfrê' (telle est la lecture proposée par G. Möller ap. Fraser, *Bersheh*, II, 57. Petits fragments de décrets sur les villes des pyramides de Mykerinos et de Sahourê' : Borchardt, *Grabdenkmal des S*. I, 100. Cf. aussi les décrets publiés par Sethe, *Urk. des A. R.*, p. 25, 92 (Tehne), 60, 62, etc. Ces décrets contiennent souvent des listes de fonctionnaires ; de même, l'inscription d'Ouna. Sur le rapport qui existe entre les deux « trésoriers du dieu » (dont dépendent les tailleurs de pierre) et le « directeur des travaux » et son bureau de scribes, cf. Schäfer, Ä. Z., 40, 76 sq.

242. Les fonctionnaires commencent leur carrière soit à la cour du roi, où ils sont élevés pendant leur jeunesse avec les enfants royaux, soit dans les écoles de scribes, qui dépendent des temples ; aussi portent-ils tous le titre de scribes. Ensuite, ils entrent dans une des nombreuses « maisons », c'est-à-dire bureaux de l'administration (par exemple la « maison des vivres », la « maison des armes », etc., ou les nombreuses « maisons de l'agriculture », cf. § 244). C'est le point de départ, d'où ils sont promus, par la faveur du Pharaon, à des situations plus hautes, soit dans l'administration centrale, soit dans l'administration provinciale. Les biographies que nous avons conservées témoignent souvent d'un changement rapide dans la situation ; il existait certainement une hiérarchie bien définie non seulement dans chaque catégorie de fonctions, mais encore entre les administrations ; il y avait même des nomes dont les charges jouissaient d'une considération plus grande que celles des autres. Toute l'administration se fait par écrit, toute affaire s'expose suivant un formulaire défini, se transmet par voie hiérarchique à l'autorité supérieure et remonte jusqu'au Pharaon. Les baillis (nomarques) des nomes portent presque toujours comme sous les Thinites, le titre '*aneẕ*, mais souvent aussi, celui de *sešem-to*, « guide du pays », avec l'adjonction « directeur des messages » (*mero oupout*). On fait une distinction administrative entre la ville qui est entourée d'un mur rectangulaire ▯ (désignée sous le nom de

ḥat'ot, « grande forteresse » et le plat pays, mais cependant leur administration reste dans les mêmes mains; c'est le même personnage qui est par exemple « Régent (*ḥqa*) de la grande forteresse de Bouto et bailli (*'anez*) des habitants de Bouto », « régent de la grande forteresse des deux Chiens et bailli du nome de Mendès », « régent de la grande forteresse de Perma (?) et bailli du nome de Saïs », ou encore « régent de la grande forteresse de la ville de la Vache, nomarque de la montagne du désert (*semit*) et « grand-maître de chasse ». Cela montre que les villes des nomes, au point de vue du droit administratif, occupaient une situation autre que le reste du pays, les localités innombrables de la campagne, villages ouverts ou entourés d'une enceinte, que l'on désigne toujours sous le nom de *nout* (employé plus tard dans l'acception de « ville ») et où habitent les paysans. Le nomarque préside à l'administration, aux impôts et en outre à la justice ; aussi porte-t-il constamment le titre de « juge » (*sab*) et de « prètre de Ma'at ». Il a sous lui de nombreux « juges des champs » et « scribes des champs », qui ont à percevoir les corvées et les redevances en nature des paysans, et qui font la police du pays. Pour les serfs, il est probable que les fonctionnaires rendent la justice selon leur bon plaisir; mais dans les villes siège un tribunal (*zazat* § 223), qui, dès les temps les plus anciens, jouissait d'une haute considération ; il connaît par exemple des achats et ventes de maisons. Dans le tribunal siègent, pour dire le droit à côté du collège des fonctionnaires, les citoyens les plus estimés ; les procès entre Égyptiens libres (et aussi, ceux qui ne sont liés que par une obligation déterminée, par exemple, le culte funéraire) se déroulent « devant les propriétaires fonciers (*serou*) », ou « dans la salle des propriétaires fonciers ». Il existait aussi une juridiction d'appel régulière ; le tribunal le plus élevé était « la cour des six grandes maisons », siégeant dans la capitale, et qui se composait des dix « grands du sud » —

sous le Moyen Empire, ces dix font place à un jury de trente fonctionnaires) — sous la présidence du « vizir ». Celui-ci est assisté par le « juge de Nechen (Hierakonpolis) » à qui incombait le soin de faire l'enquête et de rédiger le procès-verbal.

Procès devant les *serou* : SETHE, *Urk. d. A. R.*, p. 13, 1, 16, s., et à ce sujet A. MORET, *Rec.*, 29, 26 sq. ; cf. en outre les deux grands décrets de Pepi II et l'inscription de Ḥenqou, SETHE, *l. c.*, p. 77, 8, cf. § 268. Il est évident que *ser* correspond à l'hébreu בירהיל et désigne le propriétaire foncier libre (y compris le *chontiouse* = fermier, § 244). La « position » sociale ou le « rang » que chacun occupe dans la société et que chacun désire « léguer à ses enfants » s'appelle *'aout*, qu'on rend souvent par « fonction », ce qui est un contresens. Inscription sur l'achat d'une maison, datant de l'Ancien Empire, et qui est « scellée devant le *ẕaẕat* de la ville de la pyramide de Cheops », ap. SETHE, *Ber. Sächs. Ges. phil. Kl.*, 63, 1911, heft 6.

243. La situation de fonctionnaire, comme toute autre profession, se transmet en général du père au fils ; ceci n'a rien que de normal. Dans les représentations des tombeaux, nous constatons souvent que les fils d'un haut fonctionnaire occupent aussi des fonctions publiques, mais moins élevées, et il arrive fréquemment qu'après la mort d'un serviteur dévoué, Pharaon transmette la charge au fils du défunt. C'est ce qui rend le contraste encore plus sensible entre l'organisation nouvelle qui se forme dans l'État depuis la fin de la Ve dynastie, et l'Ancien Empire : celui-ci, dans sa forme primitive, ne connaissait ni caste fermée, ni aristocratie, ni fonctions privilégiées, ni ayants-droit sur les fonctions de l'État. Certes, la société égyptienne prétend être une société fondée sur le droit, mais le droit s'incarne dans le dieu qui la gouverne ; si celui-ci veut bien admettre, quand il les trouve équitables, les us et coutumes, sur lesquels se fondent les privilèges des diverses classes et des diverses localités, il n'existe en principe aucun droit individuel, en dehors de celui de la couronne. Le roi, quand il distribue des postes à ses fonctionnaires, n'est lié en droit

par aucune obligation. Aussi l'Ancien Empire ne connaît-il d'autre genre de titres que ceux des courtisans et des fonctionnaires. Il n'y a point d'inscription funéraire de la IVe ou de la Ve dynastie (exception faite des récits purement biographiques) qui fasse mention des ancêtres, ou seulement du père d'un fonctionnaire, à moins qu'il ne soit de sang royal. Les princes royaux forment un contingent assez important dans la hiérarchie des fonctionnaires, et, sous une monarchie absolue, ils prenneut naturellement une place à part. Pas davantage les fonctionnaires ne nous apprennent-ils rien sur le nome qui les a vus naître et où ils possèdent peut-être de grands domaines ; quand nous le devinons, c'est grâce à quelque sacerdoce local qu'ils exercent en même temps, ou parce que tels et tels villages, qui leur appartiennent, s'appellent de leurs noms. Les fonctionnaires des nomes sont envoyés d'un nome à l'autre, et Meten par exemple, qui vivait sous Snofrou, fut successivement nomarque et régent de ville dans 10 nomes du Delta et dans le nord de la Haute-Égypte. On ne prend donc pas égard à l'endroit où ils ont des domaines, et cela est en opposition la plus rappante avec ce qui se passe sous la VIe dynastie et sous le Moyen Empire. Aussi, à peu d'exceptions près, les fonctionnaires passent-ils sous silence, dans leurs tombeaux, les nomes qu'ils ont administrés et se contentent-ils d'un titre général : « juge et nomarque (*'anez*) ». C'est ce qui explique qu'ils se fassent tous enterrer dans les nécropoles des résidences royales, et non pas sur le sol qui leur appartient et où ils ont leur château. L'Ancien Empire est donc éminemment une monarchie absolue, d'une centralisation complète, telle que peu d'autres États l'ont connue ; elle est gouvernée par un corps de fonctionnaires qui relèvent uniquement de la couronne, et dont la seule raison d'être est d'exercer une charge publique, apprise sous la direction de l'État.

La source la plus importante qui nous renseigne sur la carrière des

fonctionnaires de l'Ancien Empire est la biographie de Meten, *LD.*, II, 3 sq., cf. Maspero, *Études égypt.*, II (*J. asiatique*, 1890); Breasted, *Anc. records*, I, 170 sq.; Moret, *Rec.* 29, 57 sq.; nous tirons les autres renseignements des titres que cumulent les fonctionnaires dans les diverses inscriptions. Un fonctionnaire du nome d'Aphroditopolis (22e nome de Haute-Egypte) et de Memphis : *Aeg. Inschriften des Berl. Mus.*, I, p. 31, n° 13503. Sur les noms des nomes dans l'Ancien Empire (nombreuses citations à propos des domaines, dans les tombeaux de Echouḥotep et de Sabou, et aussi à Tehne (*Ann. du serv.*, III, 75); pour le « Fayoum méridional » (*Seris*), v. Griffith ap. Davies, *Mastabas of Ptahhotep and Akhethotep*, II, p. 25 sq., cf. § 177 n. Les titres *rpʿti* et *hȝtiʿ*, qui plus tard servent à désigner les princes héréditaires des nomes, ne sont sous l'Ancien Empire que des titres de cour très élevés et qui apparaissent dans un fort petit nombre de cas, notamment appliqués à des princes (cf. § 222 n.). Ce n'est que vers la fin de la Ve dynastie que le vizir porte ces titres régulièrement ; et avec lui d'autres, comme le grand-prêtre de Memphis et plusieurs grands seigneurs.

244. Les revenus du Pharaon consistent soit dans les produits de ses domaines, soit dans les redevances en nature et les corvées de ses sujets. Il semble que, comme auparavant, on ait fait un « recensement » (§ 224) tous les deux ans : souvent celui-ci sert à désigner l'année; on dit « l'année après le premier ou le deuxième recensement », etc. Mais ce recensement est maintenant limité au bétail. La propriété foncière n'est donc plus matière imposable, soit qu'elle appartienne au Pharaon lui-même, soit que le sol soit devenu propriété libre entre les mains des propriétaires fonciers ou des dieux. Tandis que la masse des paysans étaient des serfs attachés à la glèbe, il y avait à côté d'eux, cela ne fait aucun doute, des propriétaires fonciers libres (*serou*, § 242) dont le nombre et les possessions ont été en s'accroissant par les fondations faites par le pharaon en faveur de ses fonctionnaires (§ 245). Néanmoins, la plus grande partie du pays était, à n'en pas douter, domaine royal (*še*). Ces domaines du roi étaient affermés ; les fermiers sont appelés souvent dans les textes « *chontiou-še* du Pharaon », et sont placés sous le contrôle d'un haut fonctionnaire. Ils ont à leur ser-

vice des serfs disséminés dans d'innombrables petites localités où ils cultivent les champs, et les scribes du pharaon arrivent pour percevoir une redevance en blé, lin, etc., qui est calculée (« comptée ») chaque année d'après la récolte. Les serfs-paysans doivent en outre une redevance en bétail (celui-ci appartient soit à eux-mêmes, soit au fermier) ; et il y a aussi un impôt établi sur les puits des champs et les arbres, comme il y en a certainement un autre sur le travail des artisans dans les villes des nomes. En outre, sous l'Ancien Empire, comme à toutes les époques postérieures, on a sûrement prélevé des taxes sur les marchés et par tête d'habitant, etc. Les représentations dans les tombeaux ne nous apprennent presque rien sur l'activité ouvrière dans les villes, et ce n'est qu'à partir du Moyen Empire que nous avons des documents sur les recensements faits dans les domiciles particuliers, avec mention du rang social des individus ; si nous ne possédons pas de documents analogues de l'Ancien Empire, c'est la faute du hasard. Enfin les paysans étaient soumis, outre les redevances, aux services de corvée ; ils devaient des « heures » pour les grandes constructions ou autres travaux entrepris par le roi ; les fermiers étaient encore tenus de fournir des vivres et des soins aux messagers du roi, aux gendarmes recrutés parmi les Nubiens (§ 254) et de les transporter par voie d'eau ou de terre. Les femmes et enfants du roi, et les grands seigneurs ont même le droit de faire venir les paysans d'autres localités pour cultiver leurs champs et, au besoin, de les réquisitionner de force, en employant la « presse ». Toutes ces « heures » et « impositions » « qui sont comptées dans la maison royale » dépendent, dans chaque nome, de quatre « maisons » (bureaux) que nous pouvons classer ainsi : le bureau des scribes (qui prescrit et perçoit les corvées et impositions) ; le bureau de l'agriculture (qui s'occupe du travail rural et de l'élevage du bétail) ; le bureau du sceau (qui expédie les affaires judiciaires), et le bureau des archives.

Au-dessus de ces bureaux, il y a, dans la capitale, une administration centrale, dont dépendent les magasins. Par privilège royal, on peut être exempté des obligations dont nous venons de parler. Depuis les temps anciens, les villes des nomes semblent jouir d'un certain nombre de privilèges, et ce régime spécial ressort des titres qu'y portent les fonctionnaires (§ 242) ; des faveurs analogues furent par la suite accordées aux habitants des villes des pyramides, pour les dédommager des charges, telles que fournir d'offrandes la tombe du roi, et entretenir son culte funéraire. Enfin, ces privilèges furent étendus à des temples et à leurs prêtres. Reste à savoir si, plus tard, ces privilèges ont été toujours reconnus ou tolérés par les rois successeurs, ou si, par empiétement, ils ne sont pas tombés à l'oubli, entraînant avec eux toutes ces obligations qui avaient été imposées « pour l'éternité ». Le roi jouit de bien d'autres prérogatives : ainsi, quand nous voyons subsister côte à côte la coudée ordinaire qui mesure 450 millimètres et la « coudée royale » qui est plus grande d'un sixième et mesure 525 millimètres, nous devons penser qu'il y avait une mesure spéciale employée au bénéfice du roi, la plus grande.

Nos connaissances sur les questions traitées ici ont été beaucoup augmentées par la découverte de l'édit de Pepi Ier sur les deux villes des pyramides de Snofrou, dont BORCHARDT, *A. Z.*, 42, 1 sq., a donné une excellente édition ; à cet édit, il faut en ajouter d'autres, § 244 n. Les *chontiouše* sont des fermiers, cela est évident et a été prouvé par MORET qui a reconnu, *Rec.*, 29, 62 sq., que *še*, dans l'inscription de Meten (A. 13, 14 ; C. 4, 5 ap. SETHE) désigne le domaine de la couronne, peuplé par les serfs du roi. WEILL, *Décrets royaux*, p. 44, 1, n'est pas de cet avis, mais j'estime qu'il a tort. Cf. GRIFFITH, *A. Z.*, 45, 129 s., d'après lequel le verbe « chontiše », sous le Moyen Empire, signifie « to live at one's ease », « to enjoy oneself », c'est-à-dire vivre en gentilhomme. *Romeẓ* dans le décret de Pepi doit se traduire tout simplement par « Égyptien » par opposition aux « *Neḥesiou ḥotep* », gendarmes Nubiens. Ce décret nous apprend en même temps que les Égyptiens domiciliés en ces endroits prenaient part au culte et recevaient une part des offrandes. Liste

d'un grand nombre de corvées dans les décrets B et C de Pepi II, ap. Weill, p. 29. — Sur la coudée égyptienne primitive, v. Lepsius, *Abh. Berl. Ak.*, 1865 ; cf. aussi Griffith, *PSBA.*, XIV, 403 sq.

245. Bien qu'on emploie le cuivre et l'or pour évaluer la valeur des objets (§ 225), le commerce ne se fait que par échanges en nature, et par conséquent les salaires des fonctionnaires se payent aussi en nature. S'ils sont à la cour, ils « vivent de la table du roi » ; à la campagne, des produits en nature qui leur sont attribués ; le nombre de ceux-ci dépend de leur grade, et il faut que sur ces produits ils entretiennent leur maison et leurs serviteurs. Naturellement, les allocations ne suffisent pas aux besoins des hauts fonctionnaires et favoris, des princes et des femmes préférées du harem ; et il n'y a qu'un seul moyen de les récompenser ou de les dédommager, c'est de leur donner des terres avec des colons (et, le cas échéant de leur faire aussi présent d'un tombeau). C'est là un usage qui s'est pratiqué sous les Pharaon de l'Ancien Empire aussi largement qu'au moyen âge dans les royaumes romans et germaniques. Il semble qu'en Égypte la terre soit, ou bien abandonnée par le suzerain pour devenir la propriété indépendante et libre du bénéficiaire ; ou bien donnée en fermage héréditaire, auquel cas elle conserve sa qualité de domaine de la couronne. Les deux catégories de propriété sont léguées par le possesseur à ses descendants, le plus souvent après un inventaire qu'il a dressé à la façon d'un testament (*amt-per*) ; les femmes aussi peuvent posséder des terres en pleine propriété et en disposer librement (Inscription de Meten, E 14 sq.). Toutes dispositions prises de cette sorte reçoivent force de loi par un décret royal, c'est-à-dire qu'elles sont enregistrées dans un bureau royal, et transformées ainsi en acte d'administration officielle. Le fonds en terres comprend toujours le bétail et les valets, dont on dresse inventaire. Meten, qui vivait sous le règne de Snofrou, se vante d'avoir construit une

grande villa entourée d'un étang, de vignobles et jardins plantés d'arbres, dans les domaines qu'il avait acquis par héritage, achat, ou par la faveur du Pharaon. Il fait entendre aussi qu'il a converti en champs cultivés des terrains de pâturage, par exemple, ceux qu'il a hérités de son père, et qu'il a fondé de nombreux villages de paysans (*nout*), qui portent son nom. A douze de ces villages, il impose des redevances pour son culte funéraire. Tous les tombeaux nous montrent d'ailleurs régulièrement sur les murs des paysans et paysannes en longues files représentant les localités soumises à une obligation de ce genre : le propriétaire, autorisé par le roi, a établi que tels villages seront tenus pour tout l'avenir à livrer certaines fournitures à sa « maison d'éternité », c'est-à-dire à sa tombe ; un grand nombre de serfs, et souvent même ses descendants jusque dans les générations les plus lointaines, sont constitués pour être les serviteurs de son ka (« *hm-ka* ») ; en récompense de quoi ils recevront sur la fondation funéraire des allocations déterminées. Il arrive fréquemment que les villages portent le nom du roi qui en a fait donation à son fonctionnaire. A l'origine, ils sont disséminés à travers tous les nomes d'Égypte ; tel est le cas pour Meten ; mais, par degrés, la propriété foncière semble s'agglomérer en un domaine cohérent par suite d'héritage, achat ou échanges. Les terres concédées par le roi semblent être exemptées de l'impôt ou du moins d'un grand nombre de charges ; mais dans celles-là mêmes qui ont gardé le caractère de domaine royal, il arrive, qu'au cours des générations, les redevances à payer au fisc tombent en désuétude. C'est ainsi que les fonctionnaires de l'Ancien Empire se sont transformés en grands propriétaires fonciers et que leurs descendants, occupant désormais une situation personnelle et non plus liée exclusivement à la faveur du Pharaon, exigent d'être traités avec égards. Dès la fin de la IVe dynastie, nous trouvons déjà un nombre respectable de grands seigneurs, enterrés à Gizeh ou Sakkara, qui posse-

daient de grands domaines, et jouissaient d'une grande considération auprès du roi, sans avoir rempli aucune fonction dans l'État Leurs titres ne correspondent à aucun service déterminé ; ils se disent par exemple : « ami intime du Pharaon, conseiller privé et fonctionnaire du palais » ; en même temps, ils ont un sacerdoce auprès de la pyramide du roi. Ils occupent un grade dans la hiérarchie de la cour et reçoivent de la cour de grands revenus, de même que, dans les monarchies absolues des temps modernes, certains grands seigneurs reçoivent des pensions, bien qu'ils n'aient à s'acquitter que d'un service de cour. Inversement, le domaine de la couronne qui primitivement embrassait la plus grande partie de l'Égypte (peut-être l'Égypte tout entière, à l'exception des domaines des temples) va toujours s'amoindrissant ; c'est la raison principale qui nous explique pourquoi après Ḥouni, Snofrou, Cheops et Chephren, aucune tombe royale n'a pu atteindre les anciennes dimensions. L'évolution se poursuit régulièrement, vers un nouvel état de choses, et nous allons en voir tout de suite les conséquences décisives.

Borchardt a examiné dans les *Egyptiaca* les fragments d'un livre de comptes ayant trait à l'administration agricole, à la cour d'Asosi ; Naville a en sa possession des comptes analogues, datant de Neferer-kerê'. Cf. pour le Moyen Empire, Borchardt, Ä. Z., 28, 65 sq. ; 37, 89 sq. ; 40, 113 sq. Les propriétés foncières de Echouthotep, qui était vizir d'Asosi et fils du célèbre Ptahhotep, sont situées dans les trois nomes les plus au nord de la Haute-Égypte et dans cinq nomes du Delta (Griffith, ap. Davies, *Mastabas of Ptahhotep and Akhethotep II*, p. 25 sq.) ; une des terres provient déjà de Tetefrê', d'autres terres, des premiers rois de la Ve dynastie, mais le plus grand nombre, de beaucoup, provient d'Asosi. — Il en est de même pour Sabou, Mariette, *Mast.*, 383 ; de Rougé, *Inscr. hier.* 95. Dans les énumérations du bétail, nous remarquons les exagérations usuelles, toujours énormes.

246. Sur ces grands domaines des seigneurs, comme sur le domaine royal, nous trouvons que l'activité agricole (qui

embrasse aussi la construction des barques pour la navigation sur le Nil et le transport des marchandises) s'accompagne d'une industrie laborieuse, qui a dû faire une forte concurrence aux artisans des villes. Dans le tombeau du grand propriétaire foncier Ti (milieu de la Ve dynastie) à Sakkara, nous voyons sur les murs des tableaux représentant des menuisiers, corroyeurs, tailleurs de pierres, ouvriers façonnant des vases de pierre; dans d'autres tombeaux, nous voyons des fondeurs de cuivre, des hommes qui fabriquent des cylindres à sceaux, etc., et on nous peint, en outre, des scènes du marché, des achats et ventes de marchandises; on nous montre des sculpteurs modelant les statues du propriétaire de la tombe, et les reliefs sur les murs. Ces artistes étaient certainement des hommes libres qu'on faisait travailler moyennant salaire. Pour ces diverses branches du travail les grands domaines ont leurs bureaux privés, avec un grand nombre de surveillants et de scribes. A la cour du pharaon, toute cette administration est encore bien plus vaste et compliquée. Ici, les directeurs des divers services sont eux-mêmes des seigneurs d'importance; par exemple, nous avons le directeur des préparateurs d'onguents, ou des travailleurs sur cuir, le perruquier en chef, le directeur du chant et le maître de chapelle; en outre, les médecins personnels du roi, etc., même le nain de cour, tous reçoivent des honneurs du roi et parfois des dons en terres et la concession d'un mastaba.

247. Ces fonctionnaires de l'Ancien Empire comprennent encore les prêtres attachés par carrière aux grands temples et qui se distinguent de la foule des « Purs » (§ 189) qui prennent part au culte. Les rois de l'Ancien Empire ont construit un grand nombre de temples dont malheureusement presque rien ne nous est parvenu; le domaine des temples n'a cessé depuis lors de s'accroître par des fondations en terres et colons, et par des riches présents (par exemple, on attribue au temple des rations d'offrandes déterminées, qui

sont ensuite partagées selon leur rang aux ayants-droit. Le bien des temples est exempté des corvées et redevances ; en revanche, le grand-prêtre est tenu de lever des troupes en temps de guerre et de marcher à leur tête, tout comme les « nomarques et chefs des villes ». Il était donc d'un extrême intérêt pour l'Etat de tenir en main le bien des temples. Aussi trouvons-nous toujours, du moins sous la IVe dynastie, des princes royaux institués grands-prêtres des sanctuaires les plus riches et les plus importants ; celui d'Atoum-Rē' à Héliopolis, de Thout à Hermopolis, de « Ptaḥ, au sud de son mur », c'est-à-dire à Memphis. Dans la plupart des cas, ce titre se combine avec une haute fonction officielle, comme celle de vizir et de chancelier ; sauf cette exception, les fonctions publiques et les fonctions de prêtres sont très nettement séparées sous l'Ancien Empire (si nous voyons parfois quelques seigneurs présider à un culte local sans importance, et leurs femmes porter régulièrement le titre de prètresses d'Ḥatḥôr et de Neit, cela est un fait négligeable par rapport à l'ensemble). Nous constatons même que les titres de cour qu'on donne aux fonctionnaires d'Etat ne sont pas donnés aux prêtres. — Parmi les trois grands dieux dont nous venons de parler, Ptaḥ doit son importance uniquement à deux circonstances : il est le dieu de la capitale, et il comprend dans ses domaines les carrières de pierre de Troja (montagne du Mokattam près du Caire) ; de même celles de Syène ont été données en présent par Zoser à Chnoumou d'Eléphantine (§ 230) ; celles de Wadi Ḥammamât dans le désert, sur la route de Koptos à la mer Rouge, que l'on exploite depuis la fin de la Ve dynastie, appartiennent à Minou de Koptos. Pour les pyramides et les mastabas, toutes les pierres sont donc fournies par le grand-prêtre de Ptaḥ ; elles sont extraites et taillées par les ouvriers attachés à son temple. Il se forme ainsi dans le temple de Ptaḥ, à Memphis, une école d'art qui est la plus importante de l'Egypte, le centre où les arts plastiques ont reçu tout leur développe-

ment, et dont l'influence est restée directrice dans la suite des temps. Aussi Ptah passe-t-il pour être le dieu des arts (grec : Hephaestos) — plus tard les théologiens ont fait de lui le dieu qui a créé et façonné le monde (§ 272) — et son grand-prêtre porte un titre qui est significatif : « le grand directeur des artisans de la pierre ».

248. Malgré son caractère absolu, le gouvernement du pharaon et de ses fonctionnaires est empreint d'une bienveillance patriarcale. Certes, lorsque les « maires de villages comparaissent pour rendre les comptes » dans le bureau des scribes du seigneur, l'explication ne se passe jamais sans coups de bâton, coutume qui se continue de notre temps lorsqu'il s'agit de percevoir l'impôt ; de même, dans les audiences du tribunal, on a recours régulièrement à ce moyen, qui réussit toujours. Néanmoins, un sentiment d'humanité imprègne, sous l'Ancien Empire, toute la vie de la société ; une aspiration domine tous les esprits, c'est de jouir agréablement de l'existence ; il s'ensuit que chacun cherche à traiter les autres, selon leur position, avec justice, et à les aimer, à les récompenser, plutôt qu'à les châtier. Souligner âprement la puissance sans bornes du Pharaon, et le contentement déréglé de tous ses caprices (§ 219), c'est le fait d'un passé déjà ancien, qui ne se survit plus que dans les textes magiques. A la vérité, on ne peut approcher du roi que comme on approche d'un dieu, mais les dieux eux-mêmes sont devenus cléments, et les inscriptions des tombeaux ne se lassent pas de répéter combien le roi est rempli de mansuétude envers ses serviteurs, comme il les loue, les aime, les comble de dons. A partir du milieu de la IV[e] dynastie, les inscriptions funéraires deviennent plus loquaces ; le défunt se vante qu'il n'a jamais fait de mal à personne, qu'il n'a dérobé à autrui ni ses biens ni ses gens, qu'il n'a pas abusé de son autorité et qu'il a toujours agi avec justice ; l'amour conjugal, la piété filiale sont des sentiments souvent exprimés. Si cette apologie de soi-même a peu de valeur quand

nous voulons apprécier les individus, elle montre du moins ce que l'opinion attendait d'un fonctionnaire ou d'un propriétaire, et quelle conduite celui-ci devait tenir pour mériter une vieillesse heureuse, de bonnes funérailles, une épreuve favorable au jour du jugement (§ 239) et une vie bien heureuse dans l'au-delà. Pour le reste, si l'on voulait faire son chemin dans la vie et réussir, il fallait observer avec soin les préceptes du savoir-faire, et se comporter dans ses fonctions avec tact et délicatesse, ainsi que dans les rapports avec les supérieurs et les égaux : nous avons des recueils de maximes dans ce genre qui furent rédigées vers le commencement du Moyen Empire (papyrus Prisse), mais on les met dans la bouche des vieux vizirs de la IVe et de la Ve dynasties (Kagemni, Ptaḥḥotep) que la tradition représente comme les « sages » de l'antiquité.

La Ve dynastie et le culte du soleil.

249. La IVe dynastie est gouvernée par une seule idée, celle du Pharaon. La civilisation de cette époque tourne ses regards uniquement vers les jouissances matérielles de cette vie terrestre qu'elle cherche à prolonger pendant toute l'éternité; c'est mal la juger que de vouloir trouver dans son culte des morts des idées transcendantes, ou même des aspirations à une existence meilleure et plus haute.

Mais en Égypte, comme ailleurs, la théorie n'a pas été d'accord avec la réalité des faits. Le Pharaon n'est pas un dieu sur terre, c'est un homme, qui partage toutes les faiblesses de l'humanité. Sans doute Snofrou et Cheops furent-ils des personnalités énergiques, à la volonté tenace, mais les défaillances de leurs successeurs durent paraître d'autant plus sensibles que leur pouvoir était illimité. En théorie, les intérêts des sujets se dissolvent et disparaissent devant la volonté du pharaon ; en réalité, nous ne cessons pas de

les discerner, et leur poids devient plus lourd à mesure que le fonctionnarisme se développe dans l'État et que le fonctionnaire se dégage de sa condition subordonnée pour acquérir une existence indépendante. Nous avons vu déjà qu'à la fin de la IVᵉ dynastie s'élèvent des troubles graves et des rivalités dynastiques (§ 235) ; les causes qui amenèrent cette décadence, nous pouvons peut-être les deviner, mais non pas les démontrer, parce qu'à la lumière de nos documents insuffisants, nous ne voyons qu'un côté des événements. Après le règne éphémère de Thamphthis, le successeur de Ṡepseskaf, c'est une nouvelle génération qui arrive sur le trône, la Vᵉ dynastie; d'après Manéthon, elle est originaire d'Éléphantine; une légende, que nous a conservée le papyrus WESTCAR, la fait sortir au contaire de Sachbou, dans le nome de Letopolis (au-dessous de Memphis). Elle commence par trois souverains : Ouserkaf (qui régna 7 ans), Saḥourêʿ (12 ans) et Kakai (qui régna au moins 10 ans). La légende citée plus haut, dont la rédaction date de la fin du Moyen Empire, raconte que c'étaient trois frères jumeaux, que le dieu Rêʿ avait engendrés de la femme de son prêtre Ouserrêʿ à Sachbou ; et qui devaient monter l'un après l'autre sur le trône. Mais ceci n'est qu'une fable; peut-être, en réalité, n'étaient-ils pas même frères. Il est probable qu'ils ont renversé en commun la vieille dynastie et se sont assuré réciproquement la succession au trône. C'est Kakai qui serait donc le vrai père de la dynastie nouvelle ; aussi le papyrus de Turin, différant ici de Manéthon, place-t-il la coupure de la dynastie à Kakai. Celui-ci est, en même temps, le premier des pharaons qui, outre son nom d'Horus, a pris à son couronnement un autre nom royal : Nefererkerêʿ. Après lui se placent deux règnes courts, puis le long règne de Neweserrêʿ Ini. Ce dernier resta 30 ans sur le trône, de sorte que, après une longue interruption, la fête Seṭ put enfin être célébrée de nouveau. Son successeur est Menkeouḥor qui règne 8 ans; après, viennent encore deux longs règnes :

celui de Ṭetkerê' Asosi (28 ans) et celui d'Ounas (30 ans). La durée totale de la dynastie comporte assez exactement 140 ans, environ de 2680 à 2540 avant Jésus-Christ.

Erman : *Die Marchen des Pap. Westcar* (Mitteil. aus den orient. Samml. des Berl. Mus., V, 1890 ; traduit également ap. : *Aus den Papyrus der konigl. Museen*) ; Maspero, *Contes populaires*, 21 sq. — Décrets royaux : § 241 n. — Les premiers rois ont construit leurs pyramides près d'Abousir, et trois de ces pyramides, avec leur temple funéraire et leur portique, ont été déblayées, sous la direction de Borchardt, par la Deutsche Orientgesellschaft, et publiées par Borchardt : *Grabdenkmal des Konigs Ne user-re'*, 1907 ; *Grabdenk. des K. Neferer-kere'*, 1909 ; *Grabd. des K. Sahure'*, vol. I, 1910. ; II, 1913. Le temple de Saḥourê' a été terminé encore sous son règne ; Neferer-kerê', au contraire, n'a pu achever ses constructions et son successsur les a finies tant bien que mal, en briques. Les villes des pyramides et les temples solaires étaient situés en général un peu au nord de la pyramide ; plus tard les derniers rois de la dynastie ont construit leurs pyramides plus au sud, vers Sakkara. (A. Bauer dans *Klio*, VIII, 69 sq., prétend que sur la pierre de Palerme on a essayé de gratter à dessein les annales de Saḥourê' et de Neferer-kerê' ; cela est impossible à admettre ; l'usure de la pierre est un fait accidentel, résultant peut-être de ce qu'on l'employa comme seuil de porte, ou autre chose semblable.) La fête Seṭ fut célébrée également par Asosi (Sethe, *Urk. des A. R.*, 57) ; il ne s'ensuit pas qu'il ait vraiment régné 30 ans. Pour la suite des rois, v. *Aeg. Chronol.*, 148 sq. (*trad.* p. 202). Une certitude absolue manque pour le 4e et 5e rois. J'ai voulu rapprocher le roi Akeouḥor de Cha'neferrê', mais Borchardt, Ä. Z., 42, 9, vient de l'identifier avec Menkeouḥor, car les pyramides de tous deux portent le même nom. Le nom royal Asi, qui se présente absolument isolé (Schaefer, *Priestergraber*, p. 11 ; Borchardt, *Neuserre'*, p. 72), est peut-être le nom personnel de Ouserkaf ou de Saḥourê'. Sur un sceau de la fin de cette dynastie (Berlin, n° 20384), on trouve le nom Ouser-neter. — Les chiffres de règnes nous ont été presque tous conservés par le papyrus de Turin mais de tous les noms des rois il n'en subsiste que trois.

250. En apparence, la nouvelle dynastie continue les traditions de ses prédécesseurs, célèbre le culte funéraire des anciens rois et, à leur exemple, bâtit des pyramides. Mais une évolution d'autant plus significative s'accomplit dans le

LISTE DES ROIS DE LA Ve DYNASTIE

LISTES ÉGYPTIENNES ET MONUMENTS		MANÉTHON Ve DYNASTIE, 8 *sic* ROIS D'ÉLÉPHANTINE	
1. Ouserkaf S. A..	7 ans	1. Οὐσερχέρης	28 ans
2. Saḥourê'.	12 ans	2. Σεφρής	13 »
3. Nefererkerê' Kakai A. S.	X plus de 10 ans	3. Νεφερχέρης	20 »
4. Neferfrê' A. Sepseskerê' S.	7 ans	4. Σισίρης	17 »
5. Cha'neferrê' S..	X environ 4 ans (?)	5. Χέρης	20 »
6. Neweserrê' Ini A..	plus de 30 ans	6. Ῥαθούρης	44 »
7. Menkeouḥor T. S. A. Akeouḥor	8 ans	7. Μενχερής	9 »
8. Ṭeṭkerê' Asosi T. S. A.	28 ans	8. Τανχέρης	44 »
9. Ounas T. S. A.	30 ans	9. Ὄννος	33 »
Total, environ	140 ans	Total	248 ans

(Les chiffres partiels donnent 218 ans.

domaine religieux. Nous avons vu que le dieu du soleil, Rê' qui gouverne le monde, n'a jusqu'ici joui d'aucun culte en Égypte, sauf quand on l'assimile au dieu Atoumou d'Héliopolis. Or l'Égypte est devenue maintenant une grande nation civilisée, qui se croit le centre de l'univers et au regard de qui les autres peuples n'ont aucune importance. La seule tâche de Rê', gouverneur du monde, est donc de s'occuper de l'Égypte et de son pharaon; comme autrefois Horus, qui commence à pâlir devant lui, Rê' devient le dieu de l'empire, dieu national élevé au-dessus des divinités locales, comme le roi s'élève au-dessus des fonctionnaires dans les nomes. Un devoir nouveau s'impose au roi et à son peuple : être reconnaissant à Rê' et le lui témoigner par des temples, et des sacrifices. Ouserkaf donne l'exemple, et ses successeurs le suivent. Ensuite, Kakai fait une autre innovation dont nous avons déjà parlé; il ajoute à son nom royal un nom Nefererkerê', choisi de façon que ce nom attribue au roi, parmi les qualités de Rê', celle de la « beauté du Ka de Rê' ». C'est ce nom qui est employé presque exclusivement dans ses inscriptions; tous ses successeurs agissent de même, presque sans exception. Dès la IVe dynastie, mais dans des cas tout à fait isolés, on appelle le pharaon « fils de Rê' »; cette désignation devient plus fréquente sous la Ve et la VIe dynasties; mais c'est seulement sous le Moyen Empire, depuis la dynastie héracléopolitaine et la XIe dynastie, qu'elle a pénétré par degrés dans le protocole royal. A vrai dire, lorsque Neweserrê' dédie son temple à Rê', l'inscription ne spécifie pas que le dieu soleil est son père, comme les pharaons, plus tard, ne manqueraient pas de le dire; mais puisque tout pharaon, dès qu'il arrive sur le trône, entreprend aussitôt de construire un nouveau sanctuaire au soleil, c'est qu'il se considère bien comme lié à Rê' par des rapports tout personnels. La religion est envisagée, sous la nouvelle dynastie, à un point de vue tout différent de celui d'autrefois : veiller sur elle est maintenant le devoir su-

prème du roi. Un decret de Neferʾerkerêʿ, conservé à Abydos, et qui s'applique à tout le royaume, interdit de lever aucune corvée sur les prêtres ou les serfs des temples, et de les arracher aux domaines où ils sont attachés. Le récit du papyrus WESTCAR a beau être une légende; s'il fait naître les trois premiers rois de la Vᵉ dynastie de la femme d'un prêtre de Rêʿ, si Rêʿ lui-même les a engendrés « afin qu'ils exercent la royauté sur l'Égypte, construisent des temples aux dieux, alimentent leurs autels, rendent prospère la table d'offrandes où boivent les dieux et leur fassent de riches fondations (1) », cette légende contient un fond de vérité parfaitement historique. Peut-être même devons-nous accepter comme véridique une autre donnée du papyrus, c'est qu'Ouserkaf fut, avant de devenir roi, grand-prêtre à Héliopolis. En fait, c'est dans cette ville que le nouveau culte s'est formé, c'est d'elle qu'il aura pris son essor, comme du foyer de la vie religieuse en Egypte.

La désignation « fils de Rêʿ » se trouve déjà sur un sceau de Mykerinos (NEWBERRY, *Scarabs*, pl. V, 3) et même auparavant sur quelques statues de Chephren, à côté des mentions : « le grand dieu » et « le bon Horus » (BORCHARDT, *Katalog*, nᵒˢ 15, 17) ; sous la Vᵉ dynastie, nous la rencontrons à Wadi Maghara, appliquée à Neweserrêʿ et à Teṭkerêʿ, *LD.*, II, 152 a, 39 d, mais nulle part cette désignation ne constitue un titre distinct, elle s'ajoute au contraire après le nom du couronnement ou le nom d'Horus ; enfin, elle est appliquée à Ounas dans son temple funéraire, *Ann. du serv.*, II, 25, et à Pepi Iᵉʳ, *LD.*, II, 115e. Pour Teti, cette appellation « fils de Rêʿ » se trouve incluse dans le cartouche royal [mais non pas aux textes de sa pyramide] ; elle apparaît dans le cartouche une fois pour Pepi Iᵉʳ (SETHE, *Urk. des A. R.*, p. 97) et pour Pepi II (*ibid.*, 114), et de même encore sous la XIᵉ dynastie. Le premier cas, exception faite du cartouche royal, où elle précède le nom du roi est celui d'Achtoes. — C'est SETHE qui a reconnu, *Ä. Z.*, 27, 1889, 111 sq., que les

(1) Ce sont là les phrases stéréotypées qui, à l'époque suivante, définissent les devoirs de tout Pharaon reconnu légitime. Notons aussi que le papyrus dit des trois enfants qu'ils portent la coiffure royale bariolée, et qu'ils naissent avec des membres dorés : c'est dire qu'on se les représente tels que les statues royales.

temples solaires appartenaient à la Ve dynastie ; il en a dressé une liste qui a été confirmée par les dates retrouvées sur la pierre de Palerme. Voici cette liste avec les noms des temples :

1° Ouserkaf : Sop-rê'.

2° Saḥourê' : Sochet-rê'.

3° Nefererkerê'-Kakai : Ast-jeb-rê'.

4° Neferfrê' ou Cha'neferê' : Ḥotep-rê'.

L'un de ces deux rois au court règne n'a construit aucun sanctuaire. Puisque Ti remplissait une fonction dans un sanctuaire Ḥotep-rê' (De Rougé, VI *Pr. dyn.*, 95), c'est qu'il était plus ancien que Neweserrê'.)

5° Neweserrê' Ini : Sespou-jeb-rê'.

6° Menkeouḥor : Echout-rê'.

Asosi et Ounas n'ont pas construit de sanctuaire du soleil. Quoiqu'il soit toujours imprudent de tirer un *argumentum a silentio*, le seul fait que le culte de Rê' ne se manifeste jamais avant la Ve dynastie (pas même dans les textes des pyramides) doit suffire pour démontrer que ce culte n'existait pas auparavant. C'est en partant de cette idée qu'on appréciera à sa valeur le papyrus Westcar. — En exhumant le temple solaire de Neweserrê' (qu'on appelait jadis la pyramide de Riga ou d'Abou-Gourab, au nord d'Abousir), Von Bissing, Borchardt et Schaefer nous ont fait connaître le plan et le caractère de ces édifices ; v. les comptes rendus détaillés ap. *A. Z.*, 37, 38, 39 ; *Mitt. der Deutschen Orientges.* n° 10, et Borchardt, *Reheiligtum des Neweserre'*, Bd. 1, 1905. Restes du temple solaire d'Ouserkaf, ap. Borchardt, *Grabdenk. des Sahure'*, I, 149 s. Cf. la description donnée par Pi'anchi du sanctuaire du soleil situé sur le rebord du plateau désertique, à Héliopolis, et celle du temple voisin, avec obélisque et barques solaires du matin et du soir (ligne 102 sq.). Dans les inscriptions, la construction en forme de dé qui sert de déterminatif au nom du temple, est tantôt surmontée d'un obélisque, tantôt ne l'est pas, quoiqu'il s'agisse toujours du même sanctuaire ; ces variantes semblent n'avoir aucune importance. Les noms de Sochetrê' et de Ḥoteprê' dans le tombeau de Ti (De Rougé, *VI pr. dyn.*, 94 sq.) sont en outre déterminés par le signe de la ville : la ville royale était donc située au pied du temple solaire, comme nous en avons la preuve pour Neweserrê'.

251. Comme les pyramides, les temples de Rê' de la Ve dynastie s'élèvent sur le bord du plateau désertique occidental, derrière les villes royales dans la région de Memphis. La disposition de l'ensemble rappelle le plan adopté

pour le temple funéraire. De la résidence royale part une rampe, terminée à ses deux extrémités par des portiques, et qui nous conduit au temple proprement dit, construit sur une grande éminence,[1] dont le sol aplani est soutenu par des terrassements et des remblais. Dans une grande cour s'élève, sur un socle en forme de dé, un puissant obélisque d'environ 60 mètres de hauteur, en blocs de calcaire superposés; par-devant, se dresse un grand autel d'albâtre, isolé; sur les côtés, l'emplacement de la cour qui servait d'abattoir et les magasins du temple. Ce sanctuaire est d'un type qui diffère de tous les autres; il ne renferme aucune statue divine, il n'a par conséquent ni naos, ni temple. Car le dieu qu'on y adore n'a point sa résidence sur terre; n'ayant élu domicile ni dans un animal ni dans une statue, il resplendit au ciel, tous les jours, de toute sa gloire. L'obélisque, qui a probablement pour origine une pierre levée, n'est qu'un symbole ancien de ce culte solaire. Du sanctuaire dépendent les deux barques solaires sur lesquelles le dieu navigue au ciel; on a déblayé près de l'édifice le soubassement en maçonnerie de l'une d'elles. La rampe qui part de la ville est un chemin couvert aboutissant au sommet du socle cubique. C'est là que le Pharaon, débouchant de l'obscurité à la lumière du jour, salue dès l'aube le dieu qui se lève à l'orient, tandis que devant lui on apporte l'offrande sur l'autel. Dans le sanctuaire de Neweserrê[1], les murs du couloir et une chambre annexe sont décorés de reliefs d'une finesse extraordinaire; ils représentent soit les cérémonies de la fondation du temple et de la fête Seṭ — à l'occasion de laquelle l'ancien sanctuaire, construit en briques semble-t-il, a été réédifié — soit l'activité créatrice du dieu Soleil sur la terre, soit la vie de la végétation et du monde animal au cours des trois saisons. Ce sanctuaire du soleil est donc la réalisation architecturale d'une grande conception religieuse; sans doute celle-ci emprunte-t-elle pour s'exprimer des éléments anciens : les portiques et le couloir couvert sont les mêmes

que ceux qui menaient aux temples funéraires des pyramides; les tableaux des saisons se rapprochent étroitement de scènes analogues sur les murs des mastabas; — elle n'en est pas moins une conception géniale, et, par la maîtrise de l'exécution, cet édifice ne trouve guère son pareil parmi les édifices religieux de tous les temps.

252. Si l'on s'en tient à l'aspect extérieur, ce culte de Rêʿ, introduit par la Vᵉ dynastie, ne fait qu'ajouter un dieu nouveau aux dieux anciens. Le culte de ceux-ci n'est pas célébré avec moins de zèle de la part des rois, qui ne font pas moins de fondations en offrandes et en terres pour eux que pour le dieu du nouveau sanctuaire ; on adorera en outre, dans le sanctuaire de Rêʿ, un sosie qui s'est plus tard confondu avec lui, le dieu de la lumière « Horus de l'Horizon » et la déesse du ciel, Ḥatḥôr. C'est par là d'ailleurs que ce culte se distingue essentiellement d'un autre culte solaire, celui qu'Echenaton fondera plus tard. Néanmoins, il faut bien reconnaître dans la forme même du culte de Rêʿ quelque chose qui le différencie profondément du culte des autres dieux. Avec lui, un élément surnaturel, une conception supérieure de la divinité se font jour dans la vie des Egyptiens et, en même temps, cette idée de royauté divine qui s'était imposée sous la IVᵉ dynastie d'une façon exclusive, trouve un contrepoids. Si le devoir du Pharaon, dès son avènement, est de se construire un tombeau gigantesque, une autre obligation, non moins impérieuse, non moins onéreuse, s'impose en même temps ; c'est de consacrer au culte du dieu Soleil un nouveau sanctuaire. L'effet de cette idée nouvelle se constate quand dès les deux derniers rois de la dynastie on a renoncé à construire pour Rêʿ de nouveaux temples. Depuis lors le culte de Rêʿ pâlit, semble-t-il, devant l'adoration des dieux locaux, bien plus profondément enracinés dans la conscience populaire ; en réalité, ceux-ci mêmes subissent l'influence et la domination de Rêʿ, comme les avait subies autrefois le culte de

l'Atoumou de Héliopolis. Pour les théologiens et les gens cultivés, les divinités locales ne gardent quelque prestige qu'en tant que manifestations de Rê' ; quant aux déesses, elles deviennent des déesses du ciel, des mères du soleil (§ 272). L'idée de royauté a partagé le même sort : si le Pharaon est regardé comme le fils du souverain de l'univers (§ 250), d'un côté son prestige s'en trouve accru, mais, d'un autre côté, sa personnalité se trouve subordonnée à une idée religieuse encore plus élevée. L'attitude du roi envers son père Rê' n'est plus celle qui dérive de droits égaux, celle qu'occupait autrefois parmi les dieux l'Horus vivant qui était sur le trône; le pharaon se déclare au contraire le fils obéissant de Rê', qui exécute sa volonté. C'est pourquoi, par la suite, on ne dit plus de lui qu'il est un « dieu grand » comme sous l'Ancien Empire (§ 236) ; on ne l'appelle plus que le « dieu bon ».

Relations extérieures de l'Ancien Empire.

253. D'une façon générale, il semble que les trois siècles de l'Ancien Empire aient été une période de paix. Certes, il fallut combattre à l'occasion contre les Barbares qui entouraient l'Égypte ; aussi dans les temples funéraires, les sanctuaires de Rê' de la Ve dynastie, voit-on des tableaux stéréotypés, où le roi apparaît sous la figure d'un sphinx tenant sous ses griffes des Asiatiques, des Libyens, des habitants de Pount. Près des mines du Wadi Maghara, dans le Sinaï, des bas-reliefs rupestres nous décrivent des combats avec le peuple sémitique de ces contrées, les Menziou. Un autre grand bas-relief dans le temple funéraire de Sahourê' nous renseigne sur une expédition qu'il fallut encore une fois entreprendre contre les Libyens ; un grand nombre de chefs, avec leurs femmes et leurs enfants, furent amenés captifs en Égypte. La déesse de l'histoire « consigne par

écrit le nombre des prisonniers vivants qui furent ramenés de tous les pays du désert » ; dans le dénombrement du butin, bœufs, ânes, béliers et brebis, l'exagération coutumière aux Égyptiens a fortement grossi les chiffres. Dès le règne de Snofrou, les Égyptiens avaient des relations jusqu'en Asie, et, bien auparavant sans doute, ils avaient connu la Palestine et la côte du Liban (§§ 229-232) et établi leur suprématie sur ces régions. Dans un tombeau de la Ve dynastie, à Desâše, en amont du Fayoum, Anti, qui était gouverneur du nome de Herakleopolis, nous raconte des combats en Syrie ; un tableau, dont il ne reste que des débris, nous montre la prise d'une ville qui s'appelle Neṭi'a. Les ennemis ont le type sémitique, ils portent toute la barbe, leur longue chevelure est nouée, et ils sont vêtus d'une longue robe ; comme armes, ils manient l'arc et la massue. Les Égyptiens qui combattent devant la ville couvrent les ennemis de flèches, ou bien les empoignant par la chevelure, leur coupent la tête avec des haches de guerre (à lame métallique courte et semi-arrondie). Ensuite, ils font brèche, avec de longs épieux pointus, dans le rempart en briques d'argile, fortifié par des bastions ; puis, ils appliquent des échelles pour donner l'assaut ; des femmes et des enfants soignent les blessés et prêtent l'oreille au bruit des Égyptiens perçant la muraille ; le chef, assis sur son trône, s'arrache les cheveux en apprenant que les Egyptiens font irruption dans la ville ; plusieurs guerriers brisent leur arc en signe de désespoir. Plus bas, on emmène les prisonniers, notamment les femmes et les enfants pris pendant le pillage. Pour compléter ces tableaux, nous avons aujourd'hui les grands bas-reliefs du temple funéraire de Saḥourê' ; ils nous font assister à l'embarquement, dans des navires propres à naviguer sur mer, d'un corps de troupes qui se rend en Asie, sans doute sur la côte phénicienne ou celle du Liban. Nous revoyons ces vaisseaux remontant le Nil, lors du retour victorieux au pays ; leurs équipages saluent le roi en poussant

des cris de joie et contraignent les chefs sémites, dont le navire est rempli, à se joindre à leurs acclamations. Quelques fragments de tableaux nous montrent aussi des ours, rendus avec un réalisme parfait; ils ne peuvent provenir que de contrées asiatiques. Ils sont attachés, peut-être pour être mis en cage ; à côté d'eux nous voyons de grandes cruches d'argile, d'aspect étranger. En présence de pareils témoignages, il n'y a plus lieu de douter que, dès l'Ancien Empire, la Palestine et la côte de Phénicie ne fussent comme plus tard dans une sorte de dépendance vis-à-vis de l'Égypte. Les guerres que nous avons constatées ici se continueront sous la VIe dynastie (§ 266).

Les pharaons dont le nom est cité à Wadi Maghara sont Sahourê', Neweserrê', Menkeouhor, Ṭetkerê', Asosi, Pepi Ier et Pepi II ; *L.D.*, II, 39, 116, 152 a ; Sethe, *Urk. des A. R.*, 32, 53 sq., 91, 112 ; Weill, *Rec. des insc. du Sinai*, p. 103 sq. Tombeau de Anti : Petrie, *Deshasheh*, pl. 4 ; von Bissing, *Rec.*, 32, 46 sq. — Guerres de Sahourê' : *Mitt. der D. Orientgesell.* n° 34 ; Borchardt *Grabdenkmal der Königs Sahure'*, Bd. II, 1913. — Sethe (*Ä. Z.*, 45, 140 et ailleurs) traduit « Phénicien » le mot *Fnchou* parfois employé dans les textes égyptiens pour désigner les pays barbares vaincus ; mais il est difficile de lui donner raison : φοίνιχες et *Fnchou* n'ont d'élément commun entre eux que la présence de l'*n* ; du reste, il est probable que Φοίνιχες est d'origine grecque. *Fnchou* est une épithète qui signifie à peu près « assujetti, enchaîné » (c'est l'interprétation adoptée par W.-M. Muller, *Asien und Europa*, 208 s., et Maspero ; cf. aussi Hall, *Rec.*, 34, 35 sq.).

254. Au sud, la Nubie a été partiellement soumise, dès Cha'sechem (§ 214) et Zoser (§ 230), jusqu'à la frontière sud de la Dodékaschène, près de Maharraqa (Hierasykaminos). A partir de Snofrou (§ 232), les Égyptiens cherchent à arrêter la pénétration des Nègres, qui sont devenus la population prédominante en Basse-Nubie. C'est ce qui explique pourquoi le dieu local des Nubiens, Ṭetwen, apparaît si fréquemment dans les textes des pyramides. Il fallut sans doute entreprendre des razzias à intervalles rapprochés ; nous voyons à Éléphantine un monument d'Ounas, commé-

morant une victoire. Ensuite, sous la VIe dynastie, la domination égyptienne s'étendra jusqu'à la deuxième cataracte (§ 265). Les tribus soumises, non seulement suivent l'armée pendant la guerre, mais encore fournissent au roi, quand il veut en enrôler, soldats et gendarmes en grand nombre (cf. § 274) ; on appelle ceux-ci des « nègres pacifiés », et ils s'en vont jouer au maître parmi les paysans égyptiens, dans les villages qui ne sont pas protégés par quelque privilège particulier. Sur la mer Rouge, le trafic avec Pount (§ 229) se continue, mais il semble avoir le caractère d'une entreprise royale, réservée au seul pharaon. Dans la dernière année (la treizième) du règne de Saḥourê', on amène en Égypte les produits du pays de Mafkat (mines du Sinaï, § 212) et de Pount ; ce sont 8.000 arbres à myrrhe et autres bois d'essence rare, ainsi que de l'or ; dans le temple funéraire, nous voyons les dieux qui amènent des prisonniers de Libye et d'Asie à Saḥourê', et aussi un grand nombre d'habitants de Pount. Dans un document de Pepi II (§ 265), nous lisons que sous Asosi « le chancelier du dieu » (§ 241) ramena de Pount en Egypte un nain (*ṭaneg*) qu'on employait pour exécuter des danses religieuses.

Sur les Nègres, v. notamment le décret de Pepi Ier, § 244 n., puis l'inscription d'Ouna, l. 15 sq., et SETHE, *Urk. des A. R.*, p. 110 ; voir plus bas § 265. Ounas à Éléphantine : SETHE, *l. c.*, 69 (PETRIE, *Season*, 12, 312). Saḥourê' : pierre de Palerme, verso, l. 4 ; Asosi : inscription de Ḥrichouf (§ 265) d, ligne 7 sq. Fonctionnaires de Saḥourê et d'Asosi en Nubie : WEIGALL, *Antiquities of Lower Nubia*, pl. 56, 1-3 ; 58, 28-30.

La civilisation de l'Ancien Empire. L'Art.

255. La Ve dynastie représente l'apogée véritable de l'Ancien Empire. Les bas-reliefs des tombeaux, les sculptures dans les temples nous inspirent une admiration, toujours empreinte d'une nouvelle surprise, à la vue de cette civili-

sation prodigieuse, qui déja fleurit dans la vallée du Nil vers le milieu du troisième millénaire avant Jésus-Christ, et que les époques suivantes ont eu peine à dépasser sur quelques points. Dans toutes ses manifestations, elle respire la sécurité d'une vie agréable et confortable, et c'est ce sentiment qui fait naître l'adoration du soleil et gouverne son culte. Les principes essentiels de la vie artistique comme de la vie politique sont déjà constitués à la fin de la IIIe et et au commencement de la IVe dynastie ; mais les formes particulières qu'ils revêtent de génération en génération, témoignent d'un progrès croissant dans la réalisation et le sentiment du style, et finissent par trouver leur expression complète, allant souvent jusqu'au raffinement, dans les productions de la Ve dynastie.

Sur le développement de l'art égyptien, cf., outre les ouvrages d'Erman, de Perrot et Chipiez, et de nombreuses études de Maspero, un bon résumé de H. Schaefer, § 158 n., p. 58 sq., et aussi : R. Kautzsch, *Die bildende Kunst und das Jenseits*, 1905. Nombreux monuments, notamment statues, reproduits de façon excellente, ap. v. Bissing-Bruckmann, *Denkm aeg. Skulpturen*. Pour les statues du Caire, voir le *Catalogue* de Borchardt. En outre, Spiegelberg, *Gesch. der aeg. Kunst*, 1903.

256. En architecture, la IVe dynastie est encore dominée par la recherche de l'effet colossal, obtenu par les dimensions énormes ; elle a atteint son idéal dans les Pyramides de Gizeh, création la plus démesurée, qu'aucun peuple, depuis, ait jamais pu concevoir ou réaliser au même degré. Les formes les plus simples s'accompagnent ici d'une minutieuse habileté technique dans le travail, l'assemblage des blocs de pierre. La même sobriété de la forme règne dans les temples et les portiques monumentaux. Mais par la grandeur des dimensions, par les masses colossales des piliers et des architraves monolithes, par le contraste de couleur entre le granit sombre et soigneusement poli et les pavements d'albâtre clair, cette simplicité atteint à une puis-

sance qu'augmente encore l'absence de décoration dans les diverses parties de l'édifice. La pierre ne comporte ni ornement, ni moulure, ni tableau ou relief sur les murs, décoration qui se développe déjà pourtant dans les mastabas de l'époque ; par contre, on voit appliquées aux murs des statues du roi, du travail le plus soigné, et, dans le temple de Mykerinos, une série de hauts-reliefs représentant le roi entre la grande déesse Hathor et d'autres divinités qui personnifient les nomes de l'Égypte. Le contraste est des plus frappants entre ces édifices et les portiques et temples funéraires de la Ve dynastie, dont le plan fondamental est pourtant analogue. Ici, chaque partie de l'édifice reçoit son développement architectural ; la corniche s'orne d'une gorge qui fait une vigoureuse saillie ; les piliers sont encore des monolithes de granit, mais ils s'élancent comme des plantes, tiges de papyrus, de palmiers, de lotus nouées en faisceau et à corolles ouvertes ; ils se transforment ainsi en colonnes ; d'ailleurs, on emploie aussi des colonnes en bois. L'eau de pluie coule du toit du temple entre les griffes de lions accroupis. Les murs des salles et des couloirs sont décorés de reliefs peints. De même, la structure massive des mastabas primitifs se morcèle en une série de chambres et de salles, dont les murs, décorés de tableaux, reflètent tous les aspects bigarrés et divers de la vie terrestre. Vers la fin de la Ve dynastie, les hypogées commencent à prédominer dans la Moyenne-Égypte, et les chambres des mastabas avec leur décoration sont maintenant taillées dans le roc.

Sur les formes de colonnes en Égypte, cf. BORCHARDT, *Die aegyptische Pflanzensaule*, 1897 ; en outre WILCKEN, Ä. Z., 39, 66 ; BORCHARDT, Ä. Z., 40, 36 sq. ; et PUCHSTEIN, *Die ionische Saule*, 1907. Sur l'évolution des édifices funéraires, v. LEPSIUS, *Denkm., Text* I, 225 sq. ; à Gizeh, on trouve déjà des hypogées sous la IVe dynastie. Nous pouvons nous faire une idée approximative de l'architecture profane, notamment des palais du roi construits en bois et en briques de limon, par les sarcophages et les décorations des fausses portes dans les tombeaux cf. PERROT et CHI-

PIEZ, *H. de l'art*, I ; ERMAN, *Aegypten*, 244 sq.). Depuis le début du Moyen Empire, nous possédons, en outre, de nombreux modèles de maisons qu'on dépose dans la tombe. Pour les temples ordinaires, qui ne sont pas non plus construits en pierre, les signes hiéroglyphiques que nous rencontrons à l'occasion (par ex. Mariette, *Mast.* A 2, temple de Sèth de l'Oxyrynque) ne constituent qu'une reproduction très insuffisante.

257. Ce qu'on demande à l'art de la statuaire, c'est de fournir des portraits du roi et de ses grands, qu'on placera dans leurs tombeaux, afin que l'âme ou esprit du défunt puisse y établir sa demeure, en remplacement du corps où la vie est abolie. Il faudra que l'attitude soit empreinte de solennité et de dignité et que le portrait reproduise avec fidélité les traits du visage : toutes les statues égyptiennes présentent ce caractère. Dans les commencements, au temps de Snofrou, les œuvres témoignent encore assez souvent de la gaucherie qui avait caractérisé l'époque antérieure ; on ne s'est pas encore rendu tout à fait maître de la matière, surtout quand il s'agit de pierres dures (le granit par exemple, etc.) ; ainsi, dans la statue de Meten, les traits du visage montrent, malgré la fidélité de la ressemblance, une exécution lourde ; le tronc et les membres sont tout à fait mal venus et, par endroits, à peine ébauchés grossièrement. Mais, moins d'une génération plus tard, à côté de ces statues nous en voyons d'autres exécutées en calcaire, matière plus facile à travailler ; malgré le caractère conventionnel de la pose, elles s'animent déjà d'une vie ardente, par exemple celles de Raḥotep et de son épouse, Nofret, à Medoum. Dans les arts mineurs, citons la statuette d'ivoire de Cheops (§ 234) dont les traits énergiques et très vivants sont rendus par un ciseau incisif ; cette œuvre égale les meilleures productions de l'époque thinite. En outre, la statuaire s'essaye pour la première fois à des œuvres de grandes dimensions, en l'honneur du roi, et y témoigne d'un progrès remarquable. Les grands artistes qui travaillent pour la cour sont arrivés à se

rendre maîtres des matières mêmes les plus dures ; ils n'ont pas cependant d'autres instruments de travail que la pierre, le sable et le cuivre durci. Ainsi, le maître qui a taillé dans le diorite la statue assise de Chephren, plus grande que nature, avec le faucon Horus étendant ses ailes derrière sa nuque pour le protéger, a su réaliser, malgré la raideur conventionnelle de l'attitude, une œuvre de premier ordre ; les autres statues de ce roi ne sont pas, en certains détails, d'une exécution moins parfaite. Les dernières fouilles nous ont livré la partie antérieure d'une tête de roi, en diorite, qui est un portrait merveilleusement vivant du souverain vieilli. Les pommettes en forte saillie, le nez épais, la bouche large, et surtout l'expression des yeux, suscitent l'impression d'un esprit aux idées étroites, mais bienveillant, qui devait bien être celui d'un dieu sur terre. De même valeur artistique sont deux têtes de Mykerinos, maintenant à Boston, dont l'une représente le roi en la fleur de sa jeunesse, l'autre à un âge avancé. Il faut mentionner aussi les groupes en haut-relief où sont représentées les divinités des nomes (§ 256), dont on a imaginé les figures, indéniablement, à la ressemblance du roi. Peu à peu, les artistes font pour les grands seigneurs ce qu'ils ont fait pour le roi, et leur inspiration est d'autant plus libre qu'ils n'emploient pas pour eux la pierre dure, mais le calcaire et le bois, et que ces statues ne sont jamais de grandeur naturelle. Un réalisme plus grand y vient animer la pose ; à côté des figures assises, traditionnelles, nous en trouvons d'autres en marche ; dans ce mouvement, la jambe gauche se porte en avant, entraînant avec elle la déviation de l'épaule gauche ; voyez encore tel fonctionnaire du roi, qui se fait représenter en sa fonction de scribe, accroupi et les jambes repliées sous lui, avec un rouleau de papyrus déployé sur les genoux. Les chefs-d'œuvre de cet art plastique, — qui s'accompagnent naturellement de productions d'une moindre valeur — se trouvent dans les mastabas de la Ve dynastie; c'est là que les Egyptiens se ré-

vèlent à nous dans l'évocation spontanée et naturelle de leur vie, avec des figures telles que celles du Schêch-el-Beled, du scribe accroupi du Louvre, d'un autre scribe au Caire, et de tant d'autres chefs-d'œuvre. A cette liste ajoutons un autre chef-d'œuvre de la technique primitive du métal au temps de la VIe dynastie : ce sont les statues de Pepi Ier et son fils, trouvées à Hierakonpolis (pl. 50-56) et qui sont faites avec des plaques de cuivres repoussées et rivées ; l'impression de vie qu'elles éveillent est encore rehaussée par les yeux incrustés en pierre blanche, avec pupilles noires, qui projettent l'éclat de leur regard sur le spectateur. En général, le corps est rendu correctement, même dans la transition difficile du buste au tronc inférieur. Certaines fautes de détail s'expliquent par les particularités du style égyptien : par exemple, dans les figures debout, la jambe qui se porte en avant est toujours trop grande. Notre esthétique se choque encore davantage devant les groupes très fréquents d'époux, où la femme se tient, dans une attitude raide, debout ou assise, à côté du mari, et, néanmoins, l'enlace d'un bras qui va rejoindre l'épaule la plus éloignée et dont, par conséquent, le mouvement est forcé et la longueur exagérée ; l'art égyptien n'a jamais pris sérieusement à tâche de résoudre les difficultés de ce genre, mais s'est accommodé de ces lacunes dans la statuaire et aussi dans le relief, ou plutôt n'en a eu aucun sentiment. Nous sommes en plein réalisme, au contraire, avec la statue d'un nain de la cour, avec certaines figures de serviteurs et d'ouvriers, de femmes occupées à moudre ou à cuire au four, qu'on déposait dans la tombe du défunt.

C'est une question très controversée de savoir si l'Ancien Empire a connu les outils en fer. Il est déjà fait mention du fer (égypt. *bi*) dans les textes des pyramides, et des fragments de fer (cf. Olshausen, *Z. f. Ethnol.*, 1907, 369 sq.), ont été retrouvés, par exemple par Vyse, dans la maçonnerie de la grande pyramide ou par Petrie à Abydos, avec des vases de bronze de la VIe dynastie (v. Hall, ap. *Man*, III, 1903 ; King and

Hall, *Egypt and Western Asia in the light of recent discoveries*, 112 sq.; billes de fer oxydé provenant des temps anciens, ap. Wainwright, *Rev. arch.*, 4 sér. XIX, 1912, 257. Pointe de javelot en fer de la XIIe dynastie, à Wadi Halfa, ap. Maciver and Wooley, *Buhen*, 1911, p. 211 et pl. 88); mais le fer que l'on a trouvé n'est que du fer doux qui est répandu en Afrique, comme v. Luschan l'a signalé. Des outils en fer, propres à travailler la pierre dure, les Égyptiens de l'Ancien et du Moyen Empire n'en ont pas possédé. En revanche, ils s'entendaient à durcir le cuivre et à tailler la pierre avec des outils en cuivre, comme nous le voyons dans les représentations figurées. Quand il s'agissait d'un travail plus soigné, on se servait de sable et de pierres à aiguiser.

258. Si l'art plastique, depuis le commencement de la IVe dynastie, a réalisé, dans un minimum de temps, des progrès tellement prodigieux qu'il nous cause, à chaque nouvelle trouvaille, une nouvelle surprise, la décoration des tombeaux, qui commence sous Snofrou, et se généralise à tous les fonctionnaires de distinction, impose à l'art des tâches nouvelles. Toutes les règles générales de l'ornementation des murs, tant dans le choix des scènes représentées que dans la manière de traiter les figures, sont déjà fixées; en pratique, elles ne font que développer les principes qui se sont imposés dès l'époque du second roi de la IIe dynastie (§ 216). Maintenant, comme avant, ce qu'on cherche en dessinant le corps humain, c'est d'en rendre les différentes parties le plus clairement possible, en exprimant la valeur complète de tout leur volume; ces parties se coordonnent ensuite, tant bien que mal, pour composer l'ensemble de la figure. Il en est résulté une foule de formules traditionnelles qu'on a codifiées dans un canon des proportions, tenu pour inviolable, que tout élève devait apprendre et qui servait de schéma à toute composition. On se sert de la même méthode pour rendre le dessin compliqué d'autres objets, tels que la table d'offrandes garnie de mets et de feuilles de palmier déposés à sa surface, pour représenter le mobilier funéraire et les coffrets destinés au mort (plus tard on s'en sert même pour les édifices). En même temps, on

commence à chercher un système qui puisse assurer plus d'unité aux proportions en adoptant le profil de trois quarts ; pour représenter, par exemple, des oiseaux volants, on traitera d'une manière différente l'insertion des ailes ; dans le corps humain, le nombril est figuré non sur le tracé du profil, mais à quelque distance du contour. Neanmoins on ne cherche pas à rendre la perspective ; le sens de l'espace, les effets de profondeur manquent, et les Egyptiens n'en ont pas conscience ; bien au contraire, la perspective serait en contradiction avec leur but et fausserait la vérité des objets qu'ils tiennent à représenter sous leur aspect réel. C'est pourquoi ils dessinent leurs figures toutes sur le même plan, au risque de mêler leurs contours : c'est ainsi qu'ils représentent sur un même plan les deux pieds d'un homme, ou le moissonneur et les blés, les valets et les ânes qu'ils chargent, ou les greniers dans lesquels ils jettent les gerbes, et jusqu'aux têtes pressées des troupeaux de bœufs, d'ânes et d'oies, dont les contours antérieurs et parallèles se trouvent représentés de face dans un mouvement oblique. S'il s'agit de plusieurs groupes et qu'il soit impossible de les rapporter sur le même plan, par exemple des chasseurs tenant en laisse des chiens couplés ou des lions enfermés dans deux cages, alors on les dessine tout simplement l'un au-dessus de l'autre, chacun dans un plan indépendant ; toutes les scènes à figures nombreuses se placeront ainsi en registres superposés. Du moins, dans le détail, le rendu est-il d'une observation scrupuleuse, surtout s'il s'agit d'animaux ; mais camper correctement une silhouette humaine en lui imprimant le mouvement de la vie, c'est un effort auquel les Egyptiens n'ont jamais réussi. Evidemment, les artistes n'ont jamais travaillé d'après le modèle vivant, mais ont eux-mêmes imaginé la pose, en toute ingénuité. Aussi lorsqu'ils sont obligés de dessiner un homme de profil, la difficulté est-elle pour eux insurmontable : ils n'osent s'écarter de la formule-type, le

le corps humain aux épaules symétriques, et quand, tout de même, ils l'essayent, c'est au prix des dislocations les plus bizarres. Par exemple, pour montrer un ouvrier ou un paysan de profil, ils rabattent les deux côtés du torse l'un sur l'autre, de sorte que les deux bras s'emmancheront au même point; ou bien, l'épaule la plus éloignée se détachera du reste du corps sans souci d'articulation, tandis que dans une figure voisine, elle sera dessinée plus correctement. Les Égyptiens ne sont jamais arrivés à maîtriser ces difficultés; pourtant ce qui donne un grand charme à toutes leurs productions, c'est qu'ils aiment à pénétrer et à rendre tous les détails de la vie. Ici encore, le progrès a été considérable, depuis les débuts de l'art sous Snofrou et Cheops (et en particulier dans les mastabas de Medoum et de Gizeh) jusqu'à son apogée, que nous constatons au mastaba de Ti et surtout dans celui de Ptaḥḥotep à Sakkara, et aussi dans les tombeaux analogues et les reliefs des saisons du temple solaire de Neweserrê'. Ce progrès s'explique, une fois de plus, par l'encouragement venu d'en haut; en effet, on a adopté dans les édifices royaux, au commencement de la Ve dynastie, la décoration murale par tableaux en reliefs. Au début, la facture de ces tableaux est caractérisée par la raideur, le style schématique, où le sentiment de la vie réelle fait presque complètement défaut; au contraire, dans les reliefs de la Ve dynastie, nous suivons, avec un intérêt charmé, les mille spectacles divers d'une vie abondante et laborieuse que l'artiste dépeint avec humour et avec bonheur, soit dans les scènes d'animaux, soit dans celles où il nous présente le peuple des valets, des paysans et des matelots. Enfin, avec le tableau guerrier de Dêšâse (§ 253) et les reliefs de Saḥourê', un thème tout nouveau vient rompre le cycle des tableaux de la vie paisible. Toutefois, dès que le sujet à reproduire est un personnage de distinction, le seigneur de la tombe, son épouse, et, en particulier, le Pharaon, l'étiquette exige le retour à une dignité solennelle qui res-

pecte rigoureusement les conventions établies ; et la raideur de ces figures s'augmente encore du fait qu'il faut les exécuter en très grandes dimensions, car elles doivent dépasser d'environ six fois toutes les figures environronnantes. Par là, elles deviennent évidemment la note dominante dans la composition et l'impression d'ensemble : en elles se concentre l'unité idéale qui donne un lien à toutes ces scènes juxtaposées ou superposées sur les murs, car leur spectateur, c'est le seigneur de la tombe, dressé au-devant d'elles de toute sa stature gigantesque ; c'est pour lui qu'elles sont là, et de même, dans les bas-reliefs du temple solaire, ce sont les divinités des saisons, aux proportions surhumaines, qui font défiler les autres figures. Ces décorations murales sont pour la plupart des reliefs ; mais en leur appliquant ce nom de reliefs, nous transportons dans ces tableaux une conception qui leur est complètement étrangère. Elles n'ont rien de commun avec les vrais reliefs, comme ceux du temple de Mykerinos, où les figures se détachent du fond et donnent l'impression de la vie réelle ; au contraire, on se défend de produire aucun effet de profondeur. Les anciennes palettes de schiste, notamment celle du taureau royal (§ 201), nous montraient encore des figures traitées avec un relief assez prononcé et un modelé vigoureux, style que la sculpture babylonienne a conservé et qu'il a encore développé. En Égypte au contraire, il fait déjà place, sur la palette de Narmer, à un relief plat qui s'est maintenu par la suite ; l'effet qu'on veut produire est purement celui d'un dessin. Bien entendu, tous ces reliefs sans exception étaient polychromes. Tantôt les scènes sont traitées, comme dans la peinture à fresque (dont l'emploi est assez restreint à cette époque) avec des couleurs plates, sans dégradation de nuances, car la peinture égyptienne, non plus que la peinture grecque primitive, jusqu'à l'apparition du « peintre d'ombres » Apollodore, n'a connu les ombres ; tantôt on rehausse l'effet des

couleurs en cernant les contours d'un trait qui les fait apparaître en relief ou en creux, ou en modelant les muscles, ou, par exemple, les plumes d'un oiseau, d'une façon assez plastique pour que l'ombre et la lumière viennent jouer dans le tableau ; mais ces recherches n'ont qu'une importance accessoire : ces œuvres restent avant tout des tableaux. Aussi l'effet est-il plus grand encore là où le relief est laissé tout à fait plat, les muscles modelés par touches très légères, comme c'est le cas dans les figures des peuples vaincus par le lion royal, sur les sculptures qui décorent le couloir de la pyramide de Neweserrê.

Sur les règles observées dans le relief et la peinture, v. les histoires de l'art et surtout Erman, *Aegypten*, 530 sq. C'est à H. Schäfer que je dois d'avoir pu m'initier plus profondément au caractère et au développement de l'art égyptien ; il publiera prochainement les résultats de ses investigations très pénétrantes : en attendant, il a traité une question capitale dans son article : *Scheinbild oder Wirklichkeitsbild?* Ä. Z., 48, 134 sq. Pour des essais très curieux dans le dessin de profil, sous la V[e] dynastie, cf. Madsen, *Ä. Z.*, 42, 65 s. Sur le canon des proportions, voir l'étude fondamentale de Lepsius, *Denkmäler*, Text, I, 233 sq. ; ensuite Edgar, *Rec.* 27, 137 sq. C'est à la fin de l'Ancien Empire qu'apparaît le relief dans le creux, caractéristique de l'art égyptien, grâce auquel la peinture triomphe effectivement du relief. Dans la décoration murale des édifices royaux, il y a une grande différence pour le rendu entre les scènes stéréotypes, telles qu'elles ont été déjà formulées, dans leurs traits essentiels, par la I[re] dynastie (fête Seḍ, fondation de temples, prisonniers amenés par les dieux, etc.) et la conception artistique du monde propre à la V[e] dynastie, réalisée dans les reliefs des saisons. Ces derniers sont en relation très étroite avec les représentations que nous trouvons dans le tombeau de Ptaḥḥotep.

259. A ces productions, il faut ajouter celles des arts mineurs, déjà très développés sous les Thinites, et concernant la parure, le mobilier. Nous comprendrons facilement que dans ce domaine les artistes eussent une pleine et orgueilleuse conscience de leur valeur ; ils recevaient sûrement de grandes récompenses des rois et des seigneurs

qui les prenaient à leur service. Aussi n'est-il pas rare de voir l'artiste se nommer, du moins dans les reliefs des tombeaux, et introduire son nom avec son portrait dans la scène qu'il représente. C'est le cas de Ne'anchptaḥ, l'auteur du tombeau de Ptaḥḥotep (§ 257), qui a ajouté sa propre effigie à la fin d'une scène tirée de la vie des paysans et des pêcheurs; il s'exhibe lui-même, son travail fini, assis confortablement dans une barque, faisant honneur au repas qu'on a dressé devant lui, en récompense de son travail, et buvant largement, à même une grande cruche que soulève pour lui un jeune garçon. Un autre artiste, auteur du tombeau de Mererouka, à Sakkara, s'est portraicturé peignant devant son chevalet les tableaux des saisons, mais son nom est malheureusement détruit. D'autres artistes firent de même. Ceci est le premier cas où nous voyons s'éveiller dans l'individu la conscience de sa faculté créatrice ; l'art plastique, et plus tard l'architecture, sont restés en Egypte les seuls domaines — autant que nos connaissances nous permettent d'en juger, puisque dans la littérature aucun nom d'auteur réel n'est mentionné — où l'artiste déclare son nom avec l'orgueil d'avoir créé une œuvre que d'autres n'étaient pas capables de produire. Toutefois cet art ne s'est développé que dans la seule ville de Memphis, résidence de la cour et de Ptaḥ, devenu par la suite le dieu des artistes (§ 247). A partir du milieu de la Ve dynastie, nous voyons, dans d'autres parties de l'Egypte, apparaître des tombeaux pourvus de décorations artistiques, mais ce sont évidemment des artistes venus de Memphis qui les ont exécutés. L'art n'a donc jamais pu prendre racine en province, et nous l'y voyons disparaître dès que la monarchie tombe en décadence. D'ailleurs, l'art en Egypte est toujours resté dans une complète dépendance des événements politiques. C'est uniquement grâce à la protection d'une cour, qui était riche et leur proposait des travaux importants, que des artistes de distinction ont pu se former.

C'est Erman, Ä. Z., 31, 97, sq., 38, 107, qui a su reconnaître avec perspicacité sur les monuments les artistes nommés dans le texte. On trouve également le nom du peintre et celui de l'architecte, par exemple dans le tombeau d'un fils de Chephren, Sethe, *Urk. des A. R.* 16 (*LD.*, II, 12 c.) ; au contraire, l'artiste n'est pas encore mentionné dans ce tombeau de Râ'hotep (Sethe, *l.c.* 7 ; Mariette, *Mon. div.*, 17 ; Petrie, *Medum*, 34) où l'on vante le caractère impérissable des tableaux représentés.

260. Avec les progrès de la civilisation, les conquêtes des sciences techniques ont dû dépasser de beaucoup les résultats acquis sous les Thinites (§ 226). Il fallait connaître les mathématiques élémentaires pour transporter des blocs énormes de pierre, pour mesurer les champs, pour établir le compte des revenus et des dépenses; il fallait des connaissances astronomiques pour déterminer les proportions et l'orientation d'un plan d'édifice, en observant les règles prescrites par le rituel. En médecine, le trésor des connaissances empiriques a dû s'accroître en raison de la considération dont jouissaient les médecins à la cour. Il existait en outre une littérature traditionnelle qui servait d'instrument à chaque métier pour s'exprimer et se raconter ; citons par exemple la « Sagesse » des magiciens, répertoire qui se transmettait, alors comme dans la suite, de bouche en bouche parmi le peuple, et que l'on consultait souvent dans la vie pratique. Mais ce qui nous est parvenu de cette littérature est aussi fragmentaire que ce qui nous reste des livres de lois, des rituels religieux, des chants et de la musique de cette époque ; le seul fragment que nous ayons est d'un traité théologique (§ 272). Il y avait aussi un recueil de règles de civilité et de morale que les époques postérieures ont attribuées à des vizirs vivant sous l'Ancien Empire ; nous en avons déjà parlé au § 248.

V

LA FIN DE L'ANCIEN EMPIRE ET L'ÉPOQUE DE TRANSITION

Le développement de la féodalité et la VIe dynastie.

261. Vers le milieu de la Ve dynastie l'accroissement de la propriété foncière dans les grandes familles de fonctionnaires commence à opérer une transformation notable dans la société (§ 245). Le roi continue à faire des dons de terres; ils sont particulièrement nombreux sous Asosi. Dans l'administration des nomes, au lieu des changements fréquents de postes en usage sous la IVe dynastie, on constate l'hérédité des fonctions. Les nomarques de la Moyenne Égypte commencent à se faire creuser des hypogées dans le voisinage de leur ville et à les faire décorer dans le style des mastabas, autorisés sans doute par le roi qui contribue toujours aux frais de la sépulture et aux offrandes funéraires. Au cours de leurs inscriptions, ils placent maintenant, avant tous leurs titres, le nom de leur nome : « Dans le nome du Lièvre (ou : dans le nome de la Chèvre) fonctionnaire royal, gouverneur de la ville, exécuteur des messages (royaux), administrateur du nome », etc. ; leur fils aîné porte, déjà du vivant de son père, une partie des titres qui sont attachés aux fonctions paternelles. Cette puissante aristocratie locale qui vient de

de se former trouve son contrepoids dans une nouvelle institution royale : le roi a créé un poste de « directeur du Sud » chargé de représenter le pouvoir central. Tous ces indices annoncent qu'une transformation de l'État se prépare. Le fait que les deux derniers rois de la dynastie, Asosi et Ounas, n'ont construit, malgré leur long règne, aucun temple au Soleil, est encore un autre signe d'un état de choses nouveau.

Les tombeaux de la V[e] dynastie, décorés de scènes et d'inscriptions sont à ma connaissance : à Desaše (§ 253, 20[e] nome, du Palmier supérieur, Hérakléopolis) ; à Zaouijet-el-Meitin (tombeau 2, *LD.* II, 105-109 probablement antérieur à la VI[e] dynastie, 16[e] nome, de la Chèvre, Hebenou) ; à Schech Saïd (Davies, *Rock Tombs of Sheik Saïd*, tombeau 24 et 25 = *LD.*, 112, 15[e] nome, du Lièvre, Hermopolis ; dans ce même nome, les tombeaux plus anciens de Berše, Griffith and Newberry, *El-Bersheh*, II, p. 57 et 64, appartiennent à la même époque). Le tombeaux de Tehne (17[e] nome, Cynopolite) dont le propriétaire porte des titres semblables à ceux du nomarque de Schech-Saïd, date du début de la V[e] dynastie. Au contraire, le groupe des tombeaux au nord de Der el Gebrawi (12[e] nome, Mont-Serpent ; Davies, *Rock Tombs of Deir el Gebrawi* II) appartiennent seulement à la fin de la VI[e] et peut-être même à la VIII[e] dynastie (§ 268) : cette opinion est contraire à celle de Davies, p. 39, qui est suivi par Sethe, *Urk. des A. R.* 76 et par Breasted, *Anc. Rec.* I, 280 ; le titre que portent tous leurs propriétaires : *hri zaza'o n Ṭou-ḥofi*, serait un titre encore insolite au commencement de la VI[e] dynastie. Sur le consentement délivré par le roi pour la sépulture et sa contribution royale (c'est lui qui fait livrer le cercueil, l'huile, les vêtements, etc., par les « maisons blanches ») v. l'inscription de Za'ou, *Deir el Gebrawi* II, 13 ; Sethe, *Urk.* 145 ; l'inscription d'Ouna, l. 5, nous dit la même chose pour la région de Memphis.

262. La V[e] dynastie prend fin avec Ounas, vers 2530 avant Jésus-Christ. Nous ignorons si la nouvelle famille de souverains — qui, d'après Manéthon, est aussi originaire de Memphis — est arrivée au trône par droit de succession ou par usurpation. Le fondateur de cette dynastie est Teti (dont la prononciation est probablement Atòti ; chez Manethon,

Othoès qui paraît avoir eu un long règne. Il a un successeur éphémère, Ouserkerê', qui est suivi par Pepi Ier, dont le nom de couronnement est Merirê'. Le papyrus de Turin lui attribue 20 ans de règne; en réalité, il semble qu'il ait régné plus longtemps, et, en tout cas, il a célébré la fête Seṭ. Son fils aîné, Merenrê' Ier (Methesouphis Ier) est mort dans la 5e année de son règne et il eut pour successeur son frère Neferkerê' III Pepi II, qui régna d'abord sous la tutelle de sa mère. D'après Manéthon, monté sur le trône à 6 ans, il aurait vécu 100 ans; d'ailleurs le papyrus de Turin lui attribue aussi 94 ans. Si c'était là une vérité historique, nous aurions avec lui le plus long règne que connaisse l'histoire du monde (env. de 2485 à 2390 av. J.-C. Il a célébré au moins par deux fois la fête Seṭ. Son nom apparaît très souvent sur les monuments de l'époque; mais après lui, ils sont pour ainsi dire absolument muets.

Pour la liste des rois, voir § 267, n. Jusqu'ici, Ouserkerê' n'était connu que par la tablette d'Abydos, mais il était mentionné aussi au papyrus de Turin, quoique sans chiffres d'années de règne ; on a récemment trouvé son nom sur un sceau à Abousir. Il se pourrait qu'il soit identique avec ce roi Ati, pour la pyramide duquel on va chercher des pierres à Ḥammamât dans la première année de son règne, *L.D.*, II, 115 s. ; Sethe, *Urk. des A. R.* Sur le roi Imhotep, *ib.* 115 h. : v. § 235 n. Au lieu de son nom de couronnement Merirê', Pepi Ier a porté, au début de son règne, celui de Nefersaḥor qui est encore conservé en plusieurs endroits de sa pyramide (Sethe, *Pyramidentexte*, I, p. XII) ; c'est sous ce nom qu'il apparaît sur une plaquette d'albâtre (Petrie, *Hist.*, I, 106) et sur un papyrus de Sakkara (*Pap. de Boulaq*, n° 8, vol. I, pl. 39), de même que dans des inscriptions rupestres, à Tomâs, en Nubie (§ 265) ; comme les noms d'Horus étaient les mêmes, Möller *A. Z.*, 44, 129, avait déjà conclu à l'identité de ces rois. Nous ne savons comment expliquer ce changement de nom. — Le décret de Pepi Ier à Dahšour, *A. Z.*, 42, 1 sq. (§ 244 n.) est daté de sa 21e année et une inscription dans les carrières de Hatnoub, si la lecture de la date est correcte, serait de la 25e année de son règne (Sethe, *Urk. des A.R.*, 95). — Statue de bronze de Pepi Ier : § 257. Inscription de Tanis, ap. de Rougé, *Inscr.*, 75.

Tête de la momie de Merenrê', d'aspect jeune, ap. Maspero, *Guide du Musée du Caire*, 2e éd. 1912, p. 292.

263. La nouvelle dynastie n'a pas brisé avec les traditions de ses prédécesseurs; elle a continué de célébrer leur culte funéraire et a renouvelé leurs privilèges. Dès son avènement, le roi s'occupe de construire sa pyramide et envoie chercher les pierres dans les carrières de calcaire de Troja près de Memphis, dans les carrières d'albâtre de Ḥatnoub, situées dans le désert du 15e nome, dans les carrières de granit de Syène et de Nubie, enfin dans des carrières exploitées seulement depuis Asosi à Wadi Ḥammamât (Rohanou), à l'est de Koptos (§ 247), et qui fournissent une pierre noire très estimée. C'est tantôt le « chancelier du dieu », ou « l'architecte en chef », tantôt quelque favori, le directeur du sud, ou quelque nomarque, qui est chargé par le roi d'aller rassembler les matériaux de sa demeure éternelle. Le roi fait don de tombeaux aux fonctionnaires de la cour, il accorde des concessions d'offrandes funéraires à ses nomarques. Des restes de temples construits par Pepi Ier nous ont été conservés à Tanis, Bubastis, Abydos, Dendera et Koptos. Quand le besoin s'en fait sentir, Pharaon intervient par des édits dans l'administration, la justice et l'organisation du culte. Mais c'est à bon droit que le papyrus de Turin fait, pour la première fois, dans la liste des rois une grande coupure après le règne d'Ounas, et qu'il compte le total (perdu pour nous) des années écoulées depuis Menes; en effet, l'évolution qui commençait à s'accomplir sous la Ve dynastie arrive à son terme avec la dynastie nouvelle. Dans les grandes nécropoles, auprès des pyramides, on n'enterre plus guère que des grands-prêtres et des fonctionnaires de Memphis, ainsi que les plus hauts fonctionnaires de la cour et de l'État résidant auprès du roi; encore faut-il qu'ils n'aient pas suivi la coutume, qui devient en vogue, de se faire construire un tombeau à Abydos. En effet, la croyance qu'Osiris est identique avec le dieu des morts de la ville royale des Thinites et qu'il est enterré à Abydos (§ 178 n.) a déjà pénétré dans toutes les classes ; et on

croyait avoir retrouvé réellement le tombeau d'Osiris dans celui de l'antique roi Chent, successeur de Menes (§ 211). Le moyen le plus sûr de s'assurer une existence heureuse après la mort, c'est d'être enterré dans le voisinage d'Osiris, ou du moins de se recommander au souverain du royaume de l'Occident par une stèle commémorative ou un cénotaphe déposés à Abydos. D'autre part, les nomarques de la Haute-Égypte — nous ne savons malheureusement rien sur ce qui se passe dans le Delta — font creuser leur tombe, leur hypogée, dans les falaises rocheuses voisines de « leur ville »; ces hypogées se voient dans tous les nomes, jusqu'à Éléphantine. Les titres anciens : *anez* et *sesemto* sont devenus désuets, mais on les emploie encore à l'occasion, ainsi que d'autres titres maintenant vides de sens, par respect pour la tradition antique. Le véritable titre qui s'attache à la fonction de nomarque est maintenant « gouverneur de la ville » (*ḥqa ḥat*, § 242); à côté de ce titre commence à apparaître une autre désignation : « celui qui est à la tête du nome » (*ḥri zaza*), et, à partir de Pepi II, par l'addition de l'épithète « grand », on crée le titre officiel : *ḥri zaza'o*, qui signifie à peu près « le grand Chef ». En outre, les nomarques portent constamment, à côté d'anciens titres de cour, celui de « chancelier »; c'est donc qu'ils sont dépositaires pour leur nome du sceau royal; depuis Merenrê' Ier, un autre titre, conféré par le roi, vient s'ajouter aux précédents : celui de « comte » (*ḥeti'o*), et enfin nous rencontrons aussi celui de « prince », (*rpa'ti*, §§ 222 n. 243 n.). De plus, la coutume se généralise de donner l'investiture au fils aîné, après la mort ou même du vivant de son père; par là se forment des nomarchies héréditaires, et l'ancien état de fonctionnaires, tel qu'il existait sous l'Ancien Empire, se transforme en un état féodal. Certes, les princes des nomes se vantent encore de leur loyauté envers le souverain et de la faveur qu'il leur témoigne; souvent ils exercent encore un sacerdoce en relation avec la pyramide royale, et lorsqu'ils viennent à passer

par la capitale, ils ne manquent pas de s'acquitter envers le roi adoré des offrandes habituelles : mais le fait important pour eux, c'est d'avoir « gouverné leur ville avec justice, de n'avoir pas opprimé leurs sujets, d'avoir augmenté la prospérité du nome » ; ils se confient à la protection de leur dieu local, « dieu de la ville », dont ils sont très souvent les grands-prêtres, et ils se glorifient de leur noble origine, ce qui est en opposition totale avec l'état d'esprit qui régnait sous l'Ancien Empire.

Inscriptions dans les carrières : *LD.*, II, 115, 116 ; Sethe, *Urk. des A. R.*, 91 et 112 ; cf. l'inscription d'Ouna. Sur l'expédition de Pepi à Ḥammamât, v. Schaefer, Ä. Z., 75 sq., § 241 n. Des tombeaux de la VIe dynastie nous ont été conservés à Dešaše, Zaouiet el Meitin, Schech Saïd, Der el Gebrawi (sous Pepi II, les nomarques du 12e nome enterrés ici tenaient aussi en leur pouvoir le 8e nome thinite, mais seulement pour un temps), v. § 261 n. ; en outre, à Qoṣeir el 'Amarna, en face de Qûs, 14e nome : *Ann. du serv.*, I, 13 ; III, 250 sq. ; à Gebel Selîn, au sud d'Aboutig, 11e (?) nome : *LD.*, *Text.*, II, 159 ; à Kauamât (Athribis, 10e (?) nome) ; *LD.*, II, 113 s. ; à Chemmis (Panopolis, 7e nome), Mariette, *Mon. divers*, 21 b ; à Qsar es Saijad (Chenoboskion, 7e nome) : *LD.*, II, 113 g, 114 ; à Dendera (6e nome) : Petrie, *Dendereh*, 1900 ; à Hermonthis-Thèbes (4e nome, § 275) : Newberry, *Ann. du serv.*, IV, 97 sq. ; à Éléphantine (1er nome) : De Morgan, *Catal. des monum.*, I, 143 sq. ; Bouriant, *Rec.*, 10 ; Budge, *PSBA.*, X, 4 sq. ; Sethe, *Urk. des A. R.*, 120 sq. Cf encore les inscriptions d'El Kab, *LD.* II, 117 et les mastabas près du mastaba el Far'oun à Sakkara : *Mém. de la mission au Caire*, I, fasc. 2, 191 sq., et Sethe, *Urk.*, 151. Autres tombeaux à Sakkara, ap. Quibell, *Excav. at Sakkara*, I, 1907. Il faut y ajouter les mastabas de la VIe dynastie dans Mariette et les tombeaux d'Abydos. (Résumé ap. Mariette, *Catalogue d'Abydos*.) — Il est significatif que presque tous les tombeaux au sud du nome du Lièvre de Hermopolis (15e nome) appartiennent à l'époque de Pepi II et de ses successeurs qui ne sont pas nommés ; la coutume adoptée par les nomarques de se faire creuser et décorer avec luxe un hypogée s'est donc étendue peu à peu de Memphis à tout le sud. — La nomenclature officielle des titres nous permet de reconnaître très nettement la transformation progressive des nomes en principautés : *hri ẓaẓa'o* est un titre que nous trouvons dans le nome du Lièvre, *LD.*, II, 113 a et Sethe, *Urk.*, p. 95 s, l. 8, sous le règne de Pepi Ier ;

à Kauamât, *LD.*, II, 113 s. et à Der el Gebrawi, dans tous les tombeaux ; ensuite à Thèbes, jusqu'à ce qu'enfin il devienne, sous la XIIe dynastie, le titre régulier du nomarque. Déjà sous Merenrê', le prince du nome Abi, à Der el Gebrawi, I, 23 (Sethe, I, 42) porte le titre de *ḥetiʿo*; mais le fils de ce prince Za'ou (qui ne porte pas ce titre *ḥetiʿo* dans le tombeau de Abi, I, pl. 3, 5, 15) ne l'a reçu qu'après la mort, par faveur de Pepi II, sur la prière de son fils qui s'appelle Za'ou comme lui : II, 23, 20 sq. (Sethe, 147). Ce titre se trouve encore à Zaouiet el Meitin, *LD.*, II, 1000, à Dendera, Thèbes, Éléphantine ; en même temps on emploie le titre de *rpʿti* à Qûs et à Qasr Saijad, *LD.*, II, 114 s. Nous voyons mentionnés, l. 17 de l'inscription d'Ouna : « les chefs et régents de ville (*ḥriou zaza ḥqaou ḥat*) du Sud et du Nord » à côté des « comtes » (*ḥetiʿo*), « chanceliers » et « amis uniques », qui appartiennent visiblement à l'administration royale. Le nomarque du nome du Lièvre, Thouthotep (milieu de la XIIe dynastie), désigne ses prédécesseurs ainsi : « les comtes (*ḥetiʿo*) des temps anciens et les *ʿanez* dans cette ville » (*LD.*, II, 134, 10; *El Bersheh*, II, pl. 13) ; le dernier titre s'applique aux anciens nomarques, le premier aux nomarques plus récents. Les décrets de Pepi II (cf. § 241 n.) ont prouvé qu'il existait encore sous son règne un collège des « dix grands du Sud » (§ 242), contrairement à l'opinion que j'ai émise dans la précédente édition. — Pour un « gouverneur de la ville de la pyramide de Chephren et directeur des classes de prêtres » (vers la VIIIe dyn.), cf. Hölscher, *Grabdenkmal des Chephren*, 113.

264. Ajoutons que le roi confère sans cesse de nouvelles immunités aux temples et aux domaines qui en relèvent. Déjà nous avons vu Nefererkerê (§ 250) dispenser les serfs appartenant aux temples du service des corvées. Pepi II accorde au temple de Min ou de Koptos l'exemption complète de tous genres de travaux, énumérés en détail, concernant « un service quelconque de la maison royale » ; il interdit à l'administrateur du sud et aux autres fonctionnaires d'empiéter sur les droits du temple : « ils sont exemptés à cause de Minou de Koptos ». Le privilège que Pepi Ier accorda aux habitants de la ville de la pyramide de Snofrou, à Dahsûr est du même genre ; des immunités pareilles ont été données peu à peu à tous les temples importants. La puissance effective de la monarchie et surtout ses revenus vont donc

en décroissant. Certes, toutes les anciennes fonctions de la cour ont encore des titulaires, avec le vizir en tête, et le roi peut encore faire valoir son autorité en tous lieux. Il n'en est pas moins significatif que le vizir remplisse désormais régulièrement une fonction qui était encore distincte sous la Ve dynastie, celle de « directeur de la ville de la pyramide » ; c'est dire qu'il devient une sorte de préfet de police de la résidence royale ; au contraire il ne porte plus qu'exceptionnellement le titre de chancelier. Evidemment, son rôle s'est limité graduellement à la région de Memphis et à la présidence du tribunal d'empire des « six maisons ». Depuis Pepi Ier, la résidence des rois, fixée d'une manière permanente à Sakkara, s'est confondue avec la ville de Ptaḥ, le « mur blanc » ; aussi celle-ci a-t-elle pris par la suite le nom de la pyramide de Pepi Ier : Mennofre, la « belle sépulture », devenu en grec Memphis. Dans la Haute-Égypte, la seule partie du royaume sur laquelle nous ayons des renseignements précis, le véritable représentant du pouvoir central c'est « le directeur du Sud (§ 261 n.) auquel sont subordonnés tous les nomes », depuis Éléphantine (Ier nome) jusqu'au nome septentrional d'Aphroditopolis (22e nome) ; il a sous son commandement spécial la « porte du Sud », forteresse frontière à Éléphantine. Il a pour mission de contrôler les nomarques, de veiller à ce que les impôts du Pharaon soient perçus, les corvées levées sans fraude. Ainsi, sous le règne de Merenrê' I, le « comte et directeur du Sud, Ouna » se glorifie d'avoir par deux fois « compté toutes les choses qui doivent être comptées pour la cour dans ce Sud et toutes les heures qui lui reviennent (pour les corvées) » ; cela veut dire qu'il a par deux fois entrepris un recensement (§ 244), tâche d'autant plus nécessaire que les revenus du pharaon avaient diminué à la suite des générosités faites aux grands seigneurs. C'est sans doute ce qui explique que le recensement a lieu désormais tous les ans. Ouna est sorti d'une famille de fonctionnaires royaux ; il a occupé les postes infé-

rieurs de juge et d'intendant avant de s'élever à sa haute situation. Parfois sa charge est confiée aussi à des nomarques ; ce sont par exemple, sous Pepi II, le nomarque Z̲aouti, de Chenoboskion (7ᵉ nome) et le « comte et grand chef du nome Mont-Serpent (12ᵉ), Abi ». Fréquemment d'ailleurs, le roi confère cette dignité à des princes de nomes qui jouissent de son estime, mais alors c'est un titre purement honorifique ; ce fait dénote, une fois encore, que le pouvoir central recule de plus en plus devant l'empiétement des puissances locales.

Les sources principales pour l'administration sous la VIᵉ dynastie sont les décrets royaux, § 244 n. et l'inscription de Ouna (Erman, Ä. Z., 1882 ; Sethe, *Urk.* 91 sq.). Le « comte, directeur du Sud, directeur de la porte des pays étrangers du Sud » Zaouti (*LD.*, III, 114 *g. h. i.*, cf. *Text.*, II, 179 sq.) s'appelle également « conseiller intime de la porte du pays étranger », il est aussi « grand chef du nome ». Pour le recensement, cf. Sethe, *Beitr. zur ältesten Gesch.*, 87, mais il attribue une signification exagérée à une phrase qui est stéréotypée et complètement dépourvue de valeur pour l'histoire : « jamais on ne fit chose semblable dans ce Sud auparavant ». Comme Ouna et Abi, d'autres ont rempli une carrière administrative ; ce sont Pepinacht (Mariette, *Catal. d'Abydos*, 531) ; il était en même temps vizir comme le prince du nome du Mont Serpent : Ḥemrê'-Asi, *Der el Gebrawi*, II, 19, et d'autres (*Cat. d'Abydos*, 537) ont été effectivement « directeurs du Sud ». Au contraire, pour les nomarques cités dans *LD.*, II, 110 b, 113 a. et ceux de Dendera et d'Éléphantine, cette désignation apparaît nettement comme un titre, sans fonction effective. Notons, comme Erman l'a reconnu, que l'épithète *ma'a*, ajoutée à ces titres de fonctionnaires et à d'autres, ne doit pas être traduite par « véritable », en opposition avec des titres purement honorifiques ; mais elle exprime et souligne au contraire qu'ils ont exercé leur charge « justement ». — Sur un fonctionnaire du trésor qui « calcule et fait le compte des impôts du Sud, du pays du Nord et de tous les pays barbares », et qui vivait à une époque un peu postérieure, v. *Aeg. Inschr. des Berl. Mus.*, p. 120, nº 7779 b. — La première mention du nom de la ville de Memphis semble être ap. Petrie, *Dendereh*, pl. 27 dans le titre *ḥqa Mennofrê'*, où il est, comme toujours, déterminé par la pyramide.

Relations extérieures. Nubie. Combats en Syrie.

265. A l'extérieur, la puissance de la monarchie est restée inébranlée. Sous le règne de Pepi Ier, il se produit encore une escarmouche avec les Menziou du côté des mines du Sinaï, Les expéditions maritimes, à Byblos et à Pount, semblent être devenues tout à fait fréquentes; c'est presque toujours un « chancelier du dieu » qui les dirige ; un fonctionnaire nous rapporte qu'il « a fait onze fois le voyage de Pount avec le chancelier du dieu Choui, et celui de Byblos (*Keben*, § 229 n.) avec le chancelier du dieu Zezi, et qu'il est rentré heureusement dans sa patrie ». Sous Pepi II, il arrive qu'un fonctionnaire, chargé d'équiper un navire pour une expédition à Pount, meurt ainsi que son équipage, sous les coups des ennemis asiatiques, les « Amou des Herioušaʿ » (§ 266) ; par conséquent, le point de départ de ces expéditions ne pouvait être que dans la région de l'isthme de Suez. En Nubie, Pepi Ier a étendu la domination égyptienne environ jusqu'à la deuxième cataracte. Les inscriptions gravées sur rocher dans la région de Tomâs, vers l'endroit où le Nil décrit une grande courbe (en amont de Korosko et d'ʿAmâda) nous parlent d'une expédition envoyée par le roi, qui porte encore ici le nom de Nefersaḥor, « afin d'ouvrir les pays de Ouaouat » et spécialement la région de Jerzet qui en fait partie. Le peuple appelé Mazoi (Bedja, § 265) est maintenant soumis. Ces tribus fournissaient justement à l'Egypte des hommes très aptes aux emplois de l'armée et de la police (cf. § 254) ; ainsi, dans les guerres de Pepi Ier en Asie, on lève des troupes parmi eux, comme parmi les Libyens (§ 266). Lorsque Merenrêʿ, dans la première et la cinquième année de son règne, vient à Eléphantine, il reçoit les hommages des chefs des Mazoi, Jerzet et Ouaouat ; ceux-ci livrent encore du bois pour les barques qui devront transporter les blocs de granit de sa

pyramide, et Ouna, en sa qualité de directeur du Sud, fait détacher ces pierres des carrières de Syène. Bien d'autres renseignements encore nous sont donnés par les inscriptions dans les tombeaux des princes de la « pointe du Sud » de l'Egypte (*Tepris*), à Eléphantine. Comme ils servent d'intermédiaires pour les relations avec les pays nègres et que ce sont eux qui dirigent les expéditions, ils se donnent le titre de « directeur de tous les pays barbares de la pointe du Sud, qui apportent à leur maître les produits de tous les pays barbares ». Sous le règne de Merenrê', Herchouf d'Eléphantine est parti trois fois en expédition dans le sud, jusque dans le lointain pays d'Amam qui, déjà sous Pepi Ier, était tenu de fournir des guerriers ; la première fois, Herchouf accompagnait son père Ari ; les deux autres fois, il était seul. Son absence durait de sept à huit mois et il rentrait avec un riche butin des produits de ces pays ; les chefs nègres dont il avait traversé les territoires avaient rendu hommage au pharaon. Lorsqu'au cours de son troisième voyage, il arriva au pays d'Amam, le chef venait de partir en expédition contre le pays des Libyens (*Zemeh*, § 165), « à l'angle occidental du ciel » ; il le poursuivit et obtint de lui de l'encens, de l'ivoire et autres produits rares. D'après ces données, nous devons chercher Amam dans la région de la deuxième cataracte, tandis que les Libyens en question se placeraient dans quelque oasis de l'ouest, peut-être à Selîme. Dans la seconde année du règne de Pepi II, Herchouf ramena d'Amam un nain danseur (ou bien un singe anthropoïde *ṭeneg* ? cf. § 254) qui fit la joie du jeune roi. D'autres inscriptions à Eléphantine, qui datent de Pepi II, nous rapportent les combats qu'il fallait sans cesse renouveler dans ces régions ; ainsi, Pepinacht fut envoyé par deux fois dans les pays nègres de Ouaouat et de Jerzet qu'il dévasta et dont il ramena des prisonniers et des troupeaux en grand nombre ; le chef d'une autre expédition, Mechou, trouva la mort à Ouaouat, et il fallut que son fils Sabni allât, avec une

escorte de soldats, délivrer le cadavre de son père, qu'il ramena dans sa patrie.

Expéditions des chanceliers à Byblos et à Pount, ap. : SETHE, *Urk. des A. R.*, n° 29 ; lecture rectifiée par SETHE, Ä. Z., 45, 10. — Inscriptions d'Éléphantine (Cf. § 263 n.) : SETHE, *Urk.*, p. 120 sq., et SCHIAPARELLI, *Mem. della reale Ac. dei Lincei*, 1892, sér. 4 a. vol. X, et ERMAN, Ä. Z., 30, 78 sq., 31, 65 ; *ZDMG.*, 46, 574 sq. Les autres textes, ap. SETHE, p. 110 s., 134, l. 40 sq., 140 sq. ; BREASTED, *Anc. Rec.*, I, 325 sq. En outre, il y a un grand nombre de noms gravés sur les rochers de Tomâs : WEIGALL, *Ant. of Lower Nubia*, pl. 56 et 58, avec les inscriptions de Nefersaḥor. MASPERO, *Rec.*, 15, 103, et H. SCHÄFER, ont signalé, avec raison, qu'il est impossible, malgré l'opinion d'ERMAN, d'admettre que la région d'influence égyptienne se soit étendue, sous l'Ancien Empire, plus loin que sous le Moyen et le Nouvel Empire.

266. Sous Pepi Ier, il fallut entreprendre en Asie une guerre assez importante et sur laquelle nous sommes assez bien informés, car c'est le directeur du Sud, Ouna, qui nous en parle dans son tombeau. Il classe ces ennemis parmi les Amou, c'est-à-dire les Sémites d'Asie (§ 167), et les désigne sous le nom de Heriouša', « ceux qui habitent les sables » ; il s'agit bien de tribus sémitiques, habitantes du désert, mais qui, depuis un certain temps, ont envahi le pays civilisé de Palestine et, de là, cherchent à pénétrer en Égypte. Il semble donc qu'en Syrie se produisent de grands mouvements de peuples analogues à celui des Bédouins qui, au quatorzième et treizième siècle, envahiront la Syrie, et au nombre desquels seront les Hébreux. Nous pouvons supposer que les campagnes des Égyptiens sont en relation avec ce mouvement en avant des Amorites en Syrie. Pepi Ier envoie contre eux tous les contingents de l'Égypte, y compris ceux des nègres de Jerzet, Jam, Maẕa, Ouaouat, Kaou et les Libyens du pays des Zemḥou, sous le commandement « des comtes, des chanceliers, des amis intimes du palais, des nomarques du Sud et du Nord, des grands-prêtres des pays du Sud et du Nord » ; la direction de la campagne fut

confiée à Ouna. Cette armée se rassembla dans le sud du Delta, dans les forteresses d'Imḥotep et de Snofrou (§§ 230, 232, n.) ; au cours de cinq campagnes, le pays des Heriousa' fut pillé, « les champs furent défoncés, les citadelles démolies, les figuiers et les ceps de vignes coupés au ras du sol, les métairies incendiées, des dizaines de milliers d'hommes mis à mort, de nombreux prisonniers ramenés en Egypte ». Il s'agit donc là d'une guerre qui exigea plusieurs années et qui n'était nullement dirigée contre des bandes de Bédouins, mais contre le pays civilisé et cultivé de Palestine. Finalement Ouna entreprit une expédition par mer, afin de surprendre l'ennemi par derrière ; il aborda près du « nez de gazelle » — probablement le Carmel — marcha « à travers le pays montagneux au nord du pays des Ḥeriousa' » et leur infligea une rude défaite. Ces campagnes eurent-elles pour résultat la soumission effective de la Palestine ? Nous ne le savons pas. En tout cas, de nouveaux combats furent nécessaires par la suite, et nous avons déjà vu (§ 265) que ces Heriousa', sous le règne de Pepi II, ont surpris et anéanti une expédition qui se rendait à Pount. Aussi Pepinacht d'Eléphantine est-il envoyé contre eux pour les châtier, et ramener en Egypte le corps du capitaine égyptien qui avait été tué.

Notre source sur ce sujet est l'inscription d'Ouna (§ 264). Je signale que W.-M. Müller, *Egyptological Researches*, I, pp. 5-11, attribue à la Ve dynastie deux fragments qui sont au Caire et où sont gravés des figures représentant les peuples étrangers. Or le premier fragment appartient au Nouvel Empire, le second à la basse époque.

Huitième dynastie, dissolution de l'unité du royaume.

267. L'Ancien Empire a achevé de vivre pendant les trois générations qu'embrasse le règne de Pepi II. Les noms de ses successeurs n'apparaissent dans les inscriptions que très

rarement; et s'il est hors de doute qu'après Pepi II des rois ont construit leurs tombeaux dans la nécropole de Memphis, s'il est possible de leur attribuer certaines de ces pyramides ruinées de Sakkara, qu'on n'a pas encore identifiées, du moins n'a-t-on pu jusqu'ici retrouver aucune trace de ces souverains. Pour en dresser une liste, nous sommes donc réduits à consulter exclusivement la tradition postérieure. Selon Manéthon, après Pepi II Neferkerê' III, se place un règne d'une année, celui de Merenrê' II Methesouphis II. Ensuite Manéthon clôt la dynastie avec une reine Nitokris ; il la fait suivre d'une VIIe dynastie de 70 Memphites, qui régnèrent 70 jours. En admettant qu'il y ait ici un fond de vérité historique, on ne saurait y voir qu'un interrègne pendant lequel, et jusqu'à l'installation d'un nouveau souverain, les plus hauts fonctionnaires de l'État exercèrent le pouvoir, chacun pendant un jour ; en tout cas, il faut rayer la VIIe de la liste des dynasties. La VIIIe dynastie paraît embrasser chez Manéthon (la tradition est incertaine pour les chiffres) 18 Memphites, et une durée de 146 ans. Le nom de Nitokris (Neit-aqert) paraît aussi dans le papyrus de Turin, mais doit se placer peut-être un peu plus tard ; à en juger ici par l'état très fragmentaire du papyrus, on aurait, après Merenrê' II, encore huit rois, dont les quatre derniers ne régnèrent au total que 7 ans et quelques mois ; ils correspondraient à la VIIIe dynastie de Manéthon, qui comprend un bien plus grand nombre de souverains. Le papyrus attribue aux rois de la VIe et de la VIIIe dynasties un total de 181 années de règne (env. de 2.540 à 2.360 av. J.-C.). La table de Sakkara saute de Pepi II, sans transition, à la XIe dynastie ; la table d'Abydos, au contraire, nomme après Merenrê' II encore 17 rois qui nous sont presque tous inconnus et dont les noms rappellent nettement ceux de leurs devanciers : ainsi, cinq rois portent le prénom de Pepi II, Neferkerê' ; il y a en outre un Ṭeṭkerê' II et un Neferkerê' II, et beaucoup d'autres noms semblables. Ces rois

ont donc été les héritiers légitimes de la VIe dynastie : mais comment leur longue liste peut-elle s'accorder avec les huit rois du papyrus de Turin, c'est là un problème qui reste encore tout à fait obscur (cf. § 268 n.). Après ces huit rois se place la plus grande division qui existe dans le papyrus, et la somme des années écoulées depuis Menes, au total, 955 ans ; l'Ancien Empire est fini, et l'époque que nous appelons le Moyen Empire va commencer.

Pour la liste des rois, cf. mon *Aeg. Chronologie*, p. 162, 171 sq. (*trad.* p. 219 sq.) et les rectifications dans les suppléments (*Abh. Berl. Ak.* 1907, p. 21 sq., *trad.*, p. 224 sq.). Le papyrus de Turin ne nous a conservé pour la VIe dynastie que des chiffres et de la VIIIe que les chiffres des quatre derniers règnes. Il faut rattacher là peut-être le fragment 43, qui porte le nom de Nitokris et de trois autres rois. L'Epitomé de Manéthon omet les noms des rois de la VIIe à la XIe dynastie ; Eratosthène nomme 5 rois de la VIe dynastie, dont Nitokris, qui clôt la dynastie. Cette Nitokris est-elle la même que celle de la légende rapportée par Hérodote, II, 100, cela est douteux. Voir plus loin la liste des rois).

L'autre liste, fournie par la table d'Abydos, comprend : 40. Neterkerê' ; 41. Menkerê' ; 42. Neferkerê' IV ; 43. Neferkerê' V Nebi ; 44 Tetkerê' II, Šema ; 45 Neferkerê' VI Chenṭou ; 46. Merenḥor ; 47. Sneferka I (peut-être identique avec le Sneferkerê' de la table de Karnak, nº 30) ; 48. Nekerê' ; 49. Neferkerê' VII Tererou ; 50. Neferkeḥor ; 51. Neferkerê' VIII Pepiseneb ; 52. Sneferka II 'Anou ; 53.... keourê' ; 54. Neferkeourê' ; 55. Neferkeouḥor ; 56. Nefererkerê' II. — Monuments de l'Horus Tmẕtaoui roi Ouazkerê' (cf. § 268 n.) et de l'Horus Beounouter roi Neferkeouḥor (= nº 55 de la table d'Abydos) à Koptos, ap. Weill, *Décrets royaux*. — Le nº 49, Neferkerê' Tererou, se trouve peut-être dans le texte de basse époque publié par Erman, *A. Z.*, 32, 127. Legrain (*Ann. du serv.*, IV, 220, cf. V, 144) croit reconnaître le nom d'un roi Neterkerê' (= nº 40) Ḥotep, à Šatt er Rigâl, dans un nom donné par Petrie, *A season in Egypt*, 430. Il faut ajouter ici un roi Sechemkerê' qui paraît dans un fragment de compte datant de cette époque à Éléphantine (*Hierat. pap. des Mus. in Berlin*, fasc. 9, pl. 5), et peut-être aussi les rois Ati et Imḥotep à Ḥammamât (§ 262 n.) ; au contraire, le roi Mencheperou à El Kab (Stern, *Ä. Z.*, 13, 72, pl. II) porte un nom qui n'est probablement pas de cette époque. Les scarabées attribués par Petrie, *Hist.*, I, 115, à cette époque sont d'origine plus récente, cf. Newberry, *Scarabs*, 66 sq.

LISTE DES ROIS

PAPYRUS DE TURIN

1.	Teti	X a. 6 m. 21 j.
2.	X)	vacat. . .
3.	Pepi I 20 a. v. § 262 n. . . .	
4.	Merenrê Ier. . .	4 ans . .
5.	Pepi II	9 4 — . .
6.	Merenrê II . .	1 a. 1 m. .
7.	Nitokris.	perdu. . . .
8.	Neferka le jeune.	— . . .
9.	Nefres.	— . . .
10.	Jeb,	— . . .
11.	. . . .	2 a. 1 m. 1 j.
12.	. . . .	4 a. 2 m. 1 j.
13.	. . . .	2 a. 1 m. 1 j.
14.	. . . .	1 a. 0 m. 0 j.

Total... 181 ans

TABLE D'ABYDOS

34. Teti. . . . .
35. Ouserkerê. . . . .
36. Merirê Pepi I . . . . . .
37. Merenrê I . . . .
38. Neferkerê III Pepi II. . .
39. Merenrê II Zefamsaf. . .
. . . .

Voir continuation de la liste page 261.

MANETHON

VIe Dynastie, 6 Memphites

1.	Ὀθόης	30 ans
2.	Φιος	53 —
3.	Μεθουσούφις	7 —
4.	Φιωψ	94 —
5.	Μενθεσούφις	1 —
6.	Νιτωκρις	12 —

Total correct : 197 ans

L'Epitomé donne un total de 203 ans, parce qu'il attribue à Phiops un règne de 100 ans.

VIIe Dynastie : 70 Memphites, 70 jours

VIIIe dynastie :

d'après l'Africain :	27 Memphites,	146 ans
— Barbarus :	14 Rois,	140 ans
— Eusèbe :	5 Memphites,	100 ans
Probabl. correct :	18 —	146 ans

268. Si les monuments sont presque muets sur les rois de ce temps, ce n'est pas faute d'inscriptions; nous possédons au contraire un assez grand nombre de tombeaux appartenant à cette époque de transition, notamment à Memphis, dans le nome du Mont-Serpent (12e) et à Tentyra (Dendera) ville de Ḥatḥôr, dans le 6e nome. Mais les inscriptions des tombeaux ne font plus guère allusion au souverain régnant que dans des phrases vagues telles que : « l'homme pieux vis-à-vis de son maître » (*pius erga regem*), ou bien « celui qui est aimé du roi »; cela signifie que les autorités locales, les intérêts locaux, sont passés peu à peu au premier rang, tandis que la royauté perdait sa puissance. Comment s'est organisé le pouvoir des princes de nomes, nous le voyons clairement par l'inscription funéraire du nomarque du Mont-Serpent, Henqou. Il a gouverné son nome d'abord avec son frère Ḥemrê', puis tout seul (1). Maintenant, voici en quels termes il s'adresse à « tous les habitants du nome du Mont-Serpent, et à tous les grands chefs des autres nomes, qui viennent à passer devant ce tombeau » : « j'étais un homme pieux, aimé de vos pères, loué par vos mères, je donnais la sépulture à vos vieillards, je prenais soin de vos orphelins... je protégeais votre vieillesse dans la Cour des propriétaires fonciers (§ 242). Je n'ai jamais fait mon esclave d'aucune fille de l'un de vous... j'ai donné du pain à tout affamé dans le nome du Mont-Serpent, j'ai habillé tout homme nu dans mon nome ». Ce sont là formules usuelles dans les inscriptions des princes de nomes, bien qu'elles ne revêtent pas toujours une forme aussi typique. Viennent ensuite quelques traits plus précis : « j'ai peuplé les pâturages du nome avec des bœufs, les bergeries avec des chèvres, et même, j'ai rassasié les loups de la montagne et les vautours du ciel avec les charognes des chèvres ». « J'ai

(1) « J'ai apparu pour gouverner le nome du Mont-Serpent en même temps que mon frère. » Sous Pepi II encore, il se serait exprimé ainsi : « Alors la Majesté du Roi m'a placé comme nomarque... »

peuplé les bourgades ruinées de ce nome avec le bétail et les habitants d'autres nomes » — est-ce à la suite d'une guerre, ou en favorisant l'immigration dans son nome, il ne le dit pas — « en sorte que ceux qui, auparavant, étaient des serfs, se sont élevés au rang de propriétaires fonciers (*serou*) ». « J'ai fait installer dans le nome des abris pour les bœufs, des filets pour les pêcheurs et les oiseleurs, et, dans chaque localité habitée, j'ai fondé une « maison de Henqou » pourvue en hommes (serfs), en bœufs et en chèvres. » Les anciens fermiers du domaine pharaonique se sont transformés en propriétaires héréditaires, à l'exemple de la noblesse des nomes, devenue elle aussi héréditaire, et le mot *chontiše* ne se rencontre plus, après la VIe dynastie, avec son ancienne signification de « fermier », qu'à l'état tout à fait sporadique (§ 284 n.) ; ces propriétaires du sol, passés sous le gouvernement paternel du prince du nome, le soutiennent de leurs conseils et de leur aide effective. Un prince qui a su se créer une situation si indépendante, n'a plus besoin de s'inquiéter de sa Majesté Pharaonique, qui réside si loin, à Memphis.

Inscriptions de cette époque à Memphis (Sakkara) notamment au Musée de Berlin (*Aegypt. Inschr. des kgl. Mus.*, 119 sq.), à Dendera, ap. Petrie, *Dendereh*. Il faut y ajouter probablement plusieurs des plus anciens tombeaux de Berše (ap. Fraser, *El Bersheh*, II, p. 57) et aussi les tombeaux les plus récents de Dešaše. L'inscription de Henqou, ap. Davies, *Der el Gebrawi*, II, 24 s. traduite par Griffith, a été éditée d'une façon excellente par Sethe, *Urk. des A. R.*, 76 sq., mais il lui attribue, comme Breasted, I, 180, une date trop ancienne (§ 261 n.).

268 a. En apparence, l'unité du royaume se maintient encore ; le roi envoie ses décrets à tous les fonctionnaires, à tous les temples du royaume, il lève des redevances, des impôts et des corvées, il envoie des fonctionnaires en tournées d'inspection, à l'exemple de ses ancêtres dont le culte est d'ailleurs maintenu avec ferveur. On a trouvé récem-

ment à Koptos trois édits de rois qui appartiennent à cette époque (§ 267 n.). Deux d'entre eux ont été promulgués par le roi Ouazkerê' ; l'un renouvelle les privilèges d'une fondation de Pepi II, à Koptos ; l'autre, adressée au vizir pour tous les habitants de ce pays en leur totalité », menace des plus sévères punitions toute personne qui ose faire quelque dommage aux « statues, autels, chapelles funéraires, inscriptions, monuments », et ces punitions sont : confiscation de l'héritage paternel, perte de la sépulture parmi les morts glorieux, rejet de la société des vivants ; par la même occasion, le roi émet de nouvelles prescriptions pour que tout le personnel qui relève des temples soit protégé contre des violences illégales. Voilà qui nous donne quelques aperçus sur cette désorganisation où s'écroulent les forces si bien assises de l'Ancien Empire. Le troisième décret est du roi Neferkeouhor ; il loue un fonctionnaire qui vient d'inspecter, avec le Directeur du Sud, une fondation du roi à Koptos. Ce fonctionnaire est un « scribe des champs » (ou plutôt des cultivateurs) pour cinq nomes de la Haute-Egypte, qui maintenant sont réunis dans une seule division administrative, du 5e au 9e ; on voit par là combien les domaines du roi ont fondu. Si Neferkeouhor est cité correctement à sa place sur la table d'Abydos, où son nom vient l'avant-dernier d'une liste de 17 rois, cela prouve que tous ces souverains ont encore régné sur la Haute-Egypte tout entière, et que c'est après eux seulement que leurs successeurs, les Hérakléopolitains, ont conquis le pouvoir ; mais comment accorder ces données avec celles du papyrus de Turin ? Nous ne le savons pas. Un fait seulement ressort avec certitude : à mesure que s'accroît la puissance des princes de nomes, et, en même temps, les domaines de mainmorte avec tous les privilèges que le roi y attache, l'autorité royale s'affaiblit et les nomes se rendent toujours plus indépendants. L'Egypte a fini réellement par se désagréger en autant de principautés indépendantes que l'Empire

Carolingien au neuvième siècle de notre ère, ou que l'empire d'Allemagne après la chute des Stauffen.

Le Pharaon du décret de Koptos n'a rien à voir avec un souverain dont le nom a été trouvé en Basse-Nubie (§ 277 n.) et qui doit peut-être se lire Ouazkerê'.

Évolution de la civilisation pendant l'époque de transition. Les commencements du monothéisme solaire.

269. La décadence du pouvoir central a eu pour conséquence une régression notable dans les signes extérieurs de la civilisation. L'architecture, la décoration des tombeaux s'appauvrit de génération en génération. On tâche bien encore de reproduire les scènes d'autrefois, mais bientôt on ne peut plus les copier faute de ressources ou de talent, et l'équipement des tombeaux devient de plus en plus indigent et médiocre. On ne possède plus les ressources que l'Ancien Empire avait à sa disposition ; aussi les artistes disparaissent, et il ne reste que les artisans. Néanmoins cette époque de décadence a une grande importance pour l'histoire ultérieure de l'Egypte. Le développement de la noblesse des nomes a eu pour contre-partie celui de la classe moyenne qui se fortifie et arrive au jour. Nous avons déjà vu combien les princes de nomes font valoir leur sollicitude envers leurs administrés ; en effet, sans le soutien qu'ils trouvaient dans leurs subordonnés ils n'auraient pu se maintenir. Si les tombeaux se font plus simples, les principes essentiels du culte des morts et les croyances, qui jusque-là étaient réservées à l'élite, deviennent maintenant le bien commun de tout le peuple. Dans les tombeaux des nomarques, on retrouve encore le style ancien, la distribution intérieure en plusieurs chambres, dont les murs reproduisent les riches domaines du seigneur de la tombe,

mais les autres personnes se contentent d'un petit tombeau, qui a la forme d'une pyramide de briques; la fausse-porte se transforme en une stèle funéraire sur laquelle on grave les prières des morts et le nom du défunt qui est représenté, entouré de sa famille, et prenant part au repas funéraire. On dépose en outre, à côté du défunt, des reproductions en argile de sa maison et de ses greniers à blé, ainsi que des figurines d'argile représentant ses serviteurs portant des sacs ou pétrissant des briques avec du limon, des domestiques et des servantes qui brassent la bière, broient le blé, cuisent le pain et préparent les repas ; on lui donne aussi des barques pour naviguer sur le Nil, etc., ou bien on fait peindre ces scènes sur le cercueil de bois : toutes représentations qui sont pour nous d'une valeur inestimable, parce qu'elles nous font pénétrer dans l'existence journalière des classes laborieuses. Enfin, en guise d'offrande, on se contentera de mets imités en pierre, puisque tout de même le défunt ne peut y goûter, et on y ajoutera une formule souhaitant que le défunt trouve comme « offrande royale » aliments, vêtements et parures en abondance et à foison, par l'intermédiaire d'Osiris, d'Anubis, et des « dieux de sa ville ». Déjà, depuis la fin de la Ve dynastie, c'est devenu une formule usuelle que d'inviter les passants à réciter ce souhait : « aussi vrai que vous aimez la vie et haïssez la mort, que vous désirez que les dieux de votre ville vous aiment et vous récompensent, et que vous désirez léguer votre rang à vos enfants ». Cette prière s'inscrit aussi fréquemment dans d'autres saints lieux, par exemple sur des rochers à Assouan et El Kab ; quant aux gens d'une situation plus aisée, ils ordonnent que leur cadavre soit transporté à Abydos, ou bien ils s'y font élever une stèle commémorative « près de l'escalier du dieu grand ».

J'ai condensé dans ce chapitre tout le développement de l'époque de transition entre la VIIIe et la XIe dynastie, quoique dans la réalité cette évolution se soit effectuée avec lenteur. Mais déjà les formes nouvelles

font leur apparition dans les tombeaux des particuliers sous la XI[e] dynastie (exemplaires du Musée de Berlin, ap. STEINDORFF, *Grabfunde des Mittleren Reiches*; puis GARSTANG, *Burial customs of anc. Egypt.*; SCHÄFER, *Privatgraber aus dem Tempel des Neuserrê*) et aussi dans les tombes royales, très simples, de Drah aboul negga à Thèbes. De même le chapitre 17 du *Livre des Morts* nous offre déjà sous la XII[e] dynastie un double commentaire; il est donc beaucoup plus ancien que cette dynastie: d'ailleurs, tout le fond du *Livre des Morts* appartient bien à l'époque préthébaine (autrement le rôle d'Amon n'y serait pas oublié) et, quelques nombreuses qu'aient été les interpolations postérieures, se trouve être très ancien.

270. La conception de la vie future n'est pas moins réaliste qu'auparavant. Le défunt entre dans le royaume d'Osiris, dieu qui s'est transformé complètement en un souverain de l'Occident; il cultive les champs de Jarou, ou bien il rame dans la barque solaire en compagnie de Rê; et en même temps il continue, sous une forme magique, à résider sur terre; on croit, aussi fortement qu'avant, qu'il est indispensable de recevoir une bonne sépulture, de graver et de réciter les formules magiques, d'équiper le cadavre avec les amulettes prescrites. Néanmoins, l'élément spirituel que renferme le culte des morts se fait jour avec une force beaucoup plus grande que dans les sobres formules funéraires de l'Ancien Empire (§ 239). Ce qu'on espère avant tout, c'est une vie heureuse dans l'au-delà, dont la représentation détaillée est toujours identique à elle-même. On espère contempler les dieux eux-mêmes dans leur splendeur; mais la condition nécessaire pour arriver à cette vie heureuse est d'avoir mené sur terre une vie conforme à la justice et à la morale. Désormais, on prend l'habitude d'ajouter au nom du mort la formule: « celui dont la parole est juste ». Elle ne fut tout d'abord qu'une réminiscence du procès d'Osiris ou d'Horus, que plaida Thot devant les grands dieux de l'Ennéade et qu'il gagna sur Sèth, mais elle rappelait aussi aux Égyptiens le jugement que le défunt sera obligé de subir à son tour dans la grande salle de l'Occident (§ 239),

lorsque son cœur, placé dans la balance afin de témoigner pour ou contre lui, décidera de sa destinée future. Le défunt devra affirmer qu'il ne s'est rendu coupable d'aucune faute, d'aucun péché, confession qui sera plus tard incorporée au Livre des Morts (chap. 125) et présentée en une liste schématique de 42 péchés.

271. A ces conceptions élevées ne répondent plus suffisamment les formules magiques des vieux temps que le Chriḥeb continue de réciter sur la tombe, et qu'on grave, depuis le roi Ounas, sur les murs des chambres funéraires dans les pyramides. Certes, elles redeviendront en vogue sous le Nouvel Empire, mais, pour l'instant, elles se laissent complètement supplanter par les textes nouveaux qu'on inscrit sur les murs des tombeaux, sur les cercueils, et qui ont contribué à former ce vaste recueil, intitulé : « Livre de sortir au jour », que nous appelons « Livre des Morts ». Sans doute, l'Egyptien, malgré les nouvelles croyances, n'arrive-t-il pas à se détacher de la magie : la terreur s'empare de lui à l'idée des monstres et des spectres qui menacent le repos de l'esprit, qui pourraient le tourmenter, l'anéantir et lui faire souffrir une mort nouvelle, épouvantable ; le seul moyen de bannir toute crainte c'est que le mort soit « instruit » des dangers, qu'il connaisse ces êtres maléfiques, leurs noms, et les incantations qui les rendent inoffensifs. Ici s'ouvre à l'imagination une carrière sans limites ; dès qu'elle a créé une superstition, elle forge aussitôt comme remède, la formule magique salvatrice ; de ces 42 juges, qui connaissent chacun d'un des péchés mortels, elle a fait des monstres. Or, pour réduire les monstres, les livres magiques enseignent un procédé essentiel, qui sert à tous les besoins de la vie terrestre : il consiste à s'identifier à un dieu quelconque (surtout les grands dieux de la lumière), qui s'est trouvé autrefois dans le même danger et qui a terrassé le démon ennemi en prononçant une formule magique. En outre, les cultes et les mythes locaux ont aussi leurs exi-

gences, car le défunt ne place pas seulement son espoir dans le dieu du soleil et les dieux de l'Occident, mais il se confie aussi à son dieu local et même à tout être dont il a constaté, à un moment donné, le pouvoir miraculeux. De toutes ces idées qui se mêlent et se croisent, naît un fatras de formules embrouillées qui, tout en laissant surgir certaines pensées au sens profond, ne sont pas moins déconcertantes en leur bizarrerie que les vieilles formules des pyramides. Malgré qu'on nous parle constamment de l'âme humaine, identifiée au dieu solaire Atoumou-Rêʿ, et à tous les autres dieux, il n'en résulta pas vraiment de spéculation théosophique sur l'identité de l'âme et de la divinité ; cette assimilation n'est et ne reste qu'un procédé magique. Le même phénomène se renouvelle dans toute l'histoire spirituelle de l'Égypte : les idées nouvelles, qui de temps à autre percent la couche des traditions, n'ont pas la force de vaincre les formules ou les idées reçues et de les faire rejeter complètement ; au contraire, elles se placent, souvent sans nulle liaison, à leur côté ; aussi arrive-t-il assez fréquemment que les forces tenaces de la tradition les recouvrent de leur végétation persistante et finalement les étouffent.

272. Pourtant, c'est par l'influence de ces formules que s'est opérée dans la religion égyptienne une transformation continue et profonde. Les spéculations d'Héliopolis sur l'unité de la puissance divine, manifestée dans la force créatrice du soleil, et qui avaient trouvé leur première expression religieuse dans le culte solaire de la Vᵉ dynastie, deviennent à ce moment les croyances de tout le peuple (§ 252). Il n'y a en vérité qu'un dieu unique, le Soleil, issu de l'eau primitive Nounou ; mais le dieu qui vit en lui, peut s'appeler Atoumou, Rêʿ ou Cheperi, le « créateur », ou de tout autre nom. Il s'est créé lui-même, il s'est engendré et enfanté et il renouvelle chaque jour au ciel ce phénomène mystérieux : toujours à nouveau, le soleil-enfant naît à l'horizon, puis grandit jusqu'à devenir un mâle vigou-

reux qui s'engendre lui-même dans le sein de sa mère, la grande vache, déesse du ciel. C'est lui, le Soleil, qui crée et éveille toute vie, qui donne au monde sa forme et qui le régit. Tel est le monothéisme solaire de la théologie égyptienne. Tous les autres dieux qu'on adore dans le reste de l'Egypte sont réduits à n'être plus que de simples noms, ou des comparses et des serviteurs de l' « Unique ». Ces théories, développées à Héliopolis, où le culte solaire a gardé par conséquent sa forme la plus pure, se sont répandues sur toute l'Egypte; enveloppées de mystère, elles formaient le trésor de sagesse des prêtres qui initient à elles les classes cultivées, les « Instruits », et nous les rencontrons à chaque pas, exprimées dans le Livre des Morts. Dans la pratique, il faut bien le dire, on opposait à ces théories monothéistes d'innombrables divinités locales, et celles-ci revendiquaient leurs droits d'autant plus âprement qu'elles avaient regagné en importance depuis l'émancipation des nomes et leur indépendance politique du pouvoir central. Pour tous les besoins de la vie terrestre, elles étaient les seules capables de venir en aide, et le sacerdoce avait le plus grand intérêt matériel à soutenir leur prestige, tout en maintenant les théories qu'il était chargé d'enseigner. A cette théologie en partie double, il n'y avait qu'une issue, où le clergé d'Héliopolis s'était engagé depuis bien des siècles : c'était d'identifier les divinités locales avec les grands dieux. Ces assimilations s'opèrent pendant toute l'époque de transition : Rê' et Horus trouvent leur unité dans un dieu hiéracocéphale, Rê'-Horechouti, « Rê'-l'Horus dans l'horizon » : le dieu crocodile Sobek, Chnoumou d'Eléphantine, le nouveau dieu Amon de Thèbes, et même parfois Sèth, deviennent des formes de Rê' ; on identifie Minou de Koptos et de Panopolis avec Horus, et on déclare que toutes les grandes déesses sont déesses du ciel et mères du soleil. Thout, d'Hermopolis, se subordonne comme dieu de la lune à Rê', dont il est le vizir. Un domaine séparé est réservé au dieu des morts, Osiris, dont le sanc-

tuaire le plus sacré est maintenant Abydos; il a pour sœur et épouse Isis « la grande magicienne » qui joue un rôle important dans la magie et dans le culte des morts, mais qui ne connait guère encore de culte indépendant. Le seul dieu qui reste absolument en dehors de cette sphère d'attraction, c'est Ptaḥ — et cela est significatif; étant le dieu de la capitale du royaume (§ 247) sa position n'a point besoin de se fortifier par une assimilation à Rêʿ; bien plutôt, c'est lui qu'on fait l'auteur et le créateur du monde et à qui on subordonne Rêʿ (Atoumou) dans le système de Memphis. Nous possédons, dans une rédaction postérieure, les fragments d'un traité théologique, qui remonte à la belle époque de l'Ancien Empire, et qui nous commente un exposé très ancien du mythe d'Osiris. Dans ce livre, c'est Ptaḥ de Memphis qui est présenté comme le dieu primitif, identique à l'Eau originelle, Nounou. Il a d'abord engendré le dieu Atoumou, l'ancêtre de tous les dieux qui suivent, et il a transmis à Atoumou toutes les qualités qu'il possédait; puis il s'est différencié en huit formes, et c'est sous la forme de PtaḥTotonenti, identique avec le « dieu de Tonent » qu'on adorait à Memphis (§ 180), qu'il a réuni les deux royaumes en prenant la figure d'Horus, etc. Ensuite, le fragment nous expose d'autres spéculations philosophico-théologiques. Tous les organes conduisent au cœur; c'est dans le cœur que naissent les pensées, que la langue peut convertir en paroles. Ainsi Ptaḥ est-il appelé « le cœur et la langue de la neuvaine des dieux », car c'est lui qui a produit le cœur et la langue d'Atoum et c'est de la bouche que sont issus Sow et Tefênet; car, selon une légende ancienne, Atoumou a craché sa semence et a ainsi engendré ses enfants par auto-fécondation; mais Ptaḥ, par la langue d'Atoumou, qui n'est que son hypostase, a prononcé le verbe créateur qui a fait surgir toute la création, les dieux et les villes, les nomes avec leurs temples et leurs offrandes, et tout ce qui existe de bon et de mauvais. On voit combien anciennes sont ces spéculations de la

« sagesse égyptienne », mais nous constatons une fois de plus comment tout effort de pensée indépendante se laisse entraver par les données bizarres des anciens mythes. On ne peut plus accepter ceux-ci purement et simplement dans leur sens littéral ; il faut les revêtir, du manteau d'une grave philosophie, qui cherche à concevoir le Monde comme unité spirituelle ; mais, d'autre part, on ne peut se décider à secouer la tradition ; et il en résulte une mystique, tissue de contradictions, où la trame de l'idée nouvelle tantôt se perd, tantôt s'enchaîne à des croyances contradictoires. Il reste toutefois que ces spéculations ont renforcé le sentiment religieux et le développement du culte : les divinités locales exigèrent beaucoup plus d'égards à partir du moment où, élevées au rang de puissances universelles, elles représentèrent aux yeux des fidèles les formes variées du grand dieu unique. Or, dès qu'une idée descend dans le domaine de la pratique, il se produit à ce contact une réaction : le bénéfice de tout ce développement religieux n'est pas allé au dieu solaire — on considère comme tout à fait superflu de lui élever de nouveaux sanctuaires, à l'exemple de la Ve dynastie — mais il est allé à ces divinités locales dont le regain de vitalité a annulé l'idée monothéiste.

Le traité théologique sur Ptah fut copié sur pierre, par l'ordre de Sabakos, d'après un texte ancien et mutilé ; du moins, avons-nous conservé en partie cette reproduction. La premiére étude fondamentale en a été faite par Breasted, *The philosophy of a Memphite priest*, Ä. Z., 39, 39 sq., puis par Maspero, *Sur la toute-puissance de la parole*, *Rec.*, 24, 168 sq. : elle vient de faire un grand pas de plus avec Erman, *Ein Denkmal memphitischer Theologie* ap. *Ber. Berl. Ak.*, 1911, 916 sq., dont je suis la démonstration; dans l'édition précédente, j'avais attribué au Moyen Empire la rédaction de l'ouvrage, mais Erman a prouvé que le texte, qui a servi de modèle au copiste, est beaucoup plus ancien). Erman attire mon attention sur ce passage d'Horapollon, I, 21 : καρδία τὸ ἡγεμονικὸν τοῦ σώματος et γλῶσσα γεννήτειρα τοῦ εἶναι ; c'est la doctrine même de notre texte. — Cette assimilation que nous venons de constater entre Ptah et Atoumou n'a pas laissé de trace dans le langage du

culte, de même que Ptaḥ et Rê' sont restés séparés sans se confondre En revanche, Ptaḥ s'est confondu de bonne heure avec les autres dieux locaux de la région de Memphis, Sokaṛ et « celui de Tonent », et on l'a identifié également à Osiris, dans la synthèse très fréquente Ptaḥ-Sokar-Osiris ; il a peut-être existé un lien très ancien entre Ptaḥ et Osiris (§ 210, n.).

Les Hérakléopolitains.

273. Après la VIIIe dynastie suivent, chez Manéthon, deux maisons royales comprenant chacune 19 rois, la IXe et la Xe dynasties, toutes deux originaires d'Hérakléopolis (Ḥenensou, auj. Ahnâs) au sud de l'entrée du Fayoum. Le fondateur de ces dynasties, Achthoes, fut, d'après Manéthon, « plus méchant que tous ses prédécesseurs et fit beaucoup de mal aux habitants de toute l'Égypte; plus tard il tomba en démence et fut tué par un crocodile ». L'Epitomé n'a pas énuméré les noms de ses successeurs. Les tables royales que nous a conservées le culte des morts, omettent ces deux dynasties comme illégitimes (la table de Sakkara omet également la VIIIe). Le papyrus de Turin, qui mentionne quelques rois seulement de la VIIIe dynastie fait suivre la grande coupure dynastique (§ 267) d'une série de 18 rois, qui correspondent aux Hérakléopolitains et qui étaient peut-être divisés en deux dynasties; parmi les quelques noms qu'il nous a conservés, nous trouvons au troisième, ou au quatrième rang, un Achthoes (écrit *Chti*; pron. : Achtôi) qui est apparemment le deuxième roi de ce nom. Il y a au moins 3 rois Achtoi ; ils nous ont laissé un petit nombre de monuments insignifiants; leur nom est, à cette époque, un des noms propres les plus répandus. Nous pouvons supposer que Achtoi Ier fut quelque puissant prince de nome qui fit la guerre aux Memphites pour s'emparer de la couronne royale; sa domination s'étendait jusqu'à la première cataracte où nous apparaît son nom; mais il est possible que les

rois de la VIII[e] dynastie se soient maintenus quelque temps dans une partie du pays, à côté de la dynastie nouvelle. La résidence de ces nouveaux souverains était à Hérakléopolis, mais du moins l'un des derniers rois, Merikerê', régna aussi sur Memphis et s'y fit peut-être bâtir une pyramide. Ce que Manéthon nous rapporte de la cruauté d'Achthoes, peut-on l'interpréter en ce sens que ce roi aurait essayé d'opprimer avec violence la noblesse féodale ? Parmi les quelques débris de noms conservés sur le papyrus, il en est de forme insolite ; pourtant le nom de Neferkerê', qui arrive avant Achtoi II, prouve tout au moins que ces rois ont cherché à se relier à leurs prédécesseurs de la VI[e] dynastie.

Dans Manéthon, seules les données de l'Africain ont quelque valeur :

IX[e] dynastie : 19 (Barb., 20 ; Eusèbe, 4) Hérakléopolitains, 409 ans (Barb., et Eus., 100 ans) ;

X[e] dynastie : 19 (Barb. 7 ; Eus. 19) Hérakléopolitains, 185 ans (Barb. 204 ; Eus. 185).

Nous avons appris quelque chose de plus exact sur ces dynasties par les inscriptions des nomarques de Siout (ils se suivent dans cet ordre : Tombeau 5, Achtoi I[er] ; t. 3, Tefjeb ; t. 4, Achtoi II sous le roi Merikerê') ; Griffith, *Insc. of Siut and Der Rifeh*, 1889, a donné de ces inscriptions une publication excellente (elle était incomplète chez Mariette, *Mon. div.*, 68, 69 ; cf. encore Maspero, *Mon. div.*, texte, p. 21 et de Rougé, *Insc. hiér.*, 288-293, et § 274 n. — Monuments de Merijebrê' Achtoi I[er] : Maspero, *PSBA.*, 13, 429 ; Petrie, *History*, I, 114 s. ; Ahmed Kemal, *Ann. du serv.* X, 185 mention de Ouaḥkerê' Achtoi II (?) sur le sarcophage d'un particulier à Berše ; ce particulier a fait recopier purement et simplement une inscription empruntée à une tombe royale : Lacau, *Rec.*, 24, 90 sq. Nous trouvons le nom d'un troisième Achtoi : Nebkeou, sur un poids en jaspe, ap. Petrie, *Hyksos and Israelite cities*, pl. 32 a = 33, 4 ; c'est probablement le même roi que le roi Nebkeourê' du *Papyrus du paysan* (Berlin), qui résidait à Hérakléopolis. Vase d'un Achtoi : Daressy, *Ann. du serv.*, XI, 47. C'est Maspero qui le premier a reconnu le nom Achtoi sur le papyrus de Turin ; ce nom apparaît aussi dans un papyrus de Petersbourg encore inédit ; il y semble associé à une guerre contre les Asiatiques ('Amou) : Golenischeff, *Ä. Z.* 14, 109. Le roi Merikerê' est mentionné dans le tombeau n° 4 de Siout et sur une palette de scribe : Petrie, *Hist.*, I, 115 ; il est probablement

identique avec le Merkerê' mentionné sur le cercueil du chancelier Apa'anchou (*Aeg. Insch. des Berl. Mus.*, p. 180 sq.) qui fut prêtre de sa pyramide et de celle de Teti, comme Anoupemḥet à Sakkara (QUIBELL, *Excavations at Sakkara*, I, pl. 23 ; *ib.*, pl. 15, un autre prêtre de la pyramide de Merkerê'). — Les scarabées classés par PETRIE, *Hist.*, I, 116 sq., n'appartiennent pas à cette époque ; Chian est un roi Hyksos.

274. A l'époque des Hérakléopolitains appartiennent les tombeaux des nomarques et grands-prêtres de Siout (13e nome). Le premier de ces nomarques, Achtoi, raconte qu'il fut élevé à la cour royale de Hérakléopolis et qu'il apprit à nager avec les enfants royaux, tandis que sa mère gouvernait le nome à sa place. Devenu nomarque, il creusa un canal, approvisionna Siout en blé, accrut la prospérité de ses sujets et les revenus des temples. Il garda sa fidélité au roi et l'accompagna dans ses voyages sur le Nil. Ainsi, « Siout fut satisfaite sous mon gouvernement, Hérakléopolis loua Dieu pour moi (c'est-à-dire me remercia), le Sud et le pays du Nord disaient : voilà l'enseignement d'Horus (c'est-à-dire du roi). » Le pouvoir du roi s'étend à toute l'Égypte, mais il est cependant question de guerres ; Achtoi nous parle de ses vaisseaux et de ses soldats et se vante de savoir tendre l'arc et manier l'épée recourbée. Son successeur Tefjeb ne fut pas moins énergique dans son administration : « celui qui s'endormait la nuit sur la grande route me louait, car il était comme un homme dans sa maison et la crainte qu'inspiraient mes soldats le protégeait. » Mais déjà de son vivant, les nomes du sud s'étaient séparés des Hérakléopolitains, et des combats très longs, avec alternatives de victoires et de défaites, eurent lieu contre les dynastes qui s'étaient élevés à Thèbes (§ 276). Aussi les soldats jouent-ils chez Tefjeb un grand rôle ; son fils Achtoi II, qui vivait sous le règne de Merikerê', les a fait peindre sur le mur de sa tombe ; un autre nomarque Meseḥti, a voulu également emmener ses troupes fictives dans l'autre monde. Il a fait représenter une compagnie d'infanterie de ligne, en files de

10 hommes sur 4 de front : leurs armes sont une lance à hauteur d'homme, avec pointe de cuivre, et un bouclier de bois pointu par le haut, élargi par le bas, et recouvert d'une peau d'animal ; c'est là tout leur équipement avec le pagne habituel des Égyptiens et la grande perruque. Ils représentent le contingent du nome. A côté d'eux, marche un corps d'archers de petite taille ; ce sont des nègres (et des Libyens ?) qu'on recrutait depuis l'Ancien Empire pour former des troupes permanentes de guerre et de police (§ 254) ; chacun tient à la main un arc simple avec quatre flèches munies d'une pointe de silex ; comme vêtement, ils n'ont qu'un pagne autour des reins. Ces scènes militaires, si différentes des scènes traditionnelles représentées dans les tombeaux, marquent clairement dans quel état d'insécurité est tombé le royaume. Il est probable que c'est à partir du moment où les souverains thébains sont arrivés à quelque puissance, c'est-à-dire vers 2160 avant Jésus-Christ, que le papyrus de Turin commence à les regarder comme les pharaons légitimes ; c'est pourquoi il passe sous silence les noms des derniers Hérakléopolitains, Merikerê' et ses derniers prédécesseurs et successeurs ; de là une explication de la discordance dans le nombre des rois, donné par le papyrus (18) et Manéthon (38). C'est un calcul en sens inverse qu'on trouve ensuite dans Manéthon où l'Epitomé attribue à la XIe dynastie 16 rois thébains avec un total de 43 ans seulement, tandis que le papyrus ne cite que 6 rois pour une durée de 160 ans. Combien de temps ont régné les 18 Hérakléopolitains reconnus par le papyrus, nous ne le savons pas ; mais il semble qu'on ne se trompera guère en évaluant leur époque, et par conséquent l'intervalle entre l'Ancien et le Moyen Empire, à une durée approximative de 200 ans, de 2360 à 2160 avant Jésus-Christ (cf. § 162).

Les inscriptions de Siout, actuellement très mal conservées (§ 273), ont été étudiées par Maspero, *Hist. anc.*, I, 454 sq. ; Griffith, *Babyl. and*

Orient record, III ; Breasted, *Anc. Rec.* I, 391 sq. Au tombeau de Tefjeb, le récit des combats avec le Sud n'a jamais été achevé ; en outre, on l'a fait recouvrir, pour des raisons politiques, avec du stuc (tombé maintenant en partie) et on a remplacé l'ancien texte par un autre, sans intérêt. Reproductions des soldats : Gribaut, *Le Musée égyptien*, I, pl. 33-36 ; Borchardt, *Statuen von Konigen und Privatleuten* (ap. *Catalogue du Caire*), n°s 257, 258 ; Maspero, *Guide du Musée du Caire*, 2e éd., 1912, 316 sq. — Les reliefs du temple funéraire de Mentouḥotep (Naville and Hall, *The XI dyn. Temple at Deir el Bahari*, I), montrent (pl. 14 h.) des guerriers égyptiens armés de la hache de guerre et d'un bouclier de cuir tendu sur un cadre de bois, qui s'arrondit par le haut ; à la pl. 14 f., 15 c. d., ces reliefs nous montrent des archers portant un arc simple ; sur la pl. 15 d., ils ont derrière la tête une plume fixée à un diadème. La plupart des guerriers égyptiens ont des lanières entrecroisées sur la poitrine ; on les remarque aussi chez le prince royal Mentouḥotep, qui porte un arc et une hache de guerre passée dans sa ceinture, pl. 12 b. Les archers jouent évidemment le rôle le plus important dans le combat (cf. pl. 14 d et 15 c) ; l'ennemi est ensuite assommé avec la hache de guerre (cf. 15 gh). Ces représentations évoquent vivement le souvenir des reliefs guerriers de Sargon (§§ 393, 404 ; *Sumerier und Semiten*, 9). Pour les soldats représentés dans les tombeaux de Benihassan (Newberry, *Benihassan*, I, pl. 14-16, 47 ; II, pl. 5, 15) la lance n'a qu'une importance secondaire ; la plupart sont armés d'un arc, d'une hache de guerre ou d'un javelot. Le tombeau de 'Aḥanacht, vizir et nomarque du nome du Lièvre, appartient aussi probablement à l'époque hérakléopolitaine : Griffith, *El Bersheh*, II, t. 5, et p. 8 sq. ; *ibid.*, les graffitti de Ḥatnoub, n°s 2, 13 a, 13 b, sont de même date ; et aussi les plus anciens tombeaux de Benihassan. — Pour le calcul l'intervalle entre la VIe et la XIIe dynasties, il est important de voir les nomarques du Lièvre, A'ha et Thoutnacht, fils de Teti, qui vivaient sous la XIe dynastie et peut-être encore sous les Hérakléopolitains, restaurer les tombes délabrées de leurs ancêtres de la VIe dynastie : *Scheck-Saïd*, pl. 29 ; Lepsius, *Denkmäler, Text.*, II, 123 ; *L. D.*, II, 112 e, 123 b, c. Cf. Griffith, *El-Bersheh*, II, p. 10, 57, 65. D'autres indices pour la chronologie se trouvent dans les graffitti des carrières d'albâtre de Ḥatnoub.

VI

LE MOYEN EMPIRE

L'avènement de Thèbes et la XI[e] dynastie.

275. Au sud des nomes de Koptos et de Dendera, s'étend le 4[e] nome, celui du Sceptre, *Ouest*, dont la capitale est « On du Sud » (Hermonthis), résidence d'un dieu-faucon, Montou. Sous l'Ancien Empire, ce nome n'a joué aucun rôle : c'est vers la fin de la VI[e] dynastie que nous entendons pour la première fois parler d'un prince de nome, Ahi (§ 263 n.), qui a fait construire son tombeau en aval, là où les falaises rocheuses de l'ouest se rapprochent de nouveau du fleuve (Asasîf). En face, sur la rive orientale, il y avait à Opet (aujourd'hui Louxor) le sanctuaire d'Amon, un dieu proche parent de Minou, le dieu voisin de Koptos ; comme celui-ci, c'est un dieu de la génération, ithyphallique et adoré sous forme humaine ou celle d'un bélier. Plus tard la capitale du nome du Sceptre fut transférée à Opet. De ces commencements obscurs est sortie la ville gigantesque que les Grecs, pour une raison inconnue, ont appelée Thèbes. A l'époque des Hérakléopolitains, ce nome était la possession d'une famille où alternent les noms Antef (dont la prononciation véritable est inconnue) et Mentouḥotep ; ces dynastes acquirent peu à peu une grande puissance et finirent

par secouer la suzeraineté des pharaons d'Hérakléopolis. La table de Thoutmosis III à Karnak, qui nous présente une liste de rois, choisis avec assez d'arbitraire, nomme les premiers de ces souverains thébains à la suite des rois de la VIe dynastie et avant ceux de la XIIe. A leur tête se place un « prince (*rpa'ti*) Antef », évidemment un prince de nome, qui s'est déjà rendu indépendant en fait, tout en reconnaissant officiellement un suzerain. Il est probablement identique avec le personnage dont le tombeau nous a été conservé au nord de la nécropole thébaine (à Drah Abou'l Negga), et qui s'appelle « prince et comte, nomarque du nome thébain, qui remplit le cœur du roi, directeur de la Porte du Sud » — sa puissance s'étendait donc déjà jusqu'à Éléphantine (§ 264) — « la grande colonne, qui nourrit ses deux pays, le grand-prêtre Antef ». Après lui suivent sur la table de Karnak, un Mentouḥotep et deux Antef, accompagnés tous trois de leur nom d'Horus (malheureusement détruit), ce qui les distingue de tous les autres rois énumérés sur la table. Cette particularité s'accorde avec le fait que sur les rares monuments qui nous restent d'eux, les premiers souverains de la XIe dynastie portent effectivement le titre de rois, mais n'ont pas un nom de couronnement ; or celui-ci est en usage depuis la Ve dynastie et les Hérakléopolitains avaient suivi la tradition. Au lieu du nom de couronnement, ces rois thébains ont ajouté à leur nom personnel l'épithète « fils de Rê' », et c'est avant cette désignation que se place le nom d'Horus, dans toutes les inscriptions de leurs fonctionnaires et celles des temps postérieurs. Ainsi, ils avaient beau prétendre qu'ils étaient les vrais Pharaons, le fait qu'ils n'étaient reconnus que par une partie du pays trouve son expression dans leur titulature.

Hermonthis appartiendra plus tard au 3e nome, de Latopolis ; mais à l'origine il faisait partie du nome thébain : preuve en est l'inscription funéraire de Aḥi (*Ann. du serv.*, IV, 97) et le grand prestige dont jouissait auprès des rois thébains le dieu Montou (Monzou) considéré comme

dieu de la guerre, dont le nom sert à former beaucoup de noms propres. — Sur la formation de Thèbes qui a englobé plusieurs localités cf. MASPERO, *Mém. de la mission au Caire*, I, 2, 181 sq. Nous avons une idée plus claire de la XIe dynastie depuis que STEINDORFF, A. Z., 33, 77 sq. a prouvé qu'un grand nombre de rois qu'on lui attribuait autrefois, appartiennent aux XIII et XVII dynasties (§ 309). Néanmoins elle renferme encore pour nous beaucoup d'obscurités. BREASTED a fait un essai de restitution que j'avais adopté dans mon *Aeg. Chronol.*, 156 sq., (*trad. fr.* p. 221 sq.) mais qui a été réfuté comme insoutenable par SETHE, A. Z., 42, 131 sq. (cf. aussi GAUTHIER, *Bull. de l'inst. franç. d'arch. orient. au Caire*, V, 23 sq.): cependant le système de Sethe n'est pas davantage admissible, et NAVILLE, *The XI dynasty Temple at Deir el Bahari*, I, 1907, p. 3 sq., n'a pas non plus résolu les difficultés; cf. *Nachträge zur Aeg. Chronologie* ap. *Abh. Berl. Akad.*, 1907 (*trad.* p. 227 sq.) et les remarques de NAVILLE, A. Z., 46, 72 sq.; les opinions exprimées par v. BISSING, *Rec.*, 33, 38, ont été pour la plupart réfutées par GAUTHIER qui a fait de ces documents une étude très judicieuse et suggestive: *Notes et remarques sur la XI dyn.* ap. *Bull. de l'inst. fr. d'archéol.*, IX. Sur quelques points, je me sépare de lui : de nouvelles trouvailles seules pourront nous fixer avec certitude. — Stèle du *r'pati* Antef: MARIETTE, *Mon. div.*, 50 b; LANGE und SCHÄFER, *Grabsteine des M. R.*, 20009; statue de granit du « prince Antef le Grand, fils de Jkwj » sous Sesostris Ier : LEGRAIN, *Rec.*, 22, 64 (L'Antef, comte à Hermonthis, ap. LANGE, A. Z., 34, 25 sq.; cf. STEINDORFF, A. Z., 33, 81 (plus récemment DARESSY, *Ann. du Serv.* IX, 150) n'a rien à voir avec les souverains de la XIe dynastie). D'après la révision par SETHE de la table de Karnak, *Urk. der XVIIIe Dyn.*, p. 608, les noms des premiers souverains thébains seraient :

1° Rp'ti (ḥeti'o) Antef Ier.

2° Horus tep-'a Men [touḥotep] Ier.

3° Horus ha... Antef II.

3° Horus... Antef III.

Le dernier pourrait peut-être être identique à l'Horus Ouaḥ'onch ; je préfère cependant désigner ce dernier comme Antef IV.

276. La suite de ces souverains et l'histoire de leur dynastie nous présentent beaucoup de problèmes que seules de nouvelles fouilles et découvertes pourront résoudre. L'Epitomé de Manéthon, comme nous l'avons déjà vu (§ 274) compte 16 rois avec une durée de 43 ans seulement, mais il ne cite pas leurs noms ; d'autre part, le papyrus de Turin

énumérait 6 rois (dont les deux derniers seuls sont conservés), et leur attribuait une durée de 160 ans (= 2160 à 2000 avant Jésus-Christ). Or les inscriptions nous font connaître un plus grand nombre de noms de rois, de sorte que le papyrus de Turin n'a pas cité tous les souverains thébains de cette époque; mais pour le moment il est impossible de rétablir la liste du papyrus. Les rares documents de cette époque nous révèlent la grandeur croissante de la puissance thébaine et même nous possédons — fait unique dans l'histoire égyptienne — des témoignages des deux camps adversaires. Voici ce que nous dit une stèle datant de la cinquantième année du règne d'un roi Horus Ouaḥ'onch Antef IV, surnommé « l'ancien » : le roi « a établi la frontière nord de son royaume dans le 10e nome (Aphroditopolis du Sud), il a débarqué dans la vallée sacrée, conquis tout le nome thinite (le 8e, avec Abydos), il a ouvert les forteresses du 10e nome et en a fait la porte nord de son royaume ». Son chancelier Zezi nous a laissé une inscription plus ancienne, d'après laquelle la puissance du roi ne s'étendait que jusqu'au nome thinite (1). Il se vante d'avoir gagné la confiance de son maître, en le délivrant de la crainte de voir les chefs du désert oriental faire défection et lui refuser le tribut — nous reconnaissons à ce signe quelle était alors la faiblesse de la monarchie. Enfin, la stèle d'un officier d'une certaine épouse royale Nefroukait dit que celle-ci avait hérité de sa mère, la « comtesse des habitants d'Éléphantine jusqu'au 10e nome » ; elle paraît donc avoir été l'héritière légitime de la principauté qui s'était formée dans cette région, et elle fut probablement l'épouse d'un des premiers rois thébains, peut-être précisément d'Antef IV. Dans l'autre camp, le nomarque du 13e nome, Tefjeb de Siout (§ 274), qui était sous la suzeraineté des Hérakléopolitains, nous raconte que

(1) Très significative est l'allusion « à toutes les bonnes choses rapportées à mon seigneur du Sud et du Nord » : on voit clairement combien ces phrases stéréotypées ont peu de valeur historique.

« les nomes du sud s'étaient ligués, d'Éléphantine jusqu'à Gaou peut-être dans le 10e nome » ; il raconte une bataille près de la « forteresse du port de la province du Sud » ce sont sans doute ces mêmes fortifications du 10e nome qu'Antef IV a conquises et dont il avait fait la « porte du nord » de son royaume ; avec les troupes de Siout, il vainquit l'ennemi : « il fut précipité à l'eau, ses vaisseaux furent rejetés sur la rive, ses soldats étaient comme des ânes... » Il nous dit ensuite qu'il a protégé la province du sud au moyen de forteresses. Cette inscription du tombeau de Tefjeb n'a jamais été terminée, mais au contraire a été recouverte avec du stuc ; c'est une preuve que, bientôt après, un changement s'est produit, et que les souverains du Sud se sont avancés pour un temps jusqu'à Siout. Ces combats nous sont aussi racontés par Zari, fonctionnaire d'Antef IV, dans son inscription funéraire; il nous dit qu'il a « guerroyé avec la maison de Achtoi dans la région de Thinis » et qu'il a ensuite reçu de son maître un vaisseau pour « protéger tout le pays du Sud, d'Éléphantine jusqu'à Aphroditopolis ». — Le fils de Tefjeb, Achtoi II de Siout, combat de nouveau du côté des Hérakléopolitains; mais à présent il s'agit du 11e nome qui est menacé ; c'est à Sashotep, dans le voisinage immédiat de Siout, au sud, que Achtoi combat l'ennemi, tandis que la capitale et les conseillers du roi Merikerê sont en proie à l'angoisse; mais sa flotte remporte la victoire sur le Nil, et il peut ramener le roi triomphant dans Hérakléopolis.

Ouaḥ'onch Antef IV : MARIETTE, *Mon. div.*, 49 ; DE ROUGÉ *Inscr.*, 161 ; publication plus complète, ap. LANGE und SCHÄFER, *Grabsteine des M. R.*, 20512 ; la stèle où il est représenté avec ses quatre chiens libyens est aussi mentionnée dans le papyrus ABBOTT. A Éléphantine : PETRIE, *Season*, 310. D'après la stèle de Leyde, publiée par DE ROUGÉ, *Rev. archéol.* 1re *série*, VI, 560, l'arrière grand-père d'Antefaqer, — qui mourut dans la 33e année de Sésostris Ier, en 1948 av. J.-C., par conséquent entre 2090-2080 au plus tôt — fut appelé à un poste dans le nome Thi

nite par Antef IV. Cette date doit coïncider avec les dernières années de Antef IV. Naville, *A. Z.*, 46, 72, suppose que « père du père de mon père » signifie seulement « ancêtre » au sens vague, mais cette interprétation est difficile à admettre. — Stèle de Zezi : Pier und Breasted, *Amer J. of semitic languages*, XXI, 1905, 159 sq. — Nefroukait : Petrie, *Denderch* pl. 15. Lange und Schaefer, 20543, Stèle de Zari : Petrie, *Qurnah*, 1909, pl. III (le *t* dans le nom de Achtoi a été omis par inadvertance). Il y a aussi des allusions aux guerres de cette époque dans les graffitti des nomarques de nome du Lièvre, Thoutnacht (§ 274 n.) et de son petit-fils Kai, à Ḥatnoub, n° I, 7, 8 ; cf. Griffith, *El Bersheh*, II, 47 sq. — D'après l'inscription de Zezi, le successeur de Ouah'onch Antef IV fut son fils, Horus Necht-neb-teb-nofer Antef V, qui paraît aussi dans Mariette, *Catal. d'Abydos*, 544 (Lange und Schaefer, 20502) ; celui-ci eut pour successeur, d'après une stèle du British Museum communiquée par Naville, *Temple of Deir el Bahari*, I, p. 1, l'Horus S'onchjebtaoui Mentouḥotep II, qui apparaît aussi dans une stèle de sa troisième année de règne, étudiée par Sethe, *A. Z.*, 42, 132 et Gauthier, *Bull. de l'inst. fr.*, V, 39. — Il ne paraît pas possible de déterminer si c'est à ce Mentouḥotep II, ou à son successeur qu'appartient l'hypogée de Bâb el Hoṣân, sous la pyramide du temple de Dêr el Baḥri (§ 277) où on a trouvé la statue du roi en costume de la fête Seṭ et coiffé de la couronne de Basse-Egypte, et un étui de bois gravé au nom du « fils de Rê' Mentouḥotep » (Carter, *Ann. du serv.*, II, 20 ; Nash, *PSBA.*, XXIII, 292 ; Maspero, *Le Musée égyptien*, II, pl. 9, 10 et p. 25 sq. ; Naville a établi la vraie lecture du nom gravé sur l'étui, où il semblait qu'on devait lire le nom de couronnement Nebḥepet, *A. Z.*, 46, 84 ; la même statue ap. Maspero, *Guide du Mus. du Caire*, 2e éd., 1912, p. 97.

277. Le long règne d'Antef IV doit être placé vers 2100 avant Jésus-Christ. Il eut pour successeurs son fils Antef V et son petit-fils Mentouḥotep II (§ 276 n.) dont le règne à tous deux paraît avoir été bref. Ensuite, nous nous heurtons, en dépit de documents assez nombreux, à des difficultés très grandes pour reconstruire la suite de la dynastie ; il est impossible pour l'instant de l'établir avec certitude. Dans une vallée rocheuse de la nécropole située au nord de Thèbes, à Dêr el Baḥri, nous voyons un grand temple funéraire de la XIe dynastie, construit par un roi Mentouḥotep dont le nom de couronnement, qu'on lisait autrefois Neb-

chrourê' doit, plus vraisemblablement, être lu Nebḥeptrê'. Il a un nom d'Horus qui veut dire : « celui qui réunit les deux pays », et, en effet, tous les autres monuments qui nous restent encore de lui prouvent qu'il a régné sur toute l'Égypte. Son règne a duré au moins 46 ans ; dans le papyrus de Turin, il est l'avant-dernier roi de la dynastie. Sa mémoire est toujours restée vivace, et les listes royales d'Abydos et de Sakkara, omettant tous les autres souverains de la XIe dynastie, n'ont mentionné que lui seul et son successeur. C'est lui sans doute qui fut le véritable restaurateur de l'unité de l'Empire, le nouveau fondateur de la monarchie pharaonique ; ce rôle s'accorde avec les dimensions gigantesques de son tombeau, qui forment un contraste significatif avec les tombes précaires de ses prédécesseurs. Or, ce temple funéraire renferme dans une grande salle hypostyle, six chapelles dédiées aux femmes d'un roi, et construites sans symétrie au-dessus des tombes souterraines qui leur correspondent ; dans ces chapelles, le roi porte un nom de couronnement qui se lit encore Nebḥepetrê', quoique écrit partout avec des signes différents. Sur d'autres monuments, on trouve son nom d'Horus : « Maître divin de la couronne blanche de la Haute-Égypte. » En outre, son protocole royal n'a pas encore cette forme rigoureuse et arrêtée qu'il acquerra plus tard ; l'écriture en est incertaine et variable ; le nom de couronnement n'est pas ceint du cartouche ; d'autre part, l'épithète « fils de Rê' » s'ajoute souvent au nom personnel, comme chez les rois de la VIe dynastie, et tous deux font corps avec le nom de couronnement. Il est impossible que ce roi ait été le successeur du roi puissant « qui a réuni les deux pays ». Il est peut-être son prédécesseur (dont le tombeau aurait été utilisé et agrandi par le successeur) — mais dans ce cas comment expliquer que les noms de couronnement soient de prononciation identique malgré les différences d'écriture ? — ou bien, il se confond avec lui : alors il faut admettre que

ce roi, après avoir réussi à soumettre toute l'Égypte et, de « maître de la couronne blanche », devenu « celui qui a réuni les deux pays », aurait pris un autre nom d'Horus et modifié l'écriture de son nom de couronnement. Cette hypothèse me paraît être de beaucoup la plus vraisemblable ; mais il est prudent, provisoirement, de distinguer encore deux personnages, Mentouḥotep III et IV. Mentouḥotep III nous est figuré sur les fragments d'un relief provenant du temple de Gebelên, au sud de Hermonthis : nous le voyons jetant à terre un Egyptien (sans légende), un Nubien (*Seti*), un Asiatique (*Sezeti*) et un Libyen (*Zeḥenou*) ; dans l'inscription qui accompagne cette scène, il se vante d'avoir « maîtrisé les chefs des deux pays, d'avoir conquis le Sud et le pays du Nord, les peuples étrangers et les deux rives du Nil, les Neuf peuples de l'arc et les Deux Égyptes ». L'île de Konosso, près des cataractes, conserve un relief rupestre qui nous le montre foulant sous ses sandales les tribus barbares (figurées par 15 arcs) que les divinités locales renversent devant lui. Il a donc combattu ses ennemis en Egypte, qui étaient probablement les derniers Hérakléopolitains, ses voisins de Libye et d'Asie, peut-être alliés des Hérakléopolitains, et les Nubiens de la vallée du Nil. Il semble que le pays de Nubie ait formé à cette époque une principauté indépendante sous des dynastes égyptiens, qui s'arrogeaient tous les titres du protocole royal égyptien, et dont nous rencontrons les noms, gravés sur des pans de rochers, en de nombreux endroits de Basse-Nubie. L'un de ces dynastes porte le nom d'Antef ; faut-il voir en eux une ligne collatérale de la XIe dynastie, qui disputa le trône à Mentouḥotep III ? Nous recevons la même impression du règne de Mentouḥotep IV (preuve nouvelle pour son identité avec Mentouḥotep III). Un de ses guerriers, Zehnaou, nous raconte, dans une inscription qu'il a fait graver en Nubie, qu'il prit part à une expédition sous Mentouḥotep IV, quand celui-ci remonta le fleuve jusqu'au pays de Geben (?). Ensuite, il descendit le

fleuve et traversa tout le pays d'Egypte, quand le roi voulut châtier les Sémites 'Amou du pays de Zati. Ceux-ci vaincus, il revient en remontant le fleuve; les lignes suivantes sont mutilées ; il y est question de nouveaux combats en Ouaouat et autres pays nubiens. Ces guerres, notamment l'expédition contre les 'Amou et les Menziou de la péninsule du Sinaï, étaient représentées dans les reliefs du temple funéraire dont il ne reste plus que quelques fragments ; à son retour avec un riche butin, le roi est reçu par « les comtes du pays qui s'inclinent ». En Nubie aussi, la rébellion est écrasée ; un bas-relief rupestre de Satt er rigâl, au-dessous de Silsilis, nous montre le roi, accompagné de sa mère et de son chancelier, recevant les hommages d'un personnage de taille beaucoup plus petite : « le fils de Rê' Antef » ; cet Antef est coiffé d'une coufieh qui s'orne de l'uraeus, mais il ne porte pas de couronne ; c'est probablement un de ces princes de Nubie dont nous venons de parler. — Le temple funéraire de Mentouḥotep IV, à Dèr el Baḥri, n'a plus que ses fondations : c'était une construction grandiose, s'étageant en terrasses dominées par la pyramide du roi ; celle-ci s'entourait d'une grande salle hypostyle, ceinte de portiques à colonnes. Les murs étaient décorés d'excellents reliefs, figurant les guerres et les chasses du roi, et qui nous rappellent les temples funéraires de la Ve dynastie ; le plan architectural, où la pyramide se relie au temple funéraire, est aussi une réminiscence des vieux modèles ; mais l'artiste les a dépassés de beaucoup par l'unité intime des parties composantes, qui s'articulent entre elles selon les ondulations du terrain. Mentouḥotep avait encore bâti à Abydos un sanctuaire dédié à Osiris : ainsi, l'art a ressuscité en même temps que s'est restaurée l'unité de la monarchie, et nous voyons sous son règne un sculpteur, Mertisen, qui se vante, dans son inscription funéraire, d'avoir pratiqué tous les secrets de la sculpture et de la peinture, mais de n'y avoir

initié personne, sauf son fils aîné. — A ce Mentouhotep IV a succédé peut-être un roi de même nom Mentouhotep V qui porte le nom de couronnement 'Nebtaouirê', « maître des deux pays de Rê' » ; il semble avoir régné peu d'années. Le papyrus de Turin donne à Nebhepetrê' Mentouhotep IV pour successeur immédiat S'onchkerê' Mentouhotep VI ; du moins est-il hors de doute que celui-ci fut le dernier roi de la onzième dynastie (env. de 2010 à 2000 av. J.-C.).

Sur le temple funéraire v. Naville and Hall, *XIe dyn. Temple of Deir el Bahari*, I, 1907, II, 1910. De nouvelles recherches sur la genèse de la construction de cet édifice seraient fort désirables (cf. Borchardt, dans son esquisse : *Die Totentempel der Pyramiden*, ap. *Z. f. Gesch. der Architektur*, III, p. 81 sq.). C'est ce temple qui nous a révélé le nom de Nebhepetrê', et Naville a reconnu que dans l'inscription de Konosso, *LD.*, II, 150 b, il faut lire de même : Nebhepetrê' au lieu de Nebhotep, ce que confirme la photographie de l'inscription. En outre, ce nom se rencontre sur un fragment de Thèbes, Daressy, *Ann. du serv.*, VIII, 243. A Konosso, *LD.*, 150 c, et à Hammamât, *LD.*, II, 150 d, il s'appelle seulement « Fils de Rê' Mentouhotep » (avec *se Re'*, à l'intérieur d'un cartouche, de même ap. Naville and Hall, pl. 12 a). Fragments de Gebelen : Daressy, *Rec.*, XIV, 26 ; XVI, 42 ; Fraser, *PSBA.*, 15, 494 nº 15 ; v. Bissing-Bruckmann, *Denkm. aegypt. Skulpturen*, pl. 33 a (ici, il s'appelle dans le cartouche « Fils de Ḥatḥôr de Dendera Mentouḥotep » et le nom d'Horus prouve qu'il s'agit du même roi ; ses épouses royales étaient aussi prêtresses de Ḥatḥôr : cf. également *Deir. el B.* II, 6 d, où la déesse apparaît dans un relief qui appartient sûrement à Mentouḥotep IV). J'avais dit autrefois que dans la scène des ennemis assommés par le roi, celui qui vient en tête était un habitant de Pount ; j'abandonne aujourd'hui cette interprétation ; Breasted déclare avec raison que c'est un Égyptien. — Nebḥepetrê' (telle est sûrement la prononciation du nom dans le pap. Abbott) Mentouḥotep IV, ap. : stèle funéraire de Merou datée de la 46e année du règne, à Turin : *Cat. génér. antiq. égyp.*, I, p. 117. Inscription de Zehmaou : Roeder, *Debod bis Bab Kalabsche*, 279 sq., (malgré les indications très claires du texte, il est étrange que Roeder ne veuille pas admettre que les 'Amou sont des Asiatiques). Restes des scènes de guerre dans le temple : Naville, *Deir el B.*, I, pl. 14, 15 ; II, pl. 9 e ; fragment du texte qui s'y rapporte p. 5 (il n'est pas question de Rezenou à la pl. 15 f.) A Assouan : *LD.*, II, 149 b ; à Abydos : Petrie, *Abydos* II, 24 ; à Eléphantine : Gauthier (§ 275

n. p. 27 ; à Demhid, en Basse-Nubie, Weigall, *Ant. of Lower Nubia*, pl. 19, 8 ; bas-relief rupestre à Satt errigâl : Petrie, *Season*, 16, 489, debout près du relief, on voit le chancelier Achtoi, aussi ap. Petrie, *Season*, 213 (an 41, avec mention d'une expédition navale à Ouaouat ; cf. Breasted, *Anc. Rec.*, I, 246 , 443 ; un autre fonctionnaire, *ib.*, 243. Temple funéraire de Ḥat-asout, ap. *Catal. d'Abydos*, 605 — Lange und Schäfer *Grabsteine des M. R.*, 20088 ; *pap. Abbott*. Culte ultérieur de Mentouḥotep IV, ap. *Deir. el B.*, I, 57, sq. ; ce fut surtout Sesostris III qui s'occupa de son culte ; dans les listes de rois rédigées plus tard : *LD.*, III, 2 a. d. 163 ; autel de Clot-bey ; Brugsch, *Ber. Berl. Ak.*, 1858, 69 ; les tables d'Abydos et de Sakkara ne mentionnent, parmi les rois de la XI[e] dynastie que lui et S'onchkerê' (la table de Karnak ne le cite qu'après la XII[e] dynastie — Mertisen *Louvre*, C 14. — Nebtaouirê' Mentouḥotep V : *LD.*, II, 149 *c. h.* (Golenischeff, *Hammamat*, 10-14) cf. Erman, *Aegypten*, 627 s., 668 s., *Ä. Z.*, 29, 60. Son nom est gravé aussi sur une pierre de *Der-el-B.* (mentionné I, p. 8). Il a célébré la fête Seṭ dans la deuxième année de son règne ; donc, quoique la statue mentionnée au § 376 n., nous montre Mentouḥotep portant le costume de la fête Seṭ, il ne s'ensuit pas qu'il ait régné 30 ans. — S'onchkerê' Mentouḥotep VI : Gardiner, *PSBA.*, 26, 75, *Ann. du serv.*, V, 28 ; à Hammamât : *LD.*, II, 150 a. (= Golenischeff, *Hammamât*, 15 sq.) dans sa huitième année ; à Abydos : Petrie, *Abydos*, II, 25 ; à Nebese à l'est de Tanis : Petrie, *Tanis*, II, 42 ; à Šatt er Rigâl : Petrie, *Season*, 359 ; à Éléphantine : Clédat, *Rec.* 31, 64 ; chapelle de Qourna : Petrie, *Qurnah*, pl. 7, 1 et p. 5. — Dynastes nubiens : Horus Snefer-taoui-f roi Qakarê', fils de Rê', roi An (qu'il faut lire certainement Antef) dans dix mentions, ap. Weigall, *Ant. of Lower-Nubia*, pl. 34, 52, 54, 63, 65 et Roeder, *Debod bis Kalabsche*, 456, 458, 465 ; et Horus gerg taoui-f avec un nom de couronnement illisible : Weigall, pl. 32, 1 ; 49, 1 = 50, 1, (5, 1 (la deuxième aussi dans Breasted, *Annual of Semit. Lang.* XXIII, 57 ; cf. *Ä. Z.*, 44, 115). Gauthier a certainement raison en admettant que ces souverains ne sont pas des rois égyptiens, mais des dynastes locaux. Parmi eux, il faut citer encore « l'Horus d'or Chnoumrê', roi de la Haute et de la Basse-Égypte Ouaz (?) kerê', fils de Rê' Sgersenti (sans le cartouche) » dont le fils a vaincu les ennemis de son père : Roeder, *Debod bis Kalabsche* (*Les temples immergés de la Nubie*), 1911, § 307 f. et pl. 81 = Weigall, *Ant. of. Lower-Nubia*, pl. 19, 2) ; ce roi ne doit pas être identifié au roi Ouazkerê' de la VIII[e] dynastie (§ 268 n.). — Il n'est pas possible de restituer une liste complète des rois de cette dynastie, ni de déterminer quels sont les six souverains qu'a nommés le papyrus de Turin. C'est bien à contre-cœur que je me suis décidé à intercaler (comme l'ont fait Naville, v.

Bissing et Gauthier) le roi Nebtaouirê' entre Nebḥepetrê' et S'onchkerê', en contradiction avec le papyrus de Turin, mais il paraît impossible de le placer avant Nebḥepetrê'. La suite des rois connus, qui sont les successeurs des rois nommés au § 275 n., est celle-ci :

Horus Ouaḥ'onch Antef IV, au moins 50 ans, 2130-2080.
Horus Necht-neb-tep-nofer Antef V.
Horus S'onch-jeb-taoui Mentouḥotep II.
(Lacune possible.)
Nebḥepetrê' Mentouḥotep III env., 2070, peut-être identique avec :
Nebḥepetrê' Mentouḥotep IV, au moins 46 ans, env. 2060-2015.
Nebtaouirê' Mentouḥotep V, au moins 2 ans, env. 2015-2010.
S'onchkerê' Mentouḥotep VI, au moins 8 ans, env 2010-2000.

278. Dès l'Ancien Empire, on commença à exploiter les carrières de Ḥammamât dans les montagnes du désert oriental (§ 263). Sous les souverains thébains, l'exploitation fut poussée activement, et on réussit en même temps à soumettre les tribus des Troglodytes qui habitaient ces parages. Dans la deuxième année de Mentouḥotep V, son vizir, Amenemḥet, partit pour Ḥammamât avec 10.000 hommes dont 3.000 recrutés dans le Delta, pour extraire un bloc de grande dimension, destiné au cercueil du roi, et des pierres pour la construction des temples. A cette occasion, on découvrit un grand puits qui existe encore, et on en profita pour planter des arbustes venus d'Egypte, et créer une nouvelle oasis ; puis le chef de l'expédition, Se'onch, entreprit une razzia jusqu'à la mer pour ramener comme colons dans cette oasis les Troglodytes, capturés avec leurs troupeaux. Toute la région montagneuse et désertique orientale est alors placée sous l'administration du nomarque de Mena'at Choufou (Benihassan, § 280) dans la Moyenne-Egypte. Désormais les expéditions à Pount, le pays de l'encens, ne partiront plus de Suez comme autrefois (§ 265), mais suivront la route de Koptos à Ḥammamât jusqu'à la mer Rouge où fut aménagé le port de Sawou (auj. Wadi Gasûs, au nord de Qoseir). En l'an 8 de Mentouḥotep VI, son chancelier Ḥenou, à la tête d'une troupe de 3.000 hommes recrutés « dans la

Haute-Égypte, de l'Oxyrynque à Gebelen », prit une autre route plus courte encore, le long de laquelle il creusa, chemin faisant, plusieurs citernes; il châtia les Troglodytes, fit le chargement de son navire et, après avoir offert un grand sacrifice, renvoya le navire en Égypte. Comment se poursuivit cette navigation, nous ne le savons pas; dès que le navire fut parti, Ḥenou retourna lui-même en Égypte et y rapporta des blocs de pierre extraits des carrières de Ḥammamât, pour des statues destinées aux temples.

Sur Wadi Gasus : SCHWEINFURTH, *Abh. Berl. Ak.* 1885 ; ERMAN, *Ä.Z.*, 20, 203.

279. Nos renseignements ne sont pas encore suffisants pour tracer de l'histoire intérieure de cette époque un tableau approchant. Il est clair que la puissance des princes de nomes n'est pas encore entamée (§ 282) ; bien au contraire, il semble que les Thébains, dans leur lutte contre les Hérakléopolitains, se soient appuyés sur ces potentats locaux, de sorte que cette époque de la XIe dynastie marque véritablement l'apogée du régime de la féodalité en Égypte. Ces nomarques, qui portent tous à présent le titre héréditaire de princes et de comtes, gouvernent leur ville et leur nome à l'égal de petits rois; on calcule les dates d'après leurs années de gouvernement et non d'après celles du pharaon régnant; c'est en leur nom qu'on prête serment et on fait suivre ce nom du souhait de prospérité : « puisse-t-il vivre, être sain et sauf », qui était jusqu'alors réservé au roi. Comme les nomarques de Siout (§ 274), le nomarque Kai du Nome du Lièvre entretient, outre le contingent de son nome, « des troupes auxiliaires de nègres de Mazoi et d'Ouaouat, recrutées dans le Sud et le Nord ». Une grande partie du sol forme les « biens du prince » qu'on distingue très nettement de la grande propriété particulière qui appartient à la famille régnante; en outre, les nomarques sont presque toujours des grands-prêtres et administrent par conséquent « les

biens du temple ». A Memphis seulement, le régime est resté exceptionnel ; comme il n'y avait pas ici de comte de nome, la fonction de grand-prêtre est restée indépendante. Comparée à ces énormes revenus, la part d'impôt qui revient au roi est certainement minime. Il est non moins évident que les hauts fonctionnaires, le chancelier et les vizirs du pharaon, d'ailleurs parfois choisis parmi les nomarques, ont une situation très indépendante. A vrai dire, dans leurs inscription, ils se posent en hommes de confiance du pharaon, qui s'efforcent d'exécuter ses volontés, mais en même temps, ils se vantent d'être les régents tout-puissants de tout le pays ; ils s'informent et intruisent le roi de « ce qui existe et n'existe pas », dirigent ses constructions et ses expéditions, s'érigent en juges équitables dans tous les procès, punissent les méchants et font trembler devant eux tous les grands, les princes de nomes et les deux pays, etc. Un vizir a surpassé tous les autres en expressions de ce genre : c'est Amenemḥet, vizir de Mentouḥotep V, dont les inscriptions sont gravées dans les carrières de pierres de Ḥammamât (§ 278). Peut-être n'est-il pas impossible de l'identifier avec Amenemḥet qui, en l'an 2000 avant Jésus-Christ, déposa la famille régnante de la XIe dynastie et fonda une dynastie nouvelle et vigoureuse, dont la domination marque le point culminant de toute l'histoire d'Égypte.

Outre Aḥa, Thoutnacht et Kai du nome du Lièvre (§§ 274 n., 276 n.), il faut citer, pour la fin des Hérakléopolitains et de la XIe dynastie, les plus anciens tombeaux de nomarques à Berše : Griffith, *El Bersheh*, II, avec les graffitti de Ḥatnoub, ib 47 sq. Ici, le titre : « Directeur du Sud » n'est qu'honorifique : il en est de même pour le titre que reçoit Achtoi II de Siout : « grand commandant en chef du Sud » (*Siut*, pl. 13, 23). Le graffitto d'Amenemḥet sous Sesostris Ier (n° 10) montre clairement, comme Griffith l'a fait observer, le changement qui s'est produit sous la XIIe dynastie. — A Benihassan, nous avons conservé cinq tombeaux de nomarques de la XIIe dynastie (qui portent tous seulement le titre de *ḥeti'o*, mais non celui de *rp'ati*) ; ils sont tous

nomarques du nome de la Chèvre et de la même famille (n°s 29, 33, 27, 15, 17, Newberry, *Benihassan*, II, p. 5 sq.) ; encore plus ancien est Chnemḥotep, fils de Neterouḥotep, tombeau 13. Dans le tombeau de l'avant-dernier (15, vol. II, pl. 15) on nous a représenté, d'abord des combats et le siège d'une forteresse, tableaux répétés pour son fils Achtoi (II, pl. 5) et aussi pour Ameni (I, pl. 14-16), comme ceux des luttes dans l'arène. Appartiennent encore à cette époque de nombreuses inscriptions funéraires, notamment à Abydos. Ces données sont complétées par des documents de la XIIe dynastie, surtout par l'inscription funéraire de Ḥa'pizefai de Siout, Erman, *Ä. Z.*, 20,159 sq. — A Benihassan, sous la XIIe dynastie, on conserve encore pour Ameni l'usage de dater d'après le nomarque, comme un souvenir du passé. Les nomarques du nome du Lièvre qui ont été vizirs sont : 'Aḥanacht (Berše, tombeau 5, § 274 n.) et Kai (graffitti 7 et 8, § 276 n.) ; et nous trouvons déjà dans leurs bouches beaucoup de titres et de phrases qu'Amenemḥet emploiera ensuite, et qui se retrouveront également sous la XIIe dynastie.

Amenemḥet Ier et la XIIe dynastie.

280. Ce n'est pas sans combattre que le roi Amenemḥet Ier a pu conquérir la couronne et se maintenir, et nous savons aussi que des guerres extérieures, peut-être liées au changement dynastique, mais déjà commencées sous Mentouḥotep III et IV, furent continuées en Asie, en Libye et en Nubie (cf. § 287 n.). Un de ses lieutenants, Chnemḥotep, nous raconte dans son inscription funéraire, malheureusement criblée de lacunes, qu'il appareilla avec le roi sur une flotte de 20 vaisseaux en bois de cèdre, qu'il vainquit l'ennemi en Égypte et subjugua les Nègres et Asiatiques au service du camp rival. En récompense, Chnemḥotep fut installé comte de la ville de Mena'atchoufou (Benihassan, en Moyenne-Égypte, au-dessous de Hermopolis), qui avait appartenu jusque-là au nome de la Chèvre et fut ainsi séparée du gouvernement du nome ; on lui rattacha l'administration du désert oriental (§ 278) ; plus tard, elle s'accrut encore du comté du nome de la Chèvre (près de Minje). Nous devinons que

l'ancienne famille princière avait pris parti dans le camp adverse et fut dépossédée. Quatre-vingts ans plus tard, le fils de sa fille, Chnemhotep II, nous raconte comment Amenemhet Ier récompensa son grand-père, « lorsqu'il vint pour châtier le crime, rayonnant comme Atoumou lui-même, afin de restaurer l'ordre détruit, de rendre à toute ville de nome ce qu'une autre lui avait arraché, de faire connaître à chacune sa frontière envers l'autre, en érigeant ses bornes comme le ciel, en se fondant sur les écrits pour connaître les eaux de chacune (ce qui lui revenait des bras du Nil et des canaux) et en refaisant le cadastre sur la foi des anciens documents, parce qu'il avait à cœur la justice ». A travers ces allusions voilées, nous voyons très nettement de quoi il s'agit : Amenemhet Ier a rétabli en Egypte le pouvoir de la monarchie et a fait peser sa forte main sur les grands seigneurs. A ce qu'il semble, plusieurs familles nouvelles furent installées encore dans d'autres nomes (par exemple à Siout). Certaines inscriptions du commencement de la dynastie font parfois allusion à ces luttes. On place même dans la bouche du souverain une poésie appelée « Enseignements du roi Amenemhet à son fils » : il y vante l'éclat et la prospérité qui ont marqué son règne, mais il avertit son successeur de ne se fier à personne ; car ses propres gens, qui mangeaient son pain, l'ont trahi et ont tenté de l'assassiner nuitamment ; ce n'est qu'avec peine qu'il a pu sauver sa tête et échapper à cet attentat. Sous son fils Sesostris Ier, le vizir Mentouhotep se glorifie d'avoir, dans la cour de justice des Trente, puni le rebelle (par conséquent un personnage bien déterminé) qui s'était soulevé contre le roi (MARIETTE, *Abydos*, II, 23, l. 10), et nous savons par une notice conservée par Manethon que le troisième roi, Amenemhet II, a été assassiné par ses eunuques.

Le papyrus de Petersbourg, malheureusement très mutilé qui a servi aux publications de Golénischeff (Ä. Z., 14, 110 et *Rec.*, 15, 89

et dont un fragment se retrouve aussi sur un ostrakon qui vient d'être étudié par Ranke, ap. Gressmann, *Altoriental. Texte und Bilder*, I, 204 sq.) contient des renseignements précieux sur la genèse historique de la XIIe dynastie et l'arrivée au trône d'Amenemḥet (appelé ici Ameni) ; l'exposé des faits s'y entremêle, il est vrai, de prophéties, § 297 : d'après ce texte, Ameni serait fils d'une Nubienne, qui lui aurait donné le jour dans l'antique capitale de l'empire, Nechen (Hierakonpolis) : il posera sur son front la double couronne, vaincra les ennemis qui ont jusque-là ravagé, désolé le pays, Asiatiques (*'Amou*) Libyens et rebelles, et rebâtira le mur des princes (§ 227). Inscription de Chnemḥotep I : Newberry, *Benihassan*, I, pl. 44 ; Breasted, *Anc. Rec.* I, 463 sq. — Les comtes de l'époque la plus ancienne, enterrés à Benihassan (*Benihassan*, vol. II) sont tous nomarques du nome de la Chèvre : il semble donc que c'est seulement sous Amenemḥet Ier que la « montagne d'Horus » fut disjointe de Mena'atchoufou. Sur l'inscription du petit-fils de Chnemḥotep II (*L. D.*, II, 124 s. ; Newberry, *Benihassan*, vol. I ; v. Maspero, *Rec.*, I ; Krebs, *De Chnemothis nomarchi inscr.*, Berlin, 1890 ; Breasted, *Anc. Rec.*, I, 619 sq. L'arbre généalogique de ces nomarques est probablement le suivant :

Chnemḥotep I

Comte de Mena'atchoufou et du nome de la Chèvre

Ameni (Amenemḥet), 1963-1938, comte du nome de la Chèvre.	Necht, 1963-1919, comte de Mena'atchoufou.	Fille Beqt, épouse de Neḥeri, comte de la ville de Ḥat-seḥotepjebrê'.

Chnemḥotep II, depuis 1919 comte de Mena'atchoufou ; ép. de Cheti, fille du comte de Kynopolis.

Necht comte de Kynopolis, en 1900.	Chnemḥotep III.

Instructions d'Amenemḥet : Dümichen, *A. Z.*, 12, 30 sq. ; Amélineau, *Rec.* 10, II ; Griffith, *A. Z.*, 34, 35 sq. ; Erman, *Aus den papyri der Kgl. Museen*, 43 sq., Breasted, I, 474 sq. — Il semble qu'il soit aussi question de com-

bats dans les stèles : LANGE und SCHÄFER, 20539, II, 15 sq. Sesostris Ier, cf. § 289 n. et 20541, 9 sq. Amenemhet II .

281. Amenemhet était originaire de Thèbes, et ses successeurs ont, à son exemple, veillé à la prospérité de leur ville natale et de ses dieux : Amon, qui est maintenant identifié à Rêʿ, et Montou, dieu de la guerre. Néanmoins, le nouveau souverain est revenu installer sa résidence vers le centre naturel du pays. C'est à Lišt, sur la frontière des deux royaumes, à quatre lieues environ au sud de Memphis, qu'il a construit la nouvelle ville royale, sous le nom significatif de *Iz-taoui*, « conquérant des deux pays » et qu'il a édifié sa pyramide de briques. C'est le nom de cette résidence que les monuments et le papyrus de Turin donnent à la cour et à la dynastie. Pour assurer l'avenir de sa dynastie, Amenemhet Ier, après l'échec de l'attentat sur sa personne en la 20e année de son règne, s'associa au trône son fils et le fit couronner, sous le nom de Sesostris Ier. A partir de ce moment, c'est le fils « qui va dompter les pays ennemis, tandis que son père reste au palais et donne ses ordres ». Lorsqu'Amenemhet I mourut, le 7 novembre de sa trentième année (3 février 1971), Sesostris se trouvait précisément engagé dans une campagne contre les Libyens ; apprenant la mort de son père, il se hâta de retourner dans la capitale. Un roman, qui fut une des œuvres les plus populaires de ce temps, et auquel nous devons les renseignements qui précèdent, a pour héros un certain Sinouhet qui nous raconte dans un style poétique son autobiographie : c'était un fonctionnaire de la cour attaché au service d'une princesse ; lorsqu'arriva ce changement de trône, il ne se sentit, semble-t-il, plus en sécurité, car, ayant appris par hasard que le souverain était mort, nouvelle qu'on tenait secrète, il s'enfuit en Asie ; nous devinons par là quels conflits ont pu se produire à la cour. L'exemple donné par le fondateur de la dynastie fut suivi par la plupart de ses successeurs : c'est grâce à ces

co-régences qu'on a pu éviter pendant deux siècles les compétitions au trône et donner au pays un gouvernement stable.

Sur le site de Iztaoui, cf la stèle de Pianchi l. 83 sq.; Griffith, *Hierat. papyri from Kahun*, p. 87 s. Pyramides de Amenemḥet Ier et de Sesostris Ier : Gautier et Jéquier, *Fouilles à Licht* (*Mém. de l'inst. fr. au Caire*, VI, 1902) ; aujourd'hui sont achevées complètement les fouilles dans les temples funéraires, entreprises aux frais du Musée de New-York par Lythgoe (cf. Borchardt, *Klio*, IX, 488 sq.). Histoire de Sinouhet : Maspero, *Contes populaires*, 55 sq. ; Erman, *Aus den Papyri*, 14 sq. ; récemment : Gardiner, *Ber. Berl. Ak.*, 1907, 142 sq. — Maspero, *Mém. de l'inst. égyp.*, II (= *Études de mythol.*, IV, 281 sq.) a complété par un ostrakon le début du conte, avec la date de la mort d'Amenemḥet Ier.

Dans Manéthon, Amenemḥet Ier occupe une place moyenne entre la XIe et la XIIe dynastie, à la fin de son premier τόμος ; la XIIe dynastie commence avec son fils Senwosret Ier, que Manéthon appelle Sesonchosis. Celui qu'il appelle Sesostris, au contraire, c'est le troisième souverain de ce nom ; et l'Epitomé l'identifie avec le personnage légendaire bien connu des fables grecques ; même forme dans Diodore I, 53 sq., dont le récit est un remaniement hellénistique de la tradition d'Hérodote, II, 102 sq. Sethe, a démontré (*Sesostris, Untersuchungen zur Gesch. Aeg.* II : cf. *Ä.Z.*, 41, 34 sq.) que c'est le nom de Senwosret (qu'on lisait autrefois Ousertesen) qui est le prototype réel de Sesostris Mais il va trop loin en rapportant tous les détails de la légende grecque au roi hisorique Senwosret III : cette légende a concentré autour d'un seul personnage des récits divers ayant pour héros plusieurs pharaons belliqueux, parmi lesquels Ramses II : cf. Maspero, *J. des savants*, 1901, 594 sq. — Les dates de règne de la plupart des souverains peuvent être établies avec précision par les dates doubles données par les inscriptions et les papyri de Kahun (Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun and Gurob* ; Borchardt, *Der zweite Papyrusfund von Kahun*, *Ä.Z.*, 37, 89 sq. ; et *Ä.Z.*, 41, 34 sq.). Le papyrus de Turin nous a conservé presque toutes les dates de la XIIe dynastie ainsi que le total d'années de la dynastie ; celui-ci n'a pas été obtenu en additionnant les chiffres de règnes séparés (qui ne tiennent pas compte des temps de co-régence) ; ce total est beaucoup plus faible et paraît être historiquement tout à fait exact (autrefois j'avais cru, ainsi que Brugsch, que le papyrus faisait entrer dans son calcul les années de co-régence). L'époque relative de la dynastie est établie par une date sothiaque et une date agricole (§ 163), avec un jeu possible de 4 ans ; pour simplifier les choses, j'ai adopté partout comme

date la première des 4 années sothiaques. — Restitution de la dynastie: Griffith, *Hierat. papyri from Kahun*, texte, p. 85; Sethe, Ä.Z., 41, 38 (Mahler, Ä.Z., 40, 78 sq. prend pour point de départ des hypothèses erronées). Sur l'énigmatique roi Horus, v. § 293 n. — Les données de Manéthon, ne montrent que la complète insuffisance de ces dates; je les donne d'après l'Épitomé de l'Africain; chez Eusèbe les trois derniers rois, ont un total de 42 ans, tandis que le total de la dynastie, est de 245 ans (l'addition des règnes séparés ne donne que 182 ans). L'Épitomé de l'Africain a omis Sesostris II : quant à Amenemḥet III, on en a fait deux rois, Lamares (mal transcrit par l'Africain : Λαχάρης sur des inscriptions grecques Πραμαρης) et Ameres; c'est le nom de couronnement d'Amenemḥet III, Nema'(t)rè', qui a donné naissance à ces deux noms. Il faut encore remarquer que l'année 1981 av. J.-C. comprend le commencement de deux années égyptiennes qui vont: du 1er janvier jusqu'au 30 décembre 1981, et du 31 décembre 1981 au 30 décembre 1980. Pour le tableau des rois de la XIIe dynastie : voir p. 299.

Organisation et histoire intérieure du royaume.

282. Nous avons vu avec quelle énergie Amenemḥet Ier est intervenu pour contenir la puissance des princes. Certes, il ne fallait pas songer à supprimer cette haute aristocratie et à restaurer l'état de choses de l'Ancien Empire; à cette époque, on croyait que le bon ordre naturel de l'État et de la société exigeaient au contraire l'existence d'une classe aristocratique et ces privilèges nobiliaires. Mais, au-dessus de la noblesse se dresse maintenant une force qui est celle du roi; en principe, le roi accorde l'investiture des principautés de nomes aux héritiers directs, au fils de la fille quand il n'y a pas de descendant mâle; mais lorsqu'il s'agissait de familles rebelles ou seulement gênantes, on ne peut pas douter, qu'à l'exemple d'Amenemḥet Ier, les rois ne les aient dépossédées et remplacées par des serviteurs plus dévoués. Aussi, ces nomarques ont beau se glorifier dans leurs tombeaux, et de leur noblesse, et de la noblesse non moins illustre de leurs épouses, ce n'est plus de leur naissance et d'un droit héré-

TABLEAU DE LA XIIe DYNASTIE

	PAPYRUS DE TURIN	DATE LA PLUS ÉLEVÉE	CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE	MANÉTHON	
1. Shotep-jeb-rê' Amenemḥet Ier.	2 9 ans	30 ans	20 a : 2000 — 1981		
An 21 — Ier de Sesostris Ier.			† 3 février 1971	Ἀμμενέμης	16 ans
				XIIe Dyn. 7 Diospolites	
2. Cheper-ke-re' Senwosret				1. Σεσόγχωσις	
Sesostris I	45 —	45 —	42 ans : 1980 — 1939	Ἀμμενέμου υἱός	46 ans
			† 1936		
An 43 — Ier d'Amenemḥet II					
3. Noub-keou-re' Amenemḥet II.	30 + x	35 —	32 ans : 1938 — 1907		
An 33 — Ier de Sesostris II			† après 1904	2. Ἀμμανέμης	38
4. Cha'-cheper-rê' Senwosret			19 ans : 1906 — 1888 — 14	manque	
Sesostris II	19	19 —	Pharmouthi — 19 juillet[1]		
5. Cha'-keou-rê' Senwosret					
Sesostris III	30 + x	33 35 ?	38 ans ? 1887 — 1850	3. Σέσωστρις	48
				4. Λαχάρης	8 —
6. Ne-ma'at-re' Amenemḥet III.	40 + x	46	49 ans ? 1849 — 1801	5. Ἀμερής	8 —
				6. Ἀμμενέμης	8
7. Ma'a-chrou-re' Amenemḥet IV	9 a 3 m 27 j	10 ?	13 ans[2] 1800 — 1792		
8. Reine Sebeknofrourê'	3 a 10 m 24 j	3 ! —	1791 — 1788	7. Σκεμιόφρις ἀδελφή	4
Total d'années des rois de la cour d'Iztaoui	213 a 1 m 17 j	Total	213 ans	Total	160 ans

1. A. Z. 37, 91.
2. La durée du règne commun d'A. III et d'A. IV est inconnue.

ditaire qu'ils tiennent leur pouvoir, mais seulement de l'investiture du roi ; c'est lui qui les a nommés après la mort de leur père, qui leur assigné leurs bornes-frontières et « leur part du grand fleuve, selon la ligne de partage des eaux ». On ne date donc plus d'après les années des princes de nomes (§ 279) ; les noms des rois reparaissent dans les tombeaux. La puissance des nomarques est toujours considérable ; pareil à ceux de la VIe dynastie, Ameni, comte du nome de la Chèvre sous Sesostris Ier, se vante de n'avoir pas « fait violence à la fille du pauvre, opprimé la veuve, entravé dans son travail le laboureur ou le berger, ni enlevé au bailli des corvées (littéralement : au directeur d'une troupe de cinq hommes « ses gens pour des services de corvées »). « Lorsque survinrent des années de famine, ajoute-t-il, j'ai fait labourer tous les champs du nome, de la frontière nord à la frontière sud, et donné des subsistances à tous les habitants, à la veuve comme à la femme mariée, au vieillard comme à l'enfant, de sorte qu'il n'y avait point d'affamé ; et lorsque le Nil recommença sa crue et prépara de riches moissons, je ne fis pas payer les arrérages de l'impôt des champs. » Nous voyons par là que toute la population agricole du nome dépend du bon vouloir du nomarque, non seulement les serfs de ses domaines, mais aussi les paysans libres et les tenanciers. La jeunesse paysanne est organisée en troupes de recrues (*zamou*) qui doivent au nomarque des services de corvées et probablement composent aussi la milice du nome qu'il amène au roi en cas de guerre ; lorsque le nome s'étend sur les deux rives du Nil, on distingue, comme dans les temps anciens (§ 177 n.), le contingent de l'est et le contingent de l'ouest. Certains princes de nomes ont su gagner l'amour de leurs sujets ; alors nous voyons dans les tombeaux des scènes comme celles qui ont éternisé la mémoire de Thouthotep, comte du nome du Lièvre à Hermopolis : il a fait sculpter en albâtre, tiré des carrières de Hatnoub, une statue gigantesque de lui-même, et tous les jeunes gens, ren-

forcés par les *phylai* des prêtres laïques, la halent, à force de bras, vers l'hypogée, unissant de bonne volonté leurs efforts, sous les yeux du reste de la population qui les acclame. C'est par l'intermédiaire du nomarque que le roi reçoit les impôts qui lui sont dus et qui sont prélevés pour lui ; Ameni se vante d'avoir livré à « la maison du roi », « chaque année, des redevances de bétail », un impôt de 3.000 bœufs de son nome, sans arriérés.

Les sources principales pour l'état des nomes sous la direction des nomarques sont les tombeaux de Benihassan (inscriptions les plus importantes ap. LEPSIUS, publication complète par NEWBERRY, *Benihassan*, 4 vol., cf. § 280 n.), et ceux de Berše (§ 268 n.) et de Siout (§ 273 n.) ; mais nous y chercherions en vain la réponse à bien des questions de détail. Le nombre des tombeaux des nomarques en Haute-Égypte s'accroît de jour en jour par les fouilles, tandis que tout renseignement continue à nous manquer sur le Delta. A ma connaissance, les nomes de Haute-Égypte sur lesquels nous avons des documents sont les suivants : le 17e nome, Kynopolis (seulement dans l'inscription de Chnemḥotep de Benihassan) ; — le 16e nome, de la Chèvre (Minje), et le district autonome de la « montagne d'Horus » capitale Mena'atchoufou, près de Benihassan, et comprenant les montagnes du désert oriental ; ce nome nous est connu par les tombeaux de Benihassan : — le 15e nome, du Lièvre, Hermopolis (Berše) ; — le 14e nome de Kûs (tombeaux de Mèr : CHASSINAT, *Rec.* 22, 73 sq. ; *Notices*, par LEGRAIN, *Ann. du serv.*, I, 65 sq. ; CLÉDAT, *Bull. de l'inst. fr. d'archéol. orient.*, II, 1902, 41 sq. ; — le 13e nome, de Siout (GRIFFITH, *Siut and Der Rife*, tombeau I, 2) : — le 11e nome, de Sèth (Šasḥotep = Hypsele, tombeaux de *Der Rife* no I, 7 ap. GRIFFITH, *l. c.*) ; — le 9e nome, Panopolis, Stèle d'Achmim, LANGE und SCHÄFER, *Grabstelen des M. R.*, n° 20024 ; — le 8e nome Thinite (quelques stèles à Abydos) : d'après l'inscription publiée par SPIEGELBERG, *Rec.* 23, 101, le nome de Tentyris (6e nome) s'étendait jusqu'à celui de Panopolis (9e nome) et englobait par conséquent la région du 7e nome de Diospolis parva, Chenoboskion ; comme sous la 18e dynastie (stèle d'Antef, *Louvre*, C. 26, l. 12), « l'oasis tout entière » devait lui appartenir aussi sous le Moyen Empire, cf. § 289 ; — le 1er nome, Éléphantine (BOURIANT, *Rec.* X ; BUDGE, *PSBA*, X ; DE MORGAN, *Catal. des monum.*, I ; GARDINER, *Inscr. of. Sirenpowet* I, Ä. Z., 45, 123 sq. — Sur le 4e nome thébain, v. 283 n. L'existence de paysans libres nous est confirmée par l'histoire du Paysan, qui date du Moyen Empire (§ 273 n. : MASPERO,

Contes populaires, 44, qui ne traduit pas le terme *secheti* par « paysan » mais par « saulnier de l'oasis » : ce conte nous montre à quelles chicanes étaient exposés ces paysans.

283. Les habitants des villes semblent avoir joui d'une liberté plus grande que la population campagnarde. Ils sont placés sous l'administration du nomarque et la surveillance de sa police, et lorsque Amenemḥet Ier fonde une ville nouvelle dans la Moyenne-Égypte, nous voyons qu'il la place sous le contrôle d'un « comte et régent de la ville ». En dehors de la résidence royale, il n'y a que Memphis, capitale véritable du royaume, et peut-être aussi Thèbes, qui ressortissent à l'administration directe du roi, ou plutôt de ses « vizirs et commandants de la ville ». Mais sur les villes des nomes il n'existe pas le contrôle ininterrompu des « directeurs » et des « scribes » ; on n'y lève aucun service de corvée ; chacun peut y exercer son métier librement et même, probablement, s'installer dans une autre ville. Les fonctionnaires royaux avaient d'ailleurs plus de facilité pour y intervenir, et, si forte que fût l'autorité du nomarque dans « sa ville », il paraît douteux que ce soit lui qui nommât les juges des tribunaux de la ville. Aussi une vie intense et industrieuse s'est-elle développée dans les villes ; beaucoup de particuliers, qui n'étaient pas des fonctionnaires mais des artisans, brasseurs, artistes, marchands, arrivèrent à un degré de prospérité dont témoignent les nombreuses stèles qu'ils ont érigées. Bien loin au-dessous d'eux, nous trouvons ensuite l'homme du peuple : d'une part le travailleur des champs, soumis aux corvées, d'autre part, le petit artisan qui dépend absolument d'autrui ; ceux-là sont les « fils de personne », ils n'ont pas de père et reçoivent des coups de bâton de tout venant. Un ouvrage littéraire de cette époque, reproduit plusieurs fois par les écoles de scribes, et contenant les instructions de Ṭouaouf à son fils Pépi, nous dépeint sous des couleurs violentes la misère et les vexations perpétuelles des autres conditions, auxquelles il oppose

celle de « scribe (c'est-à-dire de fonctionnaire) » qui commande à tout le monde et dont la carrière est seule enviable ; si vraies que puissent être ces descriptions dans le détail, elles témoignent d'un esprit partial et très borné, d'une morgue de fonctionnaire devant laquelle certainement ne se sont jamais inclinées les classes industrieuses, ni les artistes qui montrent dans leurs inscriptions funéraires, un orgueil égal, mais plus justifié.

La ville de Sehotepjebrê (qu'il ne faut sûrement pas identifier avec Iztaoui) tire son nom du nom de couronnement d'Amenemḥet I[er] ; elle est placée sous l'autorité du « prince Neḥeri » (inscription de Chnemḥotep, l. 62 sq.) qui porte le titre de « régent de villes neuves (?) » très fréquent sous la VI[e] dynastie. Nous manquons de données certaines sur l'état des choses dans le nome thébain ; Nessoumontou, qui exerçait ici son activité sous Amenemḥet I (*Louvre*, C. 1 ; la meilleure édition ap. Piehl, *Hier. Inschr.* I, 4) n'était pas nomarque, comme l'admet Maspero (*Congrès intern. des Orientalistes*, Paris, 1873, II, 48 sq. = *Études de mythol.*, III, 153 sq.) mais « général » (*mer mesa* ; v. § 287 n.). — Ouvrage didactique de Ṭouaouf-se-chrouti, et lettres analogues de scribes : Maspero, *Du genre épistolaire*, p. 48 sq. Erman, *Aegypten*, p. 442 sq. La division en classes sociales ressort très nettement des prophéties (§ 297 ; Lange, *Ber. Berl. Ak.*, 1903, 601 sq.), on y trouve notée une caractéristique importante de la transformation qui se prépare : c'est que justement les gens bien nés tombent dans la misère et que la plèbe arrive aux honneurs ; c'est enfin que « le fils d'un homme » (c'est-à-dire qui appartient aux classes supérieures) « n'est plus préféré à celui qui n'a pas de père ».

284. Si l'Egypte, sous les premiers rois de la XII[e] dynastie, présente encore, en apparence, les traits d'un Etat féodal, la belle époque de cette féodalité est déjà une chose du passé. La cour des princes de nomes et leurs tombeaux ont beau déployer plus de pompe que dans les temps appauvris de l'époque de transition, c'est là un éclat tout extérieur qui ne peut nous donner le change sur la réalité de leur pouvoir. Ces princes tirent leurs ressources non point de leur force personnelle, mais de l'énergie nouvelle

d'un État fortifié et de la prospérité accrue qui en découle. Depuis Amenemhet Ier, les nomes ne sont plus des états dans l'État; le fait que les rois bâtissent à nouveau des temples aux dieux locaux dans tous les nomes est la preuve tangible de leur suprématie, d'autant plus qu'ils font construire ces édifices non point par les princes grands-prêtres, mais par leurs propres architectes et autres fonctionnaires royaux. L'ancienne propriété domaniale de la couronne n'existe plus, il est vrai, depuis longtemps, mais on prélève dans tous les nomes pour la « maison royale » des redevances en nature, que le prince du nome est tenu de fournir (§ 282). Dans le bureau du vizir, on dresse des listes des habitants de toute l'Égypte, et, à des années déterminées, on opère des recensements : pour ceux-ci, le chef de chaque famille (à laquelle on attribue un numéro d'ordre invariable, ajouté à son nom) doit déclarer le nombre de personnes qui constituent sa famille et celui de ses serfs, et jurer que sa déclaration est sincère; plusieurs de ces fiches de recensement nous ont été conservées, provenant de la ville de Kahoun (§ 291) fondée par Sesostris II auprès de sa pyramide, à l'entrée du Fayoum. Ces listes ne servent pas seulement à la perception de l'impôt (capitation ?), mais permettent à l'administration de connaître d'un coup d'œil l'état civil de tous les habitants du royaume et les obligations imposées à chaque sujet. Si les comtes sont à la tête des milices de leurs nomes, c'est le roi qui opère le recrutement « parmi les jeunes gens utilisables »; dans le nome thinite, par exemple, un homme sur cent est appelé. Les procès sont jugés par les tribunaux des fonctionnaires d'État et par la Cour des Trente, placée sous la juridiction du Vizir; de même, toutes les affaires de droit privé, par exemple les testaments, doivent être rédigées en présence de témoins, par-devant les fonctionnaires (scribes) préposés à cet office, et non pas dans les bureaux du nomarque. Il semble que pour tout ce qui concerne l'administration

royale ; l'Égypte soit partagée maintenant en trois grandes provinces (*ou'art*) : le « pays du Nord » (Delta), et le royaume du Sud divisé en deux districts, le « Sud » proprement dit (Moyenne-Égypte) et « la tête du Sud » (*tepšema'*) comprenant à peu près toute la région qui obéissait aux princes thébains avant qu'ils eussent abattu la dynastie hérakléopolitaine.

Les inscriptions des hauts fonctionnaires, qui proviennent pour la plupart d'Abydos, nous permettent de jeter un coup d'œil sur l'administration de l'empire : elles ont été publiées par Mariette, *Abydos* II, et *Catalogue d'Abydos*, et récemment par Lange und Schäfer, *Grab und Denksteine des M. R.*, dans le Catalogue général du Musée du Caire ; le Louvre possède plusieurs stèles importantes publiées par Gayet, *Bibl. de l'École des Hautes Études* 68, et beaucoup mieux par Piehl, *Inscr. hiér.* I (autres textes du Moyen Empire dans le vol. III) ; citons encore les textes de Berlin publiés dans *Aegyptische Inschriften aus den kgl. Museen*, III, IV ; Lepsius, *Denkmäler*, etc. ; enfin, les papyrus trouvés à *Kahoun* et provenant des derniers rois de la XIIe et des premiers rois de la XIIIe dynastie ; ils ont été publiés et étudiés de façon magistrale par Griffith, *The Petrie hieratic pap. from Kahun*, 1898. Beaucoup de questions deviendront plus claires quand nous posséderons les *indices* qui accompagneront la publication de Lange und Schäfer. — Fiches de recensements des maisons : Griffith, *l. c.*, p. 19 sq. ; cf. Borchardt, *Vortr. des Hamburger Orientalisten-Kongresses*, 329. — Deux inscriptions d'Abydos sur le recrutement (l'une provenant du règne d'Amenemhet III) : Erman und Schäfer, *Ä. Z.*, 38, 42 sq. Testaments : Griffith, *l. c.*, p. 29 sq., 101. Division tripartite du pays : Erman, *Ä. Z.*, 29, 119 ; Griffith, *l. c.*, p. 21 (Griffith a abandonné cette hypothèse p. 80) et, de même, Steindorff conteste cette division tripartite sous la XIIe dynastie (*Die aegypt. Gaue*, ap. *Abh. d. Sächs. Ges. phil. Cl.* 27, 1909, 896 sq.) ; mais il est difficile de penser que le *ou'art tep šema'* soit identique à *ou'art risit*, même si ces deux expressions ne se présentent point ensemble.) Le titre « Directeur du Sud » ne se rencontre plus que rarement, et paraît être le plus souvent purement honorifique ; de même, le « *rp'ti ḥeti'o*, Directeur du Sud, grand-prêtre de Min », Zaoutiaqer, qui vivait sous Amenemḥet I et pour lequel le « trésorier du dieu » va chercher deux blocs de pierre dans les carrières de Ḥammamât (Golenischeff, *Hammamat*, 2, 4. 3, 3) n'est peut-être, comme le suppose Maspero, qu'un simple nomarque de Coptos. Le titre de *mer chontiše* (§ 244), qui jouait un si grand rôle sous l'Ancien Empire,

n'apparait plus que très rarement par ex : LANGE und SCHÄFER n° 20296) ; c'est que le domaine de la couronne a disparu à peu près complètement. Dans les cas où les *chontiše* nous apparaissent en même temps que les diverses catégories de prêtres des temples (par ex. dans le décret de Sesostris III concernant le culte funéraire de Mentouḥotep III, NAVILLE, *Deir el Bahari*, I. pl. 24), ils sont probablement les fermiers du domaine du temple.

285. Il semble que le progrès se soit poursuivi au cours de la XIIe dynastie. Tous les tombeaux de nomarques, auxquels on peut assigner une date, appartiennent à la première moitié de la dynastie ; les grands hypogées que les nomarques construisirent sous Sesostris II et Sesostris III, aux environs de 1880 avant Jésus-Christ ; ceux du comte de Menaʿatchoufou Chnemḥotep II, à Benihassan ; du comte du nome du Lièvre, Thouthotep, à Berše ; du comte du nome de Nubie, Seronpout II, à Éléphantine, sont les plus somptueux mais aussi les derniers dans ces nécropoles, et nulle part en Egypte nous ne trouvons un tombeau de nomarque, ou une stèle commémorative d'un prince de nome, qui soit postérieurs à ces deux rois. Cela ne saurait être attribué au hasard ; l'existence de ce fait, au contraire, nous force de supposer que sous Sesostris III (1887-1850) une révolution profonde a été opérée, ou du moins — en admettant, ce qui n'est pas invraisemblable, qu'elle était déjà en plusieurs nomes un fait depuis longtemps accompli — nous devons admettre qu'elle est parvenue à son terme, c'est-à-dire que les principautés de nomes n'existent plus. Naturellement la grande propriété foncière a toujours subsisté et a continué à assurer à certaines familles une situation princière ; mais lorsque nous rencontrons une puissante famille de ce genre sous la XIIIe dynastie, et même encore au début du Nouvel Empire dans le 3e nome de Haute-Egypte (Elkab), lorsque dans ces tombeaux nous voyons revivre les traditions des anciens princes de nome (§ 302), nous constatons néanmoins que les chefs de cette famille ne portent plus le

titre de nomarques *ḥri zaza'o* mais seulement des titres de fonctionnaires, de formation récente. Il semble donc que sous Sesostris III et Amenemḥet III, la puissance et l'autonomie de la noblesse aient été définitivement brisées ; il se peut aussi que les institutions dont nous avons parlé plus haut n'aient été établies qu'à partir de ce moment.

286. Comme sous l'Ancien Empire, l'administration du pays est conduite par de nombreux bureaux, « maisons », magasins et chambres du trésor, auxquels se rattachent une foule de fonctionnaires, ayant à leur tête chanceliers, trésoriers et directeurs. La plupart des anciens titres se sont conservés, mais la hiérarchie bureaucratique s'est encore compliquée. Elle a sous sa direction des milliers de travailleurs, tailleurs de pierre, mineurs, porteurs de fardeaux, rameurs, etc., que le souverain emploie à son service. Les payements continuent à s'effectuer en nature, comme sous l'Ancien Empire, en rations provenant de la table du roi, et proportionnées aux grades. Le roi y ajoute des cadeaux : champs, esclaves étrangers ou serfs égyptiens, bétail, or et objets précieux de toute sorte. Les deux trésoriers président à l'administration de la « maison royale », c'est-à-dire aux finances en général ; ils contrôlent toutes les entrées de revenus et les sorties de dépenses, les tributs des races soumises, les produits des carrières et des mines, et aussi les édifices et travaux publics. Le chef suprême de l'administration et le représentant du roi à l'extérieur et à l'intérieur, c'est le Vizir qui « tient les barbares sous le joug », surveille les fonctionnaires, en règle l'avancement, juge les conflits de bornage, et « fait aller en paix les frères vers leurs maisons par la décision de sa bouche ». Il est en même temps le préfet de police de la capitale et, de toute antiquité, il préside « la cour des six maisons » (§ 242). Ce tribunal se compose maintenant des trente « grands du sud » ; l'ancien titre revit donc, mais il a perdu sa signification pri-

mitive. En effet, il ne s'agit plus de directeurs des nomes, mais de représentants du pouvoir central, entre qui sont réparties les affaires les plus importantes de l'administration. Ainsi par exemple, l'un d'eux doit rassembler, centraliser les déclarations de l'état des maisons, un autre est chargé par le pharaon de faire des tournées d'inspection ou de construire des édifices ; souvent ils sont, comme le vizir, préposés à des expéditions militaires.

Sur les salaires, la tenue des comptes, et l'économie rurale, v. BORCHARDT, *Rechnungsbuch des kgl. Hofes aus dem Ende des Mittleren Reichs* (Pap. 18 de Boulaq) A. Z., 28, 65 sq. ; GRIFFITH, A. Z., 29, 102, sq. ; BORCHARDT, *Besoldungsverhältnisse von Priestern im Mittleren Reiche*, A. Z., 40 ; GRIFFITH, *Kahun papyri*. Sur les fonctionnaires, v. aussi ERMAN, *Aegypten* et ma *Geschichte Aegyptens*.

287. A l'armée, composée jusqu'ici des contingents des nomes et des soldats et gendarmes (*Mazoi*) de Nubie, s'ajoute maintenant une milice permanente du pharaon ; on la recrute soit par des levées (§ 204), soit probablement par des engagements de soldats de profession. Parmi ces derniers, on distingue un groupe particulier que l'on désigne comme les « gens de la suite du souverain (*šemsou n ḥqa*) » ; ce sont des officiers en relation personnelle avec le roi, qui « l'accompagnent sur tous ses chemins » et le défendent contre tout danger à l'intérieur et à l'extérieur. On leur confie souvent des commandements indépendants, par exemple des expéditions en Nubie ou aux carrières de Ḥammamat. En récompense de leurs hauts faits ils reçoivent des armes d'honneur ; le roi leur confère également « l'or de la louange », décoration en or qu'ils portent autour du cou, et ils sont promus à des grades de plus en plus élevés jusqu'à celui de général « directeur des troupes ». Apparemment, ce sont ces soldats qui, sous la XII[e] dynastie, ont constitué le plus ferme soutien de la puissance royale. Finalement, ces rois de la XII[e] dynastie, ces fils de Rê

que le dieu a engendrés dans le sein de leur mère, a élus et élevés pour l'exercice « de cette fonction excellente », ils ont joui d'un pouvoir non moins illimité que celui des pharaons de l'Ancien Empire. Certains hymnes emploient pour les magnifier les expressions les plus hyperboliques. « Louez le roi Amenmeḥet III dans votre poitrine », dit son trésorier Seḥotepjebrê' dans une instruction à ses enfants qu'il a fait graver sur sa stèle funéraire comme « une éternelle règle de la vie nouvelle » ; « magnifiez-le dans votre cœur, car il est le dieu de la sagesse dont les yeux pénètrent dans tous les cœurs ; il est le Rê' rayonnant qui éclaire l'Egypte plus que le soleil, fertilise le sol plus que le Nil, c'est le dieu Chnoumou qui crée les hommes, qui protège ses adorateurs comme Bastet et qui annihile les rebelles comme Sechmet ». Toutefois, leur situation est totalement différente de ce qu'était celle d'un Snofrou ou d'un Cheops ; cette conception naïve, d'après laquelle tout le pays n'existe que pour servir le roi et lui bâtir un tombeau gigantesque, elle a disparu, elle s'est bien plutôt muée en son contraire : c'est sur la puissance du trône que repose la prospérité du pays et de tous ses habitants. Aussi la cour du pharaon, si nombreuse soit-elle, n'a-t-elle plus une grande importance ; les titres de cour, qui l'emportaient sur toutes autres dénominations sous l'Ancien Empire, passent maintenant à l'arrière-plan, même pour les Vizirs et les chanceliers ; il n'y a que les nomarques qui continuent à se parer de titres protocolaires honorifiques. Partout ce sont les intérêts vitaux du pays qui paraissent au premier plan ; centralisation et particularisme local se font équilibre, et c'est ce jeu de forces parallèles qui contient effectivement le pouvoir du roi dans des bornes fixes. De là cette riche floraison et cette santé intérieure qui sont caractéristiques de cette époque.

Nous verrions beaucoup plus clair dans les détails de l'organisation

militaire si nous arrivions à comprendre les expressions techniques de l'inscription de Sebekchou (§ 290). Bien des choses instructives sont contenues dans le livre de comptes de Boulaq, Borchardt, Ä. Z., 28, 92 sq., (revu par Griffith, Ä. Z., 29, 102); sur les *Mazoi*, cf. p. 94 s. L' « or » : *LD*, II, 138 a. ; de Morgan, *Fouilles à Dahchour*, I, p. 16 (mastaba 2). — Forteresse de Sesostris II, à El Kab, dans laquelle Amenemḥet III a construit un mur : stèle de Liverpool, ap. Legrain, *PSBA*., 1905, 106 sq. Les données sur la force numérique des armées du Moyen Empire ont été rassemblées par Breasted, *Battle of Kedesh*, p. 9.

Hymne à Sesostris III : Griffith, *Kahun papyri* ; inscription de Seḥotepjebrê' : Mariette, *Abydos*, II, 25, Lange et Schaefer 20538. Cf. des passages analogues dans l'histoire de Sinouhet.

Guerres et relations extérieures. Nubie. Syrie. Grèce.

287 *a*. — A l'extérieur, les rois de la XIIe dynastie se sont efforcés de restaurer la domination des anciens Pharaons dont ils font revivre la mémoire (ainsi celle de Ẕoser, Snofrou, Neweserrê'). Au commencement du règne d'Amenemḥet I, on signale parmi ses adversaires des Nègres et des Asiatiques (§ 280), mais peut-être n'étaient-ils que des mercenaires à la solde de ses ennemis égyptiens. En tout cas, son général Nessoumontou se vante d'avoir battu les Menziou et les Ḥriouša' d'Asie et détruit leurs villages; il semble qu'il se soit avancé jusqu'en Palestine. Amenemḥet Ier fit la guerre également aux Libyens; c'est ce qui explique les portraits de Libyens, hommes, femmes et enfants, que Chnemḥotep Ier de Benihassan (§ 280) fit peindre dans son tombeau pour représenter son butin. A la mort du roi, son fils Sesostris Ier se trouvait précisément en campagne contre les Libyens (§ 281). Dans l'année qui précède (1972), on nous parle d'une expédition dirigée contre le pays d'Ouaouat qui, depuis lors, reste soumis (comme les Maẕoi) et protégé par des forteresses; les chefs nègres doivent un service de prestations pour le lavage de l'or. Toutefois, les

adversaires les plus tenaces étaient les Kouschites de la moyenne Nubie, dont le nom apparait pour la première fois dans les textes égyptiens (§ 165 a). Ils furent également vaincus par Sesostris Ier; Chnemḥotep, devenu vieux, avait un fils, Ameni, qui amena au roi les troupes du nome de la Chèvre; le roi pénétra à leur tête « jusqu'au bout du monde ». Il fit ériger à Wadi Halfa, près de la deuxième cataracte, un monument commémoratif de sa victoire où nous voyons le dieu thébain de la guerre, Montou, conduire au roi les captifs, les peuplades vaincues dont les noms, pour la plupart, ne nous sont connus que par ce document. Ces expéditions eurent pour résultat de livrer aux Égyptiens, qui les exploitèrent, les mines d'or que renferment les vallées du plateau désertique de Wadi 'allâki ; sous Sesostris II, par exemple, l'héritier du trône Ameni, qui devint le roi Amenemḥet II, ramena en Egypte, sous forte escorte, le produit de cette exploitation. Pour la sécurité de la route, on éleva une forteresse à l'endroit appelé aujourd'hui Kouban, où la voie s'écarte de la vallée du Nil. La soumission de cette contrée fut achevée par Sesostris III (1887-1850); à plusieurs reprises, dans les 8e, 12e, 16e, et 19e années de son règne, il fit campagne contre « les misérables Kouschites » et, lors de sa première expédition, pour transporter ses troupes, il fit creuser un canal navigable à travers les rochers de la cataracte d'Assouan. De telles guerres ne se prêtaient pas à l'accomplissement de grands exploits, encore que le roi et ses officiers y trouvent sujet de se glorifier; on brûlait les bourgades, on saccageait les champs et les puits, on emmenait les habitants en esclavage. Toutefois, ce n'est qu'à grand'peine qu'on pouvait assurer la sécurité durable de cette étroite bande de terre cultivée et tenir en obédience des tribus qui avaient toujours la ressource de s'échapper dans les vallées du désert. Sesostris recula les frontières de l'Egypte jusqu'aux rapides de Semne et de Koumme, en amont de la

deuxième cataracte, et les protégea par huit forteresses situées sur les hauteurs et dans une île du fleuve ; le plus avancé de ces ouvrages (Ouronarti) porte le nom significatif « celui qui écarte les Troglodytes » (Iountiou) (cf. § 165 n.). La Basse-Nubie était gardée en outre par quatre autres forteresses. Deux grandes tablettes des années 8 et 16 du règne de Sesostris III interdisaient aux Nègres indépendants de franchir la frontière en aval du fleuve, sauf pour aller trafiquer dans le district frontière de Aqen, mais en usant alors de bateaux égyptiens. C'est à partir de ce moment que la Basse-Nubie a été vraiment incorporée à l'empire et que les Egyptiens commencent à la coloniser ; aussi Sesostris III passe-t-il aux yeux de la postérité pour avoir été le véritable conquérant de la Nubie, et Thoutmosis III l'élève-t-il au rang de dieu de ce pays et lui bâtit un temple à Semne.

La partie historique de l'inscription très difficile de Nessoumontou (*Louvre*, C 1), a été publiée correctement par Breasted, *Americ. J. of Semit. lang.*, 1905, XXI, 154 sq. — Prisonniers libyens : Newberry, *Benihassan*, pl. 45, 47 (en outre, scènes de combats). — Documents sur la conquête de Nubie, sa garnison et l'exploitation de l'or, ap. Lepsius, *Denkmaler* et *A. Z.*, 20, 30, 42, 112, 45, 50 ; Petrie, *Season*, 340 ; Maspero, *Mel. d'arch.* I, 217 ; cf. Schäfer, *Mysterien des Osiris*, 8 sq., 10 sq. et Breasted, *Anc. Rec.*, I. Stèle de Sesostris I[er] : Rosellini, *Mon. stor.*, pl. 25, 4 ; Schiaparelli, *Catal. gen. del museo di Firenze*, I, 243 ; Breasted, *PSBA*, 23, 230 et *Anc. Rec.*, I, 510 sq. L'expédition en Nubie est aussi mentionnée par Seronpout I[er] d'Eléphantine : Gardiner, *A. Z.*, 45, 133 s. Le nom « misérable Kous » est écrit ici et sur la stèle de Ka. Parmi les titres de Seronpout, on trouve, ligne 5 : « celui à qui l'on signale les produits des Mazoi comme tributs des princes des pays étrangers ». Un fonctionnaire de district, 'Anch, a éternisé sa mémoire sur les pans de rochers de Amada, dans la 45[e] année du règne de Sesostris I[er] et dans les 3[e] et 22[e] années d'Amenemhet II : Weigall, *Ant. of Lower Nubia*, pl. 53. L'expédition de Sesostris III est mentionnée aussi par Sebekchou (§ 290). Les fragments de l'inscription de Bubastis ap. Naville, *Bubastis*, p. 9 sq. pl. 34 a, ne proviennent pas de Sesostris III mais, d'après Breasted, *Anc. Rec.*, II, 846, d'Amenophis III. — Canal creusé à travers la première cataracte : Wilbour,

Rec., 13, 202 (cf. *LD*, II, 136 b). Carrières de pierre à Kous : Lange und Schäfer, *Grabsteine des M. R.*, 20086, 3. — Sur les sept forteresses maintenant connues près de Semne et Koumme : Steindorff, *Ber. sachs. Ges. phil.*, Cl., 1900, 230 sq. La forteresse Sechem-Cha'keourê' de Sesostris III est mentionnée aussi sous le premier roi de la XIIIe dynastie : *LD*, II, 151 d. Un papyrus, dont Gardiner m'a obligeamment permis de prendre connaissance, contient la liste complète des 12 forteresses du Moyen Empire en Nubie. Sur Ouronarti, cf. Steindorff, *Ä. Z.*, 44, 96. — Le district au delà de la frontière égyptienne s'appelait Ḥeḥ : *Ä. Z.*, 12, 112 ; *LD*, II, 136 h. Ruines de forteresses et d'une maison de la XIIe dynastie, à Wadi Halfa (égyptien *Bouhen*), ainsi que plusieurs tombeaux, sous les fortifications du Nouvel Empire : Maciver and Woolley, *Buhan*, 1912.

288. La XIIe dynastie continue l'exploitation des carrières de Ḥammamat et les expéditions à Pount commencées par la XIe dynastie (§ 278) ; celles-ci ont pour point de départ Sawou (Wadi Gasûs) ; les produits qui viennent de Pount sont signalés à plusieurs reprises dans les inscriptions. Il n'est pas probable qu'il ait existé un commerce privé, organisé par des commerçants entreprenants, avec le pays de l'encens, car les vaisseaux appartiennent au roi et les chefs des expéditions maritimes sont des « trésoriers du dieu » escortés par des troupes. Un récit légendaire de cette époque nous montre à quel point ces expéditions passionnaient l'imagination populaire : il nous raconte les aventures d'un « homme de l'escorte » envoyé par Pharaon sur un grand vaisseau, monté par 15 matelots choisis, vers la mine du roi (au Sinaï ?). Une tempête éclate, le vaisseau fait naufrage en pleine mer ; seul, notre héros parvient à se sauver dans une île du pays de Pount qui est habitée par un serpent géant. Celui-ci l'accueille aimablement, et, pour le consoler, lui raconte comme quoi il est resté seul après avoir perdu tous ses enfants et ses frères qui furent détruits par une étoile de feu tombant du ciel ; l'étranger devait subir le même sort, mais au bout de trois mois un navire d'Egypte envoyé par la cour viendra le chercher et il re-

verra sa famille. Ainsi arrive-t-il, et le naufragé, chargé de riches présents, myrrhe, huiles diverses, peaux de panthères, singes, ivoire et autres objets précieux, revient à la cour, tandis que l'île mystérieuse est engloutie par la mer.

Deux stèles furent érigées à Wadi Gasûs « dans le pays des dieux » en l'an I de Sesostris Ier et en l'an XXIV d'Amenemḥet II ; celle-ci fut élevée par le prince et trésorier Chenṭechtai-ouêr après qu'il fut heureusement retourné du pays de Pount : Erman, *A. Z.*, 20, 203 s. — Birch, *Catalogue of Egypt antiq. in Alnwick Castle*, p. 268 s. Conte du Naufragé : Golénischeff, *Rec.*, 28, 73 sq. ; Maspero, *Contes populaires* ; Erman, *A. Z.*, 43, 1 sq. qui, le premier, a démêlé clairement le sens de l'ensemble : cette histoire est racontée à un comte qui revient de Nubie par un personnage de son escorte.

289. Des guerres contre les Libyens, il y en eut aussi, cela est certain, encore que les renseignements nous manquent à cet égard. Les oasis sont soumises ; la grande oasis (El Charge, avec la localité Hib) dépendait du comte de Thinis (§ 282 n.), car la route des caravanes partait d'Abydos. Dans la péninsule du Sinaï, on exploite les mines et, sous Amenemḥet II, on ouvre et on fortifie une deuxième mine (Sarboût el châdem), au nord de Wadi Maghâra. Quant aux escarmouches avec les Bédouins, il semble qu'elles aient cessé. A la frontière est de l'Égypte, là où la route dite « chemins d'Horus » est gardée par le fort de Zarou et où la route qui conduit au désert à travers le Wadi Tumilât est barrée par la « muraille du prince » (§ 227), on observe une surveillance rigoureuse. Mais l'autorité du pharaon s'étend bien loin, à l'intérieur des pays de Syrie. Entre ces pays et la cour, il y a un va-et-vient d'envoyés égyptiens ; on importe les produits d'Asie, et Amenemḥet Ier possède sur le Nil, comme Snofrou, une flotte de vaisseaux construits en bois de cèdre, bois qui est certainement tiré de Byblos. Les Bédouins (*Soutiou*, c'est-à-dire probablement « archers »), viennent souvent en Égypte avec leurs marchandises, et même, lorsqu'ils sont à l'étroit dans leur patrie, ils cherchent à s'installer dans

les pâturages de la vallée du Nil. C'est ainsi qu'en l'an 6 de Sesostris II (1901 av. J.-C.), le « chef des barbares », Ebsa, accompagné de son clan, — 37 'Amou Kana'anéens du désert (Sou), hommes, femmes et enfants aux traits sémitiques accentués — se présente devant Chnemḥotep II de Mena'atchoufou, le seigneur du pays du désert (§ 280), et lui apporte en présent du fard pour les yeux ; sans doute espère-t-il obtenir une autorisation de s'installer dans le territoire. Comment les choses se passaient en Syrie, nous le savons par l'histoire de Sinouhet, (§ 281). Celui-ci, s'échappant d'Égypte, était arrivé au lac Amer (Kemouêr), et il était sur le point de défaillir de fatigue, lorsqu'une troupe de Bédouins venant à passer, il est reconnu par l'un d'eux qui l'a vu autrefois en Égypte, et qui lui offre pour le réconforter de l'eau et du lait. Passant de tribu en tribu, il parvient jusqu'à Byblos ; puis, il s'enfuit chez les Bédouins du « pays de l'est », Qedem, situé dans le désert à l'est de Damas. Là, le prince du Rezenou supérieur (mal écrit : Zenou) 'Ammienši, entend parler de lui, l'appelle à sa cour, lui donne sa fille en mariage et le pays de Jaa en fief ; c'est un beau pays riche en figues, en miel, huile, arbres fruitiers, blé et bétail « qui est plus riche en vin qu'en eau » et qui offre dans le désert giboyeux l'occasion de belles chasses. Sinouhet se distingue dans les guerres du prince contre ses voisins, et, lorsqu'un géant « avec son bouclier, sa lance et une brassée de javelines » vient le provoquer en combat singulier, il évite ses traits et le tue d'une flèche ; il s'empare de tout le butin dans la tente du vaincu et acquiert ainsi une grande renommée et beaucoup de richesses. Mais Sesostris Ier lui aussi entend parler de ses exploits ; il pardonne à Sinouhet sa fuite et le rappelle avec des honneurs à la cour. Ce pays du « Rezenou supérieur » qu'on nous décrit avec des images si vivantes, c'est le pays montagneux de Palestine qui est en relation très fréquente avec l'Egypte. Une stèle très mutilée des mines du Sinaï, et qui date des

dernières années de la XII[e] dynastie, nous énumère les noms de divers personnages qui furent envoyés en ambassade au souverain du Rezenou.

Sur une expedition dans la grande oasis sous Sesostris I[er], v. Schaefer, Ä. Z., 42, 124 sq. cf. aussi la stèle, ap. Lange und Schaefer, 20539 b, 16 sq. — Inscriptions dans les mines du Sinaï, Weill, *Rec. des insc. du Sinai*; sur le temple d'Ḥatḥòr d'Amenemḥet III, Borchardt, Ä. Z., 35, 112 sq.; Weill, *Rec.*, p. 159 sq. et Petrie, *Researches in Sinai*, 1906, qui avance beaucoup d'hypothèses sans fondement. — Les 'Amou dans le tombeau de Chnemḥotep, LD, 11, 133; Newberry, *Benihassan*, I, 28, 30, 31, 38. — Sur Sinouhet § 281 n.; cf. W. M. Müller, *Asien und Europa nach den altaeg. Denkm.*, 34 sq. qui nie, chose étrange, la vérité de la description; Weill, *Sphinx*, VIII, 201 sq.; IX, 1 sq. L'histoire de Sinouhet est devenue bien plus facile à comprendre depuis que Gardiner nous en a fait connaître un nouveau manuscrit, *Ber. Berl. Ak.*, 1907, 142 s., la mention de Byblos est conservée aussi dans cette version; celle-ci nous aide à déterminer plus exactement où était le pays de Qedem (cf. mon étude *Israeliten und ihre Nachbarstämme*, 242 sq. et l'édition nouvelle de Gardiner et son commentaire, ap. *Rec.*, 32 sq. — Ambassade vers Rezenou, sur une stèle de Sarbout el Chadem: Weill, *Rec. des Inscr. du Sinai*, p. 186 sq., n° 75.

290. L'Asie, elle aussi, fournit des occasions de guerre. Sans doute, la domination d'Amenemḥet I[er] et de Sesostris I[er] ne s'étendait guère, comme l'histoire de Sinouhet nous l'apprend, au delà des Bédouins de la péninsule du Sinaï; aussi lorsqu'un vizir de Sesostris I[er], Mentouḥotep, nous dit qu'il « humilie les Asiatiques, fait tenir les habitants des sables (Heriousa') en repos et les Nègres en paix » (cf. ce que dit Nessoumontou § 287 n.), cela ne suffit pas pour que nous puissions penser à une guerre véritable. De même, on nous parle fréquemment de femmes esclaves qui viennent d'Asie, mais encore ont-elles pu être achetées, soit ravies aux Bédouins dans des razzias. Par contre, nous savons avec certitude, par une inscription de Sebekchou, officier de Sesostris III, que celui-ci a entrepris une expédition en Palestine. « Il se dirigea vers le nord pour battre les Asiatiques (*Menziou Satet*) et

arriva dans une contrée du nom de *Sekmem* : ce nom ne saurait être qu'un pluriel chananéen, qui désigne les habitants de Sichem, au centre de la Palestine ; « alors Sekmem fut battue en même temps que le misérable Rezenou ». Sebekchou ne nous apprend rien de plus sinon une de ses prouesses, lorsque, sur le chemin du retour, il fut surpris par les ʿAmou, c'est-à-dire les Kanaʿanéens : quant aux événements de la guerre elle-même, nous n'en savons rien. Il serait difficile de supposer que cette expédition ait été la seule que les Égyptiens de la XIIe dynastie aient entreprise contre les pays de Syrie ; sur ce point encore, ils n'ont fait que suivre les traces de l'Ancien Empire (§ 253), et ce n'est point sans fondement qu'ils se posent en maîtres de tous les barbares. Ainsi Sesostris III, sur un pectoral en or, incrusté de pierres précieuses, qu'on a trouvé dans le tombeau de sa fille à Dahšoûr, s'est-il fait représenter, selon l'ancien style, comme un lion à tête de faucon, qui, protégé par la déesse-vautour, jette à terre des Asiatiques et des Nègres. De même, nous voyons, sur un bijou de même genre, Amenemḥet III saisissant un Bédouin d'Asie par la chevelure et levant son épée recourbée pour lui trancher la tête.

Inscription de Mentouḥotep : MARIETTE, *Voyage*, II, 23, l. 10 ; LANGE u. SCHAEFER, 20539 ; quelques textes semblables, ap. W. M. MÜLLER, *Asien und Europa*, p. 34. Femmes esclaves d'Asie, *ib.*, p. 391 ; GRIFFITH, *Kahun papyri*, p. 35. Inscription de Sebekchou, GARSTANG, *El Arabah*, 1901, p. 4 ; BREASTED, *Anc. Rec.*, I, 679 sq. Parure en or à Dahšoûr, DE MORGAN, *Fouilles à Dahchour*, I, pl. 15, 19, 20 et p. 63 sq.

291. Les relations du Delta avec les pays d'outre-mer n'ont pas été davantage interrompues. Depuis la VIe dynastie, nous trouvons en Égypte des sceaux qui ont la forme d'un bouton et sont souvent munis d'une anse annulaire ; ce sont des marques de propriétaire, qui nous offrent des combinaisons de lignes variées ou des figures d'animaux

hybrides et fantastiques, analogues à ces monstres gravés sur les palettes à fard des temps anciens : or ces sceaux se sont retrouvés également en Crète et dans des tombes italiotes. A partir de la XIIe dynastie, les sceaux prennent en Egypte la forme d'un scarabée, et celle-ci finit par supplanter complètement les anciens cylindres et boutons. Les signes gravés sur ces scarabées (le plus souvent, c'est le nom du propriétaire) sont en général entourés de lignes en spirales aux entrelacs répétés ; il n'est pas douteux que cette apparition de la spirale en Egypte n'ait quelque rapport avec sa large diffusion simultanée dans les contrées créto-égéennes. Il est hors de doute également que les Pharaons de la XIIe dynastie ont eu sur la Méditerranée une flotte, comme leurs devanciers de l'Ancien Empire, et il est très possible que parfois ils soient intervenus dans les affaires des îles. A vrai dire, les inscriptions ne parlent guère de ces îles ; un chancelier de Mentouḥotep VI (§ 278) Ḥenou, se vante entre autres choses « d'avoir réduit à l'impuissance les Ḥanebou » (peuples de la mer, § 228) ; un autre fonctionnaire, probablement sous Sesostris Ier, nous dit, dans le langage affecté de cette époque, que « son calame prend et comprend les Ḥanebou » ; c'est dire qu'il faisait partie d'un bureau qui présidait aux rapports avec les peuples de la mer et par conséquent, d'après le point de vue égyptien, qui leur donnait des ordres. Des traces de ces peuples de la mer nous parviennent, comme sous les Thinites, par les tessons de poterie étrangère qu'on retrouve en Egypte dans certaines localités. A l'entrée du Fayoum, Sesostris II avait construit auprès de sa pyramide, à Kahoun près d'Illahoun, (§ 293) une résidence qui dès le début de la XIIIe dynastie était abandonnée ; par conséquent elle n'a guère subsisté au delà d'un siècle (de 1906 à 1780 environ) ; on y a trouvé, outre de nombreux fragments de poterie égyptienne, d'autres débris du style dit de Kamares, style qui régnait alors en Crète et dans les Cyclades et dont la date est ainsi fournie par

l'Égypte (§ 515). Donc, des Crétois avaient ici des établissements, soit qu'ils fussent des prisonniers (peut-être des pirates), soit des trafiquants, soit des aventuriers venant chercher fortune en Égypte, comme le firent plus tard les Širdana. Un tombeau d'Abydos nous a conservé un splendide vase Kamares, à côté de cylindres de Sesostris II et d'Amenemhet III. A Kahoun et dans les ruines de la ville de Chataana, près de Faqûs, à l'est du Delta, on a mis au jour un grand nombre de débris de poterie noire, présentant des lignes en pointillé blanc, et qui semblent venir de Chypre. Inversement, on a trouvé à Knossos, dans les couches les plus anciennes du palais, une statuette funéraire d'un Égyptien ; elle date à peu près de la XIIIe dynastie (§ 518). Si le Delta pouvait nous fournir un plus grand nombre de documents, nous en apprendrions certainement beaucoup plus sur ces rapports. Le fait qu'on a trouvé dans un ancien puits funéraire de la ville étrusque de Tarquinii une figurine représentant une divinité égyptienne (Bastet) et un scarabée de Sebekḥotep VI (§ 300) montre à lui seul jusqu'où on a pu transporter les produits égyptiens.

Ḥanebou : Inscription de Henou (§ 278), l. 8 ; MARIETTE, *Catalogue d'Abydos*, 630. — LANGE und SCHÄFER, *Grabsteine des M. R.*, 20425. — Kahoun : PETRIE, *Kahun, Gurob and Hawara*, 1890 et *Illahun, Kahun and Gurob*, 1891 (sur sa théorie concernant les signes alphabétiques, cf. § 172 n.). — Sur les sceaux en forme de boutons : EVANS, *J. hell. stud.*, XIX, 335 sq. ; GARSTANG, *Bet Khallaf*, p. 33 et pl. 39 ; NEWBERRY, *Scarabs*, p. 56 sq. ; cf. § 200 n. — Chataana : HALL, *Oldest civilization of Greece*, p. 68 (notice ap. NAVILLE, *Saft el Henne*, p. 21 ; GRIFFITH, *Tell el Yahudiye*, p. 56). — Statue égyptienne de Crète : EVANS, *Annual of the British School at Athens*, VI, 27 ; GRIFFITH, *Archaeol. Report*, 1899-1900, p. 65. — Tarquinii : GHIRARDINI, *Not. degli scavi*, 1882, 183 et pl. 13 *bis*, 10 ; HELBIG, *Homer. Epos*², 24. — Le vase Kamares trouvé par GARSTANG à Abydos (il est à Oxford) est maintenant publié par GARSTANG dans les *Annales of Archaeol. and Anthropol.*, Liverpool, 1913, V, 107 sq. Le vase d'Anibe en Nubie (*Museum Journ. Univ. of Pennsylvania*, I, 47) provient d'un tombeau du Nouvel Empire et appartient au minoéen récent I ; cf. REISINGER, *Kretische Vasenmalerei*, Taf. 1, 6 et p. 12.

Constructions. Le Fayoum.

292. Les descendants d'Amenemḥet Ier semblent avoir hérité son énergie. Le caractère individuel de ces rois n'est guère saisissable pour nous; soit dans leurs titres protocolaires, soit dans les inscriptions de leurs sujets, soit d'après leurs statues qu'ils placent dans les temples des dieux, ils nous apparaissent toujours comme les dieux vivants de qui dépend la prospérité du pays; on ne peut les approcher qu'en tremblant lors même que leurs intentions sont bienveillantes et qu'ils dispensent les faveurs et les grâces. Les aptitudes guerrières de cette dynastie semblent s'être incarnées surtout dans Sesostris III (1887-1850) sur lequel la légende a reporté toutes les prouesses et conquêtes des autres pharaons ; en revanche, c'est sous son successeur Amenemḥet III (1849-1801) que la monarchie puissante et bien ordonnée jette son plus vif éclat. Tous les rois de cette dynastie ont été de zélés constructeurs; ils ont bâti surtout des temples pour les dieux. Nous rencontrons leurs noms partout où, sous les fondations des édifices gigantesques du Nouvel Empire, nous retrouvons les restes de constructions antérieures, exécutées sur un plan plus modeste. Ainsi Amenemḥet Ier, outre des constructions ajoutées au temple de Ptah à Memphis, a édifié le temple d'Amon de Karnak à Thèbes et celui d'Ḥatḥôr à Dendera ; Sesostris Ier a bâti à Héliopolis un temple d'Atoumou, dont il reste encore un obélisque érigé en mémoire de son jubilé (la fête Seṭ) ; Sesostris III a bâti le temple de Ḥeršef à Herakleopolis. Il importe de remarquer que dans les quelques villes du delta, dont les restes ont pu parvenir jusqu'à nous, nous rencontrons partout leurs noms et leurs statues; à Tanis, et dans la localité voisine de Nebeše (Amet), à Bubastis, à Tell Mokdam (Leontopolis) dans le centre du Delta; cela prouve

quelle part importante revenait alors dans l'empire égyptien à cette moitié du royaume que nous connaissons à peine.

Sources : Outre LD, MARIETTE, *Karnak* et *Abydos*, II ; PETRIE, *Abydos*, I, II ; MAC IVER and MACE, *El Amrah and Abydos*, 1902. Memphis : MARIETTE, *Mon. div.*, 27 a., 34 s. ; PETRIE, *Tanis*, I, II (le vol. II contient aussi un rapport sur Nebeše). — Bubastis : NAVILLE, *Ahnas el medine* (contenant aussi des détails sur Tell Mokdam). Inscription dédicatoire du temple d'Héliopolis, d'une rédaction postérieure sur cuir : Berl. Mus. : STERN, Ä. Z., 12, 85 ; ERMAN, *Aus den Papyrus*, 59 sq. ; sur Dendera, cf. DÜMICHEN, *Baugeschichte*.

293. A l'exemple d'Amenemḥet Ier, Sesostris Ier fit élever aussi sa pyramide à Lišt (§ 281). Ensuite, Amenemḥet II transféra sa résidence plus au nord, à Dahšoûr, dans le voisinage de la pyramide et de l'ancienne résidence de Snofrou ; Sesostris II, au contraire, fit construire sa ville et sa pyramide vers l'entrée du Fayoum, à l'est (Kahoun près d'Illahoun, § 291). Son fils Sesostris III revint ensuite à Dahsûr et Amenemḥet III s'y bâtit aussi une pyramide ; mais il résida le plus souvent au Fayoum et se fit construire ici, à Hawara, une seconde pyramide, à l'exemple des rois antérieurs à Snofrou. C'est à partir de ce moment que cette région s'ouvre à la civilisation et devient cultivée. Le « pays du lac » (*to še* ; copte : pjom ; arabe : Faijûm) est une oasis autour d'un « grand lac » (égypt : *mer ouèr* ; grec : Moiris) ; celui-ci reçoit ses eaux par un bras du Nil, le canal de Joseph, qui entre dans le Fayoum à travers un défilé de la chaîne du désert libyque. De nos jours, le lac s'est rétréci au point de ne plus embrasser que le Birket Qarûn, et il s'est affaissé bien au-dessous du niveau de la mer ; mais dans l'antiquité il couvrait la majeure partie de l'oasis. Sur ses bords s'élevait la ville de Šeṭet, résidence du dieu-crocodile Sobek, (d'où le nom de Crocodilopolis, aujourd'hui Medinet el Fayoum) ; ce sanctuaire jouissait déjà sous l'Ancien Empire d'une grande renommée. Amenemḥet Ier y fit des construc-

tions et le nom de Sesostris Ier est encore gravé sur un pilier dans le voisinage, à Begig. C'est probablement sous ces rois que cette province s'ouvrit à une culture intensive, après qu'on eût régularisé et endigué les eaux et creusé des canaux; le terrain de culture obtenu ainsi est encore le plus fertile qui existe en Egypte. L'arrivée de l'eau fut réglée par une écluse à Illahoun, et la vallée du Nil, protégée par une digue importante contre les inondations qu'aurait amenées l'accumulation des eaux au moment de la crue; c'est sans doute pour suivre ces travaux que Sesostris II transporta sa résidence à Kahoun près d'Illahoun. L'œuvre entreprise fut achevée par Amenemḥet III qui résida au cœur même du Fayoum. Il embellit le paysage par des édifices colossaux. Au milieu du lac, à l'endroit appelé aujourd'hui Biahmou (qui se trouve maintenant au milieu des terres cultivées), il se fit ériger deux statues colossales sur un socle en forme de pyramide, et reliées, semble-t-il, à une sorte de port sur la rive. Devant sa pyramide à Hawara, il construisit un temple gigantesque; c'est celui que les Grecs regardaient comme la plus étonnante merveille de l'Egypte, le Labyrinthe, aujourd'hui entièrement disparu du sol à quelques débris près. — Il est impossible d'admettre, comme l'a soutenu Diodore (Hékatée d'Abdère), que le lac Moeris fût destiné à régulariser les inondations du Nil; Hérodote et Strabon rapportent seulement que pendant six mois de l'année les eaux du Nil se déversaient dans le lac et que pendant les autres six mois, elles s'en échappaient à nouveau par le même canal, mais au travers d'une autre écluse; il devait naturellement en être ainsi tant que le niveau du lac est resté aussi élevé que le niveau moyen du Nil. C'est Amenemḥet III qui a inauguré la coutume de faire inscrire chaque année la hauteur de la crue atteinte par le Nil sur les pans de rochers de Semne et de Koumme en Nubie (cf. § 164), coutume qui a été observée ensuite par ses successeurs immédiats; on obtenait ainsi des points de re-

père fixes, permettant de prévoir quelle serait la fertilité de l'année, le produit des moissons et des impôts.

Les trois pyramides funéraires de Dahšûr ont été fouillées par de Morgan, *Fouilles à Dahchour*, I, 1895; II, 1903 (sur le pectoral en or, v. § 290) et celles de Illahoun et Hawara par Petrie, v. plus bas). C'est un fait incontestable qu'Amenemḥet III a eu deux pyramides (sur la pointe de sa pyramide à Dahšûr, cf. Schaefer, A.Z., 41, 84). D'après Weigall, ap. Petrie, *Abydos*, III, 19, Sesostris III a eu peut-être aussi un second tombeau à Abydos. — Nous sommes en présence d'une énigme encore tout à fait obscure devant le tombeau de modeste apparence d'un roi Eoujebrê' Ḥor, qui fut enterré à côté de la pyramide d'Amenemḥet III par un roi qui porte le nom de couronnement de ce dernier : Nemaa'trê'. Comme il y a eu un roi Eou (tou) jebrê' sous la XIIe dynastie (§ 301 n., no 15) et un autre sous la XIVe dynastie (*ib.*, no 69), Maspero l'a identifié avec l'un de ceux-ci, ap. de Morgan, I, 105 (cf. Erman, *A.Z.*, 33, 142 s.). Mais cela n'est guère possible, vu l'emplacement du tombeau ; ce roi Ḥor doit être plutôt un co-régent de Sesostris III ou d'Amenemḥet III, qui n'est pas mentionné par les monuments. — On admettait autrefois que le Fayoum n'était devenu familier aux Égyptiens que sous la XIIe dynastie, mais cette hypothèse ne se tient plus, car le pays est mentionné déjà sous l'Ancien Empire, et Sobek de Seṭet apparaît dans Neweserrê' et les textes des pyramides. Édifices construits par Amenemḥet Ier et Sesostris Ier : *LD*, II, 118, 119. Fonctionnaire pour « les îles du pays du lac » et pour les chasses du pharaon concernant les animaux du lac et les oiseaux : Naville, *Rec.*, I, 107 sq. (statuette à Marseille) ; ce fonctionnaire porte le titre de *rp'ti heti'o*. — Trois papyrus de l'époque des Ptolémées, qui se complètent, décrivent le Fayoum et le Labyrinthe ; une étude approfondie en a été faite par Pleijte, *Verh. der Akad. Amsterdam, Letterkunde*, XVI, 1886. L'histoire du lac Moeris et de son emplacement a paru pendant longtemps un problème inextricable par suite des hypothèses fausses, échafaudées par Linant et par Lepsius à sa suite ; elle est aujourd'hui complètement éclaircie grâce à une topographie et hypsométrie du Fayoum dressées avec exactitude, et grâce aux recherches archéologiques de Petrie (*Hawara, Biahmu et Arsinoe*, 1889 et les deux ouvrages cités au § 291 n.) ; voir surtout Brown, *The Fayum and Lake Moeris*, London, 1892 (cf. aussi Grenfell, Hunt and Hogarth, *Fayum towns and their papyri*, 1900). Tout cela s'accorde au mieux avec les descriptions d'Hérodote, II, 101, 149 (remanié par Diod, I, 51 s.) et de Strabon, XVII, I, 35 sq. avec cette

différence qu'Hérodote croit, à tort, que le lac est une création artificielle, tandis que les géographes alexandrins admettaient qu'à l'origine, il était relié à la Méditerranée. Description du Labyrinthe : Hérod., II, 148 (utilisé par Diod., I, 66); Strabon, XVII, I, 37; ap. Pline, 36, 84 sq. avec beaucoup de théories fantaisistes; PETRIE, *Hawara*, p. 4 sq. a retrouvé quelques rares débris (la construction en briques à côté de Hawara, où LEPSIUS voulait reconnaître le Labyrinthe, est d'origine romaine). Hérodote attribue le Labyrinthe à la Dodékarchie; au contraire Manéthon dit avec raison qu'il est l'œuvre de Λαμάρης (— Amenemhet III, § 281 n.) ὃς τὸν ἐν Ἀρσινοΐτῃ (sc. νομῷ) λαβύρινθον ἑαυτῷ τάφον κατεσκεύασε; en réalité le Labyrinthe doit lui avoir servi de temple funéraire. Inscriptions à son nom, ap. PETRIE et LD, II, 140; inscription du temple de Sobek, à Berlin. — Sur les colosses de Biahmou, v. PETRIE, *Hawara*, pl. 26, 27; p. 53 sq. — Cotes de la crue du Nil: *LD*, II, 139, 151, 152 sq.; LEPSIUS, *Ber. Berl. Ak.*, 1844, 374 sq.

Art et littérature. Prophéties.

294. Le Moyen Empire a été l'époque classique de l'histoire et de la civilisation égyptiennes, autant dans l'art et la littérature que dans l'organisation de l'État. Dès le début nous rencontrons un édifice original et d'un art achevé, le temple de Mentouhotep IV à Der el Bahari; à la fin de cette période, c'est l'édifice merveilleux du Labyrinthe qui se dresse. A cette époque, les pyramides funéraires des rois, celles des particuliers exécutées en très faibles dimensions, se construisent partout en briques; la pierre est réservée aux temples. Ceux-ci sont simples encore pour la plupart et composés seulement de cellules et d'une cour entourée d'une colonnade; pourtant les formes typiques de l'architecture sont déjà en plein épanouissement. Les hypogées aussi ont adopté une architecture spéciale, caractérisée par la colonne polygonale (protodorique) issue des piliers de soutènement. Parfois on l'a introduite également dans les temples; mais c'est surtout la forme gaie des colonnes à cha-

piteaux floraux que nous y voyons prédominer. L'art plastique se distingue par la finesse du sentiment; dans les statuettes de grès représentant de hauts fonctionnaires l'artiste a rendu avec une expression inégalable cette morgue qui écarte bien loin les laideurs de l'existence et qui balaye avec un infini mépris les simples mortels. D'un effet encore plus saisissant sont peut-être quelques statuettes de rois, où les traits du visage expriment avec un raffinement extrême le caractère individuel et nous permettent ainsi de pénétrer dans l'état d'âme du souverain. Certes, ce sont là encore des personnages pleins d'énergie, mais à celle-ci s'allie une gravité mélancolique trahissant des soucis et des combats intérieurs qui n'ont jamais manqué au souverain dans l'exercice de sa mission divine. Aussi les traits, qui parfois ne sont rien moins que beaux, reflètent-ils cette vie intérieure et personnelle; ceci nous révèle combien la culture a dépassé le niveau atteint sous l'Ancien Empire et s'est développée dans le sens du sentiment et de l'individualité. Les idées qu'un poème didactique, « Les instructions d'Amenemḥet Ier » (§ 280) place dans la bouche même du roi, ont revêtu une expression dans le portrait qu'un sculpteur a fait de ce souverain. Mais, lorsqu'il s'agit d'exécuter pour les rois des statues colossales, le canon établi dicte des proportions fixes; aussi, malgré tout le soin apporté à certains détails, ces créations ne produisent-elles pas cette impression de spontanéité, de fraîcheur de vie, qui se dégage des chefs-d'œuvre de l'Ancien Empire. A côté des portraits royaux idéalisés, d'autres monuments, notamment sous Amenemḥet III, se distinguent par un style plus réaliste où le visage se modèle en traits vigoureux, avec des pommettes saillantes, les commissures de la bouche amincies et rentrées, de sorte que l'ensemble revêt un caractère de puissante énergie; autrefois on a pris à tort ces portraits pour ceux de rois Hyksos, parce que ceux-ci, en effet, firent plus tard tracer leurs noms sur quelques-uns de ces monuments, par exemple sur un sphinx de Tanis.

La décoration murale se compose surtout de peintures, mais dans les tombeaux des nomarques elle n'atteint, ni pour la composition ni pour la technique, les modèles de l'Ancien Empire. Les arts mineurs, au contraire, ont produit des œuvres parfaites, par exemple les bijoux en or, avec incrustations, qu'on a trouvés dans les tombaux des princesses, auprès des pyramides de Dahšûr (§ 290). C'est la faute du hasard qui préside à la conservation des antiquités si nous ne possédons pas de grands monuments du Moyen Empire, capables de témoigner extérieurement de la place qui revient à cette époque entre l'Ancien et le Nouvel Empire.

Golénischeff, *Rec.*, 15, 131 sq., a montré que les monuments attribués autrefois aux Hyksos datent en réalité d'Amenemḥet III. Parmi les têtes de petites dimensions, mais dont l'expression est tout à fait individuelle, nous avons surtout en vue la tête de roi en diorite, publiée par H. Schäfer dans les *Berichten aus den Kgl. Kunstsammlungen*, Berlin, 1907, p. 75, puis une tête, ap. Petrie, *Abydos*, I. 55, reproduite encore dans le vol. III, et la tête qui porte le nº 9529 au Musée de Berlin.

295. Parmi les restes assez nombreux de la littérature du Moyen Empire qui sont parvenus jusqu'à nous, nous avons déjà mentionné plusieurs ouvrages, par exemple le conte du roi des serpents, l'histoire du paysan, les aventures de Sinouhet, les instructions d'Amenemḥet Ier, les instructions de Ṭouaouf. Il y a encore d'autres manuels de savoir-vivre qui appartiennent à cette époque, ainsi que plusieurs chants, par exemple celui du harpiste pendant le festin : on nous y exhorte à jouir de la vie et de tous ses biens pendant qu'il en est encore temps; car « les dieux (c'est-à-dire les rois) du temps jadis reposent à présent dans leurs pyramides, et les autres défunts pareillement; où sont Imḥotep (l'ancien Sage, § 230) et Ṭeṭefḥor (le sage fils de Chéops), dont les sentences sont encore dans tant de bouches? Leurs demeures n'existent plus, ou sont comme si elles n'avaient jamais existé, et nul

n'en revient pour nous dire ce qu'ils sont devenus. » Dans les contes et les chants populaires, le ton est simple et familier; par contre, dans les œuvres d'une tenue littéraire plus relevée, le style est maniéré, l'auteur recherche les pointes, la préciosité, les allitérations et assonances, l'esprit et les jeux de mots; plus une expression est affectée, contraire au naturel, plus elle plaît et plus son inventeur est fier de son ingéniosité. Ces défauts sont communs, aussi bien aux hymnes sur le roi ou les dieux qu'aux comptes rendus des conseils de la couronne (ceux par exemple où le Pharaon statue sur la construction d'un nouveau temple), ou aux inscriptions funéraires racontant le rang et la carrière des hauts fonctionnaires; on les retrouve même dans les décrets de Sesostris III ou sur les stèles qu'il fit ériger aux frontières. C'est ce qui explique le parti pris d'éviter autant qu'on le peut toutes les données précises qui pourraient dessiner les faits dans leur réalité triviale, ou nous faire saisir un événement historique dans ses particularités; on ne nous les fait connaître que par allusions voilées; aussi nous heurtons-nous à de grandes difficultés lorsqu'il s'agit d'utiliser ces textes pour l'histoire. Ce style maniéré a toujours passé pour classique aux yeux des Égyptiens, et c'est pourquoi ces textes ont été si souvent recopiés sous le Nouvel Empire; il nous montre éloquemment l'abîme qui s'est creusé entre l'homme cultivé qui a passé par toutes les étapes de l'école des scribes et qui a appris à se mouvoir dans les sphères distinguées, et l'homme du commun.

La plupart des textes dont nous avons parlé ont été étudiés par Erman, *Aegypten*, chap. XV; plusieurs autres, dans son ouvrage *Aus den Papyrus des Kgl. Museen*; pour les chants du harpiste « de la maison du bienheureux roi Antef », cf. Maspero, *Études égypt.*, I, 177 sq. et W. M. Müller, *Aegypt. Liebespoesie*. Les contes du papyrus de Cheops (§ 249) appartiennent aussi à la fin du Moyen Empire. Les papyrus de Kahoun, publiés et commentés par Griffith, nous ouvrent des vues intéressantes sur la littérature domestique; ce sont : un hymne au roi

(§ 287), un texte magique et mythologique, un conte, un livre sur les maladies des femmes et un autre sur les maladies des animaux, un livre sur la signification bonne ou mauvaise des trente jours du mois, un manuel de comptabilité et un grand nombre d'extraits épistolaires provenant des archives de temples; puis encore des lettres, des comptes, des recensements de maisons (§ 284), des testaments.

296. Tant au point de vue de la forme que du fond, cette littérature, prise dans son ensemble, s'alimente tout comme l'art plastique au trésor de la tradition : ce sont toujours les mêmes tournures, les mêmes procédés que l'on reprend sans cesse. Il en est de même des livres technico-scientifiques, tels que les manuels de médecine, de géométrie et d'arithmétique, et des hymnes religieuses, des textes funéraires (cf. § 271). Aucune œuvre ne porte la marque indépendante d'une personnalité littéraire, et les Égyptiens n'ont jamais connu une littérature qui fût liée spécialement à des noms d'auteurs. Cependant, la forme de l'autobiographie est en grande faveur (histoires de Sinouhet, du roi des Serpents, instructions d'Amenemḥet) ; encore cette forme n'est-elle à vrai dire, qu'une fiction littéraire ; mais nous pouvons y voir le premier effort pour dégager ce qu'il y a de personnel dans le sentiment ; subjectivité qui se fait jour aussi, par exemple, dans la poésie des aèdes grecs, dans les récits autobiographiques d'Odysseus et d'autres héros. D'autre part, cette époque a produit aussi quelques œuvres indépendantes où sont exposés les résultats de réflexions personnelles, où des problèmes nouveaux sont posés et discutés. Telle est la dernière partie conservée d'un poème du Moyen Empire, qui, toujours sous la forme de l'autobiographie, nous rend un dialogue entre un homme poursuivi par le malheur et abandonné de tous ses amis, et sa propre âme (*ichou*). Lui, il aspire à mourir pour échapper à sa misère et il choisit la mort par le feu ; mais son âme se révolte avec horreur ; elle se refuse à le suivre et ne veut pas accéder à sa prière de prendre soin de sa sépulture : enterrer un homme

est lugubre, les somptueux tombeaux ne lui servent de rien et les tables d'offrandes sont vides ; il devrait, bien plutôt, jouir de la vie. A la fin pourtant, lorsque ce blasé lui a décrit à nouveau sa détresse, son désespoir, sa soif de la mort, elle se soumet ; elle consent à s'en aller avec lui dans l'Occident. — Il va de soi que, dans une telle œuvre, beaucoup de choses restent pour nous incompréhensibles, mais nous voyons clairement qu'on y agite les problèmes les plus difficiles de la destinée de l'homme et cette question de savoir comment il peut se délivrer de la misère de vivre. L'auteur a inventé pour sa démonstration un cas typique, où son imagination se donne libre cours, comme chez le poète de Job, mais naturellement son récit est pénétré des idées traditionnelles de l'Égypte sur les relations entre l'homme et l'âme, sur l'importance des coutumes et des formules à observer lors des funérailles, dont nul ne peut se passer, s'il veut subir dans l'Occident le jugement de Thout et entendre Rê' parler par sa bouche. A côté de ces sentiments, il est significatif de constater qu'ici, comme dans le chant du harpiste (§ 295), une autre idée se fait jour : c'est qu'au fond tous ces efforts en vue d'une sépulture et d'un culte funèbre restent stériles, ne servent de rien aux hommes. Nous voyons combien, en dépit de toutes les formules magiques persistantes dans le Livre des Morts, cette époque avait dépassé le matérialisme naïf de l'Ancien Empire.

ERMAN, *Gesprach eines Lebensmüden mit seiner Seele*, Abh. Berl. Ak., 1896.

297. Une autre veine littéraire que nous rencontrons à cette époque, ce sont les prophéties sur l'avenir de l'Égypte. Il est possible que ce genre littéraire soit de beaucoup antérieur à ce moment ; il s'est continué ensuite à travers toute l'histoire de l'Égypte jusqu'à l'époque grecque et à l'époque romaine, mais le hasard ne nous en a conservé que quelques fragments. La fiction est toujours celle-ci : à

l'occasion de quelque événement déterminé, voici qu'un Sage vient dépeindre au roi une catastrophe au cours de laquelle les peuples étrangers infesteront et dévasteront l'Égypte, pilleront les dieux et les temples, poursuivront leurs serviteurs, infligeront mille misères aux habitants et bouleverseront tout; mais ensuite surviendra un souverain aimé des dieux qui vaincra les barbares, restaurera le culte et l'ordre social pendant un règne de longue prospérité. Le thème est exactement le même que celui employé plus tard par les prophètes hébreux : d'abord la terrible catastrophe, puis le royaume messianique. Chez les deux peuples, c'est une tradition constante qui se maintient telle quelle depuis des âges ; pour chaque cas, le seul trait particulier est l'application à un événement historique déterminé. Mais si ce genre littéraire a reçu, aux mains des grands prophètes hébreux, plus de profondeur et de développement, il n'y a nulle trace d'un progrès semblable en Égypte : l'individualité créatrice a fait encore une fois défaut dans ce domaine. Nous avons conservé dans un manuel de littérature du Nouvel Empire un texte prophétique, les « avertissements d'Apoû-ouêr », qui, d'après la langue et le style, doivent avoir été rédigés sous le Moyen Empire. Ce texte, autant qu'on a pu l'interpréter jusqu'ici, ne semble guère présenter d'allusion à des événements contemporains précis, encore qu'il y soit question d'une invasion du Delta par les Asiatiques, et en même temps de dévastations causées par les Libyens, les Nègres et les Mazoi. Ces traits pourraient se rapporter aux troubles de l'époque héracléopolitaine et de la XI[e] dynastie ainsi qu'aux luttes d'alors contre les Asiatiques ; pourtant il est à présumer que ce sont bien les désordres de la XIII[e] dynastie et de l'époque des Hyksos dont on retrouve l'écho dans cette fable.

H. O. Lange, *Prophezeiungen eines aegyptischen Weisen*, Ber. Berl. Ak., 1903, 601 sq. Depuis, A. Gardiner, *The admonitions of an Egyptian Sage*.

1909, a fait une étude approfondie de ce texte et nous a permis de mieux saisir beaucoup de points de détail. Néanmoins, la compréhension de l'ensemble reste encore très incertaine. Gardiner rejette l'interprétation donnée par Lange de la deuxième partie du texte, qui dépeint le régime idéal d'un âge d'or ; Lange rapporte ce régime à un roi futur, et Gardiner au roi des dieux, Rêʿ, car ce texte, d'après Gardiner ne serait pas prophétique, et, à la différence du papyrus de Petersbourg (v. plus bas), le futur n'y est pas employé. Il semble cependant que le tableau qu'on nous fait de la misère du présent, de la faute du roi, à qui ces avertissements sont adressés, appelle comme contre-partie l'évocation de jours meilleurs (selon les volontés de Rêʿ), de sorte que l'interprétation de Lange serait en fin de compte la plus satisfaisante. — Le papyrus de Pétersbourg, dont nous avons parlé au § 280 n., a la forme d'une prophétie : le pays est d'abord visité par les ennemis, puis délivré par le roi Ameni. Sont encore rédigées en harmonie complète avec le schème donné plus haut : les prophéties démotiques de l'agneau sous le roi Bocchoris (Krall, *Vom König Bokkoris*, Festgaben für Budinger, 1898 ; A. Moret, *De Bocchori rege*, 1903), mentionnées aussi par Manéthon ; puis les prophéties d'Amenophis, fils de Paapis, au roi Amenophis dans Manéthon (Jos. *c. Ap.*, I, 232 sq.) et l'ἀπολογία κεραμέως au roi Aménophis (Wilcken, ap. *Aegyptiaca*, I, 146 sq. ; Reitzenstein, *Ein Stück hellenistischer Kleinliteratur*, ap. *Ber. Gött. Ge.*, 1904, 309 sq. corrigé sur plusieurs points par Wilcken, *Hermes*, 40, 544 sq. Il est absolument hors de doute que le thème fondamental est partout le même, par conséquent traditionnel et non point imaginé à l'occasion d'un événement historique déterminé ; tout au plus peut-on dire qu'il a été appliqué à telle ou telle circonstance historique. Cf. mes *Israeliten und ihre Nachbarstämme*, 451 sq. et les essais de traduction de Ranke, ap. Gressmann, *Altoriental. Texte und Bilder*, I, 204 sq. — Comme annexe aux *Admonitions*, Gardiner vient de publier un traité analogue, des considérations sur la misère de l'existence et celle du pays, qui sont placées dans la bouche d'un prêtre de Héliopolis, Chaʿcheperrêʿ seneb, dont le nom est formé avec le prénom de Sesostris II.

VII

DÉCADENCE DU MOYEN EMPIRE ET DOMINATION ÉTRANGÈRE

La XIIIe dynastie.

298. D'après l'Épitomé de Manéthon, la XIIe dynastie est suivie de la XIIIe avec 60 rois thébains et un total de 453 ans, puis par la XIVe, originaire de Xoïs dans le Delta, avec 76 rois et un total de 184 ans. Survient ensuite la conquête de l'Égypte par les Hyksos, ou rois pasteurs, qui règnent sur l'Égypte en deux dynasties, la XVe avec 6 rois, et la XVIe avec 32 rois, et, enfin, arrive la XVIIe dynastie pendant laquelle règnent simultanément 43 Pasteurs et 43 Thébains. Ensemble, ces trois dynasties, XVe à XVIIe, embrassent chez Manéthon (la tradition est ici très incertaine) une durée d'environ 930 ans (§ 305); l'intervalle entre la fin de la XIIe et le début de la XVIIIe dynastie avec le roi Amosis, le libérateur de l'Égypte, serait par conséquent d'environ 1570 ans. Les exagérations touchent ici à l'absurde, car les dates sothiaques (§ 163) nous apprennent avec certitude que cet intervalle ne comporte pas plus de 210 ans en chiffres ronds, de 1788,5 à 1580,75 environ. Ces données sont d'accord avec les monuments qui, non seulement sont très peu nombreux, mais encore témoignent d'une parenté étroite

entre la fin de la XIIe et le début de la XVIIIe dynastie, ce qui serait impossible si beaucoup de siècles les séparaient. Par contre, Manéthon concorde très bien avec le papyrus de Turin pour la suite des dynasties et les chiffres des règnes. Sur le papyrus nous trouvons, après la XIIe dynastie, une liste de souverains qui remplit plusieurs colonnes, et l'on peut reconnaître plusieurs (environ 5) coupures de dynasties. L'une de ces dynasties commence avec le 61e nom ; les 60 rois précédents correspondent donc exactement aux 60 rois de la XIIIe dynastie de Manéthon. Ensuite le papyrus donne une longue série de souverains qui correspondent à la XIVe dynastie ; des dernières colonnes, nous n'avons conservé que quelques rares débris ; nous y lisons les noms des rois Hyksos et des souverains thébains de la XVIIe dynastie. Le papyrus nous a conservé des dates pour 30 règnes en tout (la plupart de la XIIIe dynastie, quelques-unes des dynasties suivantes) ; toutes ces dates prouvent que ces règnes furent toujours très courts et que les souverains se succédèrent rapidement, ce qui s'accorde au mieux avec le peu de monuments qu'ils nous ont laissés. En outre, on peut encore prouver que les rois de la XIVe dynastie et même les derniers rois de la XIIIe ont régné simultanément avec les Hyksos (§ 301). Les totaux pour l'ensemble des règnes ne se retrouvent plus dans le papyrus, mais il est fort possible qu'après avoir suivi chaque dynastie isolément, le papyrus, ainsi que Manéthon, les ait considérées comme se faisant suite (à l'exception de la série en double qui apparaît à la XVIIe dynastie) ; on retrouve la même erreur commise dans les chroniques babyloniennes pour les dynasties anciennes. Quant aux listes de rois à Abydos et à Sakkara, elles ont omis tous les souverains de la XIIIe à la XVIIe dynastie. Par contre, la liste de Karnak avait donné 35 noms, choisis dans la XIIIe et la XVIIe dynasties (25 nous sont conservés, soit entiers, soit en partie) ; mais elle aussi omet la XIVe dynastie, ainsi que les Hyksos. Cette

liste, d'une façon générale, n'observe la chronologie que pour quelques groupes pris isolément.

Notre opinion que l'intervalle entre la XIIe et la XVIIIe dynastie ne saurait être très long est confirmée par le témoignage d'un caveau découvert sous les ruines du temple inférieur de Ḥetšepsout à Dêr el Baḥri : il a été utilisé par plusieurs générations dont les cercueils et les offrandes vont de la fin de la XIIe dynastie (Amenemḥet IV), à travers la XIIIe et la XVIIe dynastie (marquée par des scarabées des Hyksos) jusqu'à Ḥetšepsout et Thoutmosis III (une des chambres est fermée par un sceau de Thoutmosis Ier) : voir Earl of Carnavon and Carter, *Five years explor. at Thebes*, 1912, p. 64 sq. — Sur l'époque suivante, v. mes *Nachträge sur Aeg. Chronol.*, ap. *Abh, Berl. Ak.* (*trad.*, p. 76 sq.), 1907. Recueil de tous les noms de rois et monuments : Pieper, *Die Konige zwischen dem M. und N. Reich*, Berlin, 1904. La plupart des cylindres et scarabées, ap. Newberry, *Scarabs*. — L'Épitomé de Manéthon ne nous donne pour l'intervalle entre la XIIIe et la XVIIe dynastie que les noms et les dates de ces dynasties à l'exception des six premiers rois Hyksos qui sont nommés (cf. § 309 n.). Cette période a été mieux conservée que d'autres sur le papyrus royal de Turin. J'ai cité la liste de Karnak telle que l'a numérotée Lepsius, *Zwölfte Dynastie*, taf. I ; ce classement s'accorde avec Sethe, *Urk. der 18e Dynastie*, p. 608 sq., qui énumère les noms dans le même ordre (par contre, Lepsius a compté les rois dans l'ordre inverse, de l'intérieur à l'extérieur dans son *Auswahl der wichtigsten Urkunden*). La découverte à Karnak d'une nouvelle cachette contenant des statues royales (Legrain, *Rec.*, 26, 218 s., 27, 69) n'a donné que quatre rois de cette époque, et, chose étrange, ils étaient inconnus, ou du moins n'ont pu être identifiés que tout dernièrement avec certains noms donnés par le papyrus ou la liste de Karnak ; ce sont : Mer-sechemrê' Neferḥotep II (Karnak, 41) (§ 301 n.); Mer-ḥotep-rê Sebekḥotep VII (Karnak, 50) (§ 301 n.) ; Mer-'anch-rê' Mentouḥotep VIII (§ 309 n.) ; Snefer-jeb-rê Sesostris IV (à Karnak, n° 45 ou 56, § 309 n.).

299. Après la fin du long règne d'Amenemḥet III (1849-1801) l'éclat de la XIIe dynastie décline. Son fils, Amenemḥet V n'a régné qu'un peu plus de 9 ans et il eut pour successeur sa sœur, Sebeknofrourê', dernière souveraine de la dynastie, qui ne régna que 4 ans (1791-1788). Après elle, vient une maison royale, la première de celles que l'on

réunit sous le nom général de XIII[e] dynastie ; est-elle arrivée au trône par mariage ou par usurpation, nous ne le savons pas ; en tout cas, les 13 rois qui forment cette dynastie ont régné un temps très court, et cinq d'entre eux seulement nous sont connus par des monuments isolés. Dans la quatrième et dernière année du premier de ces rois, on cesse de marquer à Semne la hauteur de la crue du Nil (§ 293) et, dans la troisième année du règne de son successeur, s'arrêtent également les documents de Kahoun (§ 284 n.). Ce fait n'est pas dû uniquement au hasard ; il prouve que la décadence commence déjà. En vain les rois s'efforcent-ils, comme leurs noms en témoignent, de maintenir les traditions glorieuses de la XII[e] dynastie ; le changement de souverains s'opère avec tant de rapidité, que trois de ces rois n'ont même point de nom de couronnement ; c'est apparemment qu'ils furent renversés aussitôt après leur avènement. Le cinquième roi, Joufni, porte un nom qui semble montrer qu'il n'est pas né sur les marches du trône. Les révolutions de palais et les usurpations étaient sans doute à l'ordre du jour. A tous ces souverains, nous ne pouvons guère attribuer, pour l'ensemble de leur règne, qu'un total de 25 ans, de 1785 à 1760, en chiffres ronds.

Liste des rois, v. § 301 n. Pour les deux premiers rois, Griffith, *Kahun papyri*. — Monuments conservés : Choutaouirê : Karnak, n° 51 : Legrain, *Ann. du serv.*, VI, 133 (Thèbes cf. Gauthier, *Bull. de l'inst. fr. du Caire*, v. 1906, 45 sq., qui nous donne son nom propre Ougaf, trouvé à Eléphantine ; il apparaît aussi sur un fragment de statue à Karnak, Legrain, *Ann. du serv.*, VI, 130. — 2. Sechemkerê, sur une stèle d'Athribis : Brugsch, *Thesaurus*, 1455 = Budge, *Hist.*, III, 87. — 5 Roi Joufni, mais il est difficile d'admettre l'hypothèse de Newberry, *P. S. B. A.* 25, 135 s., d'après laquelle ce roi Joufni serait identique avec un prince Jounef qui apparaît sur une stèle funéraire. — 6. S'onchjebrê Ameni-Antef-Amenemhet (Karnak, n° 37 : Mariette, *Karnak*, 9. 10 [illegible] *Inscr.* 7 (coupes d'offrandes). — 10 ou 11. Sechemrê-sêsettaoui Sebekemsaf I (cf. *Nachtr. zur Chronologie*, p. 32 ; *trad.* p. 86, sans doute Karnak, n° 58 : Petrie, *Abydos*, 32, 5 ; stèles funéraires : Budge, *Hist.*

III, 127 ; tombeaux du roi et de son épouse Noubcha'à Thèbes : papyr. Abbott ; stèle de cette dernière, *Louvre*, C. 13, ap. Pierret, *Études égyptologiques*, III, p. 5 ; descendants de la reine à El Kab : *L. D.*, III, 62 a. (Il y a un Sebekemsaf sans prénom : Petrie, *Season*, 385 ; Borchardt : Ä. Z., 32, 23 ; Legrain, *Ann. du serv.*, IV, 8.) — 13. Sebekḥotep I, sans prénom : *Ann. du serv.*, IV, 7 ; Lange und Schäfer, *Grabsteine des M. R.*, 20146. — Mariette, *Catal. d'Abydos*, 767 ; le nom est écrit Rê' Sebekḥotep comme sur le papyrus de Turin, ap. Naville, *Deir el Bahari*, II, pl. 40 b.

300. Après Sebekḥotep Ier, le papyrus marque une coupure. Le roi suivant s'appelle Ranseneb, nom que portait un général du premier roi de la XIIIe dynastie (LD, II, 151e) qui pourrait bien être un ancêtre de l'usurpateur. Il faut arriver à son troisième successeur, Sebekḥotep II, pour rencontrer quelques monuments. Ensuite vient un groupe de souverains qui se signalent comme les plus importants de la XIIIe dynastie par un assez grand nombre de monuments ; dans ce nombre, quelques statues colossales d'une exécution parfaite ; la liste des rois de Karnak, énumère aussi les plus remarquables d'entre eux dans un ordre exact. Il est vrai que pour la plupart c'étaient des usurpateurs ; sur les sceaux et monuments officiels, quelques-uns ont ajouté à leur nom celui de leur père, auquel on donne le titre de « père du dieu », parfois aussi celui de leur mère appelée « mère du dieu » ; ils ne dissimulent donc nullement leur usurpation. Le premier roi de ce groupe porte le nom personnel de Mermeša, « général » ; c'était donc un usurpateur militaire. Nous possédons de lui deux statues colossales dans le temple de Ptah à Tanis. Son troisième successeur fut Sebekḥotep III, fils du « père du dieu » Mentouḥotep ; il a régné trois années entières et n'est connu que par quelques scarabées et modestes monuments en Haute-Egypte. Un nouvel usurpateur lui succéda, Neferḥotep Ier, fils du « père du dieu » Ḥa'anchef et de la « mère du dieu » Kemi ; il occupa le trône pendant 11 ans et a laissé, outre une statue et des scarabées, un certain nombre d'inscriptions à

Abydos, à Thèbes, et sur les rochers de la région des cataractes. Son fils, Sehathòr, en revanche, fut au bout de trois jours supplanté par son oncle, Sebekhotep IV, frère de Neferhotep. De celui-ci, nous possédons une statue dédiée à Ptah, provenant de Tanis, deux autres de Bubastis, et enfin une autre, de dimensions assez faibles, qui fut transportée plus tard dans l'île d'Argo, dans la Haute-Nubie, plus loin que la troisième cataracte. Son successeur (qui fut d'abord probablement son co-régent), Sebekhotep V, ne nous est pas complètement inconnu; par exemple il a fait des constructions à Abydos. Puis vient Sebekhotep VI, qui règne 5 ans et 8 mois, et, dernier de la série, Ja'jeb, peut-être encore un usurpateur, qui règne 10 ans et 8 mois. Nous rencontrons son nom à Thèbes et sur un vase de Kahoun. — Les monuments nous apprennent que ces rois ont encore régné sur l'Égypte tout entière; ils peuvent avoir occupé le trône pendant environ 50 ans, de 1760 à 1710.

Monuments (pour ceux de peu d'importance, il suffit de consulter Pieper) : la lettre K suivie d'un numéro = Liste de Karnak. — 4, Sechemrê-chou-taoui Sebekhotep II (K. 30) : hauteurs du Nil, *L. D.*, II, 151 a-d ; édifices à Bubastis : Naville, *Bubastis*, 33 ; sceaux : Newberry, *Scarabs*, 7, 4, 10, 1 ; tombeau cité par le papyrus de Vienne, ap. Brugsch, *Ä. Z.*, 14, 3. — 6. Smenchkerê Mermesa : *L. D.*, III, 259 c. ; Mariette, *Rev. archéol. nouv. série*, III, 102, V, 297 ; de Rougé, *Inscr.*, 76 ; Petrie, *Tanis*, I, 3. — 9. Sechemrê souaztaoui Sebekhotep III (K. 35) : *L. D.*, III, 13 b ; à Gebelen, *Rec.*, 20 ; en outre, Daressy, *Ann. du serv.*, XI, 70, d'où il résulterait que le prénom serait plutôt Sechemrê 'onchtaoui ; scarabées : *L. D. Text.*, I, 15 ; Newberry, *Scarabs*, 10, 2, 3 ; Mariette, *Catal. d'Abydos*, 1383 ; Mariette, *Monum. div.*, 48 j ; de Rougé, *Inscr.*, 298 ; Petrie, *Hist. scarabs*, 290 sq. Stèle : Louvre, C. 8, Prisse, *Mon. égyp.*, 8 ; Petrie, *Hist.*, I, 211 ; cf. Gauthier, *Bull. de l'inst. fr. du Caire*, V, 51 sq. . — 10. Cha'seŝeŝ-rê' Neferhotep I (K. 34) : *L. D.*, II, 151 e-h ; Mariette, *Karnak*, 8 ; *Abydos*, II, 28-30, 40 g. (stèle usurpée, ap. Maciver and Mace, *El Amrah and Abydos*, pl. 29) ; *Catal. d'Ab.*, 1383 ; *Mon. div.* 70, 3 ; Petrie, *Season*, 337. Statue à Bologne : Rosellini, *Mon. stor.*, Text., II, pl. 13, n. 152 ; *L. D.*, III, 291. Scarabées : Newberry, 10, 4, 5 ; scarabée de son père *ib.*, 43, 1. — 11. Prince Sehathòr sur

les inscriptions de Neferḥotep et sur le scarabée. Mariette, *Cat. d'Ab.*, 1334 = Petrie, *Hist. scar.*, 399. — 12. Cha'neferrê' Sebekḥotep IV (K. 33), *L. D.*, II, 151 i = 120 h. i. Statues de Bubastis : *Louvre*, A. 16, 17 (Rosellini, *Mon. stor.*, Text., III, tab. I, nº 7, 8) ; de Tanis : Petrie, *Tanis*, I, 3 ; Mariette, *Rev. archéol. n. s.*, V, 298 ; de Rougé, *Inscr.*, 76 ; en outre, Petrie, *Abydos*, I, 59 ; Newberry, *P. S. B. A.*, 23, 220, 25, 134, 338 ; Mariette, *Karnak*, 8, k. n. p. ; *Mon. div.*, 48, et Petrie, *Naqada and Ballas*, pl. 80, 19. Mesures prises pour le culte de Mentouḥotep IV, en se réclamant de Sesostris II et III, ap. Naville, *Deir el Bahari*, I, p. 58. Scarabées : Newberry, 10, 613 ; en outre à Tarquinii, § 291 n. — 13. Cha'onchrê' Sebekḥotep V (K. 47), nom gravé avec celui de son prédécesseur sur un scarabée : Newberry, *P. S. B. A.*, 25, 136 ; *Scarabs.*, 10, 13 ; ceci nous prouve que la place qui lui est assignée sur la liste de Karnak est correcte. Statue et inscriptions d'Abydos au Louvre ; autel : *Aeg. Mon. te Leiden*, I, 37 ; pierre à Thèbes : Newberry, *P. S. B. A.*, 25, 106. — 14. Cha'ḥoteprê' Sebekḥotep VI (K. 46) ; Mariette, *Mon. div.*, 48 p. — 15. Ouaḥjebrê' Ja'jeb : Newberry, *P. S. B. A.*, 25, 131 ; Petrie, *Kahun*, pl. X, 72 ; Newberry, 7, 5, 10, 17. — C'est du règne d'un Sebekḥotep (peut-être de S. II, cf. § 301 n.) que provient le livre de comptabilité de Boulaq, étudié par Borchardt, *A. Z.*, 28, 65 sq., et Griffith, *A. Z.*, 29, 102 sq. ; cf. Borchardt dans les *Aegyptiaca*, p. 8. Le vizir 'Anchou (v. son sceau ap. Newberry, *Scarabs*, 7, 13) qui apparaît dans ce livre de comptabilité, est identifié par Griffith, *A. Z.*, 29, 106 (cf. Pieper, p. 31) avec le vizir du même nom cité sur les stèles du *Louvre*, C. 11, et 12 (Prisse, *Mon.* 9 ; Sharpe, *Égypt. Inscr.* 23, 24 ; de Horrack, ap. Chabas, *Mélanges*, 3e sér. II, 203 sq.) qui vivait sous le roi Nema'cha'rê' Chenzer ; le fils d''Anchou, Imerou, fut encore vizir sous un Sebekḥotep (peut-être, S. VIII). Il en résulte que le roi Chenzer appartient à cette époque (col. VIII du papyrus, cf. Erman, *A. Z.*, 33, 143 ; Griffith, *P. S. B. A.*, 19, 293) ; mais c'est justement pour cette raison que, malgré son nom bizarre, il ne peut pas avoir été un Hyksos, comme le prétend Pieper, p. 31 ; le même homme ne peut pas avoir été vizir sous les conquérants étrangers et sous les pharaons égyptiens.

301. Avec le roi suivant, Ai, commence une nouvelle série de 34 noms. Nous n'en avons conservé qu'un tiers, auquel il faut ajouter environ six autres noms que nous connaissons par ailleurs. Pourtant aucun monument ne nous est parvenu d'Ai, quoique, d'après le papyrus, il ait régné

13 ans, ni d'aucun de ses successeurs parmi les 8 chiffres de règne conservés, aucun n'excède 3 ans ; du moins les monuments qu'ils ont laissés sont tout à fait insignifiants. Seul, Sebekemsaf II, qui régna au minimum 7 ans, a fait travailler de nouveau dans les carrières de Hammamât. Des usurpations se sont produites à plusieurs reprises, preuve en est la forme des noms personnels, auxquels on ajoute ceux du père. Aussi n'attribuerons-nous à cette série qu'une durée maximum de 50 ans (de 1710 à 1660 environ). Nous n'avons de monuments caractéristiques que sous l'anté-pénultième roi, qui porte le nom de Neḥesi « le nègre », assez fréquent chez les particuliers. A Tanis, il est appelé prince sur un bloc ayant appartenu à un édifice dédié probablement par son père (car la partie supérieure de l'inscription est perdue) à Sèth de Reoḥet ; à Léontopolis (Tell Mokdam) à l'intérieur du Delta, on a retrouvé sa statue royale sur laquelle il se dit « aimé du dieu Sèth d'Aouaris ». Or, aucun monument de Tanis ne mentionne Sèth avant l'époque des Hyksos ; Mermeša et Sebekḥotep IV, sur leurs statues de Tanis, se déclarent bien plutôt « aimés de Ptaḥ de Memphis » ; Aouaris est la capitale des Hyksos, Sèth d'Aouaris est leur dieu. Donc, Neḥesi et son père étaient déjà vassaux des Hyksos, et l'invasion des Hyksos s'est produite avant la fin de la XIIIe dynastie. Peut-être même faut-il attribuer à l'intervention des Hyksos les rapides changements de trône qui s'opèrent à ce moment. Du reste le règne de Neḥesi dura moins d'un an et peut-être trois jours seulement : c'est pourquoi il ne reçoit aucun nom de couronnement, ni sur le papyrus ni sur sa statue. Le papyrus termine cette série par deux règnes très courts ; la coupure après le 60e roi correspond à la fin de la XIIIe dynastie chez Manéthon. Une XIVe dynastie lui succède, qui est originaire de Xoïs, dans le nord du Delta moyen. Parmi les 21 noms de rois de cette dynastie que le papyrus nous a conservés (col. IX, et avec une nouvelle coupure indiquant un changement de dynastie) pas

un seul ne se retrouve sur un monument, ni sur la liste de Karnak. On peut en conclure qu'ils n'ont pas régné sur la Haute-Égypte, mais exclusivement dans l'ouest du Delta, où ils étaient vassaux des Hyksos établis à l'est. Les chiffres de règne que nous avons conservés nous prouvent que tous ces souverains ont été aussi éphémères que leurs devanciers; il se peut que l'ancienne dynastie ou le reste de la cour se soit réfugié dans les marais du Delta, où les dissensions ont continué pour l'ombre d'une couronne. Les Hyksos toléraient et peut-être encourageaient la discorde en suscitant de nouveaux prétendants; c'est ce qui advint pendant des siècles au temps des Mameluks. A côté de ces Xoïtes, il y avait dans la Haute-Égypte une deuxième ou plutôt troisième « maison royale des deux pays » (la XVII[e] dynastie de Manéthon (§ 309 sq.); mais celle-ci non plus n'a pas régné sur le Sud tout entier; car on trouvait à côté d'elle des principautés indépendantes soit en fait, soit en droit. Le commencement de la domination étrangère marque donc aussi une nouvelle dissolution de l'unité de l'Empire.

MONUMENTS : Merneferrè-Ai, fragment de calcaire : DARESSY, *Ann. du serv.*, IX, 272 ; scarabées : MARIETTE, *Mon. div.*, 48, o. q. ; PETRIE, *Hyksos and Israelite cities*, pl. 9, 116 ; NEWBERRY, *Scarabs*, 10, 18-20. — Merhoteprè' Sebekhotep VII (K. 50 et Papyrus, col. VIII, fr. 81, l. 4) : stèle d'Abydos, ap. LANGE und SCHÄFER, *Grabsteine des M. R.*, 20.044 ; scarabée du Louvre : PIEHL, n° 34 et p. 39 ; statue § 298 n. — Merkeourè (Sebekhotep VIII (K. 42) : statues, ap. MARIETTE, *Karnak*, 8 l., maintenant au *Louvre*, A 121. — Chenzer, § 300 n. — En outre, il faut considérer comme appartenant probablement à ce groupe, d'après le nom personnel, le nom du couronnement ou le lieu des fouilles, les rois suivants : Sechemrè' ouaz cha'ou Sebekemsaf II (K., n° 54) : *LD*, II, 151 k l. (Hammamât) monument de sa 7[e] année de règne ; il est donc un des rares souverains de cette époque dont le règne a été un peu long. Statue à Abydos : MARIETTE, *Abydos*, II, 26 ; *Catal.*, 347 ; à Thèbes : PETRIE, *Hist.*, I, 223 ; statue en granit bigarré au *British Museum*, fragment d'un petit obélisque à Karnak : LEGRAIN, *Rec.*, 28, 148 ; *Ann. du serv.*, VI, 284. — Un autre Sebekhotep : NEWBERRY, *Scarabs*, 10, 22, 23. — Un Amenemhet Sebekhotep *ib.*, 43, 3 ; *PSBA*, 24, 250 (24, 135) Se-

Šešrê'-choutaoui Amenemhet-Sebekhotep : Naville, *Deir el Bahari*, II, pl. 10 b. (Pieper suppose qu'il est identique avec Sebekhotep II n° 17 de la liste) et avec le roi du livre des comptes de Boulaq § 300 n.), dont le nom est écrit Ameni (= Amenemhet) Sebekhotep. — Mersechemrê 'Neferhotep II : statue, § 298 n. (K. 41). — Sechemrê'-smentaoui Thouti (K. 8) : Petrie, *Nagada and Ballas*, pl. 43, 4 ; boîte à canopes de Berlin, qui fut réemployée pour une reine Mentouhotep (cf. Griffith, *PSBA*, 14, 41) : Erman, *Ä.Z.*, 30, 46. — Sechemrê-'neferchaʿou Oupouaoutemsaf : Wiedemann, *Ä.Z.*, 23, 80. — Sechemrê 'Ouahchaʿou Raʿhotep (K. 48) : Petrie, *Koptos*, 12, 3 ; le texte, p. 12, mentionne aussi une stèle au Brit. Mus. ; en outre, des scarabées. Son arc qu'il donna en présent à un fonctionnaire pour être porté dans les processions de Koptos, appartient maintenant à Golenischeff. (Ce roi est pris pour le roi Raʿhotep dans l'histoire des revenants, sur l'ostrakon de Florence : Golenischeff, *Rec.*, III, 3 ; Erman, *Ä.Z.*, 18, 93 ; Spiegelberg, *Rec.*, 16, 31 ; cf. Maspero, *Contes pop.*, 199 sq.). — Un roi Sechemrê-'choutaoui Penzeni (?) : Petrie, *Abydos*, II, 31, 32. — Ensuite viendrait peut-être le roi Ṭetnoferrê' Ṭetoumes ; stèle de Gebelên : Daressy, *Rec.*, XIV, 26 (d'après ce dernier, *PSBA*, 15, 494, n° 18), Caire, n° 20.533. Ce nom sur un rocher à Elkab : Fraser, *PSBA*, 15, 494, n° 2 ; Sayce, *PSBA*, 21, 111, pl. 2, n° 16 ; scarabée : Newberry, 10, 29. Un autre Ṭetḥoteprê' Ṭetoumesou à Edfou : Daressy, *Ann. du serv.*, IX (l'un des deux, ap. Naville, *Deir el Bahari*, II, 10 d.). Pieper suppose que ce roi doit être recherché dans le nom du roi... mes du frag. 94 du papyrus ; il a probablement raison ; peut-être doit-on rapprocher aussi ce nom du roi Τουτιμαιος sous le règne duquel les Hyksos, au dire de Manéthon (Jos. *c. Ap.*, I, 75) envahirent l'Égypte, v. Lévy, ap. Weill, p. 79. — A Gebelên, on trouve encore : Ṭet'onchrê' Mentouemsaf, *Rec.*, 20, 72 ; Newberry, *Scarabs*, 10, 25 s. — Il y a plusieurs de ces rois qui pourraient aussi bien appartenir à la XVIIe dynastie et inversement : v. § 309 n. (Sur une plaquette d'ivoire de Nimroud, il y a un cartouche royal dont les hiéroglyphes pourraient se lire Aoubnourê' (Layard, *Mon. of Niniveh*, I, pl. 89, 11) et qui est placé entre deux rois assis, vêtus d'un costume qui n'apparaît en Égypte qu'à la fin de la XVIIIe dynastie : mais ce n'est pas là un monument représentant un des trois rois Oubenrê' du papyrus, c'est simplement un document pseudo-égyptien). — Neḥesi de Tanis : Petrie, *Tanis*, I, 3 ; à Tell Mokdam : Devéria, *Rev. archéol.* n. s. IV, 259 (lu à tort comme un nom hyksos, Salitis) ; Mariette, *Mon. div.*, 63 c. ; Naville, *Rec.*, 15, 97 ; *Ahnas el Medine*, pl. 4, n° b. 2 ; scarabées comme prince et comme roi : Newberry, *Scarabs*, 23, 4-6.

Je fais suivre la LISTE DES ROIS, d'après le papyrus de Turin et dans la mesure où il est possible de la restaurer ; la lettre K suivie d'un numéro = liste de Karnak ; M = rois dont nous possédons des monuments. Les noms qui sont mutilés sur le papyrus sont placés entre [ ].

ROIS SUCCÉDANT A LA DYNASTIE D'AMENEMHET Ier

Manéthon.
XIIIe dynastie
60 Diospolites
453 ans.

Col. VII (exact^{t} VI), frag. 72.

1. Choutaouirêʿ Ougaf K, n° 51, M., rég. 4 a., X m., X j.
2. Sechemkerêʿ M.
3. Amenemḥet V.
4. Seḥotepjebrêʿ II.
5. Joufni.
6. Sʿonchjebrêʿ Ameni-Antef-Amenemḥet, K. 37 : M.
7. Smenkerêʿ.
8. Seḥotepjebrêʿ III.
9. ...ke(rêʿ).
10-11. [Sechemrêʿ-sešestṭaoui Sebekemsaf Ier ; K. n° 58 ? § 299 n.], M.

Frag. 76-80.

12. Neẕemjebrêʿ.
13. RêʿSebekḥotep Ier; M.
(Durée totale environ 25 ans (1788/5-1760).
14. Ranseneb (coupure dynastique).
15. Eoutoujebrê ʿI^{er} (cf. § 293 n.).
16. Seẕefa... rêʿ.
17. Sechemrêʿ-choutaoui Sebekḥotep II ; K. 36 : M.
18. Ouser...rêʿ.
19. Smenchkerêʿ Mermešaʿ M.
20. ...ke...
21. ...seth...
22. Sechemrêʿ-souaẕtaoui Sebekḥotep III ; K. 35 ; M., régna . . . . 3 a., 2 m., X j.
23. Chaʿsešešrêʿ Neferḥotep Ier ; K. 34 ; M. ; régna. 11 a., X m., X j.
24. Seḥatḥôr ; M., régna . . . . 0 a., 0 m., 3 j.
25. Chaʿneferrêʿ Sebekḥotep IV ; K. 33 ; M.
25. Chaʿonchrêʿ Sebekḥotep V ; K. 47 ; M.

Col. VIII, frag. 81.

27. Cha'ḥoteprê' Sebekḥotep VI ; K. 46 ; M., régna 4 a., 8 m., 29 j.
28. Ouaḥjebrê Ja'jeb ; M., régna . . . . 10 a., 8 m., 18 j.

Durée totale environ 50 ans, 1760-1710).

29. Merneferrê' Ai (coupure dynastique). M. . . . 13 a., 8 m., 28 j.
30. Merḥoteprê' Sebekḥotep VII ; K. 50 ; M., régna 2 a., 2 m., 9 j.
31. S'onchenrê' S...tou, régna . . . . 3 a., 2 m., X j.
32. Mersechemrê' Jnen (?), régna . . . . 3 a., 1 m., X j.
33. Souaẕkerê' Ḥori régna . . . . 1 (?) a., X m., X j.
34. Merneẕemrê' régna . . . . 1 (?) a., X m., X j.

35-37. Les frag. 86-96 n'ont conservé que peu de noms, parmi ceux-ci Mercheperrê' et son successeur Merkeourê' Sebekḥotep VIII (K. 42 ; v. plus haut) et un roi ...mes (?-Ṭeṭoumes, v. pl. haut, peut-être = Toutimaios). Pour le nom suivant, tout à fait mutilé, le nom du père, Mermeša', est indiqué ; de même, pour son successeur Oubenrê' Ier. Voir pl. haut les rois révélés par les monuments et qui probablement doivent s'insérer ici.

Col. IX, frag. 97-99.

58. Neḥesi M., régna . . . . 0 a., X m., 3 j.
59. Cha'meṭou(?)rê', régna . . . . X a., X m., 3 j.
60. Nebefjourê', régna . . . . 1 a., 5 m., 15 j.

(Durée totale de la dernière dynastie, environ 50 ans, de 1710 à 1660.)

Manéthon.
XIVe dynastie
76 Xoites
184 ans.

61. Seḥebrê', régna . . . . 3 a.
62. Merẕefaourê', régna . . . . 3 a.
63. Se...kerê', régna . . . . 1 a.
64. Nebẕefaourê', régna . . . . 1 a.
65. Oubenrê' II, régna . . . . 0 a.

(62-65 : mois et jours perdus.)

66. X, régna . . . . 1 a.
67. ...ẕefarê', régna . . . . 0 a., 4 m., X j.
68. Oubenrê' III, régna . . . . X a., 3 m., X j.
69. Eoutoubjebrê' II (cf. § 293 n.), régna . . . .
70. Herjebrê', régna . . . .
71. Nebsenrê', régna . . . .

(69-71 : chiffres perdus.)

Les fragments 101 à 104 nous ont conservé encore 12 autres noms

soit entiers, soit partiels, allant du n° 72 au n° 88, avec une coupure dynastique. Mais aucun des noms du n° 61 à 88 n'apparaît sur les monuments. Dans le fragment 100, nous voyons conservées, l'une au-dessous de l'autre, deux dates de règne qui sont les mêmes :

0 an, 2 m., 1 + X j.
0 an, 2 m., 1 + X j.

Il est possible que la colonne X ait contenu encore quelques autres noms de rois de la XIVe dynastie; mais le papyrus est loin d'approcher du total de Manéthon qui donne 76 rois. — Le philosémite Artapanos dit que Moïse vivait sous un certain Χενεφρής roi τῶν ὑπὲρ Μέμφιν τόπων πολλοὺς γὰρ τότε τῆς Αἰγύπτου βασιλεύειν (Clém. d'Alex., *Strom.* I, 23, 154; Eusèbe, *Praep. ev.*, IV, 27, tiré d'Alexandre Polyhistor) et, au besoin, nous pourrions avec Wiedemann, retrouver dans ce nom Cha'neferrê' Sebekḥotep IV et dans la remarque, la confirmation d'une tradition historique exacte ; mais, pour le reste, tout le récit d'Artapanos n'est qu'un tissu de mensonges impudents.

302. En apparence, les formes de l'État subsistent sans changement sous la XIIIe dynastie. Le roi Neferḥotep Ier rassemble, dans la 2e année de son règne, les hauts fonctionnaires et conseillers privés autour de son trône et se fait lire le « Livre du divin cycle d'Atoumou » ; cela lui donne l'idée de faire exécuter des travaux dans le temple d'Osiris à Abydos. De même, le roi Chenzer ordonne à son vizir 'Anchou (§ 300, n.) d'entreprendre des restaurations dans le temple de Sesostris Ier, et le roi Ra'ḥotep délibère avec ses fonctionnaires pour relever le temple de Minou à Coptos. Ainsi les rois se montrent, lorsqu'on leur en laisse le temps, pleins de sollicitude envers leurs pères, les dieux ; ils font extraire de la pierre à Ḥammamât, s'érigent à eux-mêmes des statues colossales, et se bâtissent des tombeaux ; Sebekemsaf et son épouse ont leur tombe à Thèbes, mais Neferḥotep Ier semble avoir eu sa résidence dans la région de Memphis. Pleins d'humilité, les fonctionnaires s'inclinent devant leurs commandements et acceptent les faveurs royales qui leur sont octroyées. Ces terribles secousses qui ébranlent un empire, les inscriptions égyptiennes ne nous

les laissent pas soupçonner, pas plus que, par exemple, les inscriptions latines du troisième siècle de l'Empire romain. Pourtant ces changements de trône et ces usurpations, qui se succèdent sans interruption, prouvent que les choses allèrent alors aussi mal en Egypte que plus tard à Rome ; il est à supposer que durant plusieurs décades les pharaons qui moururent d'une mort naturelle ne furent pas plus nombreux que les Césars du troisième siècle. Comment expliquer cette désorganisation ? Les causes nous en restent complètement obscures, et les archives officielles, les inscriptions funéraires ou dédicatoires, ne nous apportent aucun éclaircissement. On a pu croire autrefois que c'est sous la XIIIe dynastie que la crise féodale est arrivée à son apogée et que les comtes des nomes, après s'être rendus indépendants ont mis la main sur la couronne, mais c'était là une erreur. Cette crise se place bien plutôt entre l'Ancien et le Moyen Empire, et les rois de la XIIe dynastie ont complètement mis fin à l'indépendance des princes de nomes (§ 285). En un seul point nous trouvons, sous la XIIIe dynastie, des propriétaires fonciers exerçant une souveraineté indépendante : c'est dans l'ancienne ville royale d'El Kab, au sud de la Haute-Egypte, où ils se sont fait construire des hypogées, décorées d'inscriptions, dans le style des nomarques d'autrefois. Le plus ancien de ces seigneurs d'El Kab, Sebeknacht, qui vivait sous le règne de Sebekḥotep VI et de Neferḥotep, porte le titre de « prince, comte grand-prêtre » et aussi de « chancelier et ami unique » qui nous rappelle les anciens comtes héréditaires; mais, après lui, ses successeurs Ranseneb et Bebi portent un titre qui est exclusivement celui d'un fonctionnaire (*ou'artou n ḥqa*) et ils sont parents des rois et des hauts fonctionnaires ; d'ailleurs Bebi a assez d'indépendance pour parler, à la façon des anciens nomarques, des bienfaits dont il a comblé sa ville, des 50 pains qu'il a fait distribuer à chacun, pauvre ou riche, des champs qu'il a fait cultiver, etc. Sous la XVIe et la XVIIe dynasties, une

principauté authentique s'est donc à nouveau créée, mais il s'agit ici de fonctionnaires arrivés à une situation puissante et princière, soit par mariages, soit par possession territoriale. Ce qui se passe à El Kab semble, autant que les rares allusions du texte permettent de le supposer, donner un éclaircissement sur la nature véritable de cette crise du Moyen Empire qui se dessine sous la XIIIe dynastie, à savoir que ce sont les hauts fonctionnaires de la couronne, et en particulier les officiers, qui s'emparent maintenant du trône, qui se disputent, dans leur ambition déchaînée, ce prix du vainqueur, se supplantant l'un l'autre, sans qu'aucun réussisse à s'assurer une situation stable ni à fonder une dynastie durable.

La grande inscription de Neferhotep Ier, Mariette, *Abydos*, II, 28-30, reste encore négligée et attend qu'on lui consacre une étude. Parmi les tombeaux d'El Kab (cf. Lepsius, *Denkmäler*, Text. IV, 46 sq. et les publications des tombeaux de Sebeknacht, Reneni et Paḥeri par Tylor, *Wall drawings and Monuments of Elkab*, 3 vol.), ceux qui appartiennent à la XIIIe/XIVe dynasties sont : le n°. 10 (Sebeknacht), n° 9 (Ransaneb) et n° 8 *bis* (Bebi, LD, *Text*, IV, p. 53), et ceux qui appartiennent au début de la XVIIIe dynasties sont : n° 2 A'ḥmes Pennechbet ; n° 5, A'ḥmes, fils d'Abana ; n° 7, Reneni (sous Amenophis Ier), n° 5, Paḥeri (sous Thoutmosis III). — Dans le décret d'Antef VIII (§ 309) les plus hauts fonctionnaires de Koptos sont le chancelier et directeur des biens du temple, qui a le titre de comte, le commandant de Koptos, qui porte le titre de « fils du roi », puis un deuxième chancelier et le secrétaire du temple. En outre, le décret est adressé à « toute la garnison de Koptos et à tout l'ensemble des prêtres laïques ». Par conséquent les caractéristiques de l'époque féodale n'existent plus ici.

Le royaume des Hyksos.

303. Sous la XIIIe dynastie, l'empire égyptien étant tombé dans l'anarchie complète qui amena des guerres civiles et de nombreuses révolutions, les prophéties d'Apou-ouèr (§ 297

vinrent à s'accomplir complètement et la vallée du Nil fut la proie de l'invasion étrangère. Nous avons conservé le passage où Manéthon nous décrit l'irruption des ennemis et la fondation d'un royaume des rois pasteurs. « Sous le roi Toutimaios », nous dit-il (cf. § 301 n.) « la divinité, je ne sais pour quelle raison, nous était hostile ; alors, contre toute attente, des peuples des pays de l'est et d'origine abjecte osèrent pénétrer en Egypte et s'en emparèrent facilement et sans combat. Ils maîtrisèrent ses chefs, incendièrent cruellement les villes, détruisirent les temples des dieux et infligèrent aux habitants les maux les plus terribles, tantôt les massacrant, tantôt traînant en esclavage leurs femmes et leurs enfants. A la fin, ils proclamèrent roi un d'entre eux du nom de Salitis. Celui-ci vint, suivant la règle, à Memphis, leva des redevances dans le pays du Nord et le pays du Sud, et installa des garnisons dans les lieux appropriés ; mais avant tout il fortifia les régions de l'est » — et Manéthon ajoute que c'était par peur des Assyriens, car Manéthon croit à la réalité historique des fables grecques sur un grand empire d'Assyrie, celui de Ninus et de Sémiramis. « Ici, il trouva dans le nome Sethroique, à l'est de la branche bubastite du Nil, une localité qui, d'après un ancien mythe, s'appelait Aouaris; il y fonda cette ville, la fortifia solidement avec des enceintes et y installa une garnison composée de près de 240.000 hommes lourdement armés. Et c'est là qu'il (?) allait en été pour leur mesurer leur blé et leur payer leur solde et exercer soigneusement ses troupes afin de tenir en respect les ennemis de l'extérieur. Il mourut après 19 années de règne ; tout son peuple fut appelé Hyksos, ce qui veut dire rois pasteurs. » Tout ce récit est évidemment tiré de la tradition populaire égyptienne et il ressemble à celui dont nous avons gardé une version dans un papyrus du Nouvel Empire. « Il arriva, dit le papyrus, que l'Egypte était aux mains des impies sacrilèges et qu'il n'y avait pas de roi (légitime). Alors il y avait comme

roi Seqenjenrê', prince dans le pays du Sud, mais les impies étaient dans la ville des 'Amou (?) et le souverain Apopi à Aouaris ; tout le pays leur payait tribut et leur apportait tous les produits de la Basse-Égypte. » C'est dans le même style que le roi Merneptaḥ nous parle du « temps des rois de Basse-Egypte, alors que le pays d'Égypte était en leur pouvoir et que les impies tenaient le pays tandis que les rois du Sud étaient affaiblis ». Avant lui, et avec des données plus précises, la reine Ḥêtšepsout nous a dit dans une inscription du Speos Artemidos (Stabl Antar, près de Benihassan), où elle énumère ses constructions en Moyenne-Égypte, qu'elle a restauré ce qui était détruit, « alors que les 'Amou résidaient au milieu du pays du Nord et dans la ville d'Aouaris, et que les nomades détruisaient ce que les Égyptiens avaient fait ; ils régnaient sans connaître Rê', personne n'obéissait à l'ordre du dieu jusqu'à Ma Majesté ». Toutes ces citations concordent absolument avec Manéthon pour l'esprit et la lettre ; elles nous montrent, en même temps, que si les ravages des conquérants et leur suprématie s'exerçaient sur l'Égypte tout entière, leur centre était uniquement dans les pays du Nord, et que des souverains indigènes continuaient, avec de faibles ressources, à se maintenir dans le Sud.

Sur les Hyksos : Chabas, *Les Pasteurs en Égypte*, Amsterdam, 1868 ; Naville, *Bubastis*, p. 16 sq. ; Steindorff, *Zur Gesch. der Hyksos*, in : *Kleinere Beitr. zur Gesch. Leipzig*, 1894 ; Griffith, *PSBA*, XIX, 294 sq. ; W. M. Müller, *Studien zur Vorderasiat. Gesch. Mitt. Vorderas Ges.*, III, 1898, contenant beaucoup d'hypothèses pénétrantes, qui ne sont pas toujours soutenables ; Marquart, *Chronol. Unters. philol.*, VII, Suppl.-1900 (erroné la plupart du temps) ; enfin Maspero, *Hist.*, II. R. Weill, *Les Hyksos*, ap. *J. asiat.* XVI, 1910 et XVI, 1911 (publié aussi en tirage à part) considère toute la tradition concernant les Hyksos comme une de ces constructions échafaudées selon le thème exposé au § 297 ; en réalité, ces rois Hyksos appartiendraient à une dynastie de Basse-Égypte, qui enrôla des Asiatiques à son service et fut vaincue par les Thébains. De même, il considère comme inventions pures les

témoignages de Hètšepsout, ceux des inscriptions de Toutanchamon et de Ḥaremheb, concernant la restauration après le roi hérétique, et ceux de Ramsès III sur la période de troubles, qui précéda son père. Avec ce genre d'hypercritique, on pourrait rejeter pareillement, par exemple de l'histoire de l'Islam, la domination des peuples turcs et et mongols, ou, de l'histoire d'Angleterre, la conquête normande. Toutefois, outre plusieurs remarques judicieuses, nous lui devons un tableau très utile des monuments des Hyksos (XVII, 5 sq.) et des derniers rois de la XVIIe dynastie (XVI, 559 sq.). — Les apologistes juifs ayant identifié les Hyksos avec Joseph et ses frères, par opposition aux antisémites qui voulaient rapprocher Moïse et les juifs de Osarseph et des lépreux, il s'ensuit que Manéthon a tiré d'eux le passage en question, que nous a conservé Josèphe (*c. Ap.* I, 14, 85 sq.) avec des interpolations de seconde main, et c'est de cette version judaïsante (mais plus ancienne que celle recueillie par Josèphe), que s'inspire l'Épitomé de l'Africain et d'Eusèbe (conservée aussi par le scholiaste du Timée de Platon). Pour la discussion, v. ma *Chronol.*, p. 71 sq., 80 sq., et *Nachträge*, p. 34, n. 5 (*trad.* p. 103 sq. et p. 90 n. 1). Pour l'histoire du roi Apopi au papyrus Sallier Ier (manuscrit d'écolier de la XIXe dynastie, qui s'interrompt au beau milieu), v. surtout Maspero, *Études égypt.*, I, 2 (la lecture « ville des 'Amou » qu'il conteste semble pourtant être correcte). Inscription de Ḥetšepsout : Golenischeff, *Rec.*, III, 3. VI, pl. 3, l. 37 : Sethe, *Urkunden der 18. Dynastie*, p. 390 ; texte de Merneptah : Dümichen, *Historische Inschriften*, I, 4 ; Mariette, *Karnak*, 53, l. 39, utilisé pour la première fois par E. de Rougé. — Le nom Hyksos ne se trouve que dans Josèphe sous la forme Ὑκσώς, lat. ycsos, qu'Eusèbe (*praep. ev.* X, l. 13, 2 et *Chron.*, I, 157) lit Ὑκουσσώς, arm. Hikkusin et Hykusòs ; mais la désinence — *ou* est-elle vraiment authentique et marque-t-elle un pluriel égyptien, nous n'en sommes pas sûrs. Manéthon explique ce nom comme « Βασιλεῖς (*ḥqa*), ποιμένες (*šos*), ce dernier nom, qui s'appliquait à l'origine aux Bédouins de la péninsule du Sinaï, a désigné plus tard tous les nomades en général (il existe en outre aux §§ 83, 91, une interpolation, reprise par Josèphe, d'après laquelle le nom signifierait αἰχμάλωτοι (égypt. (*ḥóq*) ποιμένες ; mais c'est là une retouche faite par les Juifs qui cherchaient une concordance encore plus étroite avec l'histoire de Josèphe ; de même, lorsque l'Épitomé nous dit que les Hyksos étaient des Phéniciens, il nous est difficile de croire que c'est là une affirmation provenant du Manéthon authentique). Griffith et W. M. Müller tirent ce nom du titre « souverain des pays étrangers » *ḥqa chasout* (§ 306), et Sethe, fait de même, *Ä. Z.*, 47, 84 s., mais il est difficile de

leur donner raison. — ἄγαλος (aloès) Ὑγεμοτικά apparaît dans un tarif douanier de l'époque impériale parmi les articles d'importation d'origine arabe : Wilcken, *Archiv f. Papyrusforschung*, III, 188 sq.

304. Dans les textes égyptiens, « les impurs » (*jatel*) sont appelés des 'Amou, c'est-à-dire des Sémites de Syrie. Si cela était vrai, ils seraient donc des Kana'anéens. Toutefois, il est possible qu'ils soient venus de contrées beaucoup plus éloignées, par exemple de l'Asie Mineure, et qu'ils aient également envahi la Syrie et l'Egypte ; peut-être faut-il établir quelque rapport entre eux et ces Chetites qui, nous le savons maintenant, firent irruption en Babylonie au dix-neuvième siècle et renversèrent le royaume de Babel en 1925 (§ 454) ; en tous cas, nous constatons à cette époque une grande poussée des tribus d'Asie Mineure dans la direction du sud. Depuis qu'on a reconnu que les statues de rois et les sphinx tenus jusque-là pour des portraits des Hyksos, étaient les œuvres de sculpteurs de la XIIe dynastie (§ 294), nous ne possédons plus de point de comparaison. Ce qui est sûr, c'est qu'avec les Hyksos un grand nombre de Sémites ont pénétré en Egypte. Parmi leurs rois, nous trouvons des noms qui sont sémitiques, mais nous en trouvons aussi d'égyptiens qu'ils ont adoptés ; enfin, il y a d'autres noms qui n'ont pas l'air d'être sémitiques et qui ne peuvent venir, par conséquent, d'Asie Mineure. — Les conquérants apportaient un dieu de leur race que les Egyptiens ont identifié à Sèth, dieu de l'étranger, du désert et des ennemis. Sous le Nouvel Empire, Sèth est constamment identifié avec le Baal des Kana'anéens, mais cela ne saurait prouver que le dieu des Hyksos n'ait pas porté un nom tout différent.

Sous le Nouvel Empire, le Sèth de Basse-Egypte (spécialement celui de Tanis) s'écrit toujours, même dans le papyrus Sallier, sous sa forme pleine de Soutech, qui, avec la graphie Stẖ, se rencontre déjà dans Lepsius, *Älteste Texte des Th.* (XIIe dynastie) ; le mot est donc purement égyptien, et n'est sans doute qu'une variante de *Stš* qu'on rencontre très fréquemment (telle est la théorie de Loret et

Sethe); on se trompe donc certainement en essayant de démontrer que Soutech est le nom d'un dieu étranger (Kosséen, par exemple, d'après Sayce). — Parmi le peu de noms Hyksos que nous avons conservés, Apôpi semble être purement égyptien (peut-être aussi Aseth); d'autres tels que Bnon, Apachnan, Smqn n'offrent pas de possibilité d'interprétation. Chian (= Chaiân, nom d'un roi de Sendjirli) et Salitis pourraient être sémitiques; Ja'qob-her et 'Anat-her sont probablement la combinaison d'un nom de dieu kana'anéen avec le mot égyptien *her* « contenter ». Parmi les esclaves d'Ahmes (Sethe, *Urkunden der 18e Dynastie*, p. 11) il y a trois femmes portant des noms sémitiques, et qu'il a ramenées comme butin d'Aouaris, ainsi que le prouve W. M. Müller, l. c. (§ 303 n.), p. 8 s.: dans l'un de ces noms, Ungnad a reconnu le nom babylonien Ištar-oummi.

305. Que les conquérants aient commis au début bien des dégâts, qu'ils aient détruit des localités et des édifices, nous le croirons sans peine, tout en tenant compte de l'aversion et des exagérations qu'ils inspirent aux Égyptiens. Ce qui a peut-être choqué le plus ces derniers, c'est que ces étrangers ne se missent guère en souci de leurs dieux. « Le roi Apopi », raconte dans le style typique de la légende le papyrus Sallier déjà cité, « reconnut pour son maître Sêth et ne servit aucun autre dieu du pays en dehors de Sêth, et il bâtit pour lui un temple magnifique auprès de son palais et il lui offrait tous les jours des sacrifices ». Dans les rares inscriptions que nous avons conservées des Hyksos, Sêth d'Aouaris est mentionné à plusieurs reprises; nous savons aussi qu'ils édifièrent un temple de Sêth dans la ville voisine de Tanis, où, jusqu'à ce moment, nous n'avons jamais constaté un culte de Sêth (cf. § 301). Une inscription, dédiée à Sêth de Tanis et rédigée au temps de Ramses II, est datée du « 4 Mesori de l'an 400 du roi Noubti (celui d'Ombos, surnom connu de Sêth, § 181) » et ce roi a pour nom de couronnement: « Sêth le très-puissant ». S'agit-il, comme on l'a supposé, du dieu lui-même, dont on compterait les années de règne à partir de l'époque où son culte fut introduit, ou bien, ce qui me paraît être plus vraisemblable,

s'agit-il d'un roi Hyksos, Noubti, qui emprunta au dieu son nom personnel et son nom de couronnement? En tout cas, nous avons ici affaire à une ère de temple, qui ne peut prendre comme point de départ que la date de l'introduction d'un culte et de la construction d'un temple de Sêth à Tanis. Puisque Ramses II a régné entre 1310 et 1244 environ, cette ère commence donc vers 1680 av. J.-C. L'époque qu'elle marque ne peut pas être très éloignée du début de la domination des Hyksos, et nous avons vu que l'anté-pénultième roi de la XIIIe dynastie, Neḥesi, était, vers 1660 av. J.-C., vassal des Hyksos (§ 301); or, ils avaient déjà fondé le temple et le culte de Sêth à Aouaris et à Tanis (Rechet) puisque Neḥesi adore ces deux dieux. Donc, l'invasion remonte à quelques années auparavant; peut-être eut-elle déjà lieu sous le roi Ai vers 1710. Toutes ces dates se confirment donc au mieux, réciproquement. Au contraire, les dates de Manéthon en diffèrent absolument. Il énumère d'abord 6 rois-pasteurs (XVe dynastie): Salitis, Bnon, Apachnan, Apophis, Iannas, Aseth (dans l'Epitomé-Archles) avec un total de 259 ans et 10 mois. Puis, dans l'Epitome conservé seulement par l'Africain, suit une deuxième dynastie de Pasteurs (la XVIe dynastie) avec 32 Pasteurs et 518 ans, et une troisième dynastie (la XVIIe) où 43 Pasteurs et 43 Diospolites règnent simultanément pendant 151 ans, jusqu'à l'expulsion des Hyksos par Amosis. Ces chiffres donneraient pour la durée totale de la domination étrangère 929 ans. Concurremment avec ses chiffres, il y a dans Josèphe une variante qu'il prétend empruntée à Manéthon, mais qui est une version fortement interpolée d'après laquelle les Pasteurs auraient régné sur l'Egypte pendant 518 ans au total, après que les rois de la Thébaïde se seraient soulevés contre eux. Il n'est pas besoin de démontrer que ces données sont sans valeur en face des dates certaines données par les monuments. Elles sont en contradiction formelle avec l'extrême rareté des monuments pendant la

période des Hyksos et avec l'étroite similitude que nous constatons entre les Thébains de la XIII[e] et ceux de la XVII[e] dynastie. Au total, la souveraineté des Hyksos dans la vallée du Nil n'a pu durer qu'un siècle environ, de 1680 à 1580 av. J.-C.

Pour la stèle de l'an 400 MARIETTE, *Rev. arch. nouv. sér.* IX, 169 sq. ; LANZONE, *Dizionario di Mitologia*, pl. 381 ; voir *Chronol.*, 65 sq. *trad.* p. 95. Sur la liste de Barbarus, cf. § 309 n. La liste manéthonienne de la XVI[e] dynastie n'a été transmise correctement que par Josèphe : chez l'Africain, elle est faussée par des inadvertances (il omet les dates d'Apachnan et le nom d'Apophis qui est ensuite reporté à la fin) ; chez Eusèbe et dans le Livre de Sothis (Syncelle, p. 195, 204, 232), elle est gâtée par d'autres fautes encore. L'Africain n'a gardé que la XVI[e] et la XVII[e] dynasties. Cf. ma *Chronol.*, 72 s., 85 sq. *trad.* p. 104 sq., 121. (Weill, § 303 n. ; XVII, 254 sq.) suppose que les 518 années de la XVI[e] dynastie proviennent d'un redoublement des 259 années de la XV[e] dynastie ; ainsi s'expliqueraient les 511 ans, attribués par le Manéthon interpolé de Josèphe (*c. Ap.*, I, 84) à la durée totale de la domination des Hyksos, jusqu'au soulèvement des Thébains. Cela est possible mais nullement certain. La liste est comme suit :

JOSÈPHE			L'AFRICAIN		
			XV[e] dynastie, 6 Pasteurs.		
			1. Σαΐτης	19 ans	
1. Σάλιτις	19 ans		2. Βνῶν	44 —	
2. Βνών (mal écrit Βηών)	44 —		3. Παχνάν	omis	
3. Ἀπαχνάν	36 —	7 m.	Omis	61 ans	
4. Ἄπωφις	61 —		4. Σταάν	50 —	
5. Ἰάννας	50 —	1 m.	5. Ἄρχλης	49 —	
6. Ἄσηθ	49 —	2 m.	6. Ἄφωφις	61 —	reporté à la fin
Total . .	259 ans 10 m.		Total .	284 ans (Barbarus 224).	

XVI[e] dynastie :
32 Pasteurs, 518 ans (Barb. 318) correctement peut-être 418 ; *Chronol.*, p. 99, *trad.* p. 138 sq.

XVII[e] dynastie :
43 Pasteurs et 43 Θηβαῖοι Διοσπολῖται. 151 a. (Barb. 221 ans)

306. Parmi les noms de rois Hyksos que nous ont conservés les monuments, celui de Noubti, avec un nom de couronnement emprunté à Sèth, qui nous est révélé par la stèle de Tanis, devrait, en admettant que ce soit là vraiment un nom de roi, venir en première place, car c'est à lui que se rattache l'ère des Hyksos; il serait dans ce cas le fondateur du temple de Sêth à Tanis. Des noms qui correspondraient au Salitis de Manéthon et à ses deux successeurs n'ont pas été conservés; celui du quatrième roi, Apophis, a été porté au contraire par plusieurs Hyksos. Toutefois, le roi le plus ancien que nous connaissions par les monuments est sans aucun doute Chian, qui correspond au cinquième souverain de Manéthon, Iannas. Sur ses scarabées et sceaux à cylindre, dont nous possédons un assez grand nombre, il porte souvent le titre de « prince des pays étrangers » (*ḥqa chesout*) ou « prince des jeunes hommes » (*ḥqa nofrou*). Mais il a aussi adopté le titre des Pharaons « le dieu bon, fils de Rê' » et il a même un nom de couronnement : Seweserenrê'. Sa puissance s'étendit en tout cas sur toute l'Egypte ; à Gebelên, au sud de Thèbes, son nom se trouve sur un bloc de pierre; à Bubastis, il fit graver son nom sur une statue appartenant à un roi antérieur, où il porte en outre un nom d'Horus « celui qui embrasse les pays » (au pluriel, mais non point « les deux pays »). Ceci indique une prétention à la domination universelle, tandis que l'épithète qu'il ajoute encore « aimé de son esprit (*ka*) » n'implique pas seulement qu'il se passe des dieux égyptiens, mais qu'il a l'intime fierté d'être un grand conquérant. Le seul fait que la résidence des Hyksos est Aouaris, à l'extrémité orientale du Delta, sur la route militaire qui conduit en Asie et près du lac Menzale (nous n'avons pas d'autres précisions sur le site même où était Aouaris) ce seul fait, prouve que la puissance des Hyksos a dû s'étendre bien loin en Asie, et qu'il était aussi important pour eux de tenir la route de communication avec la Syrie que cela devait l'être

plus tard pour les Arabes. Dans l'œuvre historique du Jahviste (*Nomb.* 13, 22) nous rencontrons une remarque complètement isolée d'après laquelle Hébron, dans le sud de la Palestine, appelée à l'origine Qirjat Arba', fut « construite sept ans avant Tanis (So'an) en Egypte »; dans cette réminiscence d'une tradition à peu près disparue, survit un fait historique qui se rapporte à ces temps. Ici, Hébron est cité, sans doute par association d'idée avec l'ère Hyksos de Tanis, et il est possible que cette ville ait été effectivement leur point d'appui le plus important, d'où ils faisaient rayonner leur domination sur les montagnes de Palestine. En effet, Hébron, au pied des contreforts montagneux du sud, occupe, par rapport à la Palestine, une situation semblable à celle d'Aouaris par rapport à l'Egypte. Dans les ruines de Gazer en Palestine, on a trouvé des scarabées de Chian, et son nom se trouve également sur un petit lion taillé grossièrement en basalte, qu'on a trouvé dans le commerce à Bagdad, et qui provient vraisemblablement de Babylonie; enfin, son nom est gravé sur un morceau d'albâtre mis au jour dans les fondations du palais de Knossos en Crête. Même si ces objets ont été volés, ou transportés loin du lieu d'origine, ils n'en sont pas moins des témoignages en faveur de la puissance de ce roi. Le royaume des Hyksos fut sans doute un grand empire éphémère, comme celui des Huns ou des Mongols; aussi est-il très possible que sous Chian, et pour un temps, ils aient étendu leur puissance jusqu'à Babylone. Après une courte prospérité, leur domination fut réduite à la seule Egypte, où elle décrut aussi rapdement.

Monuments de Chian : Naville, *Bubastis*, pl. 12 = 35 a., cf. Borchardt, *A. Z.*, 33, 142. 40, 95. Gebelên : Daressy, *Rec.*, 16, 42. Lion de Bagdad au British Museum : Deveria, *Rev. archeol.*, nouv. sér., IV, 256 (avec une reproduction inexacte de l'inscription). Gazer : *Pal. Expl. Fund. Quat. Stat.*, 1904, p. 225, 16. Knossos : Evans, *Annual of the Brit. School. at Athens*, VII, 64. Scarabées : Petrie, *Hist.*, I, 119 ; Newberry,

Scarabs, 7, 7. 10. 22, 20-26. 44, 6 : en outre, dans les tombes près d'Abousir el Meleq à l'entrée du Fayoum, tombes qui, à en juger par le mode d'ensevelissement (cadavres étendus, sans cercueils et entourés de poteries grossières), ne sont pas égyptiennes : Möller, ap. *Mitt. der D. Orientges.*, 30, 24 sq. — Petrie prétend qu'il a trouvé les ruines d'Aouaris dans une petite forteresse grossière, entourée de remparts de sable, près de Tell el Jehudije (le Leontopolis des Juifs d'Onias, au nord de Heliopolis) ; v. *Hyksos and Israelite cities*, 1904 ; mais cette hypothèse est absolumunt insoutenable. Dans les tombeaux de cette localité, on a trouvé des scarabées de Chian, d'Apopi, etc. (en même temps que d'autres de Sesostris Ier), et par conséquent ce fort était probablement quelque petite citadelle des Hyksos.

307. Quelle qu'ait été au début l'attitude dédaigneuse de ces souverains étrangers envers les croyances des Égyptiens, ils n'ont pas pu se dérober à l'influence de leur civilisation, ce qui est le cas de tous les conquérants barbares au contact d'une culture plus avancée. Ils adoptent donc très vite au moins les formes extérieures de la civilisation égyptienne. Déjà Chian fait entrer son nom dans les cadres traditionnels du protocole pharaonique; malgré son culte pour Sèth, il se sert du nom de Rê' pour former son nom de couronnement; quant à ses successeurs, leur attitude officielle leur donne complètement l'aspect de Pharaons. Ils manifestent leur vénération aux dieux égyptiens; les rois Apopi portent même un nom qui semble être égyptien. Certes, nous trouvons peu de monuments qui soient leur œuvre propre, à l'exception des temples de Sèth à Aouaris et à Tanis; leurs noms griffonnés à la hâte sur les monuments de rois antérieurs, leurs scarabées grossiers où l'orthographe est complètement fautive et négligée, montrent bien qu'ils étaient des barbares. Cela n'empêche point que sous leur règne il y eut encore des scribes, car ils ne pouvaient se passer de fonctionnaires. Ces scribes continuaient à exercer leur métier, recevaient à l'occasion une palette en présent du roi Hyksos ; ils continuaient à recopier des œuvres littéraires. Parfois ces rois ont fait exécuter des œuvres

d'art, tel que ce poignard de bronze à poignée incrustée d'électrum, représentant des scènes de chasse ; c'est le cadeau d'un roi Apopi (II) « à celui qui escorte son maître, Neḥmen ». La puissance des anciens rois Hyksos embrassait toute l'Égypte et, pour protéger par exemple la région d'Héliopolis, ils édifièrent un petit fort grossier, mais entouré d'un formidable rempart de sable (§ 306 n.). C'est une garnison de ce genre qu'ils semblent avoir installée à Abousir el Meleq, à l'entrée du Fayoum. Mais en même temps, ils toléraient l'existence de faibles souverains indigènes à Xoïs dans le Delta occidental, à Thèbes, et dans le reste de la Haute-Égypte. Ces conquérants étrangers ne s'établirent en grand nombre que dans la partie orientale du Delta, dans les villes fortes d'Aouaris et de Tanis où ils adoraient leur dieu national, et accumulaient les tributs levés sur le pays.

Palette de scribe du Mus. de Berlin, au nom de 'Aweserrê' Apopi Ier, provenant du Fayoum : *Ausf. Verzeichnis*, p. 217, n° 7798 ; c'est sous ce même roi qu'a été rédigé le papyrus de mathématiques, dit papyrus Rhind. — Poignard au nom d'un Nebchopš (?) rê'Apopi, provenant d'un tombeau de Sakkara : Daressy, *Ann. du serv.*, VII, 115 sq. ; W. M. Müller, *Orient. Lit.-Z.*, V, 173 sq. Le propriétaire de ce poignard s'appelait Neḥmen, celui du cercueil où le poignard a été trouvé 'Abd : ces deux noms sont sémitiques.

308. Les scarabées nous ont fait connaître d'autres « souverains des pays étrangers » : Semqen et 'Anat-her ; ce dernier nom est formé avec le nom de la déesse Kana'anéenne 'Anat (auquel on ajoute peut-être une épithète égyptienne : « 'Anat est satisfaite ». La même formation se retrouve dans le nom du roi Ja'qob-her, « Ja'qob est satisfait », qui porte les titres réguliers du Pharaon avec un nom de couronnement ; ce nom est dérivé d'un nom ancien de dieu, Ja'qob, que nous retrouvons également dans une localité Kana'anéenne Ja'qob-el (à l'est du Jourdain ?) et qui devint ensuite le nom du héros d'Israël. Grâce aux scarabées, nous connaissons toute une série d'autres souverains Hyksos, por-

tant soit un nom de couronnement égyptien, soit un nom barbare, écrit d'une orthographe étrange ; des fragments de noms similaires se lisent encore sur les morceaux du papyrus de Turin, où ils sont placés dans la même colonne que les Thébains de la XVIIe dynastie. Sans doute ce royaume des Hyksos comportait-il, à côté des rois suzerains, un nombre assez important de dynastes locaux qui adoptèrent les titres royaux du protocole égyptien, et les compétitions pour la couronne, les usurpations furent peut-être aussi fréquentes parmi eux qu'à Xoïs ou à Thèbes. Il y eut plusieurs rois, trois au moins, du nom d'Apopi, qui se signalèrent. Le premier Apopi, avec le prénom d'ʿA-weser-rêʿ, correspond évidemment au quatrième roi de Manéthon, Apophis ; il se nomme une fois ainsi : « l'image vivante de Rêʿ » ; il a fait graver son nom sur une pierre à Gebelên, au sud de Thèbes (comme Chian qui est son successeur chez Manéthon) ; dans la 33e année de son règne, fut écrit un traité de mathématiques que nous avons conservé (§ 307 n.). Le nom du dernier Apôpi (III) avec le prénom de ʿAqen-jen-rêʿ est inscrit, avec le nom de Sèth, sur les épaules du colosse de Mermesa à Tanis (§ 300). A Memphis, il a dédié à « son père Sèth d'Aouaris » une table d'offrandes « conformément à son ordre », parce qu'il lui avait mis tous les pays sous ses sandales ; nous voyons par là que lui aussi maintient la prétention à une domination universelle. Il est probable toutefois que ce personnage est le même que cet adorateur de Sèth dont le papyrus Sallier (§ 303) nous raconte qu'il chercha noise au roitelet de Thèbes, Seqenjenrêʿ ; car ce dernier nom est un nom de couronnement que deux ou trois rois thébains, nommés Taʿa, ont porté et qui est manifestement formé d'après le nom de couronnement d'Apôpi III. Ces rois appartiennent à la fin de la XVIIe dynastie ; c'est sous leur règne qu'a commencé la grande guerre qui devait aboutir à délivrer l'Egypte de la domination des Hyksos.

Revue des monuments, ap. PIEPER (§ 298 n.) et WEILL (§ 303 n.). Scarabées, ap. PETRIE, *Hist.*, I, 116 sq. (les scarabées qu'il attribue à la VIIIe et à la IXe dynastie appartiennent aux Hyksos ou à la XVIIe dynastie); GRIFFITH, *PSBA*, 19, 294 sq., et surtout NEWBERRY, *Scarabs*. Plusieurs scarabées, également ap. PETRIE, *Hyksos and Israelite cities*, pl. IX. L'écriture et l'orthographe sont souvent négligées et incertaines; aussi n'est-il guère possible de déterminer si tel souverain, représenté par un grand nombre de scarabées, s'appelle Pepi ou Šeši. De même, outre Ja'qobher (avec le nom de couronnement Mer-weser-rê') on trouve souvent les variantes J'bqhr, J'qphr, etc. (Sur le dieu Ja'qob, v. mes *Israeliten*, p. 280 sq.) Trois noms de rois avec le titre de « fils de Rê » prennent à la fin le signe syllabique *mou* (lignes ondulées de l'eau) qu'il faut probablement lire *m*: = J'm, 'm Jkbm. Autre nom personnel, Skt: ap. NEWBERRY, 23, 12, 44, 8; comme prince royal, 23, 23. Smqn: *ib.*, 23, 10; 'Anather, 23, 11. Plusieurs noms sont tout à fait illisibles (par exemple, ap. NEWBERRY, pl. 24; PETRIE, *Hyksos cities*, pl. XI, 113). Noms étrangers, ap. Papyrus de Turin col. X et XI, frag. 112 et 123, dans ce nombre, Bbn qui ne correspond peut-être au nom Βνῶν de Manéthon. Plusieurs noms de couronnement contiennent l'élément *cha'* qui est aussi très fréquent chez les Pharaons égyptiens de cette époque. — Perle en verroterie bleue trouvée à Thèbes, au nom du « fils de Rê ka-sèth rê' », Legrain, *Ann. du serv.*, VI, 134. — Obélisque de 'Aseḥ?-rê' « pour sa mère Per... » (probablement quelque déesse) à Tanis: PETRIE, *Tanis*, I, 3; cet obélisque paraît appartenir aussi à un Hyksos. — 'A-weser-rê' Apôpi Ier; *Rec.*, 14, 26 = *PSBA*, 15, 494, nº 17; en outre, § 307 n. et, à plusieurs reprises, sur des scarabées (un prince royal Apopi, ap. NEWBERRY, 23, 29). — Neb-chopš (?)-rê' Apopi II, § 307 n. — 'A-qen-jen-rê' Apopi III, à Tanis, LD, II, 259 c.; MARIETTE, *Rev. archéol. nouv. sér.*, III, 102; V, 298, 308; DE ROUGÉ, *Inscr.*, 76. — PETRIE, *Tanis*, I, 3; Bubastis: NAVILLE, *Bubastis*, pl. 35, *b, c*. Autel à Memphis: MARIETTE, *Mon. div.*, 38.

Les vassaux des Hyksos. XVIIe dynastie.

309. Si nous n'avons pas de renseignements sur les rois Xoïtes de la XIVe dynastie, nous avons conservé du moins les monuments de quelques souverains parmi la longue série des Thébains qui forment la XVIIe dynastie. Certes, ces documents sont tout aussi disséminés et pré-

caires que sous les derniers rois de la XIVe dynastie, et toutes les traces qui nous restent d'eux, parmi elles les quelques dates conservées par le papyrus de Turin, nous démontrent que les changements de trône sont toujours aussi rapides que sous la XIIIe dynastie. A plusieurs reprises, nous rencontrons des noms qui étaient caractéristiques de la XIe dynastie, trois Antef (dont deux étaient frères), deux Mentouḥotep, et même un Sésostris IV. Leur domaine se réduisait, semble-t-il, à Thèbes et ses environs (Abydos, Koptos), encore qu'ils aient pu parfois s'agrandir un peu vers le Nord. Inversement, les rois Hyksos ont plusieurs fois, comme nous l'avons déjà mentionné, laissé des traces à Gebelên, au sud de Thèbes; peut être ont-ils construit une forteresse s'appuyant à ce rocher isolé dans la vallée du Nil. Plus loin vers le Sud, des dynasties locales, autant dire indépendantes, gouvernaient à El Kab (302) ; il y avait encore en Haute-Égypte d'autres potentats indépendants, et un document établit que plusieurs ont certainement porté le titre de roi. Le roi Noubcheperrê' Antef (VIIIe) qui a ajouté des constructions aux temples d'Abydos et de Koptos, publia, dans la 3e année de son règne, un décret de bannissement contre un haut fonctionnaire de Koptos, Teti, fils de Minḥotep, et toute sa famille jusqu'aux plus lointaines générations, décret causé sans doute par une tentative d'usurpation. Le nom du proscrit doit être effacé de tous les documents du temple et de toutes les archives; ses revenus, provenant du domaine du temple, sont attribués au comte de Koptos (qui est probablement son successeur). Si quelque comte ou commandant ose intercéder pour lui auprès du roi, alors « ses gens, ses biens, ses champs » seront donnés au dieu Min de Koptos et aucun de ses parents ne pourra lui succéder dans sa fonction. « Or, tout roi ou tout potentat qui prendra fait et cause pour le proscrit, il ne pourra pas ceindre la couronne blanche ni la couronne rouge, ni s'asseoir sur le trône de l'Horus des vivants. » Cette phrase exprime clairement qu'il y avait alors

en Égypte des rois indépendants qu'Antef cherche à intimider par sa malédiction, mais auxquels il ne peut donner des ordres ; les termes même du texte nous forceraient à supposer qu'il est possible aux potentats indépendants d'acquérir la dignité royale par des voies légitimes, qu'il existait par conséquent une sorte de royauté élective, ce qui implique peut-être qu'on n'était appelé à cette fonction royale que pour une courte durée et un temps déterminé.

Le papyrus ne nous a conservé que très peu de dates : le frag. 125 et le frag. 127 contiennent chacun trois fois une date d'un an; le frag. 163 contient les indications suivantes : 2 ans (changement dynastique), 2 ans, 3 ans, 3 ans, 2 ans, mais le frag. 126, ligne 8, donne peut-être 12 ans. — Le frag. 108 (qui devrait être placé après les rois Hyksos des frag. 112 et 123) se rapporte au commencement de la dynastie : les trois noms qu'il nous donne à la suite nous sont aussi connus par ailleurs : 1. Snefer... rê' = Karnak, n° 45 et 56 = Snefer-jeb-rê' Sesostris IV, *Ann. du serv.*, II, 272, cf. 281 : statue : § 298 n. ; 2. Men... rê' = Mencha'ou-rê' Anjeb, Mariette, *Abydos*, II, 37 (de Rougé, *Inscr.*, 45) ; 3. ...ouaḥ-rê' = Souaḥ-en-rê', Karnak, 49, ap. Naville, *Deir el Bahari*, II, 10 (c. Souah-en-rê' Senebmaiou ; le nom personnel se trouve aussi à Gebelên, *PSBA*, 15, 494, n° 16. — Sur les Antef de cette époque, v. Steindorff, *Ä.Z.*, 33, 82 sq. (leurs cercueils également, ap. Birch, *Ä.Z.*, VII, 49 sq.). Les deux premiers sont cités au papyrus de Turin, XI, frag. 126 ; le troisième n'a peut-être rien à voir avec eux et pourrait se placer avant eux : 1. Sešeš-rê'-oup-ma'at Antef VI 'o (c'est-à-dire « l'ancien ») : cercueil au Louvre, pyramide calcaire (Sharpe, *Eg. inscr.*, I, 47 ; Steindorff, *Ä.Z.*, 33, 84) et boîte à entrailles provenant de son tombeau à Thèbes mentionné au papyrus Abbott. Son cercueil lui a été dédié par son frère : 2. Sešeš-rê' her-hri-ma'at Antef VII ; le cercueil est aussi au Louvre : 3. Noubcheperrê' Antef VIII (Karnak, n° 28 ; Gauthier, *Bull. de l'inst. fr. d'archéol. or.*, V, 36 sq., prétend qu'il y a là deux rois : Petrie, *Abydos*, I, 56 ; II, 32, 3 ; cf. I, 57 : Petrie, *Koptos*, 6, 7 ; le décret de la pl. 8 a été gravé sur la porte du temple bâti par Sesostris Ier. De son tombeau à Thèbes (également cité au papyrus Abbott), nous n'avons conservé que deux obélisques (Mariette, *Mon. div.*, 50 a.), le cercueil (à Londres) et le diadème (à Leyde). Son épouse est probablement la reine Sebekemsaf (Newberry, *PSBA*, 24, 285 sq.) dont le tombeau fut restauré au commencement de la XVIIIe dynastie par la

reine A'aḥḥotep qui est peut-être sa descendante : BOURIANT, *Rec.*, 9, 93 (SETHE, *Urk. der 18. dyn.*, 29 sq.). (La lecture de PETRIE concernant le prénom de ce roi et celle d'un « roi des 'Amou », sur les scarabées de Herakleopolis, *Ehnasja*, 1904, p. 4, pl. IX A., n° 15, 20, n'est pas admissible). Un roi Antef de cette époque se trouve aussi sur la liste de Karnak n° 23. — Sur le papyrus de Turin, frag. 126, il y a encore un troisième Seśeś..., qui est probablement Seśeś-ke-rêʿ Amenemḥet Senibf (NEWBERRY, *Scarabs*, 7, 3). — On peut encore rattacher ici des rois dont plusieurs pourraient cependant appartenir aussi à la fin de la XIIIe dynastie, § 301 n. et inversement) : Ner (?)ke-rêʿ, LD, II, 150 s. *Texte*, I, p. 15 (Thèbes, 1 année). — Secha'-en-rêʿ Mentouḥotep VIII, ap. NAVILLE, *Deir el Bahari*, I, pl. 12 i. et II, 10 e. : Mer-'anch-rêʿ Mentouḥotep VIII ; statue, § 298 n. — Mer-ḥotep-rêʿ Ini : scarabée du Louvre, PETRIE, *Hist.*, I, 220. — Cher-jeqer (avec un nom d'Horus, mais sans prénom) sur une pierre du temple d'Abydos : PETRIE, *Abydos*, II, 32, 1. — En outre, quelques scarabées comme ceux de Nefer-cheper-rêʿ et de Noub-jeb-rêʿ, MARIETTE, *Catal. d'Abydos*, 1414, 1415, 1425, etc. Un prince Amenḥotep, stèle à Drah aboulnegga : NEWBERRY, *PSBA*, 24, 358. — Nous avons peut-être des dynastes locaux avec : Sebakai (sans prénom) sur une baguette magique d'Abydos : MACIVER and MACE, *El Amrah and Abydos*, pl. 43 : S-beka-? ke-rêʿ sur un scarabée de Kahoun : PETRIE, *Illahun*, pl. 8, 36. NEWBERRY, *Scarabs*, 7, 6. 44, 7 ; Ḥotep-jeb-réʿ Akaou-ḥor-nez-hri-atef à Atawla en face de Siout : DARESSY, *Rec.*, 16, 133. — On peut en outre rattacher ici certains noms de la liste de Karnak : n° 43, Ses (?) ouser-taoui-rêʿ (= Ses...rêʿ, Papyr. de Tur. XI, frag. 126, 4) ; n° 38 et 57 Souaz-en-rêʿ qui se trouve sur la statue d'Harpocrate, MARIETTE, *Mon. div.*, 48 b., accompagné du dynaste A'aḥmes Binpou du début de la XVIIIe dynastie, et d'un Nefer-ke-rêʿ [1] (sur un scarabée, ap. GRIFFITH, *PSBA*, 19, 293 avec un Ne-ma'at-rêʿ qui est probablement Chenzer, § 300 n.). Ensuite il faut citer le n° 26 Snecht-en-rêʿ et n° 25 Sqen-jen-rêʿ de la fin de la dynastie, § 310) qui tous deux se retrouvent dans le même ordre sur l'autel de Clot-bey à Marseille, BRUGSCH, *Ber. Berl. Ak.*, 1858, 69 s. Ils sont suivis sur l'autel par Ouaz-cheper-rêʿ Kamose, dernier roi de la XVIIe dynastie. Un nom similaire est celui du roi Ouazet, ap. NEWBERRY, *Scarabs*, 23, 7-9 ; sur le roi Ouaz-ke-rêʿ en Basse-Nubie, v. § 277 n. — C'est peut-être encore un roi de cette époque qui est sur une perle en pierre, ap. STEINDORFF, *Ä. Z.*, 44, 96. — Barbarus, qui emprunte le reste de sa liste dynastique à l'Africain, désigne les dy-

1. Souaz-en-rêʿ et Nefer-ke-rêʿ sont désignés là comme défunts.

nasties XIII à XVIII (qu'il appelle dynasties XII à XVII, par suite de l'omission de la XI dynastie) sous les noms suivants Bubastani, Taniti, Sebenniti, Memfiti, Iliopoliti, Ermupoliti. Or, ces désignations ne sont point tirées de Manéthon et proviennent par conséquent d'une autre source (§ 151 n.). Peut-être cette source mentionnait-elle encore plusieurs dynasties locales de la période des Hyksos : les Tanites paraissent correspondre aux Hyksos, que le Livre de Sothis désigne également sous le nom de Tanites (Syncelle, p. 193 ; *Chronologie*, p. 83, 1, cf. p. 84 sq., *trad.*, p. 118 sq.), les Hermopolites paraissent corpondre aux rois de la XVIII[e] dynastie, dont les noms prouvent qu'ils rendaient un culte aux dieux de la lune I'oḥ et Thout d'Hermopolis ; impossible d'en inférer davantage.

310. Les rares monuments que nous possedons ne nous donnent pas d'autres renseignements, et il ne nous est pas possible de savoir par quels moyens la puissance des Thébains est arrivée à se fortifier. Jusqu'à la fin de la dynastie, les changements de trône ont été très rapides, et cette longue série se clòt par deux ou trois rois que nous avons déjà mentionnés et qui ont le même nom : Seqenjen-rê' Ta'a, contemporains de 'Aqenjen-rê' Apôpi III (§ 308), et leur successeur Kamose. C'est sous un de ces rois Ta'a, probablement sous le dernier surnommé *qen*, « le brave » qu'a éclaté la guerre avec les Hyksos, vers 1590 env. av. J.-C., guerre qui eut pour résultat de rétablir dans toute sa splendeur l'empire des Pharaons. Soit de gré, soit de force, il est probable que les dynastes indépendants et rois de la Haute-Egypte prirent part à cette lutte, à titre d'alliés ou de subordonnés des souverains de Thèbes; aussi plusieurs d'entre eux portent-ils encore, sous les premiers pharaons de la XVIII[e] dynastie qui commencent à expulser les Hyksos, ce titre de roi qu'on leur a laissé.

Mais avec cette restauration d'un puissant empire égyptien commence aussi une époque où l'histoire des peuples du monde oriental est si intimement mêlée qu'aucun d'eux ne peut plus être étudié isolément. Par conséquent, avant de poursuivre notre histoire de l'Egypte, nous devons nous

tourner vers ces autres peuples et étudier le développement de leurs civilisations.

Les rois Seqenjenrê' Ta'a — que nous connaissons aussi par quelques monuments : leurs tombeaux, pap. Abbott ; Petrie, *Hist.*, II, 6 ; Mariette, *Mon. div.*, 51 b., 52 c. ; *Rec.*, II, 159 — Sethe, *Urk. der 18e Dyn.*, 12 sq.) et une momie, — s'appellent avec leurs noms personnels complets : 1. Ta'a ; 2. Ta'a 'o « le grand », c'est-à-dire l'aîné, par conséquent sans doute le frère du suivant ; 3. Taa'qen « le brave » (il s'appelle ainsi dans la liste des rois de *Der el Medine*). Il est possible que les nos 1 et 2 soient identiques. Pour d'autres renseignements sur ce dernier roi et sur Kamose [v. Cercueil ap. Daressy, *Rec.*, IX, 61 et Catalogue du Caire, *Cercueils des cachettes royales de Deir el Bahari*, 61001 ; sa lance : ap. Petrie, *Hist.*, II, 14 ; Sethe, *Urk. der 18 Dyn.*, 13 ; Kamose et Amosis sur un rocher de Toškeh en Basse-Nubie : Weigall, *Ant. of Lower Nubia*, pl. 65], je renvoie au volume suivant.

INDEX

Les chiffres de l'index renvoient aux paragraphes et l'indication n. *à l'annotation en petits caractères qui termine le paragraphe.*

I. — Les rois égyptiens.

H. = nom d'Horus. C. = nom de couronnement. D., suivi d'un chiffre, désigne la liste des rois de la XIIIe et de la XIVe dynastie, p. 342 et suiv., et le numéro dans cette liste. L., après le numéro d'un paragraphe, désigne la liste des rois annexée à la note. — Les noms des reines figurent également dans cet index.

A

G

H

I J

K

L

M

N

T

U = voir OU.

Z

1) Sethe, *Gött. Gel. Anz.* 1912, 718, a peut être raison de vouloir lire [illegible] plutôt : Neferkemin.

INDEX GÉNÉRAL

A

B

I-J

K

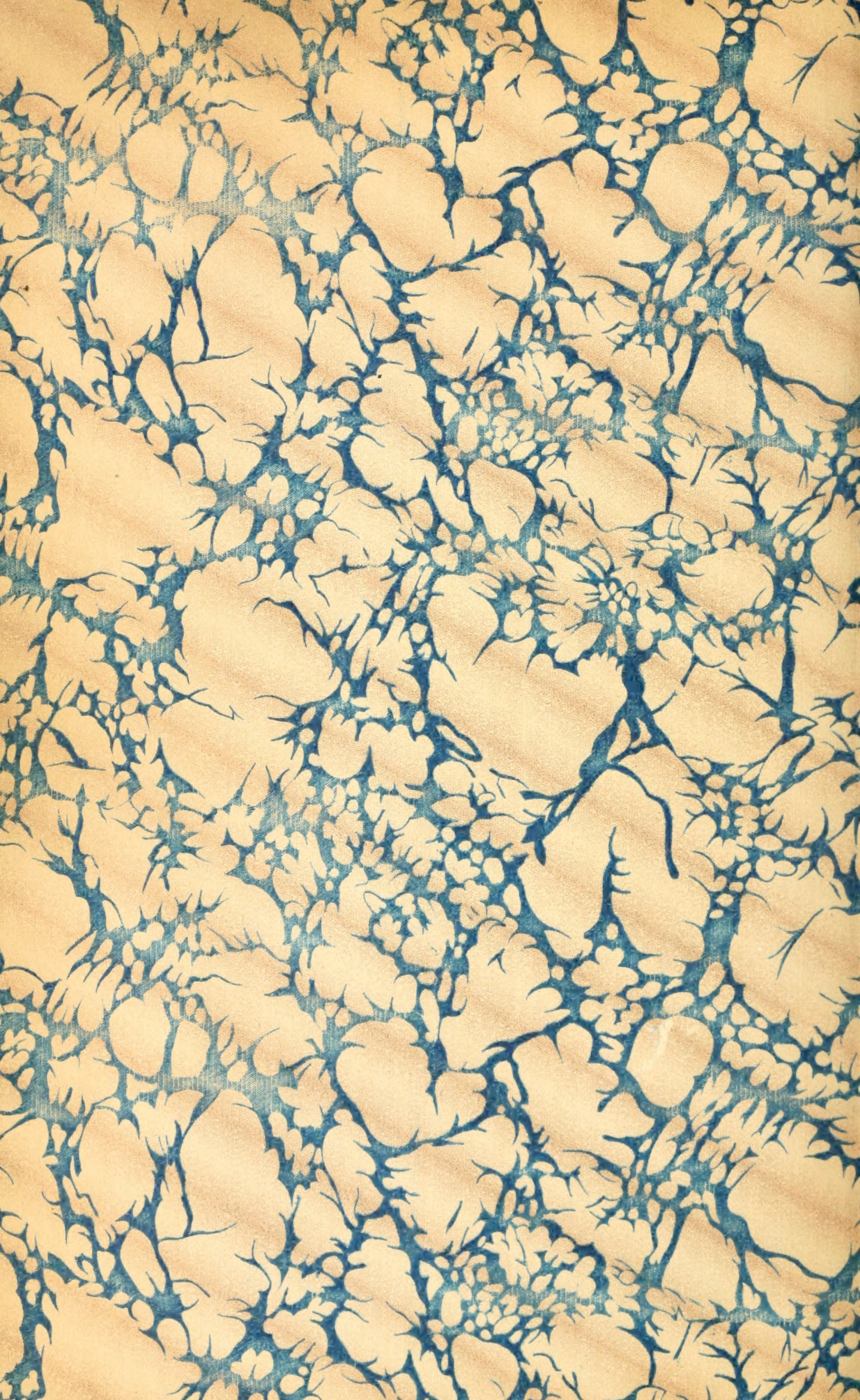
N

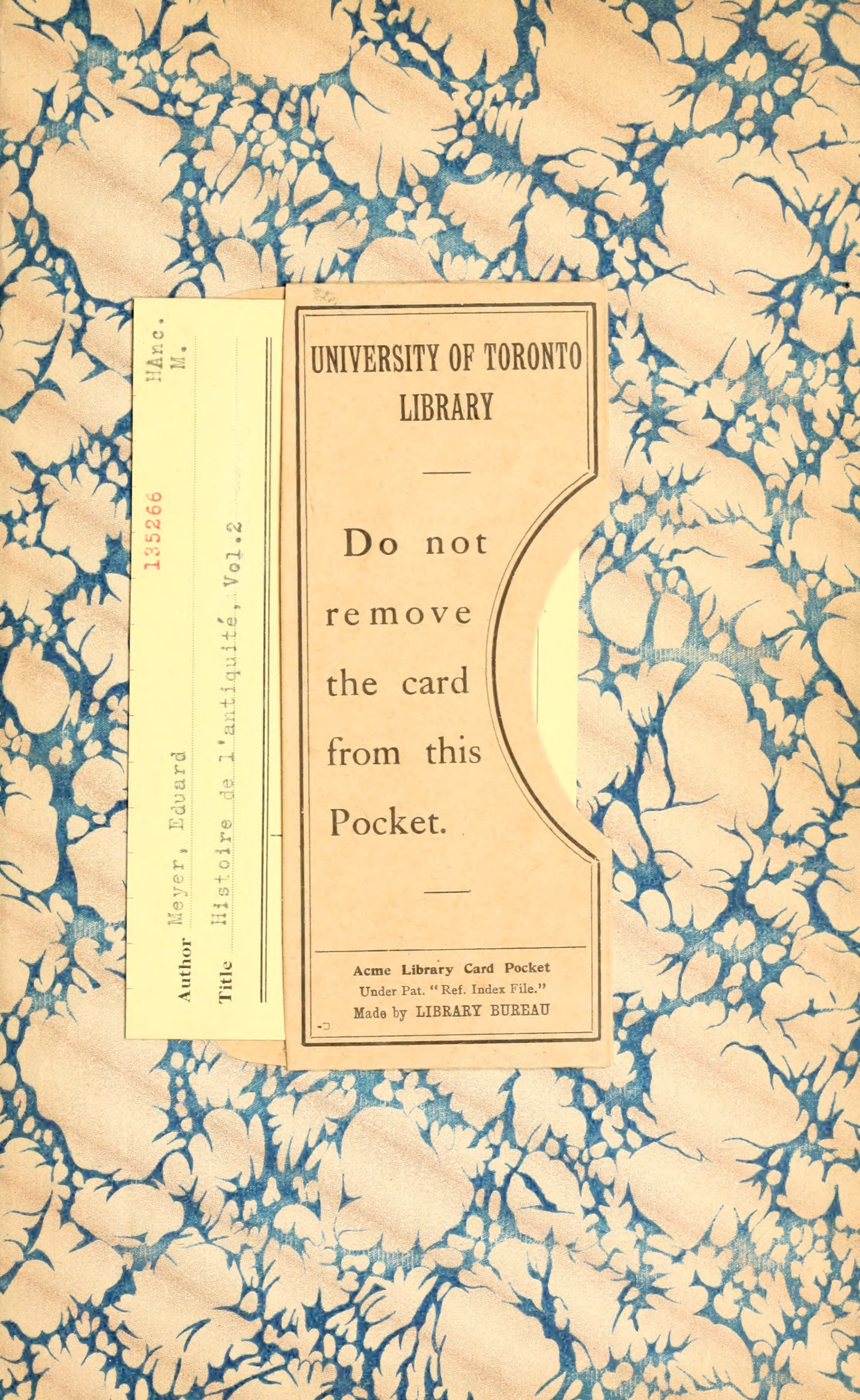
Q

R

TABLE DES MATIÈRES

[illegible] — Tours, imprimerie E. Arrault et Cie.




HAnc.
M.
135266
Author Meyer, Eduard
Title Histoire de l'antiquité, Vol.2
UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
Do not remove the card from this Pocket.
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU

